

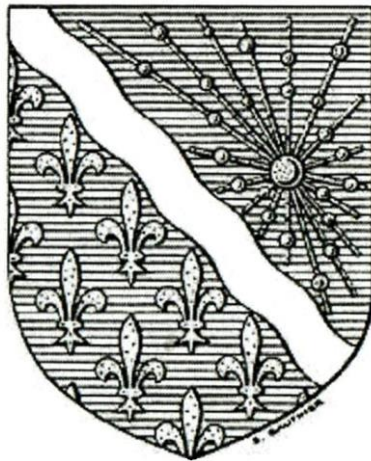
BULLETIN

N° 91 (2022)

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ESSONNE ET DU HUREPOIX

(Fondée en 1894)

Publié avec le concours financier
de la Direction régionale des affaires culturelles de l'Île-de-France
(Ministère de la culture et de la communication)
et du Conseil départemental de l'Essonne



CHAMARANDE

Toutes demandes de renseignements peuvent être adressées à :

Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix

Archives départementales de l'Essonne

38, rue du Commandant Arnoux

91730 Chamarande

www.sha-essonne-hurepoix.fr

Cotisation annuelle (2022) :

membre ordinaire : 30 €

membre bienfaiteur : 35 €

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de la SHAEH

C.C.P. de la Société : Paris 1508-40 M

Vie de la Société 2022

Depuis le mois de mars 2020, nos activités ont été très perturbées par les confinements successifs liés à la pandémie de la COVID-19.

Cette situation a perduré et l'Assemblée Générale 2021, que nous n'avons pas pu tenir en juin, ne s'est tenue qu'en octobre 2021 ; son compte-rendu est donc présenté dans ce bulletin avec un peu de retard.

Les membres du Conseil d'Administration en exercice sont les suivants :

Président : M. l'abbé Frédéric Gatineau

Vice-Présidents : MM. Serge Bianchi et Jacki Gélis

Trésorière : Mme Arlette Delépine

Secrétaire Général : M. Jean-Claude Delépine

Secrétaire Général Adjoint : M. Alain Senée

Autres membres du Conseil d'Administration : Mme Nicole Lemaître et M. Alain Bénard, Bernard Gineste, Jacques Macé, Bernard Minet, François Thiébaud.

Le comité de lecture est constitué des membres suivants :

Coordinateur : François Thiébaud

Autres membres du comité de lecture : Annie Jacquet, Serge Bianchi, Bernard Gineste, Frédéric Gatineau, Jacki Gélis, Bernard Minet, Jean-Marc Warembourg.

Ce volumineux bulletin vous présente des articles concernant l'histoire de l'Essonne du dernier millénaire ; en commençant par les seigneurs de Morsang-sur-Seine à partir du XII^e siècle et se terminant par une présentation des cartes postales de Brouy du début du XX^e siècle. L'activité archéologique est illustrée par un point sur les fouilles du site de Marcoussis du château de Montagu.

Nous présentons également à la fin de ce chapitre la liste des nouveaux adhérents depuis 2018.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2021

21 octobre 2021 à Marcoussis

Notre Assemblée Générale a pu se tenir malgré la pandémie. Nous avons été reçus au Lycée agricole des « Orphelins Apprentis d'Auteuil » et accueillis par l'Association Historique de Marcoussis, nous en remercions chaleureusement Monsieur le directeur du Lycée et Monsieur Bourgueil, président de l'AHM.

Le président Frédéric Gatineau ouvre la séance et détaille le déroulement de la Journée.

Un hommage est rendu et une minute de silence observée en mémoire des disparus de l'année, dont particulièrement : Alain Devanlay notre ancien président, Bernard Métivier et Jean Jacques Immel, membres du bureau de la SHAEH, Monique Blachère de la société historique de la Ferté Alais.

Rapport d'activité 2020

Notre activité en 2020 (de même pour 2021) a été réduite en raison des impératifs sanitaires, aucune sortie n'a pu être organisée, les documents habituels, rapport et bilan, ont été communiqués par voie postale ou courriel. Néanmoins, le comité de lecture a poursuivi son action et notre bulletin annuel, n°89, livré à l'automne 2020. Nous en remercions tous les membres, Mme Jacquet, MM Bénard, Bianchi, Gatineau, Gélis, Gineste qui ont travaillé avec le coordinateur de ce comité, François Thiébaud.

Rapport financier 2020

Le rapport financier pour 2020, présenté par notre trésorière Arlette Delépine, est sain, nous avons bénéficié, comme les années précédentes des subventions du Conseil Départemental et de la DRAC Ile de France. Ce rapport financier pour 2020 a été publié dans notre Bulletin N° 90 (année 2021).

Soumis aux votes, les rapports sont adoptés à l'unanimité.

Questions diverses :

Messieurs Bernard Minet et Jean-Marc Warembourg, en charge de la mise en page du bulletin et des relations imprimeur, sont nommés au bureau de la SHAEH.

Le Président
Frédéric GATINEAU

le secrétaire général
Jean-Claude DELEPINE

Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2022

14 mai 2022 au Val Saint Germain

L'Assemblée Générale de notre Société s'est tenue le 14 mai au Val Saint Germain. Nous remercions vivement Monsieur le Maire et son équipe municipale qui ont mis à notre disposition la salle des fêtes, magnifique salle romane attenante à l'église. Nous remercions également Monsieur Jean-Paul Vernet qui nous a reçu et guidé pendant cette journée.

Le Président Frédéric Gatineau ouvre la séance et après un bref rappel de notre activité de l'année passée présente le déroulé de cette AG.

Rapport d'activité 2021 :

Notre activité a encore été perturbée par les conditions sanitaires, malgré cela nous avons pu faire poser la plaque commémorative sur l'emplacement de l'ancien Prieuré Notre Dame des Champs à Corbeil, lui-même construit sur l'emplacement d'une chapelle du VI^e siècle. Pour mémoire, cette plaque remplace une plaque posée en 1901 par la SHAEH, dénommée alors Société Historique de Corbeil-Essonnes et d'Étampes. Cette nouvelle plaque a été inaugurée lors des journées du patrimoine.

Nous avons également tenu L'AG 2021 à Marcoussis, suivie de la visite du chantier des travaux sur le Château de Montagu, visite commentée par Monsieur Bourgueil, Président de la Société Historique de Marcoussis (SHM). Ce Château est lauréat de la Fondation du Patrimoine. Après le château, nous avons visité le musée des outils de la SHM, puis l'ancienne chapelle du domaine du Déluge (domaine privé) ; nous en remercions les propriétaires qui nous ont accueillis très courtoisement.

Notre copieux bulletin n°90 (380 pages) a été distribué fin 2021.

Rapport financier 2021 :

Le rapport financier est présenté par notre trésorière ; il est sain, nous continuons à bénéficier du soutien du Conseil Départemental et de la Drac Ile de France. Ce rapport financier est fourni dans les pages suivantes.

Présentés au vote, les rapports d'activité et financier sont adoptés à l'unanimité.

Questions diverses :

Le président laisse ensuite la parole à :

- Notre adhérent, Monsieur Neveux qui nous parle de son dernier ouvrage sur Étiolles.

- Monsieur Senaud, Artiste peintre et professeur à la faculté, dont le projet est de faire une histoire « dessinée » de l'Architecture en Essonne depuis la fin du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours.

Nos projets pour 2022 :

- Participation au colloque sur la guerre de 1870 en Essonne.
- Le Bulletin n°91, des articles sont déjà arrivés, d'autres sont annoncés et doivent nous parvenir prochainement.

- Sortie d'automne : la date et le lieu ne sont pas fixés définitivement.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est close.

Nous poursuivons notre journée par la visite de l'église et de son exceptionnelle collection de souches dont les plus anciennes datent de la Révolution française, suivie de l'évocation du pèlerinage de Sainte Julienne et par une présentation sur Jean Pons Guillaume Viennet, homme politique du XIX^e siècle, le tout assuré avec compétence par Monsieur Jean-Paul Vernet.

L'après-midi, visite d'une partie des intérieurs du château du Marais, guidés par sa propriétaire, Madame de Bagneux, et par Madame Cantryn, historienne (dont un article sur ce même château a été publié dans un de nos récents bulletins). Nous aurons certainement, à l'avenir, la possibilité de revenir sur l'histoire de ce château emblématique du XVIII^e siècle.

Le Président
Frédéric GATINEAU

le Secrétaire général
Jean-Claude DELEPINE



SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DE L'ESSONNE ET DU HUREPOIX
BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 (en euros)

Solde au 1^{er} janvier 2021

Livret A	11 502	
Compte courant Caisse Épargne	9 763	
Banque Postale	3 515	
	Total Solde Bancaire :	24 780

RECETTES :

Intérêts livret A	58	
Cotisations adhérents	6 435	
Subventions	2 700 ¹	
Ventes Bulletins et livres	951	
Sorties	2 050	
	100	
	Total Recettes :	12 294

DÉPENSES :

Cotisations externes	120	
Assurances organisateur	197	
Frais bancaires	222	
Frais de bureau	52	
Affranchissements	651	
Frais de site	66	
Publications	4 471	
Sorties	1 925	
	Total Dépenses :	7 704

Solde au 31 décembre 2021

Livret A	11 559	
Compte courant Caisse d'Épargne	13 671	
Banque Postale	4 140	
	Total solde bancaire :	29 370

Fait à Ris-Orangis le 26 janvier 2022

la Trésorière A. DELEPINE

¹ Dont subventions : CD Essonne 1200, DRAC 1500

LISTES DES NOUVEAUX ADHÉRENTS

Nouveaux Adhérents 2019

Association	Amicale VERT-LE-GRAND Autrefois	91810	VERT-LE-GRAND
Madame	Josée GUICHARDAZ	91190	GIF-SUR-YVETTE
Monsieur	Dominique PICCINNO	91116	SAULX-LES-CHARTREUX
Monsieur	André PICARD	91210	DRAVEIL
Madame	Marie-Laurence LEBON	91310	LONGPONT-SUR-ORGE
Madame	Anne-Marie GUITTARD	91580	AUVERS-SAINT-GEORGES
Mr et Mme	Jean-Pierre RAVANELLI	91130	RIS-ORANGIS
Madame	Dominique POUYAT	91140	VILLEBON-SUR-YVETTE
Madame	Virginie VERHAEGHE	91100	CORBEIL-ESSONNE

Nouveaux Adhérents 2020

Association	BOUVILLE ET SON HISTOIRE	91880	BOUVILLE
Monsieur	Brice THOMAS	91150	ÉTAMPES
Monsieur	Guillaume-Éloi VIVAUX	91210	LARDY

Nouveaux Adhérents 2021

Association	Atelier d'Histoire Locale de Bures-sur-Yvette	91440	BURES-SUR-YVETTE
Association	Les Amis de Milly-la-Forêt	91490	MILLY-LA-FORÊT
Madame	Dominique CANTRYN	78120	RAMBOUILLET
Monsieur	Jean-Marc MORICEAU	14000	CAEN
Monsieur	Christian REMOND	91470	LIMOURS
Madame	Françoise BORDIER	91150	MORIGNY-CHAMPIGNY
Mr et Mme	Noël GRILLON	91100	CORBEIL-ESSONNE
Monsieur	Jean-Marc WAREMBOURG	91780	SAINT-HILAIRE
Monsieur	Claude ROBINOT	91150	ÉTAMPES

Nouveaux Adhérents 2022

Monsieur	Jean-Jacques BESNARD	91150	ÉTAMPES
Monsieur	Vincent BRETEZ	75015	PARIS
Monsieur	Jean CAROLUS DURAN	91480	MARCOUSSIS
Monsieur	Joseph NOUVELLON	91000	EVRY-COURCOURONNES
Madame	Monique ROUBAUD	84210	VENASQUE
Madame	Jacqueline SAINSERE	91010	SAINT-SULPICE-DE-FAVIÈRES
Monsieur	Jean-Paul VERNET	91530	LE-VAL-SAINT-GERMAIN
Monsieur	Xavier TOULGOAT	91530	LE-VAL-SAINT-GERMAIN
Monsieur	Franck SENAUD	91000	EVRY-COURCOURONNES
Monsieur	Jean-Louis BLATEL	91540	FONTENAY-LE-VICOMTE

Les seigneurs et châtelains de Morsang-sur-Seine¹

Olivier LESREL

Hypothèses sur les origines de la seigneurie de Morsang-sur-Seine

Selon une hypothèse probable élaborée par Alain Rubens-Duval², la première implantation humaine à Morsang serait liée, d'une part à la frontière qui existait entre les territoires des Senons et des Parisii autour du V^e siècle (frontière qui sépare toujours les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne) et le long de laquelle subsistait une vaste zone boisée et inhabitée, et d'autre part à une ancienne voie de communication qui descendait par le chemin Vert et la rue de Seine pour traverser le fleuve par le gué du Vieux Garçon et se poursuivre sur la rive gauche par un sentier qui monte tout droit jusqu'à l'église du Coudray en passant de nos jours sous le chemin de fer. Morsang-sur-Seine est citée dans le polyptique d'Irminon³ « *Breve de Murcincto* » parmi les autres possessions « essoniennes » de l'abbaye de St Germain-des-Prés, à côté de *Breve de Palatiolo* (Palaiseau), *Breve de Vedrariis* (Verrières-le-Buisson), *Breve de Spinogilo* (Epinay-sur-Orge), *Breve de Colrido* (le Coudray-Montceaux).

En effet, avant la canalisation de la Seine par une succession de barrages dans les années 1860 pour la rendre navigable, et hors périodes de crue, le fleuve était

¹ Ce texte est extrait du livre d'Olivier Lesrel qui paraîtra prochainement aux éditions *Le Livre d'histoire-Lorisse* dans la collection *Monographies des villes et villages de France*. www.histoire-locale.fr

² Alain Rubens-Duval, *Morsang-sur-Seine au fil des ans*.

³ Il existe deux éditions françaises du polyptique d'Irminon :

Benjamin Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon de Saint-Germain-des-Prés, ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés sous le règne de Charlemagne*, t. 1 (Prolégomènes), t. 2 (Polyptyque), Paris, 1844.
Auguste Longnon, *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, rédigé au temps de l'abbé Irminon*, 2 vol., Paris, 1886-1895.

suffisamment bas pour être traversé à pied en deux nombreux endroits caractérisés par des seuils rocheux peu profonds⁴. Cet itinéraire contournait Corbeil (alors situé uniquement sur la rive droite à l'emplacement de l'actuel Saint-Germain-lès-Corbeil) où la traversée de la Seine était rendue impossible par les importants marécages qui envahissaient le confluent de l'Essonne et qui furent asséchés plus tardivement avec la construction de l'église Saint-Spire.

Pour surveiller les traversées du gué et le trafic fluvial à proximité de cette frontière, fut sans doute construit au cours du VI^e siècle un poste de garde fortifié sommaire qu'on pourrait situer sur un promontoire à l'est du chemin Vert⁵. Entouré de murs, il fut en conséquence dénommé Mur-cinctum (ceint de murs), nom qui évolua finalement en Morsang. Les familles des gardes y construisirent leurs habitations, puis la population augmentant avec l'exploitation de quelques terres et vignes, un oratoire fut bâti au VII^e ou VIII^e siècle sous l'invocation de St-Gildar dont le quartier du village situé au croisement du chemin Vert et de la route de Seine Port porte encore le nom.

Vers le VIII^e siècle, l'abbaye Saint-Germain-des-Prés de Paris acquit le territoire de Morsang, y envoya des colons pour en exploiter les terres et construisit un édifice religieux dédié à saint Germain à l'emplacement de l'église actuelle. Morsang eut ainsi deux églises jusqu'à la Révolution où la chapelle Saint-Gildar, déjà en ruines depuis longtemps, disparut définitivement dans la nationalisation des biens du clergé.

Ce deuxième peuplement se regroupa autour du centre actuel du village, près de l'actuelle mairie et de la route qui mène à Saintry. Le polyptyque d'Irminon qui recense les biens de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, nous donne les noms, aux consonances germaniques pour la plupart, des 153 habitants de Morsang aux alentours de l'an 825 et la description des terres exploitées par chacun d'eux. Morsang comporte déjà une maison seigneuriale, sans doute habitée par le maire Genignus qui avait la charge de l'exploitation du domaine.

Mais peu de temps après, les invasions Vikings ruinèrent la plupart des domaines de l'abbaye qui se trouvaient proches de la vallée de la Seine empruntée par les envahisseurs, et ce qu'il en restait fut en outre aliéné lorsque Saint-Germain-des-Prés passa aux mains d'abbés laïcs⁶ qui n'eurent de cesse de s'attacher leurs vassaux en leur distribuant les biens de l'abbaye. Ainsi, entre les X^e et XII^e siècles semble-t-il, des seigneurs laïcs succédèrent à la suzeraineté ecclésiastique exercée sur Morsang par l'abbaye.

La seigneurie de Morsang s'inscrivit alors dans un réseau de fiefs, avec un suzerain à Vaux-le-Vicomte, et sept vassaux de plus ou moins grande importance, mais qui avaient parfois eux-mêmes leurs propres fiefs. On peut émettre l'hypothèse qu'Hugues Capet céda la seigneurie de Morsang à Bouchard

⁴ Avec 58 cm à l'étiage pour le gué de Morsang, on ne se mouillait pas plus qu'à mi-cuisse lorsqu'on passait d'une rive à l'autre en été.

⁵ Les courbes de niveau des cartes d'état-major indiquent à cet endroit un promontoire avec la cote 65 et un reste de clairière désormais envahi par la végétation qu'on pourrait imaginer abriter les restes du fortin.

⁶ Un intermède de trois abbés laïcs eut lieu entre 893 et 979 : Robert I^{er} roi de France, Hugues le Grand son fils, et Hugues Capet son petit-fils.

1^{er} de Vendôme⁷ qu'il venait de faire vicomte de Melun en 970 et que celui-ci y plaça un seigneur. C'est sans doute lorsqu'un descendant des vicomtes de Melun devint seigneur de Vaux-le-Vicomte⁸ que la seigneurie de Morsang fut démembrée de la vicomté de Melun pour être rattachée à la seigneurie de Vaux, érigée elle-même plus tard en vicomté⁹. Cela se passa avant le 17 avril 1379, date à laquelle un extrait de la Chambre des comptes atteste de la suzeraineté de Vaux. La seigneurie de Morsang-sur-Seine devint donc un fief de celle de Vaux-le-Vicomte, qui n'était guère plus importante, mais possédait les trois fiefs de Sivry, Cesson et Morsang. Le seigneur de Vaux quant à lui restait vassal du vicomte de Melun qui relevait directement du roi de France.

Les seigneurs de Morsang rendirent donc foi et hommage successivement aux familles de Melun, Cheneteau, de Buy, Soulfour, puis en 1623 et 1635 aux Lotin de Charny, qui étaient seigneurs puis vicomtes de Vaux. Ces derniers vendirent la seigneurie de Vaux à Nicolas Fouquet qui déplaça les habitants et détruisit le village pour construire le château qu'on connaît aujourd'hui. La seigneurie de Morsang continua de relever de Vaux-le-Vicomte, et c'est la veuve de Nicolas Fouquet qui réclama en 1681 les droits seigneuriaux non payés. En 1726, le seigneur de Morsang rend foi et hommage au duc de Villars qui avait acquis le château de Vaux en 1705, devenu Vaux-Villars. En 1764, le château prend le nom de Vaux-Praslin avec son nouvel acquéreur le duc de Praslin qui fut suzerain de Morsang jusqu'à la Révolution.

Morsang n'était qu'une petite seigneurie isolée dans une boucle de la Seine à l'écart des voies de communication¹⁰. Mais comme celle de Vaux à ses débuts, si petite fut-elle, elle avait elle-même ses fiefs. Selon la source la plus fiable et complète que constitue le terrier établi entre 1726 et 1744, ils étaient au nombre de sept : deux sur le territoire de Morsang, les fiefs de Postel et d'Herbelot, auxquels s'ajoutaient ceux du Val Coquatrix et de La Borde à Saint-Germain-lès-Corbeil, celui de Lieusaint, tenu par les frères Chartreux, autrefois arrière-fief du Val Coquatrix, et ceux de Loutteville à Champcueil et de Lousteville, aussi appelé fief du Chesne, à Auvernaux. Ces fiefs étaient principalement constitués de maisons, de terres et de bois, mais aussi de rentes et de taxes à percevoir sur des commerçants ou sur des cargaisons traversant Corbeil en charrette ou en bateau.

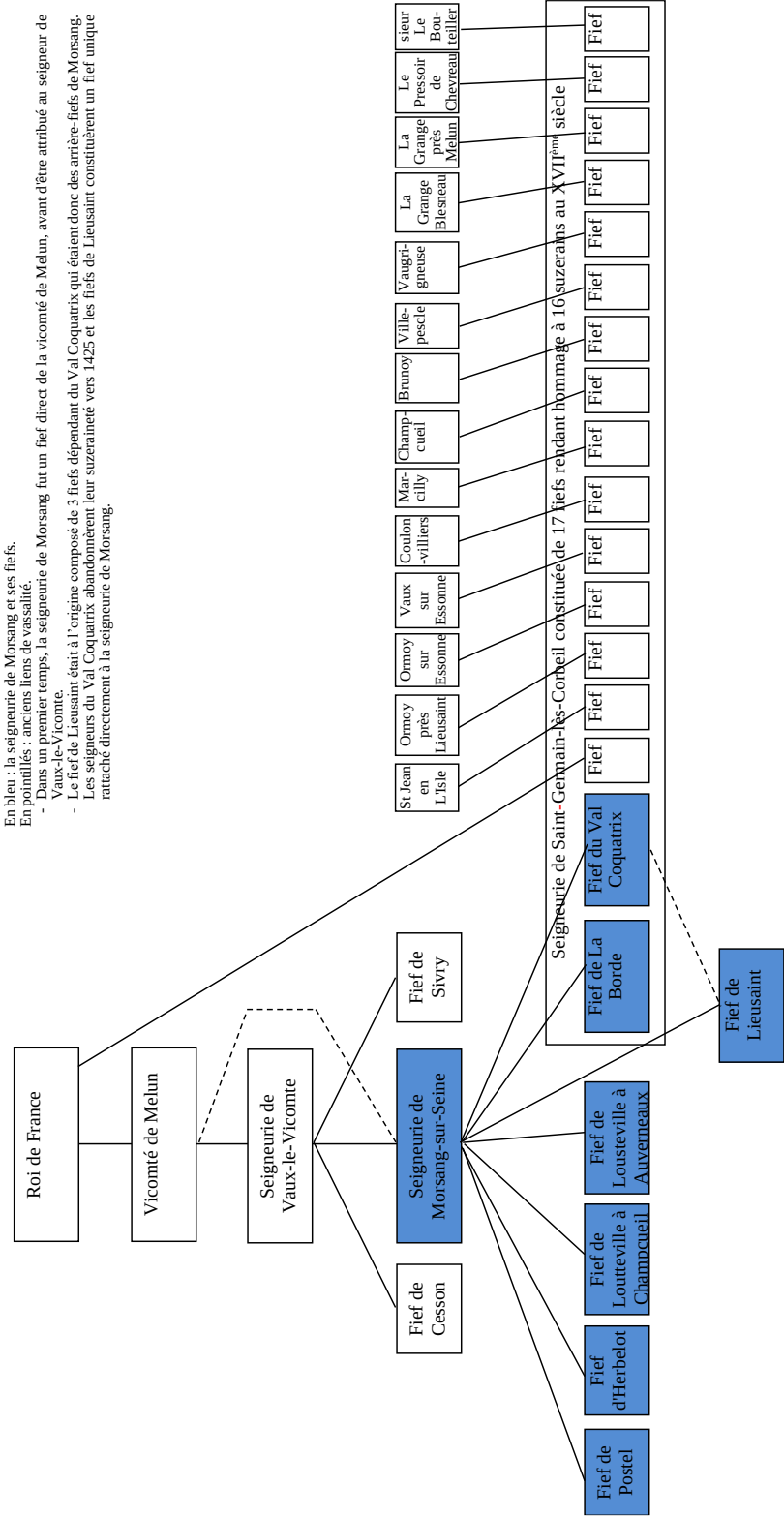
⁷ Bouchard 1^{er} avait épousé Elisabeth Le Riche veuve du comte Aymon de Corbeil.

⁸ Guillaume de Melun (né vers 1214) épousa Perseysie de Vaux dont il eut Adam de Melun seigneur de Vaux, père de Simon de Melun, seigneur de Vaux-le-Vicomte en 1336.

⁹ Morsang devint ainsi un arrière-fief de la vicomté de Melun, comme l'expliquent les lettres patentes de 1669 octroyant à Jean Migné une foire annuelle et un marché hebdomadaire : « *ledit lieu de Morsang est un des plus anciens fiefs de la vicomté de Melun, autrefois démembré d'icelle, et qui en relève en arrière-fief à cause de la vicomté de Vaux* ».

¹⁰ Morsang était d'autant plus isolé avant la Révolution, quand la route de Corbeil à Melun passait au nord de la forêt de Rougeau.

La seigneurie de Morsang-sur-Seine et ses fiefs dans le système féodal local



Les premiers seigneurs de Morsang-sur-Seine

Les deux premiers seigneurs de Morsang connus sont cités par l'abbé Lebeuf¹¹:

En 1170 Thibaud de MURCEN, chevalier, cité dans un titre de St-Jean de Corbeil.

En 1266 Drogo de MORCENT, chevalier, connu par le Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Maur, ayant la jouissance de quelques bois de ce monastère situé à Ozoir-la-Ferrière.

Famille de SERVIGNY (seigneurs de Morsang au XIV^e siècle)

Les Servigny sont mentionnés dans des actes de 1373 et 1387, et sont cités en 1490 comme anciens seigneurs de Morsang¹² :

En ? **Robert de SERVIGNY**, écuyer, seigneur de Morsang.

Avant 1373 **Jean de SERVIGNY**, chevalier. Il n'est pas précisé qu'il était seigneur de Morsang, mais le 20 avril 1373, sa veuve Agnès de Valjouan, reçoit, pour elle et pour leurs enfants, les foi et hommage de Philippe Ogier, seigneur d'une partie du fief du Val Coquatrix qui dépendait de la seigneurie de Morsang.

En 1387 **Jean de SERVIGNY**, chevalier, seigneur de Morsang, déclare le 16 juin 1387 : « *Sachent tous que je, Jean de Servigny, chevalier, ai aujourd'hui reçu à ma foi et hommage, messire Nicolas de Fontenay, seigneur du Val Coquatrix, à cause de ma terre de Morsang, et me tiens content du quint denier. En témoin de ce, j'ai scellé cette lettre de mon propre sceau* ».

L'effigie sans inscription d'une des deux pierres tombales conservées dans l'église de Morsang est probablement celle d'un membre des familles de ces premiers seigneurs.

À ceux-ci, dont on ne sait pas grand-chose, s'ajoutèrent peut-être des sieurs Nicquet et Fost qui sont évoqués dans un acte de 1754¹³ en tant qu'anciens seigneurs de Morsang sans qu'on sache s'ils le furent réellement. Il semble bien toutefois que les Aguenin succédèrent directement aux Servigny, car un acte de

¹¹ Histoire du diocèse de Paris (1755), abbé Lebeuf. À part ces deux premiers seigneurs repris de la citation de l'abbé Lebeuf, tous les noms des seigneurs qui suivent sont vérifiés et attestés dans des actes manuscrits des époques concernées. Les informations les concernant sont complétées par celles qui sont disponibles dans la littérature, lorsque celles-ci paraissent cohérentes.

¹² La transcription manuscrite de l'acte de dénombrement du fief du Val Coquatrix dépendant de la seigneurie de Morsang en date du 15 septembre 1490, et celle de l'acte de 1387 dans le bulletin de la société historique et archéologique de Corbeil (1897, p.55) citent Jean de Servigny. A la lecture des originaux de 1373 et 1490, on pourrait cependant hésiter entre Servigny et Survigny.

¹³ L'acte de vente de 1754 cite les « sieurs Nicquet, Fost et autres seigneurs de Morsang » qu'on ne retrouve pas parmi les familles qui détinrent la seigneurie à partir du XV^e siècle.

1490 rapporte que la terre de Morsang appartient aux Aguenin, et anciennement à feu Robert de Servigny et depuis à Jean de Servigny.

À partir du milieu du XV^e siècle, avec les Aguenin, on peut recenser plus systématiquement la succession des seigneurs de Morsang. Ce furent pour la plupart des bourgeois de Paris, ou de province pour quelques-uns d'entre eux, pour qui cette terre fut à la fois résidence secondaire et source de revenus. Plusieurs familles relativement prospères se succédèrent, Aguenin, Le Faure, Dreux, alternant avec quelques individus isolés qui finirent en faillite : Migné, Le Roy de Jumelles, Bouret. Certains de ces seigneurs ne résidèrent sans doute qu'épisodiquement dans leur domaine de Morsang¹⁴.

Familles AGUENIN LE DUC – BLOSSET – LE FAURE¹⁵ (seigneurs de Morsang-sur-Seine de la première moitié du XV^e siècle à 1649)

Jean AGUENIN¹⁶, procureur du roi en la cour des Aides (1394), procureur général puis second président au Parlement de Paris (1417-1420), époux de Jeanne de La Porte, fut sans doute le premier Aguenin seigneur de Morsang, dans la mesure où ses trois fils et son petit-fils se qualifient simultanément de seigneurs de Morsang en 1459.

Cités en 1459 Les frères **Jean AGUENIN** (décédé en 1472), chanoine de Notre-Dame de Paris et conseiller au Parlement, **Guy AGUENIN** (décédé en 1463), conseiller au Chatelet de Paris, marié à Jeanne de Cornillan (sans postérité), et **André AGUENIN** (décédé en 1483), chanoine de Saint-Médéric, chapelain de Saint-Bon, sont tous ensemble seigneurs de

¹⁴ Les autres familles « de Morsan » ne concernent pas Morsang-sur Seine.

Les Vassan et Durey d'Harnoncourt ou Durey de Morsan sont seigneurs de Morsang-sur-Orge.

Les Le Tellier de Morsan et Le Sens de Morsan concernent Morsan dans l'Eure.

Les Prévost de Morsan concernent également un autre Morsan (peut-être Morsans au sud de Chartres) avec Jean Prévost, conseiller au Parlement qui eut deux fils :

- Jean Prévost, écuyer, seigneur de Saint-Cyr-du-Gault, de Villabry, de Morsan, de Saint-Germain, conseiller du roi en la cour de Parlement, président aux requêtes du Palais. Il épouse Marie Brachet (fille de Jean Brachet seigneur de Frouville et du Coudray)

- Bernard Prévost (1517-22/11/1585), chevalier, seigneur de Morsan, président au Parlement de Paris (dit Le président de Morsan), troisième fils de Jean Prévost seigneur de Saint-Cyr-du-Gault et Morsan, eut en partage les terres de Morsan et Villabri. Il épousa Magdeleine Potier de Blancmesnil morte en 1603. Sans postérité.

Quant à Charles de Lormier de la Tour, seigneur d'Etiolles, il est cité à tort par A. Rubens Duval, car il ne fut pas seigneur de Morsang, mais cité en 1644 et 1651 comme seigneur et propriétaire du fief de Postel qui dépendait de la seigneurie de Morsang-sur-Seine.

¹⁵ Voir généalogie des familles Aguenin et Le Faure en fin de ce chapitre.

¹⁶ Fils de Gui Aguenin, originaire de Tonnerre, gentilhomme ordinaire de la Chambre de Jean sans Peur, duc de Bourgogne (1360), et de Catherine de La Baulme.

Morsang en 1459 avec leur neveu Guillaume (qui suit), fils de leur frère Pierre Aguenin (1405-1433)¹⁷, lorsqu'ils reçoivent le 22 février 1459 les foi et hommage du seigneur du Val Coquatrix Étienne Tillet, qui a remplacé Philippe de Chauvigny.

Cité en 1459-1477 **Guillaume AGUENIN dit LE DUC** (né vers 1430, décédé vers 1480¹⁸), seigneur de Magny-le-Hongre et Villevaudé (en Seine-et-Marne) et seigneur de Morsang-sur-Seine, d'abord avec ses oncles, puis probablement seul¹⁹. Il était avocat et conseiller au Parlement de Paris (reçu en 1461). C'était le fils de Pierre Aguenin (1405-1433) et Marguerite Le Duc²⁰.

Le 3 avril 1459, Guillaume Aguenin Le Duc épouse en premières noces Françoise (ou Girarde) de Longueil (née vers 1435) veuve de Denis de Thumery, seigneur de Boissise-le-Roi, dont naissent notamment :

- Pierre Aguenin Le Duc né à Paris le 19 février 1460 marié en 1487 avec Catherine Le Coq, qui hérita de la seigneurie de Villevaudé.
- Marie Aguenin Le Duc née à Paris en décembre 1462 mariée vers 1480 avec Robert Lotin, dont :
- Justine Lotin mariée vers 1500 avec Jean Le Prévost, dont Jean Le Prévost marié vers 1530 avec Anne Le Clerc.
- Marguerite Lotin épouse de Pierre Hennequin mort en 1553 dont une fille Marguerite Hennequin épouse Jacques Le Faure seigneur de Morsang sur Seine.
- Robert Lotin dont les descendants furent vicomtes de Vaux (le Vicomte).

Veuf, Guillaume Aguenin Le Duc se remarie le 23 mars 1467 avec Justine Sanguin (veuve), dont il a un fils Guillaume Aguenin Le Duc décédé à Paris en 1476 et deux filles

¹⁷ Les quatre frères eurent également deux sœurs : Philippa Aguenin épouse de Jean de Longuejume, seigneur d'Ivry, avocat du roi au Chatelet de Paris, et Jeanne Aguenin épouse de Nicolas de Longueil, seigneur de Bistelles, avocat du roi au Chatelet de Paris.

¹⁸ Il ne peut pas être décédé le 28/12/1508 comme l'indiquent certaines sources, puisque les manuscrits de 1483 indiquent que Justine Sanguin est veuve, et elle avait obtenu la tutelle de ses enfants le 3 janvier 1480. D'après l'abbé Lebeuf, dans le chapitre sur Villevaudé, il serait décédé le 18 décembre 1480 et inhumé dans l'église Saint-Jean en Grève. Aguenin était parfois orthographié Hacquenin.

¹⁹ Même si son oncle André Aguenin lui survécut.

²⁰ Marguerite Le Duc était la fille unique et héritière de Guillaume Le Duc, seigneur de Villevaudé, conseiller du roi, président de la cour de parlement de Paris, et de Jeannne Porchier. Le contrat de mariage stipulait que les enfants du couple seraient obligés de prendre le nom et les armes de Le Duc avec celui et celles d'Aguenin et de s'intituler Aguenin dit Le Duc.

Yvonne (épouse de Hélie de Livres) dont les enfants héritent de la seigneurie de Magny-le-Hongre, et Claude (épouse de Nicolas Blosset) qui hérite de la seigneurie de Morsang-sur-Seine.

Citée en 1486-1502 **Justine SANGUIN** (décédée le 18 mai 1502, enterrée avec son mari dans l'église St-Jean-de-Grève à Paris²¹) veuve de Guillaume Aguenin Le Duc, dame de Morsang-sur-Seine et de Magny-le-Hongre. Elle était également dame de Vaires-sur-Marne avec ses beaux enfants Robert Lotin et son épouse Marie Aguenin.

Après la mort de son mari, « noble Justine Sanguin » prend en main la gestion de la seigneurie de Morsang en tant que tutrice de leurs enfants, vend des coupes de bois, achète des pièces de terre, signe des baux et reçoit les foi et hommage de ses vassaux.

Citée en 1515-1546 **Claude AGUENIN dit Le Duc** (nommée parfois Claude Le Duc), dame de Morsang-sur-Seine, dame et vicomtesse de Sens (1542), morte vers 1546²² , hérita de ses parents Guillaume Aguenin et Justine Sanguin. En 1500, elle avait épousé²³ Nicolas BLOSSET, écuyer, seigneur de Saint-Maurice-en-Thizouaille, vicomte de Sens, devenu seigneur de Morsang-sur-Seine par son mariage (mort entre août 1540 et mai 1541). Ils habitaient à Paris une maison à plusieurs corps d'hôtel sise rue du Roi de Sicile vis-à-vis de la rue des Ballets. En 1540, pour le compte de sa femme, Nicolas Blosset signe un bail avec Jehan Cauvet, laboureur, demeurant à « Morsang sur Seine lez Corbeil ». Ce nouveau fermier prend pour neuf années l'hôtel et ferme dudit Morsang, grange, étables et jardins d'icelles, avec les greniers étant de présent auxdits lieux, et toutes les terres labourables, trois arpents de prés qu'a tenus la veuve de Guillaume Maillard, la moitié de la pièce du pré de Gaudray et la moitié des fruitages des arbres fruitiers étant dans cette pièce de pré. Les seigneurs de Morsang se réservent toutefois l'hôtel seigneurial, les pressoirs, la moitié des fruitages des arbres fruitiers et du verjus qui viendront et croîtront au jardin alentour. Le loyer consiste en trois muids et demi de grain, mesure de Paris, répartis en quinze setiers de blé méteil, quinze setiers de seigle et un muid d'avoine, le tout

²¹ Ou 18 mai 1512 selon certaines sources. L'ancienne église Saint-Jean de Grève était située entre l'Hôtel de Ville et l'église Saint-Gervais.

²² C'est sans doute par erreur qu'elle est encore citée en 1552 dans le ban et l'arrière-ban du bailliage de Sens pour la vicomté de Sens, car sa succession et celle de son mari fut réglée dès 1546.

²³ Contrat de mariage le 16/6/1500.

bon grain, loyal et marchand, à livrer chaque année au Port en Grève à Paris, au jour de la saint Martin d'hiver. Le fermier sera tenu de labourer et cultiver les terres labourables de la ferme, parcelles et saisons sans désaisonner, et convertir les fourrages en fumier. Il prendra en charge les charriages et arrivages qu'il conviendra de faire depuis le port de Morsang jusqu'à la ferme, ainsi que l'entretien des édifices. Il devra livrer chaque année six tombereaux de bon fumier dans les prés et vignes du seigneur et nourrir leurs chevaux et montures, fournir de la paille pour leurs lits, labourer leur jardin, entretenir les treilles.

Nicolas Blosset et Claude Aguenin eurent trois fils, qui ajoutent parfois une particule à leur nom de famille, Pierre de Blosset, écuyer, vicomte de Sens, demeurant à Paris, et Jean de Blosset, prêtre chanoine de la cathédrale de Lisieux (tous deux seigneurs en partie de Saint-Maurice-en-Thizouailles et qui se rendent des comptes dans la succession de leur père en 1541), ainsi que Robert de Blosset, aussi chanoine, et trois filles, Madeleine veuve d'Edme de Mamonnot, Marguerite, et Huberde épouse de Robert Dujallon. Ils clôturent le partage de la succession de leurs parents en 1546.

Cité en 1550-1561 **Pierre de BLOSSET**²⁴, écuyer, vicomte de Sens et seigneur en partie de Saint-Maurice-en-Thizouailles, fils des précédents, a été un temps seigneur de Morsang-sur-Seine. En 1558, il saisit le fief du Val Coquatrix sur Pierre Richer qui ne remplissait pas ses obligations de vassal.

Lorsque les Blosset cédèrent²⁵ la seigneurie de Morsang aux Le Faure²⁶, celle-ci resta dans la même famille, puisque Jacques Le Faure avait épousé Marguerite Hennequin, petite-nièce de Nicolas Blosset et de Claude Aguenin.

Des Aguenin, descendaient aussi les Lotin de Charny, vicomtes de Vaux, auxquels chaque nouveau seigneur de Morsang devait rendre foi et hommage,

²⁴ L'abbé Lebeuf cite un Pierre Brosset seigneur de Morsang en 1550. Certaines sources Internet donnent aussi ce prénom à l'époux de Claude Aguenin, que « Les éloges de tous les premiers présidents du Parlement de Paris » prénomment Jean en 1645. Mais les papiers originaux de l'époque relatifs à la seigneurie de Morsang conservés aux Archives Nationales confirment bien qu'elle avait épousé un Nicolas Blosset. C'est leur fils Pierre de Blosset qui fut aussi seigneur de Morsang. La famille Blosset était d'origine normande, venue s'installer à Saint-Maurice-Thizouaille dans la vallée du Tholon près de Joigny.

²⁵ La descendance du couple Blosset Aguenin est suffisamment nombreuse pour qu'il soit peu probable que la terre de Morsang soit parvenue aux Le Faure par héritage, qui durent donc plutôt l'acheter à leurs cousins.

²⁶ Malgré des hésitations avec Le Favre, l'orthographe Le Faure est la plus probable. La généalogie de la famille Le Faure figure en fin de ce chapitre.

puisque la seigneurie de Morsang était un fief dépendant de celle de Vaux-le-Vicomte, au moins depuis 1379²⁷.

Avec la seigneurie de Morsang, sembla également se transmettre le titre de vicomte de Sens²⁸, qui passa lui aussi des Blosset aux Le Faure. La charge de doyen de St-Urbain de Troyes, quant à elle, eut plusieurs titulaires dans cette même famille avec deux Nicolas Hennequin et un Jacques Le Faure.

Cité en 1569-1573 **Jacques LE FAURE** (décédé en 1573²⁹), seigneur de Morsang-sur-Seine et vicomte de Sens, conseiller et maître des requêtes de la Reine mère. Il avait épousé Marguerite Hennequin³⁰ fille de Pierre Hennequin (mort en 1553) et Marguerite Lotin (elle-même fille de Robert Lotin et Marie Aguenin Le Duc). Le couple habitait à Paris en leur « hôtel et demeure » rue du Coq.

Jacques Le Faure et Marguerite Hennequin ont comme enfants :

- Anne Claude Le Faure mariée en 1565 avec Barthélémy Prévost
- Louise Le Faure épouse de Jacques Michon, seigneur de la Plippe, conseiller
- Prigente Le Faure mariée le 20 avril 1573 avec André Maillard, seigneur de St-Bouletz, conseiller du roi et général en la Cour des Aides
- Pierre Le Faure qui suit.

Il dut mourir peu de temps avant le mariage de sa fille Prigente où il est qualifié de « feu noble homme et sage Maître Jacques Le Faure ».

Cité en 1573 **Pierre LE FAURE**, seigneur de Morsang, vicomte de Sens, fils du précédent. Il fut conseiller du roi et général des Aides (1572), conseiller du roi en la Cour des généraux (1575), puis président de la Cour des Aides (1575, 1588), ce qui lui valait le surnom de « président de Morsan ». Il épousa Marguerite (ou Marie) Guiberteau. Ils furent les parents³¹ de :

- Jacques Le Faure époux de Catherine de Maniquet.

²⁷ Un extrait de la Chambre des comptes, daté du 17 avril 1379, jadis conservé dans les archives de Vaux, en faisait foi.

²⁸ Encore que les deux parts de la vicomté de Sens détenues par les Le Faure n'étaient peut-être pas les mêmes que les trois parts possédées par les Blosset.

²⁹ D'après l'abbé Lebeuf.

³⁰ Marguerite Hennequin avait pour frère Nicolas Hennequin, seigneur de Blives, doyen de St-Urbain de Troyes mort en 1580, et pour oncle un autre Nicolas Hennequin, doyen de St-Urbain de Troyes, mort en 1548, et pour grand-oncle Oudart Hennequin, doyen de St-Urbain de Troyes.

³¹ Les registres paroissiaux de St-Jean de Grève mentionnent également le 3 mars 1588 la naissance d'Adrien fils d'honorable homme Pierre Le Faure vicomte de Sens président en la cour des Aides et Marie Guiberteau, probablement mort en bas âge.

- Pierre Le Faure, prêtre et prieur du Montier-en-l'Isle, vivant en 1649.
- Nicolas Le Faure, écuyer, vivant en 1649.
- Charlotte Le Faure, vivante en 1649, veuve de Pierre Guérin (ou Guron), conseiller du Roi et payeur des gages de MM. de la Cour des Aides³².

À la mort de Pierre Le Faure, la seigneurie de Morsang passe apparemment à ses frères.

Cité en 1579, 1584 **François LE FAURE**, écuyer et seigneur de Morsang-sur-Seine, fut sans doute frère du précédent. En 1579, il saisit féodalement le fief du Val Coquatrix dont le seigneur Pierre Richer ne payait plus ses droits ni ne rendait ses devoirs féodaux. Le 12 septembre 1584, il fait venir Jean Auzard, mesureur et arpenteur juré du roi, demeurant à Villeneuve-Saint-Georges pour mesurer « deux pièces de bois taillis sis au Buisson de Rougeau ».

Cité en 1597, 1611 **Jacques LE FAURE**, seigneur de Morsang, doyen de St-Urbain de Troyes, prieur de Montier-en-l'Isle, demeurant à Paris, au vieux cimetière de St-Jean-de-Grève. Frère des précédents et fils de Jacques Le Faure et Marguerite Hennequin. En 1611, il reçoit une donation d'une rente viagère de 350 livres tournois de son neveu Pierre Le Faure, chanoine en l'église cathédrale de Troyes, qui sera plus tard prieur de Montier-en-l'Isle. La même année, il vend la seigneurie de Morsang à son autre neveu Jacques Le Faure.

De 1611 à 1616 **Jacques LE FAURE**, écuyer, seigneur de Morsang près Corbeil³³, vicomte de Sens, mort vers 1616, neveu du précédent (et fils de Pierre Le Faure, Président de la Cour des Aides et de Marguerite (ou Marie) Guiberteau³⁴).

³² En 1660, une donation de Charlotte Le Faure, veuve de Pierre Guérin, à sa petite-fille Madeleine Guérin, mentionne un « portrait du défunt sieur Guérin avec celui de madame la présidente Le Faure ».

³³ Alors écrit Morsan ou Morsen.

³⁴ Les sources manuscrites originales que sont la vente de la seigneurie de Morsang à Jean Migné en 1649, et la vente de Jacques Le Faure doyen de St-Urbain de Troyes à son neveu Jacques Le Faure époux de Catherine de Maniquet, permettent de rectifier quelques erreurs qui existent dans la généalogie de la famille de Maniquet publiée en 1906 par le vicomte O. de Pompery dans la Revue d'histoire de Lyon. L'acte de 1649 fait référence à la vente de 1611 et cite Pierre, Nicolas et Charlotte Le Faure comme frères et sœur de Jacques Le Faure époux Maniquet, en tant qu'héritiers de leur neveu Louis. La vente de 1611 cite Marguerite Guiberteau comme mère de Jacques Le Faure époux Maniquet, et la dit veuve de Monsieur le Président (Jacques n'est donc pas le frère mais le fils de ce Pierre Le Faure président de la Cour des Aides, époux de Marie Guiberteau).

Il était trésorier principal provincial en Champagne³⁵, puis trésorier de France à Paris. Marié en juin 1611 avec Catherine de Maniquet³⁶, ce Jacques Le Faure acquiert la terre et seigneurie de Morsang le 14 juillet 1611 de son oncle Jacques Le Faure, doyen de St-Urbain de Troyes. Il habitait à Paris, rue Sainte Avoye, paroisse St-Nicolas des Champs.

Lors de cette vente en famille, « la terre et seigneurie de Morsang sur Seyne » est décrite comme « *consistant en maison et lieu seigneurial, cour privée, grange, étable, bergerie, fournil, jardin, le tout clos de murailles et avec les appartenances et dépendances du lieu ainsi (...) se poursuivant et emportant foi pour la gr.... dudit lieu, justice haute, moyenne et basse, droit de banalité, de pressoir et retenue, cens et rentes seigneuriales tant en deniers, grains, que volailles. Item la quantité de cent soixante arpents de terres labourables dont partie en friches, huit arpents de prés, quarante arpents de bois taillis, trois arpents de vignes, le tout ou environ et plus (...) assis au terroir dudit Morsang et (...) avec les rochers et bois dessus. Item les arrière-fiefs qui sont en partie tenus et mouvant de ladite terre et seigneurie de Morsang appelés les fiefs du Val Coquatrix, de Louteville, Lieusaint, Herbelot et Postel, assis dans ledit Morsang et Auvernaux avec tous et chacuns leurs droits et profits de fief* ».

Le seigneur de Morsang doit alors rendre « *foi et hommage à Monsieur le Président de Charny à cause de la terre et seigneurie de Vaux le Vicomte* ». Il s'agissait d'un cousin des Le Faure, Guillaume Lotin, seigneur de Charny et vicomte de Vaux, président de la Chambre des Requêtes depuis 1594.

Le 12 octobre 1613, Jacques Le Faure achète des terres et héritages à Le Prévost. Il est cité lors d'une vente en avril 1615, avec Jean Gaultier, son jardinier et serviteur domestique. À cette même période, il fait faire des arpentages de bois dans la forêt de Rougeau, près de la butte de Morsang et de Sagogny, et dans les lieudits de la Fontaine, des Essarts et de la Sablonnière.

Il meurt entre avril 1615 et juillet 1617, après seulement cinq ou six années passées à la tête de la seigneurie de Morsang.

On garde de lui un portrait daté de 1608.

De 1616 à 1649 **Catherine de MANIQUET**, dame de Morsang, bourgeoise de Paris (morte entre 1642 et 1656), succède à son mari Jacques Le Faure, seigneur de Morsang. En 1620, elle demeure à Paris rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, paroisse St-Jean-de-Grève, puis en 1649 rue Barre de Bercq dans la même paroisse. Le 4

³⁵ Ou trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres de Champagne.

³⁶ Contrat de mariage du 1^{er} juin 1611. Chatelet de Paris, Insinuations Y//151, fol°204.

avril 1618, elle fait d'ailleurs une fondation de messe au couvent du prieuré Ste-Croix de la Bretonnerie.

Les quatre fils qu'elle avait eus de Jacques Le Faure avaient été mis en nourrice chez Jeanne Guiboust, femme d'Hugues Fauconnier, vigneron à Morsang, et précédemment veuve de Jean Hottin. Comme gage de bonne amitié envers la nourrice et pour la remercier d'avoir « nourri et mammelé » ses enfants, Catherine de Maniquet lui fera en 1622 une donation de 180 livres tournois.

En mars 1623, elle rend foi et hommage de la terre de Morsang, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants :

- Jacques Le Faure, écuyer, parrain en 1623, mort sans postérité dans les armées du roi.
- Pierre Le Faure de Morsan, jésuite en Inde, en Chine et en 1652 au Japon.
- Un autre fils, sans doute Antoine, mort sans postérité dans les armées du roi.
- Louis Le Faure mort sans postérité dans les armées du roi vers 1649

En 1635, la terre et seigneurie de Morsang-sur-Seine dépend et relève toujours en plein fief de la terre et seigneurie de Vaux-le-Vicomte qui a alors pour seigneur François Lotin, seigneur de Charny.

Plus tard, Catherine de Maniquet sera dame de Morsang en même temps que ses fils Antoine et Louis Le Faure seront seigneurs de Morsang.

Nombre d'actes montrent comment cette dame de Morsang s'est investie dans la gestion de la terre de Morsang, en tant que tutrice de ses enfants.

Entre 1623 et 1629, aidée par Jean Gaultier qu'elle emploie toujours comme serviteur domestique, Catherine de Maniquet se livre également au mesurage systématique de ses biens, où l'on cultive l'orge, le blé, l'avoine, le sainfoin, quand il ne s'agit pas de bois, prés ou pépinières. En son absence, c'est Jean Gaultier également, qui reçoit les foi et hommage des seigneurs des fiefs de Morsang. Comme gage d'amitié et pour le remercier des services rendus, Jean Gaultier, époux de Marie Brouillet, recevra en 1622 de la dame de Morsang une donation de 460 livres.

En 1642 et 1644 **Antoine LE FAURE**, seigneur de Morsang. Il s'agit sans doute d'un des quatre fils de Jacques Le Faure et de Catherine de Maniquet. Il s'occupe de la seigneurie de Morsang lorsqu'il n'est pas tenu éloigné par son engagement dans les armées du roi.

En 1649

Louis LE FAURE, écuyer, seigneur de Morsang sur Seine. Si l'on exclut le jésuite parti prêcher en Inde et au Japon, Louis Le Faure est le dernier survivant des trois autres fils de Jacques Le Faure et Catherine de Maniquet. Il dut mourir vers 1649, car sa mère Catherine de Maniquet signe cette année-là une transaction avec ses beaux-frères et belle-sœur, en tant qu'héritiers de leur neveu Louis ; il s'agit de Messire Pierre Le Faure, prêtre prieur de Montier-en-l'Isle, Nicolas Le Faure, écuyer, et demoiselle Charlotte Le Faure, veuve de feu noble homme Pierre Guérin, conseiller du roi. Après quoi, Catherine de Maniquet put procéder à la vente de la seigneurie et de ses terres à Jean Migné.



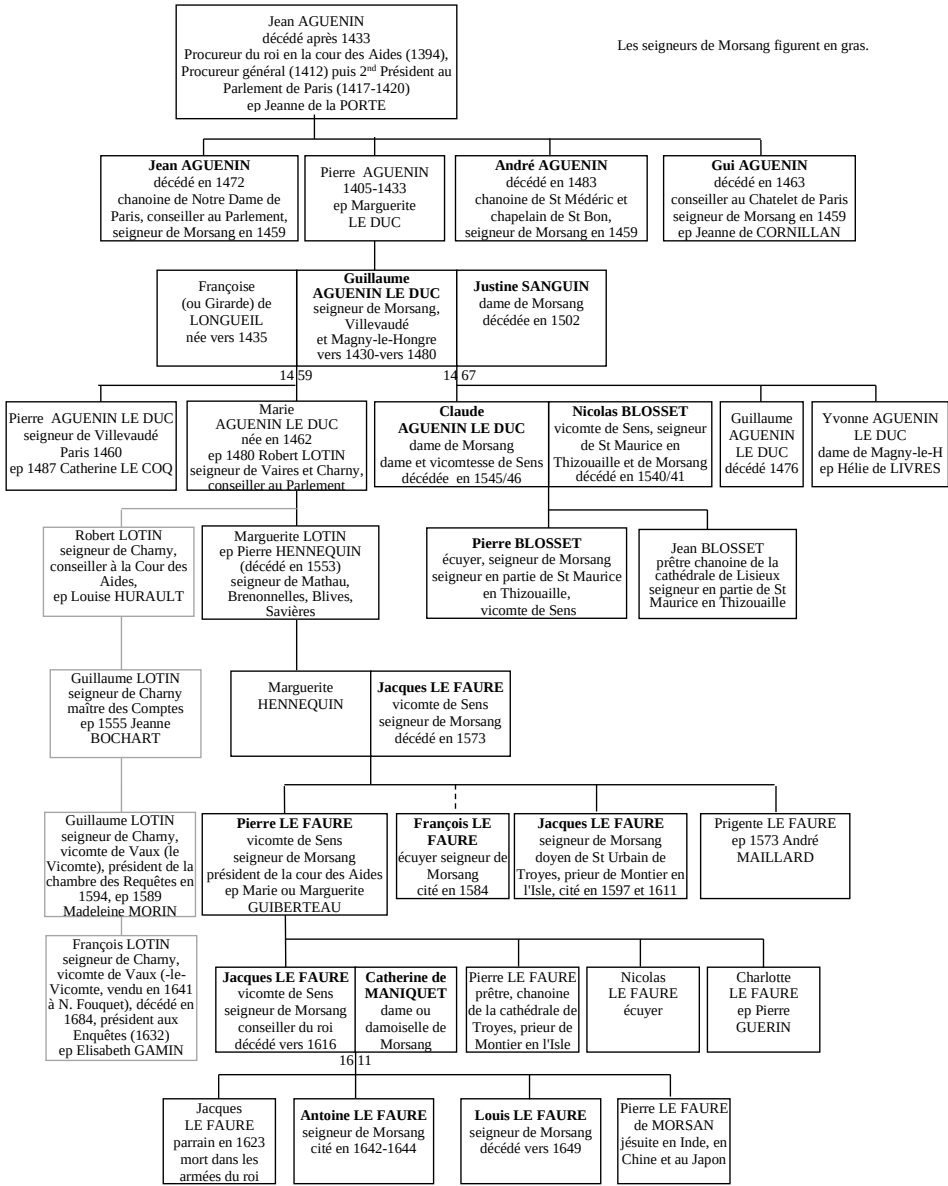
Portrait de Jacques Le Faure seigneur de Morsang, 1608,
(Époux de Catherine de Maniquet, et fils de Pierre Le Faure,
président de la Cour des Aides) ,

Portant l'inscription de la main de l'artiste :

« C'est le fils aîné de Mr le Président Le Faure. On l'appellait Mr de Morsan.
Ce 30 de septembre 1608 »

Dessin au crayon noir et pastel par Daniel Dumonstier (Musée du Louvre, Cabinet des
dessins).

Familles Aguenin – Blosset – Le Faure



morts sans postérité dans les armées du roi

Jean MIGNÉ (seigneur de Morsang-sur-Seine de 1649 à 1671)

Jean Migné (ou de Mignier)³⁷, mort en 1671, est chevalier et conseiller du roi en ses Conseils d'État et privé, et maître d'hôtel ordinaire de Sa Majesté. Après avoir occupé des fonctions dans la généralité d'Orléans en 1641, il est receveur des finances à Alençon en 1655. Il est marié à Jeanne Baron et habite à Paris, rue des Petits Champs, paroisse St-Médéric, lorsque le 13 décembre 1649, il acquiert la terre de Morsang-sur-Seine de damoiselle Catherine de Maniquet pour quarante mille livres tournois. Plus précisément, il s'agit d'un échange de la seigneurie et terre de Morsang contre un contrat de *« deux mil deux cent vingt-deux livres quatre sols cinq deniers de rente faisant principal la somme de quarante mille livres tournois à raison du denier dix-huit³⁸ »*, constituée par un certain Morlon au profit de Migné.

Jean Migné s'emploie au développement de sa seigneurie, signe des contrats de rente assis sur divers biens, s'intéresse aux îles de la Seine dont il fait l'acquisition et fait mesurer plusieurs pièces de terre.

En mars 1651, Jean Migné obtient que la seigneurie de Morsang soit érigée en châellenie par lettres patentes de Sa Majesté, et en septembre 1666, il reçoit d'autres lettres patentes pour la création à Morsang d'une foire par an le lendemain de la fête de saint Jean-Baptiste et un marché par semaine le mardi, avec la construction de halles, bancs et autres choses nécessaires pour la commodité des marchands et sûreté de leurs marchandises. Ces halles ne furent probablement jamais construites, et l'on ne trouve d'ailleurs aucune trace que cette foire et ces marchés se soient réellement tenus.

Le 18 juillet 1661, Charles Amelot, concierge de Monsieur Migné, seigneur de Morsang, vend à Charles Blondeau, marchand hôtelier au Plessis Chenêt, *« la quantité de dix milliers de bottes de foin, sain foin, de dix à douze livres pesantes »*.

C'est aussi Jean Migné qui acquiert en propre l'un des fiefs de la seigneurie de Morsang, le fief de Postel, qui appartenait alors à Madeleine de Bois Bureau, épouse de Charles Lormier, seigneur de la Tour Tigery. Le fief de Postel sera désormais intégré à la seigneurie de Morsang.

En 1665, Jean Migné s'associe dans la Manufacture royale des glaces, créée par Colbert en débauchant des verriers de Murano pour concurrencer le monopole technique de Venise dans la production de grands miroirs, qui seront plus tard nécessaires à la galerie des glaces de Versailles. Plusieurs des associés dont Jean Migné sont condamnés pour malversations.

Jean Migné mourut en 1671, couvert de dettes, laissant un fils³⁹ de 5 ans, sous la tutelle de sa veuve⁴⁰. La succession vacante fut gérée par un curateur et le

³⁷ L'abbé Lebeuf dans son histoire du diocèse de Paris (1755) le dénomme par erreur Jean Mignon au lieu de Jean Migné.

³⁸ Ce qui signifie que 18 deniers produisent 1 denier d'intérêt, soit 5,5%.

³⁹ Jean Migné né en février 1666, toujours vivant en 1676.

⁴⁰ Jeanne Baron, veuve de Jean Migné, demeurant à Paris rue Geoffroy Langevin, paroisse St Merry, se remarie en 1679 (contrat de mariage le 4 novembre) avec

roi députa un commissaire pour « la discussion des effets » du défunt qui, par ses fonctions, était passé dans le « maniement des deniers de Sa Majesté » qu'il avait sans doute quelque peu confondus avec ses deniers personnels.

Pour des raisons inconnues (Migné n'avait-il pas terminé de payer les sommes dues ?), il fut question que la vente de 1649 soit annulée et un arrêt ordonna que les héritiers Maniquet rentreraient en possession de la terre de Morsang vendue au sieur Migné. En tous cas, la moitié par indivis fut attribuée à Prosper de Maniquet⁴¹.

Honoré LE ROY de JUMELLES (seigneur de Morsang-sur-Seine de 1673 à 1681)

Honoré Le Roy de Jumelles, chevalier, président en la Cour des monnaies, deviendra seigneur de Morsang et du fief de Postel en trois temps :

- Le 9 juin 1673, il acquiert de Prosper de Maniquet⁴² la moitié par indivis de la terre et seigneurie de Morsang.
- Le 23 novembre de la même année, il achète l'autre moitié à la succession Migné pour 20 000 livres.
- Le 9 août 1674, il acquiert des commissaires en charge de la succession la « terre, fief, ferme de Postel située au village de Morsang-sur-Seine » et les autres acquisitions du sieur Migné depuis qu'il était seigneur de Morsang, pour 10 000 livres.

Honoré Le Roy de Jumelles et son épouse, Suzanne Moreau (1651-1706)⁴³, sont dénommés Monsieur et Madame de Morsang dans les registres paroissiaux. Ils emploient un concierge, un cocher, plusieurs serviteurs domestiques et jardiniers.

En 1681, Honoré Le Roy de Jumelles publie un Mémoire contre Suzanne Moreau, sa femme, qu'il accuse de complicité d'adultère avec Charles du Mouceau, sieur de Nolan. Celle-ci lui répond par un factum. Malgré cette infidélité (où était-ce avant cela ?), le sieur de Jumelles avait mis, par une inutile précaution, la seigneurie de Morsang au nom de sa femme le 25 décembre 1680 sur la base d'une estimation de 50 000 livres. En effet, criblé de dettes, il voit tous ses biens saisis en 1681, y compris d'ailleurs ladite seigneurie.

Au départ, la saisie est motivée par un créancier pour une dette de 1015 livres et 5 sols, mais bientôt des dizaines d'autres se font connaître pour être prioritaires après la vente de Morsang. Parmi eux, on trouve notamment :

Alphonse Charles Philippe, écuyer, sieur de la Buissonnière, demeurant à Paris rue Beaubourg, paroisse St-Merry.

⁴¹ Catherine de Maniquet avait nommé légataires universels chacun pour moitié ses neveux Prosper de Maniquet (fils de Charles) et Jacques de Maniquet (né en 1623 fils de Philibert Emmanuel).

⁴² L'acquisition fut faite par un contrat d'échange, qui n'était sans doute autre qu'une vente, consistant à échanger un bien contre une rente ou une somme d'argent

⁴³ Mariés à Paris en 1667 (contrat de mariage le 14 mars 1667 devant Me Guillaume Levesque notaire).

- Dame Marie Magdeleine de Castille veuve de défunt Messire Nicolas Fouquet, ministre d'état, surintendant et procureur général du roi, dame vicomtesse de Vaux qui réclame les droits seigneuriaux à cause des mutations faites de la terre de Morsang qui est en arrière-fief dudit Vaux (Vaux-le-Vicomte).

- Prosper de Maniquet chevalier seigneur du Fayet pour 8000 livres restant à payer de la vente de la moitié de la seigneurie de Morsang au sieur de Jumelles.

- Le Maréchal de Villeroy (Nicolas de Neuville, duc de Villeroy, maréchal de France) qui réclame des droits seigneuriaux en tant que seigneur par engagement du comté de Corbeil.

- Messire Julien Le Cerf, prêtre curé de Morsang, pour 900 livres correspondant à trois années de dîmes qu'il a le droit de prendre sur les fruits de la terre et seigneurie.

La seigneurie de Morsang va être mise aux enchères. Quatre criées sont prévues un dimanche sur deux à compter du 16 mars 1681. Des affiches sont posées à Paris et à Morsang : une, contre la principale porte et entrée de la maison et principal manoir de ladite terre et seigneurie dudit Morsang saisie, une contre la porte et principale entrée de l'église, une autre contre la porte de l'auditoire dudit Morsang, une autre contre les piliers de la justice dudit lieu.

La description suivante en est faite :

« Le principal manoir de la terre et seigneurie de Morsang consistant en maisons pour le seigneur où il y a plusieurs chambres galeries et édifices, maison du fermier, cour, basse-cour, puits, grange, étable, jardin et parc clos de murailles avec droit de châtelainie, droit de banalité, de pressoir, droit de retenue, droit de port sur la rivière de Seine, haute, moyenne et basse justice, cens, rentes et droits seigneuriaux, circonstances et dépendances, terres, prés, bois, pâturages et tout ce qui est dépendant de ladite terre et seigneurie de Morsang contenant en tout environ 475 arpents, le tout en fief avec ses fiefs et arrière-fiefs qui en dépendent et relèvent sans en rien réserver.

Item en et au-dedans d'une maison et fief appelé le fief de Postel consistant en bâtiment, granges, étables, cours, lieux, circonstances et dépendances couvertes de tuiles au-dedans desquels lieux il y a un clos contenant (en marge, il est ajouté : il n'y a point de clos, la maison est couverte de chaume et non de tuiles) deux arpents ou environ avec son avenue de circonstances et dépendances, tenant d'une part d'un bout aux terres dudit Morsang et de la cure dudit lieu, d'autre bout aux terres labourables et prés.

Item en et au-dedans d'une autre maison sise au lieu de Morsang, consistante en chambres et lieux contenant un arpent ou environ y compris un jardin, occupée par le nommé Charles, jardinier, tenant d'une part à la rue, d'autre au chemin descendant à la rivière. »

On y oublie le fief du Val Coquatrix et les terres dépendant de Saintry qu'il faudra rajouter par la suite.

La première des quatre criées et quatorzaine desdites maisons, terres, fiefs, bois, prés, vignes et seigneurie dudit Morsang et autres choses et dépendances saisies, eut lieu le 16 mars 1681. Philippe Bordier, huissier à cheval au Chatelet,

fut dès le jour précédent transporté en la ville de Corbeil et ledit jour dimanche 16 mars au lieu de Morsang où étant devant la grande porte et principale entrée de l'église paroissiale Saint-Germain à l'issue de la grande messe de paroisse dite, chantée et célébrée, les paroissiens y étant et sortant d'icelle en grand nombre, il fit en leur présence à haute et intelligible voix et cri public la première des quatre criées. Les trois autres eurent lieu le 30 mars et les 13 et 27 avril. Chaque fois, les habitants de Morsang sont cités comme témoins.

Quant à Honoré Leroy de Jumelles, après un séjour à la Conciergerie, il mourut en mai 1695⁴⁴. Sa veuve lui survit jusqu'en 1706, où elle décède le 5 octobre dans sa maison de Combs-la-Ville et est inhumée dans l'église, en la chapelle de la Sainte Vierge, sous le nom de Suzanne Moreau de Morsang.

François LE MAIRE chevalier seigneur de Méréville (adjudicataire de 1682 à 1686)

Pour d'obscures raisons, il fallut recommencer les enchères, et la seigneurie de Morsang ne fut adjugée que le 21 novembre 1682 pour la somme de 50 400 livres à Messire François Le Maire, chevalier, seigneur de Méréville, Guécourt et autre lieux, conseiller du roi au parlement de Dijon, y demeurant. François Le Maire n'a probablement pas réellement pris possession de la terre de Morsang, même s'il y employait Guillaume Moreau comme jardinier (23 mai 1686), et ne semble pas non plus s'être nommé seigneur de Morsang. D'ailleurs, un arrêt du 15 mai 1686 annula l'adjudication qui lui avait été faite et ordonna qu'il serait fait une quinte et surabondante crieée.

Les enchères commencent le 23 juin, avec un prix révisé du fait du mauvais état du bien laissé à l'abandon durant toutes ces années. Et c'est finalement le 14 septembre 1686, alors que Le Roy de Jumelles est prisonnier à la Conciergerie, que la seigneurie peut être définitivement adjugée pour 39 200 livres conjointement à Messire Simon Dreux, chevalier, seigneur des Charpentiers, lieutenant du roi au gouvernement de Cambrai, étant audit Cambrai, et à Messire Emery Dreux son frère, prêtre, sous-chantre et chanoine de l'église Notre-Dame de Paris, demeurant dans le cloître de ladite église.

Familles DREUX – LA ROQUE – MILLANCOURT⁴⁵ (seigneurs de Morsang-sur-Seine de 1686 à 1754)

Les deux frères Dreux devinrent donc conjointement seigneurs de Morsang et prirent possession du château qui avait souffert de manque d'entretien depuis

⁴⁴ Il était fils de Nicolas Le Roy seigneur de Jumelles, lieutenant général au bailliage et siège présidial d'Amiens, et de Madeleine Cothureau, petit-fils de Vincent Le Roy, seigneur de Jumelles et d'Argilliers, aussi lieutenant général d'Amiens, et arrière-petit-fils de Vincent Le Roy de Jumelles, président et lieutenant général civil et criminel d'Amiens.

⁴⁵ Voir généalogie de la famille Dreux en fin de ce chapitre.

cinq ans. Ils étaient deux des douze enfants de Simon Dreux⁴⁶ (1580-1649), écuyer, seigneur de Creully, avocat général de la Chambre des comptes, conseiller du roi en ses conseils, et de Geneviève Aubry (décédée en 1699). Jean Baptiste Dreux, voiturier du roi, cité en 1691 dans les registres paroissiaux de Morsang, est sans doute un de leurs neveux, fils de Jean Dreux (1629-1719) et de Geneviève Claude Deschamps.

De 1686 à 1698 **Émery DREUX** (1642-Paris 1698), seigneur de Morsang, prêtre, chanoine et sous-chantre de Notre-Dame de Paris, domicilié au cloître de l'église Notre-Dame.

En 1687, Emery Dreux hérite de sa sœur Charlotte Dreux, qui était dame de Belloy par son mariage le 26 janvier 1660 avec Messire Louis de Belloy, chevalier seigneur de Belloy-en-France. Veuve, elle résidait chez ses frères à Morsang lorsqu'elle mourut le 26 octobre 1687. Elle fut inhumée dans le chœur de l'église⁴⁷. Sa pierre tombale⁴⁸, dans l'église St-Germain de Morsang, porte l'inscription :

« Ci git Dame Charlotte Dreux, veuve de Mr Louis de Belloy, chevallier seigneur de Belloy en France. L'amour et la crainte pour Dieu l'éloignèrent des matines du monde, elle s'étudia avec simplicité à suivre l'esprit de son mary tous deux dans une parfaite union, s'appliquèrent uniquement à servir Dieu et à procurer de tout leur pouvoir que chacun dans son estat pratique tout le bien possible. Ils donnèrent tout à Mre Emery Dreux prestre souchantre et chanoine de Paris seignr de ce lieu leur frère qui fonde en cette église deux services et douze messes pour adorer Dieu et obtenir de sa miséricorde le repos de leurs âmes.

Mulier timens dominum

Ipsa laudabitur »⁴⁹

⁴⁶ Des oncles de ce Simon Dreux, sont issus les Dreux, comtes puis marquis de Nancré, les marquis de Dreux Brézé et les Dreux d'Aubray. Les frères Dreux avaient comme cousin issu de germains Antoine de Dreux d'Aubray (1600-1666) seigneur d'Offémont, lieutenant civil du Chatelet, père de la marquise de Brinvilliers, la célèbre empoisonneuse.

⁴⁷ « L'an 1687 le 26^{ème} jour d'octobre a été inhumé dans le chœur de l'église de Morsan le corps de défunte dame Charlotte Dreux en son vivant dame de Bellouay après avoir reçu les sacrements aux présences de Messire Guillaume Savat (?) bachelier en Sorbonne curé d'Etiolles, Pierre Redou curé de ? , Messire Denis Régnault curé de St-Léonard qui ont signé ledit jour que dessus, ladite dame veuve de défunt Messire Louis de Bellouay seigneur dudit lieu (Belloy en France) ». Notons au passage l'orthographe qui, comme on le sait, révèle la prononciation « oué » pour l'écriture « oi ».

⁴⁸ À l'origine sur le sol du chœur, elle a été déplacée au-dessus de la porte du clocher.

⁴⁹ Extraits des Proverbes Ch V-31 : Fallax gratia, et vana est pulchritudo : mulier timens Dominum, ipsa laudabitur / Trompeuse est l'élégance, et vaine la beauté : la femme qui craint le Seigneur, c'est elle qui sera louée.

Emery Dreux est cité en 1690 dans les registres paroissiaux, à l'occasion du décès dans le château de Morsang de Elisabeth Bousset veuve de Esme Duguet, bourgeois de Paris, âgée de 70 ans.

De 1686 à 1710 **Simon (de) DREUX**, chevalier, seigneur des Charpentiers (en 1680-1687), né le 14 mars 1634, mort le 29 mai 1710 à Cambrai, paroisse St-Georges, partage donc la seigneurie de Morsang avec son frère Emery jusqu'à la mort de ce dernier à Paris le 21 septembre 1698. Il était lieutenant du roi à Cambrai et épousa en 1680 Françoise Albertine de Pronville (1653-Cambrai St-Georges 1738). À la naissance de son second fils à Cambrai, il a ajouté une particule à son patronyme, de Dreux, et en 1705, il est parrain à Cambrai sous le nom de Monsieur de Morsan.

Leur fils aîné, Simon François DREUX (Cambrai 1681-Paris 1700), est enseigne au régiment des gardes français. Il était né à Cambrai le 16 septembre 1681. C'est sans doute lui qui est parrain à Morsang en 1697, qualifié alors, comme son père et du vivant de ce dernier, de chevalier, seigneur de Morsang. Mort à Paris le 20 novembre 1700, son corps est transporté de la paroisse St-Pierre-des-Bœufs pour être inhumé dans l'église de Morsang le 21 novembre⁵⁰, en présence de son frère Louis Dreux, écuyer.

Les Dreux font revivre le château qui semble habité en permanence par des membres ou relations de leur famille : leur sœur Charlotte, comme on l'a vu, ou Anne Jeanne (ou Marie Anne) de Cauvoy qui réside au château de 1688 à 1691. À partir de 1693, la gestion du domaine est confiée à honorable homme Louis Cardon (1655-1721), receveur de la terre et seigneurie de Morsang et capitaine du château. Ses deux épouses successives Anne Elisabeth de Vuilqué (1639-1709) et Marie Anne Delaunay (1661-1719) seront inhumées comme lui dans l'église. Les domestiques se succèdent : Marie Loiseau est servante au château en 1687, et Charlotte Jacquet à la maison seigneuriale en 1695. Alexandre Riquebourg est domestique au château (1697). Germain Benoist (1697), puis Jacques Mesnard (1704) sont charretiers de la maison seigneuriale (1697), tandis que Jean Coupeau et Marc Pelisson sont respectivement berger et charretier de la ferme en 1707.

De 1710 à 1724 **Louis Émery Albert de DREUX** (Cambrai 1685 - Morsang 1724), écuyer puis chevalier, seigneur de

⁵⁰ Il est à nouveau qualifié de seigneur de Morsang au moment de son inhumation.

Morsang-sur-Seine et autres lieux, lieutenant du roi à Cambrai, est le second fils de Simon Dreux et Albertine de Pronville. Il succède à son père dans la seigneurie de Morsang et se fait nommer Dreux de Morsan. Né le 9 août 1685 à Cambrai, il fut bizarrement baptisé anonymement dans l'église St-Georges⁵¹ et ne reçut ses prénoms que dix mois plus tard, en juin 1686. Il mourut à Morsang le 21 novembre 1724 et fut inhumé dans le chœur de l'église, du côté droit.

Le 15 septembre 1712, dans l'église St-Waast de Cambrai, il épouse Marie Madeleine Eugénie de Tournay d'Assignies d'Oisy (1691-1738)⁵². À son mariage à Cambrai, Louis Emery Albert de Dreux est nommé en latin « *Ludovicus Emericus Albertus de Dreux aequus la parocha de Morsan* ».

À l'occasion de son mariage, sa mère lui fait officiellement donation de sa part dans la terre de Morsang dont il se qualifiait déjà le seigneur⁵³. En 1713, depuis Cambrai, celle-ci crée une fondation au nom de son fils et de ses successeurs seigneurs ou dames de Morsang. Louis Emery quitte donc son château de Morsang pour se rendre chez le notaire à Paris. Il se loge « *rue de la Huchette en la maison où pend pour enseigne les Trois Chandeliers* ». La mère concède à son fils « *cent vingt livres de rente annuelle et perpétuelle au denier vingt au principal et rachetable de deux mille quatre cents livres constituée au profit de ladite dame Dreux sur les aides et gabelles de France par Messieurs les prévôts des marchands et échevins de la ville de Paris par contrat passé devant Meunier et Dona, l'un des notaires soussignés, le 19 novembre 1711* ». Sensible à l'état de « *pauvreté extrême* » de la plupart des habitants de Morsang, et « *voulant seconder les bonnes intentions* » de son époux avec lequel elle a « *cherché en toutes occasions les moyens de soulager lesdits habitants dans leurs besoins pressants, pendant le temps qu'ils ont été seigneurs dudit Morsang* », et bien qu'elle n'ait plus aucune propriété à

⁵¹ Cambrai, paroisse St-Georges : « *Le 9 août 1685 fut baptisé un garçon de Messire Simon de Dreux lieutenant du Roi à Cambrai et de Madame Albertine Françoise de Pronville sans qu'on lui ait donné de nom ont répondu Louis Cadon et le 21 juin 1686 fut donné le nom savoir Louis Emery Albert par Messire Louis Scoriez abbé de Lonlay chanoine et archidiacre de Paris et damoiselle Marie Geneviève du Mancel (?)* ».

⁵² Veuve, elle se remaria en 1732 à Joseph Sevin, chevalier comte de Quincy, et mourut le 11 mai 1738.

⁵³ Contrat de mariage passé devant Quentin et Sénéchal notaires à Cambrai le 10 septembre 1712.

Morsang, elle détermine l'affectation des arrérages de ladite rente :

« C'est à savoir que de ladite rente de cent vingt livres, il en sera pris et distribué cent livres par chacun an à perpétuité à la volonté et disposition dudit sieur Dreux et celles des seigneurs et dames ses successeurs et propriétaires de ladite terre et seigneurie de Morsang, leurs procureurs ou autres ayant charges, premièrement aux pauvres malades de la paroisse dudit Morsang, ce qu'il conviendra pour être donné pour leur guérison, soulagement et rétablissement de leurs maladie jusqu'à ce qu'ils soient en état de gagner leur vie ; secondement de la somme qui restera desdits cent livres après l'année expirée et les malades assistés, il en sera par eux distribué le surplus aux habitants dudit lieu et à ceux qui seront les plus en nécessité, ceux que lesdits seigneurs jugeront les plus à propos tant pour le soulagement des tailles et impositions annuelles desdits habitants, que pour les mettre en état de subsister le plus commodément, gagner leur vie et éviter les frais qui leur sont faits pour le paiement desdites impositions. Laquelle distribution sera faite par forme d'aumônes à la volonté et au choix desdits seigneurs ou dames de Morsang, et cependant avec le plus d'égalité que faire se pourra, proportionnés aux besoins et aux nécessités des plus pauvres sans que les autres habitants aient droit de former aucune plainte au sujet de cette distribution ; et au cas qu'après l'année expirée, il reste quelques deniers de ladite somme de cent livres faisant partie de celle de cent vingt livres cédée et abandonnée par le présent contrat, il en sera tenu compte par lesdits seigneurs ou dames de Morsang et fait un fonds qui restera entre leurs mains qu'ils pourront pareillement distribuer et employer l'année suivante auxdites aumônes à leur volonté sans que lesdits seigneurs ne puissent en aucune manière s'en rien approprier, en telle sorte que ledit fonds et la réserve ne puisse excéder plus d'une année de revenu de ladite rente. Pour cet effet, il sera fourni un état et mémoire par les seigneurs ou dames de Morsang, de la distribution des sommes qu'ils en auront faite aux habitants et pauvres dudit lieu, qui sera mis entre les mains du sieur curé de Morsang à la fin de chacune année, lequel en signera un duplicata en présence de deux habitants pour servir de décharge auxdits seigneurs.

Et quant à la somme de vingt livres restante de celle de cent vingt livres de rente présentement cédée et abandonnée, l'intention de ladite comparante est que cette somme soit employée, savoir quinze livres pour la rétribution de douze

messes qui seront dites annuellement le second jour de la première semaine de chacun mois de l'année, et continuée ainsi d'année en année à perpétuité, à l'intention et pour le repos des âmes de feu Messire Simon Dreux, lieutenant du roi à Cambrai, mari de ladite dame cédante, et de messires Simon François et Louis Emery Dreux, ses fils, et pareillement pour le repos de l'âme de ladite dame comparante lorsqu'elle sera décédée, et de la dame Marie Joseph Dreux épouse de Messire Charles d'Aigueville, chevalier seigneur de Millancourt, à présent lieutenant pour le roi au gouvernement de la ville de Cambrai ; lesquelles messes seront payées à raison de vingt-cinq sols chacune, sur quoi sera donné par le sieur curé cinq sols à la fabrique de l'église dudit Morsang pour le luminaire et les ornements, et à l'égard des cinq livres restantes, elles seront pareillement payées par les seigneurs de Morsang au sieur curé qui célébrera et fera chanter une messe haute en ladite église de Morsang le jour que le décès de ladite dame arrivera, et donnera dix sols à la fabrique ; et jusqu'à ce jour ledit service se fera et solemniser le vingt-neuf mai qui est le jour du décès du feu sieur Dreux son mari ; auxquelles messes et prières participeront tous les parents desdits sieurs et dame Dreux, et même les seigneurs et dames de Morsang qui succéderont audit sieur Louis Emery Dreux son fils à présent seigneur de ladite terre de Morsang ».

Louis Emery Dreux et son épouse n'eurent qu'un fils, Antoine Louis Eugène de Dreux, né à Morsang le 16 octobre 1717, ondoyé le même jour par la sage-femme, puis baptisé le 4 février suivant, « pour plus grande sûreté ». Mort à Morsang le 10 septembre 1721, il fut inhumé dans le chœur de l'église.

En 1711, Louis Emery Dreux acquiert avec sa mère des pièces de terres à Saintry ainsi que sur le territoire de Morsang, aux lieudits les Noyés et la Prairie de Morsang. À cette occasion, on apprend qu'il demeure à Morsang, où il semble bien avoir résidé de manière permanente par la suite avec son épouse jusqu'à sa mort en 1724.

Fut-il le bâtisseur de l'actuel château, construit dans le parc à quelques dizaines de mètres à l'est de l'ancien logis ? Cela correspond à peu près à la période rapportée par la tradition, et dès 1713, il est dit résider dans son château de Morsang. En 1725, un acte de vente de la terre de Morsang mentionne pour la première fois un château, en plus de la maison seigneuriale habituellement décrite, dont les anciens bâtiments restèrent accolés à ceux de la ferme et existaient

encore en 1789 où l'on pouvait voir « *le vieux château formant un corps de bâtiment de la ferme dans lequel est la salle d'audience* ».

Louis Emery Dreux avait gardé le concierge et receveur que son père avait mis en place dès 1693, Louis Cardon, mais il s'aperçut vite que celui-ci était en retard sur ses fermages qui s'élevaient à 1500 livres par an et qu'il n'avait pas remboursé les avances faites par son père à sa prise de fonction. Cardon ne pouvait que reconnaître le montant de sa dette qui s'élevait à la somme de 24 794 livres 12 sols, mais s'opposa aux allégations du sieur Dreux qui prétendait que son fermier, « *pendant son exploitation, avait commis des dégradations tant aux bois, vignes, enclos, jardins que bâtiments et murs de clôture et qu'il en résultait des dommages de justice considérables* ». Dreux menaça alors de faire saisir les biens de Cardon, mais voulant « *se conformer aux bonnes volontés qu'il lui a paru que ledit sieur Dreux son père a eues pour ledit Cardon par les avances qu'il lui a faites* », il fit une proposition que Cardon reconnut lui être « *très avantageuse et qu'il ne saurait mieux faire que de l'accepter* ». Pour rembourser ses dettes, il céda et abandonna tout ce qui lui appartenait dans la ferme et le château de Morsang, à savoir :

- Quatre chevaux de labour et deux poulains de différents âges et poils avec leurs harnais de labour.
- Vingt vaches, six génisses et un taureau de différent poils et âges et un veau.
- Un cochon mâle, trois truies et deux cochons de lait avec une bête asine et un ânon.
- Un troupeau de bêtes à laines composé de deux cents cinq bêtes tant brebis que moutons.
- Trois charrettes montées, un tombereau, une brouette, deux charrues roulantes avec leur soc et six herses, toutes les poules, coqs, chapons et canes qui sont au nombre de quatre-vingts pièces ou environ.
- Les matelas et couvertures tels que le tout est sur les lits des domestiques de la ferme dans les écuries, étables, bergeries et lieux de ladite ferme du château de Morsang, six paires de draps pour les lits des domestiques, douze nappes de cuisine dont quatre neuves, douze essuie-mains, chaudières pour les tables de cuisine autres que ceux réservés par ledit Cardon.

- La quantité de cinquante setiers de blé tant à battre dans les granges que battus, le tout mesure de Corbeil.
- La quantité de six à sept muids d'avoine, aussi plus ou moins battus ou à battre dans lesdites granges, six à sept setiers d'orge battu, un setier de pois à manger, environ trois setiers de pois à agneaux, six milliers ou environ de bottes de foin et trente-quatre muids de vin rouge et blanc du cru de Morsang et généralement tous les crocs et fourches, civières à l'usage de ladite ferme.
- La quantité de 60 arpents ou environ dépendant de la ferme de Morsang que ledit Cardon a dit être ensemencés, savoir environ trente arpents en blé et froment, vingt arpents en millet et dix arpents en seigle, un demi arpent semé en pois à manger et encore environ vingt arpents labourés d'une façon pour faire blé et avoine en la saison prochaine.

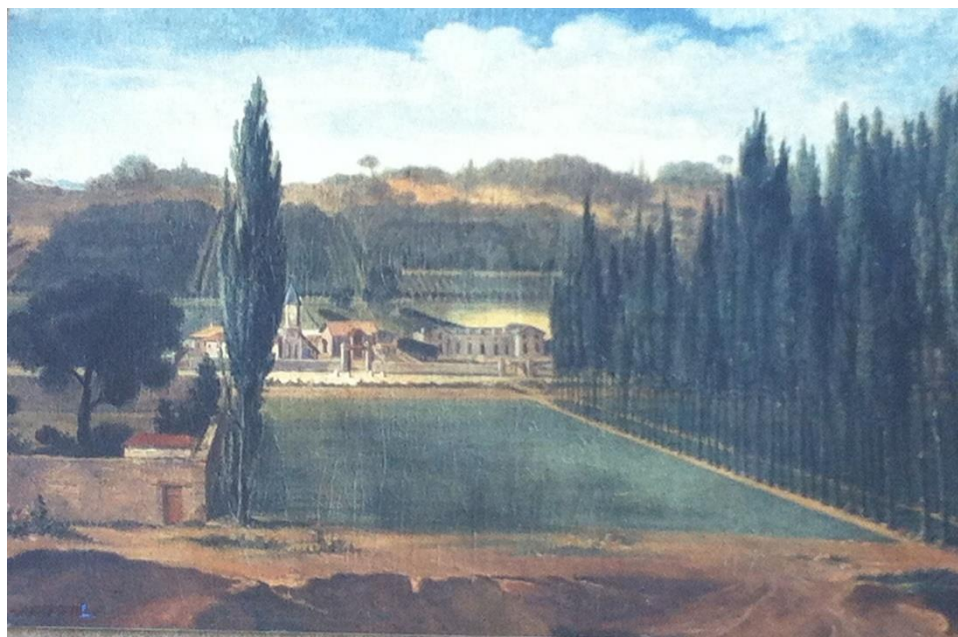
Dreux prit en charge ce que Cardon « *doit tant à son domestique pour gages qu'à son boucher, bourrelier, charron, maréchal et cordier pour les fournitures de la présente année seulement. Et pour d'autant plus donner des marques audit Cardon de son estime et connaître dès à présent les services qu'il a rendus à la famille du sieur Dreux et qu'il espère recevoir de lui dans la suite* », Dreux lui constitua deux cents livres⁵⁴ de pension viagère et alimentaire, qui continuera d'être versée à madame Cardon (née Marie Elisabeth Delaunay) « *en cas qu'elle le survive, qui en considération de ce que dessus, promet de rester audit château de Morsang en qualité de concierge pour ledit sieur Dreux* ».

Louis Cardon prit sa retraite dès 1719 et Martin Goret (1658-1722), qui semble être son cousin, le remplaça pour peu de temps comme concierge du château. Tous deux seront enterrés dans l'église. Est-ce en souvenir de Louis Cardon qu'on dénomma l'île Cardon, au bout de laquelle on trouva en janvier 1722 le corps d'un noyé, au bord de la Seine, entre les saules dans les prés du seigneur de Morsang ?

En 1712, les Dreux ont comme valet de chambre et domestique Balthazard Le Fèvre, qui sera inhumé deux ans plus tard à l'âge de 33 ans. Comme domestique du seigneur,

⁵⁴ Bizarrement, Dreux précise qu'au décès de sa tante madame de Gaujancourt, la pension de Cardon serait augmentée à trois cent livres.

il a droit à une sépulture dans l'église. Simon Freuille⁵⁵ le remplacera comme domestique et valet de chambre de 1714 jusqu'à la mort du seigneur Dreux, en 1725, où sont comptabilisées 480 livres « *pour les gages à lui dus jusqu'au décès dudit défunt et les frais de garde de scellées apposées après le décès* ».



L'église et le château de Morsang-sur-Seine vers 1840-1850
Collection privée

On voit sur ce tableau le château du XVIII^e siècle tel qu'il était avant la surélévation de 1862, les rangées de tilleuls qui l'encadrent, l'allée de peupliers qui ouvrait une perspective jusqu'à la Seine, l'entrée et le bâtiment de la ferme, à peu près tels qu'ils subsistent de nos jours, et à gauche le mur de la propriété de la Grande Rue. En revanche, il semble que les maisons qui font face à l'église, bien que mentionnées sur le plan de 1823, aient été omises ou décalées par le peintre, sans doute pour permettre une meilleure vue sur le domaine du château.

De 1724 à 1725 **Marie Joseph (de) DREUX** (Cambrai 1682-Cambrai 1756), dame de Millancourt, est la sœur et unique héritière de Louis Emery Albert de Dreux. Née en 1682 à Cambrai, elle fut baptisée le 1er juin, anonymement comme son frère, avant de recevoir ses prénoms le 11 avril 1684. Le 29 janvier 1703, elle épousa dans l'église Saint-Georges de Cambrai Charles

⁵⁵ Ou Siméon Frouille.

d'Aigneville (décédé en 1719), chevalier seigneur de Millancourt, lieutenant du roi à Cambrai⁵⁶.

Le jour de Noël 1725, elle vendit avec sa mère⁵⁷, la seigneurie de Morsang pour 48 000 livres à son gendre de la Roque⁵⁸, notamment pour payer les dettes laissées par son frère dans sa succession. La dame de Millancourt, qui ne s'était jamais qualifiée de dame de Morsang pendant les treize mois qu'elle avait employés à gérer la succession de son frère, finit ses jours à Cambrai en 1756 à l'âge de soixante-quatorze ans⁵⁹.

En 1725, la terre seigneurie et châellenie de Morsang-sur-Seine consiste « *en un château et maison seigneuriale, basse-cour, bâtiments du fermier et cours en dépendant, droit de haute, moyenne et basse justice, cens et rentes tant seigneuriales que foncières et de bail, d'héritages, fiefs et dépendances et notamment celui de Postel, du Chesne annexé à ladite terre, le dénombrement (?) de fiefs aussi et dépendances, clos, jardins, garennes, terres, prés, bois, vignes, pressoir étant audit château et banalités d'icelui toutes lesdites terres et autres héritages faisant partie de ladite terre situés dans lesdites paroisses voisines et généralement tous les autres droits de terroirs, seigneuriaux et féodaux et héritages dépendant de ladite terre* ».

Première mention donc, d'un château nouvellement construit, qui venait s'ajouter à la maison seigneuriale.

⁵⁶ La seigneurie de Millancourt correspond à l'actuelle commune de Millencourt-en-Ponthieu. Charles d'Aigneville est décédé le 30 septembre 1719 à Cambrai (paroisse St-Georges) sous le seul nom de M. de Millancourt, lieutenant du roi à Cambrai. C'est contradictoire avec certaines sources qui lui donnent pour dates 1660-1726. Il y serait né le 30 janvier 1660 et aurait épousé en premières noces en 1679 Marie de Saint-Souplis.

⁵⁷ À qui une partie de la seigneurie de Morsang était retournée en tant qu'héritière de son fils.

⁵⁸ Cette vente explique que Marie Joseph Dreux veuve d'Aigneville n'ait pas eu à partager la terre de Morsang entre ses autres enfants :

- Charles Eloi d'Aigneville (Cambrai St-Louis 1703-1755), marié à Marie Antoinette de Villavicentio.
- Albert François Simon d'Aigneville (Cambrai St-Louis 1706-1793), évêque d'Asnières suffragant de Cambrai et abbé commendataire de Château Landon.

Marie Eugénie Caroline d'Aigneville (Cambrai St-Waast 1705-1794), mariée à Joseph Gabriel marquis de Monaldy, guillotinée.

⁵⁹ Cambrai (Ste-Elisabeth) : « *L'an 1756, le 5 de mai, le corps de très noble dame Marie Joseph de Dreux veuve de Messire Charles d'Aigneville de Millancourt, ci-devant lieutenant pour le roi de la ville de Cambrai, âgée d'environ 74 ans décédée le 4 dudit mois, a été transportée de l'église Sainte-Elisabeth sa paroisse en l'église paroissiale de St-Georges où il fut inhumé* ». Et le registre de la paroisse Saint-Georges précise qu'elle fut inhumée dans le sanctuaire de l'église.

De 1725 à 1745 **Léonard Hippolyte de LA ROQUE** (1667-Arras 1745), seigneur de Morsang-sur-Seine⁶⁰, chevalier, seigneur de la Roque, de la Tour, de la Rousselle, Fontaineau, Promicier, Chatenay et autres lieux, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, capitaine des grenadiers du régiment d'infanterie du roi à Cambrai, colonel d'infanterie, lieutenant et commandant pour le roi en la ville d'Arras. En 1723⁶¹, à 56 ans, il épousa Marie Joseph d'Aigneville, fille de Charles d'Aigneville et de Marie Joseph Dreux, qui n'avait que 15 ans⁶².

En 1725, il achète la seigneurie de Morsang à sa belle-mère. Sur la base d'un dénombrement qu'il a fait faire de ladite terre, comme tout nouveau seigneur, il rend foi et hommage⁶³ à son suzerain, Monseigneur le duc de Villars qui possédait le château de Vaux-le-Vicomte (alors nommé Vaux-Villars) dans la mouvance et censive duquel se trouvait la seigneurie de Morsang et ses dépendances.

En 1726, Léonard Hippolyte de La Roque reçoit les foi et hommage des frères Chartreux pour le fief de Lieusaint et de Claude Régnault pour celui d'Herbelot.

De 1726 à 1744, le sieur de La Roque fait établir le terrier de la seigneurie, qui consigne l'étendue et les revenus des terres, ainsi que les limites et les droits des fiefs lui appartenant. On y trouve toujours « *le château seigneurial dudit lieu consistant en plusieurs bâtiments* », ainsi qu'une « *ferme composée du logement pour le fermier, grenier, chambre, grange, étable, caves, grande cour au milieu, pressoir, celliers et cour basse, pièce de prison, bergerie* », à laquelle s'ajoute « *la maison du fief de Postel qui est du haut, de l'alignement de ceux de ladite ferme, du côté de Gaudray, consistant en maisons, halle, four à huile, étang et grange* ». Tous lesdits lieux sont « *entourés de murs où l'on entre par de grandes portes cochères, au-dessus de tous lesquels bâtiments est un grand parc d'environ soixante arpents entourés de murs où il y a environ vingt-deux arpents de bois taillis, six arpents ou environ de vignes, plusieurs allées entourées de charmilles et tilleuls* ». De l'autre côté de la rue, il y a deux jardins potagers entourés de murs et « *séparés par*

⁶⁰ Seigneur de la châtellenie et terre de Morsang-sur-Seine.

⁶¹ Mariage dans la paroisse St-Georges de Cambrai le 2 août 1723. Contrat de mariage passé le 20 juillet 1723 devant Quentin notaire à Cambray. Léonard Hippolyte était le fils d'Hippolyte de La Roque, écuyer, seigneur de Floraque, capitaine au régiment de cavalerie du roi, et de Catherine de Marsan.

⁶² Née le 17 mai 1708 à Cambrai St-Louis, filleule de son frère Charles Eloi, âgé de quatre ans et demi.

⁶³ Les actes de dénombrement et de foi et hommage rendus au duc de Villars, passés devant Le Clerc, notaire à Melun, les 25 janvier et 24 mars 1726 demeurent introuvables.

un mur de refend au long duquel il y a un puits du côté du carrefour et pré qui est devant ledit château ». En face du château, une grande avenue bordée de haies mène à la Seine. En plus d'une longue liste de pièces de terres, prés, vignes, friches, bois et rentes seigneuriales, sont attachés à la seigneurie le « droit de deux fours à chaux pour produire de la chaux pour la provision de Paris suivant la sentence du Bureau de la ville de Paris du 15 novembre 1728 », ainsi que les « droits de deux ports sur la rivière de Seine ou de mettre les marchandises pour la provision de Paris de qui payent pour chaque millier et fagot de bois de charpente deux sols six deniers et par corde de bois quinze deniers et pour chaque toise de pièce et autres marchandises au prorata, c'est-à-dire cinq sols... et la grandeur de l'emplacement qu'il faut ». En fait partie également « un pressoir banal ou tous les censitaires qui ont des vignes sont obligés de venir faire pressoirer leur vendange ou payer trois livres par arpent (...), lequel droit de pressoirage est du sixième seau un seau ».

Par une procuration signée à Arras le 5 octobre 1740, La Roque confie la finalisation du terrier à son homme de confiance Pierre Besnard, concierge en ladite terre et château de Morsang-sur-Seine.

En 1736, La Roque avait signé une douzaine de baux à rentes⁶⁴ au profit d'habitants de Morsang et de leurs épouses : Alexandre Le Coq, François Legrand le jeune, Alexandre Legrand, Jacques Mesnard, François Legrand l'ainé, Jean Leroux, tous vigneron, Georges Percheron, jardinier, Marie Dru veuve de Roch Seurat et son fils, Jean Martin, bûcheron ; ainsi que de quelques habitants des environs : Jean Guépreau, berger à Villededon, François Bardon, vigneron à Corbeil, François Conte, vigneron à Saintry.

En 1726, Léonard Hippolyte de La Roque habitait à Paris rue des Marmousets, paroisse St-Pierre aux Bœufs, dans l'île de la Cité, et put à cette époque séjourner régulièrement à Morsang. Mais par la suite, il semble qu'il habita Arras et géra le domaine à distance⁶⁵. Pendant son absence, en 1732-1734, c'est un certain Claude François Muchembled, conseiller d'honneur au présidial de Melun, qui demeure au

⁶⁴ Passés en septembre et octobre 1736 devant Maître Nicolas Petit Jean Duchuranoy notaire à Corbeil. Le bail à rente était une sorte de location perpétuelle qui se transmettait aux héritiers, dont la rente était en général constituée d'une partie de la récolte.

⁶⁵ En 1736, il habitait dans la paroisse St-Jean, probablement St-Jean-en-Ronville, à Arras, où il est décédé.

château de Morsang où meurt sa femme Marie Anne Le Blanc en 1734.

En 1743, c'est à Arras que M. de La Roque écrit son testament. Il y mourut⁶⁶ le 31 janvier 1745 et fut inhumé dans l'église des Grandes Carmes.

De 1745 à 1754 **Marie Joseph d'Aigneville, dame de MILLANCOURT⁶⁷**, née le 17 mai 1708 dans la citadelle St-Louis de Cambrai, morte le 24 août 1789 à l'hospice des Incurables rue de Sèvres à Paris, veuve de Léonard Hippolyte de La Roque, apporte la seigneurie de Morsang à son second mari, **François d'AZEMAR⁶⁸ de PANAT comte de LA SERRE** (1690-1766), seigneur de Morsang dès 1749, maréchal de camp dans les armées du roi, grand-croix de l'ordre royal et militaire de St-Louis, gouverneur de l'Hôtel Royal des Invalides où il habita avec sa femme et où il mourut le 17 août 1766. En 1754, ils vendirent la terre de Morsang à Étienne Bouret pour 60 000 livres.

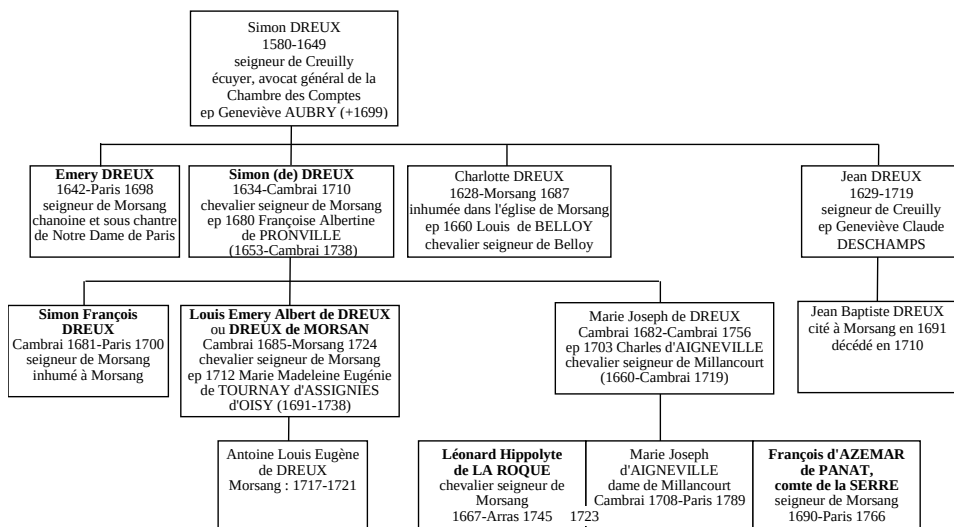
Durant cette période, plusieurs receveurs, concierges et fermiers se succèdent au château : Germain Chaumette, originaire de Saclas près d'Étampes, est receveur du château et de la seigneurie de Morsang en 1726, remplacé par son beau-père François Jarry en 1730, puis par Pierre Besnard et sa femme, concierges du château de 1739 à 1744, auxquels succède Jean Augustin Fontaine, d'abord concierge du château, puis fermier de la ferme du château en 1749, remplacé par Claude Michel en 1753.

⁶⁶ Testament reçu le 31 août 1743 par Jacques Charles Joseph Gambier et Liévin Letombe, notaires à Arras. Acte de décès dans les registres de la paroisse St-Jean-en-Ronville à Arras.

⁶⁷ Marie Joseph d'Aigneville de Millancourt n'eut apparemment pas d'enfant. Elle survécut à son second mari.

⁶⁸ Ou d'Adhémar.

Familles Dreux – d'Aigneville - La Roque – de la Serre



Les seigneurs de Morsang figurent en gras



François d'Azemard de Panat, comte de la Serre (1690-1766)
Paris, musée de l'Armée



Étienne Michel Bouret (1709-1777)
(Louis Michel Van Loo)

Étienne Michel BOURET (seigneur de Morsang-sur-Seine de 1754 à 1770)

Étienne Michel BOURET (1709-1777), écuyer, seigneur de Morsang-sur-Seine et d'autres lieux, lieutenant de la capitainerie royale des Chasses, propriétaire du Pavillon Royal et de Croix-Fontaine à Seine-Port.

Né à Nantes en 1709, mort à Paris en 1777, Étienne Bouret était un financier, qui devint trésorier général de la Maison du roi en 1738, puis fermier général en 1741, et lieutenant-général du gouvernement des villes et château de Corbeil en 1744.

En 1742, il fit l'acquisition du château de Croix-Fontaine, situé au bord de la Seine entre Nandy et Seine-Port. Il agrandit la propriété par des acquisitions successives dans les années 1740 et 1750. Possédant une grande partie de la forêt de Rougeau, il agrandit encore son domaine en achetant en 1754 la seigneurie de Morsang. Il a alors son domicile à Paris, rue de Richelieu, La Grange Batelière, paroisse Saint-Eustache.

Sur un terrain contigu au parc de Croix-Fontaine, au sommet d'un coteau dominant le fleuve, à l'extrémité sud de la forêt de Rougeau, il fit bâtir, sans doute à partir de 1755, par l'architecte Antoine-Mathieu Le Carpentier, un château inspiré de Marly, le Pavillon royal, ainsi dénommé dans l'espoir d'y recevoir le roi lorsqu'il venait chasser en forêt de Sénart.

En 1735, il avait épousé Marie-Thérèse Tellez d'Acosta, fille d'un négociant d'origine portugaise dont il avait eu trois filles mariées à deux fermiers généraux et un fermier des postes.

Ayant la passion de la construction, il se ruina dans une opération de spéculation immobilière qu'il réalisa entre 1765 et 1773 rue du Faubourg-Saint-Honoré à Paris, et fut contraint de vendre sa propriété de Croix-Fontaine en 1769 et celle de Morsang en 1770. Lourdemment endetté, il se suicida à l'arsenic en 1777 dans son hôtel du Faubourg-Saint-Honoré⁶⁹.

Étienne Bouret achète donc la terre de Morsang au comte de la Serre et à la dame de Millancourt le 3 avril 1754 moyennant la somme de 60 000 livres de principal francs deniers à verser « *audit seigneur et dame vendeurs et moyennant 6000 livres de pot de vin payables auxdits seigneur et dame vendeur et 400 livres payables au sieur curé de la paroisse de Morsang pour être par lui distribuées aux pauvres de sa paroisse ainsi qu'il le jugera à propos sans être tenu d'en rendre aucun compte. En conséquence, ledit sieur Bouret a présentement payé auxdits seigneur et dame vendeurs qui le reconnaissent ladite somme de 6000 livres de pot de vin en louis d'argent et monnaies ayant cours réellement délivrés à la vue du notaire* ».

La description du domaine est à peu près recopiée d'un acte sur l'autre à seize années d'intervalle, avec quelques précisions supplémentaires en 1754. Sont notamment inclus dans la vente « *tous les pigeons qui pourraient être dans le colombier ou volières, les cuves étant dans la coulerie, briques tant cuites que crues et autres les matériaux qui pourraient appartenir auxdits seigneur et dame vendeurs* ».

⁶⁹ Source : Wikipedia

Les vendeurs apportent les anciens titres de propriétés relatifs au fief de Postel « de présent réuni à la terre de Morsang », ainsi qu'au « *fief de Loutteville faisant partie de la terre de Morsang, avec foi et hommage rendus aux seigneurs de Morsan pour raison d'icelui* », les « *aveux et dénombremments concernant le fief de Val Coquatrix situé à St-Germain et le fief de la Borde faisant partie de la terre de Morsan* », les pièces servant à établir la mouvance sur le fief d'Herbelot, et les actes de foi et hommage rendus par les pères Chartreux de Lieusaint aux seigneurs de Morsang.

On apprend à l'occasion que la seigneurie du Perray relève de celle de Morsang pour 14 arpents de bois taillis en 3 pièces situés en forêt de Rougeau, ainsi que pour des prés, le tout situé sur la paroisse et seigneurie de Morsang.

D'autres pièces concernent la mouvance sur plusieurs héritages situés sur le terroir de Morsang contestés à l'époque par le duc de Villeroy en tant que seigneur engagiste du comté de Corbeil.

Sont transmis également les papiers concernant l'exercice de la justice de la terre et seigneurie de Morsang, les différends, instances et procès entre les seigneurs et anciens seigneurs et des particuliers, et enfin les contrats d'acquisitions faites par les sieurs Nicquet, Fost⁷⁰ et autres seigneurs de Morsang de plusieurs héritages qui sont réunis à la seigneurie de Morsang.

On garde aussi la trace de l'échange fait par les seigneurs de Morsang et les curés et habitants de la paroisse de la maison qui composait alors le presbytère, accolé à l'église, contre celle qui compose le presbytère actuellement subsistant, de l'autre côté de la Grande Rue, et une fondation faite en ladite église dont les habitants sont actuellement chargés.

Étienne Bouret partage son temps entre Paris et Croix-Fontaine et n'occupe probablement jamais le château de Morsang. Il a gardé Claude Michel comme fermier et emploie Pierre Paul Masson (1730-1801) comme concierge du château (1766). En 1762, Marie Anne Cosson, fille de feu Thomas Cosson, avocat, loge au château et se marie dans l'église de Morsang. Est peut-être aussi pensionnaire du château, haute et puissante dame Louise de Rozières, veuve de haut et puissant seigneur Pierre Marie Madeleine de Brehan, seigneur du Plessis, commandant pour le roi dans la ville de Caen, qui est inhumée dans l'église en 1757 à l'âge de 80 ans. La même année, Jean David, ancien fermier du Fresne, trouve la mort à 60 ans dans une chambre de la ferme de M. Bouret, seigneur du lieu.

Après sa faillite (et avant son suicide), Étienne Bouret cède la seigneurie de Morsang le 31 octobre 1770 à Jacques Nicole moyennant la même somme de 60 000 livres pour laquelle il l'avait achetée.

⁷⁰ Cela signifie-t-il que Nicquet et Fost sont des noms de seigneurs antérieurs au XV^e siècle ?

Familles NICOLE et VALMALETE (seigneurs de Morsang-sur-Seine de 1770 à la Révolution)

Jacques NICOLE de MORSAN (1725-1783), seigneur de Morsang et du fief de Postel, bourgeois de Paris, chirurgien renoueur⁷¹ ordinaire du roi.

Jacques Nicole est né le 30 décembre 1725 à Bosc-Renoult-en-Roumois, au sud-est de Rouen, où ses parents Jacques Nicole (1688-1752), originaire de Vieux Bourg dans le diocèse de Lisieux, et Madeleine Auger (1696-1766) s'étaient mariés en 1722. Malgré des origines apparemment modestes (on ignore la profession des parents mais ils ne savaient pas signer, bien qu'on les prétendît bourgeois à titre posthume en 1784) et sans que l'on sache par quel parcours, Jacques Nicole fut reçu chirurgien à Lille en 1757, pour y exercer sa profession dans la châtellenie de cette ville. Il fut attaché depuis, en cette qualité, à la personne du feu Prince de Rohan de Montauban.

En 1764, il fut pourvu d'une charge de chirurgien renoueur ordinaire du roi, dont était revêtu un Maître en Chirurgie de Paris, et pour laquelle il avait prêté serment entre les mains de M. le premier Médecin de Sa Majesté. Il y avait trois chirurgiens renoueurs ordinaires dont la spécialité était de remettre les membres. Ils servaient quatre mois chacun (janvier à mai ; mai à août ; et septembre à décembre) et n'étaient pas toujours réputés pour leur habileté. Jacques Nicole de Morsan fut titulaire de la charge de chirurgien renoueur du roi pour la période de septembre à décembre de 1764 à 1774.

En 1770, il demeurait à Paris, dans l'ancien hôtel de Conti, rue des Poulies, paroisse de St-Germain-l'Auxerrois. En 1774, il est domicilié rue de Bourbon Villeneuve, paroisse Notre-Dame de Bonne Nouvelle, et en 1776 rue Saint-Antoine, paroisse Saint-Paul. En 1776, bien qu'il ait pris sa retraite, il apparaît encore dans le recensement de la Maison du roi Louis XVI, à la rubrique « chirurgiens renoueurs ordinaires », sous le nom de Nicole de Morsan.

Nicole possédait la composition d'un remède sans mercure, pour guérir les maladies vénériennes « *que l'on appelait autrefois les maladies secrètes. Comme il n'est permis qu'aux médecins de composer chez eux des médicaments, et qu'aucun titre en chirurgie ne donne ce droit, M. Nicole, ainsi que l'ont fait de tout temps d'autres chirurgiens en pareille circonstance, s'est pourvu d'un privilège de la Commission Royale de Médecine dans l'année 1767* ». À cause des effets secondaires nocifs du mercure, traiter les maladies vénériennes avec un remède n'en contenant pas, était particulièrement intéressant. Nicole fit donc des envieux qui n'eurent de cesse de contester l'absence réelle de mercure. Pour défendre sa cause, le sieur Nicole publie lettre sur lettre qu'il fait distribuer à la porte de toutes les promenades : *Eclaircissements détaillés sur un spécifique anti-vénérien, dans lequel il n'entre point de mercure en 1767, Avis au sujet du remède de M. Nicole, seigneur châtelain de Morsan-sur-Seine, Postel, du Chêne, la Borde, Herbelot et autres lieux en 1766 et 1769*. Des médecins firent enfler la polémique, des chimistes analysèrent la liqueur. En 1776, Jacques Nicole, ayant pris sa retraite, profita de son temps libre pour se défendre en rédigeant un mémoire dont la publication à nouveau contestée reçut finalement un avis

⁷¹ Le renoueur avait pour spécialité de remettre les luxations, les fractures et les entorses.

favorable du Conseil stipulant que « tout ce qui peut intéresser le public, l'humanité et la santé des citoyens, doit toujours être accueilli par l'Administration ».

Retraité, Jacques Nicole multiplia les séjours dans son château de Morsang dont il avait acquis la seigneurie en 1770 et pour laquelle il rendit foi et hommage en 1772 au duc de Praslin, alors seigneur de Vaux-le-Vicomte dont Morsang était un fief. Il était accompagné de sa plus jeune sœur Marie Madeleine qui faisait office de gouvernante.

En 1771, il signe des baux à cens et à rentes avec plusieurs vignerons pour remettre en culture les friches situées aux Montelièvres, aux Marnières, à la Fosse Marbeuf, à la pièce du Parc ou à la Haie, que les bénéficiaires dans les quatre ans sont censés planter en vignes dont les vendanges seront évidemment pressées au pressoir banal du château.

La jouissance des terres baillées étant héréditaire, elles devinrent probablement propriétés des vignerons après la Révolution, expliquant l'extrême morcellement de cette partie du territoire qui perdura jusqu'à récemment dans le cadastre.

Vers 1780, Jacques Nicole fait construire⁷² une auberge sur ses terres, au bord de la Seine, à l'emplacement de la future auberge du Vieux Garçon.

Le 21 avril 1783, « *étant au lit, malade de corps mais néanmoins sain d'esprit, mémoire et jugement* », Jacques Nicole de Morsan, « *dans la vue de la mort* » dicte devant notaires son testament dans sa chambre à coucher de l'appartement parisien qu'il louait au premier étage de la rue Sainte-Avoye. Resté célibataire, il nomme ses trois sœurs et la fille d'une quatrième décédée, ses légataires universelles chacune pour un quart, à la réserve de la terre et seigneurie de Morsang qu'il lègue entièrement à sa plus jeune sœur Marie Madeleine Rose Nicole, célibataire elle aussi, et qui demeure avec lui depuis beaucoup d'années, pour reconnaître les attentions qu'elle a toujours eues pour lui. Jacques Nicole meurt le même jour. La fameuse liqueur disparut probablement avec son inventeur.

Marie Françoise Blancheteau, veuve de Jean Buisson vigneron à Morsang, est alors chargée du soin du château de Morsang et gardienne des scellés qui y ont été apposés le temps de régler la succession du défunt seigneur.

Marie Madeleine Rose NICOLE de MORSAN (1741-1799), dame de Morsang-sur-Seine.

Héritière de son frère pour un quart⁷³ auquel elle renonce, mais seule bénéficiaire de la seigneurie de Morsang par un legs spécifique en sa faveur, elle

⁷² Dans son testament, Nicole explique qu'il a fait construire une auberge sans que l'on sache s'il s'agit d'une nouvelle construction ou de la reconstruction d'une auberge préexistante. Il y avait en tous cas un aubergiste à Morsang en 1750-1760 et des cabaretiers en 1675 et 1716.

⁷³ Héritières chacune pour un quart avec ses deux sœurs Catherine Nicole (née en 1734) épouse de François Le Doc et Marie Anne Nicole (née en 1738) épouse de Jacques Allais, et sa nièce Marie Catherine Julie Cordier fille de Marie Madeleine Nicole (1728-1758) épouse Pierre Cordier. Les maris des trois sœurs étaient marchands.

devient dame de Morsang et propriétaire du domaine en 1783. Le 15 janvier 1784, à 42 ans⁷⁴, elle épouse dans l'église de Morsang-sur-Seine, Louis Charles de VALMALETE (1743-1831), qui se qualifiera de seigneur de Morsang au lendemain de son mariage. L'époux a comme témoins son frère André Jacques de Valmalète, chevalier de Saint-André, né en 1750, lieutenant pour le roi de la ville de Ribemont en Picardie, ancien mousquetaire du roi de la première compagnie, officier d'infanterie, demeurant à Paris, rue Française, paroisse St-Sauveur, et son ami Edme Nicole de Valigny⁷⁵, bourgeois à Paris, demeurant rue Étienne, paroisse St-Germain-l'Auxerrois, et propriétaire d'une maison de campagne à Morsang, sur le chemin des Iles. Henry Joseph de La Chaussée, écuyer, secrétaire interprète de la reine, demeurant à Paris rue St-Honoré, paroisse St-Roch, propriétaire de l'autre maison de campagne de Morsang, et Charles Angibaud, architecte contrôleur général des bâtiments de Monsieur frère du roi, demeurant à Paris, au Palais du Luxembourg, paroisse Saint-Sulpice, sont témoins de la mariée.

Valmalète était écuyer chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, lieutenant pour le roi des ville et château de Sainte-Ménéhould, major du troisième régiment de Chevaux Légers, colonel de cavalerie au service du roi de France.

Le 5 janvier, André Jacques de Valmalète, Henri Joseph de la Chaussée (50 ans), propriétaire dans la Grande Rue de Morsang, et son fils Antoine (20 ans), avocat au parlement de Paris, avaient attesté que leur frère et ami Louis Charles de Valmalète était célibataire, demeurait depuis environ sept mois à Paris, rue d'Anjou, hôtel des Parties Casuelles, paroisse St-Nicolas des Champs, et qu'il était auparavant « *sans domicile fixe pour la raison que depuis vingt-cinq années qu'il est au service du roi, il a été obligé de suivre les différents corps auxquels il a été attaché, qu'il a d'abord été mousquetaire de la garde du roi pendant dix années, qu'il a fait en cette qualité plusieurs campagnes, qu'ensuite il a passé dans le régiment des chevaux légers et qu'il a fait avec ledit régiment plusieurs garnisons et particulièrement celles de Thionville, Sarlouis, Mirecourt où ledit régiment est encore* ».

Le couple s'installe rue du Temple, paroisse St-Nicolas des Champs, sous le nom de Valmalète de Morsan. En 1789, leur domicile est rue Bourbon Villeneuve, paroisse Notre-Dame de Bonne Nouvelle.

⁷³ Elle était née le 4 mars 1741 à Bosc-Renoult-en-Roumois.

⁷⁴ Né à Paris, paroisse St-Germain-l'Auxerrois le 21/06/1743, mort à Versailles le 21/10/1831, fils de Louis de Valmalète (Paris 4/7/1714-Paris 8/2/1777), écuyer, ancien contrôleur de la maison du roi, et de dame Louise Marie Anne de Mussard (1720-Paris 23/9/1778), demeurant rue d'Anjou paroisse St-Nicolas des Champs à Paris (Il semble que les particules furent ajoutées tardivement, puisqu'au mariage et aux naissances de leurs enfants, on parle de Louis Valmalète et Louise Marie Anne Mussard).

⁷⁵ Edme Nicole de Valigny (Tonnerre 1722-Morsang 1794), qui fut propriétaire de la maison de campagne du chemin des Iles à Morsang, n'est pas apparenté à Jacques Nicole, seigneur de Morsang.

Dans les années 1786-1787, les Valmalète prennent comme régisseur de la terre et châellenie seigneuriale de Morsang, Jacques Louis Dru, qui était en même temps aubergiste dans la maison construite quelques années auparavant sur leurs terres au bord de la Seine par Jacques Nicole. François Blanchet, originaire de la Madeleine d'Arras en Artois, est leur chef de cuisine (1784) et Jacques Servantier est garde verdurier de la terre, seigneurie et châellenie de Morsang (1786).

Émigré en août 1789 avec sa femme, Valmalète devient premier chambellan de Sa Majesté le roi de Prusse et commissaire des princes et de la noblesse française à Francfort, où il propose des moyens policiers « *sur la manière de découvrir et purger la ville et les environs de la secte des malveillants propagandistes et jacobins qui pourraient s'y trouver* ». Il profite de l'émigration pour s'attribuer le titre de comte de Morsan. Sous ce nom, le 15 septembre 1792, il échange avec un négociant de Trèves une somme considérable en assignats de France contre plusieurs lettres de change. Ayant appris que les assignats étaient faux, le négociant saisi la cour de justice de la ville. Il semble que le comte de Morsan ait opportunément disparu pour se rendre au Luxembourg où on le retrouve le 27 septembre lorsqu'il se porte garants pour les sieurs Marra et Chaumontel, gardes du corps, qui ont été arrêtés à Trèves, faute de paiement du batelier qui les avait amenés de Coblenz : « *J'ai répondu personnellement au sieur Reking, banquier à Trèves, pour vingt louis qu'il leur a avancés : ils m'ont donné leur parole d'honneur que sous huit jours ils satisferaient à leur engagement. Voilà trois semaines, ils n'ont rien payé et je vais être poursuivi...* »

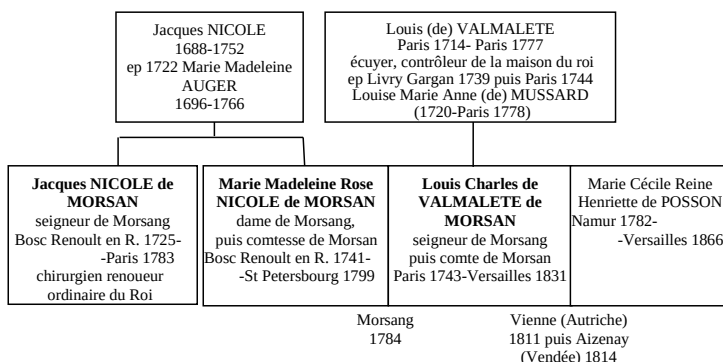
De Francfort, le couple se dirige vers Saint-Pétersbourg, où Madame de Valmalète trouve la mort « par effet d'une fièvre chaude » le 24 décembre 1799. Dans l'acte de décès, rédigé en russe, son mari la qualifie de comtesse de Morsan, Auvernaux, Desbordes, Nanteuil et autres lieux, née comtesse de Touthville ! Alors qu'elle était tout simplement née dans le petit village de Bosc-Renoult-en-Roumois, de parents illettrés !

C'est sous la seule identité de « *comte de Morsan, ancien officier général de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, chambellan de S.M. le roi de Prusse, membre de la société impériale et économique de Petersbourg et de plusieurs sociétés littéraires* » que Valmalète publie une vingtaine d'ouvrages sur l'élevage, l'agriculture, l'équitation et l'art vétérinaire, composés pour la Russie.

Louis Charles de Valmalète de Morsan se marie en secondes noces à Vienne en Autriche le 17 septembre 1811 avec Marie Cécile Reine Henriette de Posson⁷⁶ (Namur 1782-Versailles 1866). Le mariage est à nouveau célébré le 14 mars 1814 à Aizenay (Vendée). Lorsque dans les années 1830, les Valmalète continuent de se qualifier de comte et comtesse de Morsan, ils n'ont plus rien à Morsang depuis une quarantaine d'années.

⁷⁶ Celle-ci figurera en 1833 dans la liste générale des pensionnaires de l'ancienne liste civile en tant que « Valmalète (comtesse de Morsan) née de Posson, femme d'un colonel vendéen ».

Familles Nicole de Morsan et de Valmalète



Les seigneurs de Morsang figurent en gras.

VALMALETE usufruitier, et **SAINT MORYS** nu-propriétaire.

Sans héritiers directs, et voulant assurer M. et Mme Bourgevin de Vialard de Saint Morys⁷⁷ des preuves de l'amitié qu'elle leur porte, Madame de Valmalète décide le 18 mai 1786 de leur faire donation de la terre de Morsang, sans contrepartie apparemment, et y ajoutant même 10 000 livres⁷⁸. Les Valmalète en conservent toutefois l'usufruit jusqu'à leur décès.

En 1789, on les retrouve parmi les gentilshommes envoyés aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats Généraux :

- le 24 avril : Louis-Charles de Valmalète, chevalier de Saint-Louis, lieutenant pour le roi des ville et château de Sainte-Ménéhould, major de cavalerie, prend part à l'Assemblée Générale des trois ordres de la prévôté et vicomté de Paris.

- le 5 mars : un certain De Saint-Maurice, seigneur de Morsan, est déclaré absent dans l'Assemblée des baillages de Melun et Moret.

Le 5 juillet 1789, invoquant des projets de voyage à l'étranger, les Valmalète louent le château et la ferme pour neuf années à Jean Charles Philbert Legendre⁷⁹, ancien conseiller au Châtelet, demeurant rue du Hazard, paroisse St-

⁷⁷ Messire Charles Paul Jean Baptiste de Bourgevin Vialart de St-Morys, chevalier seigneur d'Hondainville, Carrières, Montcavrel et autres lieux, conseiller du Roi en sa cour de Parlement de Paris et Dame Elizabeth Eléonore Angélique de Beauterne son épouse, demeurant à Paris rue Vivienne, paroisse St-Eustache.

⁷⁸ L'acte de donation du 18 mai 1786 ne fait pas mention de quelque rente que ce soit à verser par les St-Morys, bien qu'en 1824 l'inventaire après décès de Mme de St-Morys parle de 4000 livres de rente viagère et 500 livres de rente perpétuelle, que cette dernière aurait éteinte en 1813.

⁷⁹ Legendre ou Le Gendre. En 1780, Jean Charles Philbert Le Gendre était écuyer, conseiller du roi en son Chatelet au siège présidial de Paris. C'était le fils de Jean Gabriel Le Gendre, écuyer, chevalier de l'ordre du roi, procureur et inspecteur général des Ponts et Chaussées et ports maritimes du Royaume de France, et de Marie Charlotte Volland (tous deux décédés avant 1780).

Roch à Paris, moyennant le prix et somme de dix mille livres de fermage par chaque année.

Ce bail est l'occasion d'une nouvelle description de la terre et seigneurie de Morsang et dépendances « consistant savoir :

1) dans le château de Morsan avec tous les bâtiments en dépendant, et les meubles et effets mobiliers qui les garnissent énoncés en un état qui sera fait entre les parties, ainsi qu'il sera dit ci-après, basse-cour, écurie, vacherie, chenil, pressoir, foulerie, toit à porcs, remises et écuries.

2) dans le vieux château formant un corps de bâtiment de la ferme dans lequel est la salle d'audience.

3) dans le parc de Morsan consistant y compris les allées en 52 arpents⁸⁰ environ dont 5 arpents 80 perches de vignes, environ 25 arpents de bois qui ont eu quatre ans au mois de janvier dernier, 10 arpents environ en vergers et luzerne, 2 arpents environ en potagers plantés d'arbres fruitiers, le tout enclos de murs en bon état.

4) dans la bergerie située dans ledit parc louée sans bail au nommé Rouce moyennant 350 livres par années avec deux agneaux et 50 livres de mouton, et tout le crottin de ladite bergerie.

5) dans une grange à côté de ladite bergerie dite la grange de Postel.

6) dans les terres labourables appartenant à mesdits sieur et dame de Valmalète hors du parc de Morsan composant 150 arpents environ en plusieurs pièces.

7) dans les bas prés aussi en plusieurs pièces consistant en 37 arpents au moins, plus dans eux un port de Gaudray.

8) dans les sains foins et luzernes tant anciens que nouveaux en différentes pièces formant 55 arpents environ, dont 7 sont d'un moindre rapport que les autres.

9) dans 150 arpents environ de terre en friches en une seule pièce.

10) dans 9 arpents de bois ayant pris quatre ans au mois de janvier dernier.

11) dans une pièce de vignes abandonnées à la Tête des Roches dont jouissait le nommé Audinot.

12) et généralement dans toutes les terres, prés, bois, vignes appartenant en usufruit à mesdits sieur et dame de Valmalète dépendant de ladite seigneurie de Morsan ou situés dans l'enclave de celle de Saintry, même toutes les anticipations qui ont pu être faites de chaque nature desdits biens par différents particuliers sur mesdits sieur et dame de Valmalète ou les précédents propriétaires de la seigneurie de Morsan, lesquels dits biens anticipés font nommément partie de ceux compris dans le présent bail pour par lesdits sieur et dame preneurs poursuivre la rentrée en possession desdits biens anticipés et en faire le recouvrement, le tout à leurs risques, périls et fortune, ainsi qu'ils aviseront, pour en jouir ensuite pendant la durée du présent bail sans aucune garantie de la part de mesdits sieur et dame de Valmalète et sans aucune espèce de recours ni répétitions contre eux à ce sujet.

⁸⁰ Un arpent = 4 quartiers = 100 perches = 4220 m².

Plus sont compris dans le présent bail les cens, rentes, retraits féodaux et censuels, charges foncières et seigneuriales qui sont dus annuellement à ladite seigneurie de Morsan, suivant l'état appuyé des titres qui sera remis par mesdits sieur et dame de Valmalète aux sieur et dame preneurs, et ce pour tout ce qui en échoira pendant le cours du présent bail.

Tous les droits de mutation, lods et ventes, amendes, montant annuellement au moins à huit cent livres plus les autres droits seigneuriaux auxquels sera donnée ouverture et qui seront dus pendant la durée du présent bail, même ceux que mesdits sieur et dame de Valmalète peuvent avoir sur la chapelle St-Gildar et terres attenantes, le droit de fortage⁸¹ et port, celui de pressoir, l'usage de la chasse telle que le seigneur la possède et tous les autres droits utiles de ladite terre et seigneurie de Morsan en quoi qu'ils puissent consister.

Ainsi ladite terre et lesdits châteaux, bâtiments, meubles, parc, terres, prés, bois, vignes, droits et autres objets la composant s'étendent, poursuivent et comportent dans leurs circonstances et dépendances sans autre exception ni réserve que celles qui vont être exprimées ; de plus grande désignation desquels objets et droits, lesdits sieur et dame preneurs ont dit n'être besoin, déclarant avoir du tout une parfaite connaissance et en être contents.

Pour par eux en jouir, faire et disposer à titre de locataires pendant lesdites neuf années.

Réserves :

Mesdits sieur et dame de Valmalète se réservent expressément pendant la durée du présent bail :

- 1) Le droit de l'homme vivant et mourant qu'ils ont à Lieusaint.*
- 2) La nomination des officiers de la Justice.*
- 3) La prison située dans la basse-cour du château et la salle d'audience étant au vieux château, avec liberté aux juges de Morsan de s'y transporter quand ils jugeront à propos ainsi que les justiciables et autres personnes qui y auront besoin, sans pouvoir en être empêchés.*
- 4) Tous les droits honorifiques non cessibles comme personnels au seigneur, attachés à ladite seigneurie.*
- 5) Le droit de banc dans l'église de Morsan, lesquels bancs cependant pourront être occupés par lesdits sieur et dame preneurs et leur famille.*
- 6) Et l'auberge dite des Crénaux à côté du sieur Lachaussée laquelle est réservée pour loger le sieur Guiard, garde de la capitainerie, et sa femme⁸² pendant la durée du bail.*

Prix et charges du bail :

Le présent bail est fait moyennant le prix et somme de dix mille livres de fermage par chaque année ».

⁸¹ Droit d'exploitation des carrières. En ce qui concerne Morsang, il s'agit des carrières de calcaire exploitées pour la fabrication de la chaux.

⁸² Nicolas André Guiard, garde à cheval des chasses de la capitainerie et gruerie royale de Corbeil ou de la capitainerie de Villeroy, et sa femme Marie Isidore Camus, demeuraient au château de Morsang en février 1789. Ils durent sans doute déménager dans cette auberge à cause de la mise en location du château.

Paradoxalement, ce bail signé neuf jours avant la prise de la Bastille, rappelle une longue liste de droits féodaux au bénéfice de la seigneurie de Morsang, dont la Nation aurait sans doute bien voulu s'emparer si la plupart d'entre eux n'avaient été abolis le mois suivant, dans la nuit du 4 août : cens, rentes, retraits féodaux et censuels, charges foncières et seigneuriales, droits de mutation, lods et ventes, amendes, droit de fortagage et port, de pressoir, usage de la chasse, ...

Les Valmalète quittent finalement la France en août. Et profitent de l'émigration, comme on l'a vu, pour se donner le titre de comte et comtesse de Morsan, tandis que Legendre est élu maire de Morsang le 14 février 1790. Alléguant son état de santé, il ne renouvela pas sa candidature le 14 novembre 1791 et Jean Louis Martin fut élu à sa place.

Est-ce pour la défense des Valmalète ? Legendre insiste bien sur le fait que leurs projets de voyage dataient de bien avant le 1er juillet 1789 et qu'ils ont été retardés par des discussions auxquelles leurs arrangements ont donné lieu. Il explique aux autorités «qu'au mois de juin 1789, il est venu voir ladite terre de Morsang lors habitée par les sieur et dame Valmalète, qu'il s'en est arrangé avec lesdits sieur et dame qui lui en ont passé un bail général comprenant tous les domaines corporels et incorporels composant la ci-devant terre de Morsan, ensemble des meubles garnissant les bâtiments qui en dépendent, pour en jouir pendant neuf années consécutives à commencer de la Saint-Martin 1789 ; qu'ils ont alors annoncé audit sieur Legendre qu'ils étaient dans l'intention très prochaine de voyages en pays étrangers pour leur amusement et notamment en Italie, qu'en effet ils sont partis peu de temps après et même sans avoir pu mettre en règle tous les états nécessaires ; que depuis, mais bien avant qu'il eut été annoncé des projets hostiles de la part des Français étant en pays étrangers, il a reçu des nouvelles dudit sieur Valmalète de Francfort».

Legendre profite de la situation pour obtenir une réduction de loyer et écrit à Francfort « *pour se plaindre de la lésion énorme qu'il éprouvait par le marché convenu entre eux sur le pied de 10 000 livres, lésion connue de tout le pays, l'objet de bail ne valant guère que la moitié de cette somme, sur quoi ledit sieur Valmalète a autorisé son fondé de procuration à diminuer le prix dudit bail de 2000 livres et envoyé à ce sujet des explications et pouvoirs suffisant à M. Mathieu, notaire à Paris, pour après ladite réduction qui a eu lieu de fait, mais seulement à commencer par l'année échue à la Saint-Martin 1791, celle échue à la Saint-Martin 1790 ayant été payée sur l'ancien pied* ».

Le 3 mai 1792, Legendre ajoute : « *M. de Valmalète, propriétaire et usufruitier de la terre de Morsan sur Seine, vient de m'adresser de Francfort un certificat du Ministre de Prusse, légalisé par le résident de France, qui constate qu'il est chambellan du roi de Prusse et sur le point de partir pour aller faire son service auprès de ce souverain. Il me prie de faire passer cette pièce au district de Corbeil en lui observant que l'exercice de ses fonctions auprès d'un souverain étranger étant le seul motif qui le retienne hors de France, il ne croit pas que ses biens doivent être sujets aux dispositions du décret du 9 février* ».

Jouant sans doute sur les deux tableaux, Legendre défend les intérêts des Valmalète, mais insiste bien auprès de l'administration qu'il n'a plus versé aucun loyer et que c'est bien à la Nation que les sommes sont dues.

C'est sans doute Legendre qui embauche Claude François Ronot comme régisseur des terres et seigneurie de Morsang et concierge du château, ainsi qualifié de septembre 1789 à 1791, après quoi il devint sergent royal de la garde nationale de Morsang. Il recrute également plusieurs jardiniers pour le château, Pierre Tronchon en septembre 1789 et Antoine Puteaux, Edme Baudet et Alexandre Fleury cités tous les trois en 1790. En février de cette même année, à l'occasion du décès de Catherine Gentil, femme de Fiacre Étienne Jérôme, bourgeois de Paris, on apprend que Jean Charles Philbert Legendre, Pierre Joseph Ronot et Nicolas Hallet, ancien négociant, demeurent au château.

Legendre sous-loue le château le 5 juin 1792 à Pierre Nicolas Chabouillé, agent de change à Paris, qui sera suivi en 1795 par la citoyenne Chabouillé. Une autre partie est sous-louée au sieur La Barte et la ferme et les terrains au citoyen Duport dont la présence est attestée en 1793 et 1795. En 1794, Legendre et Chabouillé furent déclarés en état d'arrestation. Mais Legendre bénéficia d'un certificat de civisme pour la période de juillet 1789 à septembre 1792.

En août 1792, l'administration procéda à l'inventaire des biens des émigrés :

« Département de Seine-et-Oise

District de Corbeil

Municipalité de Morsan-sur-Seine

Procès-verbal de description et déclaration des biens meubles et immeubles appartenant aux sieur et dame Valmalette, sieur et dame Saint Morys, à Morsan-sur-Seine, dressé par la municipalité dudit lieu le 31 août 1792.

(Écrit en marge : *examiner un modèle de vaisseau, cartes et gravures ; décider si la batterie et des modèles de canons à mortier en cuivre seront vendus ou portés à la Monnaie*).

L'an 1792, quatrième de la liberté et premier de l'égalité, le 31 août, nous maire et officiers municipaux de Morsan sur Seine soussignés en présence de la commune dudit lieu et assistés de M. Jean Charles Philbert Legendre, ancien maire, tenant à bail général la ci-devant terre et seigneurie de Morsan sur Seine, avons procédé tant sur les renseignements à nous donnés par ledit sieur que sur la connaissance personnelle que nous en avons, à former un état général des biens meubles et immeubles sis audit lieu de Morsan sur Seine appartenant tant aux sieur et dame Valmalette usufruitiers de ladite terre, qu'aux sieur et dame Saint Morys nu-propriétaires de ladite terre. Lesquels sieurs Valmalette et Saint Morys ne sont pas connus de nous pour habiter dans notre département, ni à Paris et passent dans la voix publique pour être émigrés, lequel cependant nous ne pouvons affirmer ».

Suit un inventaire détaillé du domaine de Morsang :

Le ci-devant château, qui fait face à une cour en parterre clôturée de murs et d'une grille en fer au milieu, consiste en un principal corps de logis, composé d'un rez-de-chaussée simple, grenier au-dessus et deux ailes ou pavillons

composées chacune d'un rez-de-chaussée double et d'un étage de chambres au-dessus, le tout couvert d'ardoises.

Chaque pièce et son mobilier sont minutieusement décrits, permettant de reconstituer le plan du château.

Au rez-de-chaussée, on trouve en commençant par l'ouest, un garde-manger, la chambre du cuisinier, la cuisine, le charbonnier, un escalier avec une chambre ensuite pouvant servir de commun, un vestibule, la salle à manger, un office, le salon, une chambre à coucher avec son cabinet de toilette et sa garde-robe, une autre garde-robe à laquelle on va par la salle à manger, en retournant dans le vestibule un premier cabinet en face de la salle à manger, puis un second cabinet et un billard.

L'escalier qui part de la salle à manger monte à l'étage du pavillon de l'est. Il arrive sur une antichambre sans jour avec une pièce à droite dans laquelle ont été pratiqués des retranchements. L'étage s'organise ensuite autour d'une grande chambre à coucher à gauche, avec cabinet de toilette et garde-robe, une autre chambre à coucher vis-à-vis de la précédente, une petite pièce ensuite, avec une autre pièce communiquant à l'antichambre par un passage.

L'étage du pavillon de l'ouest dont l'escalier aboutit auprès de la cuisine est composé d'une grande chambre à coucher à gauche dans le fond, avec cabinet de toilette et garde-robe, et d'un appartement de deux pièces à côté.

Le principal corps de logis, qui ne sera surélevé que bien plus tard en 1862, est seulement surmonté d'un étage de combles avec un grenier et deux chambres de domestiques.

À côté du château, côté ouest, se trouve la ferme constituée de deux corps de bâtiments, l'un de construction antique⁸³, composé au rez-de-chaussée d'une grande salle avec fond de cheminée, laiterie derrière et écurie à l'entresol, d'une pièce pratiquée au-dessus de l'écurie, et au premier étage d'un grand grenier et corridor, le tout couvert en tuiles ; et l'autre, contigu au précédent et de construction moderne, composé au rez-de-chaussée d'une foulerie et d'un pressoir⁸⁴, au premier de deux pièces servant de logements de concierge ou de fermier, le tout couvert en tuiles. En retour, il y a deux toits à porcs, deux grandes remises et doubles fermées servant d'étable, une faisanderie, le tout couvert de tuiles. Sur le terrain de la grange à blé sont prises deux écuries, plus un appentis, une grande et une petite étable, deux poulaillers et un toit à porcs, le tout couvert de tuiles. Il y a encore une remise double couverte de tuiles et le logement du jardinier qui est une simple salle basse à cheminée, également

⁸³ Ce bâtiment est sans doute le reste de l'ancien logis seigneurial, datant d'avant la construction de l'actuel château, dans lequel se trouvent « la prison située dans la basse-cour du château et la salle d'audience étant au vieux château », citées dans le bail de 1789.

⁸⁴ Lors de l'adjudication de 1796, cette partie est décrite de la manière suivante : « Dans la cour de la ferme est un pressoir meublé de toutes ses pièces, enfermé dans un corps de logis de 30 pieds sur 21 pieds, à côté est une vinerie de 19 pieds sur 21 pieds et 11 pieds de haut sous plancher. Dans ladite vinerie est une saillie en maçonnerie occasionnée par le four de la ferme ».

couvert en tuiles. Deux puits, l'un dans la basse-cour, l'autre dans le jardin, permettent de s'approvisionner en eau.

Le parc clos de murs contient cour, jardin et bâtiments et prés, 40 arpents 50 perches mesure de vingt pieds pour perche et cent perches l'arpent, savoir 26 arpents 25 perches de bois taillis, 5 arpents 75 perches plantés en vignes, 13 arpents 50 perches de routes et terres tant en culture qu'en plantation de quelques arbres et deux arpents de jardin potager, avec cour, bâtiment et melonnerie.

Sur la surface des terrains autour dudit château existent 120 pieds de tilleuls petites espèces.

À l'extrémité du parc, se trouve une grange dite la Grange de Postel, couverte en tuiles, avec à côté une bergerie pouvant contenir environ 300 bêtes à laine, et un logement de berger attenant, le tout couvert de tuiles⁸⁵.

Dépendent encore du domaine seigneurial une petite maison servant de logement au vigneron, composée d'une cave par bas, deux chambres basses dont une avec fond de cheminée, au-dessus un comble lambrissé, le tout couvert de tuiles, et l'auberge reconstruite par Jacques Nicole sur le bord de la Seine, composée d'une cave par bas, trois chambres et divers retranchements au rez-de-chaussée, au-dessus un comble lambrissé et distribué en plusieurs pièces, le tout couvert en tuiles. Et le sieur Jacques Louis Dru, aubergiste, qui tient ladite maison en sous location, fait observer qu'il a plusieurs réclamations à faire relativement aux distributions de ladite maison qu'il dit avoir faites à ses frais.

Les terres sont classées par sections :

- Section A d'en bas ou de la Seine
- À l'extrémité du territoire au bas des Roches
- En face du château
- Champtier des Isles
- Section B du milieu
- Champtier des Plantes
- Champtier des Redoutes
- Section C des Montelièvres
- À l'entrée du village du côté de Corbeil
- Au-dessus en allant du côté de la Porte Verte
- En descendant sur le chemin de Corbeil
- En plusieurs pièces remplies de roches
- Section F dite de l'Hermitage
- Au-dessus du parc
- Bois taillis dit de l'Hermitage
- Parc
- Section G dite de la Forêt de Rougeaux

La superficie totale s'élève à :

⁸⁵ L'adjudication de 1796 précise : « Dans une des extrémités du jardin et côté de la Rue est une grange de 78 pieds de long sur 27 pieds hors œuvre, une bergerie adossée à ladite grange, à côté une pièce servant de logement au berger ».

- 195 arpents 55 perches de terres labourables (82 hectares)
- 22 arpents 69,5 perches de prés (9 hectares)
- 31 arpents 70 perches de bois (13 hectares)
- 5 arpents 20 perches de vignes (2 hectares)
- 17 arpents 42 perches de friches (7 hectares)

Legendre fait ensuite la liste de tous les débiteurs qui, à sa connaissance, sont redevables à la seigneurie, une centaine en tout, sachant qu'il en oublie sûrement qu'il ignore. Ils sont recensés dans un tableau qui précise ce qu'ils doivent en argent ou en nature : chapons, poules et poulets, dont les proportions sont devenues complètement irréalistes au gré des partages et successions ; comme pour Simon Gauttier qui doit 1 chapon et 17/24^{èmes} ou Nicolas Billois 23/40^{èmes} de chapon ! Le total s'élève annuellement à :

- 41 livres 6 deniers 9 sols de cens
- 697 livres 8 deniers 5 sols de rentes
- 42 chapons et 1/24^{èmes}, estimés à 42 livres 10 sols
- 8 poules estimées à 4 livres 16 deniers
- 35 poulets et 33/40^{èmes}, estimés 10 livres 14 deniers 11 sols

Les propriétés des deux émigrés sont mises « *sous la main de la Nation par un arrêté du Directoire du département* » daté de novembre 1792.

En 1794, Jean Charles Legendre et Jean Louis Martin, marchand de bois, sont inquiétés par l'administration de Seine-et-Oise à propos d'une coupe de bois que le premier a vendu pour 1800 livres au second. Il s'agit de 8 arpents de bois taillis situés à l'Hermitage, au-dessus du parc. Mais l'existence du bail, signé en bonne et due forme avant 1792, permet de classer l'affaire.

Quelque temps plus tard, c'est la municipalité elle-même qui ordonne une coupe de bois dans le parc du château mis sous séquestre, avec autorisation, pour évacuer plus facilement les rondins, de pratiquer dans le mur de clôture une brèche dont la trace était toujours visible avant l'effondrement de ce mur en 2021⁸⁶.

Les biens nationaux de Morsang sont finalement mis en vente fin 1796 :

- La ferme et ses dépendances sont mises en vente le 27 vendémiaire an V : les adjudicataires sont Henri Knapp et Georges Sieveking, pour 49 942,32 Francs.

- Le château avec son parc et ses dépendances est acquis le 18 brumaire an V par Elophe Pommageot pour 33 987,25 Francs. Le montant avait été calculé sur la base d'une estimation de revenu et de coefficients réglementaires :

- Château avec remise double, logement du jardinier, jardin potager : revenu 800 Francs

- Bâtiment du pressoir et vinerie : revenu 175 Francs

- Grange, bergerie et logement du berger : revenu 200 Francs

□ Multiplié par 18 = 21 150 Francs

⁸⁶ En face du 9, route de Villededon. Source : A. Rubens Duval.

- 39 arpents 75 perches occupés en bois, routes et plantations : revenu 437,25 Francs
- 5 arpents 75 perches de vignes : revenu 86,25 Francs
 - Multiplié par 22 = 11 517 Francs
- Bois taillis : 525 Francs
- Baliveaux et tilleuls : 495,25 Francs
- Prix des cuves existant dans le pressoir : 300 Francs

Qui fait un total de 33 987,25 Francs

- La petite auberge au bord de la Seine avec cour, pré et jardin, est acquise le 6 frimaire an V pour 1 591,90 Francs par Nicolas Billois qui en sera le tenancier jusqu'en 1809.

- Le 26 nivôse an V, c'est Pierre Rénusson qui achète 577,92 Francs une maison de vigneron confisquée aux ci-devant seigneurs, sur la Grande Rue de Morsang, en face de l'église. Cette maison mesure trente-cinq pieds de long sur dix-huit de large, avec deux pièces au rez-de-chaussée, un grenier au-dessus et un petit caveau au bout du bâtiment. Elle est assise sur un arpent de pré, limité par la grille faisant le point de vue actuel, contenant 432 pieds de long mesurés depuis l'encoignure, donnant sur la rue, de la propriété du citoyen Combe.

Le 25 floréal an V, Valmalète adresse une lettre au gouvernement français pour protester contre la vente de ses biens comme biens nationaux.

Les biens de la cure de Morsang avaient commencé à être vendus dès le début de la Révolution :

- Le 12 mai 1791, un arpent de pré au lieudit les Iles, appartenant au curé de Saintry, avait été vendu au sieur Muret, vigneron à Saintry, pour un montant 525 Francs.

- Le 24 septembre 1791, Michel Fauze, tonnelier à Morsang est adjudicataire pour 150 Francs de 70 perches de friches au lieudit les Roches où il y a une chapelle en ruines considérée de nulle valeur par le rapport d'expert, tenant d'un côté au chemin de la Forêt de Rougeaux, d'autre côté aux terres des fours à chaux, d'un bout sur les mineurs Buisson, et d'autre sur le chemin de Morsang à Saint-Port que la Révolution n'avait pas encore rebaptisé Seine-Port.

- Quelques pièces de terre venant de la cure de Morsang sont vendues le 14 février 1792 à Joseph Pancrace Leconte, vigneron à Saintry, pour 143 Francs. Il s'agit d'un clos d'un arpent de terre labourable, d'un arpent et vingt-cinq perches de terre, de trois quartiers de bois taillis et un demi arpent de bois taillis ruiné.

- Fauze fils acquiert le 1^{er} octobre 1793 un arpent de terre, sous les Roches, pour 550 Francs et le 2 thermidor an II un demi-arpent de terre au lieudit les Redoutes, pour 200 Francs, le tout provenant de la fabrique de Morsang.

- Le 16 thermidor an IV, c'est le presbytère avec jardin et dépendances, qui est cédé à un imprimeur parisien de la rue de Vaugirard, Jacques Christophe

Marquet⁸⁷ (1764-1832), pour 3 600 Francs. C'est un bâtiment d'habitation, avec basse-cour et bâtiment servant de grange, jardin clos de murs et une partie de terrain vague y attenant, le tout contenant un arpent quarante-cinq perches, au sud de la Grande Rue en face de l'église.

- Enfin le 28 floréal an V, des biens provenant de la liste civile⁸⁸ sont vendus à Jean Louis Martin pour 6211,92 Francs : trois arpents de pré situés commune de Saintry, lieudit l'Ile de Besigny, et cinquante perches de pré situées commune de Morsang, lieudit l'Ile Cardin.

Famille BOURGEVIN de VIALART, comtes de SAINT MORYS (nus-propriétaires du château de Morsang-sur-Seine de 1789 à 1796)

Par la donation des Valmalète, les comtes de Saint Morys ne furent que nus-propriétaires du château de Morsang, et ce jusqu'à sa confiscation par la Nation, mais il convient néanmoins d'en dire quelques mots.

Charles Paul Jean Baptiste de BOURGEVIN de VIALART, Comte de SAINT-MORYS (1743-1795), mousquetaire, conseiller au Parlement (1769-1771), intendant général de l'armée royale des émigrés, collectionneur.

Il habitait rue Vivienne, où on le retrouve sous le nom de « Bourgevin-Vialart de Saint-Moris, alias Saint-Maurice, doyen des conseillers de la 1^{ère} Chambre des enquêtes du Parlement ».

Le 29 juillet 1769, il épouse sa cousine Eléonore Elisabeth de Beauterne de Jonville, fille naturelle de son grand-oncle Étienne Paul Boucher⁸⁹ et de la gouvernante de celui-ci, Marie Anne Grillot. La jeune mariée apporte en dot l'immense fortune de son père, qui permet à Saint-Morys d'acquérir le château d'Hondainville près de Beauvais, qu'il reconstruit en 1780. Grand amateur d'art, il réunit une collection de tableaux, objets d'art, livres, mais surtout de dessins. L'ensemble, bien que caché à Hondainville, fut saisi à la Révolution et constituera la collection Saint-Morys (plus de 12 600 pièces) au cabinet des dessins du Musée du Louvre.

Émigré en 1790, il figure dans la liste de ceux qui avaient leur domicile à Paris, publiée dans le *Moniteur Universel* du 27 novembre 1792, sous le nom de « Bourgevin Vialar de Saint-Maurice ». Depuis l'Angleterre, il participa comme Intendant général des troupes royales à la tentative de débarquement de Quiberon et mourut des suites d'une épidémie le 28 thermidor an 3 (15 août 1795) sur l'île de Houat. Il avait divorcé peu de temps avant, en décembre 1794.

⁸⁷ Ancien associé du révolutionnaire Jacques René Hébert guillotiné en 1794, imprimeur du *Père Duchesne*.

⁸⁸ D'après A. Rubens Duval, l'île Cardin en bas des Roches et les îles en aval du village faisaient partie du domaine royal, dépendant donc de la liste civile du roi.

⁸⁹ Parmi les sœurs d'Étienne Paul Boucher, qui protestèrent contre le testament fait par leur frère en faveur du couple Bourgevin de Vialart de Saint-Morys, Madame Rousseau et Madame Grimaudet furent peintes avec leurs maris respectifs en 1737 par le célèbre peintre Hyacinthe Rigaud.

Ayant reçu la nue-propriété de la terre de Morsang⁹⁰ en 1786, il en est qualifié seigneur aux États-Généraux de la même année, auxquels il n'assiste d'ailleurs pas, et il est fort probable qu'il ne séjourna jamais dans le château de Morsang, pas plus que son fils.

Charles Étienne de BOURGEVIN de VIALART, Comte de SAINT-MORYS (né le 17/01/1772 à Paris, tué en duel le 21/07/1817 à Paris, enterré au Père Lachaise 12ème division), maréchal de camp des armées du roi, lieutenant de la garde du corps de sa Majesté, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et officier de la Légion d'Honneur.

Fils du précédent, il avait émigré avec son père et épousa en 1791 à Coblenz Marie Anne Charlotte de Valicourt, nièce du ministre Calonne⁹¹. Il devint aide de camp du duc de Broglie en 1792. Au retour d'émigration, à défaut de récupérer le château de Morsang, il tenta d'être indemnisé par l'administration et obtint de Valmalette qu'il renonce à son usufruit en 1813 en faveur de la comtesse de Saint-Morys sa mère.

Le comte de Saint-Morys avait hérité de son père le château d'Hondainville et entra en conflit avec M. Barbier du Fay qui l'avait acquis lors de la vente des biens nationaux. Leurs relations s'envenimèrent pour se conclure par un duel dans la grande allée des Tuileries, le 21 juillet 1817 à six heures du soir. Le comte de Saint-Morys fut tué⁹². Il laissait une veuve et une fille, Joséphine

⁹⁰ En 1817, l'inventaire après le décès d'Étienne Bourgevin de Vialart de St-Morys mentionne une « liasse de huit pièces qui sont lettres de M. Dupont, maire de Morsang-sur-Seine, M. de St-Morys, de M. Camus avocat et de M. de St-Morys défunt, lettres relatives à diverses réclamations que M. St-Morys avait sur partie de la terre de Morsang vendue pendant la révolution à la requête du gouvernement d'alors ».

En 1824, l'inventaire après le décès de Eléonore Elisabeth de Beauterne veuve de Saint-Morys père, recense divers papiers dont plusieurs « *pièces qui sont relatives à la terre de Morsang dont M. et Mme Valmalette avaient fait donation à M. et Mme de St-Morys moyennant 4000 livres de rente viagère et 500 livres de rente perpétuelle ; cette terre a été vendue par suite de l'émigration de M. de St-Morys et de M et Mme de Valmalette ; et Mme de St-Morys qui néanmoins était restée chargée desdites rentes a transigé avec un créancier suivant acte passé devant Me Agasse qui a reçu la minute et son collègue le 21 juin 1813* ». Pourtant, comme on l'a vu, l'acte de donation de Marie Madeleine Rose Nicole ne stipulait aucune rente en contrepartie. D'autres pièces « ont pour objet la réclamation de quelques débris de cette terre de Morsang ».

⁹¹ Marie Anne Charlotte de Valicourt, née au Mesnil en 1774, était la fille de Maximilien Marie de Valicourt, écuyer seigneur de Vitremont, Mesnil et Beaucourt, né à Douai en 1729, échevin de Douai et de Marie Madeleine Joseph de Calonne (mariés à Douai en 1753).

⁹² Le récit romanesque de Maurice Alhoy dans *Les Environs de Paris* (Charles Nodier, 1855) selon lequel on vint chercher pour ce duel Saint-Morys au château de Morsang où il résidait avec sa femme et sa mère, est infondé. Les Saint-Morys résidaient soit à Paris, soit à Hondainville, et n'avaient d'ailleurs pas récupéré le château de Morsang à leur retour d'émigration. Le procès-verbal de la séance de la Chambre des Pairs du 31 janvier 1818, suite à la plainte de Mme de Saint-Morys contre les complices de la mort de son mari, décrit par le menu les événements, qui se sont déroulés entre Paris et Hondainville, et non pas à Morsang.

Bourgevin de Vialart de Saint-Morys (1792-1857), elle-même bientôt veuve la même année de Jules de Gaudechart (1791-1817), après six mois de mariage. Cette dernière se remaria le 7 septembre 1821 à Springfield (Écosse) avec Engelbert Schillings (1793-1874), dit Schillings d'Hondainville, natif des environs d'Aix-la-Chapelle, qui sera naturalisé en 1833. Le grand-oncle de Mme Schillings, Charles Jean Baptiste Bourgevin de Vialart, marquis de Moligny, invoqua alors que celle-ci avait perdu la nationalité française par son mariage et n'était donc plus légitime à réclamer quoi que ce soit sur les biens spoliés par la Révolution. En conséquence, il se proclama seul héritier de son neveu mort en duel et tenta de se faire indemniser à sa place.



Charles Étienne de Bourgevin de Vialart comte de Saint-Morys (1772-1817)
(Jean Baptiste Greuze vers 1780, Musée des Beaux-Arts de Nantes)



Charles Paul Jean Baptiste de Bourgevin de Vialart, comte de Saint-Morys (1743-1795)
(Jean Baptiste Greuze, Musée des Beaux-Arts de Nantes)

Elophé POMMAGEOT, Henry KNAPP et George SIEVEKING (propriétaires du domaine de Morsang de 1796 à 1803)

Lors de la vente des biens nationaux de 1796, Henry Knapp, homme de lettres à Paris, et Georg Sieveking, négociant à Hambourg, avaient été adjudicataires de la ferme du domaine de Morsang (27 vendémiaire an V), tandis que Elophé Pommageot, homme de loi, achetait le château et son parc (18 brumaire an V). Georg Sieveking avait par la suite racheté le château le 10 ventôse an VI (28 février 1798). Il est probable qu'aucun d'entre eux n'ait séjourné à Morsang et que le château et la ferme continuèrent d'être loués. Le 16 brumaire an 12 (8 novembre 1803), Henry Knapp et la veuve de George Sieveking, vendent l'ensemble à Paul Lazare Hezette, 15 000 Francs pour le château, 16 000 Francs pour la ferme et 1 000 Francs pour les meubles meublants et autres objets garnissant la propriété.

À l'occasion de cette vente, on constate que le domaine semble avoir correctement traversé la Révolution, exploité de manière continue par ses fermiers et régisseurs, Nicolas Billois, régisseur de la terre de Morsang en l'an VI, Louis Simon Josse, cultivateur et fermier en l'an VII, et Dalliot, concierge du château et dépendances du domaine de Morsang en l'an XII :

« Primo : le ci-devant château de Morsang sur Seine consistant en jardin potager, autre petit jardin à côté du parterre, maison de jardinier, terres en labours, vignes, bois, le tout clos de murs, foulerie, deux caves, lieux d'aisance, le château en deux pavillons, un corps de bâtiment au milieu composé d'un rez-de-chaussée, avec un petit étage au-dessus des deux pavillons, au-devant dudit bâtiment existe un parterre clos de murs et une grille de fer, au milieu sur le terrain à côté est placée une remise double, deux toises à porc et vacherie ; un petit bâtiment composé d'une seule pièce ; dans la cour de la ferme, un pressoir meublé de toutes ses pièces et à côté est une vinerie.

Dans une des extrémités du parc et du côté de la rue dite de l'Hermitage, est une grange d'environ deux perches quatre mètres de mesure républicaine ou 78 pieds de long ancienne mesure sur 9 mètres mesure républicaine ou 27 pieds hors d'œuvre, une bergerie adossée à la grange, à côté est une pièce servant de logement au berger.

Le parc clos de murs contient cour, jardin et bâtiment compris dans 29 arpents 90 perches mesure républicaine ou 47 arpents 50 perches mesure de 20 pieds pour perches et 100 perches par arpent ancienne mesure, savoir :

- *16 arpents 52 perches mesure républicaine de bois taillis.*
- *3 arpents 62 perches plantés en vignes.*
- *8 arpents 49 perches de routes ou allées et terres tant en culture qu'en plantation de quelques arbres fruitiers.*
- *et 1 arpent 25 perches toujours mesure républicaine en jardin potager, cour, bâtiments et melonnières.*

Secundo : une ferme et toutes ses dépendances située au même lieu de Morsang sur Seine consistant en un principal corps de bâtiment sur la cour composé de trois berceaux de caves auxquelles on communique par une descente en pierres, rez-de-chaussée, vestibule, cuisine, laiterie, chambre, à côté

d'un entresol d'une seule pièce, et premier étage de deux pièces avec greniers au-dessus ; ledit bâtiment couvert en tuiles ; un hangar non couvert, deux toits à porcs, deux parties d'étable, grange, vacherie, cour et puits.

92 arpents 19 perches mesure républicaine de terres labourables ou 146 arpents 44 perches ancienne mesure, et 12 arpents 35 perches mesure républicaine de prés ou 19 arpents 62 perches ancienne mesure, 4 arpents 40 perches de bois dit de l'Hermitage et 63 perches toujours mesure républicaine de bois dit des Roches ainsi que lesdits château, ferme et dépendances se poursuivent, composent et étendent de toutes parts sans en rien excepter, retenir ni réserver.

Sont compris dans la présente vente tous les meubles appartenant aux vendeurs qui se trouvent tant dans le château que dans les bâtiments, et ceux dépendant de la ferme, même les bois de charpente, les pierres, la tuile et autres matériaux existants.

Sont aussi comprises toutes les anticipations et usurpations de propriété de quelque nature qu'elles soient qui ont pu être faites sur tout ce qui pouvait composer ladite ferme et les terres vagues nommées Uzelles qui dépendent du domaine de Morsang et forment un objet d'environ 76 arpents 11 perches mesure républicaine ou ancienne mesure 150 arpents, sans cependant aucune garantie quelconque à cet égard ».



Saint-Marc Girardin (1801-1873)



Saint-Marc Girardin en 1869, d'après une photographie de Pierre Petit

**Familles HEZETTE, THIERRIET ET SAINT-MARC GIRARDIN⁹³
(PROPRIÉTAIRES DU CHÂTEAU de 1803 à 1945)**

1803-1814 **Paul Lazare HEZETTE** (Paris 1760-Morsang 1814) est marchand de draps à Paris, où il demeure avec son épouse Reine Bardel (1774-1855), 16 rue des Deux Boules, puis 25 rue de Lunéville. Ayant acquis le château et domaine de Morsang en 1803, ils le vendent à leur beau-frère Jean Pierre Thierriet le 15 mars 1814 pour se retirer dans une maison plus modeste qu'ils avaient conservée à Morsang, et sur le mur de laquelle ils autorisèrent leur beau-frère à établir des espaliers. Paul Lazare Hezette y meurt le 5 juin suivant. On voit encore de nos jours sa tombe dans le cimetière de Morsang, transférée de l'ancien cimetière. Il eut Marie Geneviève Baugar comme fille de chambre en l'an XIV, et en 1818 Anne Madeleine Chambaut était la femme de chambre de Mme Hezette.

Entre 1803 et 1814, l'état du domaine varie peu. À part peut-être l'apparition d'une petite serre à côté du château, ou d'écuries et poulaillers qui n'étaient pas mentionnés dans la première description. A côté du parterre et en face de l'un des pavillons se trouve désormais un jardin potager d'environ 84 ares 40 centiares. Grande nouveauté d'ailleurs, tout est mesuré dans le système métrique :

- Parc clos de murs contenant cour, jardin et bâtiments : 20 hectares 4 ares 75 centiares correspondant à 47 arpents 50 perches ancienne dénomination.
- Terres labourables : 69 hectares 75 ares 55 centiares correspondant à 145 arpents 11 perches en plusieurs pièces.
- Prés : 8 hectares 28 ares 81 centiares correspondant à 19 arpents 62 perches ancienne dénomination.
- Bois de l'Hermitage : 3 hectares 37 ares 40 centiares environ correspondant à 8 arpents ancienne dénomination.
- Uzelles dépendant du domaine de Morsang : 63 hectares 30 ares 75 centiares ou 150 arpents environ ancienne dénomination.

1814-1831 **Jean Pierre THIERRIET** (né à Paris le 16 août 1754, et décédé à Paris le 9 décembre 1831)⁹⁴, est membre de l'ordre des avocats de Paris. Il est marié⁹⁵ à Charlotte Hezette (1756-1835), sœur du précédent propriétaire auquel ils ont acheté le domaine en 1814. Jean Pierre Thierriet sera maire de Morsang de 1821 à 1830.

⁹³ Voir généalogie des familles Hezette, Thierriet et Saint-Marc Girardin en fin de ce chapitre.

⁹⁴ Fils de Pierre Thierriet et Marie Andrée Dufour.

⁹⁵ Mariage à Paris (paroisse St-Roch) le 6/8/1782.

En 1817, Thierriet procède à un échange de terres avec Jean Denis Dupont qui est alors maire de Morsang.

Le 25 octobre 1823, il loue la ferme de Morsang pour quinze ans à Louis Claude Haquin père et son épouse Marie Claude Boutolle, moyennant 3 850 Francs par an, payable en deux termes, l'un à Noël en la demeure parisienne de M. Thierriet, l'autre à la Saint-Jean en sa résidence de Morsang. Leur fils Théodore Haquin est fermier avec eux avant de prendre leur suite.

De 1820 à 1844, François Lapersonne est jardinier au service de M. Thierriet. En 1820, Narcisse Simonet est son garde-chasse, puis son homme de confiance (1826), et la belle-mère de ce dernier, Marie Toussine Sauton veuve Lafosse (1761-1829), est cuisinière. Elle sera remplacée après sa mort par Isidore Maurice Simonet, frère de Narcisse. En 1824, Jean Louis Demessan est charretier à la ferme du château, puis employé à la culture de la ferme de Morsang.

1831-1848 **Auguste (Jean Charles) THIERRIET** (né à Paris le 21 juillet 1786, décédé à Paris le 24 juin 1848), fils du précédent, est également avocat à Paris, où il demeure 5 rue des Petits Augustins. Il fut également adjoint au maire de Paris. En 1810, il avait épousé Marie Christine Louise Koenig (1786-1853), native de Bavière. Ils eurent deux fils et quatre filles :

- Augustine Constance Louise Thierriet, née en 1811, morte noyée dans la Seine à Morsang le 29 août 1835, épousa à Paris le 5 septembre 1831 Marc Girardin dit Saint-Marc Girardin, dont naquit une petite Louise (1832-1837).
- Auguste Charles Thierriet (Paris 1812-Paris X 1838), maître des requêtes.
- Pauline Claire Augustine Thierriet, née le 3 novembre 1813 à Paris, morte elle aussi noyée dans la Seine à Morsang le 29 août 1835, était devenue veuve presque sans avoir été mariée. En effet, elle venait d'épouser civilement le 15 avril 1834, Charles François Marchand Dubreuil (1794-1834), préfet du département de l'Ain, chevalier de la Légion d'Honneur, quand celui-ci reçut avis de sa destitution au moment de se rendre à l'église et quand toute la famille était réunie. Il passa dans une pièce à côté et se fit sauter la cervelle.
- Lucile Caroline Thierriet (Paris 1816-Paris VI 9 juin 1874) épousa à Paris le 22 février 1837 son beau-frère Marc Girardin dit Saint-Marc Girardin.
- Louise Augustine Jules Thierriet (1818-Paris XVI 1867) épousa en 1840 Louis François Eugène Dufour de Neuville (1812-1899).

- Auguste Jules Thierriet (Paris 1825-Morsang 1826) mort chez son grand-père Jean Pierre Thierriet.

Au cours de l'été 1835, Charles Thierriet voulut faire une promenade sur la Seine avec ses quatre sœurs à bord d'un bateau à voiles qu'il venait d'acheter. Le vent se leva soudain et le bateau chavira. Les cinq personnes furent précipitées dans la rivière. La jeune Mme Saint-Marc Girardin, mère d'une petite fille de deux ans, se noya⁹⁶, ainsi que sa sœur, Mme veuve Marchand-Dubreuil. Les deux autres sœurs et le frère purent être sauvés du naufrage. Mais ce dernier mourut de chagrin de ce double accident. Il était auditeur au Conseil d'État.

Une des sœurs sauvées épousa M. Dufour de Neuville, maître des requêtes au conseil d'État ; la seconde, après la mort de la petite fille qu'avait laissée sa sœur, se maria avec M. Saint-Marc Girardin, son beau-frère.

En 1834, Auguste Thierriet dut faire face à une contestation de Mme Schillings héritière du comte de Saint-Morys, ancien propriétaire du château, relative à 150 arpents de terres en friches, appelées les Uzelles, situées à Morsang entre le parc du château et la forêt de Rougeau. La commune de Morsang, les Thierriet et Mme Schillings revendiquaient tous trois la propriété de cette terre. Trois experts furent nommés par le tribunal et l'affaire fut close par une transaction : la commune fut reconnue propriétaire de 10 hectares 78 ares 29 centiares (25 arpents 50 perches) dans les friches et M. Thierriet propriétaire de tout le surplus s'élevant à environ 34 hectares 37 ares 20 centiares (81 arpents 43 perches). M. Thierriet demeura en charge de tous les frais du procès, et par suite d'arrangements pris avec Mme Schillings, il lui versa la somme d'environ 3850 Francs.

Françoise Colineau fut probablement la cuisinière du château (1843).

- 1848-1853 **Marie Christine Louise KOENIG** (née en Bavière 1786, morte à Paris le 29 janvier 1853). Veuve du précédent, elle fut propriétaire du château de Morsang jusqu'à sa mort en 1853. Elle a à son service Auguste Napoléon Julien, cuisinier, Louis Lemarié, domestique, Henriette Julie Grandchamp, femme de chambre, Mammès Florentin Rougeaux, jardinier (et sa famille) et Auguste Jules Chenu, garçon jardinier.

- 1853-1874 **Lucile Caroline THIERRIET** (Paris 1816-Paris VI 9 juin 1874) hérita du château de Morsang qu'elle occupa avec son

⁹⁶ Pourtant, au mois d'août, la Seine qui n'était pas encore canalisée par les écluses, ne devait guère être profonde.

mari **Marc GIRARDIN dit SAINT-MARC GIRARDIN** (Paris 1801-Morsang 1873). Ce fils de marchand de draps⁹⁷ fit des études de droit et devint avocat en 1822. Mais agrégé de lettres en 1823, il se destina à l'enseignement et obtint la chaire de rhétorique au collège Louis-le-Grand. Il entama en parallèle une carrière de critique littéraire et de journaliste en 1821 et collabora pendant quarante-cinq ans au Journal des Débats. C'est lui qui convainquit Claude Bernard d'abandonner l'écriture pour se consacrer à des études de médecine. Saint-Marc Girardin acheta en 1830 la propriété du Picq à Vicq-sur-Breuilh, ce qui lui permit d'être élu député de St-Yrieix en Haute Vienne. Il fut donc membre de la Chambre des députés, professeur à la Faculté de Lettres, maître de requêtes au Conseil d'État, chevalier de la Légion d'Honneur, et élu à l'Académie Française en 1844. Pendant les journées de février 1848, il fut pendant quarante-huit heures ministre de l'Instruction Publique et reçut du roi le titre de comte avant son abdication. Devenu propriétaire du château de Morsang avec sa femme en 1853, il en surélève le corps central en 1862 pour y créer une bibliothèque et y tient un salon littéraire. La même année, Mme Girardin mère, née Thérèse Julie Réverard (1776-1862), meurt au château à 86 ans.

Quand on avait dit à Marc Girardin pouvoir le confondre avec Émile de Girardin, son contemporain, également journaliste et député de la Haute Vienne, il avait répondu froidement : je serai dorénavant Saint-Marc Girardin.

Comme on l'a vu, il avait épousé successivement deux des sœurs Thierriet. La première s'était noyée dans la Seine en 1835, laissant une petite Louise qui mourut deux ans après. La seconde, rescapée du naufrage, lui donna trois enfants : l'aîné, Charles né en 1838, s'est noyé dans l'Yerres en 1859 alors qu'il était étudiant, la deuxième fut Mme Barbier, devenue veuve après dix mois de mariage, son mari étant mort de laryngite chronique au château de Morsang en 1863⁹⁸ en laissant un fils de cinq mois, et le troisième fut Barthélémy, sous-préfet de Corbeil. Saint-Marc Girardin demeurait à Paris, 27 rue de l'Odéon, puis 5 rue Bonaparte, mais c'est à Morsang qu'il mourut le 11 avril 1873.

De 1843 à 1858, François Colin fut fermier du château. Son fils Théodore Colin lui succède de 1858 à 1888. Pendant cette période, on trouve Florent Desachy, comme berger chez M.

⁹⁷ Marc Girardin était le fils de Antoine Barthélémy Girardin (Paris : 1767-1846), marchand de draps, et Julie Thérèse Réverard (Paris 1776-Morsang 08/06/1862).

⁹⁸ Louise Augustine Lucie Girardin (Paris 21/8/1840-1928) mariée le 21/5/1862 à Paris VI avec Edouard Aimé Barbier (Rennes 28/1/1830-Morsang 10/06/1863), avocat. Domiciliés à Rennes, ils avaient eu un fils Aimé né à Hyères le 30 janvier 1863 marié à sa cousine issue de germain Jeanne Dufour de Neuville.

Colin (1862), Louise Despois (1856), Françoise Rosalie Lévêque, Jean Reberat (1866), et sans doute aussi Joseph Petit, comme domestiques de M. Saint-Marc Girardin (1864), et Eugénie Pinçon, fille de l'instituteur, comme femme de chambre (1874). En 1866 et 1872, on retrouve Françoise Rosalie Lévêque comme cuisinière, tandis que son mari François Baudon est jardinier, Victor Méheut manouvrier et Louise Leclerc domestique.

1874-1891 Barthélémy SAINT-MARC GIRARDIN (né à Paris le 10 janvier 1847, décédé à Fréjus le 20 mars 1891), fils du précédent, épousa à Paris le 23 juin 1875 Odette Guéneau de Mussy (Londres 1854-Morsang 1933)⁹⁹.

Garde mobile pendant la guerre de 1870, il fut attaché à l'État-Major de l'Empereur au camp de Châlons, puis à celui de maréchal Bazaine. Prisonnier des Allemands, il fut libéré à l'armistice. Grâce à l'intervention de son père, il fut nommé sous-préfet de Corbeil en 1871, puis démissionna en 1873 pour être chef de cabinet du ministre de l'Intérieur jusqu'en 1874 et président du Sénat jusqu'en 1880. Il fut aussi un des principaux collaborateurs du journal *Soleil* et membre du service d'ordre du comte de Paris avec lequel il entretint une relation épistolaire.

Morsang lui revint en 1874 dans le partage de la succession de sa mère avec sa sœur Mme Barbier. Avec son épouse, ils séjournèrent de manière permanente à Morsang pendant toute une période et leurs enfants, un garçon et quatre filles naquirent tous au château entre 1877 et 1884.

En 1889, il vendit la propriété du Picq et en acheta une autre à Douillac. Il mourut de la tuberculose dans la propriété de sa belle-famille à Valescure, dans le Var.

Une plaque dans l'église de Morsang rappelle son investissement dans la gestion de la paroisse : « À la mémoire de Barthélémy Saint Marc Girardin, président du conseil de fabrique de la paroisse de Morsang-sur-Seine, qui par son dévouement et son zèle a assuré la reconstruction de cette église. Les habitants reconnaissants. 1847-1891 ».

1891-1945 Luc Odon Marie Henry SAINT-MARC GIRARDIN (Morsang 1876-Douillac 1962), fils du précédent, né à Morsang le 24 mars 1876, épousa à Paris VII le 1^{er} février 1899 Louise Lemaigre Dubreuil (1876-1944), puis en 1945 à St-Yrieix la Perche Marguerite Texier (1885-1988). En 1892, il hérita du château de Morsang, tandis que la ferme et les terres en

⁹⁹ Fille de Henri Guéneau de Mussy (1814-1892), médecin de la famille d'Orléans, qui assista la naissance du comte Paris en 1874.

dépendant revenaient à sa mère. À la mort de celle-ci en 1933, la ferme resta en indivision entre Henry et ses sœurs et neveux.

Avec sa première épouse, Henry Saint-Marc Girardin vécut la moitié de l'année à Douillac, l'autre à Morsang. Face aux faibles rendements de la ferme, il avait cru plus rentable d'exploiter une partie des terres en sablières¹⁰⁰, mais l'existence de bancs rocheux voua ce projet à l'échec.

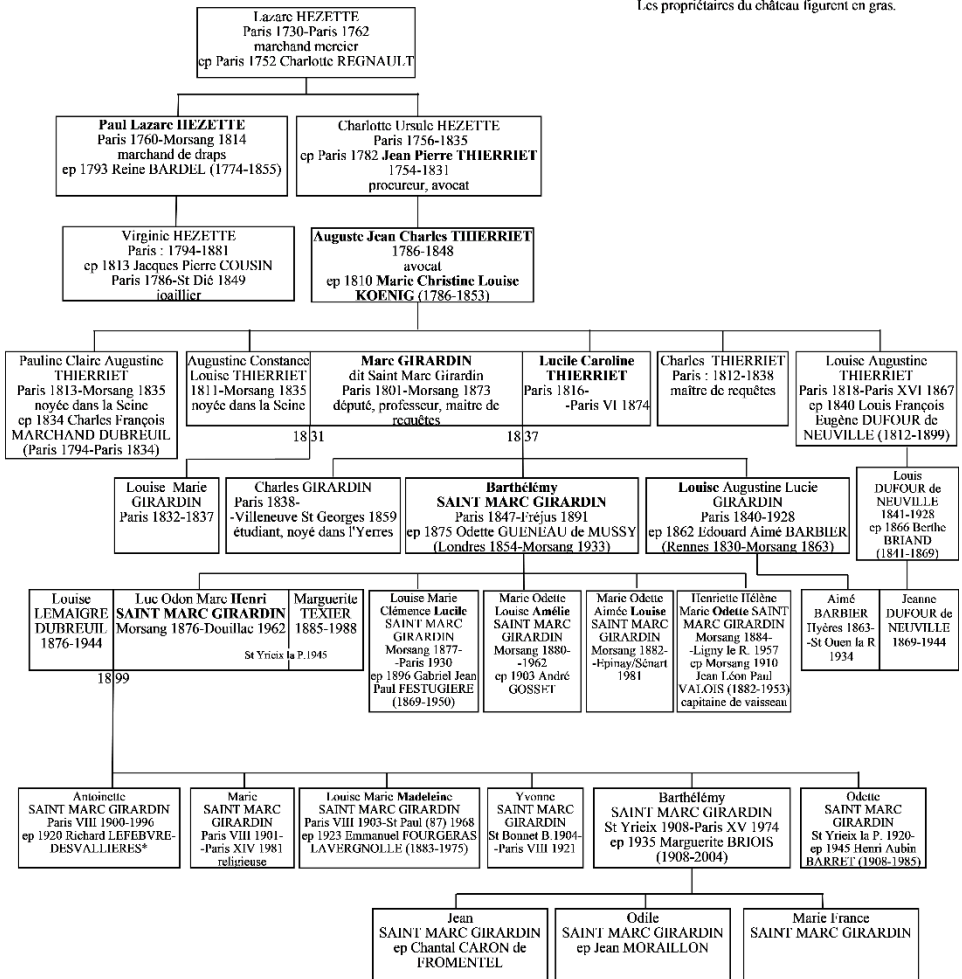
Du premier mariage naquit Barthélémy Saint Marc-Girardin (St-Yrieix la Perche 1908-Paris XV 1974), marié en octobre 1935 avec Marguerite (dite Maggy) Briois (1908-2004). Ils habitèrent Paris, Casablanca et Morsang, et eurent trois enfants : Odile, Jean et Marie-France.

En 1945, après 142 ans de présence de leur famille au château, les Saint-Marc Girardin vendirent à peu près tout ce qu'ils possédaient à Morsang, à l'exception de deux terrains qui entouraient l'église, avec une grille d'entrée de chaque côté de celle-ci. Côté est, il s'agissait d'un des anciens corps de bâtiment de la ferme avec son puits, à l'ouest fut construite une maison qui fut vendue en 2012.

¹⁰⁰ Peut-être est-ce dans le cadre de l'exploitation de ces sablières que sa mère Odette Guéneau de Mussy avait acquis 20 ares 44 centiares de terre sur l'île Sainte-Radegonde à Morsang en 1932.

Familles Hezette – Thierriet – Saint-Marc Girardin

Les propriétaires du château figurent en gras.



- * Richard Lefebvre-Desvallières (1893-1962), ferronnier d'art, cofondateur avec son père des ateliers d'art sacré, était allié à diverses personnalités de Seine-Port. C'était le fils du peintre George Desvallières (1861-1950), lui-même petit-fils d'Ernest Legouvé (1807-1903), écrivain et académicien, installé aussi à Seine-Port. Sa sœur France Desvallières était mariée au peintre Gérard Ambroselli (1906-2000) et sa tante Georgina Lefebvre-Desvallières au compositeur Emile Paladilhe (1844-1926).

Après 1945

1945-vers 1950 **Pierre CÈS**, acquit la ferme et le château de Morsang le 1er octobre 1945. Il occupa le château à titre de résidence secondaire le temps d'en faire un début d'opération immobilière. À l'est, le parc du château fut amputé de deux parcelles de

terrain, revendues séparément : d'une part l'Orangerie¹⁰¹, et d'autre part un terrain qui descendait en terrasses et escaliers jusqu'à la Grande Rue en longeant le chemin Vert et le virage de la route de Seine-Port, en haut duquel fut construite une maison¹⁰². Côté ouest, c'est sans doute aussi à cette période que l'ancienne place du village, face à la mairie, fut créée sur des terrains de la ferme. Deux autres parcelles contiguës à celle-ci furent vendues pour être bâties et la grange de la ferme fut aménagée en maison d'habitation (19, Grande Rue). La prairie de Morsang, longeant la Seine devant le château, et où étaient déjà depuis l'entre-deux-guerres amarrées quelques péniches, fut vendue en plusieurs parcelles où des maisons de villégiature furent construites et des péniches installées¹⁰³. Pierre Cès chargea son neveu Jean Louis Dupont de cette opération qui reçut en échange un terrain avec un garage à bateaux qui devint le chalet Crocodile (44, Grande Rue). Le château et une trentaine d'hectares qui restaient du parc furent acquis par Maître Izard.

Vers 1950-1977 **Georges IZARD** (Abeilhan 1903-Paris VII 1973), fut donc propriétaire du château, des environs de 1950 à sa mort. Avocat célèbre, il avait été député en 1936 et fut élu à l'Académie Française en 1971. Il avait épousé en 1929 Catherine Daniélou (Neuilly 1909-Neuilly 1992), fille du ministre Charles Daniélou et sœur du cardinal Jean Daniélou (Neuilly 1905-Paris VII 1974) qui venait tous les ans à Morsang célébrer la messe de Noël le 24 décembre. Leur fils Christophe Izard fut producteur de télévision, créateur de l'émission l'Île aux enfants diffusée dans les années 1970. Le mariage de leur fille Michelle en 1954 fut l'occasion d'une visite à Morsang de l'écrivain François Mauriac, témoin au mariage.

¹⁰¹ Acquisée par la famille Rateau.

¹⁰² Acquis par la famille Nicolas, puis revendu plus tard en trois lots.

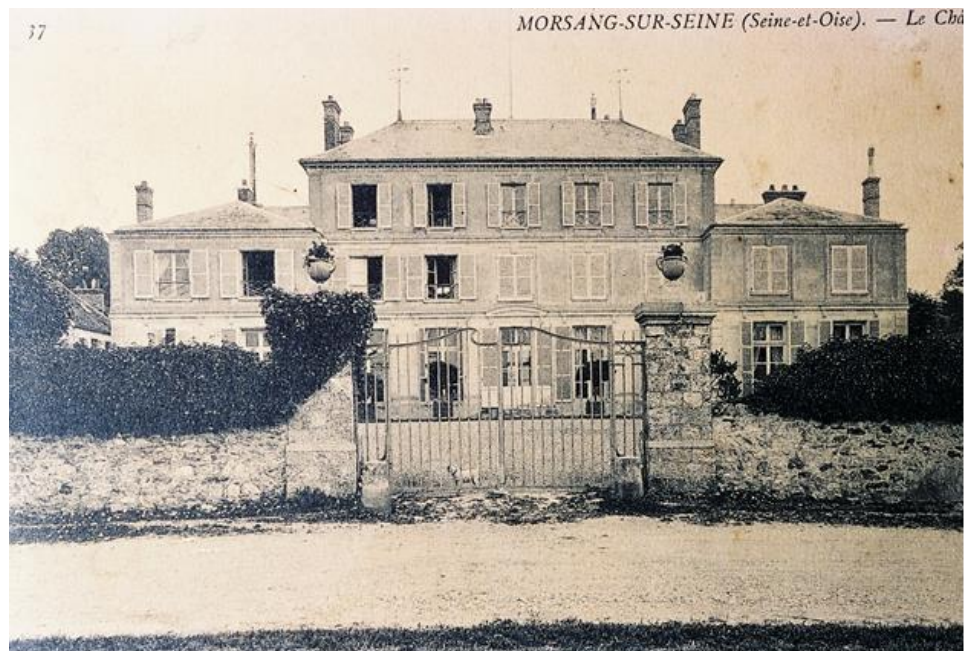
¹⁰³ Depuis la rue de Seine en direction de l'église, ces terrains furent acquis entre 1952 et 1954 par :

- n°58 : Cazaubiel, revendu à Degaine, puis Lehmann et d'autres (maison sans bord de Seine)
- n°56 : Radet, revendu à d'autres (maison sans bord de Seine),
- n°54 : Bourgain, revendu à Christian Lesrel (péniche),
- n°52 : Marcel Prêtre (maison avec bord de Seine),
- n°50 : Pierre Mialet, revendu à d'autres (maison sans bord de Seine),
- n°48 : Jacques Lesrel (péniche),
- n°46 : Lefranc, revendu à Jacques Lesrel en 1968 (champ resté en culture jusqu'en 1975 puis maison),
- n°44 : Jean Louis Dupont (ancien garage à bateaux au bord de la Seine transformé en maison),

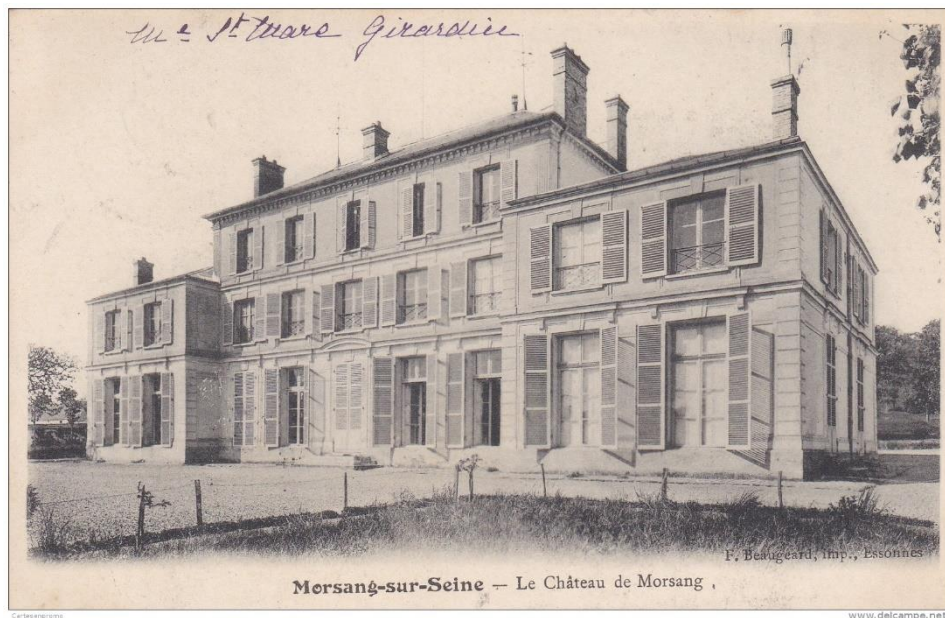
n°42 : Lefranc, revendu à Duvaut (maison).

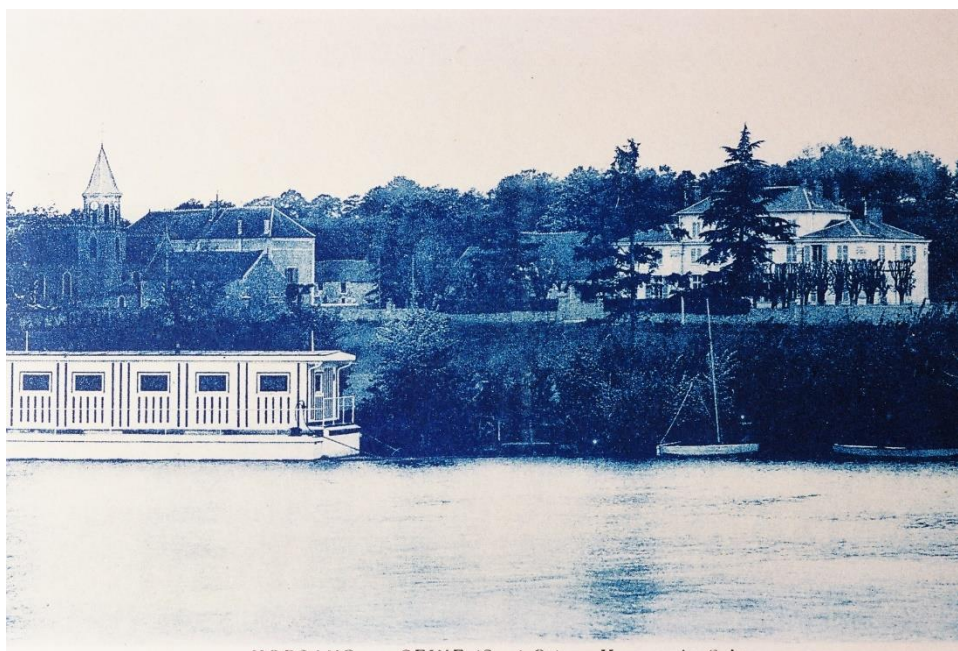
1977-2017 **Roger SEVILLA** (Paris VI 1924-Neuilly 2018)¹⁰⁴ devint propriétaire du château en 1977. Il fit d'importants travaux d'entretien et installa une piscine dans l'ancien potager. Il céda également un pré qui fut loti et devint l'allée des Tilleuls qui s'ouvre sur la route de Villededon. Ayant vendu le château en janvier 2017, la famille Sevilla clôture aujourd'hui cette liste d'une cinquantaine de personnages qui occupèrent le manoir puis le château de Morsang depuis le milieu du XV^e siècle.

¹⁰⁴ Roger Sevilla (11/4/1924-10/3/2018) chevalier de la Légion d'honneur, président fondateur du cabinet Villa, Président de la FNAIM Paris Ile-de-France, Président-adjoint de la FNAIM nationale. Enterré au cimetière de Morsang.



Le château de Morsang-sur-Seine vers 1900,





Les « house boats » amarrés devant la plaine du château en aval de l'auberge du Vieux Garçon





L'église et le château de Morsang (vers 1900)



ANNEXE : Sources**Archives Nationales**

- T9 Dossier Valmalète : contient une cinquantaine de documents entre 1487 et 1770.
- MC/ET/XII/962 - 29/4/1835 : Inventaire après décès Jean Pierre Thierriet et Charlotte Ursule Hezette son épouse.
- MC/ET/XLVIII/510 - 13/9/1811 : Mainlevée à la succession Louis Marie Antoine Boutinon Courcelle, Louise Charlotte François Valmalette sa veuve.
- MC/ET/XXXII/156 - 7 frimaire an 14 (28/11/1805) : Inventaire après décès de Charles Paul Jean Baptiste Bourgevin Viallard Saint Morys.
- MC/ET/C/1118 - 11/3/1824 : Inventaire après décès de Beauterne, Eléonore Elisabeth Angélique, veuve Bourgevin Vialart de Saint Morys, 8 rue Vivienne, ancien conseiller au parlement.
- MC/ET/C/1089 - 7/8/1817 : Inventaire après décès : Bourgevin Vialart Comte de Saint Morys, Charles Étienne, rue de Seine 10, lieutenant des gardes du corps du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis.
- MC/ET/XLVI/879 - 29/8/1835 : Inventaire après décès : Valicourt, Marie Anne Charlotte de, veuve de Charles Étienne Comte de St Morys.
- MC/ET/VI/47 - 20/4/1573 : Contrat de mariage André Maillard seigneur de St Bouletz conseiller du roi et général en la cour des aides et Prégente Le Faure fille de noble homme sage maître Jacques Le Faure vicomte de Sens et seigneur de Morsang sur Seine, décédé, conseiller et maître de requêtes de la reine mère du roi, avocat en la cour du parlement, et Marguerite Hennequin.
- MC/ET/CV/212 - 4/4/1618 : Fondation de messe au couvent de prieuré Ste Croix de la Bretonnerie par Catherine de Maniquet veuve de Jacques Le Faure trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres de Champagne.
- MC/ET/XIX/1- 12/5/1486 : Réception par noble Justine Sanguin, veuve de Guillaume Aguenin dit Leduc, conseiller au Parlement, seigneur de Morsang-sur-Seine, des foi et hommage rendus par Marie Bataille, pour le fief de Losteville, mouvant de la seigneurie de Morsang.
- MC/ET/XIX/15 - 16/6/1500 : Contrat de mariage de Nicolas Blosset écuyer seigneur de St Maurice en Thizouaille et Claude Aguenin fille de Justine Sanguin dame de Morsang et Guillaume Aguenin dit Le Duc, conseiller au parlement, décédé.
- MC/ET/XIX/150 - 8/5/1538 : Foi et hommage par Louis Oger et consorts à Nicolas Blosset, seigneur de Saint-Maurice en Thizouaille et de Morsang sur Seine pour leur fief de Postel.
- MC/ET/XIX/155 et 157 :
 - 20/5/1540 : Bail à ferme de l'hôtel seigneurial de Morsang sur Seine par Nicolas Blosset.
 - 20/6/1540 : Foi et hommage du fief de Postel par Jean Oger concernant Nicolas Blosset seigneur de St Maurice en Thizouaille.
- MC/ET/XIX/160 :

□ 25/4/1541 : Pierre Blosset écuyer vicomte de Sens, transfert de droits successifs par son frère Jean Blosset chanoine de la cathédrale de Lisieux, à St Maurice en Thizouaille.

□ 30/5/1541 : Cession de rente Aguenin Sanguin.

- MC/ET/XIX/161 – 02/06/1542 : Procuration concernant Claude Aguenin, dit Leduc, dame de Morsang-sur-Seine, veuve de Nicolas Blosset, seigneur de Saint-Maurice-en-Thérroualle, pour demander l'exécution d'un arrêt du Parlement donné le 27 mai 1542 en faveur de la constituante.

- MC/ET/XIX/164 - 14/12/1543 : Claude Aguenin Le Duc est dame et vicomtesse de Sens. Deux fils Antoine de Blosset seigneur en partie de St Maurice en Thizouaille et Rogerin de Blosset tous deux écuyers.

- MC/ET/XIX/168 - 10/4/1546 : Bail par Jean de Villiers sieur de le Mothe à Michel de Vaudras l'un des cent gentilshommes de la maison du roi d'une maison à plusieurs corps d'hôtel sise rue du Roi De Sicile vis-à-vis de la rue des ballets, qui appartient à feu Claude Aguenyn dite le Duc, veuve de Nicolas Blosset, à la réserve d'une chambre donnant sur le jardin du côté de la maison du cardinal de Meudon.

- MC/ET/XIX/171 - 21/12/1546 : Quittance concernant Pierre de Blosset et ses frères et sœurs.

- M409 Dossier Le Faure 14/12/1649 : Vente Le Faure Migné.

- MC/ET/XLV/625-626 - 5/7/1789 : Bail Valmalète Legendre.

- MC/ET/LIX/340 - 18/5/1786 : Donation Valmalète Saint Morys.

- MC/ET/LXX/552-553 :

□ 21/4/1783 : Testament Jacques Nicole.

□ 9/5/1783 : Inventaire après décès Jacques Nicole.

- MC/ET/X/854 - 16 brumaire 12 : vente Knapp Sieveking à Hezette.

- MC/ET/XCVII/680 - 17/6/1813 : transcription décès de Mme de Valamalète, Saint Petersburg 1799.

- MC/ET/XCII/1081 - 25/7/1816 : dépôt de l'acte de vente Hezette Thierriet sous seing privé 15/3/1814

- MC/ET/CV/187 - 14/7/1611 : Vente de la seigneurie de Morsang par Jacques Le Faure à Jacques Le Faure.

- MC/ET/XCVIII/382 - 15/9/1713 : Fondation faite par Albertine de Pronville, veuve Dreux.

- MIC/Y//163 f°327 – 9 et 28/12/1622 : Catherine de Manicquet, veuve de Jacques Le Faure, écuyer, sieur de Morsang : donation à Jeanne Guiboust, femme de Huguet Faulconnier, vigneron, demeurant à Morsang-sur-Seine et auparavant veuve de Jean Hottin, nourrice de ses enfants d'une somme de 180 livres tournois et acceptation de ladite donation par Jeanne Guiboust.

- MIC/Y//163 f°326 - 9 et 28/12/1622 : Catherine de Manicquet, veuve de Jacques Le Faure, écuyer, sieur de Morsang-sur-Seine, demeurant à Paris rue Sainte Croix de la Bretonnerie, paroisse Saint-Jean en Grève : donation à Jean Gaultier, jardinier, demeurant à Morsang-sur Seine et à Marie Bouillet, femme dudit Gaultier d'une somme de 460 livres tournois pour le rachat d'une rente et acceptation de ladite donation par Jean Gaultier et par Marie Bouillet.

Archives Départementales des Yvelines (ex Seine-et-Oise)

- 5Q264 : Dossier Valmalète St Morys émigrés.
- 4Q257 : Dossier Valmalète.
- 5Q319 : Dossier Saint Morys.
- 1Q175 - 27 vendémiaire 5 : Vente d'une ferme et ses dépendances à Morsang désignées au procès-verbal d'estimation, provenant de Valmalette et St Maurice émigrés, adjudicataires Knapp Henri et Sieveking Georges, 49 942,32 f.
- 1Q176 : 18 brumaire 5 : Vente d'un château, parc et dépendances à Morsang provenant de Valmalette et St Maurice émigrés, acquéreur Pommageot Elophe pour 33 987,25 f.

Archives Départementales de l'Essonne

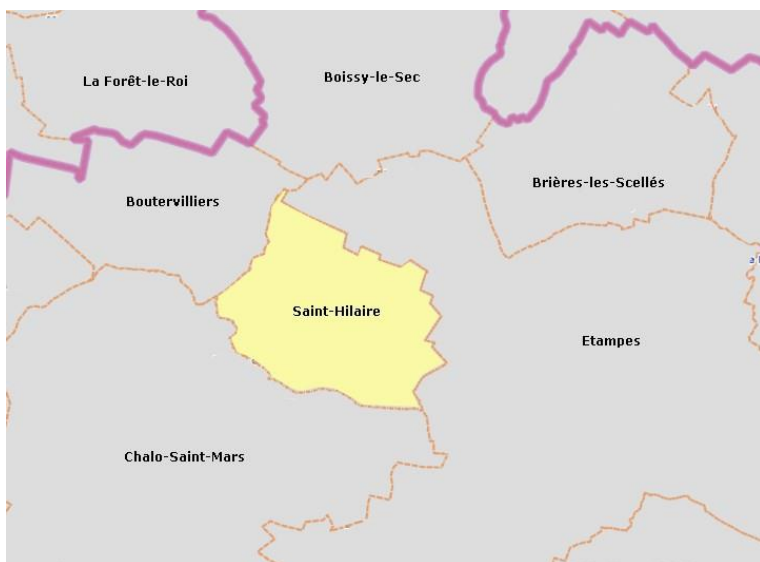
- 2E42/42 : 28 septembre 1744 : Papier terrier de la seigneurie de Morsang.

Sources Internet

- Famille Aguenin Le Duc :
<http://racineshistoire.free.fr/LGN/PDF/Aguenin.pdf>
- Famille Hennequin : Le Grand Dictionnaire Historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane, 1725, Tome IV F-L p 537 et suivantes.
- Généalogie de la famille de Maniquet, par le vicomte O. de Pompery, Revue d'histoire de Lyon, 1906.
- Recensement de la Maison du Roi Louis XVI 1776.
- Liqueur Nicole de Morsan.
- Plainte Mme de Saint Morys :
- Tutelle des enfants de Simon Dreux et Geneviève Aubry, 1649.
- <http://www.geneanet.org/archives/registres/view/11349/659>
- <http://www.geneanet.org/archives/registres/view/4705/310>
- <http://www.geneanet.org/archives/registres/view/19496/903>
- Lotin de Charny.
- Famille Saint Marc Girardin.
<http://juillardies.free.fr/uploads/Saint%20Marc/Saint-Marc.pdf>

Le terrier des célestins de Marcoussis Saint-Hilaire, 1576

Jean-Marc WAREMBOURG



Avant d'aborder le terrier proprement dit, il peut être utile de situer géographiquement Saint-Hilaire. C'est une petite commune de 408 habitants¹ située à l'ouest d'Étampes. Le plateau de Beauce constitue la plus grande partie des 679 ha de la commune mais les habitations se trouvent essentiellement dans la vallée de la Louette, petite rivière qui prend sa source aux Boutards (autrefois Obterre) et rejoint la Chalouette aux Portereaux à Étampes. Trois vallées entaillent le plateau perpendiculairement à la Louette :

- La vallée Boyère, qui marque la limite avec Boutervilliers.
- La vallée dite « aux houssards² » où passe aujourd'hui la route départementale 821.
- La vallée Bertrand au droit de Pierrefitte, qui fait la limite avec Étampes.

¹ En 2018.

² Voir ce nom dans la toponymie.

Le Contexte historique

Le roi Henri III a succédé à Charles IX en 1574.

La période est, bien sûr, marquée par les guerres de religion qui commencèrent en 1562.

Après la prise d'Étampes par les huguenots en 1562, puis en 1567, les traces des violences et des destructions qui s'ensuivirent, sont encore bien présentes en 1577.

Dom Fleureau cite ce témoignage de l'ambassadeur vénitien en 1577, à propos d'Étampes : *« la ville est grande, quoique ne s'étendant pas trop en largeur sa longueur est d'un mille, mais elle est dévastée et ruinée par la rage des huguenots. On voit les églises, les tours et les autres édifices démantelés. Il en est de même de toutes les églises de cette partie de la France, depuis Étampes jusqu'à Orléans. »*

Les troubles reprendront dans la région en 1585, mais, pour l'heure, le pays d'Étampes est dans une phase de reconstruction et de tranquillité relative.³ C'est dans ce contexte que s'inscrit le terrier, qui traduit probablement la reprise en mains de leurs possessions par les célestins.

Qu'est-ce qu'un terrier ?

Les terriers seigneuriaux sont à la fois les successeurs des censiers médiévaux et les précurseurs des rôles cadastraux. La préoccupation des donneurs d'ordre a toujours été d'ordre fiscal : il s'agit de taxer les tenanciers⁴, puis plus tard les propriétaires, en proportion des revenus réels ou supposés, de leur patrimoine foncier.

Le terrier ou « papier terrier » est au départ un recueil d'actes de reconnaissance passés devant notaire par les tenanciers d'une seigneurie, permettant au seigneur de percevoir le cens (loyer annuel) et les lods (droits de mutation), et surtout d'asseoir symboliquement son autorité. La légitimité et la valeur juridique du document sont étayées par l'autorité publique qui délivre les « lettres royaux » citées dans le préambule du document.

La reconnaissance implique l'identification précise du bien immobilier, par son origine (le ou les tenanciers précédents), sa nature (terre, vigne, pré, bois, grange, maison, etc.), sa contenance, sa situation (paroisse, terroir, lieu-dit) et ses confronts (les tenants et aboutissants). On comprend donc tout l'intérêt de ce type de document pour l'historien local puisqu'il donne une vision d'un territoire et de ses habitants durant des périodes où, bien souvent, les autres sources documentaires font défaut⁵.

Les terriers sont des documents de qualité variable, souvent simples documents de travail mais parfois objets de prestige soigneusement calligraphiés, voire enrichis d'enluminures.

³ Gélis, J.- Le Pays d'Étampes 2, Le temps des épreuves, Étampes-Histoire 2011.

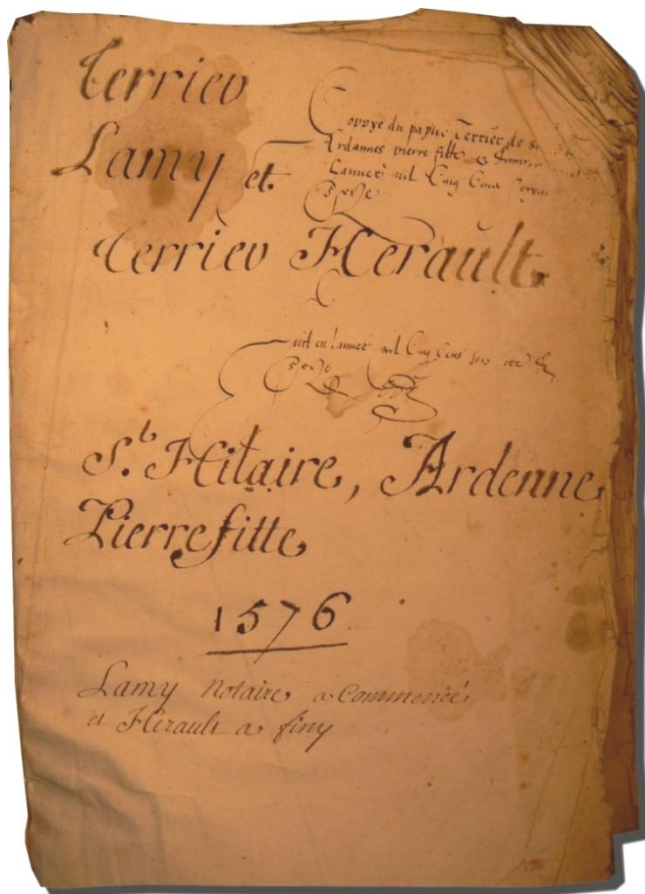
⁴ Nous employons ce terme de « tenancier » plutôt que « propriétaire » car au XVI^e siècle, c'est encore le seigneur qui est considéré comme le véritable propriétaire, le propriétaire « éminent » des biens fonciers. Les tenanciers en avaient la propriété « utile ». Ils pouvaient néanmoins vendre ou transmettre leur bien par héritage.

⁵ Pour Saint-Hilaire, les premiers registres paroissiaux conservés datent de 1641.

Avant le XVII^e siècle, on ne trouve pratiquement pas de plan, et s'il y en a, ils sont plus symboliques que réalistes. Ce n'est que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle que l'on verra apparaître les plans terriers à l'échelle.

Le document

Les Archives nationales conservent, dans la série S, un très important fonds de manuscrits du XV^e au XVIII^e siècle consacré au chartrier des célestins de Marcoussis.



février 1577⁷, le notaire François Hérault l'a complété du 14 juin au 18 juillet 1577, puis l'a corrigé et mis à jour par la suite.

Le document est dans un bon état de conservation, la graphie relativement facile à déchiffrer et les noms des tenanciers bien calligraphiés, mais une des difficultés auxquelles nous sommes confrontés est de reconstituer l'état initial du document en s'affranchissant des modifications postérieures liées aux successions et mutations. Peu de ces mises à jour sont datées, certaines ont vraisemblablement été faites, non pas par le notaire mais par les célestins eux-mêmes ou par une tierce personne ; la dernière date que nous relevons est le 6 juillet 1593.

C'est aussi le notaire Hérault qui rédigea le terrier suivant à partir de 1598. Nous pouvons donc en conclure que le document présenté ici fut utilisé depuis sa création en 1576-1577, jusqu'en 1598.

Sur le premier folio du document figure le préambule transcrit ci-dessous.

« L'an mil cinq cens soixante et seize le neufiesme jour d'octobre, suivant les lectres royaulx en forme de terrier obtenez par les Vénérables Religieux prieur couvent de la Sainte Trinité à Marcoussis, seigneurs d'Ardannes et Saint Hillaire en dacte de vingt cinquiesme jour de may oudict an, des lectres de commission émanant de monsieur le bailly d'Estampes ou son lieutenant en dacte de vingtiesme jour de juillet oudict an et du rapport de Claude Cassecuiller sergent royal audit Estampes en dacte de huitiesme jour d'aoust oudit an mil cinq cens soixante et seize ad se par moy Jacques Lamy, notaire royal audit Estampes ycelle suivant l'eslection au papier et cartulaire desdits Ardannes, Saint-Hillaire et Pierre fitte ainsi qu'il est plus au long contenu et porté aux originaulx par moy faictz et signés et affirmés par lesdites escriptures et sermentz en chacune desdites declarations lesquelles declarations chacun d'eux a juré et affirmé par sermant sollempnel estre vray et contenir verite et en ce faisant ont promis doresnavant payer par chacun an ausdits relligieux leur promesse tenure ou couvens ou au porteur de ce présent papier terrier et cartulaire pour eulx aux jours et lieux déclarez les sommes et aultres redevances y contenuz et déclarez sur paine de l'amande accoustumée tant et si longuement qu'ilz seront debtempteurs propriétaires et possesseurs desdits héritages ou de portion d'eulx et de payer selon la portion qu'ilz en tienderont et a ce faire ont obligé et obligent tous et chacun leurs biens meubles et immeubles présent et advenir. »

Ce préambule juridique, dressé par constat devant notaire, atteste sa légitimité (lettres royaux) et son caractère contractuel : les tenanciers l'acceptent et s'engagent devant témoins.

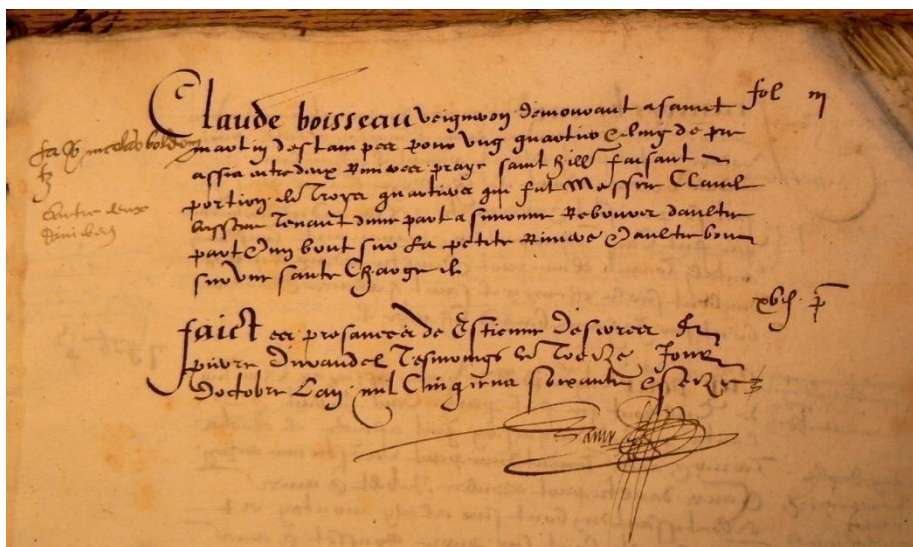
⁷ Il n'en a signé que les premiers articles, ceux des folios 1 à 48.

La numérotation des folios présente cette particularité qu'à partir de 80, elle se fait par multiples de 20. Ainsi, par exemple, 80 s'écrit III^{xx}, 143 s'écrit VII^{xx} III etc⁸.

On y trouve la liste des tenanciers, sans ordre apparent, avec leur profession et lieu de résidence⁹, et, pour chacun, la liste des lots qu'il « tient » identifiés comme décrit précédemment.

Le montant du cens est indiqué pour chaque lot en chiffres romains, il est exprimé en sols (1/20^e de livre), deniers (1/12^e de sol), et pite (1/2 denier). Bien que les comptes en monnaie tournois soient majoritaires, un certain nombre de montants, surtout vers le début, sont encore exprimés en monnaie parisis (1 livre parisis = 5/4 livre tournois).

Il n'y a pas de répertoire pour les tenanciers, ni de récapitulatif pour le cens.



Exemple d'article avec la signature du notaire Lamy

Les célestins de Marcoussis

Les vénérables religieux prieurs et couvent les célestins de la Sainte-Trinité de Marcoussis, plus simplement appelés « les célestins de Marcoussis » appartiennent à une congrégation bénédictine fondée au XIII^e siècle en Italie par Pietro Angelico, devenu pape en 1294 sous le nom de Célestin V. Ils s'établirent à Marcoussis au début du XV^e siècle grâce aux donations du seigneur Jean de Montagu.

En 1482, les célestins reçoivent une nouvelle donation de Louis de Graville, seigneur de Montagu. La donation comprend notamment, outre certains autres biens, cens et rentes, la terre et seigneurie d'Ardennes, relevant directement du

⁸ Ce qui correspondait à la prononciation de l'époque dont nous avons conservé, contre toute logique, « quatre vingt ».

⁹ Ces deux données ne sont malheureusement pas toujours renseignées.

château et comté d'Étampes avec les fiefs de Saint-Hilaire, d'Aubeterre, de Pierrefitte, de Maillegaille ou de Guerville appartenant au dit hôtel d'Ardenne, et les arrière-fiefs en dépendant « *fiefs d'Amours, des Roussets, autrement dit la Thuilerie ou Pain-Perdu, de la Chesne près Villemartin (à Champigny), de la Rue, des Vignes de Begdégon, de la Grange-des-Noyers, du Fresne, et autres de moindre importance.* »¹⁰

Ils avaient droit de justice, moyenne et basse, sur Saint-Hilaire.

Les célestins furent réputés comme étant de bons gestionnaires comme en témoignent leurs volumineuses archives. Mais au XVIII^e siècle, l'Ordre s'affaiblit, beaucoup de religieux, acquis aux idées nouvelles, demandèrent leur sécularisation et la corruption jeta le discrédit sur l'Ordre qui fut supprimé en 1778.

Qui sont les tenanciers ?

On dénombre dans le terrier 146 tenanciers, auxquels il faudrait logiquement ajouter les enfants héritiers mineurs pour lesquels un parent, souvent un oncle, se « porte fort ».

Les professions

Sur 110 professions déclarées, les vigneronns arrivent largement en tête puisqu'on en compte 40. Cependant, si nous analysons leur patrimoine, nous constatons que fort peu d'entre eux peuvent vivre de leur activité. Treize d'entre eux ne détiennent même aucune vigne. Ils n'ont en général qu'un lopin de terre ou de jardin qui les aide à subsister mais ce sont en fait des manouvriers sans doute spécialisés dans la « façon » de la vigne.

Seuls six d'entre eux, qui détiennent une superficie de vigne supérieure à un demi hectare, devaient raisonnablement en tirer un revenu suffisant. Un seul dispose de 9 000 m² en cinq parcelles. Pour la grande majorité, la vigne était une activité d'appoint. D'ailleurs, les « vigneronns » ne détiennent que 8 ha de vigne sur les 23 ha que compte la censive.

La catégorie suivante est celle des marchands, parfois cités comme « bourgeois marchand », ils n'ont en général pas d'autre qualificatif. Pour un seul est précisé « marchand drappier ». Ils sont au nombre de 19, la grande majorité habite Étampes et, sans surprise, ce sont les plus gros propriétaires terriens de Saint-Hilaire. Ils détiennent en particulier une grande partie des riches terres du plateau, autour d'Ardenne Toureau et Champrond.

Nous trouvons ensuite 14 laboureurs, puis, pêle-mêle, trois tisserands (texiers en thuille), deux charrons, deux manouvriers ou « hommes de bras », deux bouchers, un foulon, un tailleur, un bourrelier, un charretier, un chirurgien et un barbier chirurgien, un miroitier (miroier), deux parcheminiers (père et fils), un charpentier, un cardeur, un drapier, le procureur du bailliage d'Étampes, un écuyer, le doyen et chanoine de Sainte-Croix d'Étampes,

¹⁰ Gatineau F. et Warembourg J-M, *St-Hilaire, un espace dans le temps*, 2012 p.32.

Vignerons	Marchands	Laboureurs	Autres	Non spécifiés	Veuves	Enfants mineurs
40	19	14	26	33	12	12

Répartition des tenanciers

Parmi les notables, maître Jehan Lesné, le procureur d'Étampes déjà cité, tient la moitié d'une métairie à Ardennes, avec plus de 29 ha de terres.

Marie Lelong, veuve du procureur d'Étampes Abraham Pasquer, déclare un manoir à Pierrefitte, avec 7 ha de terres.

« *Honorable homme Ferry Alleaume¹¹, licencié es loix* » est détenteur de la tuilerie de Toureau, avec les « *fosses à prendre de la terre à faire thuille* », et plus de 15 ha de terres.

Pierre Poignard¹², bourgeois et marchand à Étampes, détient environ 6 ha de terres près de Toureau.

« *Vénérable et discrète personne maistre Liphard Legendre* », prêtre doyen et chanoine de l'église Sainte-Croix d'Étampes, déclare, au nom du Chapitre, quatre hectares au champtier de Lortie.

Cantian Couchot n'est pas un notable, c'est un marchand d'Étampes, mais il ne faut pas moins de 16 pages manuscrites pour consigner tous ses biens, assez dispersés et morcelés, mais qui totalisent quand même près de 27 ha.

Citons encore Jehan Chenu, marchand d'Étampes, qui tient un « logis » à Ardennes et plus de 33 ha de terres.

Les lieux de résidence

La quasi-totalité des tenanciers habitent Saint-Hilaire ou les communes limitrophes. Il n'y a que deux exceptions : Nicolas Bauldoin, commerçant de Dourdan et un habitant des Granges-le-Roi dont la profession n'est pas connue et qui ne déclare qu'une mine de terre.

Il faut remarquer que les habitants de Saint-Martin d'Étampes ne sont pas comptés avec ceux d'Étampes. Saint-Martin était considéré comme un faubourg, ce que confirme l'appartenance sociologique des habitants : même s'ils comptent quelques rares commerçants (marchands, bouchers) les habitants de Saint-Martin sont vignerons, laboureurs et artisans, alors que ceux d'Étampes sont très majoritairement commerçants et notables.

Pierre Charpentier, vigneron, habite « au Temple¹³ », ce qui tend à prouver qu'à cette époque, l'endroit n'était pas totalement déserté.

¹¹ Ferry Alleaume tenait cet héritage de son père, aussi prénommé Ferry. C'est probablement Ferry Alleaume père qui était maire d'Étampes en 1555 (Maxime de Montrond, *essais historiques sur la ville d'Étampes*, p.231, mise en ligne Corpus étampois).

¹² Selon la même source, Pierre Poignard était échevin d'Étampes à cette même date de 1555. Il s'agit probablement, selon Bernard Gineste, du père d'Étienne Poignard, maire d'Étampes, puis officier de l'Élection d'Étampes à partir de 1587.

<http://www.corpusetampois.com/che-16-procureursduroi.html>

St-Hilaire	Étampes	St-Martin d'Étampes	Chalo-St - Mars	Dourdan	Autres et non spécifiés
50	23	18	18	1	36

Lieux de résidence des tenanciers

Les patronymes

On trouvera en annexe la liste alphabétique des patronymes cités dans le terrier. Beaucoup d’entre eux sont connus et toujours représentés dans la région. Étonnamment, nous ne relevons aucun surnom.

Parmi les patronymes les plus répandus : Charpentier, Brossard, Melun, Jubert, Boivin, Banouard.

Les Charpentier sont des cultivateurs et vigneronns aisés à Saint-Hilaire.

Les Brossard, ou Brossart, et les Melun sont aussi vigneronns à Saint-Hilaire.

Les Jubert sont parcheminiers à Étampes.

Les Boivin sont laboureurs à Boutervilliers¹⁴.

Les Banouard sont vigneronns à Chalo-Saint-Mars et Bouchers à Saint-Martin.

L’occupation du sol

Les unités de mesure agraires

La diversité des unités utilisées pour mesurer la surface des parcelles est étonnante. On trouve bien sûr l’arpent et ses sous-multiples le quartier (1/4 d’arpent) et la quarte (1/4 de quartier). L’arpent valait 100 perches carrées, soit, pour Étampes 5119 m².

Les autres unités mine, minot, boisseau et setier sont plus difficiles à estimer. Pour le minot, nous trouvons un indice au folio 21 : les sept minots d’une parcelle ont été soulignés et annotés postérieurement « 5 quartiers », ce qui donne pour le minot, 5/28^e d’arpent, ce qui semble cohérent avec le montant du cens attaché. Si l’on se réfère encore au montant du cens, la mine devait valoir deux minots.

Quant à boisseau et setier, c’étaient des mesures de capacité, un setier valant 12 boisseaux. Par extension, ces unités servaient à définir la superficie de terre que l’on pouvait ensemençer avec ces quantités respectives. Par chance, au folio 46, on trouve cette indication : « sept boisseaux de pré assis en deux pièces au terrouer de saint hilaire et de champrond, la premiere piece contenant une myne ou environ... et l’autre contenant troys boisseaux » d’où on peut déduire qu’une mine valait environ quatre boisseaux.

Le tableau suivant rassemble les mesures agraires utilisées dans le terrier.

¹³ Le temple de Vaujouan, ancienne commanderie templière, sur le territoire d’Étampes, en ruine dès le XVII^e siècle.

¹⁴ Il est précisé : « paroisse de Chalou-saint-Mars »

Mesure	Équivalent en arpent	Équivalent en m ²
Arpent	1	5119
Quartier	1/4	1280
Quarte	1/16	320
Perche	1/100	51
Mine	10/28	1828
Minot	5/28	914
Setier	30/28	5484
Boisseau	5/56	457
Muid	12 setiers	65 808 (env. 6,6 ha)

En appliquant les règles de conversion définies ci-dessus, la surface totale des tenures du terrier ressort à 355 ha.

Nous ne connaissons pas précisément les limites de l'ancienne paroisse de Saint-Hilaire mais la superficie communale actuelle est de 679 ha.

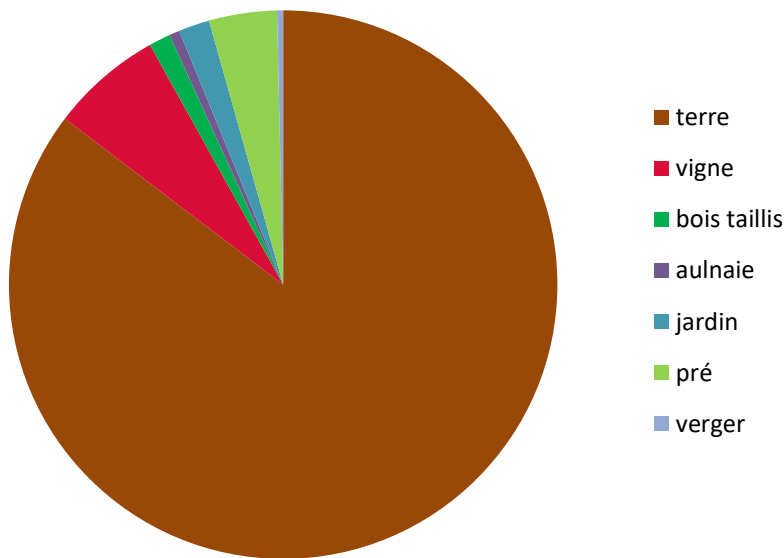
Il y avait à Saint-Hilaire au moins deux autres censives, celle des sœurs bénédictines du prieuré qui tenaient diverses terres et vignes gérées par un fermier¹⁵, et celle du chapitre Notre-Dame d'Étampes pour quelques terres, mais surtout, la grande partie manquante du finage, c'est la réserve des célestins, c'est à dire les biens administrés par les célestins eux-mêmes constitués des grands domaines agricoles du plateau. Les archives ont d'ailleurs conservé les noms de plusieurs des fermiers des célestins à Ardenne : Jean Peigne en 1650, Georges de Neuville en 1698, Étienne Hardy en 1730.

À contrario, certaines des parcelles du terrier ne font pas (ou plus) partie du territoire actuel de la commune de Saint-Hilaire. C'est le cas des prairies situées explicitement « entre les deux rivières » (Louette et Chalouette) appelées « le pré aux beufs » et « la prairie Saint Hilaire » qui appartiennent maintenant à Chalo-Saint-Mars puisque c'est la Louette qui marque la limite entre les deux communes. C'est peut-être le cas aussi de quelques tenures situées « vers le temple » (le temple de Vaujouan) qui pourraient appartenir à Étampes.

La répartition des cultures

	Terre et ouche	Vigne	Bois taillis	Aulnaie et oseraie	Jardin et courtil	Pré	Verger
Nombre de parcelles	803	223	23	40	59	85	22
Superficie totale (ha)	302	23	4	2	6	14	1
Superficie moyenne des parcelles (m ²)	3760	1050	1930	550	1100	1670	580

¹⁵ En 1792, les terres du prieuré occupaient 68 setiers soit environ 42 ha.



Occupation du sol

La valorisation des cultures

À partir du cens qui pèse sur les différentes cultures, nous pouvons nous faire une idée relative des revenus qu’elles procuraient. Nous avons pour cela divisé le montant du cens par la superficie totale pour chaque type d’occupation du sol, avec quelques partis pris simplificateurs :

- Les oseraies étant fort peu nombreuses, nous les avons comptées avec les aulnaies.

- nous avons réuni les deux catégories de terre, « terre » et « ousche » en une seule, les ouches sont supposées de meilleure qualité mais elles sont peu nombreuses.

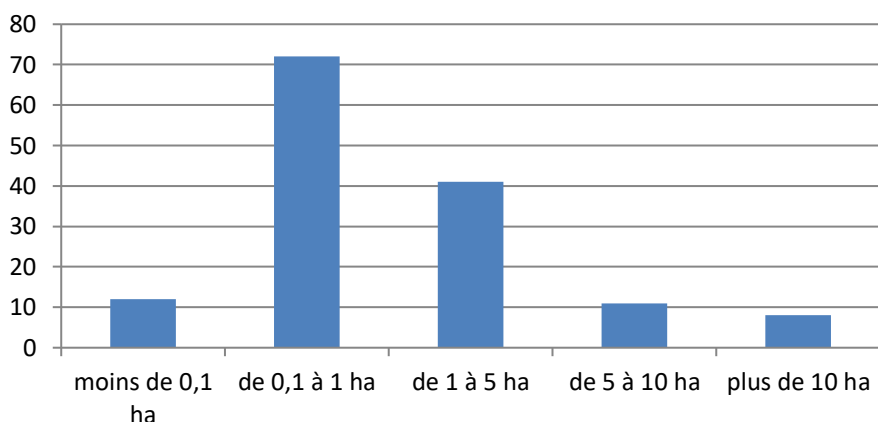
- Nous avons fait de même pour les « jardins » et « courtils » qui semblent, synonymes.

Nous obtenons donc un résultat en sols par arpent, qui a peu de signification en valeur absolue mais qui permet de proposer le tableau comparatif suivant :

	Terre	Vigne	Bois taillis	Aulnaie	Jardin	Pré	Verger
Sols par arpent	1,05	1,44	1,74	3,37	2,38	1,83	5,46

La vigne est de 40% plus prisée que la terre mais la surprise vient du bois taillis qui est encore plus prisé. Il faut probablement en chercher l’explication dans la rareté du bois en Beauce, qui explique aussi la culture très appréciée de l’aulne qui partage avec les prairies le fond de vallée humide.

Le morcellement des parcelles



La distribution des superficies par tenancier

Non seulement les parcelles sont très morcelées mais les tenures sont aussi très inégalement réparties comme le montre l'histogramme ci-dessus. La majorité des tenanciers disposent de moins d'un hectare, et 12 d'entre eux de moins de 1000 m².

À l'opposé, ils ne sont que huit à détenir plus de 10 ha, tous bourgeois d'Étampes dont Jehan Chenu, marchand (33 ha), et Jehan Lesné, procureur, (29 ha) déjà cités. Ils totalisent à eux huit la moitié du finage.

Très peu de terres sont en friche. Il y a bien plusieurs lieux-dits « des larris », qui signifie « terres en friche » mais le cens attaché à ces parcelles incite à les classer parmi les terres cultivables. Quelques quartes aux Joppes sont dites explicitement en friche, elles ne sont taxées que d'une obole ou d'une pite. Les célestins possédaient des friches vers Champrond car elles sont citées à diverses reprises dans les confronts.

Les cultures

La vigne, comme nous l'avons vu, était un élément important du paysage, elle était cultivée principalement sur les coteaux sud mais aussi jusqu'en plaine. Rares étaient les tenanciers qui n'avaient pas leur carré de vigne.

Les arbres qu'on trouvait dans les vergers devaient comprendre pommiers, poiriers et noyers, mais nous ne le devinons que grâce aux toponymes comme « le pommier rond », « le poirier Denet » « le noyer ». À Ardennes sont cités « les noyers du procureur du roy ».

Bien sûr, le blé froment était cultivé sur les riches terres de Beauce mais le terrier ne fournit aucune indication sur la nature des cultures des champs ou des jardins.

Parmi les espèces cultivées, l'aulne occupe une place relativement importante. Arbre des terres humides et de croissance rapide, il était employé pour la confection des sabots (cf. le lieu-dit la Sabotterie) et comme bois de

chauffage. Quelques saules, cultivés eux aussi en bord de rivière, étaient utilisés pour la vannerie.

L'élevage

Là encore, ce n'est qu'indirectement, que nous pouvons nous faire une idée très approximative de la présence des animaux d'élevage. Seules les plus grosses fermes possédaient une étable. On en compte huit sur la censive, étable à vaches, étable à vaches et à porcs ou étable sans plus de précision, mais aucune mention d'écurie ni de chevaux, ce qui laisse supposer que ces derniers devaient être rares et que les labours étaient probablement effectués par des bœufs.

Il y a une bergerie à Ardennes et une volière « couverte de thuillerye » à Moulinvaux.

Ferry Lelong, écuyer, a son pigeonnier à Obterre, tandis qu'un ancien pigeonnier est signalé à Pierrefitte.

Les « rusches de St Hillaire » sont citées comme lieu-dit et Pierre Brossard, tisserand à Pierrefitte, déclare un rucher.

Les habitations

Mises à part les trois grosses fermes du plateau, Ardennes, Champrond et Toureau, déjà citées, l'habitat s'égrène le long de la vallée de la Louette, regroupé en plusieurs villages. Depuis l'amont vers l'aval, nous trouvons d'abord Obterre (ou Aubeterre) qui se partage entre Saint-Hilaire et Chalo-Saint-Mars, puis les Joppes (ou la Joppe), Saint-Hilaire (le chef-lieu), la Combe, Moulinvaux et enfin Pierrefitte, partagé avec Étampes.

Dans la grande majorité des cas, les habitations sont qualifiées de « maisons » avec parfois une évaluation de leur superficie en nombre « d'espaces »¹⁶ ou de « fermes de maison », et, parfois également, leur mode de couverture, chaume ou tuile¹⁷.

Certains tenanciers déclarent une ou deux « espasse(s) de maison » sans que l'on puisse savoir s'il s'agit d'une maison ou d'une partie de maison.

Mais on trouve aussi le mot *masure*, employé si l'on en juge par la redevance qui lui est associée, dans les deux sens du terme à savoir habitation rurale ou habitation délabrée.

À l'opposé, la « métairie » de Me Jehan Lesné se révèle être non pas un logement de métayer mais un ensemble important d'habitations et de bâtiments agricoles :

¹⁶ Un plan de vente de 1832 (AD28, 2 E 27/261), aimablement communiqué par Anne-Marie Firon, nous vient en aide car il donne pour diverses dépendances agricoles leur valeur en « espaces » et leurs dimensions en mètres. Il en ressort qu'une espace correspondait à 30 m² environ soit à peu près la superficie d'un foyer.

¹⁷ Le mode de couverture dominant est le chaume (les deux tiers environ des habitations).

« Maistre Jehan Lesne, procureur au bailliage et prevosté d'Estampes, à cause de Perrine Leroy sa femme, auparavant veufve de feu maistre Jehan Audren¹⁸, pour la moitié d'une mestarye assis à Ardannes qui se consiste en maisons à demourer, granges, estables, bergeries, court, jardin, vigne et boys, la totallité contenant en fond de terre dix arpens et demy ou environ, assis au lieu d'Ardannes, qui fut Jehan Forestz, tenant la totallité d'une part à l'hostel d'Ardannes, d'autre part au chemyn tondant d'Obterre à Thoureau¹⁹, d'ung bout à plusieurs et d'autre bout au chemyn tendant d'Obterre à Estampes, chargé de quinze solz huit deniers parisis XV s VIII d p »

Une autre habitation se distingue, elle est tenue par Nicolas Bauldoin, marchand demeurant à Dourdan. Elle est qualifiée de manoir et elle est la seule de ce terrier qui soit à deux étages :

« Nicolas Bauldoin, marchant demourant à Dourdan pour ung lieu et manouair qui se consiste en deux espasses de maison couvertes de chaulme et une aultre espasse de maison couverte de thuille à deux estaches, deux espasses de grange, volliere au dessus couverte partye de thuille et l'autre partye de chaulme, estables couvertes de chaulme, court, jardins et ormoye derrière, le tout contenant en tout de pré demy arpent ou environ, assis à Pierre fitte, qui fut Cantian Papillon, tenant d'une part à Michel Thomas et d'autre part à Claude Charpentier, d'un bout sur Estienne Cochon et d'autre bout sur la rue de Pierrefitte, chargé de VI s VIII d p »

Il est tentant, à partir des relevés du terrier, d'essayer de calculer le nombre de maisons et le nombre de feux de la paroisse de Saint-Hilaire, mais cet exercice se révèle bien périlleux, à cause des imprécisions déjà mentionnées et de l'extrême morcellement des propriétés, illustré par ce lot déclaré par Cantian Couchot, marchand à Étampes :

« La tierce partye appartyr par indivis avec Jehan Jubert et la veufve Guillaume Jubert, lesdites troys partz faisant la moityé de l'héritage de deffunct Cathelin Jubert, assis à Obterre, lequel héritage se consiste en maison à demourer, grange, court, jardin, pré et terres. »

Autres sources d'incertitude :

- La métairie d'Ardennes comprend plusieurs habitations mais leur nombre n'est pas connu.

- Le hameau d'Obterre se partage entre les paroisses de Saint-Hilaire et de Chalo-Saint-mars. Plusieurs maisons d'Obterre se trouvent explicitement sur paroisse de Chalo-saint-Mars mais peut-être y en a-t-il d'autres. De même, il est possible que plusieurs maisons de Pierrefitte, hameau partagé entre Saint-Hilaire

¹⁸ On reste entre soi : ce Jehan Audren était probablement le fils de Simon Audren, prévôt d'Étampes en 1556.

¹⁹ Un peu plus tard, ce chemin a pris le nom de « chemin des huguenots » en souvenir des Suisses qui incendièrent Chalo-Saint-Mars en 1587 après avoir été battus à Auneau par le duc de Guise.

et Étampes, soient, en fait, sur le territoire d'Étampes mais cela n'est pas précisé dans le document.

- Les habitations de Champrond faisaient partie de la réserve des célestins, elles ne figurent donc pas dans le document, de même bien sûr que la ferme du prieuré.

Toutes ces réserves faites, le nombre de maisons faisant partie du terrier des célestins se situe autour d'une quarantaine et le nombre de feux à plus de 60, se répartissant comme suit :

Ardennes	Obterre	Moulin-vaux	La Combe	Saint-Hilaire	Pierre-fitte	Toureau	Les Joppes	Non situé
3	6	12	9	6	12	3	7	4

Ce nombre de feux n'est pas incohérent si nous nous rappelons que 50 chefs de famille Saint-Hilairois figurent dans le terrier, et que pour 37 autres, le lieu de résidence n'est pas connu. En appliquant la règle communément admise de cinq habitants par foyer, la population de Saint-Hilaire peut être estimée à plus de 300 habitants, ce qui correspond à un point haut de la population.

Nous pouvons en conclure aussi qu'une grande majorité des familles – nous pourrions même dire la quasi-totalité – détenaient au moins un lopin de terre ou de vigne sur le finage. Trente d'entre elles possédaient leur maison ou au moins une partie de maison et trois autres une deuxième maison.

Les Saint-Hilairois détiennent donc environ 58% des maisons alors qu'ils ne cultivent que 19% du terroir de la censive.

Le cens

Les contributions payées par les tenanciers au titre du cens semblent bien modestes ; le total de la censive ne rapporte annuellement que 51 livres, mais pour confirmer cette impression, il faut tenter une estimation plus objective de la valeur des unités de compte utilisées.

Les unités de compte

Les unités de compte employées sont la livre tournois et la livre parisis et leurs sous-multiples le sol (1/20^e de livre), le denier (1/12^e de sol), l'obole (1/2 denier) et la pite (1/2 obole).

La première partie des relevés comporte encore beaucoup de montants exprimés en sols et deniers parisis (1 d p = 5/4 d t) alors que la livre tournois était supposée être l'unique unité de compte depuis 1549, mais la deuxième partie qui date de juin-juillet 1577 ne comporte pratiquement plus que des montants en tournois.

À quatre siècles et demi de distance, il n'est certes pas facile de comparer le pouvoir d'achat de la livre tournois de l'époque avec celui de l'euro actuel. Même la comparaison des cours d'une denrée courante comme le blé est complètement biaisée d'une part par l'extrême volatilité des prix, d'autre part par les gains de productivité considérables de l'agriculture moderne.

La comparaison du cours de l'or de l'époque avec son cours actuel nous donne une indication : le poids d'or correspondant à la livre tournois était de 0,62g et le cours actuel (début 2022) de l'or est d'environ 51 € le gramme, ce qui donne pour la livre tournois un équivalent de 31 € et pour le denier tournois, environ 13 centimes d'euro.

Les salaires journaliers ou à la tâche sont une autre source plus parlante d'évaluation²⁰. Une journée de jardinage était payée 4,6 sols tournois en 1575, une journée de manœuvre 9 sols, une journée de charpentier 20 sols, d'où il ressort qu'environ 80% des tenanciers payaient une contribution correspondant à moins d'une journée de travail. Il est fort probable que les frais de recouvrement devaient bien souvent dépasser le montant des sommes à recouvrer !

Quelle que soit la méthode de comparaison employée, la modicité des sommes perçues au titre du cens est donc bien confirmée.

Il y a plusieurs raisons à cela :

- Le montant du cens n'était que très rarement revalorisé et il s'est amenuisé au fil du temps avec l'érosion monétaire.

- Le but recherché était davantage symbolique que financier : les tenanciers reconnaissaient par ce modeste paiement leur sujétion au seigneur.

Il faut souligner que les célestins percevaient sur Saint-Hilaire les autres droits seigneuriaux comme le champart, mais qu'ils ne percevaient pas la dime qui revenait aux religieuses du prieuré.

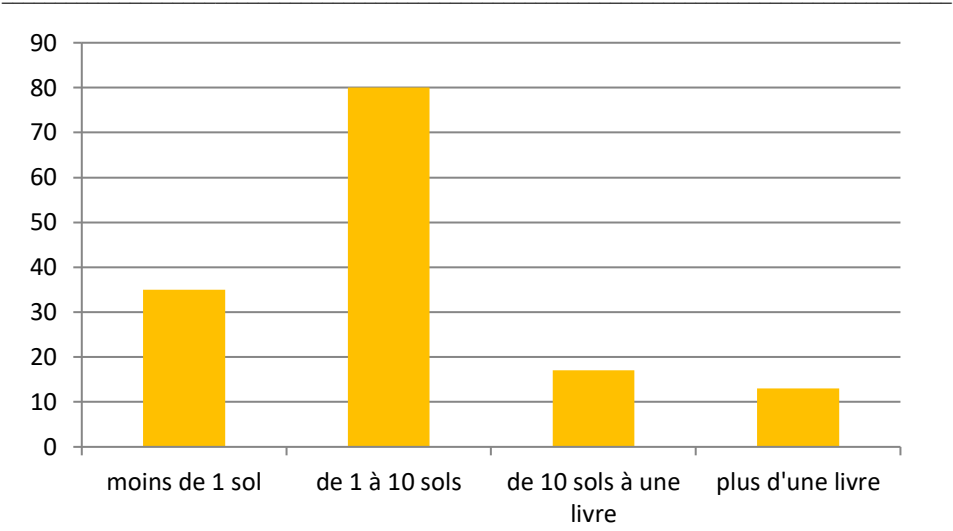
La répartition des contributions

Comme le montre le graphique suivant, la grande majorité des contribuables paient moins de 10 sols. Le plus petit contribuable ne paie qu'un denier et une obole.

Les 13 contribuables qui paient plus d'une livre paient ensemble 27 livres soit plus de la moitié de l'impôt.

Trois d'entre eux paient plus de trois livres : Cantian Couchot, marchand (3 l. 10 s.), Jehan Lesné, procureur (3 l. 7 s.) et Jehan Chenu (3 l. 4 s.), marchand, tous trois à Étampes.

²⁰ Baulant Micheline, *Prix et salaires à Paris au XVI^e siècle. Sources et résultats*. In : Annales. Économies, sociétés, civilisations. 31^e année, N. 5, 1976. pp. 954-995 ;



La toponymie



Les principaux terroirs et lieux-dits

Le finage est divisé en terroirs (orthographiés « terrouers » ce qui traduit la prononciation de l'époque). Beaucoup de ces terroirs ont pour origine les anciens fiefs reçus par les célestins : Saint-Hilaire (à la fois terroir et paroisse), Ardenne (orthographié « Ardannes »), Pierrefitte, Obterre (ou Aubeterre), Champrond. Ils sont eux-mêmes subdivisés en « champniers » ou lieux-dits.

Le terrier des célestins est riche de nombreux toponymes dont la mémoire s'est perdue au fil du temps.

Le contexte insuffisant du terrier ne permet pas de tous les resituer géographiquement mais certains ont subsisté assez longtemps pour que l'on puisse opérer un recoupement avec des documents postérieurs. La carte de la page précédente rassemble ces éléments.

Ardannes (Ardenne)

Nom du fief acquis par les célestins en 1482. « Ardenne » désigne souvent un endroit boisé sur une hauteur.

Les Bonnes

Champnier situé vers Pierrefitte, peut-être par confusion avec

« bornes »



Le portail de la ferme des célestins à Ardenne (vu de l'intérieur)

La borne

Champnier de Pierrefitte qui fait clairement référence au menhir. Le menhir de Pierrefitte matérialisait la limite entre le diocèse de Chartres et celui de Sens, et de nos jours, il est toujours à la limite entre Étampes et Saint-Hilaire.

Le Boys Lorin

Lorin ou Laurin est probablement un patronyme.

La Butte (ou la Butte rouge ou les Buttes)

Champnier situé au-dessus de Pierrefitte, en direction du temple de Vaujouan.

La Carmadrye

Ce lieu-dit n'est cité qu'une seule fois, près de la Combe.

Champrond

Le domaine de Champrond faisait partie de la réserve des célestins et, à l'origine, devait faire partie du fief d'Ardenne.



Le menhir de Pierrefitte

Chasteau gaillard

Lieu-dit d'Obterre, en limite de Boutervilliers. Il n'y a jamais eu de château à cet endroit ; il s'agit peut-être d'une ressemblance avec les roches de grès qui émergent sur ce site.

Chauffour

Un four à chaud est attesté à Toureau mais ce lieu-dit près de Moulin vaux laisse supposer l'existence d'un ancien four à chaux à cet endroit également.

Le (ou les) Cloux

Voir Culfroit.

Le Cloz

Le clos est cité plusieurs fois mais sont cités aussi dans le terrier : le « cloz Mahault », et celui « des vignes ».

La Combe (ou la Comble)

Ce lieu-dit et hameau situé dans la vallée entre le bourg et Moulin vaux, est souvent cité dans le terrier.

La Croix boissée

Cette croix est citée à plusieurs reprises dans le terrier. Elle se situe certainement sur le chemin de Saint-Hilaire à Champrond, plus probablement vers le haut de ce chemin appelé actuellement « montoir de la croix ».

La Croix de Saint-Hilaire

Il s'agit vraisemblablement de la croix du montoir située en bas du chemin précédemment cité, dont le socle semble très ancien.

Culfroit (dit les Cloux)

Paradoxalement, ce toponyme, qui évoque une terre froide, se situe sur le coteau sud où prospèrent les vignes, au-dessus de Moulin vaux.(ou Moulin Vaux)

Le Desert (ou les Desertz)

Lieu-dit situé au-dessus de Moulin vaux.

La Drionnerie (ou Drillonnerie)

Ce lieu-dit dont l'étymologie peut être dérivée du patronyme Drillon, se situe vers Obterre.

La Dyablerye

Ce champnier se situe dans la vallée, entre Étampes et Saint-Hilaire, sans plus de précision.



La croix du montoir

La Gastine (ou la grande Gastine)

Gastine désigne habituellement un lieu désert. Ce lieu-dit se situe dans la vallée.

Grateloup

Le contexte ne permet pas de situer ce champtier, pourtant plusieurs fois cité.

Le Gros orme

Le Gros orme, la Grosse haie, les Trois buissons, le Pommier rond, le Noyer, le Poirier Denot, étaient des points de repère sur le plateau. Ils ont donné leur nom à des champtiers.

La Grosse haye

Lieu-dit du plateau, au nord du territoire.

Les Groues

On trouve aussi dans les tenures une « terre grouette ». Les « groues » ou les « grouettes » étaient des terres caillouteuses. Il semble que plusieurs champtiers portaient ce nom. L'un d'eux était vers Champrond.

Le Hault pavé

Voir La Joppe.

La Haulte borne

Voir « la Borne ». Ce champtier, lui aussi à Pierrefitte semble bien être distinct de celui de « la borne », probablement situé plus haut.

La Haulte voye

Lieu-dit et chemin partant de Pierrefitte et montant vers le plateau.

La Joppe (ou les Joppes) dit le Hault pavé

On trouve aussi : « *la Joppe nommée à présant le hault pavé* ». Lieu-dit entre le bourg et Obterre. Son étymologie est énigmatique.

Le Larris autrement dit le Noyer (ou le Larry)

Les larris désignent une terre en friche ou un coteau calcaire sec. À Saint-Hilaire, plusieurs lieux-dits portent ce nom, et c'est plutôt la deuxième définition qui s'applique car ils sont souvent plantés de vigne.

Lortye ou Malortye

Il est difficile de savoir si Lortye et Malortye étaient des champtiers différents.

La Maison blanche

Ce lieu-dit de la vallée, au niveau de Moulin Vaux, a bénéficié plus tard d'une certaine notoriété grâce à Jean-Gérard Geoffroy, procureur d'Étampes, qui

y acquit une maison en 1771, pour en doter son fils Étienne, qui prit dès lors le nom de « Geoffroy-Saint-Hilaire ».

Malassis

Lieu-dit appartenant à Toureau.

Malicorne

Ancien fief donné aux célestins en 1408, ce nom n'apparaît qu'une fois dans le terrier.

La Marnière

Endroit où était extrait une terre calcaire destinée à amender les sols. Le contexte ne permet pas de situer cette marnière, probablement à flanc de coteau où affleure le calcaire de Beauce.

Les Meurgers

Un murger est un mur de pierres sèches ou un tas de pierre constitué par l'épierrage des champs. Il semble que plusieurs lieux-dits aient porté ce nom. On peut encore voir d'importants amas de pierres meulières près d'Ardenne.

Molinvau (Moulin vaux)

En 1899, l'instituteur M. Plet indique dans sa monographie que l'ancien nom était « Morin-val » ou « Morin-vaux ». La présence d'un moulin à cet endroit est en effet peu probable, étant donné le manque de déclivité.

Obterre (ou Aubeterre)

Le toponyme « alba terra » qui signifie « terre blanche » est attesté dès l'an 854²¹. L'étymologie, peut-être liée à la présence à cet endroit de sable blanc de Fontainebleau. La variante « Obterre » a été conservée et utilisée jusqu'au XIX^e siècle, lorsque l'appellation « les Boutards » l'a supplantée.

L'Orme aux Bretons

Il faut peut-être rapprocher ce toponyme du « hameau de Bretagne », situé entre Étampes et Morigny, qui doit son nom, selon Fleureau, aux soldats du duc de Bretagne qui y auraient séjourné en 1465, après la bataille de Montlhéry²².

Pain perdu

Ce très ancien toponyme est cité en 1450 comme arrière-fief d'Ardenne.

Pierre fitte (Pierrefitte)

La graphie en deux mots de cet ancien fief correspond bien à son étymologie « pierre fichée » liée à la présence du menhir.

²¹ Gatineau F. et Warembourg J-M, *St-Hilaire, un espace dans le temps*, 2012, p.245.

²² Gatineau F. *Étampes en lieux et places*, 2003, p.24.

Le Poirier Denot

Autre nom pour Culfroit.

Le Pommier rond

Ce champtier n'est cité qu'une fois, il est impossible de le situer.

La Poterye

Lieu-dit près de Champrond.

La prarye St-Hilaire

Bande de terre humide et probablement inondable située entre les deux rivières de Louette et Chalouette.

Le pré au beuf (ou aux beufs)

Situé lui aussi entre les deux rivières, plus en aval.

Le pré Lubin**Quicheron**

Ce lieu-dit qui n'est cité qu'une fois, semble localisé au-dessus de Pierrefitte.

Les Rigallières (ou Rigailerie)

Y a-t-il un rapport avec le mot italien « rigalliere » qui signifie fripier ?

Le Rond Grenelle

Probablement un des « ronds » mentionnés ci-dessous.

Les Rondz

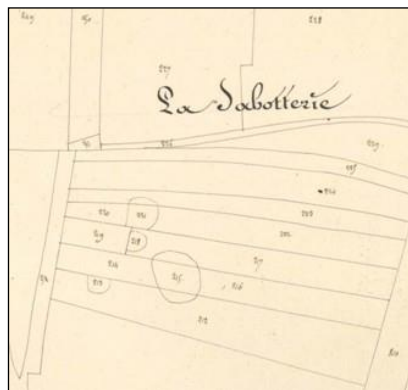
Sur le cadastre de 1825 figurent encore de curieuses parcelles de forme circulaire situées à la Sabotterie.

La Rue (ou la Rue St-Hilaire)

La Rue est le nom d'un ancien fief dépendant d'Ardenne, mais, dans le contexte de ce terrier, il s'agit plutôt du bourg de Saint-Hilaire.

La Sabotterie

Ce toponyme figure toujours sur le cadastre et la carte IGN. Il désigne maintenant l'espace boisé et pentu autrement appelé le bois d'Ardenne.



Parcelles de forme circulaire à la Sabotterie (cadastre de 1825)

Les Terres Doulés (ou Doulan)

Ce champtier très souvent cité est composé de terres et de vignes au-dessus de Moulin vaux.

Thoureau (Toureau)

Une des grosses fermes du plateau ainsi qu'une tuilerie dont la plus ancienne mention remonte à l'an 1500²³.

Les Troys buissons

Le champtier des trois buissons appartient au terroir d'Ardenne.

Le val Doré (ou Dorre)

Champtier situé au-dessous de Champrond.

La vallée aux Houssards

Les « houssards » désignaient des terres où poussait le houx.

La vallée Berthrand

Cette vallée remonte vers le plateau à partir de Pierrefitte.

La vallée Boyer (Boyère)

Cette vallée qui marque la limite entre Saint-Hilaire et Boutervilliers est aujourd'hui sèche mais elle était à l'époque parcourue par un ruisseau prenant sa source près de Toureau.

La vallée du Temple

Chemin et lieu-dit joignant Pierrefitte au temple de Vaujouan.

Vauderan ou Vauderon ou Vaudron

Ce champtier était situé entre Pierrefitte et le Temple.

Verret ou Les Verretz

Ce champtier est occupé par la vigne. Il est situé sur le coteau sud, entre Saint-Hilaire et Pierrefitte, au-dessus de la Combe.

La voye au Prebstre

Lieu-dit et chemin en pente joignant le bourg et Ardenne.

La voye aux Bretons

Voir « l'Orme aux Bretons ».

La voye du Fresne

Chemin et champtier vers le Temple.

La voye (ou chemyn ou sentier) des Vignes

Ce sentier était probablement situé entre Champrond et Culfruit.



Les ruines du Temple en 2004

²³ AN R4 1019 censier du chapitre Notre-Dame d'Étampes.

ANNEXE : Liste des tenanciers

Nom	Prénom	Qualité	Paroisse	Lieu-dit
Alleaume	Ferry	licencié es lois	Étampes	
Auclerc	Jehan			
Banejan	Jehan	laboureur	Étampes	
Banouard	Estienne	vigneron	Chalo-Saint-Mars	Obterre
Banouard	Catherine	veuve Jehan Loisy	Chalo-Saint-Mars	Obterre
Banouard	Esme	boucher	St-Martin d'Étampes	
Banouard	Esme	boucher	St-Martin d'Étampes	
Bastard	Laurens	marchand	Étampes	
Bauldoin	Nicolas	marchand	Dourdan	
Belamy	Huberde	veuve Michel Parent	Saint-Hilaire	
Belin	Marin	vigneron	Chalo-Saint-Mars	Obterre
Bellier	Noel	marchand	St-Martin d'Étampes	
Bellin C.	Cantian	vigneron	Saint-Hilaire	Pierrefitte
Benard	François	vigneron	Saint-Hilaire	Moulin Vaux
Benard	Jehanne	épouse Pierre Mirot	Saint-Hilaire	
Bernard	Jehan	Miroier (miroitier)	Étampes	
Bernard	Pierre	marchand	Étampes	
Bernard	Jehan	Enfant mineur	Saint-Hilaire	
Bernard	Pierre	tuteur des enfants de Denis Bernard		
Berthrand	Anthoinette	veuve Jehan Cochon		
Boisseau	Claude	vigneron	St-Martin d'Étampes	
Boissiere	Jehan	marchand chirurgien	Étampes	
Boivin	Nicolas	laboureur	Chalo-Saint-Mars	Boutervilliers
Boivin	Nicolas	pour Grongnet Jehan	Chalo-Saint-Mars	Boutervilliers
Boudignon	Mace	veuve Guyot Chandoux		
Bougin	Jehan	charron		
Boyer	Nicolas	laboureur	Chalo-Saint-Mars	le Tronchay
Brechemier	Jacques	marchand	Étampes	
Brossard	Pierre	texier (tisserand)	Saint-Hilaire	

Nom	Prénom	Qualité	Paroisse	Lieu-dit
Brossard	Jehan	vigneron	Saint-Hilaire	
Brossard	Philipes			
Brossard	Passeval	vigneron	Saint-Hilaire	
Brossart	Guyot	vigneron	Saint-Hilaire	
Bruneau	Jehan	laboureur	Chalo-Saint-Mars	
Buisson	Noel	vigneron	Chalo-Saint-Mars	Obterre
Buisson	Geofroy			
Carneuiller	Berthrand		St-Martin d'Étampes	
Cassegrain	Mathurin	charretier	St-Martin d'Étampes	Launay
Chandoulx	Pierre	tuteur de Françoise Chandoulx		
Chandoulx	Perrine	filie de Guyot Chandoulx		
Charpentier	Claude	vigneron	Saint-Hilaire	
Charpentier	Pierre	vigneron	St-Martin d'Étampes	Le Temple
Charpentier	Estienne	pour Noël Charpentier		
Charpentier	Claude	laboureur	Saint-Hilaire	Pierrefitte
Charpentier	Jehan	vigneron	Saint-Hilaire	
Charpentier	Michel	vigneron	Saint-Hilaire	Pierrefitte
Charpentier	Michel		Saint-Hilaire	Obterre
Charpentier	Jehan	vigneron	Saint-Hilaire	
Charpentier	Pierre		Chalo-Saint-Mars	
Chenu	Jehan	marchand	Étampes	
Cochon	Etienne	marchand	Étampes	
Cochon	Noel	vigneron	Chalo-Saint-Mars	Longuetoise
Contil	Mathurine	veuve Cantian Charpentier		
Couchot	Cantian	marchand	Étampes	
Coupe	André	vigneron	Saint-Hilaire	Moulin Vaux
Courtillet	Claude	laboureur	St-Martin d'Étampes	Le Temple
Crestien	Jehan	vigneron	Saint-Hilaire	
De Lienvin	Thomas			
Delamare	Jehanne	veuve Jehan Melun		
Delisle	Jehan	homme de bras	Chalo-Saint-Mars	Obterre

Nom	Prénom	Qualité	Paroisse	Lieu-dit
Delorme	Pasquer	marchand	Étampes	
Deplex	Hillaire		Saint-Hilaire	
Deurre	François			
Dutartre	Jehan	tuteur de Panthaleonne Dutartre, sa fille		
Dutartre	Jehan	tuteur de Charles et Alyotte Lamare		
Fernant	Philippe	vigneron	Saint-Hilaire	
Fondrier	Jehan	marchand	Étampes	
Fontaine	Luc	vigneron	St-Martin d'Étampes	
Forestz	Cantianne	veuve Cantian Poignard		
Forestz	Pierre	marchand	Étampes	
Gabaille	Jehan	marchand	St-Martin d'Étampes	Haut pavé
Girault	Claude	vigneron	Saint-Hilaire	Obterre
Gorrand	Lubin	tuteur de Mathurin Sejourne		
Gorrand	Lubin			
Grongnet	François	laboureur	Saint-Hilaire	Ardenne
Grongnet	Magdalene	veuve Jehan Capperon	Saint-Hilaire	
Herault	Thomas	barbier chirurgien	Étampes	
Houry	Marion	veuve Guyot Surget	Saint-Hilaire	Obterre
Hue	Loïs	marchand drapier	Étampes	
Hunger	Jehan	bourrelier	Saint-Hilaire	Haut pavé
Jallant	Nicolas	marchand	Étampes	
Joieau	Laurens			
Joyeau	Hillaire	vigneron	Saint-Hilaire	
Jubert	Guillaume	manouvrier	Saint-Hilaire	Obterre
Jubert	Barbe	veuve Estienne Boivin	St-Martin d'Étampes	Launay
Jubert	Pierre	parcheminier	Étampes	
Jubert	Aulbin	parcheminier		
Jubert	Michel	tuteur Cantianne Jubert		
Jubert	Jehan			
Jubert	Pierre	tuteur de Louise Jubert		
Labane	Adrian	laboureur	Saint-Hilaire	

Nom	Prénom	Qualité	Paroisse	Lieu-dit
Lamare	Claude	vigneron	Saint-Hilaire	
Lambert	Jehan	foulon	St-Martin d'Étampes	
Laulnoy	Claude	vigneron	Saint-Hilaire	
Launay	Cantian	vigneron	Saint-Hilaire	Moulin Vaux
Launay	François			
Leclerc	Guillaume	laboureur	Chalo-Saint-Mars	
Lecoup	Cantian	vigneron	Saint-Hilaire	
Lecoup	Mace	laboureur	Chalo-Saint-Mars	
Lecoup	Toussaintz	vigneron	Chalo-Saint-Mars	Cherelles
Legendre	Liphard	doyen et chanoine de Sainte-Croix	Étampes	
Lelong	Ferry	écuyer		
Lelongs	Marie	veuve Abraham Pasquer, procureur		
Lesne	Jehan	procureur d'Étampes	Étampes	
Lesueur	Cantian	laboureur	St-Martin d'Étampes	Lhumery
Levendre	Pierre	charron	St-Martin d'Étampes	
Loisi	Guillaume	cardeur	Saint-Hilaire	
Loisy	Alain	vigneron	Saint-Hilaire	
Malesert	Marin	vigneron	Saint-Hilaire	
Mardy	Sébastien	charretier	Chalo-Saint-Mars	Obterre
Marellier	Philipes	texier (tisserand)	Chalo-Saint-Mars	le Tronchay
Mathurin	Médard	vigneron	Saint-Hilaire	
Mathurin	Noel	pour Cantian Mathurin		
Melun	Abel	vigneron	Saint-Hilaire	
Melun	Abel	pour Guyon Roger	Chalo-Saint-Mars	
Melun	Guillaume	tuteur Marion Melun	Saint-Hilaire	
Melun	Guillaume	vigneron	Saint-Hilaire	
Melun	Guillaume	tuteur Jehan Melun	Saint-Hilaire	
Melun	Guillaume	tuteur Claude Melun	Saint-Hilaire	
Mercier	Martin	tuteur d'Estienne Fontaine		
Merye	Noel	laboureur	Saint-Hilaire	Pain perdu
Moulle	Jehan	marchand	Étampes	
Moussenet	Gillette	veuve Noël Lamare		

Nom	Prénom	Qualité	Paroisse	Lieu-dit
Mouton	Allain	marchand	Étampes	
Painbert	Jehan	marchand	Étampes	
Paris	Noel	vigneron	St-Martin d'Étampes	
Passedard	Hene	laboureur	Saint-Hilaire	Pierrefitte
Perot	Pierre	marchand	Étampes	
Pierre	Cantian	vigneron	St-Martin d'Étampes	
Pillas	Jehan			
Pinçon	Charles	pour les enfants de Nicolas Guesson		
Poingnard	Pierre	bourgeois et marchand	Étampes	
Pommeron	Charles	vigneron	Saint-Hilaire	
Pousset	Pierre	laboureur	Saint-Hilaire	Pierrefitte
Ramon	Lois	marchand	Étampes	
Ratif	Symon	vigneron	St-Martin d'Étampes	
Regnardeau	Pierre	vigneron	Saint-Hilaire	
Regnardeau	Medard		Chalo-Saint-Mars	
Roger	Médard	vigneron	Saint-Hilaire	
Roux	Michelle		Saint-Hilaire	Pierrefitte
Saillart	Lois	sergent royal	Étampes	
Sauvegrace	Jehan	vigneron	Saint-Hilaire	
Sernant	Symon	tixerant (tisserand)	Saint-Hilaire	
Temon	Cantienne	veuve Nicolas Grongnet	Saint-Hilaire	Ardenne
Terrier	Charles	tuteur Hillaire Puisson		
Texier	Jehan	tailleur en draps	Chalo-Saint-Mars	Obterre
Texier	Pierre		Chalo-Saint-Mars	Obterre
Texier	Pierre et Jehan	pour Légère Dutertre leur mère		
Thibault	Toussaintz			
Thomas	Pierre			
Thomas	Michel		Saint-Hilaire	Pierrefitte
Troullet	Guiot (enfants de)	laboureur	Saint-Hilaire	
Vian	Gilles		Les Granges-le-Roi	

Nom	Prénom	Qualité	Paroisse	Lieu-dit
Vincent	Edmee	veuve Symon Yvernette		
Voillon	Anthoine	vigneron	St-Martin d'Étampes	
Vorant	Guillaume		Chalo-Saint-Mars	Longuetoise
X	Edmee	veuve Martin Delanoy	St-Martin d'Étampes	
X	X	veuve François Charpentier		

De l'Écu de France à William Shakespeare, une aventure étampoise

François JOUSSET

Le hasard a ceci d'étrange qu'il ouvre parfois des portes sur des chemins dont on ne sait où ils nous mèneront.

Après une longue période de négligence, j'avais entrepris ce jour-là de ranger et d'enregistrer un paquet composé de centaines de fiches patiemment remplies par mon grand-père lors de ses recherches dans les archives notariales. Découpées dans de vieilles enveloppes, toutes au même format dont le seul côté vierge était utilisé, elles étaient couvertes d'une petite écriture fine et parfois difficile à déchiffrer. L'un des paquets, plus petit que les autres concernait les commerces et auberges d'Étampes. Je commençai donc par-là, découvrant au fil des fiches, nombre d'auberges, d'hôtels, avec le nom du propriétaire à l'époque de l'acte consulté et souvent même, le nom des propriétaires successifs, le tout donnant une idée assez précise, de l'ancienneté de l'établissement et de sa longévité.

L'une d'elle, celle de l'Écu de France, m'arrêta net ! La note inscrite à la suite des habituelles informations, était pour le moins surprenante. La voici telle qu'elle fut notée :

« Écu de France (Auberge de l') -

Rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Gilles. Tenue vers 1580 par Thomard dont le fils, Pierre Thomard¹ fut secrétaire de Guillaume Bailly², premier Président

¹ On retrouvera ce nom orthographié et déformé de différentes façons : Tonnard, Thonard, et même sous le nom de Claude Touard ou Tonard dans le journal de Henri III par Pierre de l'Estoile, Jacques-Auguste de Thou et La Roche-flavin.

² Guillaume BAILLY – Né le 23 mars 1519 à Paris, il est fait chevalier par Charles de Cossé-Brissac. Seigneur de La Mothe et du Séjour, seigneur de Saint-Mars La Bruyère et de Saint-Denis du tertre en blaisois. Avocat au Parlement en 1538 puis avocat du Roi en 1545, il est Chancelier d'Alençon, Conseiller-Maître en 1547, Président de la chambre des comptes en 1549, il prend le titre de Comte de la Ferté-Aleps en 1553, Surintendant des finances au-delà des monts en 1555 & 1571 et devient Premier Président de la chambre des Comptes de Paris en 1559, Conseiller du Roi en 1569 puis Conseiller d'État en 1572, Conseiller d'honneur au parlement de Paris en 1573 & 1579. Il meurt le 28 mai

de la chambre des comptes de Paris. Celui-ci ayant eu des relations avec la fille de Bailly³ dont il eut un enfant, il fut mis en prison et condamné à être pendu. Conduit au supplice, il fut sauvé par la population qui l'arracha à la justice et le sauva. »

L'histoire paraissait tellement romanesque qu'elle me semblait fictive. La seule idée qu'une exécution en place de grève, relevant de la justice du Roi, puisse être interrompue par le peuple de Paris semble inconcevable et, si elle se révélait exacte, devait constituer un événement exceptionnel dans l'histoire de France. Beaucoup de questions me venaient évidemment à l'esprit. D'abord, il fallait que L'aubergiste de l'Ecu de France fût un personnage d'un certain niveau social et pourvu d'une fortune confortable pour que son fils ait fait des études suffisantes et obtenir cette charge auprès d'une personnalité si haut placée. Comment avait-il pu entretenir une relation aux vues et aux sus du père ? Qu'était-il advenu des uns et des autres par la suite ? Il me fallait en savoir plus et par conséquent, suivre la piste de Pierre Thomard.

Ne trouvant rien du côté des historiens locaux, en particulier chez Dom Basile Fleureau ou dans la bibliographie étampoise, il fallait que je voie plus large, si toutefois il y avait une trace quelque part de ce personnage. Mes recherches restant vaines pour ce qui concerne Pierre Thomard, je compris qu'il me fallait chercher sous un autre nom. Je devais donc m'orienter vers Guillaume Bailly, personnage ayant plus de chance d'avoir laissé une trace de son passage compte tenu de son rang.

Effectivement, bientôt, je découvris un petit ouvrage, tiré d'un article des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris de 1886.

Les infortunés amours d'Artuse Bailly

Attention à l'orthographe !

Ici les infortunés amours sont au masculin, et non pas au féminin comme nous avons l'habitude de l'écrire au pluriel. C'est du moins de cette façon qu'est rédigé le manuscrit qui nous intéresse, daté de 1583, à une époque où l'écriture du français est encore fluctuante.



Blason de Bailly :

D'or à la face d'azur, chargée d'une croix ancrée du champ et accompagné en chef de deux glands appointés, et d'un arbre terrassé en pointe, le tout de sinople.

1582 à Bourgueil dont il était devenu Abbé trois semaines auparavant. Il laisse une fille, Catherine dite « Artuse » et un fils, Charles.

³ Catherine Bailly, dite Artuse ou Artuze

Le parcours de ce document, aujourd'hui conservé aux archives nationales est somme toute, assez aventureux.

Normalement, je devrais vous dire que tout commence par... Mais au lieu de cela, je vais remonter le temps et je vais vous dire que tout finit le jour où Henri de Curzon exhume de vieux documents des archives nationales. Parmi eux, un manuscrit daté de 1583 rédigé entièrement en vers qu'il jugera lui-même d'excellente qualité et attribués à Artuse Bailly.

C'est ce poème qu'il publiera dans les mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France en 1886, accompagné d'une note assez succincte. Elle commence elle-même par une note de Gueullette⁴, substitut du procureur du Roi au Chatelet dans un recueil des arrêts de mort prononcés de 1257 à 1758. Il avait à ce titre, accumulé une somme de documents commentés et annotés en vue d'une publication.

La note présentant l'affaire de Pierre Thomard résume assez bien la situation : « *Pierre Tonnard, natif d'Étampes, secrétaire de M. Bailly, Premier Président en la chambre des comptes de Paris ayant fait un enfant à la fille de M. Bailly, fut mis en prison et condamné à estre pendu ; comme on le conduisait au supplice, la populace, touchée de compassion, l'arracha des mains de la justice et le sauva. M^{lle} Bailly, ou quelqu'un sous son nom, fit une longue pièce de vers assez bon à ce sujet. Je les ay.*⁵ »

L'ensemble des documents passa ensuite dans les mains de Rondonneau, libraire du dépôt des lois, la collection a été achetée par l'État en l'an XI. Elle a ensuite été versée en 1848 aux archives impériales devenues archives nationales d'où Henri de Curzon l'en a tirée.

Mais ce résumé de Gueullette est loin de nous expliquer la situation dans toute sa complexité et pose toutes sortes de questions quant au jugement lui-même, la recevabilité du chef d'accusation, le rôle du juge et du parlement, de celui de la famille d'Artuse, du déroulement du procès, des conséquences de la libération de Pierre Thomard ou Claude Touard comme l'appellera Pierre de l'Estoile, des suites qui en ont découlées. Autant de questions auxquelles il va falloir maintenant répondre.

Mais il me semble d'abord utile de dresser un tableau de la justice à cette époque :

Un siècle de changement dans le système judiciaire :

Jusqu'au XV^e siècle, il convient de noter que les exécutions ne sont pas si fréquentes qu'on pourrait l'imaginer et les cas de condamnation à mort sont réservés aux crimes les plus horribles. Pour le reste, on y préfère un système de « réparation », de compromis, d'amende honorable voire de bannissement.

⁴ Thomas-Simon Gueullette, 1683-1766. Avocat au Châtelet de Paris, puis substitut du procureur du roi, Gueullette a assisté aux grands événements qui bouleversèrent la vie judiciaire de Paris à partir des années 1750. Sa collection de toutes les pièces judiciaires disponibles sur les affaires criminelles fait de lui une sorte d'historiographe du criminel et du condamné. Gueullette est connu surtout par la publication de nombreux contes et l'écriture d'une soixantaine de pièces de théâtre.

⁵ Archives Nationales AD III 36 N° 2894.

D'autre part, le Roi use fréquemment de son droit de grâce. Il est ainsi celui qui non seulement prend la vie, mais sait également la donner. En d'autres termes, il est l'incarnation de la justice divine et prend bien soin de ne pas user à outrance de son pouvoir, ni dans un sens, ni dans l'autre. Mais l'évolution de la justice, déléguée par le Roi à une administration qui deviendra de plus en plus puissante, est très nette dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Véronika Novàk⁶ nous donne à ce sujet dans son étude, une énumération des exécutions à Paris qui est assez révélatrice. Ainsi, sans grande surprise, la place de grève (qui n'était qu'un lieu d'exécution parmi d'autres) se révèle être, sur les 10 principaux lieux d'exécution de Paris, celui où cette mutation est la plus nette.

Si aucune exécution n'est pratiquée entre 1400 et 1450, il s'en trouve seulement deux entre 1450 et 1500, 24 entre 1500 et 1550 et 49 entre 1550 et 1600. A noter que le nombre de lieux d'exécutions augmente lui aussi au cours de ce siècle⁷ (6). C'est donc bien vers un accroissement des exécutions et plus généralement vers un durcissement des condamnations et une criminalisation de la société que tend le système judiciaire au cours du XVI^e siècle. Si cette vénalité des offices, initiées par Louis XI, mais que l'on doit essentiellement à François 1^{er}, permet d'alimenter les caisses du Roi (la justice royale est exercée par des officiers, qui sont propriétaires de leur charge), elle entraîne la multiplication des actes, la corruption, une recherche de « rentabilité » et fait la part belle à la justice de classe. L'affaire de Pierre et Artuse tombe donc à une période peu propice à la clémence.

Souvenons-nous que c'est aussi le siècle de Michel de l'Hospital, celui où la magistrature est profondément réformée. Michel de L'Hospital œuvre notamment pour la simplification du droit français⁸ et n'oublions pas que si son action est généralement ressentie comme quelque chose de positif, elle s'inscrit néanmoins dans un contexte discutable et dans le climat délétère des guerres de religions. La tradition lui attribue une grande partie des édits promulgués entre 1563 et 1567 (dont la généralisation en 1565 des tribunaux, des juges et des consuls, des actuels tribunaux de commerce, le premier ayant été créé à Paris en 1563). Nous sommes donc en pleine période de mutation et le tableau d'un roi rendant la justice, tel Louis IX sous un chêne, nous ne la retrouverons que des siècles plus tard, idéalisé sous la forme des images d'Épinal. Déjà se dessine une autre société plus policée, plus réglementée, plus administrée, mais aussi plus ouverte à la corruption.

Une affaire inédite

Revenons un peu avant la mise en accusation; Pierre et Artuse forment un couple et se sont, comme elle le dira elle-même, mariés par « un vrai et légitime mariage contracté entre eux ». Guillaume Bailly est parfaitement informé de

⁶ Voir l'article paru dans « L'Histoire Urbaine » N°47 de mars 2016 : *Le corps du condamné et le tissu urbain, exécutions, pouvoirs et usages aux XV^e et XVI^e siècles* par Véronika Novàk.

⁷ Il passe de trois au XV^e siècle à dix à la fin du XVI^e.

⁸ Notamment par la rédaction des « coutûmes » (celle d'Étampes sera publiée en 1557) avec une volonté évidente d'une certaine unification du droit.

cette « union » et ferme les yeux, bien qu'il ne consente pas au mariage sous la pression de ses deux fils qui voient mal un vulgaire roturier entrer dans la famille. La grossesse d'Artuse puis la mort du père dans des conditions mystérieuses⁹, seront les éléments déclencheurs. Les frères se déchainent alors, font enfermer leur sœur dans un couvent et obtiennent l'arrestation de Claude Tonard. Pourtant, ce qui peut nous paraître naturel aux vues de la morale de l'époque, n'a absolument rien de légal. D'abord, Claude et Artuse sont des adultes, Artuse a 25 ans au moment des faits¹⁰, ce qui aurait dû lui épargner toute poursuite judiciaire et sauver Claude Tonard, car s'il s'agit d'un fait fortement réprouvé par la religion et la morale, il n'a rien de répréhensible. Le contraire serait même étonnant et conduirait à l'arrestation de la moitié de la population en commençant par le Roi.

C'est en ce sens que Pierre de l'Estoile¹¹ qualifie le jugement « d'inique » si bien que la relation qu'il en fait semble prendre le parti des deux jeunes gens et au passage, n'épargne guère les parents d'Artuse, la mère étant qualifiée de « *filles d'un bien médiocre marchand* » et Guillaume Bailly, « *fils d'un petit commissaire du Châtelet qu'on a vu mendier sa vie et ses repas à Paris* ». Un parti pris pourtant injustifié compte tenu de la qualité de Guillaume Bailly et du respect, bien réel qu'il inspirait de son vivant¹², en partie par ses prises de position en faveur de ses pairs, quitte à s'opposer au Roi¹³.

⁹ Guillaume Bailly est le XLIV^e abbé de l'abbaye de Bourgueil en mai 1582. Il paie son bénéfice dix-huit mille écus.

À peine arrivé, il est convié à dîner par le comte de Montsereau au château de la Coutencière, à Brain-sur-Allonnes, près de Saumur. Bailly accepte l'invitation. Et pourtant, le comte de Montsereau, le 19 août 1579 a assassiné Bussy d'Amboise à la Coutencière. Henri III n'aimait pas Bussy, et le duc d'Alençon se méfiait de lui. Ils lui promettent l'impunité pour son meurtre. Mais Guillaume Bailly est le chancelier du duc d'Alençon et sait qu'il ne représente en rien une menace. Pourtant il se trompe, il se rend à ce dîner et meurt empoisonné. Guillaume Bailly a été abbé vingt-deux jours. Il meurt au logis abbatial. Il est inhumé dans le chœur de l'église de l'abbaye de Bourgueil.

Dans : *Bourgueil aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, de Jean Goupil de Bouillé. Ed J. Lafitte, 1980, pages 47-48.

¹⁰ Bernard de La Roche-Flavin, *Treize livres des parlemens de France*, 1621.

¹¹ Pierre de l'Estoile (1574-1611), *Journal de Henri III. Roy de France & de Pologne ou Mémoires pour servir à l'histoire de France*. Tome 1 / p. 368 et suivantes.

¹² Voir l'éloge faite dans les opuscules de Loisel : « *Il servit dans tous ces emplois avec honneur et réputation* »

¹³ Guillaume Bailly, réagit à la suppression de plusieurs Chambres des comptes dans le royaume. Dans des remontrances qui ont été publiées en 1573, l'officier dénonce ces profiteurs de guerre qui ont tiré bénéfice des créations d'offices, résultats des conflits militaires sous François I^{er} et Henri II. Bailly plaide la cause de ceux dont les offices sont supprimés. En effet, le roi devait rembourser à ces officiers l'argent qu'ils avaient déboursé pour leur office. Le roi doit garder sa parole, lui qui a établi contrat, comme un « privé ». Dans le serment du sacre, le roi a juré de garder et maintenir les ordonnances de ses prédécesseurs. Cependant, il n'appartient pas aux officiers de juger si le roi fait bien ou non de vendre des offices, quand bien même cette opération serait faite au détriment du peuple et du souverain. Ce membre éminent de la Chambre des

Se faisant l'avocat de Pierre Thomard, il précise : « *Le garçon était beau et agréable et capable de faire quelque chose de bon, pour à quoi l'acheminer ses parents offraient lui fournir jusques à dix ou douze mil livres pour lui acheter quelque honnête état* ». Ce qui nous renseigne sur le soutien des parents envers leur fils et compte tenu de la somme considérable mise en jeu, place le couple d'aubergiste au rang des grands bourgeois de la ville d'Étampes.

« *Etant mené à grève* », poursuit-il, « *fut recous des mains de la justice par force publique, au moyen de quelques jeunes gens de sa connaissance et son amitié qui se trouvèrent là garnis d'épées, dagues et pistolets, puis se mis la plupart du peuple avec eux et chargèrent sur les sergents du châtelet. Cette forme de recousse¹⁴ était fortement punissable mais la vérité est que le jugement était inique* ». Et, précise-t-il, « *lors du jugement le peuple déjà, tumultuait dans toute la ville* ».

L'évasion d'un condamné, libéré par le peuple n'est pas un événement anodin, c'est un acte exceptionnel et inédit qui fait grand bruit et atteint l'autorité du Roi. Les réactions ne se feront d'ailleurs pas attendre. Le sergent chargé de l'escorte si malmenée, au point que deux gardes seront tués et plusieurs autres blessés, fut jugé responsable de la sédition, il sera pendu le 16 octobre suivant en lieu et place du jeune homme¹⁵. La suspicion s'installera aussi pour ce qui concerne les juges et les frères d'Artuse, soupçonnés d'avoir voulu écarter sa sœur de l'héritage.

Pierre se cacha donc un temps et il le fit d'autant plus facilement que la prévôté ne déploya pas d'efforts considérables pour se saisir de sa personne. Preuve supplémentaire que le Conseil du Roi se trouvait gêné par l'attitude d'une justice qui semblait vouloir lui échapper. Le rapporteur Angenoust, l'un des juges est décrit par de l'Etoile comme un « *vieil huguenot moisi* » et Jean Poisie, Conseiller de la grande chambre de Paris comme ayant commis toutes sortes de concussions, d'exactions et de faussetés d'arrêts en grand nombre et de Thou d'y ajouter : « *de crimes et injustices criantes contre les personnes les plus innocentes* ». Dénoncé par un collègue, il échappe cependant à une peine sévère pour ne subir que quelques désagréments. De Thou commente : « *c'est là l'unique exemple de sévérité dont nous ayons été témoins dans ce siècle corrompu* ».

Le jeune homme entrera par la suite au service du connétable de Lesdiguières dont il fut l'intendant et le secrétaire. Ce dernier protecteur obtiendra un peu plus tard sa grâce auprès du Roi Henri IV. Mais son chemin ne s'arrête pas là. En 1691, il est commissaire général des guerres, participe à la bataille de Pontcharra, que le connétable de Lesdiguières gagna sur le duc de Savoie. Il est anobli en 1601 et achète les seigneuries d'Izon et de Chabreil en 1608, pour

comptes tient là un discours que n'auraient pas désapprouvé ceux du Parlement.

Dans : *Remontrances faictes et prononcées a bouche devant le roy, à S. Maur des Fosse, par Monsieur de Bally, 1573.*

¹⁴ On dirait aujourd'hui « rescousse » : Reprise d'une personne ou d'une chose enlevée de force et le verbe recoudre (ou rescoudre) signifiant sauver, délivrer, il est plus rarement utilisé au sens de Conduit, mené.

¹⁵ Op cit : Pierre de l'Etoile, *journal de Henri III.*

12.000 livres. Il décède sans doute un peu après 1645 où on retrouve le dernier acte portant son nom daté du 26 juin 1645¹⁶.

Si la destinée de Pierre Thomard semble désormais suivre un chemin pérenne, nous en savons très peu au sujet d'Artuse. À en croire Pierre de l'Estoile et La Roche-Flavin, elle fut enfermée le reste de sa vie au monastère de Montmartre (de l'Estoile) ou dans un couvent (Flavin), pourtant, on retrouve une Catherine Bailly, dame de la Ferté-Aleps¹⁷ après 1582 qui épouse Jean-Gabriel de Mesme, avocat, puis conseiller au Parlement de Paris, fils puîné de Jean-Jacques de Mesme, seigneur de Roissy. En réalité, Dom Basile Fleureau¹⁸ nous dit qu'il fut vendu par décret au Châtelet de Paris, sur Charles Bailly, au nom et comme tuteur de demoiselle Arthuse Bailly, sa sœur, héritière bénéficiaire dudit feu Guillaume leur père & adjugé le samedi dernier de décembre 1583 pour la somme de 5270 écus à Jean-Gabriel de Mesme, conseiller en sa cour de parlement de Paris. Il apparaît donc clairement que selon toute hypothèse, Charles Bailly a vendu en tant que tuteur, la seigneurie de la Ferté Alais et donné sa sœur en mariage à Jean-Gabriel de Mesme, veuf depuis peu. Elle lui laissera d'ailleurs deux fils en postérité.

Là où toutes les sources s'accordent, c'est qu'Artuse fut dès le début de l'affaire enfermée par sa famille dans un couvent parisien. La généalogie de la famille de Mesme reposant sur des archives réputées fiables et le témoignage de Dom Basile Fleureau faisant pour l'essentiel autorité en la matière, il est probable que Pierre de l'Estoile et La Roche-Flavin aient extrapolé l'enfermement d'Artuse sans en vérifier la réalité ? Toutefois, la question demeure.

Quant à l'enfant, c'est Georges Lambin¹⁹ qui nous livre quelques informations. Il nous dit que des recherches complémentaires ayant été effectuées à sa demande et les renseignements fournis par M.P. Géraudel, conservateur aux archives nationales en 1960 et par ses collaborateurs, la nourrice qui avait recueilli leur fille fut condamnée à un bannissement perpétuel. Dès lors, nous n'en trouvons plus aucune trace.

¹⁶ Guy Allard, *Dictionnaire historique, chronologique, géographique, généalogique, héraldique, juridique, politique et botanographique du Dauphiné*. Tome deuxième, « Pontcharra » p.386

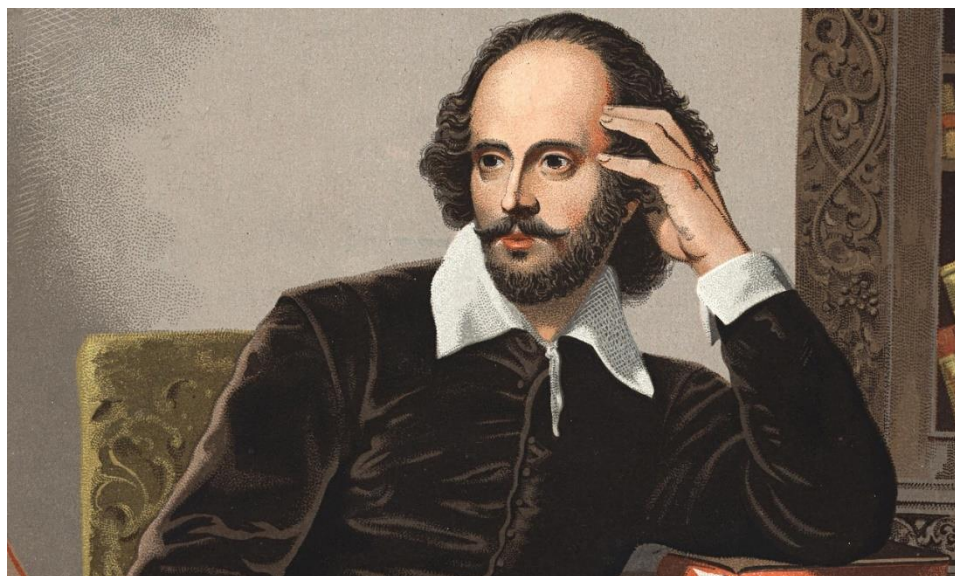
¹⁷ Qu'elle tenait en héritage de son père Guillaume Bailly qui avait acheté la seigneurie au Duc d'Anjou, qui le tenait lui-même de son frère le Roi depuis 1574.

¹⁸ Dom Basile Fleureau, Historien d'Étampes, auteur des « *Antiquitez de la ville et du duché d'Estampes, suivi de la Chronique de Morigny* ». À Paris chez Jean-Baptiste Coignard à Paris – 1683. Voir page 584.

¹⁹ Georges Lambin, *Voyages de Shakespeare en France et en Italie*, 1962. Voir en particulier les pages 110 à 120.

Mais que vient faire Shakespeare ici ?

Parmi les œuvres de William Shakespeare, il est un groupe de pièces dont l'action se situe sur le continent. On en remarque trois en particulier : « Tout est bien qui finit bien », « Les deux gentilshommes de Vérone » et « Mesure pour mesure ». Elles furent éditées pour la première fois en 1623 soit 7 ans après la mort du dramaturge britannique. La première version de ces pièces pourrait remonter à la période 1590-1604, Les deux gentilshommes de Vérone ayant été jouée dès 1591 et Mesure pour mesure a été jouée pour la première fois à la cour en 1604. Cette dernière en particulier a été l'objet d'affrontements littéraires sévères dès sa parution et en particulier en Angleterre, sur l'origine de la pièce. Shakespeare fut même à cette occasion, accusé de plagia pour avoir copié la pièce d'un autre auteur britannique : Georges Whetstone « Promos et Cassandra ».



Shakespeare, le portrait

Auteur dramatique, mais aussi soldat, aventurier, Georges Whetstone trouve l'inspiration de sa pièce en 1580 au cours d'un voyage en Italie où il accompagne un gentilhomme picard, un certain Dobart accompagné d'un autre anglais. Si cette pièce en deux actes n'a jamais été jouée, elle est malgré tout connue pour avoir servi de source d'inspiration à William Shakespeare pour sa pièce Mesure pour mesure, Le Promos de Whetstone devenant Angelo de Shakespeare et Cassandra devenant Isabella. L'intrigue elle repose sur l'abus d'un magistrat sans aucune morale ni scrupule auquel s'oppose une vertueuse lady. Mais tout se termine évidemment par la victoire de la vertu sur le vice.

Ne voulant plus avant rentrer dans le monde extraordinairement complexe de l'univers de Shakespeare, je m'en tiendrai donc au sujet qui nous concerne : Pierre Thomard ou plutôt Claude Tonard ainsi qu'il est couramment appelé par l'Estoile, de Thou et La Roche-Flavin, devenant Claudio dans l'œuvre du

dramaturge anglais. Je ne saurais trop vous inviter cependant, à consulter dans son ensemble, l'ouvrage exceptionnel de Georges Lambin.

Pour des raisons de cohérence avec les sources citées, je m'en tiendrai donc désormais au nom de Claude Tonard.

Des héros « Shakespeariens »

Venons-en plutôt à examiner ce qui constitue l'intrigue et les points précis qui nous font penser que l'aventure de Claude Tonard s'est remarquablement intégrée grâce au génie de William Shakespeare dans la pièce *Mesure pour mesure*.

Le voyage de Georges Whetstone pour aller en Italie en passant nécessairement par Paris, ayant eu lieu en 1580, l'auteur n'a donc pas pu connaître l'affaire qui nous concerne. En revanche, Shakespeare aurait fait un voyage en France et en Italie et son itinéraire l'aurait amené à Paris au moment de l'affaire de Claude Tonard. En réalité, il est très difficile de prétendre que ce voyage ait réellement eu lieu tant la biographie de William Shakespeare est incomplète et pleine de zones d'ombre sur cette période de sa vie. Le mariage de William Shakespeare fin novembre 1582, précipité par la grossesse de sa compagne qui accouchera six mois plus tard, a de quoi faire naître le doute. La conception de l'enfant remonterait de ce fait à fin septembre, date à laquelle Claude Tonard est conduit au supplice. Pourtant Georges Lambin reste persuadé de la réalité de ce voyage en France et en Italie et donne à ce titre de nombreuses concordances.

Alors, Shakespeare a-t-il vraiment fait ce voyage ou bien s'est-il simplement inspiré de récits de voyageurs qu'il aurait collectés dans cette période ? Peut-être encore, a-t-il fait ce voyage plus tard alors que l'affaire faisait encore grand bruit ? Réel ou non, il est évident que William Shakespeare a façonné l'intrigue, profitant d'une similitude des destinées, pour transformer le personnage de Promos en un Claudio auquel il a forcément été confronté d'une façon ou d'une autre.

Comment imaginer alors qu'il n'ait pas profité de cette formidable occasion de s'inspirer d'une histoire bien réelle pour donner plus de force et de consistance à sa propre pièce ?

Les éléments qui nous poussent à penser qu'il n'y a pas de coïncidence nous sont justement donnés par Georges Lambin dans son ouvrage « *Voyage de Shakespeare en France et en Italie* ». Sans vouloir à mon tour « plagier » un auteur remarquable et grand spécialiste du dramaturge anglais, je me contenterai de dresser ici une liste des éléments de preuve relevés par Lambin, qui achèveront de nous convaincre.

La principale difficulté réside sans doute dans le fait qu'entre la première version de la pièce, la mort de son auteur et sa publication, plusieurs modifications semblent avoir été faites au texte original. Nous savons en particulier pour celle qui nous intéresse, qu'un transfert s'est opéré de la France vers l'Autriche et Vienne détrône Paris. Signe des temps, le contexte politico-religieux impose ces transferts dans la version publiée en 1623 dont la réécriture a été confiée à Thomas Middleton qui déplace donc l'intrigue en Autriche,

relevant de l'empereur très catholique Ferdinand II contre lequel se liguèrent les protestants.

Mais la trame reste bien celle de Shakespeare qui est très clair sur le lien qui unit Claudio et Juliette :

Claudio :

- *Par vrai contrat, j'ai pris possession du lit de Juliette. Vous connaissez cette Dame, elle est ma femme légitime sauf qu'il nous manque la déclaration publique...*

et le Duc à Juliette :

- *Vous repentez-vous ma belle, du péché dont vous portez le fait ?*

- *Oui, certes ; et j'en subis patiemment la honte.*

- *Aimez-vous l'homme qui vous a causé ce tort ? Il semble donc que votre faute la plus lourde ait été commise par consentement mutuel ».*

Et Juliette de répondre :

- *Oui, mutuel .*

Ainsi, de nombreux échanges nous rappellent constamment le cas de Claude et Artuse et il importe de garder présent à l'esprit les faits suivants :

- Le personnage de Claudio est condamné à mort par le substitut du Duc pour avoir contracté un mariage clandestin suivi de paternité.
- Le substitut Angelo applique rigoureusement une loi tombée en désuétude mais se révèle lui-même corrompu au milieu de mœurs dissolues.
- Le mariage de l'accusé a été tenu secret en raison de l'opposition de la famille de la jeune femme probablement orpheline, ce qui est alors le cas d'Artuse, car ils en détiennent la dot.
- L'épouse clandestine de Claudio reconnaît sa complicité totale.
- La prison est gouvernée par un « Prévost », titre et fonctions qui ne se rencontrent ni à Vienne, ni en Angleterre, mais seulement en France et aux Pays-Bas.
- Claude Tonard est trainé devant la cour de justice criminelle de la Tournelle au grand Chatelet, le Palais-Prison du Prévôt. C'est sans doute cela qui est à l'origine du « provost » de Shakespeare, à la fois lieutenant de police et geôlier.
- L'opinion publique se rebelle contre la peine capitale prononcée par le juge.

Tous ces faits ne peuvent avoir été suggérés à Shakespeare que par des faits réellement arrivés à Paris et dont il a été le témoin direct.

Georges Lambin en conclut lui-même que les détails de ces faits ont été donnés par deux récits incontestables, à savoir le journal de Pierre de l'Estoile publié seulement en 1621 (Shakespeare est mort 5 ans auparavant) et l'autre, une note additionnelle de l'Histoire universelle de Jacques-Auguste de Thou²⁰ que

²⁰ Jacques Auguste de Thou. Sa principale œuvre : *Historiae sui temporis* fut publiée la première fois en latin en 1604, interdite sur demande de l'église car faisant la part belle aux Huguenots, elle fut rééditée en Latin en 1733 et en Français en 1734 à partir d'une traduction latine de l'édition de Londres. Dans cette dernière, toute allusion à l'affaire d'Artuse Bailly en a été expurgée. Il est le fils de Christophe de Thou, le rédacteur de la

l'on retrouve dans l'édition latine de 1733 et qui disparaît dans la traduction qui est faite de l'ouvrage en 1734.

Il faut bien se rendre à l'évidence, la concordance des faits et des événements relatés dans la pièce de Shakespeare va bien au-delà de la simple coïncidence.

Notre « petit » Étampois, fils d'hôtelier et sa malheureuse compagne se retrouvent bien au cœur de l'œuvre du dramaturge anglais, William Shakespeare sous le personnage de Claudio. Mais il est tout aussi remarquable de constater dans la pièce « Mesure pour mesure », l'évolution d'une œuvre littéraire majeure, partie d'une intrigue assez classique et se déroulant en Italie, à Vérone ; passant ensuite à Paris où elle s'enrichit d'éléments apportés par une affaire bien réelle et aboutit enfin, pour des raisons religieuses et politiques à Vienne.

Énormément d'études ont été faites, plus ou moins sérieuses, pour tenter de disséquer l'œuvre de William Shakespeare et en extraire toute la quintessence. Cependant, il faut croire que l'auteur dramaturge, poète et acteur anglais de Stratford-sur-Avon préserve encore quelque secret qui font sa légende ; car quelque-soit la vérité que l'on recherche, il reste toujours une part de magie et de doute qui font le génie littéraire des grands auteurs de ce monde.



*Une pendaison sur la place de Grève et l'Hôtel de Ville en 1583.
(Composition rétrospective) Hoffbauer, Fedor -1863. Musée Carnavalet, Histoire de
Paris. Licence Open source*

Le manuscrit

Daté de 1583, le manuscrit retrouvé par Gueulette constitue évidemment, une source indispensable pour comprendre l'histoire de ce couple. S'il est signé d'Artuse Bailly, qui aurait par ce moyen, immortalisé son histoire, le doute est permis. Gueulette qui a recueilli le document, nous dit en effet « M^{elle} Bailly ou

quelqu'un sous son nom ». Georges Lambin ira jusqu'à prétendre que c'est Gueulette lui-même qui a rédigé le manuscrit, ce qui paraît peu probable compte tenu du style de texte typique du XVI^e siècle et très difficilement imitable. Un fait est certain, c'est que le document n'est pas de la main même d'Artuse et semble même avoir été rédigé à plusieurs mains. D'autre part, il comporte certaines erreurs qui seraient étonnantes si Artuse en était la véritable et unique auteure. Quelques vers manquants peuvent également susciter notre méfiance. Toutefois, son auteur véritable est nécessairement une personne connaissant très bien l'affaire et de fait, contemporain des événements, ce qui semble écarter définitivement Gueulette.

Je vous livre donc ce récit poétique tel quel, laissant au rang des questions sans réponse, l'auteur véritable de ce texte.

LES INFORTUNÉS AMOURS D'ARTUSE BAILLY

Depuis que le soleil d'ung cours perpetuel,
 A tournoyé le rond de son siècle nouvel,
 Je ne croiray jamais que sa prunelle ardante
 Ayct oncques descouvert une ame plus dolente,
 Miserable chetive, et en qui le malheur
 Ayt donné plus qu'à moy d'angoisse et de douleur,
 Moy, dis-je, qui du ciel et de fortune adverse
 Suis le but et le blanc de leur fureur diverse.
 Mais comme il n'est malheur, craincte ny desplaisir
 Qui ne soit devancé par quelque doux plaisir,
 Avant que la fortune eust avecq moy querelle,
 Amour, qui desiroit m'avoir en sa tutelle,
 Pour attemper l'aigreur de mes futurs ennuis,
 Me fist goustier du fruict de ses plus grands desduictz,
 Attirant dans mon cœur une secrette flamme,
 Qui print avecq le temps ung tel pied dans mon ame,
 Que les esclairs sortans de l'ardeur d'ung tel feu
 Feirent tant à la fin qu'ils gaingnent peu à peu
 Le cœur, l'ame, l'esprit, la force et le courage
 De celuy qui tenoit ma pauvre ame en servage ;
 Voire en telle façon que son feu doux bruslant
 Estoit du tout pareil au mien très violant.
 Du jour que nostre amour fut sy bien commencée,
 Nous n'avions en tous deux qu'une mesme pensée,
 Ung esprit, ung vouloir, monstrant par noz accordz
 Que ce n'estoit qu'ung cœur entré dedans deulx corps.
 De mon contentement son esprit prenoit vye,
 Et de son seul plaisir mon ame estoit ravye:
 Je ne vivois qu'en luy, il ne vivoit qu'en moy.
 Voullant donc asseurer nostre fidelle foy,
 Pour la rendre immuable, il nous vint courage
 D'enchaisner nos espritz par ung fort mariage,

Encor que la rigueur de noz cruelz parens
Meit peine d'y semer cent mille differendz.
Mais l'Amour, qui estoit autheur de nos negoces,
Desirant d'habiter en noz heureuses nopces,
Souffla tant le desir en noz cœurs allumé,
Qu'il fut bientost après entre nous consomme.
Luy seul fut le tesmoing de nostre foy jurée,
Il feit seul le contract qui la rend assurée,
En son traict grava mieulx nostre accord dans l'esprit
Que n'avoit jamais faict aulcun public escript.
Las ! qui pourroit nombrer les joyes redoublées
Qui furent entre nous par secrettes amblées,
Qui pourroit esprouver noz doux contentemens
Et le doux paradis de nos embrassemens.
J'avois toujours ma bouche à la sienne collée,
Essayant de saouller mon ame non saoullée;
Or à son col pendue et or entre ses bras,
J'enyvrais tous mes sens de maincts frians appas.
Luy, qui non moings que moy estoict transporté d'aize,
Pour estaindre l'ardeur de sa bruslante braize,
Ores transy d'amour il baisottoit mes yeux,
Or ma bouche, or mon seing, puis, demy furieux,
M'ayant entre ses bras sans me trouver farouche,
Il taschoit à succer mon ame par la bouche,
Jusqu'à tant qu'eschauffé par ung plus chault desir
Me faisoit savourer l'aize de tout plaisir,
Sy bien qu'en terminant ceste amoureuse guerre
Il me tiroit aux cieux sans me bouger de terre.
Voyla commant l'Amour me traicta pour ung temps.
Mais, comme on veoit l'esté deseccher le printemps,
Puis, quand l'esté s'enfuict, il faict place à l'autonne,
Puis l'autonne i lhiver qui de près le talonne,
Ainsy de nostre bien le fretillant desduict,
Comme un songe affronteur bien tost s'esvanouit.
O que du feu d'amour la chose est incertaine,
Qui pour peu de plaisir donne beaucoup de peyne!
Advint que le malheur, pour m'accabler de dœul,
Fit que la dure mort mist mon pere au cercœul,
Mon pere qui, sçachant d'amour la grand puissance,
Sembloit favoriser noz vœux par son silence;
Et d'autres plus cruelz, succedans en son lieu,
Comme mescongnoissans le pouvoir d'ung tel dieu,
Transportés de fureur, employent leur malice
Pour punir ma vertu comme ung criminel vice,
Faisant tout leur effort pour rompre et ruyner
Ce que mesme le temps ne scauroit terminer.

Qui vous meust, incensez, de fureur conjurés'.
Rompre le saint lien de nostre foy jurée?
Qui vous meust de vouloir briser un saint accord
Qui ne se peult briser par le temps ny la mort ?
N'ay-je pas liberté par la foy de nature,
Malgré la cruauté de vostre loy plus dure,
De me joindre celluy que le ciel avoit faict
Pour faire de nous deux un seul corps tout parfait ?
Quoi ! pensez-vous forcer la force destinée
Pour faire que je sois à ung aultre donnée.
Le ciel ne le veult pas, la nature est pour moy;
La nature et le ciel sont plus fors que la loy!
On ne scauroit contraindre une ame libre d'estre
Esclave soubz le joug de la rigueur d'un maistre.
La force peult ravir au corps la liberté,
Sans qu'on puisse forcer la libre volonté.
La douleur ny la mort, le tourmant ny la craincte
Ne peuvent tant soit peu rendre une ame contraincte.
Pourquoy donc, inhumains, taschez-vous sans propos
A troubler la douleur de mon aymé repos ?
Et pourquoi taschez-vous, par une violance,
A rompre de nature et des loys l'ordonnance ?
J'ay, par ma volonté et par arrest des cieux,
J'ay prins cil que je veoïs et congnoys pour mon mieux.
Qu'un aultre donc en vain mon corps captif detienne,
La meilleure part de moy ne sera jamais sienne.
Car j'ayme tant celuy à qui toute je suis
Que de l'abandonner je ne veux ny ne puis.
Mais, las, j'ay beau crier, tout le fruit de ma peyne,
C'est que de mes raisons la remonstrance est vayne.
Leur vouloir obstiné et leur cœur endurcy,
Pour aucunes raisons ne peut estre adoucy.
Car, estans agitez de rage et de furey,
Ont faict emprisonner In vye de ma vye
Dans une obscure charte, où là, par maintz excez,
Ils le vont tourmant d'ung injuste procès.
Tout cela n'assouvist leur rage temeraire :
Ains me font enfermer dedans ung monastère
Qu'un mont près de Paris porte dessus son doz.
Là en de maints soupirs, maintz pleurs et maints sanglots,
Les astres et les cieux, justement importune.
Au son de mes regretz, les aues et les boys,
Les pierres et cailloux se mouvent quelquefois.
Les vieux meurs sont crevez et les roches cornues
Depuis le hault en bas de pitié sont fendues.
Bref, mes yeulx n'ont rien yeu, et n'y a rien autour

Qui n'ayt compassion de nostre grand amour.
Mais l'aigre cruauté des bourreaux de ma vye
Sans ame et sans raison ne peult estre assouvye,
Et non plus sont esmeuz que la bruyante mer
S'esmeut du nautonnier qu'elle faict abismer.
Et bien que par mes plœurs je me sens assez forte
D'esmouvoir à pitié l'infernalle cohorte,
Sy n'ay-je point d'espoir que je puisse jamais
Amollir tant soit peu leurs cœurs envenimez,
Veu que leur cruauté contre mes maux s'efforce
Et semblent que mes plœurs preignent nouvelle torce.
Ainsy donc (o malheur), l'un de l'autre ecartez,
Tous deux prins et captifs, nous sommes tourmentez
Par deulx cruelz tirans qui, forcenez de rage,
N'attendent aultre bien que de nostre dommage.
Tous noz premiers malheurs ne les contentent pas ;
Ains encor, pour tirer d'une mort deux trespas,
Ilz tiennent, inhumains, soubz ombre de justice,
A mon fidel amant la honte d'un supplice.
Bien est vray que, devant que leur cruel desir
Eust enfanté le fruit de leur plus grand plaisir,
Un aigre-doux malheur fit qu'encores ma veue,
Au cristal de ses yeux fut par ung coup receue,
Nous faisant confronter, afin que noz malheurs
Servissent de tourmens pour croistre noz douleurs.
La je douleur que je veys deppeincte en son visaige
Vint à multiplier ma peyne d'avantaige,
Et croy que la douleur qui luisoit en mon tainct
Feit que son cœur en fut mortellement attainct.
Il me veit, je le veis, mais, las, en quelle sorte !
Ung visaige plombé, une face my morte,
Noz yeulx cavez de plœurs ét l'estomac panthois,
Voilà comme il me veoit et comme je le veois.
Sy esse neantmoins qu'avecq ung dœil extrême
Je me sens à l'instant du tout hors de moy mesme.
Esprize de courroux, d'amour et de pitié,
Je vins saulter au col de ma chere moictyé,
Tout le cœur me debat, et l'ennuy qui m'affolle
Mesme d'ung doux plaisir me trenche la parole.
Mais luy, tournant vers moy son œil cave de pleurs,
Me va disant ces mots : « C'est pour vous que je meurs.
Je prévois jà, mon cœur, que le malheur m'appreste
A tort et sans raison une mort deshonneste.
Mais, encor que son dart embrunisse mes jours,
Ne pense pas pourtant qu'il borne mes amours,
S'il est vray que l'esprit qui hors des lous delivre

Puisse dedans les cieulx encore ung coup revivre ;
Car ce n'est point mon corps qui vous ayme et cherit,
C'est plustost ung voulloir, produict du Saint-Esprit.
Ha! que je suis heureux, puisqu'une mort prochaine
De ma fidelle foy vous doit rendre certaine !
Tout le plus brief tourment qu'il me fault souffrir,
Ce n'est point pour la mort, car j'aime le mourir ;
C'est plus, car il me fault qu'ores je vous delaisse
Vefve de tout plaisir, chargée de tristesse,
Sans ayde, sans appuiz, soubz les cruelles mains
De mil sanglantz bourreaux perfides, inhumains,
Qui sans droict, sans raison, poussez d'une megere,
Vous chargeront sans fin de peyne et de misere;
Et encores plustost, car du plus hault des cieulx
Je ne pourray plus veoir reluire voz beaux yeulx,
Ains que tout decharné, sans yeulx et sans aureille,
Comme desja mon corps de l'estre s'appareille,
Mon esprit trop leger, despouillé de sa chair,
Ne pourra plus trouver ce qu'il aime plus cher.
Ha ! je me plainctz à tort et n'est point la justice
Qui a voullu tascher si faire d'ung tel vice
La justice n'estoit pour ce jour icy bas,
Elle estoit dans les cieulx qui prenoit ses esbatz.
J'ai parlé seullement à ung monstre farouche
Qui le fiel au cœur et le miel à la bouche, le
Qui, soubz le faulx semblant d'ung manteau de douleur,
Comme le doz courbé d'ung tigre ravisseur,
Qui tenoit l'innocent soubz sa patte cruelle,
Boit son sang, casse l'oz pour avoir sa mouelle.
Au bruit de son arrest de maint lieu entendu,
Mon miserable esprit devint tout perdu.
La face lui deffault, chaque membre luy tremble.
Mon sang glassé de peur tout vers le cœur s'assemble ;
Mes poumons agitez, poussans l'air à grandz flots,
Estouffoient mon pallais à force de sanglotz,
Tant que l'extreme ennuy si fort mon cœur deserre
Que, ne pouvant souffrir une si dure guerre,
Mes espritz defaillans, j'en pers le sentiment.
Je tombe de mon hault sans poux ny mouvement ;
Les yeux à demy cloz et le visage blesme,
Ressemble de tout point la mort de la mort mesme.
En fin, par ung souppir ayant ung peu repris
De vie et de vigueur au dedans mes espritz,
J'ouvre de mes deux yeulx la paupière mouvante
« Ha, dis-je, las ! chetive, suis-je encore vivante ?
Ay-je encor dedans moy quelque peu de vigueur ?

Non ! je ne le crois pas, ce n'est que ma douleur
Qui seule vit en moy, mais mon ame égarée
Est t desjà loing de moy, hors du corps séparée.
Bon Dieu, s'il est ainsy que j'aye encor dans moy
Tant soit-il peu d'esprit, terre, crevasse toy !
Reçoy moy dans ton flanc, tasche de me deffaire,
Puisqu'une prompte mort n'a desir de ce faire !
Et vous, qui d'une mort me pensez garantir,
Me faictes tout à coup mille trespas sentir,
Retirez-vous d'icy ! vostre esperance est vaine !
Il ne fault seulement que boucher mon allaine
Pour frauder voz desseins, ou bien contre ung rocher
De mil et mille coups ma servelle escacher ».
Contre le desespoir, la mort n'est assez forte ;
Elle se veult forcer en mil et milles sortes.
Mon cri monta si hault qu'Amour, qui l'entendit,
De son troisième ciel en terre descendit,
Son brandon plain de feu et son carquoys de flesches,
Son arc tout prest de faire ung million de bresches,
D'ung vol leger et prompt, ce jeune aveugle archer,
Meu de compassion, de moy vint approcher.
« Ne te tourmante plus, me dist-il, miserable !
Je suis venu des cieulx pour t'estre secourable.
Cestuy là que tu plains n'est pas encores mort ;
Quoyque pour le sauver, je me sens assez fort.
Je le puis, je le veux ; je veois faire congnoistre,
En sauvant ton amy, qu'on me doibt recongnoistre ».
Ce disant, il s'en va. Lors, mon aigre soucy,
Soulagé d'ung espoir, fut ung peu radoucy-
Il volle vers Paris et, partout où il passe,
Va laissant de ses fruitz quelque evidente trace,
Brulant et saccageant, et d'ung feu d'amitié
Qui produit en tout qu'amour et que pitié.
.....
Desjà comme l'agneau que l'on mene au supplice,
Sans espoir, sans soulas, sans ayde, sans confort,
N'ayant devant les yeulx que l'horreur de la mort ;
Lorsqu'Amour, fendant l'air d'une prompte vollée,
Dessent au beau milieu de toutte l'assemblée
Et, sans estre congnu et sans se faire veoir,
Feist sentir à l'instant l'effect de son pouvoir.
Au fronc de mon amant telle grace il imprime
Que chacun qui le veoit sent au cœur une lyme
Qui ronge son espoir et regret qu'il ne peult
Le delivrer de là comme son cœur le veult.
Peu à peu l'on s'esmeut sans pouvoir plus attendre ;

Ung chacun qui le veoit desire le deffandre.
Amour soufflant tousjours dans le cœur d'ung chacun,
Cent mille cœurs divers assemblez tous en ung,
Qui tous ensemble estoient de force non pareille,
Se vont trestous ruer sur eulx par grant merveille,
Qui raschoient sans pitié par ung cruel tourmant,
Faire perdre du tout la vie à mon amant la
Jà les cailloux esmeux, prenant nostre querelle,
Tomboient de toutes pars plus menu que la gresle,
Desirans de vanger ung sy triste meschief
En froissant des bourreaux l'abominable chef.
Au fort de ce debat, une femme eut courage
De son trenchant cousteau couper le fort cordage
Qui de mon bien aymé, depuis la teste aux pieds,
Tenoit cruellement tous ses membres liez.
Libre de pieds et mains, il se met à la fuitte;
Amour, prompt et leger, se renge de sa suite,
Lui prestant la moictié des aisles de son doz.
Affin que pour courir se trovast plus dispos.
Il fuit si promptement que de la fuitte sienne,
Il sauva tout d'ung coup et sa vye et la mienne.
Chacun en est content, Saine s'en resjouit,
Qui, pour lé demonstrer, s'est si bien desbordée
Que son flot, en passant, emporte d'une undée
Les funestes oustils qui estoient destinez
Pour terminer d'un coup nos jours infortunez.
Brief, chacun monstra bien d'une joye suprême
Comme la voix la du peuple est la voix de Dieu mesme.
O bien heureux Amour, qui, par ton sœul moyen,
Me donna ce jour là la grace d'ung tel bien,
Je ne veux desormais avoir une aultre flamme
Que celle que ton feu a mise dans mon ame
Et je metz pour jamais aux ta pieds de ta grandeur
Les fruitz de mon esprit et tous ceulx de mon cœur.
Et vous qui, par le coup de vostre departye,
Emportez de mon tout la meilleure partye,
En quelque part qu'Amour vous ayt ores conduit,
Faictes que à tous mouvans, soit de jour, soit de nuict
Au plus fort de vostre ame, ayez tousjours sans faincte
De ma fidelle foy l'ymage au vif empraincte,
Croyans que les flambeaulx dans mon cœur allumez
Des raiz de voz beaux yeulx ne s'estaindront jamais,
Que mon ame immuable, en son ardeur premiere,
Vous gardera tousjours son amour toute entiere
Sans que la mort, le temps ayent jamais pouvoir
De faire tant soit peu ma constance mouvoir.

Et, bien que la rigueur et rage trop congne
De mes cruels parens jamais ne dyminue,
Qu'elle accroisse sans fin, et que mille bourreaux
Leur enseignent toujours des supplices nouveaulx,
Ne pensez pas pourtant que leur rage obstinée
Esbranslent ceste foy qui vous est destinée.
Jamais, jamais, jamais leur dure cruauté
Ne fera chanceler ma ferme loyauté!
Ains contre ces tourmans s'oppose, pour deffence,
Ung cœur ferme et constant, armé de patience

1634, la vente des terres et seigneuries de Bouville et Farcheville

Martine Briat¹ et Frédéric Gatineau

Le château de Farcheville, admirable château féodal de plaine nous est heureusement parvenu. Un très intéressant document, imprimé à l'occasion de la mise en vente du domaine de Farcheville en donne une description assez précise. Il nous a paru utile de le retranscrire intégralement en y ajoutant quelques notes.



Murs et douves du château de Farcheville

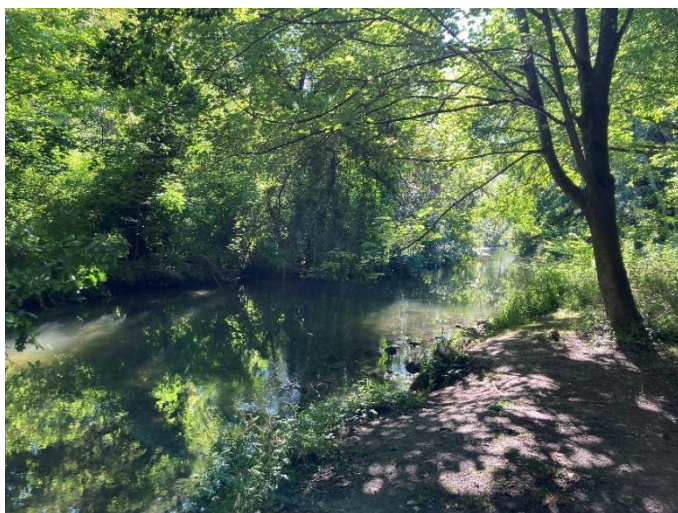
À quelle occasion a lieu cette vente de Farcheville ? Tout d'abord voici ce qu'en dit Dom Fleureau : « *la Seigneurie de Bouville et de Farcheville, après*

¹ De l'Association Valpuiseaux Histoire.

avoir demeuré près de quatre cens ans dans la famille & posterité masculine & feminine de Jean de Bouville, premier du nom², en sortit l'an 1637. en laquelle année elle fut venduë et adjugée par decret à Maximilien Jappin, Conseiller & Secretaire du Roy, Maison et Couronne de France, & de ses Finances³. Il a laissé de Lucrette de Josselin son épouse plusieurs enfans. L'aisné nommé Maximilien, du nom de son pere, porte la qualité de Baron de Farcheville, en cette presente année 1667. & les autres prennent le nom d'autres fiefs. »⁴

La réalité est un peu plus complexe que ce que présente Dom Fleureau. En 1604 meurt Charles de Chastillon seigneur de Bouville et Farcheville, son frère Gilles de Chastillon devient baron de Bouville et Farcheville. Il est l'époux de Marie de Vivonne. Leur fils André de Chastillon sera éphémèrement baron de Bouville et Farcheville avant que le domaine, saisi par adjudication, ne passe à sa tante Philiberte de Chastillon laquelle avait épousé, en 1620, un personnage assez prestigieux, Henry de Gournay qui sera ambassadeur au Levant⁵. Philiberte pris possession du château de Farcheville par adjudication en 1634 suite à une saisie sur Marie de Vivonne, tutrice des enfants mineurs de Gilles de Chastillon, aux termes d'un long procès⁶.

Le document qui suit est la description précise de ce domaine considérable. Il s'étend sur des centaines d'hectares d'un seul tenant plus des terres vers Mainvilliers. On y retrouve de nombreux toponymes toujours usités dans les actuelles communes de Bouville, Maisse, Valpuiseaux, Vayres-sur-Essonne, D'Huison-Longueville et Morigny-Champigny.



Vayres sur Essonne

² Les Chastillon depuis le XV^e siècle.

³ En 1637 vente par Philiberte de Chastillon et Henry de Gournay à Etienne Jappin secrétaire du roy moyennant 150 000 livres, lequel Etienne Jappin mourra en 1643.

⁴ *Les Antiquitez de la Ville et du Duché d'Estampes*, Paris, Coignard, 1683, Troisième Partie, Chapitre XIII, pp. 601-618.

⁵ En 1620 le contrat de mariage de Philiberte de Chastillon (en secondes noces) avec Henry de Gournay stipulait que la famille de Chastillon devait apporter 1 000 000 livres de rentes en dot. Gilles de Chastillon, son frère fut obligé pour couvrir les 900 000 livres restant à payer de lui céder les fiefs d'Émerville ainsi que deux fermes, bois et terre en la paroisse de Bouville et autres droits et dépendances en la baronnie de Farcheville.

⁶ Borjon Michel, Delhumeau Herveline, Legros Catherine, Leproux Guy-Michel, *Château De Farcheville, Bouville* », *Étude Historique et Archéologique Grahall*, 1988.

On y trouve également d'intéressantes mentions de droits dont bénéficiaient nombres d'établissements religieux de la région (cures de Bouville, de Champigny, collégiale Sainte-Croix et Hôtel-Dieu d'Étampes, abbayes de Morigny et de Villiers) auxquels doivent se soumettre les preneurs.

EXTRAIT DES REGISTRES DES REQUETES DU PALAIS

20 Mai 1634

« Aujourd'hui est comparu au Greffe de la Cour de céans Mr Jacques Desfontaines Procureur en ladite Cour et de Maître Henry de Gournay Comte de Marcheville⁷, Conseiller du Roy en ses Conseils, et d'Ambassadeur pour sa Majesté en Levant : lequel suivant la sentence de congé d'adjuger ladite Cour au 21^{ème} jour de juin 1630. A déclaré qu'il enchérissait, comme de fait il a enchéri et mis à prix les lieux et Baronnie de Bouville et Farcheville, qui (se) constituent en château accompagné de jardin, par ces autres pré, cultures, coulombiers, moulins à vent, pressoir, dîmes de vins et de grains sur le territoire et paroisse de Villiers en Beauce, droit de Baillage, ayant toute Justice Haute, moyenne et basse, cens rentes et debvoirs en deniers grains, volailles, prés, bois, aulnaies, garennes, terres labourables, vignes et toutes autres appartenances et dépendances des dits Baronnie de Bouville et Farcheville situées en la paroisse de Villiers en Beauce⁸ dans le détroit et étendue de la Prévoté et Vicomté de Paris, selon et ainsi qu'elle sont tenues et mouvantes en fief, foi et hommages, à savoir ladite Baronnie de Bouville, ses appartenances du Roy notre Sire à cause de sa grosse Tour du Louvre. Et le château et Seigneurie dudit Farcheville du sieur Baron d'Aulneau à cause de son château et vieille tour audit Aulneau, sans d'icelle Baronnie, Terres et Seigneuries de Bouville et Farcheville aucune chose en excepter ni réserver.

Item, la Maison et bien Seigneurial de Brethonvilliers⁹, sis en la paroisse Notre Dame de Maisse¹⁰, appartenances et dépendances, ce consistant en un corps de logis accompagné de chambres, greniers, étables, coulombiers, court, garennes, vingt arpents de bois taillis, et deux cent soixante arpents ou environ, de terre labourable : le tout tenu en fief, fois et hommage, du sieur Archevêque de Paris à cause de son Archevêché.

⁷ Henri de Gournay, chevalier, comte de Marcheville, est le fils de Regnault de Gournay seigneur de Villers Génicourt, Chatel St Blaise, Marchéville et Ladonchamp et de Louis d'Apremont Dame de Marcheville en Woëvre. Henri de Gournay est conseiller du Roi aux conseils, demeurant à Paris rue de l'Autruche, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois. Depuis octobre 1631 Gournay est le 16^{ème} ambassadeur au Levant. Il publiera « Recueil du voiage de Monsieur de Marcheville, ambassadeur de Turquie, de Marceille à Constantinople »

⁸ Villiers-en-Beauce était le nom alors donné au village de Bouville.

⁹ Aujourd'hui la ferme de Bretonvilliers, commune de Maisse est visible sur la gauche en allant de Maisse à Valpuiseaux.

¹⁰ Il existait alors deux paroisses à Maisse : St-Médard dont l'église subsiste et Notre-Dame dont l'église a disparu.

Item, le grand moulin à eau de Vaires¹¹ sis sur la rivière d'Essonne en la paroisse dudit Vaires, consistant en maison, étables, et autres bâtiments couverts de chaume, tenus et mouvants en fief du Seigneur de Vaires.



L'Essonne à Vayres

Item, une petite maison proche ledit moulin, qui

est aussi couverte de chaume, et une pièce d'héritage en laquelle est situé ladite maison, laquelle est disposée en court, jardin, courtil et terres labourables, contenant le tout un arpent et demi quartier ou environ, tenant d'une part au Sieur de Vaires, d'autre à la ruelle dudit grand moulin, d'un bout sur le même moulin, et, d'autres sont sur la rue de la Rouhere.

Item, une autre pièce de pré et aulnaie, contenant aussi trois quartiers ou environ, sis en ladite prairie et paroisse dudit Vaires au lieu sus dit, tenant d'une part à Pierre Moreau, d'autre au ruisseau de Besines, d'un bout sur Louis Charpentier, et d'autre bout sur ledit Moreau.

Item, une autre pièce de pré sis audit lieu contenant deux arpents ou environ, tenant d'une part à Jeanne Le Long, d'autre au dit Moreau, d'un bout sur ladite rivière et prés ci-dessus déclarés, et d'autres sont sur la grande rivière.

Item une autre pièce de pré contenant une quarte en ce même lieu, tenant et aboutissant de toutes parts aux héritiers Jean Dieu.

Item, une autre pièce de pré sise en ce dit lieu, contenant trois arpents ou environ, tenant d'une part à Jamet Texier, d'autre audit Moreau, et autres, d'un bout sur la grande rivière, et d'autre bout sur les mineurs de la Dame d'Argenton.

Item, une pièce d'aulnaie assise en ce même lieu contenant sept quartiers ou environ, tenant d'une part en hache à Pierre Huchet, et d'autre et aussi en hache à James Texier et autres, d'un bout sur la Vieille rue, et d'autre sur la rue de la Rouhere, la vidange des prés aux Loups passant par dedans.

Item, une autre pièce d'aulnaie sise au même lieu contenant trois quartiers ou environ, tenant d'une part à François Chesnin, d'autre au Ruisseau de la Fontaine du petit moulin, d'un bout sur Christophe Soucher, et d'autre bout sur ladite rue.

¹¹ Vayres-sur-Essonne.

Item, une autre pièce d'aulnaie sise au dit lieu contenant sept quartiers ou environ, tenant d'une part et d'un bout aux héritiers de feu Simon Le Loup, d'autre part au susdit ruisseau de la Fontaine du petit moulin.

Item, une autre pièce d'aulnaie sise en ladite prairie dudit Vaires contenant trois quartiers et demi ou environ appelée la Pointe, proche ledit petit moulin, tenant d'une part à ladite grande rivière, d'autre audit ruisseau, d'un bout sur ledit petit moulin, et d'autre bout sur les héritiers dudit petit moulin.

Item, une autre pièce de pré sise en ladite prairie et paroisse de Vaires, chantier de Hourdel, contenant sept quartiers ou environ, tenant d'une part et d'autre bout en hache au Sieur dudit Vaires et autres, d'autre part et d'autre bout audit petit moulin, et aux héritiers Simon Le Loup et autres.

Item, une autre pièce de pré sise audit lieu Chantier de la Petite Arge, contenant six arpents un quatre ou environ, tenant d'une part audit Sieur de Vaires, d'autre à Jean Camgon et d'autre, d'un bout sur la grande rivière, et d'autre bout sur la rue de Celling.

Item, une autre pièce et pré sise en la même prairie et paroisse de Vaires chantier de la Rouchere, contenant six arpents trois quartiers ou environ, tenant d'une part à ladite grande rivière, d'autre à la vieille rivière, d'un bout sur Henry Lambert, et d'autre sur les héritiers feu Jean Lhoste.

Item, un petit corps de logis couvert de chaux, contenant un arpent et demi, qui sert à présent de grange à mettre le foin, le dit corps de logis assis audit d'Huison¹² sur le carrefour de Villoir, lequel est accompagné d'une petite cour et jardin y joignant, le tout tenant d'une part à Amont de Lemain à cause de sa femme, d'autre part à Robert le Clerc et autres, d'un bout sur Jean Chanteur, et d'autre bois sur ledit Carrefour de Villoir.

Item, deux pièces de bois taillis, nommées Les Bois de Cardes sises en Beaumont près ledit d'Huison, et tenues en fief du Seigneur dudit lieu, contenant ensemble cinquante-quatre arpents ou environ, dont la première pièce contient trente un arpent ou environ, tenant des deux parts au Seigneur dudit d'Huison, d'un bout sur le chemin tendant de la Ferté et Pithiviers, et d'autre bout sur les héritiers ou ayant cause d'un nommé Lamitien. Et d'autre part contenant vingt trois arpents ou environ au bas et à côté de Beaumont sur le moulin dudit d'Huison, tenant d'une part au sieur de Belesbat¹³, d'un bout sur le chemin de Vaires à la Ferté.

Item, le lieu Seigneurial et ferme de la maison Rouge¹⁴ située au village et paroisse du Val de Puiseaux, se consistant en un Hostel, accompagné de logis, granges, étables, bergerie, coulombiers, court, garenne, bois, avec la quantité de six vingt dix arpents de terre labourable ou environ en plusieurs pièces et, divers chantiers, le tout tenant et mouvant en fief, foi et hommage du sieur de la Brethonnière avec les droits de Justice, cens, rentes et devoirs annuels dus et appartenant à la dite Seigneurie.

¹² D'Huison-Longueville.

¹³ Le château de Belesbat relevait de la paroisse de Courdimanche-sur-Essonne.

¹⁴ La ferme de la Maison Rouge (commune de Valpuiseaux) existe toujours avec ses deux portes ornementées, l'une charretière, l'autre piétonnière.

Item une pièce de terre labourable en rotture aussi dépendante et faisant partie du domaine dudit lieu et ferme de la maison Rouge, contenant trente arpents ou environ, ladite pièce de terre située au terroir et paroisse du Val de Puiseaux, chantier de la Mothe, tenant d'une part au chemin tendant du Val de Puiseaux et Maisse, et d'un bout sur les terres de la ferme de Brethonvilliers.



Maison Rouge



Brethonvilliers

Item, une ferme et métairie sise au village de Bonvilliers¹⁵ paroisse St Germain les Étampes¹⁶ et aux environs, en laquelle est à présent demeurant Nicollas Gilbon, fermier de celle-ci, et chacune pièce des héritages et dépendamment de celle-ci ci-après déclarées, contenant la dite ferme trente vingt arpents de terre labourable ou environ, outre les logis qui sont tenus de

¹⁵ Aujourd'hui le hameau de Bonvilliers, commune de Morigny-Champigny.

¹⁶ Saint-Germain-lès-Étampes était le nom de la paroisse qui, réunie à Saint-Martin de Champigny formera la commune de Morigny-Champigny en 1807.

divers Seigneurie tout en fief que roture : la dite ferme sise sur le carrefour et proche le puits dudit Bouville, ce consistant en un corps de logis à demeurer, granges, étables, bergeries et autres bâtiments couverts de chaume, court, jardin, et auches, joignant et proche ladite maison contenant le tout ensemble cinq quartiers ou environ, le tout tenant d'une part au sieur Lieutenant Général d'Étampes d'autre part et d'un bout sur la rue et carrefour dudit Bonvilliers, et par derrière sur [??].

Item, une pièce de terre contenant deux arpents ou environ sis au terroir de Bonvilliers, chantier de la Mothe près la Croix tenant d'une part à la veuve Compotier, et d'un bout sur le chemin de Bonvilliers à St Germain.

Item une autre pièce de terre sise audit terroir et même chantier, contenant trois quartiers et demi ou environ où il y a mesure, tenant d'une part audit Sieur Lieutenant Général et d'un bout sur ledit chemin.

Item, une autre pièce de terre sise audit chantier, tenant d'une part audit Gilbon, et d'un bout sur les héritiers de feu Jean Boures.

Item, une autre pièce de terre contenant trois quartiers neuf perches ou environ audit chantier, tenant d'une part à Pierre Le Blanc, et d'un bout audit Gilbon.

Item une autre pièce de terre contenant trois quartiers ou environ audit chantier, tenant d'une part et d'un bout au chemin pottier.

Item, une autre pièce de terre contenant cinq quartiers ou environ audit chantier tenant d'une part audit Chemin Pottier, et, d'un bout sur le chemin de Bonvilliers à Étampes.

Item, une autre pièce de terre contenant un arpent ou environ assis audit terroir et même chantier de Bourg-Labbé, et y joignant tenant d'une part et d'un bout au chemin tendant de Bonvilliers au Mesnil.

Item, une autre pièce de terre contenant demi-arpent demi quartier ou environ au chantier de Gargeresses, tenant d'une part à Monsieur Léon Lainé, Avocat à Étampes, et d'un bout sur les Religieux de Morigny.

Item, une autre pièce de terre contenant huit arpents ou environ audit chantier, tenant d'une part audit Sieur Lemirault, et, d'un bout sur le chemin d'Étampes à Maisse.

Item, une autre pièce de terre contenant quatre arpents et demi environ en hache au chantier de Lespine, autrement dit Taboureau, tenant d'une part audit sieur Lieutenant Général d'Étampes et d'un bout sur le sieur de la Montaigne.

Item, une autre pièce de terre contenant deux arpents ou environ au chantier du Roussillon, tenant d'une part aux Héritiers Monsieur Charles Godin, et d'un bout sur le chemin de Saint Mathurin.

Item, une autre pièce de terre contenant cinq quartiers ou environ audit chantier tenant d'une part aux héritiers Jean Godin, et, d'un bout sur le chemin de St Mathurin¹⁷.

¹⁷ Le chemin de St-Mathurin menait au sanctuaire de St Mathurin de Larchant. Il existe toujours sous forme de chemin de terre.

Item, une autre pièce de terre contenant un arpent ou environ audit chantier, tenant d'une part audit chemin St Mathurin, et, d'un bout sur le chemin de Bonvillier à la Forêt.

Item, une autre pièce de terre contenant demi-arpent trois perches ou environ, tenant d'une part audit sieur Lieutenant Général et d'autre bout sur ledit chemin de la Forêt.

Item, une autre pièce de terre contenant quatre arpents au chantier du Poirier rond, tenant de deux bouts aux héritiers feu Nicolas Thibaut, et d'un bout sur le chemin d'Étampes à Maisse.

Item, une autre pièce de terre contenant un arpent ou environ chantier de Gargeresses tenant d'une par auxdites terres de la Cure de St Germain, et d'un bout aux Religieux de Morigny.

Item, une autre pièce de terre contenant demi arpent ou environ audit chantier tenant d'une par auxdits Religieux de Morigny et d'un bout sur les terres de la Cure de St Germain.

Item, une autre pièce de terre contenant demi arpent ou environ aux contre ouches dudit Bonvilliers vers la Montagne, tenant d'une part à Monsieur Toussaint Chamelin, d'un bout sur Jouachim Prunelle.

Item, une autre pièce de terre contenant un arpent ou environ audit chantier tenant d'une part et d'un bout aux héritiers feu Nicolas Thibault.

Item, une autre pièce de terre contenant demi arpent ou environ, tenant d'un bout auxdits héritiers Nicolas Thibault.

Item, une autre pièce de terre contenant sept arpents et demi ou environ au chantier de Vincennes, tenant d'une part au sieur Fidrier et d'un bout sur le chemin d'Étampes à Maisse.

Item, une autre pièce de terre contenant un arpent et demi quartier ou environ audit chantier, tenant d'une part audit Gillebon, et d'un bout au dit chemin d'Étampes à Maisse.

Item, une autre pièce de terre contenant un arpent ou environ audit chantier tenant d'une part audit sieur Lieutenant Général et d'un bout sur ledit sieur Lamirault Avocat.

Item, une autre pièce de terre contenant demi arpent trois quartiers ou environ au chantier dudit Villier, tenant d'une part à la veuve Gohory, et d'un bout sur le chemin Saint Germain.

Item, une autre pièce de terre contenant trois arpents un quartier ou environ audit chantier tenant d'une part auxdits Religieux de Morigny¹⁸, et d'un bout sur les vuidages des vignes.

Item, une autre pièce de terre contenant trois quartiers ou environ au chantier de Gaudetuche, tenant d'une part auxdites terres de la Cure de St Germain¹⁹, et d'un bout sur le chemin d'Étampes,

¹⁸ Il s'agit de l'abbaye bénédictine de Morigny dont les possessions à Bonvillers sont considérables.

¹⁹ L'église Saint-Germain a disparu peu après la Révolution. Elle était à l'emplacement de l'actuel cimetière de Morigny.

Item, une autre pièce de terre contenant un arpent ou environ à Lespine ronde, tenant d'une part à la veuve Gohory et d'un bout sur le chemin de Maisse.

Item, une autre pièce de terre contenant quatre arpents et demi ou environ au chantier du Poirier Vidon, tenant d'une part audit sieur Lieutenant Général d'Étampes.

Item, une autre pièce de terre contenant deux arpents et demi ou environ aux Murgers tenant d'une part auxdits héritiers Thibault et d'un bout sur le chemin de St Germain.

Item, une autre pièce de terre contenant deux arpents et demi ou environ aux Grosses Bonnes, tenant d'une part aux feu Jean Baron, et d'un bout sur le chemin dudit Bonvilliers à Étampes.

Item, une autre pièce de terre contenant demi-arpent et demi quartier ou environ assis au chantier du Poirier Vidon tenant d'une part audit sieur Lieutenant Général d'Étampes, et d'un bout sur le chemin de Brethonvilliers à Étampes.

Item, une autre pièce de terre contenant un arpent et demi quartier ou environ, assis audit chantier tenant d'une part audit Lieutenant Général et d'autre bout sur ledit chemin.

Item, une autre pièce de terre contenant huit arpents ou environ tenant d'une part au chemin de Timpain à Bonville et d'un bout sur le chemin de Duvalilly à Étampes.

Item, une autre pièce de terre contenant huit arpents ou environ sise audit terroir de Bonvilliers chantier du Val des Dames tenant d'une part aux terres de la Tour du Mesnil²⁰ et d'un bout sur Estienne Roy.

Item, une autre pièce de terre contenant cinq quartiers ou environ sise aux accroissements, tenant d'une part à M Lambert et d'un bout sur les vignes de Vilemonts.

Item, une autre pièce de terre contenant trois arpents ou environ audit chantier, tenant d'une part et d'un bout à Jean Baron.

Item, une autre pièce de terre contenant trois arpents et demi ou environ audit chantier, terrain d'une part à Charles Prevost et d'autre bout sur le dit Baron.

Item, une autre pièce de terre contenant sept quartiers ou environ assise au chantier de Trente arpents, tenant d'une part audit Baron et d'un bout sur le chemin de Bouville à Étampes.

Item, une autre pièce de terre contenant un quartier ou environ aux accroissements, tenant d'une part à Nicolas Huet, et d'un bout sur Jean Le Large.

Item, une autre pièce de terre contenant trois quartiers ou environ sise au dit terroir de Bonvillier et même chantier tenant d'une part à la veuve Noël Gogeron, d'un bout sur le chemin de Bonvillier à Nonserve²¹.

²⁰ Le Mesnil-Racoin hameau de la commune de Villeneuve-sur-Auvers, ancienne possession de l'abbaye d'Yerres.

²¹ Noncerve, ferme de la commune de Bouville.

Item, une autre pièce de terre contenant trois quartiers ou environ au chêne Jouan, tenant d'une part audit Gilbon, et d'autre bout sur ledit chemin Potier

Item, une autre pièce de terre contenant quarante un arpent ou environ au bas des loges autrement les Gargeresses, tenant d'une part au chemin de Morigny à Puiselet, d'un bout en hache sur les terres de la Pierre²² et d'autre bout sur le Sieur Guillotin.

Item, une autre pièce de terre contenant onze arpents ou environ aux grandes Gargeresses tenant d'une part à Jean Gamus et d'autre bout aux héritiers feu Jean Benart.

Item une autre pièce de terre contenant un arpent ou environ sis audit terroir et même chantier, tenant d'une part audit Sieur Lieutenant Général d'Étampes, et d'un bout sur le chemin Potier.

Item, une autre pièce de terre contenant quatre arpents ou environ au chantier de Vaucreuse tenant d'une part à Pesquier Prieur contenant trois arpents ou environ audit chantier, tenant d'une part et d'un bout à Jean Baron.

Item, une autre pièce de terre contenant trois arpents et demi ou environ, audit chantier, tenant d'une part à Charles Mercier et d'autre bout sur ledit Baron.

Item, une autre pièce de terre contenant sept quartiers ou environ assise au chantier des Trente arpents tenant d'une part audit Baron, et d'un bout sur le chemin de Bouville à Étampes.

Item, une autre pièce de terre contenant un quartier ou environ aux accroissements, tenant d'une part à Nicolas Huet et d'un bout sur Jean le Large.

Item, une autre pièce de terre contenant trois quartiers et demi ou environ sise audit terroir de Bouville et même chantier tenant d'une part à la Veuve Noel Gougeron, d'un bout sur le chemin de Bonvilliers à Nonserve.

Item, une autre pièce de terre contenant trois quartiers ou environ au Chêne Jouan tenant d'une part audit Gilbon et d'autre bout sur le dit chemin Potier.

Item, une autre pièce de terre contenant quarante un arpent ou environs sise au bois des Loges autrement les Gargeresses tenant d'une part au chemin de Morigny à Puiselet d'un bout en hache sur la terre de Pierret et d'autre bout sur le sieur Guillotin.

Item, une autre pièce de terre contenant onze arpents ou environ aux grandes Gargeresses tenant d'un bout à Jean Ganivet et d'un bout aux héritiers de feu Jean Venart.

Item, une autre pièce de terre contenant un arpent ou environ, sis audit terroir et même chantier, tenant d'une part audit sieur Lieutenant Général d'Étampes, et d'un bout sur le chemin Potier

Item, une autre pièce de terre contenant quatre arpents ou environ au chantier Vinciense, tenant d'un part à Pasquier Prieur, et d'un bout sur le chemin de Maisse.

Item, autre pièce de terre contenant quinze arpents ou environ aux Gargeresses chantier de la vieille folle, tenant d'une part et d'un bout au Sieur Lieutenant Général d'Étampes et d'autre bout aux héritiers Jacques Perrot.

²² La Pierre, ferme de la commune de Bouville.

Item une autre pièce de terre sise audit terroir de Bonvilliers même chantier contenant six arpents et demi ou environ qui est la dernière prière de ladite Métairie de Bonvilliers, tenant d'une part au Sieur Guilotin et d'un bout sur le chemin Potier.

Item, six vingt arpents de terre labourable ou environ en plusieurs pièces nommées les terres du Fief Dizy sises au terroir et paroisse dudit Mainvillier²³, lesquelles sont à présent tenues et possédées à la ferme par Germain Thuault laboureur demeurant audit Mainvilliers et dont la déclaration ensuit



Bonvilliers

PREMIEREMENT dix huit arpents de terre ou environ en une pièce vers Emarville, tenant d'une part au chemin de Merville à Emarville, d'autre part aux terres du

Sieur de Vigny et d'autre bout sur les terres de l'Eglise de Mainvillier.

Item, dix arpents de terre ou environ sis audit lieu de l'autre côté du chemin tenant d'une part aux terres du fief Dambris et autres, d'un bout aux terres du fief d'Alaine appartenant au Seigneur de Mainvillier et d'autre bout sur les héritiers de feu Edme Perdijeon.

Item, trois arpents de terre ou environ assis près ledit lieu tenant d'un part aux terres de l'Eglise de Mainvilliers et aux terres dudit fief d'Alaine, d'autre dudit Sieur de Mainvilliers et d'autre bout sur la terre de la Cure de Mainvilliers.

Item, sept arpents de terre ou environ sis audit terres vers Sermaise en Beauce, nommé le Moulin brûlé tenant d'une part audit sieur de Vigny, d'autre aux terres du fief de Grandvillier,²⁴ d'un bout sur les terres de Merville et d'autre bout sur les terres de Mainvilliers et sur le fief Birant.

Item, cinq arpents de terre sis à la borne de Blandin le chemin de Mainvillier passant au travers, tenant d'une part à Vincent Gauthier d'un bout sur les terres de Granvilliers, et d'autre bout sur plusieurs.

²³ Manvilliers est aujourd'hui une commune du nord du Loiret touchant Brouy et Blandy.

²⁴ Hameau de Mainvilliers.

Item, seize arpents ou environ de terre sis vers Oynville tenant d'une part au chemin d'Oynville²⁵ à Mainvillier, d'autre part à Estienne Merlin et autre et d'un bout sur le fief d'Alaine, et d'autre bout sur le sieur de Quenonville.

Item, quatorze arpents de terre ou environ sis audit terroir vers Sarmaize, le chemin de Mainvillier audit Sermaize passant par dedans, tenant d'une part aux terres du fief d'Alaine, et autre, d'autre part à Pierre Marchant, d'un bout sur les terres du sieur de Vigny, et d'autre bout sur Pierre Musner à Étampes.

Item, vingt arpents de terre ou environ sis audit lieu, et sur les buttes de Bleville, tenant d'une part au sieur de Gueronville, d'autres aux terres de Bleville, d'un bout sur ledit chemin, et d'autre bout sur plusieurs.

Item, onze arpents de terre sis entre Emarville et Manvillier, tenant d'une part audit sieur de Vigny, d'autre part aux héritiers Edmé Perdijon et Estienne Donson, et des deux bouts sur les terres dudit fief de Godonvillier.

LE FONDZ trefond, propriété de toutes lesquelles Baronnie, Terres et Seigneuries de Bouville et Farcheville, fiefs et ferme de Berthonvilliers, Grands moulins de Vaires, la Maison Rouge, Bonvilliers, le fief Dify, leurs circonstances, appartenances et dépendances quelconques : ensemble toutes les dites terres, bois, prés, aulnaies et autres héritages ci-dessus déclarés et spécifiés, et généralement tout ce que auxdits enfants mineurs dudit feu Sieur et Dame d'Argenton outre et par-dessus les fiefs, fermes et choses distraites au profit du Sieur et Dame de Vandôme, par sentence de la Cour de céans du 11 septembre 1626 pour competer et appartenir en fief, lieux nobles, dommaines, terres labourables, prés, bois, aulnaies, landes, garennes, droits de dîmes, cens, rentes, et autres choses quelconques tant en fief que roture dont eux et leurs prédécesseurs ont joui et jouissent en ladite Baronnie de Bouville et Farcheville et les fiefs, et dans les environs de ceux-là sous la dénomination de ces Baronnie, Terres et Seigneuries dans les étendues et détroits des dites Vicomté de Paris et Baillage d'Étampes, sans aucune chose en excepter ni réserver : saisir et mis en criées à la requête dudit sieur de Marcheville sur Dame Marie de Vivonne, veuve de feu Messire Gilles de Chantilon Chevalier, Baron d'Argenton, Bouville et Farcheville, au nom et comme tutrice des enfants mineurs dudit défunt et d'elle ;

AUX CHARGES d'acquitter lesdits Sieur et Dame de Farcheville d'un muid de blé froment mesure de Paris, de rente prétendue par les Administrateurs de l'Hôtel Dieu de Conseil sur la Maison, lieu et ferme de la Pierre, et dépendances, de payer à Pierre Etienne de Vigny, Anthoinette et Marguerite des Noyers, Savoir, audit de Vignes, et à continuer neuf muids trois mines de blé froment, et huit muids d'avoine mesure de Pithiviers à douze mines pour muid, quatre sols Parisis, deux chapons et deux pains de trois livres, le tout de rente foncière annuelle et perpétuelle, payable par chacun au le jour St André, et d'en acquitter envers lui lesdites des Noyers à Mr Denis Desmolliers en qualité de curé de l'Eglise de Bouville sise à Villiers en Beauce²⁶ en ladite qualité par

²⁵ Oynville, hameau de Mainvilliers.

²⁶ Denys des Mollières signe les actes paroissiaux de Bouville dès 1618.

chacun pour son Gras, quatre muid de méteil, un muid de seigle, et un muid d'avoine mesure dudit Bouville et quatre poinçons de vin à la fin des moissons et vendanges : lesdits grains et vins rendus et livrés en sa maison Presbitérale de Villiers : Faisant lequel paiement par ledit adjudicataire audit Curé, pourra ledit adjudicataire exercer à ses risques, périls et fortunes, l'action pour recouvrer moitié desdits grains ; et pour le total dudit vin contre le chapelain de la Chapelle St Jean fondée en l'Eglise dudit Villiers à Mr Qantien Guimont, à présent Curé à Champigny²⁷, la moitié de trois setiers de blé, méteil, par chacun au mesure de Bouville et Farcheville, payable au jour St André aux Religieux Prieurs et couvent de Morigny par chacun en dix setiers de blé froment d'autre part mesure dudit Morigny, rendu en leurs greniers audit lieu au jour St André et ce tant et si longuement que l'adjudicataire sera détenteur des lieux mentionnés en la transaction du 16 Avril 1621, sujets à ladite rente à Oudette Clausse en qualité d'Abbesse de l'Abbaye de Villiers²⁸ par chacun an le premier jour de Carême un millier de harangs rendu en ladite Abbaye A André Courtin en qualité d'administrateur de l'Hôtel Dieu²⁹ par chacun un muid de blé froment mesure de Corbeil et y rendu, à six deniers près du meilleur, payable au jour de la St Martin d'Hiver, au Doyen, Chanoines et Chapitre Ste Croix d'Étampes payer et continuer par chacun au trois muids de graines de rente foncière rendu au grenier dudit chapitre à Boursier de leur Grande Bourse, savoir un muid de blé froment, un muid de blé méteil, et un muid d'avoine, mesure d'Étampes, payable au jour St André. Et que le grand moulin de Vaires lieux et bâtiments en dépendant compris en ladite saisie et criées demeureront affectés et spécialement obligés au paiement et continuation de quatorze setiers de grains payables par chacun an à quatre termes égaux St Michel, Noël, Nôtre Dame de Marie et St Jean Baptiste au château et receveur de Dame Anne de Piedefer Dame de Vaires et de Garentières es les noms et que l'adjudication s'en fera à la charge de payer auxdits termes lesdits quatorze sétiers de grains, savoir, huit setiers de blé



Chapelle du château

²⁷ Quentin Guymont est curé de Champigny depuis 1630.

²⁸ L'abbaye de Villiers était située sur l'actuelle commune de Cerny. L'abbaye possédait de nombreux biens à Bouville.

²⁹ L'Hôtel-Dieu d'Étampes.

froment à six deniers Parisis près de meilleurs chacun setier, six setiers seigles, le tout mesure de Milly en Gatinais portées par les sentences de ladite cour des six mai et dix septième mil six cent trente, et Arrêt de la Cour de Parlement du 29ème jour d'Avril au présent 1634, intervenu sur l'appel interjetté de ladite sentence du 6 Mai, et des droits Seigneuriaux et féodaux, frais et mises desdites criels (sic³⁰) et outre à la somme de trente mil livres pour distribuer à qui il appartiendra et à élu son domicile en sa maison sise sur St Nicolas du chardonnet près la place Maubert dont il requis acte.

LES GENS TENANT LES REQUETES

du palais à Paris conseillers du Roi Notre Sire en sa Cour de Parlement, et Commissaire en cette partie, aux Prévost de Paris et d'Étampes, leurs lieutenant civils et particuliers, et tous autres Juges qu'il appartiendra, Salut. Nous vous mandons et commettons par ces présentes, à la requête de Messire Henry de Gournay, Seigneur Compte de Marcheville, Conseiller du Roy en ses Conseils, Ambassadeur pour sa Majesté en Levant : Lequel, ou Procureur pour lui, suivant nôtre sentence de congé d'adjudger en date du 21 Juin 1630, et arrêt de la Cour de Parlement intervenu sur l'appel interjeté d'icelle le 23 Avril dernier, a enchéri et mis à prix les lieux et



Jardins du château

Baronnie de Bouville et Farcheville consistant en château, , parc et autres prés, clôtures, colombiers, moulins à vent, pressoir, dîmes de grains sur le territoire et paroisse de Villiers en Beauce dans les détroits et étendues desdites Prévotés et Vicomté de Paris et d'Étampes selon et ainsi qu'elles sont tenues et mouvantes en fief, foi et hommages : A savoir ladite Baronnie de Bouville et ses appartenances du Roi nôtre Sire, à cause de sa grosse Tour du Louvre. Et le château et Seigneurie dudit Farcheville des Sieurs Baron d'Auneau, et autres Maison seigneuriales, lieux, terres et héritages plus à plein mentionnés en l'acte de ladite enchère.

ICELLE ENCHERE vous fassiez lire en vos Sièges à jour et heure de vos Plaids ordinaires et ceux tenant par vos Greffiers en leur commis et de ladite publication octroyer acte requis et nécessaire, pour ce faire le tout être lu publié

³⁰ S'agit-il d'une forme locale de « criées » qui signifie « proclamation publique » ?

et copies affichées, en tous les lieux et endroits nécessaires et accoutumés selon la coutume desdits lieux par le premier Huissier au Sergent Royal que à ce faire commettons ladite affiche faisant mention qu'au quarantième jour ordinaires de criée en la Cour de Céans, ou autre, suivant et accoutumé sera par devant nous procédé à l'adjudication, sauf quinzaine, desdites Terres Seigneuries et choses saisies et criées, dix attendant onze heures du matin levée de l'Audience.

DE CE FAIRE vous donnons et audit Huissier en Sergent pouvoir

Donné à Paris sous les sceaux desdites Requêtes

20 Mai 1634 »

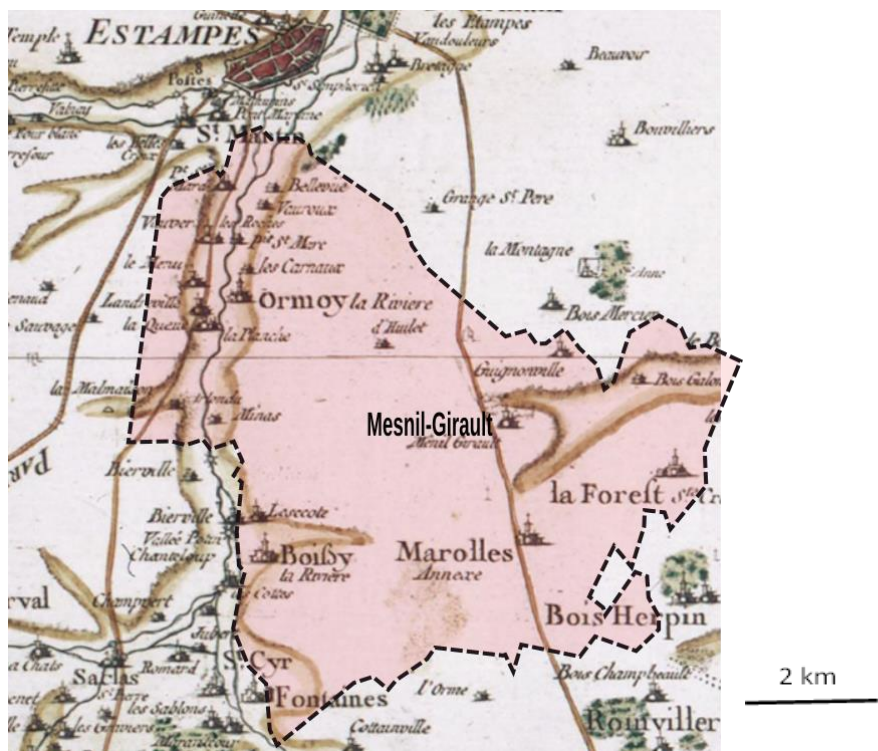
La justice du bailliage et châteltenie de Mesnil-Girault au XVIII^e siècle

Claude ROBINOT

La châteltenie de Mesnil-Girault, attribuée au chapitre de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans par les premiers rois capétiens comprenait cinq paroisses : Ormoy, Boissy et Fontaine, toutes situées dans la vallée de la Juine ainsi que Marolles et la Forêt-Sainte-Croix, assises sur le plateau beauceron. Ce territoire était situé aux portes d'Étampes, entre la voie romaine, ancienne route d'Orléans, et la route de Pithiviers. Le château du Mesnil-Girault en était le cœur, construit en bordure du plateau, là où arrivaient les « montoirs » pentus qui portaient des villages de la vallée.

Une seigneurie ecclésiastique enclavée dans le bailliage d'Étampes

À la Renaissance, au moment où se constituèrent le duché et le bailliage d'Étampes, la châteltenie formait une enclave dans ces territoires. Au sud, la seigneurie de Bierville était mitoyenne de celle du Mesnil-Girault. Les rapports de voisinage étaient parfois tendus car elles partageaient le même espace géographique. Une partie du hameau de Bierville relevait de Boissy et l'autre de Saclas. La seigneurie de Bierville appartenait aux comtes Fusée de Voisenon, noblesse d'épée qui résidait le plus souvent à Paris. À la fin du XVIII^e siècle, Bierville et son château passèrent entre les mains de Jean-Baptiste Poilloué, issu d'une famille de la noblesse étampoise. Il partageait son temps entre sa maison d'Étampes et le château de Bierville, au gré des saisons et de ses obligations seigneuriales.



Étendue du bailliage de Mesnil-Girault.

On a reporté sur une carte de Cassini, les limites administratives des communes actuelles. La seigneurie forme donc une enclave dans le bailliage et le duché d'Étampes.



Limites entre Étampes Ormoy-la-Rivière et Saclas

Sur cet assemblage des plans d'intendance d'Étampes et Ormoy dressés entre 1781 et 1785, on distingue le village d'Ormoy sur la rive droite de la Juine (en bas). Les hameaux du Mesnil et de Lendreville sont sur la rive gauche, au pied du coteau (en haut). Un peu plus loin, la ferme d'Artondu est sur les premières pentes boisées. Au-delà de la voie romaine, les fermes de la Malmaison et de Villesauvage, appartiennent à Étampes.



Borne seigneuriale.

Cette borne, classée monument historique, est située sur la voie romaine, au débouché d'un chemin qui allait du moulin des clercs à la ferme de la Malmaison. Elle marquait la séparation entre la seigneurie du Mesnil-Girault et celle de Bierville. Les trois losanges visibles sur les armoiries, que l'on appelle des « fusées » dans le vocabulaire héraldique, sont les armes de la famille Fusée de Voisenon, seigneurs de Bierville. Une sorte de jeu de mots visuel, à usage nobiliaire !

À l'intérieur de leur domaine, les chanoines avaient aussi des vassaux qui leur devaient « *foi et hommage* » pour les fiefs qu'ils tenaient. Les deux principaux étaient le fief de « *Troussechien* » à Lendreville, dépendant de la paroisse d'Ormoy-la-Rivière et celui de la Tuilerie à Boissy. Le premier avait été acheté à la fin du XVII^e siècle par Nicolas Laumonier qui avait fait fortune depuis 1674, comme receveur de la seigneurie. Au siècle suivant, la famille est en voie d'annoblissement et accole le nom du fief à son patronyme. En 1759, Pierre Laumonier de Lendreville, après des études au prestigieux collège de Juilly, devint prêtre oratorien. Il ne résidait plus sur les bords de la Juine mais dans les maisons éloignées de l'ordre monastique et gérait à distance ses terres. Il exigeait avec âpreté les rentes et loyers de Lendreville à coup de procès¹. Quant

¹ ADE, B/2147, Châteltenie et bailliage de Mesnil-Girault, qualité des sentences 1750-1760, deux jugements.

au petit fief de la Tuilerie à Boissy-la-Rivière (60 arpents), il était tenu par Laurent François Lepetit, président de l'Élection d'Étampes et contrôleur du grenier à sel ². Peut-être nourrissait-il aussi des ambitions nobiliaires, mais son brusque décès en 1742, interrompit le processus.

Messieurs de Sainte-Croix, la lourde présence de seigneurs lointains

Les chanoines de l'église cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans étaient des seigneurs non-résidents. Ils ne se déplaçaient que rarement pour visiter leur domaine et en vérifier l'état et les limites. En janvier 1724, les pères Scellier et de Coignon vinrent pour dresser procès-verbal de « *l'état des limites, bornes, carrefours, chemins, lieux de la justice, fourches patibulaires, bois et clôtures, moulins, rivière, chaussées et autres choses dépendantes de la seigneurie* » ³. La précédente visite datait de 1664. Il était nécessaire de mettre un peu d'ordre dans les affaires temporelles du chapitre, probablement troublées par la triste fin du règne du grand roi et la crise de 1709-1710. La date de cette inspection n'était pas due au hasard. Un mois auparavant, le duc d'Orléans, régent de France, était décédé après avoir laissé le pouvoir au jeune Louis XV. Les chanoines venaient de signer un bail avec un nouveau receveur. Il était temps de dresser un état des lieux.

La veille de leur inspection, les deux jeunes religieux avaient dormi à Étampes, dans leur hôtel du Petit Mesnil-Girault. La tournée se déroula en compagnie de Julien Guyot, juge-bailli et président du grenier à sel d'Étampes et de Pierre Petit, le nouveau fermier-receveur. Le procureur fiscal, un greffier et deux maçons experts complétaient la petite troupe. La visite du domaine dura cinq jours. Ils commencèrent par le « château » de Mesnil-Girault. Le long rapport de visite qu'ils firent rédiger est un document précieux pour connaître l'état de ce qui constituait le cœur de la seigneurie. Une deuxième visite, en 1777, renouvela l'exercice. Nous nous appuyons sur ces deux rapports dans le paragraphe suivant.

Le château de Mesnil-Girault d'après les visites de 1724 et 1777

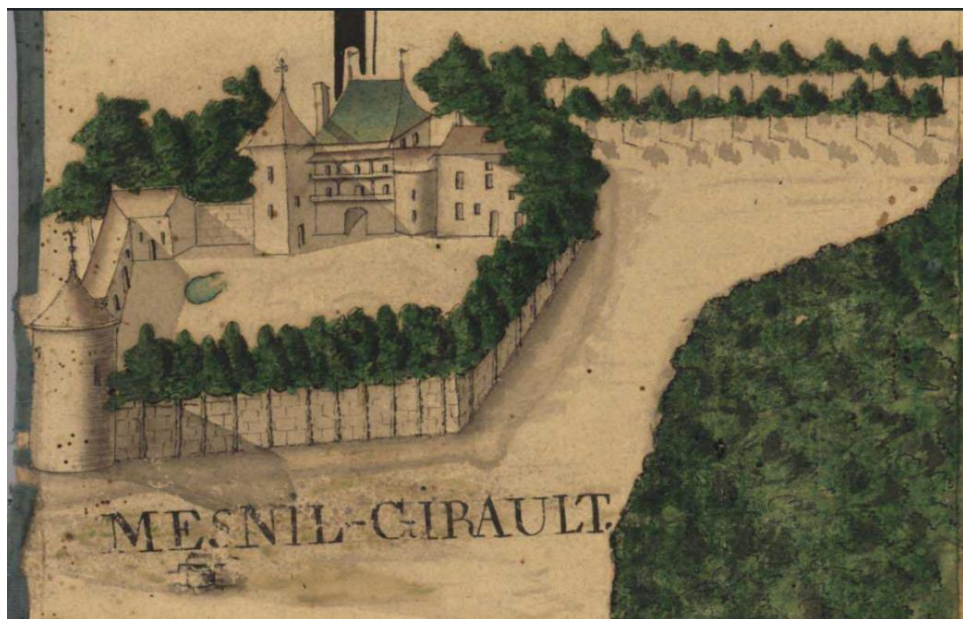
On accédait au château par un chemin pavé qui partait d'un petit mur d'appui « *où était autrefois le pont-levis* » ⁴ et se poursuivait jusqu'à la cour. Lors des visites de 1724 et 1777, on constata que la porte du château, « *très ancienne* » était en bon état, il fallait juste renforcer la serrure. Devant la porte, il y avait un jardin clos en friche « *planté de douze pieds de mauvais arbres tant pruniers, poiriers que cerisiers* » et une vigne qui occupait le quart de la superficie. Dans la cour, se tenaient d'un côté, une grange de quinze travées, couverte en tuiles, une bergerie, une vacherie couverte en chaume, une écurie, et au bout de cet alignement, un colombier. En 1780, le doyen du chapitre décida de faire

² ADL (Archives Départementales du Loiret), 51 J 13, Note à la fin de la description du fief de la Tuilerie.

³ ADE, B/2142, Châtellenie et bailliage de Mesnil-Girault, 1720-1750. Une autre visite faite par le doyen du chapitre date de mars 1777, le procès-verbal est conservé aux ADL à la cote citée ci-dessus.

⁴ ADE, B/2142 en 1724 et ADL, 51 J 13 pour la visite de 1777.

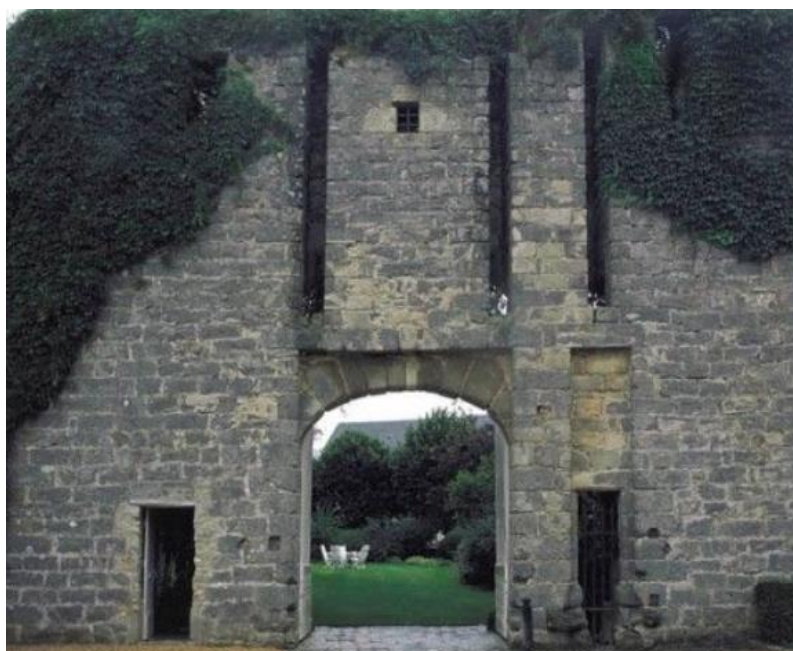
reconstruire à neuf la bergerie et la vacherie pour un coût total de 1173 livres. On apprend à cette occasion que les bâtiments mesuraient 144 pieds sur une hauteur de 9 pieds, soit (46m sur 2,9 m). On en profita aussi pour élargir la cour. L'ancien mur d'enceinte servit de façade pour les nouvelles granges qui furent élevées ; le tout était couvert de tuiles. Du côté opposé, « deux toits à porcs », des poulaillers, bergeries et des écuries s'appuyaient sur le mur d'enceinte. Dans la cour, un édifice maçonné surmonté d'une lanterne abritait le puits et sa roue. Une auge en grès construite par le receveur servait d'abreuvoir aux chevaux. Les experts visitèrent aussi le corps de logis et le pavillon au-dessus de la porte principale, desservis par un escalier commun. On y trouvait au bas une grande salle, une cuisine et un fournil ; au-dessus, des chambres carrelées avec croisées vitrées. Un autre bâtiment entouré de galeries et de tourelles, appelé corps de garde, servait de prison. Le pavillon était couvert d'ardoises et le logis, de tuiles.



Le château de Mesnil-Girault en 1764.⁵

Cette aquarelle du château et de la ferme figure dans un cartouche en marge du plan de la seigneurie de La Montagne (aujourd'hui Morigny-Champigny) dressé pour le Sieur Pépin. Sur cette vue intérieure, on retrouve les principaux éléments (pavillon, corps de logis, colombier et bâtiments agricoles) cités dans les descriptions. Les douves et l'allée d'ormes qui conduit au bois clos sont aussi présents.

⁵ ADE, E/1455 – 2.



Les vestiges du château de Mesnil-Girault.

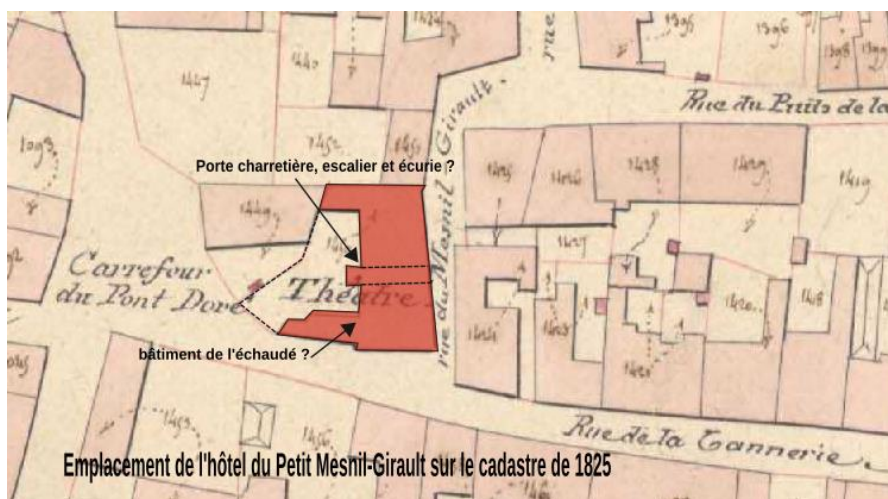
Ils sont aujourd'hui intégrés à une exploitation agricole active, souvent qualifiée de « ferme fortifiée ». La plupart des grandes fermes seigneuriales de la région étaient accolées au château. Si les fermes ont subsisté, les résidences seigneuriales ont très souvent été démantelées après la Révolution et les pierres utilisées pour d'autres usages. Le mur d'entrée subsiste mais le pavillon surplombant a disparu. Le château et la ferme étaient entourés d'une clôture en maçonnerie le long de laquelle on avait planté une alternance de noyers et d'ormes. Il y avait aussi vis à vis du château un parterre entouré de haies.

La fin de la première journée fut consacrée à l'examen des bois proches du château. Une allée « composée de vingt-deux petits ormes mal-venant conduisait à une parcelle boisée contenant quatorze arpents ou environ desquels il y a six arpents un quartier en gruerie ou réserve [de chasse] » située le long de la route d'Étampes. L'entrée était signalée par un grand poteau peint en rouge et portant les armes de Messieurs de Sainte-Croix. L'accès était fermé par une chaîne en fer. Visiblement, ce dispositif n'avait pas empêché quelques intrus de franchir les fossés et de pénétrer par des brèches dans la clôture. Les chanoines constatèrent aussi en allant vers Ormoy que les murs du « bois clos » étaient effondrés et qu'il manquait un demi-arpent de bois. Toute la troupe se rendit ensuite dans le village de la Forêt Sainte-Croix pour vérifier l'état de la grange champarteresse et termina la journée par un saut à l'église paroissiale pour vérifier que l'on avait bien installé dans la nef un banc seigneurial ! Partout sur leur parcours, les religieux vérifiaient aux principaux carrefours la présence des bornes et des poteaux peints en rouge, marqueurs de la seigneurie.

Le lendemain, on se rendit à Ormoy-la-Rivière et au-delà en remontant la Juine, pour constater qu'une partie des pierres de la chaussée étaient tombées

dans la rivière « sur le bord de la rivière à main gauche, proche le [moulin] de la planche il convient de curer la rivière qui est pleine de neuf pieds de large sur vingt toises environ »⁶ En revanche, le moulin des clercs, à l'entrée de Boissy fit l'objet d'un examen plus minutieux, car il servait aux banalités, et fut jugé dans un état de marche satisfaisant. On alla ensuite voir les berges de la rivière à Bierville. À l'église de Boissy, le curé demanda le droit de faire abattre un orme qui menaçait et de vendre le bois au profit de la fabrique. On lui accorda cette libéralité.

La troisième matinée d'inspection fut consacrée à la visite de l'hôtel du Petit Mesnil-Girault, lieu de résidence étampoise des chanoines et auditoire de la justice seigneuriale.



Il n'existe aucun plan ni représentation de cet hôtel qui fut vendu comme bien national en 1791. On envisagea par la suite d'y construire un théâtre, dont les plans ne furent jamais réalisés. Les lieux furent ensuite occupés par l'auberge du « coq en pâte », avant de disparaître au profit de la place de l'ancienne comédie.

Les experts dont la tâche était de noter tous les travaux de réparation à effectuer nous renseignent sur les usages de ce monument aujourd'hui disparu⁷.

Ils entrèrent d'abord dans « le petit bâtiment où se rend la justice », appelé « l'échaudée », une pièce basse avec entrée sur la rue et une autre sur la cour ; on avait construit à la hâte derrière la porte une sorte d'antichambre en planches. L'ensemble était dans un état médiocre avec trois vitres manquantes et une

⁶ Idem, soit environ 3 mètres de large sur une distance de 30 à 40 mètres.

⁷ Cet hôtel, aujourd'hui disparu, se trouvait sur l'actuelle place de l'ancienne comédie, face à l'Hôtel de Saint-Yon. Les informations contenues dans le carton B/2142 des ADE datant de 1724, sont donc antérieures à celles faites à l'occasion de la vente de l'hôtel comme bien national en 1791, dont parle Monique Châtenet dans le dossier patrimoine sur la base Mérimée :

<http://www2.culture.gouv.fr/documentation/memoire/HTML/IVR11/IA00126486/index.htm>.

cheminée délabrée. Une pièce au-dessus servait de greffe et de dépôt d'archives de la justice seigneuriale. Ils entrèrent ensuite dans la cour de l'hôtel par une porte charretière qui donnait sur un corridor pavé. Dans une chambre du rez-de-chaussée, on avait construit un mur qui masquait en partie une fenêtre à barreaux. L'endroit servait de prison. La fonction judiciaire du petit Mesnil-Girault, si elle avait une valeur symbolique, était loin d'être la plus importante. Les maçons experts ont ensuite emprunté un escalier de pierre pour accorder toute leur attention aux trois étages de greniers qui couronnaient l'édifice. Les sols étaient carrelés ou plâtrés, les fenêtres et la couverture bien entretenues. C'est là que le fermier receveur du Mesnil-Girault entreposait les sacs de blés destinés à être vendus sur le marché de la place Saint-Gilles. Il est aussi probable qu'une partie de ces espaces de stockage aient été loués à des laboureurs ou des marchands locaux, une pratique fréquente à Étampes. Le dernier grenier, il y en avait sept en tout, servait uniquement à entreposer l'avoine pour les chevaux.



Les fourches patibulaires.

Dans le procès-verbal de visite de 1777, le doyen du chapitre écrit : « Nous ont lesdits experts déclarés qu'ils ont vus et visité les fourches patibulaires qui sont situées sur le chemin qui conduit du château de Mesnil-Girault en cette ville, que d'ycelles fourches les piliers sont en bon état, qu'il manquait trois traverses de bois et qu'il serait nécessaire de crépir les trois piliers »⁸. La représentation, ci-contre, « exagère » le nombre de piliers pour des raisons de prestige⁹.

L'après-midi du 29 janvier 1724, fut consacré à vérifier les bornes qui délimitaient la seigneurie. La première était à l'endroit appelé « la pointe » ou pièce du roi, située entre le chemin d'Étampes à Pithiviers et celui de la Justice qui fait frontière avec le prieuré de Saint-Pierre d'Étampes. Les deux chanoines s'appuyaient sur un relevé de 1664, pour repérer le bornage ! Comme deux arpenteurs, ils longèrent les limites entre Étampes et la Forêt Sainte-Croix,

⁸ ADL, 51 J 13.

⁹ ADE, E/1455 – 2.

passant par les chemins et les fossés, pour dénicher les bornes enfouies, longeant des pièces de terre et les murs de Guignonville, Bois-Mercier et Bois-Gallon. Le lendemain, le circuit continua à la recherche des bornes en direction de Puisselet-le-Marais, en lisière de Boisherpain puis ils descendirent en direction de Boischambault et Abbéville. Arrivés à cet endroit, ils constatèrent que plusieurs fermiers, dont celui dépendant du chapitre de Notre-Dame d'Étampes, avaient labouré le chemin et accaparé des terres. Le périple continua jusqu'à quatre heures de l'après-midi quand ils décidèrent de rentrer sur Étampes. On imagine qu'après environ huit heures de marche nos deux chanoines étaient devenus des religieux gyrovagues ! Le jour suivant, tous se retrouvèrent à l'église de Fontaines (aujourd'hui disparue) pour fixer avec grand soin l'emplacement du nouveau banc seigneurial. Ils longèrent ensuite la rivière par la garenne de Chanteloup jusqu'au pont du moulin aux clercs, et de là montèrent sur le plateau, jusqu'à la hauteur de la Malmaison, puis descendirent vers Étampes. L'inspection avait duré cinq jours. On paya au procureur fiscal et à son greffier 50 livres pour établir leur procès-verbal.

Entre Juine et plateau beauceron, terroirs et fermes du Mesnil-Girault

Le tableau ci-dessous, exprimé en arpent du roi (51,07 ares) et en pourcentages est construit d'après les opérations d'arpentage réalisées à la demande de l'intendant de la généralité de Paris, Bertier de Sauvigny. Il donne par masse les usages des superficies paroissiales. Le but de cette entreprise était d'asseoir l'impôt sur une base foncière « réelle ».

UTILISATION DU TERRITOIRE DANS LES CINQ PAROISSES DE LA SEIGNEURIE DU MESNIL-GIRAULT															
PAROISSES	JARDINS/ BATIMENTS		LABOURS		PRES/PATURES		VIGNES		BOIS		COMMUNAUX		CHEMINS/RIVIERES		TOTAUX
BOISSY LA RIVIERE	20,71	0,84%	2196,9	89,20%	101,06	4,10%	11,64	0,47%	25,91	1,05%	25,45	10,30%	80	3,20%	2461,68
FONTAINE LA RIVIERE	13,57	2%	561,32	82,73%	35,34	5,20%	6,25	0,96%	0	0	0	0	60	8,88%	678,48
LA FORÊT SAINTE CROIX	22,2	2,17%	913,41	89,65%	0	0	61	5,98%	0,34	0,03%	0	0	21,88	2,14%	1018,83
MAROLLES EN BEAUCE	21,18	1,76%	1150,5	95,74%	0	0	6,85	0,57%	3,96	0,32%	0	0	14,2	1,18%	1201,72
ORMOY LA RIVIERE	34,51	1,76%	1638	83,78%	169,51	8,67%	19,17	0,98%	16,51	0,84%	0	0	77,3	3,95%	1954,95

Les données sont tirées des fiches préparatoires aux opérations de répartition de la taille tarifée en 1789¹⁰.

On remarque aussitôt la singularité des deux villages de la Forêt et de Marolles dont les terroirs sont entièrement situés sur le plateau où dominent les labours et l'absence de prés et de bois. Seuls, quelques arpents de vignes apportent un contrepoint ; ils sont le plus souvent limités à quelques ares dans les jardins clos des habitations et destinés à la consommation familiale.

¹⁰ ADE, C 37, État et situation des paroisses de l'Élection d'Étampes, présentés au Département de Melun en 1789.

Pour Boissy-la-Rivière, la plus grande des cinq paroisses, la répartition des terres est plus nuancée même si les labours se taillent la part du lion. Une partie du terroir glisse vers la vallée de la Juine sur des terres soumises au « petit champart » des prés, des aulnaies. C'est la seule paroisse où les communaux occupent 10 % de la superficie dans une vaste prairie. Ce qui suscite des convoitises. En 1732, un berger de Boissy est attaqué à coup de bâton par deux autres bergers qui faisaient pâturer des bêtes appartenant à deux laboureurs du hameau de Dhuillet dépendant d'Ormoy.¹¹

Ormoy et Fontaine, situées aux confins opposés de la seigneurie, ont des caractéristiques communes marquées par l'importance des prés et pâtures proches des rivières. Fontaine, bien que dépendante du chapitre, regarde vers les paroisses voisines d'Abbeville et de Saint-Cyr avec lesquelles elle partage une communauté de terroirs. Ormoy, aux portes d'Étampes, en subit l'influence et l'attraction, ne serait-ce que par les biens fonciers qui sont aux mains des familles de la ville. Le lieutenant général du bailliage Picart y possède une ferme mise en valeur par un nommé Percheron, son domestique. Curieuse forme de « faire-valoir direct » puisque ce domestique a lui-même loué un berger et deux servantes de ferme !¹² La réorganisation administrative de 1790 en tiendra compte puisque Ormoy-la-Rivière sera rattachée au canton d'Étampes-hors-les murs et les autres paroisses seront versées dans le canton de Saclas.

La répartition des terres cultivées par les habitants, les grands corps de ferme et les horsins (non-résidents) telle qu'elle ressort dans le tableau ci-dessous, permet de préciser le profil de chacune des paroisses.

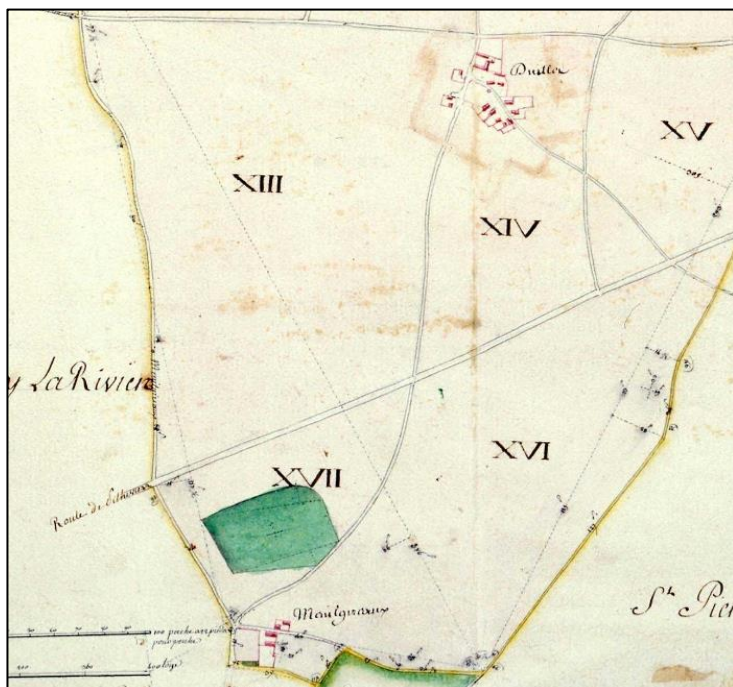
REPARTITION DES SURFACES CULTIVEES PAR MODE DE MISE EN VALEUR DANS LES CINQ PAROISSES											
PAROISSES	Terres cultivées par les habitants				Fermiers en corps de ferme		Terres cultivées par les horsins				Totaux (arpents)
	En propre	%	à loyer	%			En propre	%	à loyer	%	
Boissy-la-Rivière	99,13	6,75%	197,12	13,43%	747,41	50,93%	29,63	2,02%	394,17	26,87%	1467,48
Fontaine-la-Rivière	214,1	38,42%	100,26	17,96%	204,63	36,72%	6,15	1,10%	32,5	5,80%	557,19
La Forêt-Sainte-Croix	138,4	12,80%	81,54	7,53%	638,86	59%	39,6	3,70%	185,87	17,15%	1083,73
Marolles-en-Beauce	82,58	7,30%	504,21	44,50%	479,62	43,30%	21,11	1,80%	45,18	4%	1132,7
Ormoy-la-Rivière	133,77	7,26%	440,09	23,94%	1048,25	57,03%	27,6	1,50%	188,85	10,27%	1838,02

On remarque tout de suite l'originalité du petit territoire de Fontaine, le seul où les fonds propres des habitants couvrent presque 40 % de la superficie cultivée, dépassant légèrement ceux des grands corps de ferme. Ces petites propriétés sont loin d'être marginales, plus de la moitié des parcelles de labours qui en dépendent appartiennent aux terres de première classe (selon la valorisation établie pour la taille). Les habitants de Fontaine, petits laboureurs, vigneron et manouvriers, exploitent aussi en propre un tiers des prés et 80 %

¹¹ ADE, B/2142, pièces de procédure, plainte déposée devant le bailli, 29 août 1732.
¹² AME, Fond ancien 73, informations contenues dans le rôle de la capitation d'Ormoy-la-Rivière, 1766.

des vignes. En conséquence, les étrangers à la paroisse ne jouent qu'un rôle marginal dans la mise en valeur des terres.

Dans les trois paroisses où les grands corps de fermes dominent le territoire (Boissy, La Forêt et Ormoy), les terres de première classe constituent plus de la moitié des labours. Sur le plateau, on ne trouve que 25 arpents de bois en deux pièces, à proximité de la ferme seigneuriale de Mesnil-Girault. À Marolles, la situation est plus équilibrée ; les habitants et les grands fermiers contrôlent dans des proportions semblables la superficie et les terres de première classe.



Extrait du plan d'intendance d'Ormoy-la-Rivière, 1781¹³,

Les deux hameaux, Dhuillet et Mesnil-Girault, composés d'un ensemble de fermes et de quelques maisons de manouvriers, sont situés de part et d'autre de la grande route d'Étampes à Pithiviers, à proximité des grands terroirs de labours :

XIII : chantier des Sonnelles (258 arpents)

XIV : chantier de Dhuillet (46 arpents)

XV : chantier de Voladame (74 arpents)

XVI : chantier de la Justice (209 arpents)

XVII : chantier du bois Rouillon (36+15 arpents) soit plus de la moitié des terres labourables de la paroisse.

Le château et la ferme du Mesnil-Girault ne sont pas représentés ici car ils dépendent de Boissy-la-Rivière.

¹³ ADE, C35/26.



*Le hameau de Dhuillet, paroisse d'Ormoï-la-Rivière
Extrait du plan de la seigneurie de La Montagne, réalisé en 1764 pour le Sieur Pépin¹⁴.*

Ce dessin qui figure en marge de la carte représente le hameau de Dhuillet qui ne se limite pas à ces deux fermes. Le cartographe-dessinateur a voulu figurer tous les éléments caractéristiques et symboliques des fermes du plateau entre Étampes et Pithiviers : une cour carrée avec en son centre une mare qui recueille les eaux pluviales, une porte charretière, les longs bâtiments des granges, bergeries, écuries, le logis plus resserré qui donne sur le jardin clos aux cultures multiples (vignes, légumes, filasse, fruits). On remarquera aussi que les toits sont couverts de tuiles, ce qui était loin d'être le cas, le chaume couvrait encore une bonne partie des granges.

En 1763, à Boissy et en 1769 à Marolles, deux fermiers décédèrent au mois de juillet, juste avant la délicate période des moissons, laissant derrière eux des enfants mineurs incapables d'assurer la continuité des travaux agricoles. Dans ce cas, le bailli intervenait et à l'issue de l'audience ordinaire de justice, il procédait à l'adjudication au plus offrant des « *bleds, avoine, orge vesce et sainfoin qui sont actuellement ensemencés et pendant par pieds et racines sur les terres* ». ¹⁵ L'annonce de l'enchère était faite par « billet d'affiche » dans lequel on détaillait l'ensemble des parcelles, leur localisation et les cultures qu'elles portaient. Ces informations, qui ne sont pas aussi complètes dans les inventaires après décès, nous permettent de reconstituer dans un tableau (ci-dessous) l'activité de ces deux fermes localisées dans des terroirs différents. Celle de Minas était dans la vallée de la Juine, au-dessus du moulin des clerks. Elle appartenait à la famille Périer, des drapiers étampois qui avaient constitué ce patrimoine foncier à la faveur de mariages et d'héritages. La deuxième, plus grande était une ferme du plateau sur le territoire de Marolles. Les terres louées à bail par le fermier provenaient de trois propriétaires non-résidents.

¹⁴ ADE, E/1455 – 2.

¹⁵ ADE, B/2144, pièces de procédures de la justice du Bailliage de Mesnil-Girault 1760-1770.

1763 et 1769	Ferme de Minas à Boissy-la-Rivière	Ferme Collet à Marolles en Beauce
Propriétaire(s)	Charles Chrétien Périer, marchand drapier d'Étampes.	Abbé Baudry, chanoine de N-D d'Étampes (24 arpents) Demoiselles Regnault de Paris (30 arpents) Veuve Guenée, Boissy s/s Saint-Yon (18 arpents)
Superficie	44 arpents 1/4, environ 22 ha	72 arpents, environ 36 ha
Froment	13 arpents (10 parcelles)	24 arpents (52 parcelles sur 15 chantiers)
Méteil	1 arpent (2 parcelles)	1,25 arpents (2 parcelles)
Seigle	6 arpents (11 parcelles)	3 arpents (8 parcelles, 3 chantiers)
Orge	1,75 arpent (2 parcelles)	7,5 arpents (11 parcelles, 4 chantiers)
Avoine	14 arpents (25 parcelles)	25 arpents (41 parcelles, 19 chantiers)
Vescs, pois	2,75 arpents (4 parcelles)	2 arpents (3 parcelles sur 3 chantiers)
Sainfoins	-	2,5 arpents (5 parcelles sur 3 chantiers)
Filasse	1/2 arpent (dans le jardin et au-delà, près du moulin des clercs)	-
Prés, bois, aulnaie	5 arpents (plusieurs pièces et terroirs dans la prairie de Boissy en prés et regain)	-
Vigne, fruits	1/2 arpent dans l'enclos du jardin avec les légumes et les fruitiers	"Dans le jardin de la ferme" superficie non précisée.

Dans les deux cas, la culture du froment associée au méteil et au seigle occupait les meilleures pièces de terre disséminées dans de nombreux terroirs. Les parcelles dépassaient rarement un arpent (1/2 hectare). On y retrouve les assolements classiques. Les vesces et les pois étaient à la fois ressource alimentaire et une culture commerciale de complément. On remarquera que la superficie semée en avoine était aussi importante que celle du froment. Cette culture était indispensable pour les labours, elle était aussi souvent imposée par les propriétaires bailleurs qui, entre autres conditions, imposaient à leurs fermiers la mise à disposition d'une charrette et de chevaux au moins deux fois dans l'année pour leurs déplacements. La ferme de Marolles avait introduit dans son assolement quelques arpents de sainfoin, une plante fourragère adaptée aux sols calcaires et secs, qui marquait dans la région une forme de modernisation agronomique. La ferme de Minas utilisait avec profit les 5 arpents de prés et de bois loués à des bergers.



Extrait de la planche préparatoire au « cadastre napoléonien » de Boissy-la-Rivière, section de Minas, 1831¹⁶.

La ferme de Minas et le moulin des clercs sont représentés à droite, notez le changement du parcellaire entre la prairie et les cultures.

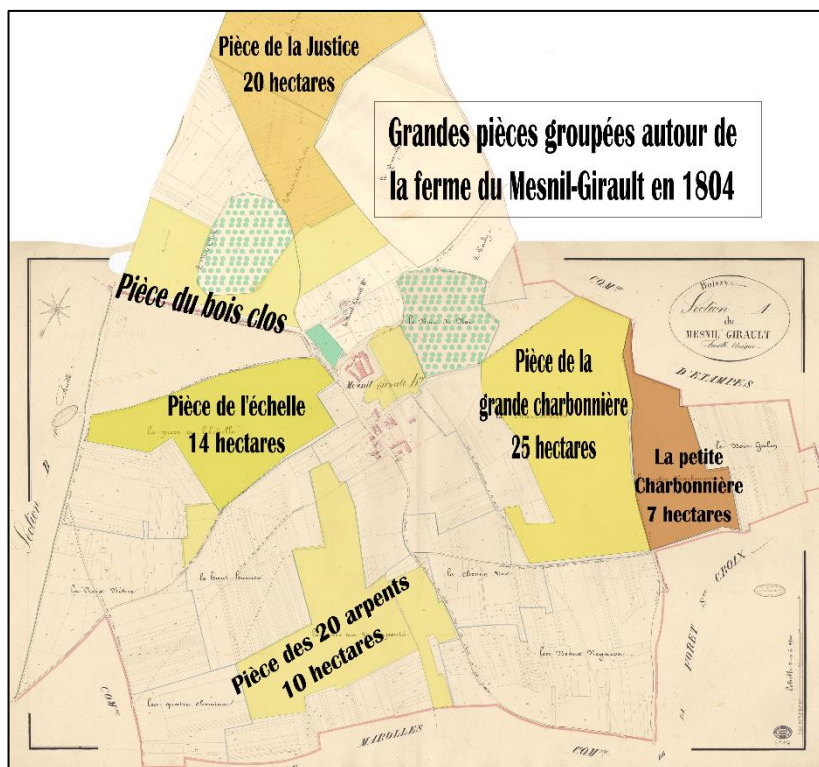
Toutes les fermes n'étaient pas sur ce modèle. Il existait aussi de petits laboureurs comme Jean Dalleine de Marolles, décédé en juin 1723 ; sa récolte fut vendue aux enchères pour régler sa succession. Il exploitait à bail un peu moins de 7 arpents (3,5 ha) en treize parcelles de qualité moyenne, souvent situées dans les confins de sa paroisse, sur les chemins qui conduisaient à la vallée. Une moitié en avoine, l'autre en froment, seigle et orge. La récolte fut mise à prix à 120 livres, un laboureur emporta l'enchère pour 230 livres.

Dans la petite paroisse de Fontaine-la-Rivière, en avril 1750, les héritiers d'Étienne Scellerin renoncèrent à sa succession ; ses biens déclarés vacants furent estimés pour être mis en vente aux enchères selon la coutume d'Étampes.

Le défunt habitait dans une chaumière du village consistant en une pièce à feu, une cave et un grenier ouvrant sur une cour commune. Derrière l'habitation, un verger d'un demi-arpent donnait sur la rivière de l'Éclimont. Étienne Scellerin était qualifié de vigneron. Pourtant, sur les 13 arpents qu'il exploitait, les vignes proprement dites ne couvraient que deux parcelles d'environ 30 ares. Pour le reste, 5 arpents d'ouches en 11 pièces et 7 arpents de terres labourables.

On pourrait, au gré des sources disponibles, multiplier les exemples, mais en ce qui concerne les grandes fermes, elles étaient environ une dizaine sur l'ensemble de la seigneurie capables de rivaliser avec les grandes unités beauceronnes. La plus importante était bien sûr la ferme et métairie du receveur du Mesnil-Girault avec plus de 180 hectares dont 157 en terres labourables.

¹⁶ ADE

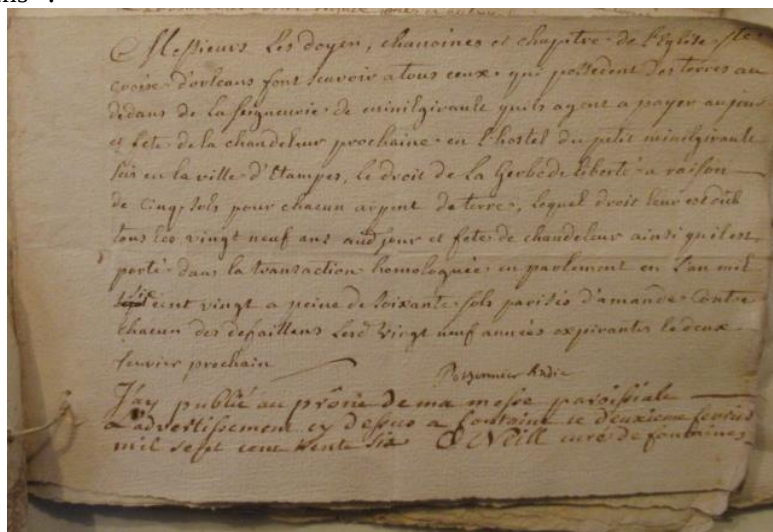


Grandes pièces groupées autour de la ferme du Mesnil-Girault

Sur cette carte du cadastre dit napoléonien datant de 1825, nous avons indiqué la superficie des principales pièces de labours à proximité de la ferme. Les parcelles de cette taille n'existent que dans les très grandes fermes. Ces indications figurent dans le renouvellement du bail signé en 1804 (voir note N° 39) entre Germain Argant, fils du dernier receveur et le propriétaire parisien acquéreur de ce bien national depuis 1791.

Les droits féodaux des seigneurs de Mesnil-Girault et le champart, une histoire séculaire

Au XVIII^e siècle, la présence féodale du chapitre de Sainte-Croix se manifestait par le versement de la « *gerbe de liberté* ». En échange de l'affranchissement du servage en 1224, les habitants étaient tenus de verser la 12^e gerbe des récoltes. Depuis 1620, les habitants avaient obtenu par transaction qu'elle fut monétisée sous la forme de 5 sols par arpent de terre, payable tous les 29 ans, ce qui la rendait moins pesante. Elle fut encore perçue en 1736 et en 1765, le jour de la chandeleur. Les curés devaient attester d'en avoir informé les paroissiens¹⁷.



La gerbe de liberté

Texte à lire aux prônes de la messe paroissiale, sur le versement de la gerbe de liberté. Le billet est contresigné par le père O'Neill, curé d'origine irlandaise, de Fontaines-la-Rivière qui reconnaît avoir averti ses paroissiens¹⁸.

Ce prélèvement, marqueur de l'ancienne servitude, loin d'être anecdotique s'accompagnait d'autres droits seigneuriaux autrement plus lourds, consignés dans un épais terrier en huit volumes reliés en parchemin, contenant plus de 7000 pages¹⁹. Le premier volume, de plus de 1200 pages, décrivait toutes les terres soumises au champart. Un autre volume notait les dîmes, les cens sur les maisons, les ouches et les prés. D'autres encore relevaient les censives. La

¹⁷ ADE, B/2149, L'obligation est affichée par les curés des cinq paroisses du bailliage et celles d'Étampes.

¹⁸ ADE, B/2149.

¹⁹ ADL (Archives départementales du Loiret), 51 J 13. État des papiers et titres de la seigneurie remis le 1^{er} juillet 1778 par Germain Petit au nouveau receveur. Les terriers du trésor du chapitre d'Orléans ont hélas disparu, ainsi qu'un double gardé au tribunal d'Étampes. Deux plans de la seigneurie réalisés en 1620 et 1730, à la suite d'un arpentage étaient entre les mains des receveurs du Mesnil-Girault ; ils semblent aussi avoir disparu.

seigneurie de Mesnil-Girault était particulièrement bien administrée. Les terriers dont la plus ancienne version remontait à 1620, étaient régulièrement mis à jour, le dernier bornage du territoire avait été effectué en 1787. Un double des terriers était déposé entre les mains du receveur au château de Mesnil-Girault.

Les chanoines conservaient à Orléans, dans le trésor du chapitre, des liasses de chartes latines sur parchemin qui authentifiaient leurs droits et redevances. La plus ancienne datait de 1044, le roi capétien Henri I^{er} accordait « *toutes les redevances et coutumes que lui et ses écuyers tenaient en bénéfice sur la terre de Sainte-Croix au pays d'Étampes* »²⁰. Dans une sentence de 1758, le bailli écrivait que les chanoines étaient en possession « *de temps immémorial [...] de percevoir ou faire percevoir par leur receveur le droit de champart de tous les grains qui se récoltent dans leur seigneurie* »²¹. Un vigneron de La Forêt-Sainte-Croix qui avait enlevé des lentilles sur une parcelle « *sans avoir au préalable appelé [le] receveur pour compter les gerbes, payé et livré à la grange champarteresse le droit de champart des lentilles dû à raison de huit gerbes une...* » fut condamné à porter sur le champ quatre gerbes ; elles n'étaient qu'un acompte avant estimation du préjudice fiscal. Auquel viendrait s'ajouter le paiement d'une amende et des frais de justice. Le receveur Germain Petit, avec une ténacité chicanière, s'acharna sur le vigneron récalcitrant ; il le fit condamner à trois reprises. En octobre 1790, 32 ans après le premier procès, alors que le vigneron était décédé et que la recette du Mesnil-Girault avait été supprimée, il obtint du tribunal d'Étampes une somme de 58 livres à payer par les héritiers du vigneron, pour préjudice de 4 gerbes de lentilles, 10 d'orge et 2 de sainfoin qui n'avaient jamais été livrées au titre du champart !²²

Échapper au champart n'était pas une chose facile. Quelques laboureurs essayaient bien de s'en défaire lorsqu'une parcelle de céréales ou une friche était convertie en vigne ou en sainfoin, mais ils étaient le plus souvent déboutés. Les tentatives de fraudes étaient récurrentes sans être massives. Les archives judiciaires font état d'un ou deux cas par an.

Si cet impôt en nature n'était pas remis en cause dans son principe, sa quotité et son mode de prélèvement ont toujours été contestés par les habitants, notamment pendant les périodes troublées des XIV^e et XV^e siècles où ils obtinrent des allègements. En 1516, le chapitre s'appuya sur un arrêt du parlement pour réunir en une seule prestation tous les droits dont il était détenteur. À savoir : le champart à la dixième gerbe, la dîme à la onzième et la gerbe de liberté à la douzième. Ce qui revenait à prélever trois gerbes sur douze, autrement dit 1/4 de la récolte ! Un des taux les plus élevés du bailliage d'Étampes, qui variaient entre 1/12^e et 1/6^e. Cette décision fut tout de suite

²⁰ ADY (Archives départementales des Yvelines), Sous la cote 3 Q 109 est conservé un inventaire des titres de Sainte-Croix concernant le champart de Mesnil-Girault, collationné par le district Orléans en 1791, pour être transmis au district d'Étampes. Cet inventaire servit d'argumentaire pour la contestation du champart (voir plus bas).

²¹ ADE, B/2147, Bailliage du Mesnil-Girault, sentence du jugement du 18 septembre 1758.

²² ADE, B/2141, Dernier registre d'audience du bailliage, 1787-1790 et B/2147, qualité des sentences.

contestée car, si les taux du champart et de la gerbe de liberté étaient fixés, celui de la dîme ne l'était pas. L'intégrer dans la continuité du prélèvement revenait à en déterminer la quotité à 1/11^e.

Bien que nous n'ayons pas trouvé d'écho d'une quelconque révolte fiscale, les chanoines revinrent à de meilleurs sentiments en signant en 1524, une transaction dans laquelle ils consentaient à suspendre l'arrêt de 1516 : « *Il fut convenu que pendant l'espace de 116 ans ; au lieu de quatre gerbes une, les tenanciers ne payeraient, savoir la première année qu'une gerbe sur six, la seconde une gerbe sur sept, et ainsi de suite pour les terres du haut et grand champart, et qu' à l'égard des terres du bas d'Ormoy, Boissy et Minas, que pendant la même surséance, il serait payé annuellement qu'une gerbe sur dix* »²³

En échange de cette modération, le chapitre instaurait un cens de 1 denier par arpent et pour rappeler que cette libéralité n'était que provisoire, les chanoines demandaient que tous les 29 ans (c'est dire à chaque génération) on payât une gerbe sur quatre. De fait, 116 ans plus tard, il fut impossible de rétablir l'ancien prélèvement. Messieurs de Sainte-Croix durent négocier une nouvelle transaction avec les tenanciers des cinq paroisses de leur seigneurie. Celle-ci fut adoptée le 11 avril 1620 « *pour les champart, dîme et gerbe de liberté, le chapitre a modéré à perpétuité ledit droit au fur [quotité] de huit gerbes une dans le grand champart, et au fur de dix gerbes une dans le petit champart* ». ²⁴

Là encore, la réduction était accordée en échange d'une redevance de 12 deniers par arpent et de 5 sols tous les 29 ans. Le compromis fonctionna tant bien que mal jusqu'à la Révolution.

Dans ce système d'impôt en nature, le personnage central était le receveur, domicilié au château du Mesnil-Girault. Ce riche laboureur signait avec le chapitre un bail d'affermage des redevances. Tous les ans, il versait aux chanoines une somme fixée par contrat et se remboursait en prélevant l'impôt sur les habitants. Il organisait en outre l'entreposage des grains dans la grange champarteresse ou dans les greniers, s'occupait du transport et de la mise en vente sur les marchés. C'est aussi lui qui versait aux cinq curés de la seigneurie le gros de la dîme et la portion congrue.

En 1780, alors qu'un nouveau receveur devait entrer en charge, un mémoire soumis au doyen du chapitre montrait comment se nouaient les rapports de force entre le chapitre, le receveur et les habitants dans la collecte de l'impôt.

« *Le chapitre de S^{te} Croix possède a menilgiraud la dixme sur plusieurs paroisses ; celle en grain ne souffre aucune difficulté, Mais il n'en est pas de même de la dixme de lainage et de charnage, une suite de titres nous assure la possession de cette dixme, mais aucun n'en etablit le fur [la quotité] ; ordinairement nos anciens fermiers [les receveurs] recevaient le 10^e agneau, et*

²³ ADE, L112, Finances et contributions : *Rapport imprimé des commissaires d'Ormoy-la-Rivière sur le champart, 1791*, signé Tridon et Picard. Le champart était modulé en fonction de la qualité des terres, le « *grand champart* » portait sur les terres hautes du plateau céréalière, alors que les terres basses de la vallée de la Juine, plus diverses relevaient du « *petit champart* ».

²⁴ ADE, L112, op. cit. , B/2141, une copie imprimée de la transaction de 1620, figure encore dans les registres d'audience de la justice du Mesnil-Girault.

15 deniers pour la 10^e toison. D'autres fois ils s'abonnaient avec les fermiers [paysans redevables] pour une somme plus ou moins forte ; le fermier actuel [Germain Petit] prétend que les habitants exigent qu'on leur fasse connaître le fur de cette dixme avant de la payer, et nous fait craindre quelque contestation de sa part, en dedomagement de ce qu'il n'est pas servi de cette dixme. Dans les anciens baux il n'est fait mention d'aucun fur, on prie le conseil de vouloir bien expliquer la manière dont il faudrait mettre cet article dans le nouveau bail qui va être passé dans quelques jours, afin d'éviter un procès avec le fermier, et de tracer au chapitre la marche qu'il pourrait suivre pour faire valoir ce droit et éviter un procès avec le nouveau fermier [Pierre Poisson] - serait-il sage par exemple d'obtenir du parlement un arrêt sur Requête par qui fixeroit cette dixme avec fur ci-dessus marqué, afin de s'en servir comme d'un épouvantail vis à vis des fermiers... »²⁵

La perception de l'impôt en nature, affermée par bail, devenait un jeu triangulaire où le receveur craignait de ne pouvoir rentrer dans ses avances si les propriétaires de troupeaux contestaient en justice le montant de la redevance. Le chapitre redoutait un procès qui dénonçât les imprécisions du bail. Le conseil du chapitre opta pour une solution prudente. Engager une action en Parlement entraînerait des frais sans être sûr du résultat. Le chapitre décida de s'en remettre à l'usage local qui est la seule règle qui vaille en matière de dîme, à moins que l'on trouvât dans les archives des preuves de leurs droits.

Neuf années plus tard, la Révolution modifiait les données du problème. Certes, la « *Nuit du 4 août 1789* » avait supprimé les droits féodaux, mais le champart était maintenu au titre d'impôt foncier. Le fermier-receveur entendait en garder la perception fixée par son bail. Si Messieurs de Sainte-Croix n'avaient plus voix au chapitre, puisque leurs biens étaient dévolus à la Nation, le District d'Étampes qui en était devenu le dépositaire entendait bien faire rentrer l'impôt.

Les habitants des cinq paroisses se gardèrent bien de refuser le champart, mais ils en recalculèrent le montant pour éliminer ce qui ressortait des anciens droits féodaux abolis par la Constituante. C'est la municipalité d'Ormoy-la-Rivière qui mena la fronde, probablement à l'initiative du maire Lartillot, qui était aussi curé de la paroisse. Deux propriétaires de la commune rédigèrent un rapport complet et très argumenté qui servit de base à une résolution adoptée le 24 novembre 1790.

En s'appuyant sur les décrets pris par la Constituante abolissant les droits féodaux, le rapport concluait au rejet de la gerbe de liberté et de celle de la dîme, soit une diminution des 2/3 de la redevance telle qu'elle avait été définie dans la transaction de 1620. La résolution l'inscrivit sous la forme suivante :

« ... le droit de champart dû à la recette de Mesnil Girault, doit subsister, en la manière accoutumée et doit être servi jusqu'au rachât, savoir dans le grand champart à raison d'une gerbe sur vingt-quatre, & dans le petit champart à

²⁵ ADL, 51 J 13. Mémoire présenté au syndic du chapitre de Sainte-Croix, 1780.

*raison d'une gerbe sur trente, c'est à dire au tiers de la prestation affectée aux droits réunis »*²⁶

Les redevances monétaires liées aux droits abolis étaient aussi dénoncées. Le taux du grand champart passait selon ce calcul de 12 à 4 %. Les signataires respectant à la lettre l'esprit de la loi, rappelaient la possibilité du rachat de la redevance. La résolution fut envoyée au District et au receveur, en même temps qu'elle appelait les quatre autres communes de la ci-devant seigneurie à l'adopter.

Le receveur Mathurin Argant refusa le nouveau tarif et porta l'affaire devant le District d'Étampes qui jugea urgent de ne rien faire avant d'avoir pris l'avis du Département de Seine-et-Oise. En juin 1791, alors que la moisson approchait, les habitants d'Ormoy se plaignirent auprès du président du District, de toujours attendre une décision. Ils ne pouvaient pas rester « à *champ ouvert* ». Le président du district Charpentier et les administrateurs d'Étampes, en s'en tenant à la loi, avaient, de fait, endossé le rôle du chapitre. Ils soutinrent que « *les habitants des cinq paroisses de l'enclave de Mesnil Girault doivent être contraints envers la Nation étant aux droits dudit chapitre de S^{te} Croix* »²⁷. Le seul allègement dont ils convinrent portait sur le cens et les menues redevances en argent. Le champart était maintenu au taux ancien le plus favorable de 1/10^e. On était donc loin du 1/24^e réclamé par les habitants. Comme cette décision ne réglait rien, on demanda l'avis du citoyen Dennemer, directeur de la régie des biens nationaux. Ce dernier prit le parti des habitants et justifia leur calcul. Le District dut s'incliner et manger son chapeau ! Ironie de l'histoire ou hasard du calendrier, les paysans de l'enclave (c'est le terme qui remplaçait celui de seigneurie) du Mesnil-Girault apprirent qu'ils avaient eu gain de cause le 4 août 1792 !

La contestation des champarts était inscrite dans 78 cahiers de doléances du bailliage d'Étampes, sur un total de 93²⁸. Cette conviction partagée ne suffit pas à engendrer un mouvement massif de refus de l'impôt. Seuls les habitants d'Ormoy-la-Rivière surent mener à bien une « jacquerie légale » qui combinait une fixation unilatérale du taux avec l'action juridique. Dans d'autres paroisses, les protestations furent plus désordonnées, hésitant entre colère et attentisme. Une correspondance de juin 1790 entre le curé de Blandy et le constituant François-Denis Tronchet, membre de la commission des droits féodaux, mérite d'être citée car elle est révélatrice des tensions et des enjeux autour de cette question.²⁹

« Votre lettre mon cher député et bon ami, me fit le plus grand plaisir, mais vous avez bien tardé à me dire un mot. Vous serez un peu plus exact cette fois je

²⁶ ADE, L112, Finances et contributions : *Rapport imprimé des commissaires d'Ormoy-la-Rivière sur le champart, suivi de la résolution de la municipalité d'Ormoy-la-Rivière, 1791.*

²⁷ ADY, 3 Q 109, Copie de la délibération du district du 22 juin 1791.

²⁸ Pour une contextualisation à l'échelle locale, voir Raymonde Lejosne, *Champarts autour d'Étampes*, 89 en Essonne, n°2, pp 61-62.

²⁹ Le père Faugères n'est curé de Blandy que depuis mars 1790 ; il était auparavant à Paris, où il a noué des relations avec François-Denis Tronchet. AN F20 258/2.

vous en conjure de toute ma force. Le cas que je vais vous exposer demande tout votre soin et tout votre zèle. L'Assemblée nationale a renfermé le champart parmi les droits seigneuriaux rachetables [...] les rentes et redevances sont présumées être le prix et la condition d'une concession primitive de fond, sauf la preuve contraire, ces derniers mots ont tourné la tête des laboureurs des paroisses plus ou moins voisines de la mienne : ces bonnes gens très calmes, très soumis d'ailleurs ont formé le projet de ne pas payer le champart, soit aux laïques, soit aux anciens corps ecclésiastiques, il y a même des paroisses qui se sont confédérées pour ce refus. L'une de ces paroisses qui paye au chapitre de Sens [Brouy] est éloignée de la mienne, comme de votre hôtel au Pont-Neuf, elle sollicite mes paroissiens qui payent un champart de six gerbes une, à refuser cette redevance qui appartenait au chapitre de Tours. [Le taux écrasant s'explique par l'intégration de la dîme dans le prélèvement] C'est la meilleure paroisse du monde, et son pasteur qui a un peu gagné sa confiance, la tient loin d'une démarche imprudente. J'ai dit bien haut que le champart était bien dû jusqu'au remboursement, que ce serait une très grande faute de faire ce refus, que j'en serais affligé, que je compte sur leur sagesse, plusieurs à l'instant sortent de chez moi, ils conviennent de mes vues mais ils seront presque les seuls dans plusieurs cantons de départements... ». Le curé termine sa lettre en demandant, une proclamation ou un décret qui dissipe les malentendus. Il en souligne l'urgence d'autant que « le temps de la récolte arrive, déjà le droit de champart s'exerce sur les sainfoins ».

Le père Faugères, dans une lettre de mars 1791, se désole que rien ne soit réglé. Bien qu'il ait réussi à contenir la colère de ses paroissiens et celle de quelques autres villages, le prélèvement en nature demeure. Le « curé citoyen » tel qu'il se définit lui-même demande qu'au moins les 45 sacs de grains qu'il percevait au titre de la dîme soit convertis et déduits du champart. Faugères reprend dans une synthèse l'argumentation des paysans en faveur de la conversion monétaire de l'impôt en nature « la redevance[...] s'élève, dans l'espace de 1300 arpents ou environ d'un terrain médiocrement bon, à la somme de 8000 livres, [...] elle devient très dure pour une paroisse de quarante-cinq citoyens actifs, dont les deux-tiers et demi sont journaliers ou très petits propriétaires. Ce qui rend le champart infiniment pénible c'est la privation des fourrages, ressource immense pour les engrais » [c'est nous qui soulignons]. L'impôt en nature non seulement prive le paysan d'une partie de sa récolte mais entrave toute possibilité d'amélioration culturale. Et Faugères de conclure « je crains des résistances cette année dans les paroisses les plus paisibles, l'impunité a enhardi »³⁰

À Ormoy « la rebelle » comme à Blandy « la soumise », laboureurs et manouvriers ne virent le règlement de cette question qu'à la faveur du bouleversement d'août 1792. Amère et courte victoire. Avec le renversement de la monarchie, on entraît déjà dans un autre cycle, celui des réquisitions en nature pour soutenir l'effort des armées de la République en grains et en fourrages.

³⁰ Idem

Les derniers receveurs du Mesnil-Girault demeurèrent dans le ci-devant château, privés des avantages de la recette ; ils se contentèrent du statut de fermier baillé par le nouveau propriétaire, acquéreur du bien national.

La bonne fortune de la recette du Mesnil-Girault.

Tout au long du XVIII^e siècle, trois ou quatre familles remplirent les fonctions de fermier et receveur de la seigneurie, aux termes d'un bail renouvelable de neuf ans, signé avec le chapitre de Sainte-Croix. La plupart étaient des laboureurs aisés qui disposaient de l'aisance que leur procuraient les ressources du milieu familial dont ils étaient issus.

En 1674, Nicolas Laumonier, lié à une riche famille de merciers étampois, devint receveur. En un quart de siècle, il construisit une fortune basée sur trois sources principales : l'affermage des redevances, la mise en culture d'une partie de la réserve seigneuriale et les revenus du foncier qu'il a pu acquérir « 31 ha de terre et 3 maisons entre Saint-Pierre, Fontaine-la-Rivière et la Forêt-Sainte-Croix »³¹. Au début du siècle suivant, la famille prit possession de la terre de Lendreville à Ormoy-la-Rivière, dont une partie était un fief noble. Pierre Laumonier, désormais Sieur de Lendreville, abandonna la charge de receveur vers 1720 pour celle de répartiteur de la taille « élu en l'élection d'Étampes » jusqu'à son décès vers 1748. Ses enfants profitèrent de la position sociale acquise. En 1735, au moment de son mariage, le fils aîné Nicolas était officier dans un régiment royal d'artillerie et le second, dont nous avons parlé, Pierre, fit une carrière dans l'ordre des Oratoriens.

Étienne Lesage qui succéda aux Laumonier ne put aller jusqu'au terme du bail qui se termina en 1723. Une sentence lui rappelait sans ménagement les clauses de départ « *défense de divertir ni vendre aucunes pailles, fourrages ny fumiers de ceux qui sont actuellement dans la ferme du château dudit Mesnilgirault. Ordonnons qu'il sera tenu dans huitaine de mettre dans ladite ferme un nombre suffisant de bestiaux pour faire consommation des pailles et fourrages [...] faisons deffense audit Lesage de vendre ny divertir aucune paille de la récolte prochaine tant celles qui proviendront des terres des fermes que des dixmes et champart en dépendant comme il s'est obligé de lui laisser en entier par la clause de son bail, aussi celles qui resteront de l'année précédente...* »³². Les chanoines d'Orléans confièrent la charge de fermier-receveur en février 1723 à Pierre Petit, un laboureur expérimenté de Vitry-sur-Seine qui avait exercé successivement les mêmes fonctions au prieuré de la Saussaye et à Fresnes. Selon le coutumier d'Étampes, la reprise d'un bail se faisait progressivement. Le nouveau fermier entra en charge « *aux guérets de l'année courante* ». Pierre Petit acquit la récolte de 1723 pour 14 010 livres. En novembre de la même année, Claire Chedeville sa femme, qui n'avait pas encore

³¹ Nous empruntons ces informations à Michel Martin dans le dossier « *Les marchands laboureurs et les moyens laboureurs autour d'Étampes jusqu'à la Révolution* » Bulletin des archives municipales d'Étampes n°1 mai 2011.

³² ADE, B/2141, Registre d'audiences de la Justice du Mesnil-Girault, audience du 18 mars 1723.

suivi son mari, accoucha d'un garçon. Le nouveau-né fut confié à une nourrice de Bois-Herpin. L'enfant mourut en route dans une auberge de Torfou.

Il faut croire que les chanoines furent satisfaits du travail accompli par Pierre Petit puisque celui-ci écrivit dans son livre de raison « *Au mois de mai 1724, je suis venu demeurer au Mesnil-Girault avec toute ma famille et la première récolte de mon bail se fera au mois d'août* »³³. En tentant l'aventure à quelques lieues plus au sud, ce couple originaire de Vitry prenait un risque, mais il en espérait une aisance plus grande. Petit devint très vite l'un des fermiers-receveurs les plus en vue du bailliage d'Étampes. En 1732, le lieutenant de l'Élection sollicita son expertise sur une demande de révision de la taille formulée par un laboureur d'une paroisse voisine. En 1738, sur le rôle de taille de Boissy-la-Rivière, le Sieur Petit était imposé pour 1337 livres sur un total paroissial de 2 471 livres 12 sols. Autrement dit, il contribuait à lui seul pour 54 % de la taille, alors que les 9 autres laboureurs de Boissy payaient moins de 150 livres chacun³⁴.

En 1742, Pierre Petit signait son troisième renouvellement de bail avec le chapitre, à charge pour lui de « *faire la récolte des blés moyennant huit mille livres de ferme et redevance par an et en outre de payer plusieurs gros et portions congrues à différents curés cy-nommés [environ 900 livres tous les six mois]* »³⁵. Le receveur s'était aussi engagé à avancer 2200 livres sur quatre ans pour la réparation du moulin des Clercs qui servait aux banalités. Pierre Petit ne put conduire le bail à terme puisqu'il décéda le 17 novembre 1749. Le lendemain, il eut droit à des funérailles de notable en présence du juge-bailli Jabineau de la Voute et des cinq curés de la seigneurie. Les curés de Brouy et Valpuiseaux vinrent aussi, car dans ces deux paroisses, une fille et un fils du défunt étaient receveurs des seigneurs du lieu³⁶. Le clergé local ne pouvait que rendre hommage au fermier qui leur versait régulièrement la dîme et se montrait généreux avec les fabriques. Par testament, Pierre Petit offrit à sa paroisse de Boissy-la-Rivière un soleil en argent pour le Saint-Sacrement.

Le règlement et le partage de la succession du puissant laboureur prit deux ans. Il fallait établir la liste complète de ses biens dispersés et accumulés sur presque trois décennies et procéder au partage entre sa veuve et les sept enfants survivants, issus de deux mariages successifs. La recette totale des biens des deux communautés confondues dans les contrats de mariage dépassait les 100 000 livres. Le couple possédait plusieurs dizaines de parcelles de vignes et de labours entre Vitry, Fresnes et Rungis, ainsi que quelques maisons dans ces paroisses. Pour les terres du Mesnil-Girault directement exploitées par Pierre Petit, l'estimation faite des « *grains, foins, légumes, bestiaux et équipages*,

³³ Jean-Marc Moriceau, *La mémoire des paysans, 1653-1788*, Taillandier, pages 322-323 et sur Germain Petit, fils de Pierre, voir les pages 538-539. *Le livre de raison des Petit 1685-1780*, d'où viennent ces informations a été publié en février 2022, par Vincent Chirié sur le site www.Academia.edu.

³⁴ AME (archives municipales d'Étampes), Rôles des tailles de l'Élection, 1738 et 1751.

³⁵ Règlement de la succession de Pierre Petit, Archives Nationales, étude XXIX, François Bouron, minutes du 7 mai 1751.

³⁶ ADE, Registres paroissiaux de Boissy-la-Rivière, 18 novembre 1749.

ustensiles, bois à couper terres semées et labourées » se montait à plus de 35 770 livres.

Pendant les 25 ans de sa présence comme fermier-receveur du Mesnil-Girault, Pierre Petit avait non seulement su mettre en valeur son patrimoine mais il avait constitué un petit réseau familial. Sur les quatre enfants de son premier mariage, Pierre l'aîné avait acquis la charge de receveur de la seigneurie d'Antony ; son frère Charles-Barthélemy occupait les mêmes fonctions à la Grange sans terre de Valpuiseaux et leur sœur Marie-Thérèse était l'épouse de Nicolas Brichard, receveur de la seigneurie de Brouy. Une seule avait dérogé à ce tropisme familial en épousant un marchand de bois de Port à l'Anglais, près de Vitry. Suivant le fleuve et l'ascension sociale, elle s'installa ensuite à Paris.

Les trois enfants du deuxième mariage suivirent la même voie. Jean était devenu laboureur de la ferme seigneuriale de Champagne à Savigny ; sa sœur avait convolé avec le maître de poste de Froimanteau à Juvisy. Un riche mariage puisque l'époux avait apporté à la communauté la ferme de la Poste aux Chevaux et une autre située au Plessis le Comte ³⁷.

Quant à Germain, le dernier fils, il reprit le bail de receveur du Mesnil-Girault et épousa en octobre 1751, Madeleine-Catherine Hochereau, la fille du commissaire de la police royale d'Étampes. Germain nouait ainsi une alliance avec une puissante famille de drapiers étampois en pleine ascension sociale ³⁸. Dans le contrat de mariage, ³⁹ les parents de la future apportèrent 9 000 livres de dot dont la plus grosse partie reposait sur une ferme-métairie de 60 arpents (30 ha) à Boissy-la-Rivière. De son côté *« les biens du Sr Germain Petit et qu'il apporte audit futur mariage consistent 1° dans le mobilier, meubles, effets, bestiaux, chevaux, harnais, ustensiles et labourage, grains et autres effets étant dans la recette et seigneurie de Mesnilgirault et lieux en dépendants estimés à la somme de 41 044 livres 12 sols et 7 deniers [...] 2° Et 5 000 livres aussi en ustensiles et effets de pareille nature provenant des gains et épargne du futur époux depuis son exploitation personnelle de la recette du Mesnilgirault [soit en un peu plus d'un an] 3° Ce qui doit lui revenir de la succession immobilière de son père dont il est héritier pour un septième »* ⁴⁰.

En un peu plus de deux décennies, Germain Petit sut faire croître et fructifier le capital familial en se portant acquéreur de terres disponibles dans l'étendue du Bailliage et en donnant d'autres à bail. En novembre 1752, il força la veuve du maître de Poste de Mondésir à lui vendre 30 mines de labours à Monnerville (5,6 ha) en faisant jouer au nom de sa femme le droit de retrait lignager. ⁴¹ En 1778, il

³⁷ Froimanteau était un relai de Poste sur la route de Lyon, dans la vallée de l'Orge, Les terres de la ferme de Plessis le Comte sont aujourd'hui occupées par la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis !

³⁸ Un des oncles de la future épouse, Jacques Hochereau des Grèves et des Genets, après avoir été maire d'Étampes jusqu'en 1783, achètera la charge de conseiller de la maison du roi et sera un temps subdélégué du bailliage de Saint-Denis. Un autre est lieutenant de l'Élection d'Étampes.

³⁹ AN, Étude XXIX, du notaire Bouron, minutes du 19 octobre 1751.

⁴⁰ Idem

⁴¹ ADE, Minutes notariales de Marin Venard, 2E/66/269.

signa avec ses enfants un bail pour 66 mines de terres (12 ha) situées à Méréville. L'appétit foncier de Germain Petit s'étendit bien au-delà du noyau initial de Boissy-la-Rivière en direction de la Beauce. Jean-Marc Moriceau raconte l'acharnement qu'il mit à prendre le contrôle de 70 hectares au Puiset (Eure et Loir) pour 9000 livres.⁴² Il acheta au marquis de Talaru le château de Jeures, près d'Étampes, et une centaine d'arpents pour 66 600 livres. Germain Petit était devenu l'un des plus puissants laboureurs de la Beauce, l'un de ceux que le curé de Mauchamps, Pierre Dollivier, qualifiera dans une brochure en 1788 de « *bourgeois agricole* » par opposition aux « *cultivateurs du bien d'autrui* ».

Malgré sa réussite, Germain Petit se désengagea de la charge de la recette de Mesnil-Girault entre 1778 et 1780. Il était veuf et remarié à Paris avec Henriette Elisabeth Baudet. Ses filles nouèrent de riches alliances. Rosalie épousa en 1774 Louis-Gabriel Collart-Dutilleul, secrétaire du lieutenant général de police de Paris. Quatre ans plus tard, sa sœur Julie épousa un fils de notaire conseiller au présidial de Tours. Germain Petit, désormais connu sous le patronyme de Petit de Jeurre, était notable et propriétaire influent de l'Élection d'Étampes. Il succéda au docteur Boncerf, médecin royal, dans la charge d'élu et à ce titre participa jusqu'en 1789 à la répartition de la taille dans des paroisses où il avait été receveur. Autant dire la qualité de son expertise ! Germain Petit décéda en 1795, dans une maison bourgeoise de la rue Saint-Jacques à Étampes, à une lieue de Jeurre dont il venait de se séparer.

Les mutations foncières de la Révolution et de l'Empire au Mesnil-Girault

L'ancien fermier-receveur avait vendu Jeurre à son gendre Collart-Dutilleul en 1792. Il agissait comme prête-nom du financier Louis Dufresne de Saint-Léon, liquidateur de la dette publique. Ce dernier considéré comme émigré dès 1793 dut se cacher. Il ne put jouir de son domaine qu'après la Révolution. Sous l'Empire, Jeurre passa sous contrôle du comte Mollien qui, en 1802, avait épousé Adèle-Rosalie Collart-Dutilleul, la petite fille de Germain Petit.⁴³

Mathurin Argant, dernier fermier-receveur du Mesnil-Girault, décéda avant que l'ensemble de la seigneurie soit déclaré comme bien national pour une valeur estimée à 409 799 livres. Les fermes, le moulin, la grange champarteresse et l'hôtel d'Étampes furent vendus en lots séparés. La pièce maîtresse était bien-sûr le ci-devant lieu seigneurial et sa ferme de 330 arpents de terres labourables.⁴⁴ Elle fut acquise le 5 septembre 1791, pour 208 400 livres par Jean-Nicolas Barbier un négociant parisien. Sa participation à l'adjudication n'était pas due à un heureux hasard. Il avait épousé Germaine Louise Hochereau, fille d'un avocat en Parlement originaire d'Étampes. Ce n'est pas la première fois que nous rencontrons cette famille au cœur de nombreuses stratégies

⁴² Op. cit.

⁴³ Voir Julia Fritsch, *Demeures et résidences d'agrément*, in *Étampes un canton entre Beauce et Hurepoix*, Editions du patrimoine, 1999.

⁴⁴ Jean-Pierre Durand, *Vente des biens nationaux de première origine dans le district d'Étampes*, mémoire de maîtrise, sous la direction d'Albert Soboul.

foncières et matrimoniales. Germain Petit avait épousé Madeleine Catherine Hochereau en 1751 lorsqu'il succéda à son père. Sa nièce Mosny, héritière de la Poste au chevaux de Juvisy se maria avec Jacques Hochereau, fils d'un drapier étampois.

En 1804, Jean-Nicolas Barbier renouvela pour neuf années le bail « *de la ferme et métairie dudit lieu cy-devant seigneurial du Mesnil-Girault* », avec le cultivateur Gabriel Argant, fils du dernier receveur, et sa femme ⁴⁵. Parmi les clauses du bail ne concernant pas directement l'exploitation, le propriétaire demandait qu'on lui réservât dans l'habitation une chambre à feu, meublée et tapissée de vert qu'il « *se réserve d'occuper quand bon lui semblera* » et aussi « *d'envoyer à M. Barbier, le temps qu'il sera à Étampes, les chevaux nécessaires pour le conduire dans sa voiture d'Étampes à Mesnil-Girault et le reconduire à Étampes* »⁴⁶. Plus classiquement, Argant devait lui porter à son domicile de la rue de la Bourdonnais : un pot de 30 livres de beurre fondu et deux oies grasses en nivôse et en brumaire. L'année suivante, Barbier qui avait fait fortune en tant que commissaire aux guerres vendit la ferme du Mesnil-Girault à un riche propriétaire foncier de l'Oise.

L'achat de fermes par des « *profiteurs de guerre* » n'est pas un cas unique dans l'ancienne seigneurie. Le 25 juin 1815, une semaine après Waterloo, Gabriel Raimond Ginoux, donnait à bail les 77 hectares de terres labourables d'une exploitation qu'il venait d'acquérir à Ormoy-la-Rivière ⁴⁷. Le parcours de ce natif de Malaucène (Vaucluse) mérite qu'on s'y attarde. ⁴⁸ Il commença sa carrière en 1788, comme contrôleur des actes en Auvergne. La Révolution lui fit gravir un échelon en tant que receveur de l'enregistrement des domaines. Les conquêtes révolutionnaires et impériales le propulsèrent à Jemmapes, Genève et à Rome comme directeur de l'enregistrement des domaines. À partir de 1806, il occupa des postes de direction dans l'administration centrale. La première Restauration lui donna l'occasion d'une nouvelle promotion. Le 1^{er} juillet 1814, il est chef de la division de la comptabilité générale. En décembre de la même année, le roi lui accorde la croix de chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur. Waterloo ne fut probablement pas pour lui une mauvaise nouvelle. Il n'était même pas présent à Étampes lors de la signature du bail. En bon connaisseur de l'administration des domaines, il s'était fait représenter par Louis-Charles Vallet, conservateur du bureau local des hypothèques. Ces quelques exemples, découverts au hasard des cartons d'archives, pour emblématiques qu'ils soient, ne suffisent pas à dresser un tableau complet des mutations foncières provoquées par la disparition de l'Ancien Régime. Une règle cependant semble se dessiner : les grosses unités tombent entre les mains de propriétaires parisiens, les éléments isolés ou de moindre valeur comme la grange champarteresse, le moulin des Clercs ou l'hôtel du Petit Mesnil-Girault sont acquis par des acteurs locaux.

⁴⁵ AN, Minutes notariales de J. Raguideau de la Fosse, MC/ET/LXVIII/630 - MC/ET/LXVIII/714.

⁴⁶ Idem.

⁴⁷ ADE, Minutes notariales de Pierre Benoit Benier, 2 E/67/81, 25 juin 1815.

⁴⁸ Gabriel Raymond Ginoux - Base de données Léonore (culture.gouv.fr).

Les archives départementales de l'Essonne ont conservé dans neuf cartons une grande partie des registres d'audience et des pièces de procédure de la justice seigneuriale du bailliage de Mesnil-Girault. Cette juridiction qui s'est éteinte en 1790, regorge d'informations sur la vie sociale et économique de ce territoire. À travers les procès civils et criminels, révélateurs des tensions et des pratiques culturelles, on peut mettre un peu de chair autour de la froide ossature juridique de l'institutionnel.

La haute, moyenne et basse justice du Mesnil-Girault : une justice locale ?

Le chapitre cathédral de Sainte-Croix d'Orléans était seigneur « *haut-justicier* » pour l'étendue de la châteltenie. Il ne faut toutefois pas se laisser abuser par ce titre. La justice du Mesnil-Girault n'était qu'une parmi la vingtaine de justices locales inscrites dans le ressort du duché et bailliage d'Étampes. Le chapitre cathédral, très sourcilieux de ses privilèges judiciaires, avait obtenu du Parlement de Paris un arrêt qui confirmait le droit de tenir des assises dans sa seigneurie, repoussant ainsi une tentative du bailli d'Étampes et du procureur du roi de les contraindre à tenir leurs assises en même temps et dans les mêmes lieux que celles de la justice royale.⁴⁹ Ce n'était là qu'un épisode dérisoire de la guerre des juridictions, puisque le juge-bailli faisait partie des « *gens d'églises, nobles vassaux, juges et officiers [...] tenus de comparaitre dans l'assise* » qui se déroulait deux fois par an au siège royal d'Étampes. Le contrôle tatillon des magistrats du siège s'exerçait jusque dans la forme. Ils exigèrent à partir de 1722 que tous les actes soient inscrits dans des registres de cinquante feuillets numérotés et paraphés. Ce qui ne posa aucun problème puisque les baillis du Mesnil-Girault avaient tous été au XVIII^e siècle choisis parmi les magistrats étampois.⁵⁰ Le terme de justice locale est impropre puisque les audiences hebdomadaires se déroulaient à Étampes dans l'hôtel du Petit Mesnil-Girault, où « demandeurs » et les « défenseurs » devaient se rendre pour assister au procès, ou se faire représenter par un procureur. Cette justice de rang inférieur n'était « de proximité » que pour la basoche étampoise !

Dans ces circonstances, il n'était pas rare que les justiciables soient déclarés « défaillants » à l'audience. Pour des délits mineurs ou des affaires civiles sans grand enjeu financier, les « parties » hésitaient à parcourir quelques lieues en pure perte. En 1737, le nouveau bailli, Jean-Jacques Manet, maire perpétuel et bourgeois d'Étampes, jugea plus commode de fixer au lundi les audiences hebdomadaires plutôt que le jeudi. Il se contenta d'en informer les habitants des cinq paroisses par affichage sur la porte des églises. Cette justice était aussi coûteuse. Non seulement, il fallait payer les honoraires des procureurs choisis pour défendre sa cause, mais aussi ceux des greffiers et huissiers qui copiaient et portaient les réquisitions et les sentences. Dans une affaire jugée en 1768 par Louis Claude Chrétien Hochereau, les copies « au net » de sa sentence ont été

⁴⁹ ADE, B/2141, copie de l'arrêt de la cour du parlement du 21 février 1631.

⁵⁰ Tous les baillis, juges ordinaires sont des procureurs ou des avocats du siège d'Étampes qui cumulent plusieurs fonctions judiciaires.

remises aux quatre procureurs concernés pour un coût de 33 livres. Le montant total des frais de procédure dépassait les 300 livres.⁵¹

Les affaires traitées à l'Hôtel du Petit Mesnil-Girault étaient peu nombreuses, entre deux et trois par semaine. La majorité d'entre elles relevaient de la justice civile : règlement de succession, compte de tutelle, reprise de baux fermiers, ventes aux enchères, portage de contrats de rente... Les affaires pénales, moins nombreuses mais récurrentes, trahissaient d'autres enjeux.

Surveiller et punir au village, l'encadrement judiciaire de l'ordre seigneurial et royal.

Le procureur fiscal était le principal usager du tribunal en tant que représentant du pouvoir de haute, moyenne et basse justice des chanoines. Dès que les droits seigneuriaux étaient enfreints il portait l'affaire devant le juge-bailli.

En 1737, le procureur obtint du juge une sentence qui rappelait aux habitants des cinq paroisses du bailliage qu'ils avaient l'obligation de venir faire moudre leurs grains et farines au moulin des Clercs, situé sur la Juine à Boissy. Ce droit féodal fondé sur des titres dont le plus ancien remontait à 1394 n'était visiblement plus respecté, soit par « ... *négligence de quelques meuniers, soit indocilité ou indépendance des habitants des paroisses, plusieurs d'entre eux se sont avisés depuis quelques années de se soustraire à la banalité* »⁵². Pour les paroisses de Fontaines, Marolles et La Forêt, l'éloignement et la proximité d'autres moulins incitaient les laboureurs à se soustraire à cette obligation. Le rappel à l'ordre était assorti de la menace d'une amende et de la saisie des grains, farines et bestiaux chargés de leur transport.

Le même procureur fiscal sollicitait des interdictions assorties d'amendes à chaque fois qu'il estimait que l'ordre et la sécurité publique étaient menacés. Comme cette interdiction faite aux habitants « *de mettre à sécher leur chanvre et filasse dans leurs fours, ni de les broyer chez eux, soit pendant le jour, soit pendant la nuit, même de battre leurs bleds ou autres grains à la lumière de la chandelle ou de lampe* »⁵³, la crainte de l'incendie justifiant cette interdiction. De même, en 1778, le bailli ordonne la visite des troupeaux et le cantonnement obligatoire des moutons victimes du « claveau » (une variole ovine). Il ne fait d'ailleurs là qu'appliquer des ordonnances royales.

Le procureur fiscal portait aussi, devant le tribunal, des affaires de police dont certaines relevaient plus de l'anecdote villageoise que du délit caractérisé.

Un dimanche de janvier 1776, un manouvrier et sa femme aidés d'une fille de ferme profitèrent de l'absence d'un laboureur parti à la messe pour creuser un trou dans la cour et y mettre au-dessus, en équilibre instable, une herse couverte de fumier. Le but de cette trappe était de piéger des pigeons avec le grain destiné aux poules. Le stratagème réussit, mais ils furent dénoncés par des voisins. L'affaire fut traitée le plus judiciairement du monde. Après l'audition de six

⁵¹ ADE, B/2141, Registre d'audience et pièces de procédure 1765-1768.

⁵² ADE, B/2141, sentence de septembre 1737, folio 7 et 8.

⁵³ Idem.

témoins dans le cadre d'une procédure contradictoire, le bailli prononça une sentence appuyée sur l'article 193 de la coutume d'Étampes, qui les condamnait chacun pour ce larcin, à payer 10 livres d'amende. Le maître de la fille de ferme dut aussi se présenter devant la justice comme étant civilement responsable de sa servante. Le jugement fut affiché sur la porte de l'église de Fontaine, assorti de la menace de porter en appel ce fait de police⁵⁴.

Le procureur fiscal du Mesnil-Girault, comme la majorité des magistrats des seigneuries environnantes, rappelait régulièrement aux habitants des interdits, comme la fréquentation des cabarets, les jeux et la danse les dimanches et fêtes « *au temps destiné au culte divin et à leur instruction* ». Les cabarets n'étant en principe ouverts que pour les voyageurs et les étrangers de passage. Il avait beau menacer les paroissiens « *qu'un mépris aussi téméraire des commandements de Dieu et de l'Église, et des lois de l'État, mériterait d'être puni des rigueurs des arrêts et réglemens* »⁵⁵, il ne se faisait aucune illusion sur la persistance de ces infractions. Trois mois à peine, après ce rappel à la loi, « *Jacques Allais dit costillonneur et Claude Lejeune dit la fricassée, [...] se sont transportés en la paroisse d'Ormoy-la-Rivière avec chacun un violon, à l'endroit où se tenait une danse publique* ». Le procureur leur enjoignit sous huitaine de donner la liste de tous ceux qui les avaient requis pour jouer du violon un dimanche, au temps de la moisson, devant un cabaret d'Ormoy.⁵⁶ En 1781, la peur des attroupements et des débordements conduisit les autorités du bailliage à rappeler l'arrêt du Parlement qui interdisait les jeux de clefs et d'esses particulièrement prisés dans la région. Le procureur fiscal crut bon de renchérir en demandant que les arrêts soient affichés et lus « *partout où besoin sera [...] au moins une fois chaque année à la porte de l'église desdites paroisses un jour de dimanche ou fêtes à l'issue de la messe paroissiale* »⁵⁷. Ce besoin constant d'affichage public en dit long sur l'incapacité à interdire les pratiques coutumières.

Les paysans du Mesnil-Girault ne manquaient pas d'astuce et de ruse pour contourner la loi. Les violoneux auraient dû suivre l'exemple des habitants de la Forêt-Sainte-Croix qui à l'occasion de la fête patronale de « *l'exaltation de la croix* » vinrent trouver le curé et lui proposèrent d'offrir le pain béni et quatre livres de cire pour l'église. En échange, ils demandaient l'autorisation d'organiser un jeu de quille et d'en garder les bénéfices. Le marché fut soumis au procureur fiscal qui à contre-cœur l'accepta.⁵⁸

⁵⁴ ADE, B/2147, Pièces de procédures judiciaires du bailliage de Mesnil-Girault.

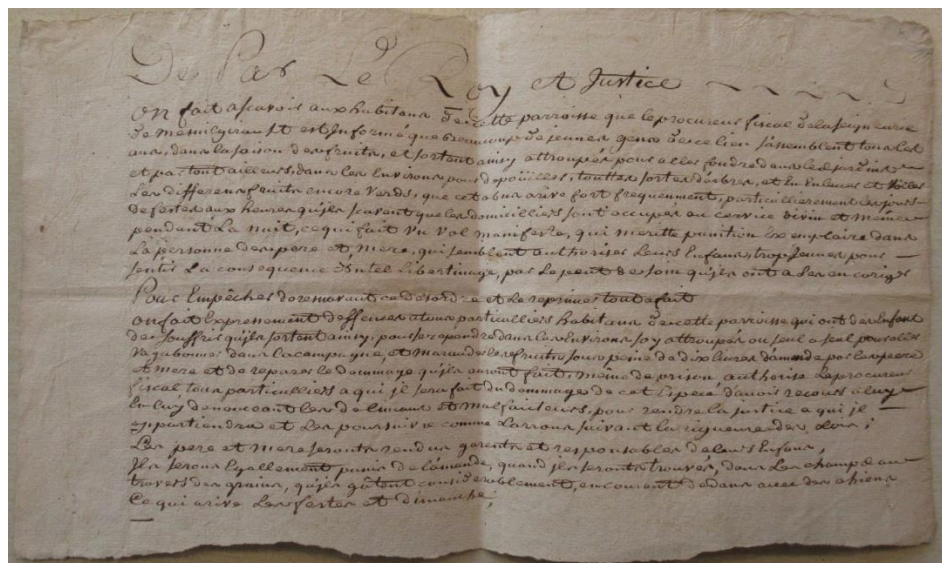
⁵⁵ ADE, B/2141, Registre d'audience, requête du 10 mai 1773.

⁵⁶ Idem, 23 août 1773.

⁵⁷ ADE, B/2141, Registre d'audience, 1777-1781.

⁵⁸ ADE, B/2143, pièces de procédure, supplique de J.P. Picard, curé de la Forêt.

Justice de Paix et répression de la délinquance et des violences interpersonnelles



Affiche contre les attroupements de jeunes gens pour voler des fruits dans les vergers
 « On fait savoir aux habitants de cette paroisse que le procureur fiscal de la seigneurie de Mesnil-Girault est informé que beaucoup de jeunes gens de ce lieu s'assemblent tous les ans à la saison des fruits, et sortent ainsi attroupés pour aller fondre dans les jardins et partout ailleurs dans les environs pour dépouiller toutes sortes d'arbres et en enlever et voler les différents fruits encore verts... »

Le texte extrait de l'affiche ci-dessus montre l'impuissance des autorités à intervenir contre cette nuée qui tombe sur les fruitiers dans les jardins ou qui courent le dimanche dans les cultures avec leurs chiens. Pour remédier à ce désordre, le procureur en appelle à la responsabilité civile et pénale des parents et les menace d'être traités comme « larrons »⁵⁹.

La délinquance de la jeunesse villageoise turbulente était d'autant plus crainte qu'elle se manifestait par « compagnie » ; on dirait aujourd'hui « en bande ». Les débordements de la jeunesse villageoise, plus ou moins tolérés, prenaient à l'occasion une tournure judiciaire. C'est ce qui se produisit le 30 décembre 1752, à la Forêt Sainte-Croix, après le décès du curé. Comme il était de tradition, les habitants du lieu défilèrent au presbytère pour bénir la dépouille du prêtre. Dans la soirée, une demi-douzaine de jeunes gens, fils de vignerons, manouvriers ou charretiers vinrent pour une veillée funèbre. Mécontents de ce qu'on ne leur servît pas à boire et à manger, ils s'emparèrent des clefs et enfermèrent la gouvernante dans une pièce. Après une visite à la cave, ils remontèrent avec des seaux de vin. L'un d'entre eux vida le farinier, entreprit de pétrir du pain et s'enquit de beurre pour confectionner des galettes. Le bailli

⁵⁹ ADE, B/2144, pièces de procédure.

Jabineau de la Voute qui était aussi procureur au siège d'Étampes, considéra que l'affaire était assez importante pour que les suspects fussent entendus et interrogés dans la chambre criminelle de la justice, à fin d'établir les charges et le rôle de chacun. Au cours du procès dont nous ignorons l'issue, la confrontation avec les témoins permit assez facilement de les confondre malgré leurs dénégations. Ce qui surprend dans cette affaire, c'est moins la consommation indue que le manque de considération pour le décès du curé Picard. Ce prêtre comme beaucoup d'autres dans la région était un « horsin », pas toujours accepté par ses ouailles. La crise des vocations et le peu de revenus de ces modestes cures villageoises attirait peu les pasteurs. Le versement de la portion congrue ou des dîmes sur les terres défrichées (les novales) faisait l'objet de récriminations auprès du chapitre ⁶⁰. À Fontaine-la-Rivière, c'est le plus souvent un desservant qui assurait les sacrements. À Boissy, c'est un prêtre irlandais, aux sympathies jansénistes, qui fut en charge de la paroisse jusqu'en 1725. Si les habitants du Mesnil-Girault restaient très attachés aux sacrements et à la sociabilité religieuse, beaucoup d'indices montraient les progrès d'une lente déchristianisation et une méfiance vis-à-vis de certains prêtres.

Une des figures classiques de l'autorité seigneuriale était le garde-chasse avec son fusil et sa bandoulière armoriée. Il régnait sur son petit domaine boisé, traquant les chapardeurs de bourrées et les pâtures illégales. La plupart des laboureurs disposant d'un fusil dans leurs fermes isolées, il était fréquent qu'ils s'en servent pour braconner. Jean Daleine, fils d'un fermier du plateau, fut condamné à 100 livres d'amende pour avoir à deux reprises tiré des lapins dans le montoir des Roches d'Ormoy. Une somme assez conséquente parce qu'il chassait « *notamment les fêtes et les dimanches et qu'il l'avait fait par habitude depuis quelques temps* »⁶¹. Cette chasse ayant eu lieu en juillet, il est difficile de dire si l'auteur des coups de fusil le faisait par agrément ou pour se débarrasser de nuisibles dévoreurs de cultures.

Les gardes-chasse acceptaient mal que leur autorité soit contestée et veillaient jalousement sur leur territoire ; ils en venaient à se quereller avec leurs collègues des seigneuries voisines.

« *Une haine implacable règne entre le garde du chapitre d'Orléans et le garde de Mr de Bierville. Toutes les fois que ces hommes se rencontrent ils ne se séparent point sans injures, ni menaces* »⁶²

La querelle avait commencé à l'automne 1785. Alors que Chevallier, le garde du Mesnil-Girault chassait dans les blés avec un furet, Pichet, garde de Bierville lâcha ses chiens. Chevallier prit son fusil et en blessa un. La confrontation se termina à coup de crosse et de bâton. M. Poillou de Saint-Mars, comte de Bierville, demanda justice au bailli du Mesnil-Girault pour son garde en réclamant 300 livres de dommages et intérêts. Il en obtint le dixième. Mécontent, il fit appel à un procureur du Parlement de Paris ! L'affaire prenait désormais

⁶⁰ ADL, 51 J 13, Archives Départementales du Loiret lettre des curés de La Forêt, Fontaine et Ormoy.

⁶¹ ADE, B/2141, Registre d'audience de juillet 1756.

⁶² ADL, 51 J 13, fond du chapitre Sainte-Croix. 1785-1786.

l'allure d'une guérilla judiciaire. De son côté, le garde du chapitre, appuyé par les chanoines, déposa un procès-verbal auprès des officiers de la maîtrise des eaux et forêts de Paris. Après deux ans de procédure et les plaidoiries de trois avocats, le tribunal des Eaux et Forêts fit annuler le jugement précédent !

Dans les conflits inter-personnels, le juge et le procureur fiscal intervenaient comme une justice de paix, tranchant les différends et protégeant les plus faibles. Ces cas sont fréquents et le tribunal y répondait lorsqu'il était sollicité pour des injures ou des menaces :

Pierre Desroziers sur le pas de sa ferme se plaignait qu'on lui avait volé de l'avoine ; son voisin Houdy lui répondit que pareille mésaventure lui était arrivée. Les deux hommes commencèrent à discuter, le premier émit quelques soupçons, le ton monta et le premier finit par traiter le second de coquin et de gueux devant le voisinage assemblé. Le juge fit faire une enquête rapide, écouta les témoins et rendit son jugement « *parties ouies* ». Il fut défendu au fermier soupçonneux d'insulter son voisin sans preuves et on le condamna à 30 livres de dommages et intérêts, qui du consentement du bénéficiaire furent versés au profit des pauvres d'Ormo y et de Marolles.⁶³

Le bailli, au titre de la moyenne justice, pouvait aussi se prononcer au civil. En 1768, on reprocha au cordonnier de Marolles, Barthélémy Pointeau, de négliger sa famille « *faute d'être laborieux et assidu à sa boutique [...] que sans soins et sans inquiétude pour l'avenir de sa famille [...] il est resté sans rien faire, passant des semaines entières au cabaret y jouait grand jeu et ne revenait à la maison que quand il avait tout consommé* ». Comme l'époux menaçait de dilapider les biens communs du ménage, le juge accorda à sa femme la séparation des biens ; elle retrouvait ainsi une protection économique dans le cadre d'un mariage qui prenait l'allure d'une séparation de fait.⁶⁴

Un autre exemple d'intervention de la justice dans le domaine privé concerne le cas des grossesses hors mariage. Les jeunes filles (et les veuves) étaient tenues, par un édit royal, de déclarer leur état auprès du greffe. Elles le faisaient en général autour du 7^e mois et allaient accoucher, quand elles le pouvaient, dans un autre village ou à l'hôtel-Dieu d'Étampes. C'est ce qui arriva en 1733 à Thérèse Jamet, fille d'un laboureur décédé de Boissy-la-Rivière. Elle fut séduite et mise enceinte par un charretier qui travaillait chez sa mère. La déclaration de grossesse pour contraignante qu'elle fût, présentait l'avantage de pouvoir porter plainte contre le père présumé et éventuellement obtenir un secours et un dédommagement. Thérèse se lança dans la procédure « *disant que se trouvant malheureusement enceinte des œuvres du nommé Louis Jolly [...] cy-devant domestique de la mère de la suppliante a trouvé le moyen de la séduire par ses poursuites, ses caresses et des promesses de mariage qu'il n'a plus voulu accomplir puisqu'il est actuellement marié à une autre femme* »⁶⁵. L'information qui suivit l'acceptation de la plainte entraîna l'audition de cinq témoins qui de fait confirmèrent les dires de la jeune fille et la goujaterie du séducteur qui se

⁶³ ADE, B/2141, Registre d'audience, juin 1781

⁶⁴ ADE, B/2147, Bailliage de Mesnil-Girault, qualité des sentences.

⁶⁵ ADE, B/2142, Bailliage de Mesnil-Girault, pièces de procédure.

vantait auprès d'autres jeunes gens « *que le chemin était frayé et qu'elle était défrichée* ». La pauvre Thérèse se trouvant « *dénuée de tout secours, sa mère qui est fort irritée contre elle, lui accordant qu'à peine un asile dans sa maison ; qu'elle n'ose entreprendre aucun travail de peur d'altérer son fruit* »⁶⁶. Le procureur fiscal, probablement ému par la situation, demanda que l'on accorde à la jeune fille une provision de 150 livres « *tant pour ses nourritures et aliments jusques au temps de la délivrance que pour subvenir aux frais de ses couches et au trousseau de l'enfant* ». Dans son jugement, le bailli réduisit cette somme à 50 livres à la charge du charretier « *contraint par toutes mesures raisonnables, même par corps* » selon la formule habituelle. Cette dernière somme ne couvrant que « *les frais de gésine* ».

La justice locale et la régulation des usages ruraux,

C'est sans conteste la part la plus volumineuse des dossiers laissés dans les archives de la châellenie. La justice avait autorité pour faire appliquer les arrêts des juridictions supérieures, condamner les abus, valider et contrôler les décisions prises par les communautés villageoises. Elle devait aussi rendre une décision dans les conflits qui opposaient les habitants du lieu sur des usages concurrents du territoire. Ces jugements s'appuyaient autant sur la coutume d'Étampes que sur des habitus locaux.

Cette justice pouvait aussi donner force de loi aux décisions prises par les communautés villageoises pour défendre leurs intérêts.

Tous les ans, les habitants s'assemblaient à l'église paroissiale pour désigner l'un d'entre eux comme « *messier pour la garde des bleds, orges, avoines et autre menus grains* ». Les paroissiens et le procureur fiscal requéraient l'appui du bailli pour fixer la durée de l'exercice « *jusqu'à l'enlèvement de la première gerbe* » ainsi que le salaire de « *dix-huit deniers par arpent* ». Le messier avait l'obligation, sous serment, de faire son rapport « *des délits et délinquants dans les vingt-quatre heures* ». ⁶⁷ En avril 1789, au moment où la région était agitée par des révoltes frumentaires, un messier aperçut la voiture du marquis de Selve qui coupait à travers champs entre Marolles et Boischambault. Il protesta auprès du domestique qui lui répondit « *qu'il appartenait à Monsieur le Marquis de Selve, seigneur de Hauteville, et qu'il suivait les ordres de leur maître qui leur avait dit de passer sur les pièces de terre où ils étaient* » ⁶⁸. La menace d'un rapport n'impressionna guère les contrevenants et « *un des trois chartiers luy a montré son derrière en se moquant de luy, et qu'ils allaient où ils voudroit* ». En janvier 1790, le manouvrier Pierre Boucher, qui venait d'être élu messier depuis moins d'un mois, n'hésita pas à dénoncer « *la voiture à quatre roues [...] attelée de huit chevaux, dont six avec colliers [...] le tout conduit par quatre domestiques, et traversant une pièce de terre ensemencée* » ⁶⁹ La voiture qui

⁶⁶ Idem.

⁶⁷ ADE, B/2141, Registre d'audience de février 1740, Désignation d'un messier pour la paroisse de Marolles.

⁶⁸ ADE, B/2146, Bailliage de Mesnil-Girault, plainte du 16 avril 1789.

⁶⁹ ADE, B/2147, Bailliage d'Étampes : procédures civiles et criminelles, 1789-1790.

appartenait encore au Marquis de Selve s'était écartée de la route de Pithiviers. Le cocher protesta de sa bonne foi en disant que seule une roue du carrosse avait empiété sur les terres. Il y a probablement dans cette excuse maladroite, compte tenu de la date, l'écho de la Révolution et dans la dénonciation comme un parfum de revanche sociale.

Cette surveillance champêtre s'exerçait aussi au bénéfice de tous pour empêcher les bêtes confiées à la garde des enfants et des jeunes filles de s'écarter des chemins et de divaguer dans le sainfoin ! En 1779, un arrêt du parlement interdisait « *de mener paître, en aucun temps, les moutons et brebis dans les vignes, bois et buissons* »⁷⁰. Ce qui, dans beaucoup de paroisses, allait à l'encontre des usages et de la coutume. On tolérait toutefois la vaine pâture lorsque les jardins et les prairies étaient encloses. Les empiétements des bêtes ne cessèrent pas pour autant. En octobre 1781, le procureur fiscal fit à nouveau placarder sur la porte des églises paroissiales l'arrêt contre libre pâture, accompagné d'un autre qui « *fait défense à toute personne de maltraiter et insulter les huissiers qui seront envoyés dans les campagnes pour constater les contraventions...* »⁷¹. Cette menace en dit long sur l'impossibilité de faire appliquer une telle mesure.

Le temps hautement stratégique des moissons était particulièrement propice aux tensions entre les laboureurs, les compagnies de manouvriers chargés de « *soyer les grains* » et les décimateurs. Bien que tous ces travaux soient soigneusement définis par un contrat ou par la coutume, les contestations étaient fréquentes dans tous les villages du bailliage d'Étampes. Les frictions commençaient dès que les céréales avaient été sciées à la faucille et que le receveur venait « sur le champ » prélever l'impôt en nature. En 1722, dans la paroisse de Blandy qui, comme le Mesnil-Girault dépendait d'un chapitre cathédral, un laboureur, après avoir moissonné une pièce d'orge, disposa les javelles en « sizeaux » et en « triots » (par six et par trois). Le décimateur, après avoir compté les gerbes, exigea du laboureur qu'il ramasse aussi les épis qui étaient sous les tas et les charge liés dans la charrette. Le laboureur refusa, le champarteur quitta alors le champ sans prendre aucune gerbe. Le cultivateur craignant de se voir condamné pour refus d'impôt, alla lui-même, accompagné de témoins, porter les gerbes à la grange champarteresse. Le décimateur refusa de lui ouvrir les portes. Le paysan finit par déposer les gerbes d'orge en tas devant la grange. L'affaire fut portée devant la justice du bailliage. Le laboureur fut débouté et condamné aux dépens.⁷²

Cet exemple est l'illustration de ce qui se jouait entre le moment où le grain était couché à terre et celui où l'on conduisait les gerbes dans la grange. Le laboureur devait exercer une surveillance constante pour déjouer les tentatives d'accaparement liées au glanage. Ce droit coutumier réservait aux pauvres les grains oubliés dans les champs après la récolte, sans que les laboureurs et

⁷⁰ Arrêt du Parlement du 23 janvier 1779. Les constituants reprendront ce dispositif dans une loi de 1791.

⁷¹ ADE, B/2141, audience du 8 octobre 1781.

⁷² ADE, B/2142, Registre d'audience et jugement du bailliage d'Étampes, 1722.

fermiers puissent s'y opposer « en quelque manière que ce soit »⁷³ Une ordonnance d'Henri II, en 1554, encadrait fortement cet usage « [...] Défense sont faites à toutes personnes oisives, durant le temps d'Aoust, de Glaner, fors aux gens viels & et Débilites de membres ; petits-enfants ; après que toutefois le Seigneur ou Laboureur aura pris et enlevé ses Gerbes, & ceux a qui appartiennent les Dixmes »⁷⁴

Dans toutes les paroisses du bailliage, le glanage donnait lieu à des abus, des chapardages voire à du vol organisé. Marc-Antoine Lamy, dans ses commentaires de la coutume, raconte qu'il a « assisté au jugement rendu à Monnerville sur un procès criminel contre les habitants de Guillerval, lesquels ont été bannis pour avoir enlevé des grains pendant la récolte sur des héritages, qui ne leur appartenaient pas »⁷⁵. Le glanage hors des limites de sa paroisse était interdit mais pas toujours respecté.

En 1755, quatre laboureurs de La Forêt Sainte-Croix portèrent plainte devant le bailli de Mesnil-Girault pour dénoncer des pratiques frauduleuses :

« Depuis quelques années [...] il se commet dans l'étendue de ladite paroisse de la Forest Sainte-croix pendant le temps de moisson, par les glaneurs et glaineuses de tous âges et de tout sexe, qui d'un côté s'ingèrent d'aller glainer tant avant le lever du soleil qu'après le coucher du même soleil et par conséquent de nuit et pendant qu'il n'y a plus personne aux champs pour veiller sur eux, de l'autre qui glainent derrière le soyeur dans les javelles et avant l'enlèvement des grains »⁷⁶.

Le glanage nocturne n'était bien sûr pas autorisé. Le soyeur (scieur de grains à la faucille) était chargé d'aligner les épis coupés, les javelles, en tas égaux avant qu'ils ne fussent liés en gerbes. Dans ce dernier cas, les glaneurs, souvent des enfants et des domestiques, exerçaient une pression sur les talons des moissonneurs, alors que la règle voulait que vingt-quatre heures fussent écoulées après la levée des gerbes !

Deux jours plus tard, les quatre laboureurs obtinrent du bailli une sentence qui s'appliquait à l'ensemble de la seigneurie.

« ... Il est fait défense à toute personnes quelles qu'elles soient d'aller pendant la présente moisson et à l'avenir faire aucuns glainage dans les champs de la seigneurie de Mesnilgirault avant soleil levé et après soleil couché comme aussi de glainer dans les champs nouvellement soyez dans les javelles et avant

⁷³ Nouveau coutumier général, Tome 3, Coutume d'Étampes, 1556, page 106. BNF Gallica. Bien que le glanage soit présenté comme un droit ancestral qui trouve son fondement dans le Deutéronome, la coutume d'Étampes le mentionne dans le dernier titre, « Des dégâts et dommages faits es héritages... ». Le législateur est donc bien du côté de la limitation et de la répression des abus.

⁷⁴ Lamy, Marc-Antoine, *Coutumes des bailliage et prévosté du duché d'Estampes*, Ouvrage posthume, 1720. Cette édition commentée de la coutume est précieuse car elle cite de nombreux cas de jurisprudence dont les actes de procédures ne nous sont pas parvenus.

⁷⁵ Idem, pages 464.

⁷⁶ ADE, B/2143 pièces de procédures civiles et criminelles du bailliage de Mesnil-Girault, 5 juillet 1755.

enlèvement des grains et avant mais seulement après l'enlèvement desdits grains conformément à la coutume d'Étampes à peine de dix livres d'amende contre chacun des contrevenants même d'être poursuivi extraordinairement comme larrons, desquelles contraventions les pères, mères, maîtres et maîtresses demeureront civilement garants et responsables. Il est pareillement fait défense à tous les laboureurs et autres habitants desdites paroisses ayant des bestiaux de les envoyer ou souffrir qu'ils soient conduits dans les champs où il aura été recueilli des grains, sinon vingt-quatre heures au moins de l'enlèvement total des grains et la vidange des champs à peine de dix livres d'amende [et] confiscation des bestiaux »⁷⁷

Cette sentence concoctée par le juge-bailli avec l'avis du procureur fiscal de la seigneurie est un modèle d'équilibre. Après un rappel à la loi coutumière, les magistrats se contentaient de faire peser sur les « contrevenants » le poids d'une amende. La qualification de « larron » restait à l'état de menace. Il était inutile de condamner trop sévèrement les enfants, les domestiques et les indigents pour qui le glanage était un usage indispensable, tout en se réservant le droit de poursuivre les parents et maîtres. C'est à ce prix que le juge et le procureur pouvait maintenir une forme de paix sociale entre les membres d'une communauté villageoise aux intérêts antagonistes.

Une autre pratique, à la limite de la légalité, consistait à envoyer les enfants dans les blés en croissance, pour « faire de l'herbe » avant ou après le lever du soleil au risque du chapardage.

D'autres conflits pouvaient naître de l'accaparement par un cultivateur d'une ressource communautaire. En juillet 1742, un des plus puissants laboureurs du hameau de Dhuillet (Ormoy-la-Rivière) fut condamné pour avoir détourné à son seul usage l'eau de la mare publique. Il est vrai qu'en période de sécheresse, les puits du plateau beauceron étaient insuffisants pour couvrir les besoins.⁷⁸ A la Forêt Sainte-Croix il n'y eut jusqu'au début du XX^e siècle, qu'un seul puits public installé au chevet de l'église paroissiale. À Étampes, en période de sécheresse prolongée, on invoquait la protection des reliques des saints patrons de la ville, Cans, Cantien et Cantienne. Le clergé, malgré ses réticences, organisait une procession.

L'exploitation des ressources de la rivière pouvait entraîner quelques conflits d'usage. Le chapitre donnait à bail le droit de pêche dans la Juine à une famille d'Étampes qui en avait l'exclusivité, du moulin des clercs à Boissy jusqu'aux portes d'Étampes. Ceux-ci avaient laissé se développer toutes sortes d'herbes et de roseaux le long des berges pour mieux piéger les poissons. Les propriétaires riverains, pour la plupart nobles ou bourgeois de la ville, qui louaient fort cher leurs prairies, craignaient qu'elles ne soient inondées à cause du manque d'entretien des berges. Un jugement de 1758 obligea les pêcheurs à faucher les herbes des berges sous la menace du retrait de leur privilège et les propriétaires à contribuer au curage de la rivière.

⁷⁷ Idem.

⁷⁸ ADE, B/2142, Bailliage du Mesnil-Girault, pièces de procédures.

Dans une région dépourvue de forêts et où les arpents boisés étaient des propriétés seigneuriales closes et gardées, le manque de bois de chauffe se faisait cruellement sentir. L'usage était d'utiliser des chaumes ramassés après la moisson que l'on conditionnait en fagots serrés. Le chaume était aussi utilisé comme litière et à l'occasion pour la couverture des granges et des habitations. Dès lors, il devenait une ressource vitale convoitée par les manouvriers et les petits fermiers qui exerçaient sur les gros laboureurs une pression constante au moment du « ban de chaumage ». L'usage était que les laboureurs marquent à la charrue la partie de leur sole qu'ils se réservaient pour leur usage personnel.

Le 24 septembre 1777, deux jours après le début de l'ouverture de la campagne de chaumage, le procureur fiscal convoqua pas moins d'une quarantaine d'habitants de trois paroisses, essentiellement des laboureurs, des fermiers et quelques veuves, qui avaient de nuit et avant la date convenue, marqué les terres de la seigneurie et commencé à chaumer. Le procureur, après avoir condamné quelques récidivistes à 10 livres et d'autres contrevenants à 3 livres d'amende, leur rappela la teneur des ordonnances de police concernant cette pratique.

*« Faisons défense à tous les habitants des paroisses de cette seigneurie et justice [...] de faire à l'avenir à la charrue, au fauchet ou à la main [...] aucune enceinte ou marque exclusive sur les pièces de terre en chaume, à l'exception néanmoins des laboureurs qui pourront marquer à la charrue jusqu'au tiers de leur sole, et auxquels nous défendons d'en marquer davantage, même d'aller chaumer sur les terres non marquées réservées pour le public [...] autorisons lesdits habitants à ramasser les chaumes indifféremment sur toutes les terres qui n'auront point été marquée, sans avoir égard aux enceintes et marques qui auraient été faites en contravention a notre présente sentence ».*⁷⁹

Cette décision est d'autant plus remarquable qu'elle va à l'encontre des intérêts des laboureurs y compris les plus puissants d'entre eux et assure une protection minimale à la partie la plus modeste des paroisses, vigneron, manouvriers et artisans qui ne cultivent que quelques pièces de terre, insuffisante à leur fournir le chaume nécessaire. Il est vrai que l'insuffisance des chaumes pouvait provoquer des accès de violence qu'il était difficile de réprimer.

Conclusion

Le but de cette étude appuyée sur plusieurs fonds d'archives judiciaires, ecclésiastiques et notariales permet d'entrevoir la richesse de l'histoire locale. Le croisement de ces sources permet aussi de broser le portrait d'un territoire. L'enclave du Mesnil-Girault au XVIII^e siècle avait des particularités propres entre des traits beaucerons et une vallée aux ressources complémentaires et variées. Un territoire administré par les officiers de la généralité de Paris et l'Élection d'Étampes mais dont les seigneurs sont les chanoines de Sainte-Croix d'Orléans qui ponctionnent une grande partie de la rente foncière, rendent la justice et administrent la vie religieuse, même si leur présence ne se manifeste

⁷⁹ ADE, B/2141, Registre d'audience 1777.

que par la présence d'un banc seigneurial toujours vide dans les cinq églises paroissiales.

L'histoire locale, appuyée sur une érudition scrupuleuse, a toujours eu du mal à dépasser les limites de sa petite patrie où elle cherchait à retrouver quelques traits de la grande. Le but d'une démarche d'histoire locale n'est ni de conforter les problématiques des études générales ni de les contredire mais d'apporter la nuance et la complexité qui par touches successives permettent d'enrichir le tableau d'ensemble et de le modifier.

Travaux et aménagements dans les églises de l'Essonne au cours du XVIII^e siècle

Chapitre III, la partie essonnienne relevant de l'ancien diocèse de Paris,
1695-1790
L'archidiaconé de Josas, (le doyenné de Châteaufort)

Frédéric Gatineau

Le doyenné rural de Châteaufort couvrait toute l'étendue de l'archidiaconé de Josas à l'ouest de la route de Paris à Orléans, sorte de frontière orientale, qui commence au nord sur les rives de la Seine à Gennevilliers et finit au sud sur les bords de l'Orge à Bruyères-le-Châtel. Il comprenait 33 paroisses relevant du territoire essonnien mais il débordait largement sur les actuels départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine. La partie sud du doyenné de Châteaufort confinait avec les paroisses d'Angervilliers, le Val-Saint-Germain, St Maurice et Breuillet qui relevaient du diocèse de Chartres (doyenné de Rochefort).

Il n'y avait, au XVIII^e siècle, pas de véritables villes sur la partie essonnienne de la circonscription mais une collection de paroisses moyennes (environ 500 habitants). Palaiseau se détache un peu avec environ 1500 habitants.

Le poids des seigneurs est assez important pour l'aménagement des églises. Mademoiselle de Sens, dame de Champlan, Haudry de Soucy à Fontenay-lès-Briis, le comte d'Orsay, Pomponne à Palaiseau...

Quelques curés se montrent particulièrement zélés dans ce domaine. Robert le Bis à Briis, Daragon à Gif, Delic à Vaugrigneuse, Judde à Verrières

À côté des multiples travaux d'aménagement et d'embellissement on trouve aussi mention de travaux de maçonnerie plus conséquents c'est le cas à Briis, Champlan, Palaiseau.

À noter également dans cette région trois paroisses se montrent pionnières en déplaçant précocement leur cimetière de l'enceinte de leur église : Palaiseau en 1717, Limours en 1778, Bièvres en 1783.

Comme dans le reste de cette étude nous sommes tributaires des sources conservées pour l'époque en question lesquelles sont parfois pléthoriques (comme à Briis, Vaugrigneuse ou la Ville-du-Bois) et parfois bien pauvres comme à Villiers-le-Bâcle, les Molières ou Saulx les Chartreux.

Bièvres (église Saint Martin)

1710

Bénédictio de deux cloches :

« Le 4 novembre a esté fait par nous prêtre, curé de cette église soussigné la bénédiction d'une cloche appelée vulgairement dans le clocher la petite moyenne et a esté nommée Marie Angélique par messire Louis Claude Bechamel de Nointel conseiller du roy en ses conseils maitres des requêtes ordinaire de ses hostelles et par dame Marie Angélique d'Aquin espouse de messire Louis Rollin Rouillé, conseiller du roi en ses conseils maitre des requêtes ordinaire de son hostelle, comte de Jouy parrain et marraine lesquels ont signés avec nous.

Louis Duhamel valet de chambre Ordinaire porte malle de Mgr le dauphin, commissaire ordinaire de hartillerie de France parrain et marraine soussignés.

Le même jour a esté aussi benie par nous pretre curé soussignés la bénédiction de la petite cloche ; laquelle a esté nommé Antoinette Louise par monsieur Jean Veauchet vallet de chambre de son altesse Mgr le duc d'Orléans et par demoiselle Antoinette Barnier »¹.

1721

Pose de la dalle de fondation de Marguerite Legras

« Dame Marguerite Legras, au jour de son décès, femme de défunt Pierre Silvy bourgeois de Paris, pour son testament reçu par L'ange et son confrère notaire à Paris le 23 décembre 1706, a légué 100 livres de rente par an à perpétuité pour être délivrées par quartier de 25 livres chacun à un seul pauvre homme ou femme des plus vieux du village de ce lieu de Bièvres incapable de gagner sa vie successivement dont le choix sera fait par son légataire universel et a son défauts par le seigneur ou curé du dit lieu sans que la dite rente puisse être divertie à chacun autre effet et par acte passé devant Perret et son confrère aussi notaire à Paris ; sieur Melchior Silvy bourgeois de Paris a passé titre nouvel de la dite rente dont il est tenu et débiteur en la manière portée au dit acte et s'est obligé de la bailler, payer et continuer à compter du 16 janvier 1721 à l'avenir es mains des seigneurs cures et ou curés de ce dit lieu présent et à venir.

Fait et pose par Georges Marechal 1^{er} chirurgien du roi seigneur dudit Bièvres²

1745

Bénédictio d'une cloche « L'AN 1745 IAY ETE BENITE PAR MESSIRE FRANCOIS BERTHELOT PRETRE DOCTEUR EN THEOLOGIE CURE DE BIEVRES LE CHATEL ET NOMMEE LOUISE ANTOINETTE PAR MESSIRE MARC ANTOINE BRISSIER DE LUMAGNE MUNITIONNAIRE GENERAL DES VIVRES DE LA MARINE ET PAR DAMOISELLE LOUISE ELIZABETH DE BOURGES FILLE DE MESSIRE MICHEL DE BOURGES TRESORIER DE FRANCE DE PARIS CHARLES CREPINET ET NICOLAS

¹ BMS Bièvres.

² Inscription relevée sur l'œuvre.

AUBIN MARGUILLIERS EN CHARGE L GAUDIVEAU ET SES FILS MONT FAITE »³.

Vers 1755

À cette date aurait eu lieu la reconstruction du beffroi⁴.

1760

Pose d'une nouvelle cloche, œuvre du fondeur Bollée à Orléans⁵.

1783

Transfert du cimetière depuis la place de l'église. La première inhumation dans le nouveau cimetière a lieu le 25 avril 1783. Il s'agit de Florent Pachot, âgé de 58 ans, « *primus in novo caemeterio* »⁶.

Parmi les pièces de mobilier datables du XVIII^e siècle dans cette église figurent : un bénitier en marbre, les fonts baptismaux en marbre rouge posés sur un socle en calcaire, un ancien maître-autel de marbre gris rose dans la chapelle de la Vierge, des panneaux de boiseries à la chaire et aux bancs d'œuvre⁷.



Fonts baptismaux en marbre rouge

Briis-sous-Forges (église Saint Denis)

1745

Pose d'une dalle de fondation, en marbre noir :

« PAR ACTE PASSÉ DEVANT GAILLARD NOTAIRE AU COMTÉ DE COURSON LE 12. SEPTEMBRE 1745- MESSIRE JACQUES-NICOLAS FILLON CURÉ, DENIS CHERON, CLAUDE MORLET, MARGUILLIERS ET AUTRES HABITANS DE BRIS EN CONSIDERATION DE CE QUE DAME MARGUERITE NORMANT A DONNÉ LA PRESENTE CHAPELLE, CALICE, LINGES ET ORNEMENS, ONT FONDÉ UN SALUT SOLEMNEL AVEC EXPOSITION DU TRES SAINT SACREMENT, LE JOUR DE LA NATIVITÉ DE LA SAINTE VIERGE, A 6. HEURES DU SOIR, OU DOIT ÊTRE CHANTÉ O SALUTARIS, PUIS UN REPOS, LA PROSE, VERSET, MAGNIFICAT, L'ANTIENNE ET L'ORAISON DE LA SAINTE VIERGE,

³ *Inscriptions de la France, du V^e siècle au XVIII^e*, tome III recueillies et publiées par F. de Guilhermy Paris, Imprimerie Nationale – 1877.

⁴ Brossard Michèle, *Église Saint-Martin de Bièvres*, Archives Vivantes de Bièvres 2022.

⁵ Cette cloche a été classée Monument Historique en 1944.

⁶ BMS Bièvres.

⁷ Ces pièces ont été classées Monument Historique en 1977.

L'ANTIENNE DE SAINT DENIS, LE VERSET ET L'ORAISON, L'AVEVERUM, LE VERSET ET L'ORAISON, LA BENEDICTION DU SAINT SACREMENT, LE LIHERA TOUT AU LONG, DEPROFUNDIS, L'ORAISON INCLINA, ET UNE MESSE BASSE LE 17. JUILLET JOUR DE SAINT ALEXIS, POUR LE REPOS DE L'AME DE FEU MAITRE ALEXIS-FRANÇOIS NORMANT AVOCAT EN PARLEMENT SON NEVEU, A PERPÉTUITÉ ET APRÈS LE DÉCÈDS DE LA DITTE DAME BIEN-FAI1TRICE, APRES L'ORAISON INCLINA A L'ISSUE DU SALUT ET A LA SAINTE MESSE, SERA AJOUTÉ L'ORAISON QUESUMUS DOMINE POUR LE REPOS DE SON AME. REQUIESCANT IN PACE »³.

1758

Pose d'une nouvelle cloche : « LAN 1758 JAY ETE BENIE PAR MRE IACQVES NICOLAS FILLON PRETRE CVRE DE CETTE PAROISSE ET NOMMEE CHARLE PAR CHARLE PIZET MARGVILLER EN CHARGE ET MARIE IEANNE CHERON SON EPOVSE HAVLT ET PVISSANT SEIGNEVR M" GVILLAVME DE LAMOIGNON DE MONTREVAULT CHEVALIER COMTE DE LAVNAY COVRSON SEIGNEVR DE BRIIS VAUGRIGNEVSE HAVTE IVSTICE DE FORGE. ST GRATIEN ET AVTRES LIEVX COMTE ET VICOMTE DES GRAND ET PETIT MONTREVALT BARLON DE BOARDHY CONSEILLER DV ROY EN SES CONSEILS PRESIDENT DE SA COVR DE PARLEMENT ST DENIS PRIE POVR NOVS CHA. LAMBERT PROCVREVR FISQVAL ALEXANDRE BAVDRY B SIMON J B VINCENT FONDEVRS »³.

1764

Parmi les dépenses de la fabrique figurent : « A Charpentier, vitrier pour raccommodage des vitres de l'église 7 livres...Pour avoir mis 5 marches au clocher »⁸.

1767

Parmi les dépenses de la fabrique figurent : « Ouvrage de couverture à l'église, à la maison d'école appartenant à l'église et fabrique 33 l »⁸.

1768

C'est en cette année 1768 qu'arrive le curé Robert le Bis au service de la paroisse. Ce prêtre particulièrement zélé va transformer et embellir complètement son église avec le concours de la fabrique. Le registre de délibérations de la fabrique est particulièrement bien tenu⁹.

Parmi les dépenses de la fabrique figurent pour cette année : « 57 livres pour réparations à l'église »⁸.

1770

Parmi les dépenses de la fabrique figurent : « 27 livres au sieur Lagneau tailleur pour façon et fourniture d'un bénitier »⁸.

1772

⁸ Registre des délibérations de la fabrique de Briis, arch dioc K 04-11.

⁹ Le curé Robert le Bis sera massacré à Paris le 2 septembre 1792.

« Le 23 aout messire Robert le Bis prêtre curé de cette paroisse a fait assembler Jacques François Thibout marguillier en charge et Claude Duvivier second marguillier et plusieurs ancien marguilliers et autres habitants auxquels il a représenté qu'il est absolument nécessaire de faire ouvrir une croisée d'environ 6 pieds de haut sur 4 de largeur à la sacristie pour la conservation des ornements avec une croisée qui s'ouvre dans la dite sacristie pour donner de l'air à icelle eu égard à la grande humidité qui y transpire et que ladite croisée soit pour la sureté garnie de barreaux de fer du côté du cimetière. »

Les travaux sont menés rondement et facturés la même année avec d'autres travaux de réparations: « 1 livre 7 sols pour un journée de travail pour la démolition de la croisée de la sacristie, 12 livres pour le bois de la nouvelle croisée de la sacristie, 19 livres à Charpentier vitrier à Limours pour la croisée de la sacristie et plusieurs réparations faites aux vitres de l'église... Payé à Jacques François Thiboust serrurier 151 livres pour avoir fourni 7 barreaux de fer et 2 traverses pour la croisée de la sacristie et autres réparations tant dans l'église que dans la maison d'école et pour avoir posé la grille en fer de la chapelle des fonts... Payé 19 livres à la tuilerie de la Fontaine au Cosson¹⁰ pour 800 de carreaux pour la sacristie et un quatron de tuiles ... de plus le curé Lebis expose qu'il y a dans le jardin un petit caveau située devant l'église appelé la Missiganerie entièrement inutile et qui cependant réclame des réparations. Les marguilliers autorisent le curé à faire détruire ledit caveau »⁸.

1773

Parmi les dépenses de la fabrique figurent : « Raccommodeage du confessionnal, Rétablissement du coffre en armoire dans la sacristie »^{8 11}.

1774

Parmi les dépenses de la fabrique figurent : « 27 livres au sieur Lagneau tailleur pour façon et fourniture d'un bénitier¹²...Réparation aux vitres de l'église 8 livres »⁸.

1776

« A l'instant nous soussignés, curé, marguilliers et anciens marguilliers assemblés sur les représentations qui nous en a été faite que dans les réparations qui se font actuellement à l'église il y a plusieurs choses nécessaires à faire qui ont été omises dans le devis et dont conséquemment l'entrepreneur n'est point chargé pour y suppléer, nous avons arrêtés :

1) que pour exhausser la grille de fer qui doit fermer la chapelle des fonts¹³ il sera fait un lambris en bois de chêne de hauteur d'appui, sur le haut seroit posée ladite grille et que la porte de fer ainsi que les deux montants seraient où ladite porte est attachée et celui contre lequel elle doit battre seroit allongé ...et que ensuite la dite grille seroit peinte en noir

¹⁰ La Fontaine au Cosson est un hameau de Vaugrigneuse.

¹¹ Cet étonnant ensemble de coffre-fort ancien existe toujours dans la sacristie de Briis.

¹² Il est de coutume de mettre un bénitier à chaque porte.

¹³ Un autre document de la fabrique fait état de la reconstruction complète de la chapelle de fonts en cette même année (ADE, G 547).

2) Il sera fait au petit porche¹⁴ en aile de l'église, un escalier de grès piquées à 3 faces¹⁵, sera fait dessous un massif avec blocage dans toute sa superficie d'un pied de profondeur avec chaux et sable, sur lequel sera posé 3 ou 4 hauteurs de marches de pierre de grais piqué et taillé sans y comprendre les deux marches qui sont dans l'épaisseur du mur qui seront retaillés et piqués... de plus les murs dudit ponchet seront enduits de plâtre fin en dedans

3) Vu qu'il n'y a plus de tambour à la grande porte de l'église il sera fait une porte de bois de chêne et peinte des deux côtés qui battroit en dehors sur la partie de la grande porte qui ordinairement n'ouvre point laquelle porte ne seroit que postiche et serait ôtée pendant l'été

4) Vu l'inutilité des piliers de la nef sur lesquels ne portent presque aucune des poutres ils seront ôtées pour la plus grande commodité des bancs et propriétés de l'église, en conservant cependant les chapeaux qui sont sous les dites poutres, ainsi que les liens qui seront appuyés sur les murs, ou sur un corbeau qui sera scellé dans le mur, que les dits piliers seront ensuite vendus au profit de la fabrique aux dépens de laquelle seront rétabli ensuite des lambris ainsi que les autres choses qui pourraient être endommagés en ôtant lesdits piliers... et pour l'exécution de tout ce que dessus avons autorisé par le présent acte le sieur Jean François Deshaies ferronnier à Invillier de cette paroisse second marguillier qui va entrer en charge.⁸

Par ailleurs la même année parmi les dépenses de la fabrique figurent les mentions suivantes :

A René Favereau charpentier 26 livres pour ouvrage qu'il a fait sur l'église et consistant en un plancher en planche qu'il a fait au-dessus du lambrys de ladite église et réparer le plancher de la maison d'école

57 livres pour planches et clous au-dessus du lambris

56 livres pour 2300 tuiles pour l'église

42 livres pour plâtre pour réfection de l'église

41 livres pour réparation faite à la chapelle de st François

152 l pour réparations à l'église

65 l pour lattes pour l'église

40 livres pour 1500 tuiles pour l'église

106 l à Cousin pour avoir fourni et piqué les marches du perron et escalier du petit porche en aile de l'église et pour avoir fourni un bénitier

Scellement de la porte intérieure du petit porche

34 l à Margat vitrier à Limours pour une forme de vitre donnant sur le lutrin

8 livres pour avoir posé les deux marches d'entrée du petit porche, place une pierre dans le cintre et 2 autres pierres sus les deux petites colonnes

18 livres fourniture de l'escalier et scellement du bénitier du petit porche⁸

Par ailleurs l'assemblée autorise le sieur Deshais marguillier en charge à faire réparer les vitres de l'église et remonter à neufs ceux qui ne méritent pas être réparé comme aussi à faire faire neuve la seconde porte d'entrée de ladite

¹⁴ Le petit porche doit correspondre à la porte sud.

¹⁵ Cet aménagement existe toujours.

église aile du côté du porche et de vendre au profit de la fabrique la vieille porte »⁸.

1777

Décembre : « l'assemblée autorise Gaut, marguillier en charge, à faire faire les réparations urgentes : mettre 2 tables de plombs sur les deux côtes de la chapelle des fonts pour la préserver des eaux qui pénètrent les gros murs et pourrissent les plâtres.

A réédifier en pierre de grais piqué le haut des deux piliers qui soutiennent le pan de murs de la nef de l'église du côté du cimetière en dehors ainsi que les autres réparations en plâtre qui sont nécessaires de faire à l'intérieur de l'église

A faire ôter les immondices qui pourrissent les lambris de la nef et pour ce, faire toutes les réparations et raccommodement nécessaires audit lambris.

Parmi les dépenses figurent :

56 livres pour avoir recarrelé plusieurs endroits de l'église

7 livres pour avoir refait la tête des piliers de l'église et du cimetière

15 l pour réparations aux vitres de l'école et à l'église »⁸

1778

Mars : l'assemblée « ... autorise les marguilliers en charge à faire un passage vis-à-vis la porte de l'église qui répond au petit porche en remontant les bancs qui sont aux deux côtés de la grande allée, faire faire les raccordements soient en menuiserie soit de maçonnerie nécessaires même le chargement qu'il conviendrait de faire au banc du sieur Deshais pour la décence et utilité de la dite église comme aussi de faire mettre des sièges immobiles près du confessionnal qui est dans la chapelle des fonts baptismaux.

De faire un tableau pour l'autel de Ste Barbe et faire faire un couronnement en menuiserie semblable à celui qui est dans la chapelle du Rosaire ...

Le 4^e ban en descendant du côté droit a été enclos aux frais de Jean Marabie maître d'école... La stalle de M le chapelain a été enclos aux frais de la veuve François Jeulin en son vivant maçon ... il sera fait trois degrés de pierre de lierne pour entrer de la nef dans le chœur »⁸.

1781

Avril : l'assemblée « ... ayant appelé Christophe Dormois, fondeur de cloche, lorrain d'origine ici présent nous lui avons proposé la fonte de notre 3^e cloche qui pèse 11 à 1200 livres et sommes convenus de la lui faire transporter à nos dépens à Chetainvillie, ou de lui fournir la brique nécessaire pour faire le fourneau à Briis si nous décidons d'y faire fondre sur les lieux, de lui fournir le métal nécessaire pour suppléer le déchet ... de faire descendre et remonter la cloche à nos frais et ledit Dormois de son côté s'est obligé de faire fondre ladite cloche, de la faire accorder avec les deux autres ... »⁸

Cette petite cloche a été offerte par le curé Le Bis qui l'a bénite le 7 novembre 1781 et nommée « Guillemine-Suzanne par M Guillaume Dupleix de Bacquencourt et Mme Suzanne Nogués son épouse. »

1782

Parmi les dépenses de la fabrique figure : Il sera fait une banquette couverte de « vieux tapis pour éviter tout dommage aux ornements »⁸.

1783

Lors de la démolition de l'ancienne table d'autel, on a trouvé dans le sépulcre de la pierre sacrée une petite boîte de fer blanc qui contenait les reliques des Saints Martyrs Hypolite, Antonin et Sérémus. Un parchemin expliquait que l'autel et l'église avaient été consacrés par Monseigneur Claude Coquelet, Evêque de Digne en l'honneur de Saint-Denis, le 28 avril 1613, consécration qui eut lieu après que l'église ait été temple Calviniste. La boîte, avec ses reliques, a été remise dans la maçonnerie sous l'autel.

1785

Parmi les dépenses de la fabrique figurent : *« Payé à Eloi Gonchon, menuisier 441 livres au sieur David, maçon 282 livres pour les marbres et dorures du tabernacle 162 livres pour la pierre sacrée du Grand Autel et le port, 4 livres les châssis du Grand Autel et la dorure 4 livres les damas de la porte d'entrée 1,14 livres »*⁸.

1790

Parmi les dépenses de la fabrique figurent : *« Payé au sieur Jeulin maçon pour les ouvrages faits pour le rétablissement de la sacristie... Réparations faites aux cloches... Réparations de la charpente de la sacristie »*⁸.



Le retable de Briis



La poutre de gloire

Parmi les nombreuses pièces de mobiliers datables du XVIII^e siècle dans cette église figurent : les fonts baptismaux, en bois peint en faux marbre, le tabernacle, deux statues d'apôtres, l'autel et le retable à droite du maître autel, bois peint en faux marbre, les boiseries, à droite du chœur, la poutre de gloire en bois peint.

Bruyères-le-Châtel (église Saint Didier)

1721

Construction et pose d'une nouvelle chaire à prêcher « *En 1721, fait par les soins de M. Henry, Breton P., Marquilliers et Jacques Yvon* »¹⁶. Cette chaire en bois sculpté représente sur ses quatre pans des personnages dorés en relief figurant les évangélistes. Un abat-voix décoré la surmonte.

1738

Cambriolage à l'église de Bruyères-le-Châtel : « *Le samedi 8 février devant nous Chardion bailly des baillages et chastellenies et baronnie au marquisat de Bruyères le Chastel est comparu le procureur fiscal lequel nous a rendu plainte que ce matin le bedeau et serviteur de l'église allant à l'église pour le service ordinaire de ladite église aurait été surpris de trouver le petite porte de ladite église ouverte sans qu'il y ait eu aucune fracture de la porte à la serrure et à la gâche et ayant continué de marcher dans la dite église il se serait aperçu que les tiroirs du banc de l'œuvre étoient ouverte et que l'on avait forcé ledit tiroir de sorte que les clos qui attachaient les serrures à iceux en avoient été osté et qu'ils étoient épars dans iceux tiroirs et qu'ils n'y avoient aucun argent dans le bassin* »

¹⁶ Inscription relevée sur l'œuvre.

ensuite auroit esté à la sacristie aurait aussy trouvé les deux portes qui la ferment ouvertes sans qu'il avait aucune fracture auxdites portes serrure et gâches et auroit remarqué que le petite tronc que les sieurs curés de ce lieu mettent les deniers qu'ils récoltent pour leur casuel afin de le partager entre eux suivant l'usage avoir aussi esté forcé et l'aurait trouvé ouverte ... »¹⁷

1744

« Nous soussignés prêtre et curé de Bruyères le Chastel et marguilliers et habitants de ladite paroisse de Bruyères nous nous sommes assemblés à l'issue des vêpres, la cloche sonnée pour délibérer... pour nous opposer à ce que François Coquet fasse placer un second cadran au clocher de notre dite église de Bruyères attendu qu'il affecteroit et altereroit le mouvement de notre horloge de l'église ce qui seroit pour notre église une dépense très inutile »¹⁸.

1755

Peinture d'une litre funéraire¹⁹ avec blason de Joachim Le Mairat au pourtour de l'église.

Parmi les pièces de mobiliers datables du XVIII^e siècle existant dans cette église figurent :

Le retable qui encadre un tableau représentant l'annonce du martyre de Sainte Catherine d'Alexandrie, lambris, boiseries en deux parties, surmontées d'un dais étroit, garnies de bancs et portant deux monogrammes : M.A et C.S



Chaire (1721)



Litre aux armes des Le Mairat 1755

¹⁷ ADE, B 339.

¹⁸ BMS Bruyères-le-Châtel, ADE, E Dépôt 5 2 E 7.

¹⁹ Une litre funéraire est une bande noire posée à l'intérieur ou à l'extérieur d'une église pour honorer un défunt.



Plan de 1784

Bures (église Saint Mathieu)

1743

Il a quelques années on pouvait encore déchiffrer sur le cadran extérieur la date de 1743.

1756

Bénédiction d'une nouvelle cloche « L'an 1756, j'ai été bénite par maître François Charrier, prêtre-curé de Bures, maître ès-arts de l'Université de Paris et nommée Marie-Louise par très-haut et très-puissant seigneur Antoine-Louis Rouillé, seigneur-patron de Jouy-en-Josas, de Bures et autres lieux, ministre et secrétaire d'Etat, ayant le département des Affaires Etrangères, grand trésorier et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, et par très-haute et très-puissante dame Marie-Catherine de Ruau Fallu, épouse de mon dit seigneur Rouillé. Antoine Berlan, marguillier en charge, et Mathurin Labuxière, marguillier des trépassés. L. Gaudiveau et ses fils m'ont faite. »³.

1758

Sur le mouton de la cloche figure l'inscription : HARDOUIN 1758³.

1763

Le coq et la croix qui surmontent le clocher dateraient de 1763.

1768

« 1768 », le millésime inscrit à l'extérieur sur une pierre de la nef de l'église témoignage probablement de travaux réalisés en cette année.

1778

« Le chœur était séparé du reste de l'église par deux rangées de stalles et banquettes. En 1778 on installa une grille d'appui de communion et l'on fit des marches pour accéder à l'autel »²⁰.

1779

Une nouvelle sacristie fut construite en 1779 (date sur le mur extérieur). Avant cette date la sacristie était située au bas de l'église dans le même bas-côté sud.

1788,

Une grille « à la romaine » est installée autour du chœur.

1789

29 novembre 1789, « devis toisé des ouvrages de peinture et dorures à faire dans l'église de Saint-Mathieu de Bures ordonnés par messieurs le curé et marguilliers à Ferré, peintre à Gif :

peindre à trois couches de noir les grilles du chœur nouvellement posées

dorer à l'or fin tous les ornements qui se trouvent sur les portes comme la Croix, le Christ le soleil au-dessous, les rainsseaus, rosaces, feuilles d'acanthé, boutons et généralement tout ce qui se trouve d'ornements

dorer idem sur les grilles romaines des côtés de la porte les ornements...

dorer les ornements qui se trouvent sur les grilles des cotés »²¹.



Le clocher, surmonté de la Croix de 1763 et du coq

²⁰ ADE, G Sup 36.

²¹ ADE, 1 J 277.



La sacristie (1779)

Champlan (église Saint Germain d'Auxerre)

1721

Bénédiction de la cloche Louise Elisabeth Alexandrine.

1757

L'abbé Lebeuf fait état de travaux relativement récents mais sans en donner la date. « *La tour a été refaite de pierre de grais. On n'entre en cette Eglise que par le côté, l'ancien porche qui était à la porte occidentale ou grande porte, ayant été employé pour agrandir le vaisseau de ce côté-là* »²².

Par ailleurs on fait état traditionnellement de grands travaux pour cette période : le vaisseau agrandi aurait englobé le clocher.

Vers 1760

Mademoiselle de Sens, dame de Champlan offre à l'église une chaire à prêcher en bois sculpté, et un confessionnal très élégant. Ils sont toujours en place.

1761

Bénédiction d'une cloche : « *le 11 novembre. après midy, a esté bénie par nous soussigné prêtre et curé de cette église : la troisième cloche de cette paroisse, laquelle a esté nommée Louise Elisabeth Alexandrine par très haut, très puissant et très excellent prince monseigneur Louis de Bourbon-Condé,*

²² Abbé Jean Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, 1757.

Comte de Clermont, prince du sang, pair de France, et par très haute, très puissante et très excellente princesse mademoiselle Elisabeth Alexandrine de Bourbon-Condé princesse du sang, en présence de très haute, très puissante et très excellente princesse madame Louise Elisabeth de Bourbon-Condé princesse du sang, veuve de très haut, très puissant et très excellent prince Monseigneur Louis Armand de Bourbon prince de Conty, prince du sang ; les altesses sérénissimes ont signées avec nous. Signés : Louis de Bourbon, Louise Elisabeth de Bourbon, Elisabeth Allexandrine de Bourbon, Charton curé. »²³



Le confessionnal



La chaire à prêcher

Fontenay-lès-Briis (église Saint Martin)

1697

Date avancée pour la quasi-reconstruction de l'édifice.

1753

Construction de la balustrade pour la chapelle seigneuriale attenante au chœur par le sieur Haudry de Soucy²⁴.

²³ BMS Champlan.

²⁴ Mentionné en 1821 Registre du conseil de fabrique de Fontenay les Briis, arch dioc K 08 91.

1757

Des travaux, d'une certaine importance, furent aussi exécutés au XVIII^e siècle on lit la date de 1757 sur l'arc d'ouverture du chœur³. Vers cette même époque l'abbé Lebeuf visite l'église et en dresse un portrait assez peu flatteur : « *L'église Paroissiale qui est du titre de S. Martin n'a rien du tout de remarquable ; c'est une espèce de grande Chapelle sans aile, et dont il n'y a de vouûté que le chœur, et à côté se voit une tour fort écrasée* »²².

1758

Importants travaux avec agrandissements de l'église financés par les Haudry : « *Le 26 mars, jour de Pâques de l'année 1758, avant la grand-messe, tout le peuple assemblé par ordonnance de M. Robinet, vicaire général de Monseigneur l'Archevêque de Paris et en vertu de la Commission ensuite adressée à nous, curé soussigné, l'Ordonnance et la Commission du premier de ce présent mois, l'église de Fontenay réparée. Considérablement agrandie et décorée par les charités de Messire André Haudry, seigneur de Fontenay, a été bénie par nous curé ... l'église sous l'invocation de saint André l'Apôtre, premier patron et de saint Martin, Evêque de Tours second patron, et est ordonné qu'à l'avenir les curés et paroissiens en feront les fêtes suivant la rubrique du bréviaire de Paris en ce qui concerne les fêtes des patrons. Furent présents à la bénédiction et ont signé avec nous curé, Messire André Haudry, écuyer, conseiller secrétaire du Roy maison couronne de France et de ses finances ; Messire André Haudry fils, écuyer, fermier général de Sa Majesté; Jacques Macquignon, François de Lorme, François * Château, Louis Picot, Jacques Vaudron, Alexis Denis et autres et acte fait et registre de tout ce que dessus afin d'en conserver perpétuelle mémoire au désir de l'ordonnance de M. Robinet, vicaire général. Approuvé la rature de trois mots à la huitième ligne du présent acte. Suivent les signatures des ci-dessus nommés et en plus : Alexis-Denis-Louis Héret, Pierre Subtil (le maçon qui a fait une partie des travaux), Jean Honnêteté, Joseph-François Bréhier, Jacques Vaudron. Pierre Soismier et Colin, curé de Saint-André et St-Martin de Fontenay-sous-Briis.* »²⁵.

1761

Le seigneur M Haudry de Soucy fait restaurer le clocher et construit la chapelle des Dames desservi par un escalier extérieur. Sur une poutre on lisait : « *l'an 1761 messire Haudry seigneur de ce lieu me fit faire par subtil R maçon et l'Arnou charpentier* »³.

1788

Dans les comptes de la fabrique on trouve : « *frais pour réparation de l'horloge* »²⁶.

1789

Dans les comptes de la fabrique on trouve : « *frais pour raccommodage du chandelier...*

Pour avoir restaurer le tableau du maitre autel de ladite église de Fontenay »²⁶.

²⁵ BMS Fontenay les Briis.

²⁶ ADE, G 733.



La chaire XVIII^e, panneau sculpté avec la charité de St Martin

Forge-les-Bains (église Notre-Dame)

1734

Le 25 octobre 1734 est dressé un « *Procès-verbal de l'état des tombes épitaphes, armoires, noms des seigneurs et autres ...* » qui sont dans la chapelle seigneuriale de l'église²⁷.

1755

Le registre du conseil de fabrique d'Angervilliers fait état de certaines réparations à l'église de Forges²⁸.

1757

La description de l'abbé Lebeuf fait état de travaux récents et de menaces sur le bas-côté sud.

« *Cette Église est accompagnée du côté du midi qui est le plus exposé aux injures du temps et aux périls de l'écroulement, d'une aile au milieu de laquelle est une tour de gray pour les cloches. La nef a été nouvellement lambrissée* »²².

²⁷ AN, MC/ET/VIII/1009.

²⁸ arch dioc K 00 31.

1771

Parmi les charges déclarées par la fabrique de Forges il est question de frais de réparations de l'horloge²⁹.

1773

Mme le Jariel, seigneur en partie de Forges, donne pouvoir à « *d^{elle} Julie Marie Louise le Jariel de tenir en son nom une cloche qui doit incessamment être baptisée en l'église Notre-Dame* »³⁰.

1790

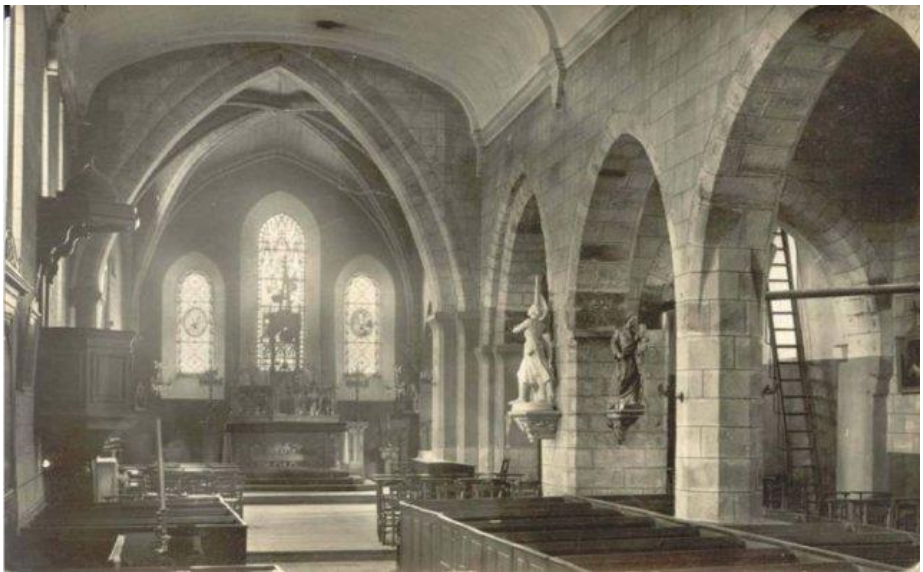
L'inventaire de 1790 témoigne de plusieurs pièces de gros mobilier aujourd'hui disparus : *»dans l'église nous avons trouvé sur le principal autel une petite croix de cuivre, sur le banc d'œuvre, 2 autres chandeliers et une croix aussi en cuivre, sur le banc du Saint Sacrement, une croix et 2 chandeliers en cuivre, une croix de bois de (noix)... »*³¹

Parmi les pièces de mobilier datables du XVIII^e siècle dans cette église figurent :

- Un bénitier, vasque en forme de vaste coquille et une colonne à volutes rentrantes, reposant sur une base de forme carrée. Son marbre veiné, vert, rouge et blanc, identique à celui des cheminées de la demeure seigneuriale, indique qu'il a peut-être été offert par la famille Le Jariel, lors de la transformation de son château dans la première moitié du XVIII^e siècle.

- Un Autel et retable de la Vierge

- Une litre funéraire armoriée

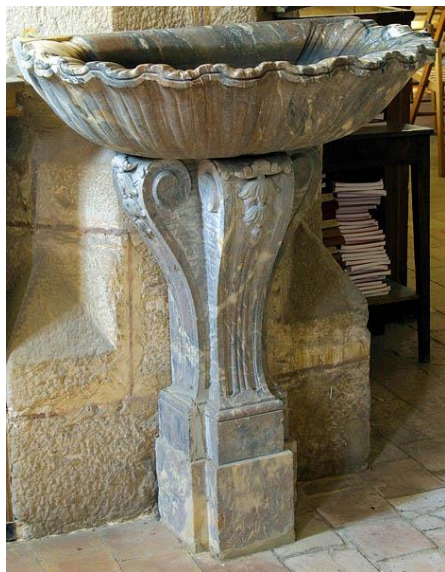


La voûte lambrissée de la nef avant sa suppression en 2019

²⁹ AN, S 7514.

³⁰ AN, IX758.

³¹ AD78, III Q 28.



Bénitier



Autel et retable de la Vierge

Gif (église Saint Rémy)

1699

21 décembre, marché pour fondre la grosse cloche :

« Fut présent Jean Le Guay maitre fondeur à Paris y demeurant rue Bourdet paroisse st Etienne du Mont estant de présent en ce lieu de Gif lequel a fait marché avec Jacques Auget marguillier en charge de l'œuvre et fabrique de st Remy dudit gif en présence et en consentement de dame Elisabeth de Guenegau veuve de Me Pierre Merault conseil en la cour de parlement chevalier seigneur de Gif Moulon et autres ... après l'assemblée des habitants ... ledit Leguay s'oblige de fondre la grosse cloche de Gif la rendre bien sonante et accordante sur les deux qui restent dans le clocher moyennant 165 livres »³².

1710

« Marché passé entre le marguillier de Gif et Jeanne Morel veuve de Thomas Guilbert maitre couvreur de maison à Paris demeurant à St Martin paroisse St Médéric pour la couverture en ardoise d'Angers, lattes de cœur de chêne du clocher de l'église de Gif »³³.

1716

À la pointe du clocher se trouve le coq, qui aurait été apporté de l'église de Port-Royal le 23 avril 1716 et récupéré par le curé Darragon.

1720

Nouveau marché pour fondre une cloche à Gif :

³² Arch dioc K 21 41.

³³ Inventaire des titres et papiers dépendant de l'œuvre et fabrique de Gif, dressé par Me Cornillet , notaire royal à Chevreuse le 5 décembre 1785, arch dioc K 21 41.

« Jacques Gaudiveau maitre fondeur de présent à Gif, demeurant à Mormant en Brie s'oblige à fondre la grosse cloche de Gif moyennant la somme de 225 livres de la rendre bonne, sonante et accordante sur la moyenne... Gilles Lebrun marguillier en charge de la fabrique de Gif du consentement de Michel Daragin pretre curé de Gif »³³.

1726

Description des titres et papier et enseignement de l'œuvre et fabrique de Saint Jean-Baptiste et Saint-Rémy de Gif le 17 mars 1726 du temps de messire Michel Daragon curé de la paroisse et de Toussaint Huré marguillier en charge devant Etienne Archange tabellion.

« Désirant les curés et habitants vouloir procéder à la description des biens meubles, effets, appartenant à ladite fabrique de Gif nous nous sommes transportés à la sacristie de l'église où nous avons procédé à la description ainsi qu'il suit : »

Parmi le mobilier décrit figurent :

« Une bannière comprenant 7 pieds ou environ de hauteur et six de large Représentant Saint Jean-Baptiste et Saint Remi patrons du lieu, le fond de la bannière est en damas coup de feu garnie de franges et de son bâton en croix

...Devant le crucifix du haut de l'entrée du chœur de l'église est un morceau de toile peinte représentant la Passion de notre seigneur Jésus-Christ.

Dans deux boîtes coffre s'est trouvée un dais complet, le dais Grand servant au jour du Saint-Sacrement, rouge garnie de galon franche d'or fin à l'exception de quatre pommes des franges pendantes ... Un petit dais servant au reposoir garni de galons d'or fin.

...Une représentation de Notre-Dame de pitié

La lampe du chandelier à branche

Une croix de façon antique ...

Un tapis de Turquie servant de marchepied pour le maître hôtel »³².

1785

En mai 1785, les reliques de saint Blaise et saint Benoît, conservées dans l'abbaye du Val de Gif, sont transférées à l'église paroissiale. « Dans l'église nous avons trouvé les deux chasses exposées sur l'autel dédié à saint Blaise, et les cierges allumés aux trois chapelles. Après les prières et les cérémonies accoutumées, nous les avons reçues du chapelain, et après les avoir placées sur un brancard couvert d'ornements et de dentelles porté par deux personnes revêtues d'aubes, accompagné de deux enfants de chœur ayant chacun un flambeau à la main, nous les avons processionnellement conduits en notre église, chantant avec le peuple les litanies des Saints au milieu d'une multitude prodigieuse de trois mille personnes.

Devant l'église, le cortège s'arrête. Malades, femmes et enfants passent sous les châsses. La procession rentrée dans l'église, les reliques sont placées dans le sanctuaire »³⁴.

³⁴ Arch dioc K 21 41 in *Gif-Sur-Yvette en quête de son histoire*, Saga, janvier 1992.

Gometz-la-Ville (église Saint Germain de Paris)

1777

D'après un document daté du 7 novembre 1777 « *tous les habitants se sont empressés de contribuer avec le curé à l'embellissement et à la décoration tant de l'église que du chœur* »³⁵.

1777

Compte-rendu de l'assemblée du Conseil de Fabrique du dimanche 9 novembre 1777. Le curé Mathieu a mis en route d'importants travaux d'embellissement qui exigent le déplacement du banc et de la chapelle dont le seigneur de Ragonan, « haut justicier », dispose de droit dans le chœur. M. et Mme Monvoisin prendront à leur charge les embellissements prévus, dont le coffre de l'autel, en forme de tombeau.

Les contreforts de la façade principale, bâtis en meulière, auraient été édifiés à la fin XVIII^e du siècle.



³⁵ Pierre Rousseau, *Gometz-la-Ville chronique locale*, Mairie de Gometz-la-Ville, 1984.



Boiseries de Gometz-la-Ville

Gometz-le-Châtel (église Saint Clair)

1712

Fonte de la cloche Martine par le fondeur Florentin le Guay :

« L'an 1712 jay esté bénite par mre grégoire dovblet prestre cvré de Saint-Clair et dv

Consentement de mre Jacques Vauqvelin prier dv dit liev et jay esté nommée Martinne par mre Martin Bernard Fredy escvier seigr de Covbertin et de Vavgien en partie conseil dv roy trésorier recevevr general des finances et payevr des rentes de l'hôtel de ville de Paris et par dame Margverite François Pichen épovse de mre Pierre de Lamovche seigr de St Jean de Beavregard conser dv roy en sa covr de parlement de Paris, Pierre Gviet marguillier en charge

Léonard chedeville syndic Lorain Le Guay fondeur. »³

Igny (église Saint Pierre)

1739

« On a réparé l'église et reblanchie avec grand soin en 1739. »²²

1772

« M l'archidiacre a ordonné ...de rétablir à neuf les bancs de l'église, de poser une grille à la porte du chœur »³⁶.

³⁶ Délibération de la fabrique d'Igny cité par un document de mai 1791, AD78, 3 Q 35.

1773

« Pour profiter de la gratification volontaire de Son Altesse le prince de Condé l'on remettroit à une autre année s'il est nécessaire la construction de la nouvelle sacristie. »³⁶

1775

« Pour la plus grande perfection ... M le curé sera autorisé à mettre la dernière main aux bancs en supprimant ceux qui restent sans être clos et y substituant des bancs clos pareils...

Mémoires pour la construction de la grille du chœur et des bancs de la nef 830 livres. »³⁶

1786

Dans les comptes de la fabrique figure : Pour « parfait paiement de la sacristie 200 livres. »³⁶

1787

Sur le rapport du marguillier en charge il est convenu « de la nécessité de faire des réparations urgentes sur la sacristie et sur l'église et le rétablissement des portes des processions et l'achat de 26 chaises pour mettre dans l'église. »

Dans les comptes de la fabrique figure effectivement :

« 215 livres au maçon pour réparation sur l'église

32 l au menuisier pour une porte aux processions et celle du cimetière

13 livres au vitrier pour avoir fait 2 panneaux à l'église

19 l pour achat de 26 chaises neuves

Achat d'une grosse corde pour la cloche. »³⁷

Parmi les pièces de mobilier datables du XVIII^e siècle dans cette église figure une statue de la Vierge à l'Enfant en bois peint. Attention la cloche dénommée Claude, toujours présente dans le clocher de Igny et qui a été fondue en 1722 provient d'une des deux églises de Châteaufort.

Janvry (église Notre-Dame du Carmel)

1783

Une intéressante notice dans le registre du conseil de fabrique de la paroisse de Vaugrigneuse mentionne un curieux rachat de chaire de Janvry pour l'église de Vaugrigneuse :



Chaire XVIII^e de l'église de Janvry

³⁷ Registre des comptes de la fabrique d'Igny, Arch. dioc. K 10 02.

« Payé à Eloy Gauchon, dit Dauphiné, menuisier à Briis pour la chaire qu'il a acheté pour l'église de Vaugrigneuse de la fabrique de Janvri, 60 livres pour le prix de la voiture qui a transporté de Janvri à Vaugrigneuse toutes les pièces démontées de ladite chaire et 5 livres employé à la réparation et à la pose de ladite chaire 16 livres, pour le plafond de ladite chaire, fourni et posé d'assemblage sous l'escalier de ladite chaire. »³⁸

Parmi les pièces de mobiliers datables du XVIII^e siècle dans cette église figure une jolie chaire à prêcher en bois sculpté³⁹.

Launay-Courson (église Saint Claude) ⁴⁰

Launay-Courson avait bien le statut la paroisse avant la Révolution avec curés, registres marguilliers. La chapelle du château fut construite au milieu du XVII^e siècle sur les bases de l'ancien pigeonnier par Balthazar de Fargue. Elle était à la fois chapelle seigneuriale et église paroissiale⁴¹.

1757

Lebeuf nous en donne une brève description « *L'Église Paroissiale est située dans la Cour du Château sur le bord du fossé qui la sépare de ce Château ; elle est petite et bâtie en forme de Chapelle, mais assez bien ornée, surtout le grand Autel qui est d'une boiserie très-élevée et d'un très-bon goût* ».

1785

L'église de Courson figurent sur le plan d'intendance dressé par Schmidt, le cimetière est au coin de chemin qui fait le tour du parc du château vers le sud⁴².

1794

L'inventaire réalisé en floréal de l'an II à l'occasion de la vente du mobilier « *de la ci-devant église de Launay Courson* » fait état d'un mobilier assez fourni pour ce tout petit édifice :

« *Prie-Dieu*

Le tronc de la ci-devant Vierge

Une armoire à bannières

Une armoire pour devant d'autel

Un confessionnal

Les bancs qui se trouvaient au fond du temple

Un tableau ou est représenté la Vierge

Gradins d'autel doré et très vieux

Pupitre ou lutrin de bois,

³⁸ Registre du conseil de fabrique de la paroisse de Vaugrigneuse, arch dioc K 20 51.

³⁹ Inscrite à l'inventaire supplémentaire des MH.

⁴⁰ La commune a pris le nom de Courson-Monteloup en 1882.

⁴¹ Déclarée Bien National à la Révolution la chapelle est vendue ; elle est rachetée et restaurée en 1820 par le duc de Padoue, sur les plans de l'architecte Damesme. Ce dernier monumentalise l'intérieur, anoblit l'entrée en rajoutant le petit porche à fronton, remplace les tuiles du toit par des ardoises et l'agrément d'un clocheton, dans le style néo-classique à la mode.

⁴² ADE, C1/73.

Niches en boi
Autel de la Vierge
La boiserie qui fait le contour de la chapelle
Un vieux coffre
Les 5 tableaux du maitre autel peint sur toile
La boiserie qui se trouve dans la petite chapelle
Un banc couvert de tapisseries plusieurs devant d'autel
Une tombe accompagnée de plusieurs chandeliers
Un tableau Ecce Homo
Un bâton dit de la Vierge
Plusieurs morceaux de tapisseries
Un tableau au grand autel
Un vieux coffre
La pierre des fonts dont le couvercle est de bois. » ⁴³

Limours (église Saint Pierre)

1757

Au nombre des ornements de l'église de Limours, on voit un dais de velours cramoisi qui a été donné, en 1757, par la Reine, femme de Louis XV, sur l'exposé que les habitants lui firent par le placet dressé par l'auteur du Moulin à vent⁴⁴.

1767

Pose d'un panneau de lambris près la chaire⁴⁵.

1778

Projet du transfert du cimetière. « Georges Sauvin menuisier, marguillier de la fabrique de Limours, est autorisé à faire acquisition au nom de la fabrique du terrain destiné à former un nouveau cimetière à savoir un demi-arpent appartenant au sieur Chavanne sise à Limours au bas de la butte Chaumont. »⁴⁶

1787

« Mémoire et toisée des ouvrages de peintures, d'impression et dorures... pour... l'église paroissiale de Limours, lesdites faites dans le courant de juillet 1787, par Lafond, maistre peintre doreur et décorateur à Paris. » Ce mémoire se monte à 2.371 livres 8 sols.

« Memoire des ouvrages de vitrerie et peinture que moy, Margat, vitriez, a fait et fourny pour l'oeuvre et fabrique de l'eglisse de Saint Pierre de Limours sous les ordre [sic] de monsieur Charpentier, marguillier en exercices [sic] en l'annee mil sept cent quatre vingt sept.

Premierrement, avoir pin [sic] les deux morceaux de lenbry par derrier des deux coste de l'hautel de douze pieds de hauteur sur huit pieds de large, contiens

⁴³ AD78, 3 Q 21.

⁴⁴ Prévost, *Anecdotes historiques sur Limours, petite ville de l'Isle de France, diocèse, généralité et élection de Paris*, 1778, Bibliothèque nationale. Manuscrit 14.441.

⁴⁵ ADE, 38 J 6.

⁴⁶ ADE, G 732.

quatre toisse et un tier, non compris les deux porte, a raison de [rature]et une couche a une livres dix sols fait la somme de six livres dix sols... cy 6 It 10 s.

Plus avoir pin le tonbeau de l'hautel . par derrier, contien deux toisse quaree a une livres dix sols la toisse, fait la somme de trois livres. ...Plus avoir pin les douze hauvens du clocher de chacun trois pieds quare, fait trois toisse quaree a quatre livres quinze a trois couche, fait la somme de quatorze livres cinq sols. .Plus avoir pin en detrampe a coste la chaire une toisse et une toisse de lembry des banes du bas coste a droite en entrans dans l'eglisse a trois couche a dix huit sols, fait la somme de une livre seize sols... cy 1 It 16 s.

Plus avoir fait le depossement de dix huit panneauxde couleur en plusieurs fois aux vitraux du decellement que j'en ai fait pour les article [sic] pour les six livres dix sols... cy 6lt 10

Plus, pour en avoir raccommode six panneauxde couleur et fourny plond et attache pour les replacer aux vitraux aux dessus de la sacristie, a raison de deux livres, fait la somme de douze livres... cy 12 It

Plus en avoir fait et fourny douze panneaux a neufde deux pieds quatre pdusses de hauteur sur deux pieds deux pousses de large, a raison de six livres dix sols par panneaux, fons la somme de soixante et dix huit livre... cy 78 It.

Plus decydevant avoir les ordfe [sic] de les faire en borne couchee, en avoir fait un paneaux

et mis en places et avoir couper des pareilles pieces qui ons rester a fairre par le changement de les avoir fait en grande pieces quaree, lesdits panneaux pour les article pour ce treize livres dix sols... cy 13 It 10 s. »⁴⁷

1787

Parmi les dépenses de la fabrique figurent :

« Travaux aux vitraux au-dessus de la sacristie

Déblaiement des terres provenant de l'ancien cimetière

Travaux sur les bancs de l'église

Scellement de la grille du chœur

Bouchement des trous de la voute. »⁴⁸

1788

La comtesse de Brionne offre la table de communion en fer forgé.

1788

Mémoire « des depences » de l'église de Limours

« Payé à Pierre Robert chaudronnier pour avoir accommodé une machine de fer blanc ou on pose le lampion de verre dessus

Payé à Chrétien, cordier à Limours pour une corde pour l'église

Payé à Antoine Boutinot 2 livres pour scellé 2 panneaux de vitres, un à la chapelle st Marc et l'autre à la chapelle Ste Anne... pour avoir carrelé en plusieurs d'endroits et avoir raccommode la grille de cimetière du côté de la halle. »⁴⁹

⁴⁷ ADE, G 732 et ADE 38 J 4.

⁴⁸ ADE, 38 J 6.

⁴⁹ ADE, B 2032.

Parmi les pièces de mobiliers datables du XVIII^e siècle dans cette église figure le Christ en croix de bois peint.

Marcoussis (église Sainte-Marie Madeleine)

1720

Don d'une relique à l'église de Marcoussis qui a probablement entraîné la construction d'un nouveau reliquaire « *le fémur d'un corps des Catacombes de Rome qu'un des Officiers de M. d'Entraques, Evêque de Lectoure, eut après sa mort, arrivée en 1720, et donna à cette Eglise du lieu de Marcoucies dont il était natif* »²².

1790

L'inventaire de 1790 nous parle de plusieurs pièces de gros mobilier aujourd'hui disparus « *Dans le chœur. Un lutrin de bois, quatre bancs autour trois sièges ... deux bancs des deux côtés du chœur scellés.*

Dans le sanctuaire. Le maître autel avec ses accessoires, un grand tableau, deux crédences à dessus de marbre des deux côtés, un grand tapis de vieille tapisserie servant à mettre sur les degrés de l'autel à côté sont des sièges et une banquette en tapisserie pour le célébrant et ses ministres.

*Dans le clocher. Quatre cloches garnies de leur charpente et corde, dont une des dites cloches est cassée, une horloge sans valeur. »*⁵⁰

Parmi les pièces de mobiliers datables du XVIII^e siècle dans cette église figure le chandelier pascal avec son décor de feuillage aux angles de la base, structure peinte en vert, décor de couleur dorée.⁵¹

⁵⁰ AD78, 3 Q36.

⁵¹ Inscrit au titre objet en 1987, ce chandelier proviendrait en fait du couvent des Célestins de Marcoussis.



Carte postale ancienne montrant l'intérieur de l'église de Marcoussis on y reconnaît les deux autels de la Vierge et de St Vincent réputés XVIII^e et qui sont aujourd'hui disparus



Un ancien tabernacle probablement du XVIII^e est conservé comme une épave dans les combles de l'église.

Massy (église Sainte-Marie Madeleine)⁵²

1757

La description de l'église par l'abbé Lebeuf est assez sommaire « *L'Eglise Paroissiale de Macy est sous le titre de Sainte Magdelene. Le bâtiment ne parait être que du dernier siècle, excepté le portail qui est un reste de l'ancienne Eglise et qui ne se trouve plus vis-à-vis le grand Autel.* »²²

1790

L'inventaire de 1790 fait état de plusieurs pièces de gros mobilier aujourd'hui disparus et d'un côté de l'église endommagé.

« *deux chapelles : une de la Vierge et l'autre st Vincent*
tableau représentant st Vincent

un côté de l'église menace ruine

au clocher couvert d'ardoise à 4 clochetons

4 cloches. »⁵³



Carte postale ancienne montrant l'intérieur de l'église de Massy. On y reconnaît un grand retable réputé XVIII^e, détruit lors du bombardement de 1944

⁵² L'ancienne église Ste Marie-Madeleine a été détruite durant le bombardement de Massy en 1944. Seul subsiste le clocher ancien près de l'église nouvelle bâtie par l'architecte Pinsard de 1959 à 1962.

⁵³ AD78, 3 Q 47

Les Molières (église Sainte-Marie Madeleine)

Vers 1750

L'église figure sur le plan terrier avec une sacristie sur la façade nord mais sans l'espace du portail contigüe au clocher.

Nozay (église Saint Germain d'Auxerre)

1695

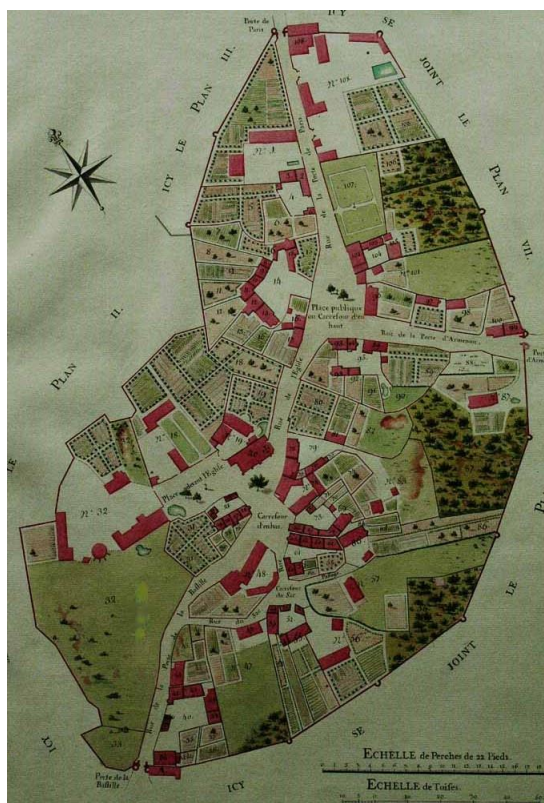
La charpente à pannes de la nef porte le millésime 1695 sur un poinçon.

1728

Le panneau provenant de l'ancienne chaire à prêcher porte le millésime 1728. Le saint patron y est représenté en évêque, tenant un livre dans une main et une crosse dans l'autre.⁵⁴



Panneau représentant
Saint Germain



Plan terrier des Molières vers 1750



Nozay, détail de la charpente

⁵⁴ Ce panneau a été inscrit MH en 1987.

1790

L'inventaire de décembre 1790 fait état de plusieurs pièces de gros mobilier aujourd'hui disparus :

« 2 petites armoires des deux cotes

Un porte chape

... Bannière représentant St Germain l'Auxerrois

deux cloches nouvellement fondues non encore bénies, la grosse donnée par Mme de Campigny, la petite par Mmes Privat et Fontenilliat. »⁵⁵

1791

En octobre le maire et les officiers municipaux se rendent au clocher pour estimer le poids des deux cloches la grosse pèse 792 livres et la petite 576 livres^{55 56}.

Orsay (église Saint Martin)**1702**

Fonte d'une nouvelle cloche.

1757

L'abbé Lebeuf fait état de gros travaux exécutés récemment : « L'église dont le portail et le fond du sanctuaire viennent d'être reconstruits à neuf, n'est pas celle qui existoit avant le Prieuré de ce lieu. »²²

Par ailleurs la même année a lieu la fonte d'une petite cloche. ; A. POISSON DE ROVEN MA FAIT EN L'ANNEE 1757³.

1764

Réparation faite et à faire au chœur et au clocher de l'église d'Orsay : « Couverture abat-vents du clocher, ces travaux sont faits... A faire : Remplacer le carreau dans le sanctuaire. »⁵⁷

1764

Procès-verbal du sieur Payen expert des lieux claustraux du prieuré de Longpont⁵⁸:

« Au village d'Orsay... nous avons constaté que les travaux concernant le gros décimateur consistoit alors au clocher... recherche concernant la toiture, fourniture d'abats vent aux ouies et aussi en rétablir d'autres, reprise au-dessus de la voûte... à crépir les murs extérieurs en 4 sens et les réparer ainsi que le pilier buttant ... à faire au chœur à rétablir la couverture par une légère recherche, à réparer le carreau dans le sanctuaire... à fournir un seuil à la porte au milieu de l'appui de la communication et à faire différentes parties de carreaux à neuf dans le chœur.

Examen fait nous avons reconnu que la couverture les murs les piliers et buttant du clocher ont été rétablis les abbavents ont été rétablis ils ont été

⁵⁵ Délibérations du conseil municipal, archives communales.

⁵⁶ L'actuelle, et unique, cloche de Nozay date de 1830 et provient de Montereau en Seine-et-Marne.

⁵⁷ ADE, B 2056.

⁵⁸ L'église de Forges dépendait depuis le XII^e siècle du prieuré clunisien de Longpont.

fournis à neuf, couverts en ardoise alors qu'anciennement ils étaient en plancher, la couverture du chœur a été recherché. »⁵⁹

1769

16 juin 1769 bénédiction d'une statue « *placée sur le dit bas côté gauche, 77 jours ci-avant, et représentant saint Apprilus* »⁶⁰.

1772

En 1772, le comte d'Orsay passait commande « *d'une chapelle et tribune à construire auprès de l'église de la paroisse d'Orsay* ». Cette chapelle était destinée à recevoir le tombeau de la comtesse d'Orsay, décédée le 15 juin 1772 des suites de la naissance de son enfant Albert-Gaspard, le futur général d'Orsay⁶¹.

Les détails de ce marché passé avec le comte d'Orsay pour l'exécution d'un mausolée le 9 novembre 1772 nous sont connus dans le détail. « *Nous soussignés comte d'Orsay, d'une part, et Michel Claudion sculpteur*⁶², *d'autre part, avons fait et arrêté les marchés et conventions ci-après :1° Que moy Claudion promet et m'oblige de faire et exécuter dans l'espace de trois années à compter de ce jour un mausolée en marbre blanc de Kara du plus beau et du moins veiné qu'il me sera possible de trouver sur les lieux dans les blocs de la proportion de cinq pieds sept à huit pouces de hauteur sur quatre pieds de largeur et de trois pieds six pouces d'épaisseur qui doivent servir à faire ledit ouvrage dans la forme ci-après. Ce mausolée représentera Madame la comtesse d'Orsay aussi ressemblante qu'il sera possible, étant obligé de faire un model en terre d'après le portrait de M. Drouais, elle paroitra s'élever d'elle-même et sortir légèrement du tombeau au son de la trompette d'un ange qui annonce le jugement dernier, sur le devant du tombeau sera un bas-relief en marbre blanc conformément à l'esquisse approuvé par M, d'Orsay et encadré dans une bordure de plomb bronzé :ou doré à la volonté :de M; lie comte d'Orsay. A la droite du-tombeau sera un enfant qui, jette, avec vivacité une draperie sur la moitié d'un écusson: double .auprès duquel est une couronne renversée et quelques, branches dispersées., Ce génie laisse éteindre un flambeau renversé à la gauche du tombeau; sur le même socle sera une cassolette antique accompagnée de branches de cyprès entrelassées et d'où s'élève de la fumée, le tout placé, sur un socle sur le devant duquel il y aura une table de marbre noir où sera gravée l'inscription à la mémoire de la défunte. 2° Que je m'oblige d'exécuter ce mausolée dans la même intention et la même idée que l'esquisse approuvé de M. le comte- d'Orsay excepté que l'ange sera un peu plus élevé dans la grande exécution qu'il ne l'est dans le petit model. La statue de la femme, celle de l'ange et du génie seront exécutées en marbre de grandeur naturelle.' :3° Le tombeau sera exécuté en marbre de Postore le plus beau qu'il*

⁵⁹ ADE, B 2044.

⁶⁰ BMS Orsay.

⁶¹ Orsay d'un siècle à l'autre CHLOE.

⁶² Clodion, (1738-1814) pseudonyme de Claude Michel, compte parmi les très grands sculpteurs français actif entre 1760 et 1809. Il s'est illustré par des œuvres classiques de toutes dimensions et à partir de 1781 par la réalisation de grands décors architecturaux. Cette commande du comte d'Orsay est donc antérieure à ses grandes productions.

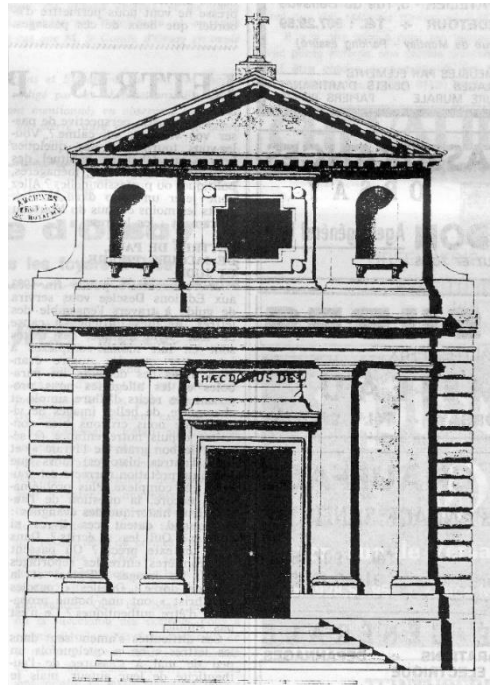
sera possible au Sr Claudion de trouver, dans l'espèce de celui où il y a-plus de noir que d'autre couleur et plaqué sur un massif de pierre avec la solidité la plus grande. La table de dessus du tombeau sera de même marbre. La draperie que l'enfant jette sur l'écusson sera d'un marbre riche pour imiter une étoffe et de la plus belle qualité. Les consoles du tombeau du même marbre noir orné de feuillages de plomb doré dans les cannelures si cela est jugé nécessaire pour la perfection de l'exécution. Le socle du tombeau sera de marbre blanc veiné plaqué. Sur un massif de pierre avec la table de marbre noir marqué ci-dessus de grandeur proportionnée et sur laquelle sera gravé l'inscription. 4° Que moy Claudion m'oblige de faire exécuter la cassolette, l'écusson et les cyprès avec la couronne et généralement tout ce qui doit être en plomb avec la perfection que l'ouvrage exige. L'écusson et la couronne doivent être dorés ainsi que quelques ornements de la cassolette et ce qui sera nécessaire dans les branches de cyprès, le reste sera en couleur de bronze antique, .les nuages qui portent l'ange seront de marbre blanc et imiteront la nature, autant qu'il sera possible. 5° Arrivant le décès dudit S. Claudion avant la position et perfection dudit ouvrage les modèles parfaits ou commencés et tous les marbres qui seront ébauchés seront remis à M. d'Orsay par les héritiers du S. Claudion, le tout pour faire par M. d'Orsay achever et poser ledit ouvrage par tel artiste qu'il voudra choisir. Le présent marché demeurera nul pour ce qui restera à en être exécuté, et qu'il en sera de même pour moy comte d'Orsay que mes héritiers seront obligés de faire terminer ledit mausolée par ledit. S. Claudion sans pouvoir rien diminuer des conditions spécifiées sur le présent marché. : Si M le comte d'Orsay se trouve en avance avec ledit. S. Claudion, les héritiers dudit sieur seront tenus de rembourser et rendre à M, d'Orsay les sommes qu'il auroit pu avancer aud. S. Claudion pour les ouvrages, qui pourroient n'être pas terminés à la déduction cependant de ce à quoy par experts nommés tant-par M. d'Orsay que par lesdits héritiers dudit S. Claudion seront estimés les ouvrages faits ou commencés, et au contraire : s'il se trouvoit qu'il fut dû au S. Claudion, M d'Orsay sera tenu de payer et rembourser aux héritiers dudit S. Claudion le montant de l'estimation qui sera faite comme est dit ci-dessus des ouvrages commencés. Et moy comte d'Orsay promet payer audit. S. Claudion pour l'exécution dudit mausolée la somme de vingt-deux mille livres en y comprenant les autres objets énoncés cy dessus, de laquelle somme je m'oblige à payer au S. Claudion quinze cent livres d'icy au premier janvier mil sept cent soixante-treize. Quatre mille cinq cent livres en argent ou en lettres de change sur l'Italie à son choix d'ici au premier de may de la même, année. Mille livres à l'arrivée des marbres à Paris. Sept mille livres en sept paiements égaux de trois mois en trois mois dont le premier se fera au premier août mil sept cent soixante treize, le second trois mois après et ainsi de suite. Deux mille livres à l'instant de la position de l'ouvrage à Orsay et six mille livres six semaines après la perfection et exposition de l'ouvrage. Les fondements de massif en pierre avec la solidité nécessaire seront ordonnés par M. Claudion et construits aux frais de M, d'Orsay qui sera tenu comme il est d'usage de fournir les chevaux et les voitures nécessaires pour le transport des dits ouvrages en marbre depuis l'atelier du sculpteur jusqu'à l'Église d'Orsay et fournira les échafaudages nécessaires;

entendant néanmoins M. le comte d'Orsay entrer nullement dans les frais d'aucuns ouvriers et n'être point garant des accidents qui pourroient arriver aux dits ouvrages jusqu'au moment ou ils seront enlevés de l'atelier dudit S. Claudion pour être transportés à Orsay; mais il consent de supporter les risques de.ee transport pour les événements qui pourraient seulement résulter des voituriers; il est convenu que le d. S. Claudion fera toute les réparations convenables en cas d'accidents sans- pouvoir exiger aucune augmentation ny indemnité. Les ouvrages ci-dessus annoncés et compris dans les dits vingt-deux mille/livres sont un model en terre, cuite et un autre en plâtre d'un amour de grandeur, naturelle déjà terminé, six petits modèles en terre cuite, dont trois sont déjà terminés sur des petits socles en marbre de hauteur convenable, le - tout devant, êtreourny incessamment par le S, Claudion à M. d'Orsay, un model en terre désigné, cy dessus d'un bas-relief pour un cabinet le petit model en terre du mausolée et le model original qu'il fera pour la tête de Mad d'Orsay. Dans, le cas où il arriverait quelque accident au vaisseau, barque ou Bateau chargé des blocs de marbre nécessaires pour le dit mosolée, la perte qui en résultera à cause de la dégradation ou perte des dits marbres sera constaté par les états et mémoires en règle que le d. S. Claudion représentera et elle sera supportée par M. le comte d'Orsay et le d. S. Claudion chacun par moitié, à moins qu'il ne préfère de faire assurer lesdits vaisseau, barque ou balteau, et alors ils payeront également chacun par moitié le prix des assurances. Fait double entre nous, moy comte d'Orsay assisté de M. Rabâché avocat au parlement, mon curateur aux causes et mon tuteur aux actions immobilières le dix-neuf novembre mil sept cent soixante-douze. »⁶³

1773

Le modèle du tombeau composé par Clodion pour l'église d'Orsay est exposé au salon de 1773. Il se composait d'un bas-relief représentant une femme (la comtesse) sur le point d'expirer. Elle montre à son époux qui tâche de repousser la mort, le fils qu'elle lui laisse. Deux autres figures complètent le groupe : un ange qui s'élève dans les airs et un génie qui éteint la torche de l'hyménée⁶⁴.

En parallèle de cette construction



⁶³ Les Adam et les Michel et Clodion par Albert Jacquot J. Rouam, Paris, 1898.

⁶⁴ La sculpture funéraire en France au XVIII^e siècle, thèse pour le doctorat d'Université, par M^{lle} Florence Ingersoll-Smouse, Faculté des lettres de l'Université de Paris Jouve, 1912.

de la chapelle sépulcrale et du tombeau composé par Clodion, le riche comte d'Orsay fait dresser les plans d'une nouvelle façade pour l'église et des devis pour les travaux de reconstruction du portail.

« Devis des ouvrages à faire pour M. le Comte d'Orsay en septembre mil sept cent soixante et treize par Feugère, Entrepreneur de Bâtimens demeurant à Palaiseau sur les Plans Élévations et conduite de M. François Architecte.

1) Sera fait toute la démolition du portail, les gravais enlevés, et les vieux matériaux en toise dont il sera pris compte par l'architecte et en faire déduction sur le prix des ouvrages en cas que M. le Comte d'Orsay en veut faire faire l'estimation.

2) Sera construit le portail suivant les Plans et Élévations qui ont été choisis par M. le Comte d'Orsay et qu'il a rédigé par ses observations. En marge et suivant les Constructions qui y sont mentionnés en observant cependant que la totalité des pilastres seront en pierre dure attendu qu'en plâtre ils ne pourraient résister aux injures de l'air. »⁶⁵

Une nouvelle façade sera effectivement construite pour l'église d'Orsay. Elle va modifier considérablement son aspect extérieur et elle continue d'étonner les passants. Avec celle de l'église de Morangis elle constitue un des plus purs exemples de construction monumentale XVIII^e pour une église essonnoise.

1778

Construction effective du mausolée de la comtesse d'Orsay⁶⁶, par « Jean-Gaspard Feugères maître maçon sous la conduite de monsieur François architecte. »

pièce 1 : « Coupe longitudinale de l'église »

pièce 2 : « Coupe de la chapelle ... sur la ligne A – B »

pièces 3 et 4 : « Coupe de la chapelle ... sur la ligne C – D » (minute et copie)

pièce 5 : Élévations de la façade de l'église

Note au verso : « Signé et paraphé par nous experts et greffiers soussignés pour être annexé à la minute de notre



⁶⁵ AN Z 1 J 1036.

⁶⁶ Ce tombeau sera détruit à la Révolution. La destruction de cette œuvre du grand Clodion est une perte irréparable pour l'art français.

procès-verbal daté au commencement du quinze juin mil sept cent soixante dix huit; signé Giraud, Ducret, Gobert et Pierre. »⁶⁷

Palaiseau (église Saint Martin)

1698

Messire Joseph Lambert docteur en théologie de la maison de Sorbonne et prieur de l'église dudit lieu, Pierre Lucas et Thierry Roux marguillier

« ... assemblés au sujet des réparations urgentes et nécessaires qui sont à présent à faire au clocher et aux cloches de ladite église... après visite de plusieurs charpentiers ... l'on voit que tous les bois de charpente qui compose le beffroi est entièrement pourris et rompus de sorte que la cloche et le clocher sont en péril éminents et outre que laquelle cloche est cassée et qu'il faut la refondre ... »⁶⁸

1702

Fonte de la grosse cloche de l'église. La bénédiction a lieu le 30 janvier, elle est nommée Constance, sa marraine est Constance de Harville, épouse de Nicolas Arnauld de Pomponne. Le fondeur est Jean Tissière.

1703

Fait assez rare le dévouement du marguillier lors des travaux menés pour la restauration de la cloche et du clocher est récompensé

« Furent présent en leur personne Messire Jean Amillet curé de ce lieu de Palaiseau Denis Lescalon marchand demeurant en ce dit lieu de second marguillier de l'église paroissiale du dit lieu messire Denis Texevrant ancien procureur et notaire en e dit baillage Jean de Frêne Germain Chartier Pierre Lucas tous marchands demeurant audit Palaiseau et ancien marguilliers de l'église dudit lieu lesquels en considération de ce que Pierre Lemaire maitre chirurgien demeurant audit lieu et premier marguillier de la dite église a pris beaucoup de peine dans les affaires de la fabrique d'icelle tant pour le revenu temporel que pour le rétablissement du clocher et la fonte de la grosse cloche de la dite église pendant les deux années de sa charge de marguillier qui escherent et finiront au 16^e du présent mois d'aout ils ont accordé et accorde par ses présentes une place dans la nef de la ditte église audit Lemaire

A ce présent et acceptant pour lui et sa femme dans la quel place qui est celle qui estoit ci devant possédé par défunt Guillaume Guevret et Marie Gallié a femme ledit Lemaire pourra et lui est permis de mettre et placer un banc de mesme grandeur et largeur qui estoit le ban des dits Guerot pour jouir des dites places et ban par iceux Lemaire et sa femme pendant leurs vie a la charge des drots d'inhumation et de concession si le cas y eschet en faveur de quoi le dit Lemaire a présentement baillé et payé audit Escalons ce marguillier. »⁶⁹

⁶⁷ AN, CP/Z/1j/1036/3.

⁶⁸ ADE, 2 E 21 10.

⁶⁹ ADE, 2 E 21 11.

1710

Le 22 janv. 1710, un arrêt du Conseil d'État ordonne la démolition des bâtiments de Port-Royal des Champs. Le marquis de Pomponne, seigneur de Palaiseau doit intervenir pour exhumer les corps des Arnauld ses ancêtres et les faire transférer à Palaiseau. Ce transfert va entraîner plusieurs aménagements successifs dans l'église. Les détails et les circonstances de cette affaire nous sont rapportés par l'abbé Guibert :

« L'idée de la démolition de l'Eglise et de l'exhumation des corps n'étoit peut-être venue à qui que ce soit, lorsqu'on apprit dans le mois d'Août 1710, que M. le Marquis de Pomponne avoit dessein de faire exhumer et transporter les corps de la branche des Arnauld. Cette nouvelle occasionna des soupçons, fit faire des enquêtes, et excita l'attention de beaucoup de personnes.

Elle parut acquérir un degré de certitude, ou tout au moins de vraisemblance au mois d'Octobre suivant, que l'on scût que le Cardinal de Noailles avoit fait écrire dès le commencement de ce mois au Chapelain de Port-Royal, frere du Curé de Montigni, de venir résider incessamment dans le logement réservé proche le moulin, d'y copier aussi-tôt toutes les épitaphes et inscriptions des tombes qui subsistoient encore dans l'Eglise et dans les deux Cimetières, et de les envoyer à son Eminence, pour ensuite ordonner ce qu'elle jugeroit à propos. Cet ordre fit juger de ce qui s'exécuta par la suite, et dès ce moment on regarda comme certaine la démolition de l'Eglise et l'exhumation des corps.

Le Marquis de Pomponne averti par le Cardinal de Noailles du dessein d'exhumer les corps et de démolir l'Eglise, prévint cette opération, et sollicita secrettement la permission du Roi pour enlever ceux qui étoient de son côté et ligne. Il pria le Cardinal de Noailles de présenter au Roi son placet, et d'appuyer sa demande de faire transporter les corps ou cœurs de ces défunts dans la sépulture de ses ancêtres à Saint Merry de Paris, ou en l'Eglise de Pomponne lorsqu'il y auroit fait construire un caveau. Cette demande auroit pu passer pour raisonnable, si ce Marquis ne l'eût viciée par un motif qui répondoit peu aux vues de ses ancêtres : « Afin » disoit ce Marquis dans son placet, « que sa postérité perdit la mémoire que ces corps avoient été enterrés dans un lieu qui avoit eu le malheur de déplaire à Sa Majesté. » Cette flatterie fut jugée par le Cardinal un moyen excellent pour réussir, et mérita même son rire. Le Roi n'en fut que peu touché, et eût peine à accorder cette permission dont la demande mérita cependant les louanges de Sa Majesté. Le transport à Saint-Merry fût rejeté comme ne pouvant se faire assez secrètement, et pouvant par son éclat exciter les murmures du Peuple : Ne fortè tumultus fieret in populo. Pomponne fût le lieu destiné pour ces Sépultures, et la Chapelle basse ou souterraine des Seigneurs de Palaiseau pour celui du dépôt, en attendant la construction d'un Caveau dans l'Eglise de Pomponne. La condition fut que la recherche des Corps et le transport se feroient de nuit, et sans bruit ni éclat. Le Cardinal accorda sa permission sous les mêmes clauses, et on procéda en conséquence.

Le nommé Coquebrune, ancien domestique affidé à M. de Pomponne, fût chargé de faire secrettement la recherche des Corps et Cœurs des Arnauld, selon l'indication qu'on lui donna des Sépultures qui étoient dans les bas-côtés et le

Chœur de l'Eglise de Port-Royal. Cet homme arrivé à P.R. le 10 septembre, communiqua ses ordres au Gardien préposé par l'Abbaye de Paris, lequel n'en ayant reçu aucun de son côté, alla dans l'instant à Versailles en avertir M. Voisin Secrétaire d'État. La recherche commença aussi-tôt le retour du Gardien, et ne fut terminée que le 12, parce que ne travaillant que la nuit suivant les ordres, on avançoit peu. Coquebrune rendant compte de la fin de son travail, y marquoit qu'on avoit eu grande raison de prescrire de ne travailler que la nuit à ces inhumations ; qu'autrement il auroit été à craindre que les Païsans et surtout les Pauvres des environs qui étoient toujours très-affligés de la désolation de cette Maison, ne s'y fussent opposés ; qu'ils crioient continuellement qu'ils n'avoient plus que ces précieuses ruines et les Reliques qu'elles renfermoient pour toute consolation.

Le travail ayant cessé le 12 Septembre, on transporta la nuit du 13 au 14 ces Corps et Cœurs à Palaiseau, probablement sans aucun appareil ni cérémonie, et l'Acte de réception fut inscrit sur le Registre en ces termes « Cejourd'hui ont été apportés plusieurs Corps de P.R. qui ont été mis en dépôt dans la Chapelle basse de cette Eglise. Signé, d'Aragon, Vicaire et A. Roger, Bedeau de Palaiseau ». Cet Acte ne donne nulle indication des Corps et Cœurs apportés. Nous l'obmettons de même, parce que les noms se trouveront ci-après. Il paroît que le Marquis de Pomponne ne fut inquiet que des Corps ou Cœurs de ceux qui avoient été enterrés dans l'Eglise, et non de ceux qui avoient été inhumés dans le Cimetière. Ils auroient été en effet très-difficiles à retrouver, supposé même que leurs Corps subsistassent [...].

Ces corps et cœurs furent simplement déposés sur des bancs et tréteaux dans la Chapelle souterraine de Palaiseau. Il fut par conséquent aisé aux Chanoines et autres Ecclésiastiques de ce lieu d'observer le dépôt qui était confié à leur garde. Ils remarquèrent que la boîte de fer blanc qui renfermoit le cœur de la Mere Angélique Arnauld, Abbessse et Réformatrice de P.R., étoit totalement corrodé de rouille et d'humidité. M. de Pomponne en fit faire une autre aussi de fer blanc, sur laquelle on appliqua cette inscription : « Ici est renfermé le cœur de la très Révérende Mere, la Mere Angélique Arnauld, Abbessse de P.R. des Ch et de Paris, morte le ... en 1661. Requiescat in pace. » Lorsqu'on changea cette boîte le 2 octobre 1710, 18 jours après le transport, on trouva autour du cœur, un morceau de fer blanc mince, doublé d'un galon jaune, sur lequel étoit écrit en Lettres moulées, « Cœur de la Mere Angélique Arnauld. »

Ce changement de boîte pour le cœur de la Mere Angélique, donna lieu d'ouvrir le même jour une boîte quarrée de plomb, qui renfermoit le cœur de M. Arnauld, le Docteur. On trouva dedans une autre boîte de fer blanc, en forme de cœur, qui contenoit celui de cet homme célèbre. Elle s'étoit dessoudée, et s'étant ouverte, elle s'étoit colée et attachée fortement à celle de plomb du côté de son appui. On reconnut alors que ce cœur avoit été d'abord enveloppé dans un papier imbibé d'une liqueur jaunâtre, ce qui fit que ce papier se trouva pour lors presque entier et de cette couleur. Le cœur, quoiqu'enterré depuis près de 17 ans, étoit encore en consistance de chair, fort gros et d'une couleur brune, tanée, encore humide, fort de sa propre substance ou de l'humidité de la terre qui avoit pû s'introduire dans la boîte de plomb, qui, étant quarrée, laissoit assez de

vuide autour de celle de fer blanc. L'odeur du cœur n'étoit point désagréable, ne sentant rien de corrompu, mais seulement le fer blanc humide et rouillé. On referma la boîte de plomb, et on laissa ces corps ainsi exposés pendant quinze ans. En 1725 et 1748, on visita encore le cœur de M. Arnauld, et on le trouva tel qu'il étoit en 1710.

L'embarras de faire construire un caveau à Pomponne pour y transporter ces corps ; M. de Pomponne ayant sa sépulture à Saint Merry, arrêta sans doute l'exécution de ce dessein ; et ces précieux restes de mortalité étoient sans inhumation. M. le Blanc, Ministre d'Etat et de la Guerre, se trouvant à Palaiseau, et ayant vû ces corps et cœurs, fit remarquer à M. de Pomponne qu'ils couroient risque d'être dispersés, ou même profanés par quelque Curé différemment affecté que M. Aucler qui l'étoit alors ; qu'il seroit plus sage de mettre ces corps et cœurs en sûreté : que la Chapelle souterraine où ils étoient en dépôt, présentoit une sépulture toute naturelle, sans frais et sans bruit. »⁷⁰

1717

Refonte des cloches « seconde et tierce » (Émilie) et petite (Gertrude).

La même année « le cimetière étant devenu inutile depuis longtemps, il fut permis de le profaner et de le vendre... »²²

1719

« En 1719 on a reculé le chœur après l'avoir exhaussé d'un demi-pied. On a ôté une poutre qui était au-dessus de la balustrade dudit chœur sur laquelle était pose un grand crucifix avec deux grandes figures représentant la Sainte Vierge et saint Jean 1^{er} évangéliste plus on a rompu deux petits autels qui étaient des deux côtés de la porte du chœur. Ils étaient de plâtre ou il y avait a chacun trois figures qui étaient mutilées. On a fait faire deux de bois avec des tableaux. On a fait pareil changement dans la chapelle proche la sacristie. On a fait faire les stalles et les bancs qui sont dans le chœur. »⁷¹

1725

Deuxième inhumation des restes des Arnauld dans la chapelle basse (14 ecclésiastiques 8 laïques ; le père dominicain d'Albi prononce un long discours : « heureuse terre ! Heureuse église auxquelles on a confié un dépôt si précieux !

Le trentieme Septembre mille sept cens vingt cinq, a la requete de Monseigneur le Marquis de Pomponne et de Palaiseau, ont etes inhumes dans la chapelle Basse de l'Eglise de ce lieu et apres quinze annees de depot depuis leur exhumation, et transport fait le quatorze septembre mille sept cens dix, du Monastere de Port-Royal des Champs, Si celebre dans l'Eglise par la piete eclairee et edifiante des Religieuses et des Solitaires, qui s'y etoient retirez, detruit cependant cy ladite annee mille sept cens Dix.

Les Corps

De la Reverende Mere Catherine Agnes de Saint-Paul ARNAULD, Abbessse de Port-Royal, decedee le 19 fevrier mille six cens Soixante onze, agee de Soixante dix sept ans.

⁷⁰ Abbé Guilbert, *Mémoires historiques et chronologiques sur l'Abbaye de Port-Royal des Champs*, 1755.

⁷¹ Document conservé en mairie de Palaiseau cité par Jean-Michel Bartholi in *L'église Saint Martin de Palaiseau*, 2009.

De la Reverende Mere Angelique de Saint-Jean ARNAULD, sa niece aussy Abbessede de Port-Royal, decedee le vingtieme janvier mille six cens quatre vingt-quatre, agee de cinquante neuf ans.

De Messire Robert ARNAULD, chevalier, seigneur d'Andilly, Marquis de Pomponne, conseiller du Roy en son conseil d'Etat et prive, Surintendant de la maison de son A^{*R}. Monseigneur Gaston, Jean-Baptiste de France, frere unique du Roy Louis XIII, decede le vingt-sept septembre mille six cens soixante quatorze, age de quatre vingt-cinq ans.

De Messire Henry Charles ARNAULD, chevalier seigneur de Luzancy, son fils, decede le 10 fevrier mille six cens quatre vingt quatre, age de soixante et un ans.

De Demoiselle Catherine Angelique ARNAULD de POMPONNE, agee de trois mois, fille de hault et puissant seigneur Messire Simon ARNAULD, chevalier, seigneur Marquis de Pomponne, ministre et secretaire d'Etat, surintendant general des postes et relais de France, et de Dame Catherine LAVOCAT, decede le douze avril mille six cens soixante seize.

De Demoiselle Anne Constance Simone ARNAULD de POMPONNE, fille de hault et puissant seigneur Messire Nicolas Simon ARNAULD, Marquis de Pomponne et de Pelaiseau, et de haute et puissante Dame, Madame Constance de HARVILLE de PALAISEAU, decedee le vingt neuf avril mille six cens quatre vingt quinze, agee de cinq mois.

Et les Coeurs

De la Reverende mere Marie Angelique de Sainte-Magdeleine ARNAULD, abbesse de Port-Royal, decedee le six aout mille six cens soixante un, agee de Soixante dix ans.

De Messire Antoine ARNAULD, pretre, docteur de la maison et societe de Sorbonne, decede le huit Aoust mille six cens quatre vingt quatorze, age de quatre vingt deux ans, six mois.

Et de Demoiselle Marie Emmanuelle ARNAULD de POMPONNE, fille dudit seigneur, marquis de Pomponne, Secretaire d'Etat et de ladite Dame Catherine LAVOCAT, decedee le quatorze septembre mille six cens quatre vingt six, agee de vingt-trois ans.

L'inhumation faite en presence de Me Jacques LOYSELEUR, vicaire de cette paroisse, de Me Remy LOULIE, pretre chapelain titulaire en ladite Eglise, et de Me Andre Joseph BERTIN, bourgeois de Paris.

AUCLERC curé de Palaiseau. »⁷².

1757

L'abbé Lebeuf parle de travaux exécutés récemment à la nef et aux fonts baptismaux. « La nef de cette Eglise est nouvelle, on y voit à toutes les arcades les armes de Harville. Au portique de cette Eglise est une inscription sur marbre blanc, qui marque que le cœur de Joseph Lambert, Prieur de Palaiseau, a été déposé à cet endroit : que ce Prieur a fondé les Ecoles gratuites, et a embelli les Fonts baptismaux qui sont à droite de ce vestibule comme dans une espèce d'oratoire séparé à la manière de l'antiquité »²².

⁷² BMS Palaiseau.

1764

Il est question de « *travaux de maçonnerie et de vitrerie à l'église* »⁷³.

1765

Refonte de la grosse cloche, bénite le 29 mars, dénommée Louise Alexandrine. Le parrain fut Louis François Bourbon, comte de la Marche et la marraine la princesse Elisabeth Alexandrine de Bourbon, dame du lieu représentée par différents seigneurs qui ont signé.

1766

On se plaint que la deuxième cloche refondue n'est pas d'accord, on réclame auprès des fondeurs la refonte de la cloche « seconde » de l'église. Elle est baptisée Louise Joséphine par Louis Joseph de Bourbon prince de Condé, seigneur de Palaiseau représenté par Jean Baptiste Destimauville.

1767

La cloche Anne Charlotte est bénie le 5 août, la marraine est dame Anne Rebecca Bertin.

1770

On autorise Mr. Bertin et autres à faire toutes réparations : ouverture d'une arcade dans le chœur sous le clocher, refaire le maître autel, peindre en blanc l'église, refaire les deux petits autels à la porte du chœur, grille de fer au chœur et on recule la grille de bois de la chapelle appartenant au prince de Condé⁷⁴.

1771

« *Mr le prince de Condé veut qu'on enlève la grille de la chapelle basse et qu'on la remette dans son premier état. On lui fera des observations* »⁷⁴.

1785

La fabrique fait transformer la chapelle basse en sacristie avec un escalier pour y accéder. On place un nouvel autel de pierre⁷⁴.

Parmi les pièces de mobiliers datables du XVIII^e siècle dans cette église figurent :

- une grande grille en bois située entre le bas-côté de la nef et le bas-côté du chœur, côté sud

- le chandelier pascal en bois peint, le décor représente la gloire de Dieu avec le triangle trinitaire et le tétragramme sacré sur chaque face

- les stalles du chœur et le maître autel



⁷³ ADE, 8 J 9.

⁷⁴ Document conservé en mairie de Palaiseau cité par Jean-Michel Bartholi in *L'église Saint Martin de Palaiseau* 2009.

Pecqueuse (église Saint Médard)

1730

Les deux retables avec leur tableau dateraient de 1730. Le premier est consacré à Ste Radegonde, le second à la Vierge Marie. Ils sont de belle exécution, en bois peint faux marbre.

1731

Le millésime « 1731 » gravé sur l'échelle du clocher indique un remaniement de la charpente pour établir le clocher et construire la tribune.

1736

Fonte d'une nouvelle cloche : « *L'an 1736, j'ai été bénite par Jacques Coat, curé de Pecqueuse, et nomme Magdelaine par messire Pierre-Gabriel Cousteau de la Barrere, Escuyer, Valet de chambre ordinaire du Roy, seigneur de Pecqueuse, conjointement avec Magdelaine Catherine Collombat son épouse et par dame Magdelaine de Haney épouse de Jacques Collombat, Escuyer, gentilhomme de la grande Vennerie de France, et premier imprimeur du Roy. Zackarie Renault, marguillier, Antoine Brochard et Charles Febvre m'ont fait cloche.* »³

1794

Un inventaire daté de messidor An II, établi en vue de la mise en vente du mobilier de l'église, mentionne plusieurs pièces de mobilier :

« *Boiseries d'autel*

2 stalles

Armoire à bannière

Un tableau

Deux ci-devant patrons en bois

Christ en bois. »⁷⁵

Parmi les pièces de mobiliers datables du XVIII^e siècle dans cette église figurent les fonts baptismaux en bois sculpté XVIII^e.



⁷⁵ AD78, 3 Q 11.



Saclay (église Saint Germain)

1750

« LAN 1750 IAY ETE BENITTE PAR Messire L B. CORNILLARD
 PRETRE CVRE DE CETTE PAROISSE ET NOMMEE IEANNE PAR HAVT
 ET TRES NOBLEMENT NE MSRE MAVRICE COMTE DE COVRTEN
 COMTE DU ST EMPIRE ROMAIN CHAMBELLAN DE SA MAJESTE
 IMPERIALE CHARLES VII LIEVT GENERAL DES ARMEES DV ROY
 GRANDE CROIX DE LORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE ST LOVIS
 COLONEL DVN REGT SVISSE AV SERVICE DV ROY ET PAR MAVRICE
 PVLCHERIE DE VILLEMVR SA PETITE NIECE FILLE DE HAVT ET
 PVISSANT SGr MSRE. L B. FRANCOIS DE VILLEMVR CHEH S" DE



LIMONS SACLAY EN PARTIE LIEVT
 Gal DES ARMEES DV ROY
 INSPECTEUR GAL DINFANTERIE
 COMMANDEUR DE LORDRE
 ROYAL & MILITAIRE DE ST LOVIS
 GOVERNEUR DE MONTMEDY ET
 DE HAVTE & NOBLEMENT NEE
 DAME ANNE CHARLOTTE
 MAVRICE DE COVRTEN GERMAIN
 MOREAV ANCIEN MARGVILLIER »³

1791

Il est question de travaux de charpente, une panne est refaite à la voute de l'église⁷⁶.

Saint-Aubin (église Saint Aubin)

L'ancienne église du village éponyme de Saint-Aubin a été aliénée au citoyen Paulier ⁷⁷ en ventôse de l'an V. Cette petite paroisse sera rattachée d'abord à Villiers-le-Bâcle puis définitivement à Gif-sur-Yvette

En 1757 l'abbé Lebeuf nous laisse une description succincte de cette église disparue « *L'Église est petite, bâtie de pierres mollières du pays qui ne sont pas susceptibles de sculptures. La tour ou clocher carré ne désigne non plus aucun temps fixe* » ²²

1794

Un inventaire « des restes et débris de l'église » daté de messidor An II, mentionne plusieurs pièces de mobilier subsistants dont il est difficile de savoir ce qu'ils sont devenus :

« *La pierre du fonts*

Le châssis d'autel

48 chaises

Une boîte à bannière

Un tabernacle

Des pièces de lambris et corniche du grand autel

*Un devant d'autel en bois. »*⁷⁸

Saint-Jean-de-Beauregard (église St Jean Baptiste)⁷⁹

1757

L'ancienne église St Jean nous est connue, entre autres, par la courte description qu'en fait l'abbé Lebeuf :

« *L'Église ne ressemble qu'à une Chapelle par sa petitesse, et elle est assez récente. La statue de S. Vandrille, Abbé de Fontenelles, est à l'autel avec son nom comme étant l'ancien Patron. Le nouveau est Saint Jean-Baptiste.* »²²

Vers 1785

Sur le plan d'intendance de « St Jean de Beauregard » dressé par Schmid figurent l'église et le clos du cimetière⁸⁰.

⁷⁶ ADE, 1 J 185.

⁷⁷ AD78, 3 Q 74.

⁷⁸ AD78, 3 Q 74.

⁷⁹ La paroisse de St Jean a été réunie à Gometz-le-Châtel après la Révolution. Au début du XIX^e siècle l'église est en ruine et ses dépouilles sont devenues propriétés de la fabrique de Gometz. En 1821 M Murinais, propriétaire du château de Beauregard, va racheter l'emplacement de l'église et du cimetière lequel fera reconstruire l'actuelle chapelle castrale en 1827. (Livre des délibérations du conseil de la fabrique de Gometz le Chatel, Arch dioc K 09 51).

⁸⁰ ADE, C 3/32.

1790

Une supplique du curé de Beauregard propose qu'on réunisse sa paroisse plutôt à Gometz, « *l'église de Saint Jean de Beauregard étant de très peu de conséquence.* »⁸¹

Le précieux inventaires de l'église, dressé à la même époque nous indique quelques pièces de mobiliers de cette église aujourd'hui disparues :

- c

Chaire à prêcher

- Stalles

- 21 bancs dans la nef et 2 dans le chœur

- Les fonts baptismaux couvent de bois

- 2 cloches⁸¹

1794

Le 10 pluviôse an II a lieu la vente des meubles et effets de la fabrique.

Parmi les pièces vendues figurent :

- Un lutrin

- Le tableau et les boiseries de l'autel ...

- Un tabernacle adjugé à François Decours

- Deux marchepieds

- Un brancard

- Trois escabeaux

- Un tableau adjugé à Grelliard

- La boiserie de l'autel adjugé à Girard

- La boiserie du côté gauche de l'autel

- La boiserie du côté droit de l'autel

- L'autel de la Vierge adjugé à Mesnil

- Les boiseries de la chapelle de la Vierge à David

- Le confessionnal à M Thualagant

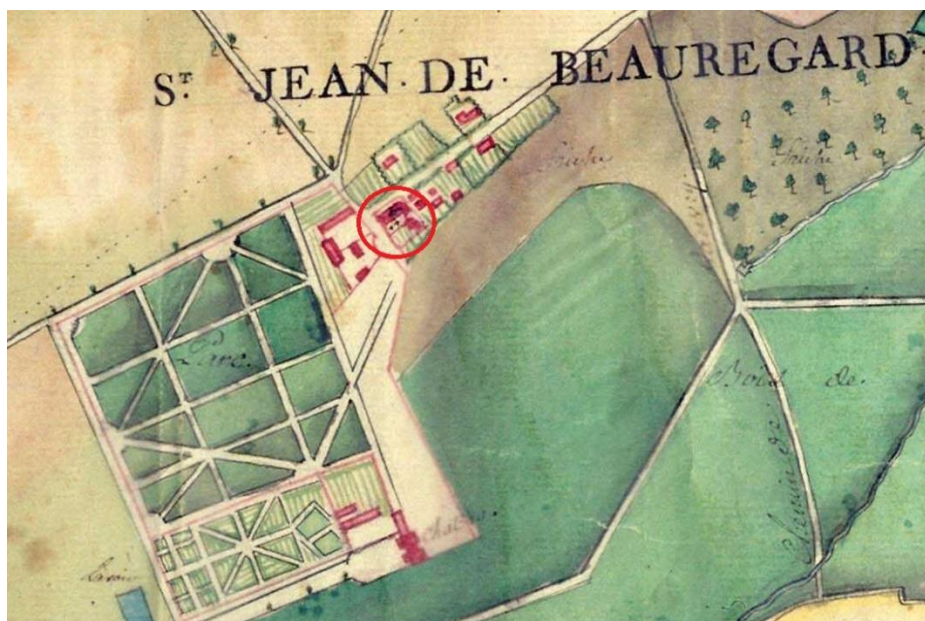
- La boiserie tenante à la chaire à Cantel

- Deux bancs

- Un grand tableau adjugé à Fourneau ...

- La pierre des fonts adjugée à David ⁸¹

⁸¹ AD78, 3 Q 85.



L'ancienne église sur le plan d'intendance

Saulx-les-Chartreux (église Notre-Dame)

1771

Un des entrails de la nef porte le millésime « 1771 ».

Parmi les pièces de mobiliers datables du XVIII^e siècle dans cette église figurent cinq stalles, de bois sculpté.



Les Trous (église Saint Jean)⁸²

1711

Comme à Palaiseau l'église des Trous va accueillir des dépouilles de Port Royal ce qui entrainera également certains aménagements dans la petite église St Jean.

« Ce 7 décembre 1711, en vertu de la permission de son éminence. Mgr le Cardinal de Noailles, archevêque de Paris, daté du jour d'hier, signée de lui et contre-signée Chevalier, son secrétaire, laquelle, est ci-jointe, permettant l'exhumation dans l'église de Port-Royal des Champs, attendre la démolition de ladite église, des corps de feu M. Guillaume du Gué de Bagnols, seigneur et

⁸² La commune prendra le nom de Boullay-les-Trous en 1864.

fondateur de cette paroisse, décédé le 14 mai 1657 ; de Mme Gabrielle Feydeau, son épouse, décédée le 20 juin 1648 ; de Mlle Gabrielle du Gué, leur fille, décédée le 1^{er} novembre 1686 ; de Mme Elisabeth-Françoise Charron de Ménard décédée le 20 septembre 1706 -, pour être inhumés en cette église. Nous nous sommes transportés audit Port-Royal des Champs, et en conséquence de ladite permission, assistés de David de Cauville, concierge du château des Trous, de Charles Ranveau, valet de chambre de M. du Gué seigneur de cette paroisse, de Louis Lucas, fermier des Trous, d'Olivier Bottin, de cette paroisse, avons procédé à ladite exhumation desdits corps, lesquels nous avons fait conduire dans cette église, où nous leur avons donné la sépulture dans le chœur ... seigneurs et fondateurs dans ladite église en présence des témoins sous signés.

De Cauville ... Audiger curé »⁸³.

1735

Des gros travaux sont décidés pour réparer l'église :

« L'an 1735 l'église menaçant en divers endroit à cause du peu de solidité avec laquelle elle avait été bastie en l'année 1656 par la piété de Messire Guillaume Dugué de Bagnols seigneur de la paroisse des Trous.

Messire Dreux Augustin Dugué, seigneur dudit lieu, son petit-fils excité, par les mêmes motifs s'est déterminé à son rétablissement et pour ce a fait marché avec les nommés Massart frères au moyen de la somme de 1200 livres suivant le marché fait avec eux par lequel il a esté fait une cave au lieu du chœur de l'église pour inhumer les corps des seigneurs.

Cette cave est de 1 pieds de long et de 10 de larges hors œuvres dont le degré pour y descendre est entre les deux portes de la balustrades du chœur en levant les carreaux dela dite entrée du chœur sous lesquels est une grande pierre de molière plate carrée marquée d'une croix laquelle levé se trouve la première marche de la descente dans laquelle on trouve 7 grands corps savoir celui de mondit sieur de Bagnols⁸⁴, celui de madame Gabrielle de Bagnols son épouse, celui de messire Bernard, celui de Mme Anne Millet son épouse celui de messire Bernard Dugué et celui de Mme Madeleine de Menard épouse dudit sieur restaurateur depuis a été fait l'arcade pour soutenir le clocher qui a été réparé d'ardoises et de plomb il a été bati pour soutenir le corps de l'église et la montée de la voute tels qu'on les voit avec de grosses pierres de meulières. Il a été refait tout le lambris et plâtre au-dessus et relattée de lattes neuves les poutres fortifiés d'étriers de fer tout le carreau du chœur et la nef à neuf. Les deux chapelles lambrissées et relatées à neuf et toutes les vitres nettoyées et rétablies, le tout dans la même année.

A été donne dans la même année le dais qui sert à la feste Dieu par Mesdemoiselles les filles.

Nota : l'ancienne église qui estoit bâtie dans l'endroit où sont les portes d'entrée du presbytère et le maistre autel estoit où on l'a placé le pilier de pierre surmonté d'une croix de fer avoit été dédié le 1^{er} juillet, jour auquel on en

⁸³ BMS Boullay-les-Trous.

⁸⁴ Le tombeau du janséniste Dugué de Bagnols fera l'objet d'un pèlerinage local.

faisoit la dédicace, fut demoslie à cause de sa ruine prochaine et a été rebastie en l'année 1656. On en trouvera le procès-verbal dans les anciens comptes des marguilliers. Cette nouvelle église a été dédiée le 2^e dimanche d'après Pasques par Mgr l'évêque d'aulonne suffragant de l'évêché de Clermont jour auquel nous célébrons la dédicace il y a en ce jour 40 jours d'indulgences accordées par ledit seigneur évêque. »⁸⁵

1764

Il est question de réparations « à faire au presbytère, au chœur et au clocher qui est dessus ... »

« Les marguilliers syndic et autres habitants se sont assemblés au son de la cloche à l'effet de prendre arrangement pour la desserte de cette paroisse et la sureté des ornements et autres objets déjà proposé par l'abbé Buchere qui est charge de ladite desserte par Mgr l'archidiacre

... sur le point de procurer une chambre honnête et sure audit desservant soit au presbytère soit ailleurs à sa charge ils répondent qu'ils n'y sont point obligés

... les ornements sont enfermés dans une armoire appartenant à M Yvert qui est à la veille de la vendre ; ils veroient à les retirer soit au château soit dans l'église et à en donner la clé audit desservant qui en offre pareille décharge ..

Constate l'usage et la jouissance du passage de la petite porte de l'église dont MM les curés ont toujours joui, nécessaire dans leur ministère. Il a été réclamé faire une autre porte ou enfin de faire une porte charretière de la grande ... »⁸⁵

1771

Dans les comptes de la fabrique on trouve la mention : « Il sera fait un beffroy neuf pour les cloches. »⁸⁵

1780

Il est question de réparations à faire au clocher⁸⁵.

1788

Cette pauvre église des Trous semble subir un mauvais entretien chronique. 24 ans après les derniers gros travaux il est question de devis des réparations urgentes à faire « au presbitere et à la nef de l'église de cette paroisse :

Crepis à faire au pourtour compris les crevasses et lézardes à reboucher et les parties de ravalement à faire au pignon ainsi qu'au portail de l'église

La couverture de la nef à réparer en fortes recherches

La couverture des trois contreforts à réparer compris celle de l'escalier

Une panne à remplacer

Devis estimatif des réparations à faire au chœur et au clocher de l'église de la paroisse des Trous à la charge du gros décimateur ⁸⁶

Les crépis au pourtour du chœur

La couverture du chœur à réparer en recherche compris quelques faitières à remplacer

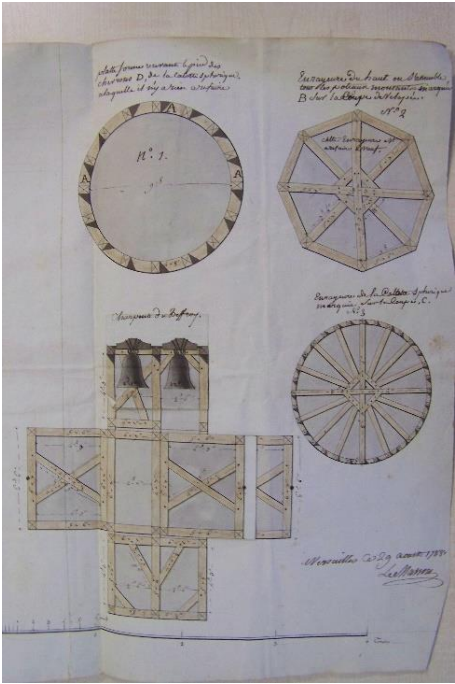
Charpente du clocher sur le chœur

Beffroi les trois fermes du milieu qui supportent les cloches

⁸⁵ ADE, G 974.

⁸⁶ Le gros décimateur des Trous est le commandeur de Malte.

*La démolition dudit clocher compris la main d'œuvre de son rétablissement
déduction faite des bois neufs vu qu'elle est comprise.
Couverture en ardoise d'Anjou. »*



Plans de la charpente



*Coupe du développement de la charpente du
clocher de la paroisse des Troux placé sur le
chœur de l'église.⁸⁷*



Chaire de l'église des Troux

⁸⁷ ADE, E Suppl 858.

1789

En novembre la fabrique délibère :

« Les ornements sont dans un très mauvais état n'ayant point d'armoire convenable pour les resserrer ainsi que les vases sacrés qu'il conviendrait d'en faire faire incessamment ainsi que de faire reboiser la chapelle de la Vierge. »⁸⁸

Vaugrigneuse (église Sainte Marie-Madeleine)

Les archives de la fabrique de Vaugrigneuse nous sont, fort heureusement, en partie parvenues ; la plupart des renseignements de cette notice sont tirées du registre du conseil de fabrique de la paroisse de Vaugrigneuse⁸⁹.

1705

Parmi les dépenses de la fabrique : *« Pour le carrelage de la nef de l'église 9 livres. »*

1712

« Au maçon pour les réparations faites à l'église 24 livre. »

1715

« Au vitrier pour les vitres de l'église 7 livre.

Pour un chandelier de cierge pascal 4 livres.

Pour la niche du st sacrement 4 livres. »

1717

« A Charles Loysel pour les boîtes de l'horloge, la porte du clocher et raccommodage 21 livres

8 livres pour raccommodage de cloche

A Etienne Leroy 11 livres pour maçonnerie à l'église. »

1720

« Raccommode de la couverture de l'église 24 livres et 100 tuiles 14 livres. »

1721

« Nous archidiacre de Josas dans le cours de notre visite, J Goulard ordonnons... il sera perçu à l'avenir 10 sols par place sur les bancs qui sont le long des panneaux dans le chœur ou dans la nef... on construira des bancelles uniformes dans la nef. »

1725

« 1000 tuiles pour l'église 24 livres

Réparations à l'horloge 15 livres. »

1728

Parmi les dépenses : *« 15 livres à Geoffroy pour avoir travaillé à l'horloge. »*

1732

« 32 livres pour recherches sur la couverture de l'église

90 livres à Dominique Geoffroy, serrurier à Angervilliers pour parfaire le payement de la grille de fer. »

⁸⁸ ADE, G 974.

⁸⁹ Arch dioc K 20 51.

1734

« A Caquet serrurier à Briis pour une partie des traverses par lui fournies aux croisées de l'église 20 livres. »

1735

La fonte d'une nouvelle cloche nous est renseignée par les comptes de la fabrique :

Parmi les recettes « 106 livres que M et Mme Talmont ont donné pour la fonte de la cloche. »

Parmi les dépenses :

« 8 livres pour les cordes des cloches

Payé à Louis Godiveau fondeur pour la fonte de la cloche 65 livres

12 livres à Charpentier, serrurier, pour la ferme de ladite cloche

4 livres pour la hune de la cloche

25 livres pour le raccommodage de l'horloge. »

1737

« 5 livres pour carrelage de l'église. »

1738

« A Laurent Aubit maçon pour les croisées de l'église

A Douiailly vitrier à Limours 11 livres. »

1740

« 26 livres au maçon pour travaux à l'église et au clocher. »

1741

« 30 livres pour les grilles des croisées de l'église. »

1743

« 60 livres pour avoir fait un tourillon à l'horloge. »

1747

« A François Mortemet couvreur 70 livres

A Bordelet pour la charpente 40 livres. »

1749

« Raccommodage des bancs dans l'église. »

1757

À la suite de l'assassinat du curé Nicolas Marot dans son presbytère isolé, la plus petite des cloches de l'église fut installée au presbytère pour permettre au nouveau curé de donner l'alarme⁹⁰.

1758

Parmi les dépenses : « 3000 tuiles, 3000 petits carreaux. »

1761

Frais pour couverture de l'église dont une poutrelle pour la sacristie, couverture et plancher de la sacristie :

« 48 livres pour ouvrage de menuiserie

Payé à Lefevre menuisier à Saint Maurice pour le paiement de tous les ouvrages qu'il a fait tant dans le sanctuaire que dans la sacristie, 127 livres plus 17 livres au même Lefebvre pour lambris et aux portes du sanctuaire

⁹⁰ Abbé Chalot, *Histoire de Vaugrigneuse (Seine-et-Oise)*, Maison Lebon, Versailles, 1913.

29 livres à M Largot pour boiseries à la sacristie

9 livres pour peinture du sanctuaire

37 livres pour carrelage de la nef

68 livres pour faire l'œuvre (en bois)

18 livres à la veuve Godefroy pour le raccommodage du tableau de la Madeleine qui avoit été déchiré par la maladresse de Benoist, vitrier d'Arpajon, suivant l'aveu qu'il en a fait

9 livres audit Benoist pour plusieurs carreaux aux vitres de l'église

6 livres pour un rideau pour le tableau de la Madeleine. »

1763

« 300 livres à Jean Baptiste Aglantier serrurier horloger à Saint Arnoult, 43 livres pour le solde de l'horloge

4 livres pour raccommodage à l'église, au chapiteau de l'église pour le prix d'une horloge neuve. »

1768

« À Pâques 1768 il a fallu supprimer tous les bancs adossés aux murs de la nef et tout au pourtour, ces bancs faisaient partie du lambris, les pieds qui étoient scellés enterrés dans le carreau étoient totalement pourris

... j'ai fait faire de nouveaux bancs qui sont au bas de la nef adossés aux murs d'un côté et de l'autre de la porte en font une partie, l'autre a été en juillet de la même année transporté dans le chœur du côté de l'épître, lorsque je fis poser à Paques ces bancs je ne présumais pas pouvoir de sitôt exécuter le projet des nouveaux que j'avais conçus, les esprits des paroissiens ne m'y paroissent pas bien disposés. »

1769

Vu par nous De Malaret archidiacre de Josas en cours de visite « ... exhortons les marguilliers et M le curé d'inviter le seigneur du château de Vaugrigneuse, propriétaire de la chapelle de Ste Anne dans l'église paroissiale de la mettre dans un état de décence et de propreté convenable. »

1770

« Construction de nouveaux bancs 73 liv et 113 liv

Carrelage à neuf du chœur 33 livres. »

1775

« Payé au sieur Charpentier serrurier à Arpajon pour façon, fourniture et pose de la porte et grille du cimetière avec le raccommodage du chandelier à branches du lutrin en fer provenant de la démolition de la grille du chœur 87 livres. »

1776

Notes du curé Delic :

« Il conviendra d'ériger dans l'église un monument en souvenir des bienfaits de M de Lamoignon

... Le sieur cure a payé au sieur Carlier menuisier à Paris dans les années 1772, 1775 et 1776 la somme de 420 livres pour prix et fourniture de 6 stalles accompagnées de leur prie-Dieu, de deux bancs à dossier audit prie-Dieu, d'un marche-pied ceinturé de 5 pieds de longs accompagné de 3 escabots pour les chantres et de deux petits ronds pour 2 enfants de chœur

Paye au sieur Avril, vitrier d'Arpajon pour ouvrage faits aux vitraux de l'église dans le cours des années précédentes 27 livres. »

1780

« Il a été payé à Lemoine, serrurier à st Maurice, pour remettre en place la croix du clocher et celle de dessus du sanctuaire que l'impétuosité des vents avait brisé et jeté à terre 16 livres

Dans le cours de l'année j'ai fait réparer la sacristie dont la pluie avait fait tomber une partie du mur de devant que l'on a été obligé de remplacer par un petit pan de bois 29 livres

A Coiffier serrurier à Bélair pour avoir réparer les grandes serrures de la porte de l'église 21 livres

A Dauphine menuisier pour 2 journées employés à tracer et peindre en noir les chiffres et cercles des cadrans 4 livres. »

1782

Bénédiction d'une nouvelle cloche :

«le 19 aout 1782 a été par nous prêtre bachelier en théologie de la faculté de Paris et curé de cette paroisse bénie la grosse cloche de cette église cassée depuis quelques temps, fondue a Forges laquelle a été nommé Elizabeth Geneviève par messire Pierre Alexandre Leprieur ancien imprimeur ordinaire du Roy, ancien conseiller de la ville de Paris et par demoiselle Elizabeth Geneviève Chapuy son épouse propriétaire seigneur et dame des châteaux et fiefs de Vaugrigneuse, de la Sablière et de Salicfontaine lesquels en considération de cette cérémonie et par bonne affection pour notre petite église ont fait faire à Paris 2 chappes neuves de damas blanc qui a couté 175 livres ... une livre d'encens et deux onces de myrrhes pour bruler en partie sous le clocher »

La même année : « Fourniture et pose de lattes et 1000 tuiles pour les réparations des couvertures de l'église

Achat de corde pour le clocher

A Dauphine menuisier pour un siège qu'il a placé au bout des stalles à gauche pour placer le bedeau. »

1783

« Payé à Eloy Gauchon, dit Dauphiné, menuisier à Briis pour la chaire qu'il a acheté pour l'église de Vaugrigneuse de la fabrique de Janvri, 60 livres pour le prix de la voiture qui a transporté de Janvri à Vaugrigneuse toutes les pièces démontées de ladite chaire et 5 livres employé à la réparation et à la pose de ladite chaire 16 livres, pour le plafond de ladite chaire, fourni et posé d'assemblage sous l'escalier de ladite chaire

A Pierre Habilaire maçon 32 livres pour dépose et repose des vitraux œil de bœuf de l'église, remplissage et rétablissement des baies, scellement de la chaire, de l'escalier, du château et rétablissement des murs du jardins de l'école, de la couverture de la sacristie. »

1785

« 18 livres à Claude, serrurier au Marais,⁹¹ pour ouvrages qu'il a fait à la porte de la sacristie

Pour le transport d'un fauteuil donné pour le célébrant par M Etoffe de Paris. »

Vauhallan (église Saint Barthélemy)

1709

« Vu par nous archidiacre de Josas dans le cours de notre visite et avons ordonné

Qu'il sera fait une recherche des titres

On fera réparer pressamment la gouttière qui est au-dessus du pilier le plus près de la grande porte du costé des fonts baptismaux

... on se pourvoira d'une nouvelle pierre sacrée pour l'autel de st Vincent, on fera faire au confessionnal deux jalousies décentes et dont les treillis plus pressés ; il y aura dans la sacristie une piscine pour se laver les mains. »

Par ailleurs parmi les dépenses de la fabrique de Vauhallan réglées cette année figure « réparation à la charpente du clocher qui a refait le beffroy. »⁹²

1712

Fonte d'une nouvelle cloche de Vauhallan. Elle porte cette inscription : « A été bénite par M^r J. Bobet, docteur de Sorbonne, curé de Saclay et Vauhallan, son annexe. Le parrain haut et puissant seigneur mess. F. de Villemur, seigneur de Rieutort, Saclay, Vauhallan et autres lieux, général des armées du roi, capitaine lieutenant de la compagnie des grenadiers à cheval du roi, la marraine noble dame Suzanne-Éléonore de Villemur, épouse de Messire Pierre Florimon de Flavigny, chevalier, seigneur de Lis, Rémigny, Hélincourt et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, sous-lieutenant de la compagnie des grenadiers à cheval du roi. »

1717

Parmi les dépenses de la fabrique de Vauhallan figure la réparation de la sacristie⁹².

1718

Travaux de couverture de l'église et du clocher.⁹²

1720

Un précieux « Inventaire de tous les ornements et meubles appartenant à l'église de Vauhallan » nous donne un certain nombre de pièces de mobilier aujourd'hui disparues.

« ... Deux bâtons de bois doré représentant le st sacrement l'autre la Ste Vierge

Une exposition de bois doré un st Esprit d'argent

Un chef de St Eutrope en bois doré

⁹¹ Hameau du Val Saint Germain.

⁹² ADE, G 1001.

Une grande représentation de la Ste Vierge de bois doré avec sur son chef une couronne d'argent comme l'enfant Jésus

...Un confessionnal

Une grande œuvre de bois de chêne

2 bancs fermés

Une chaire

Une armoire pour la bannière

Un tableau à la chapelle Ste Barbe

Un autre tableau à la chapelle de la Ste Vierge qui représenté son « ascension »

Un tableau au maître autel qui est le martyr de st Barthelemy

Un grand crucifix accompagné de la Ste Vierge et de st Jean porte sur la grande balustrade avec un tableau représentant le crucifiement

Un lutrin

3 cloches d'une moyenne grosseur... »⁹²

1730

« LAN 1730 JAI ETE BENITE PAR M" J BOBET DOCTEUR DE SORBONNE CURE DE SACLAY ET VAUHALLAN SON ANNEXE LE PARRAIN HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR MESS F DE VILLEMUR SEIGNEUR DE RIEUTORT. SACLAY VAUHALLAN ET AUTRES LIEUX LIEUTENANT GENERAL DES ARMEES DU ROY CAPITAINE LIEUTENANT DE LA COMPAGNIE, DES GRENADIERS A CHEVAL DU ROY LA MARRAINE NOBLE DAME SUZANNE ELEONORE DE VILLEMUR EPOUSE DE MESSIRE PIERRE FLORIMON DE FLAVIGNY CHEVALIER SEIGNEUR DE LIS REMIGNY HELINCOURT CHEVALIER DE L'ORDRE MILITAIRE DE SAINT LOUIS SOUS LIEUTENANT DE LA COMPAGNIE DES GRENADIERS A CHEVAL DU ROY »⁹³.

1743

Compte que rend Francis Esnault et Pierre Boulanger marguilliers de la paroisse : « *Raccommodages des vitres* »⁹⁴.

1776

Compte que rend Nicolas Varin marguillier de la paroisse : « *Réparations aux cloches* ».

1783

Pour délibérer sur les travaux de nécessité urgentes et d'embellissement et d'ornement à faire en l'église il a été convenu que la boiserie supprimée seroit raccommodée de la bannière la plus propre et la moins dispendieuse

La stalle curiale chargée de placer et fermer pour plus grande décence

Il seroit mis un tourniquet au cimetière une petite barrière et une allée au dit lieu pour la procession conformément à l'ordonnance de l'archidiacre⁹⁴.

⁹³ *Inscriptions de la France, du V^e siècle au XVIII^e*, tome III recueillies et publiées par F. de Guilhermy Paris, Imprimerie Nationale – 1877.

⁹⁴ ADE, G 1002.

1788

Il est question de réparations à faire au clocher⁹⁴.

Verrières⁹⁵ (église Notre-Dame)

1749

Une nouvelle cloche est fondue pour l'église au château de Migneaux, par le fondeur Gaudiveau « l'an 1749, j'ai été bénite par maître Nicolas de Saulmais, curé de Verrières et nommée Marie-Marguerite Henriette, Adrien, par maître Adrien Olive, officier commensal du Roy et par dame Marie-Marguerite Lejeune, épouse de maître Germain, officier commensal du Roy. Jean Louis Salle, marguillier en charge et Jérôme Salle second marguillier ; Sébastien Paillard procureur fiscal ; L. Gaudiveau et ses fils m'ont faite à Migneaux ; conduit [...] par François Anson, laboureur »⁹⁶.

1765

Les archives du conseil de fabrique font part de travaux considérables menés à l'initiative du curé Judde. Et ce dès son arrivée à la cure de Verrières en 1765.

« En conséquence de la délibération du onze Août 1765, par laquelle les marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de Verrières ont arrêté qu'il serait tenu registre des présents faits à ladite église de Verrières et qu'à l'avenir, les noms des bienfaiteurs et la nature de leurs dons seraient inscrits dans le livre des Comptes. Lesdits marguilliers ont consenti avec reconnaissance que les mentions soient faites des présents et de la décoration que le Sieur Judde,⁹⁷ prêtre, licencié ès lois, avocat au Parlement de Paris et Curé de Verrières depuis le mois de Septembre 1765, a fait à ses frais et dépens à l'église Notre-Dame : à savoir... le dit Sieur Judde, curé, avoir à ses dépens fait fermer le chœur de trois portes dont une en fer, les deux autres en bois, ainsi que celles de la chaire et du clocher ; avoir fait fermer le vestibule de l'église d'une grille de fer ; avoir fait sceller les deux dais pour le Saint Viatique ; avoir fait faire un corps de six tiroirs dans la sacristie pour la commodité des prêtres qui disent la messe ... avoir fait faire la croix rayonnante de l'œil de bœuf et les sculptures qui accompagnent les pilastres du maître-autel⁹⁸ ; avoir fait fermer les crédences proches l'autel et ouvrir la table du grand autel par les deux côtés ; avoir fait faire et garnir la banquette des choristes et celle du sanctuaire, les stalles collatérales avec leur marchepied et le siège des enfants de chœur, le marchepied sous le fauteuil du célébrant ; avoir fait faire l'Œuvre avec ses ferrures ; avoir fait placer un bénitier à coquille donné par Monsieur de Gissey et l'avoir fait doubler de plomb ; avoir fait abattre les anciens balustres de bois qui fermaient les côtés du chœur et les chapelles et fait surmonter les lambris d'une cymaise ; ... avoir fait faire les ouvrages de peinture, aux sculptures, à la

⁹⁵ La commune prendra officiellement le nom de Verrières-le-Buisson en 1801.

⁹⁶ Inscriptions sur œuvre.

⁹⁷ Claude Michel Judde, avocat au Parlement, licencié en droit, fut curé de Verrières de 1765 à 1770.

⁹⁸ Cet ancien maître autel a disparu. L'actuel retable a été inauguré en 1883.

porte pleine du porche, puis ayant vendu la grille de fer du porche, avoir fait faire la porte pleine à guichet, avec les vitraux, et les peintures aux trois vases sur la corniche du maître-autel, aux stalles collatérales et leurs dossiers, aux portes et grilles du chœur, lutrin, crédences⁹⁹.

1766

Les dons pour l'église sont stimulés par l'influent curé Judde :

« Monsieur Lorimer a offert deux bas-reliefs d'albâtre ovales, encadrés d'une bordure dorée, le second, deux girandoles à six bobèches et à pendeloques de cristal avec deux guéridons, et le fauteuil du célébrant avec sa housse de moquette rouge galonnée.

M. Régnier de Vaupépin a donné en 1766, pour cent livres, le grand pupitre en fer qui est dans le chœur

M. Bernard, bourgeois, a donné une grille de fer pour entourer la chapelle des fonts-baptismaux et une cuvette de marbre avec son pied en pierre, peint en marbre »⁹⁹.

1768

On est reconnaissant au curé Judde d'avoir « payé à ses dépens la sonnerie de la demi-heure au clocher pour la somme de 12 L, lorsqu'on a raccommode par ses soins l'horloge à neuf en 1767 aux dépens de la paroisse ; d'avoir fourni les deux pupitres collatéraux du chœur avec leurs branches de fer et deux bénitiers de marbre ... d'avoir fait peindre l'Œuvre, la porte pleine du vestibule, les fonts-baptismaux, bénitiers, piliers de la nef à panneaux et porte au clocher »⁹⁹.

1769

Monsieur Bernard a fait peindre la petite chapelle des fonts en juillet 1769⁹⁹.

1788

Donation de la dame Potier :

« Avant que de signer, le sieur Louis Courtois, marguillier en charge, a proposé à toute l'assemblée, l'offre que Madame la Veuve Potier faisait à la Fabrique, c'est-à-dire que la dite dame voulait donner à l'église de Verrières un tableau d'environ six pieds de hauteur et d'environ quatre de largeur représentant Notre Seigneur Jésus-Christ sur la croix, à condition que la Fabrique se chargerait de faire acquitter tous les ans à perpétuité une messe basse pour le repos de l'âme du feu Sieur Potier son époux, le 21 Juin non empêché ou un autre jour le plus près de cette époque. Laquelle proposition du Sieur Courtois ayant été mise en délibération, toute l'assemblée a d'une voix unanime accepté l'offre de ladite dame Potier aux conditions ci-dessus énoncées et a autorisé par le présent acte le marguillier en charge de chaque année à payer tous les ans vingt sols pour l'honoraire de la messe de Requiem, pour le repos de l'âme de feu Mr Potier les jours indiqués ci-dessus »⁹⁹.

⁹⁹ Arch dioc K 20 82 (Délibération du conseil de fabrique transcrite par Marthe et Christian Gautier, in *Verrières-le-Buisson, son histoire, son église*. L'Historique de Verrières 1988.

1790

L'inventaire des biens de la fabrique dressé en 1790 témoigne de plusieurs pièces de gros mobilier aujourd'hui disparues :

« Item, une grande chaudière de cuivre jaune, un seau de cuivre.

...Deux lampes de cuivre jaune dont une argentée et l'autre ne servant plus.

Quinze tableaux de différentes grandeurs dont cinq en bas-relief encadrés en bois.

Deux autres tableaux en marbre blanc étant aux deux côtés de l'Œuvre.

Un fauteuil, deux tabourets et deux banquettes couverts de panne rouge.

Une bannière représentant l'Assomption, en Damas bleu, un guidon du Saint-Sacrement et

un guidon de la Vierge.

Un bâton du Saint-Sacrement et un autre de Saint-Vincent.

Quatre cents chaises dont un cent de neuves et trois cents de vieilles. »¹⁰⁰

La Ville-du-Bois (église Saint Fiacre)¹⁰¹

1698

En 1698 le bas-côté nord de la nef a été agrandi de deux travées vers l'ouest. Le millésime est porté à la première et deuxième arcade du chœur, côté nord. Le détail de ces travaux nous est par ailleurs connu. Le 1^{er} Avril 1698, Claude Erard, avocat au Parlement, « propriétaire d'une maison et héritage sise à La Ville-du-Bois, » fonde en faveur de l'église de La Ville-du-Bois une rente de vingt Livres « non rachetable, payable à toujours le premier Janvier de chaque année, à la charge d'entretenir aux frais de la Fabrique le feu de la lampe allumée continuellement, jour et nuit, pendant tous les jours de l'année, devant le maître autel... »

« En ladite année 1698, le sieur Erard voyant que les seigneurs marquis d'Entraques ne venoient point à la Villedubois, et que la chapelle de la Vierge étoit vacante, il en eut envie et pour [accomplir] son dessein il persuada aux sieurs curé, marguilliers et habitants qu'il vouloit ces deux chapelles, cela aggrandiroit leur nef [pour rendre] leur église plus belle, plus commode, pour cela que ... vouloient luy donner la chapelle de la Vierge ¹⁰², ..., et fit deux chapelles, ce qui fut fait par acte passé devant Fontaine, notaire audit Montlhéry. Le sieur Erard leur abandonna et fit deux chapelles qu'il leur permit d'abattre et de démolir ». « En exécution de ce contrat d'échange, le sieur Erard

¹⁰⁰ AD78, 3 Q 94.

¹⁰¹ Comme nous l'explique l'abbé Lebeuf « La Ville-du-Bois fait partie de la Paroisse de Nosay. Ce lieu est devenu beaucoup plus considérable en habitants que tout le reste de la Paroisse. Le voisinage du grand chemin de Paris à Orléans en peut être la cause, aussi bien que la facilité d'avoir de l'eau. »

La première chapelle a été construite au hameau de la Ville-du-Bois en 1511. Elle n'a cessé d'être agrandie par la suite. La paroisse va lutter jusqu'à s'affranchir complètement de la tutelle de Nozay à la Révolution.

¹⁰² Cette attribution de la chapelle seigneuriale, sera l'occasion d'un conflit entre la dame Richer, veuve Erard et la dame d'Entraque, dame de la Ville-du-Bois en 1714.

et la veuve après luy ont toujours jouï de la chapelle de la Vierge jusqu'en la présente année ».

« *Led^t contrat portant en outre concession aud^t S^r Erard et à ceux qui posséderont pour lui sa maison aud^t lieu, de la chapelle construite en l'aisle de lad^{te} Eglise, du côté du chœur et maistre autel, sous l'invocation de la sainte Vierge Marie, au lieu de deux chapelles closes qui lui appartenaient, prest du Ballustre séparant le chœur de la nef...* »

Par ailleurs les habitants de La Ville-du-Bois par le biais de Michel Cossonnet, procureur syndic, sont assemblés « pour aviser entre eux sur ce qui est nécessaire à faire pour le rétablissement du bastimen d'icelle église, continuer l'aisle du coté de l'évangile près des bornes de terrain appartenant à ladite église ... lequel bastiment estant desfectueux, menaçant ruines ainsi que les murs du mesme costé et celui du costé de l'épître en la nef qu'il convient visiter que sy besoin est restablir et le rehausser à la hauteur qui sera prise sur celui qui sera fait à neuf à l'opposite, la couverture ainsi que la charpente estant endommagée par les eaux pluviales... cette continuation d'aisle, rétablissement et pressantes réparations, lesdits habitants en ayant conféré à Monsieur Monseigneur d'Entraques seigneur dudit lieu et en ayant reconnu la nécessité, veut bien y contribuer par ses charitables soins et libéralités et après avoir meurement considéré le déperrissement du comble en ladite église et la nécessité d'accroître icelle pour leur commodité... Germain Froissant, marguillier en charge, Claude Bourgeron, Jean Petit, Jean Cossonnet anciens marguilliers de ladite église, de faire faire lesdites pressantes réparations construction d'aisle susdéclarée, à cette fin faire les marchez desdits ouvrages, au pied du devis quy sera fait, acheter toute les matheriaulx à ce nécessaire, payer l'entrepreneur dans le temps terme et delay, qui seront pris par lesdits marchés jusqu'à la somme de huit à neuf cent livres deubs à ladite fabrique par les débiteurs dicelle fabrique. Aux fins de quoy lesdits habitans audits noms donnent pouvoir par ces présentes de poursuivre et faire payer instamment iceulx débiteurs ».¹⁰³

1700

Michel Cossonnet et Henri Dauphin, marguilliers, examinent le devis de Nicolas Coignet, maître horloger à Paris, « pour fournir à ladite église une orloge sonnante et trébuchante, garantie quatre ans, posée au clocher ». Ils donnent pouvoir pour passer le marché « d'une orloge de fer de trois pieds de long sur deux pieds et demi de large garnye de toutes ses roues de sonner et servir promet garantie de quatre années ».

1732

L'abbé Lebeuf nous apprend que « La relique de St Fiacre¹⁰⁴ fut enfermée, l'an 1732, dans une très grande châsse de cuivre doré du prix de cinq cents livres, faite par Lavache à Paris. »²²

¹⁰³ ADE, 13 J 11.

¹⁰⁴ Cette relique du saint patron de l'église avait été donnée en 1629 par le couvent de St-Eloi-lès-Longjumeau comme l'atteste la plaque apposée au fond de l'église de la Ville-du-Bois.

1736

Début du projet d'un nouvel agrandissement de l'église cette fois ci au bas-côté sud.

Le 23 octobre « Messire Alexandre de Balsac d'Illiers, marquis d'Entraques, seigneur de Marcoussis, Nozay, Ville-du-Bois, Fretay, la Poitevine et autres lieux s'est transporté audit lieu de la Ville-du-Bois pour y rencontrer Messire Jean-Baptiste Feragu, prêtre de Nozay-Ville-du-Bois, les marguilliers et d'autres habitants qui ont fait voir audit seigneur... l'endroit de la rue passant du chemin de Nozay au carrefour dudit lieu de la Ville-du -Bois, auquel endroit de ladite église les dits sieurs curé et marguilliers et habitans dudit lieu, prendront liberté et permission pour augmenter le vaisseau et bastiment de ladite église de la Ville-du -Bois, attendu le grand nombre de peuple habitans dudit lieu, d'accroître le bastimen et vaisseau de ladite église sur ladite rue depuis la sacristie en continuant le long de ladite rue de la même longueur du bastimen sur la largeur de douze pieds de toute ladite longueur sur ladite rue, qui composera une aile d'augmentation à ladite église, pour l'embellissement dudit vaisseau; lesdits curé et marguilliers ont dit suffire le passage d'une ruelle du costé cy dessus du carrefour à Nozay qui sera de largeur de quinze pieds... »¹⁰⁵

1765

Fonte et bénédiction d'une nouvelle cloche « L'an 1765 j'ai été bénite par maitre François Brille bachelier en théologie prêtre curé de cette paroisse parrain très haut et puissant seigneur monseigneur Armand Joseph de Béthune duc de Charost pair de France gouverneur de Calais et du fort de Nieulet lieutenant général de la Picardie, du Boulonnois pays conquis et reconquis mestre de camp du régiment du roy cavalerie baron d'Ancenis seigneur de Mareville Meilland et autres lieux et marraine très haute et très puissante dame madame Françoise Martel veuve de très haut et très puissant seigneur maitre Charles Martel comte de Fontaines seigneur de Bellencombe Malville Montreal et autres lieux maréchal de camps et armées du roy Claude Cousin marguilliers en charge Jacques Cossonet marguillier des trépassés j'ai été nommé Armande Françoise et donnée par Vincent Martin Jacques Gillon et Pierre Felimaux fondeurs »³.

1784

Construction de la pièce attenant à la sacristie au bout du bas-côté sud.

1792

L'inventaire de l'église, dressé en 1792, témoigne de plusieurs pièces de gros mobilier aujourd'hui disparues :

La boîte à Saint Fiacre

Deux tabernacles en bois

Un guidon de la ci devant Vierge ¹⁰⁶

¹⁰⁵ Acte de provenance inconnue, photocopié par Jean-Pierre Dagnot.

¹⁰⁶ AD78, 3Q 103.



L'église de la Ville-du-Bois, agrandie plusieurs fois entre 1698 et 1784

Villebon (église Saints Come et Damien)

1698

Nicolas Potiers de Novion fit une donation à la cure de Villebon pour aménager la chapelle en église paroissiale, jusque-là elle n'était qu'une dépendance de Palaiseau¹⁰⁷.

1704

Une plaque est posée dans l'église pour Claude Dolet, dame de Villejust, « Dame Claude Dolet veuve de messire Hubert Dechampy chevalier seigneur Desclouzeux Villebon Villejust et autres lieux conseiller du roi en ses conseils intendant des armées navales de sa majesté et de la marine en Bretagne au département de Brest a fondé à perpétuité dans cette église une lampe qui doit bruler jour et nuit. Une messe basse par semaine à perpétuité le vendredi. Fait entre ladite dame et le sieur curé et marguilliers passé devant Valet notaire à Paris le 5 avril 1704 »³

1757

L'abbé Lebeuf nous donne une petite description de l'église. « L'Église est un assemblage de deux Chapelles collatérales et contiguës. Celle qui est vers le midi paraît être la principale, et probablement elle représente l'ancienne Chapelle, bâtie d'abord par Nicolas de Thou, évêque de Chartres, Seigneur, lequel apparemment aurait changé le dessein de la rebâtir et se serait contenté

¹⁰⁷ François Cossonnet, *Recherches Historiques sur Palaiseau*, Imprimerie Louis Pavillet à Versailles, 1895.

de l'agrandir par le côté septentrional ; à moins qu'on ne dise que cette augmentation d'un édifice collatéral, égal au premier, a été faite depuis que Villebon fut érigé en Paroisse, afin que tous les habitants pussent y être contenus, et c'est ce qui paraît plus vraisemblable, vu l'air de nouveauté que porte ce bâtiment.²²

1781

La famille Pracomtal, récente à Villebon, souhaite s'affirmer dans la paroisse. Témoignage de leur bonne foi, elle fait installer de nouvelles cloches à l'église. Elles sont baptisées le samedi 28 juillet 1781. La première cloche est nommée Leonord Gabrielle, du second prénom du Marquis Anne Léonord de Pracomtal et du second prénom de son épouse Dame Claude Gabrielle de Pertuis. La seconde cloche est nommée Charles Agatte, des prénoms de leurs enfants, Messire Charles Antoine chevalier, marquis de Pracomtal et Demoiselle Agatte Claude de Pracomtal. La cérémonie est honorée de la présence de Jean Paul Loyal, notaire royal de Monthéry, Demoiselle Catherine Desmarais épouse de Joseph Lacorne, régisseur de la Terre de Villebon, et Dame Claude Gabrielle de Perthuis, marquise de Pracomtal.

Elles sont bénites par le curé de Villebon Denis Leblanc¹⁰⁸.

Villejust (église Saint Julien)

1749

Fonte de deux cloches : « L'an 1749 par moy curé soussigné ont été bénittes les deux cloches de cette église, la grosse pesant quatre cent soixante et dix-neuf livres, la petite pesant trois cent quarante quatre. La première nommée Gabrielle Jeanne ayant été tenue par Demoiselle Gabrielle Jeanne Duchesne dame de la terre et seigneurie de Villejust et autres lieux, veuve d'Antoine François de Jollibois, écuyer, maréchal des logis du Roy et par Messire Jean-Philippe Hippolires Lambert, chevalier conseiller du Roy, président trésorier de France, général des finances et grand voyer en la Généralité de Paris, son gendre. La seconde nommée Jeanne Françoise ayant été tenue par Messire Mathieu Pierre Bailly, conseiller du Roy, nottaire, garde-nottes et garde-scel au Châtelet de Paris, oncle paternel de la mareine, et par Demoiselle Jeanne Françoise de Jollibois de Villejust épouse de Messire Jean-Philippe Hippolites Lambert, chevalier conseiller du Roy, président trésorier de France, général des finances et grand voyer en la Généralité de Paris »¹⁰⁹.

1754

Vers 1850 le sacristain de Villejust « nous a montré une plaque en argent et une baguette de bedeau datées de 1753 et 1754. Saint Julien figure sur la plaque en costume militaire du temps de Louis XV ; la baguette présente le nom du marguillier Marin Boiste. Les objets de ce genre sont devenus très-rare »³.

¹⁰⁸ Robert du Mesnil, *Histoire de la commune de Villebon, Seine et Oise*, 1882 (ADE, 1 J 123).

¹⁰⁹ BMS Villejust.

1778Construction du tabernacle de l'autel de St Prix¹¹⁰.**1786**Travaux de toiture en recherche sur l'église, la sacristie et l'école¹¹¹.**1787**

« Mémoire des ouvrages de menuiserie faits pour la fabrique de Villejust commandés par M le curé et M Duval marguilliers faits par Fretel menuisier à Longjumeau... fait le marchepied en sapin posé dans l'œuvre... fait une armoire de chêne déposé dans l'armoire de la sacristie »¹¹¹.

Parmi les pièces de mobiliers datables du XVIII^e siècle dans cette église figurent :

- Les fonts baptismaux en marbre rouge¹¹²
- La chaire à prêcher en bois sculpté
- Le retable du maire autel en bois peint
- Le placard de la sacristie
- Le tabernacle de l'autel St Prix en bois peint.



Fonts baptismaux

Villiers-le-Bâcle (église Notre-Dame)

1757

« L'édifice de l'Eglise Paroissiale titrée de la Sainte Vierge ne paraît pas très ancien, mais en le rebâtissant on n'a point rompu toutes les tombes ainsi qu'en d'autres lieux. Il est assez simple et petit, sans ailes, mais avec une Chapelle placée au côté du septentrion »²².

1794

La vente de biens de la « ci-devant église », organisée en pluviôse an II donne lieu à un petit inventaire fort intéressant. Y sont mentionnés :

Chaises, marchepieds, bancs

Ornement, bannière cramoisi, guidon, devant d'autel

Deux tableaux. La partie de la chapelle en face l'entrée. Tabernacle

Le coffre de l'autel et les marches de la chapelle à droite

L'autel à droite L'autel à gauche

*Pierre des fonts et la tablette des fonts*¹¹³

¹¹⁰ AD78, 2 V 109.

¹¹¹ ADE, G 1031.

¹¹² Hélas brisé.

¹¹³ AD78, 3 Q 100.

Jean Pons Guillaume Viennet (1777-1868)

Jean-Paul VERNET

Exposé du 14 Mai 2022 lors de l'AG de la SHAEH au Val-St-Germain.

Avec Jean Pons Guillaume Viennet, nous allons essayer de sortir de l'oubli un homme qui fut célèbre.



Jean Pons Guillaume Viennet, né sous Louis XVI, a vécu la Révolution française, le Consulat, le premier Empire (1804-1815), la Restauration (1815-1830), la monarchie de juillet (1830-1848), la seconde république (1848-1852) et le second Empire (1852-1870).

Ainsi, le 10 juillet 1868, à midi, a été rédigé l'acte de décès de Jean Pons Guillaume Viennet ; les témoins ont été Marie Mathurin Lancien, curé, âgé de 51 ans et Pierre Alexandre Fleury, instituteur, âgé de 45 ans, tous deux domiciliés au Val-St-Germain. Le défunt était maire du Val-St-Germain, membre de l'Académie française, Pair de France, ancien député de l'Hérault, lieutenant-colonel d'état-major en retraite, commandeur de la Légion d'honneur et de l'ordre grec du Sauveur¹, chevalier de St-Louis, décoré de la médaille de Sainte-Hélène, Grand Maître de la Loge Écossaise.

Monsieur Viennet a eu de multiples vies :

- Militaire
- Politique
- Littéraire
- Critique d'art
- Journalistique²
- Maçonique

Pourtant, JPG Viennet, né le 18 novembre 1777 à Béziers, était, dès sa naissance, destiné à une carrière ecclésiastique, devant succéder à son oncle curé de Saint-Merri³, une des plus importantes paroisses de Paris. La Révolution brisa brutalement cette destinée et le jeune Viennet fit le choix de la carrière militaire en entrant dans l'artillerie de marine en 1796⁴.

Une carrière militaire écourtée

Le 21 avril 1798, il fut pris par les Anglais sur l'Hercule, vaisseau de ligne de 77 canons de la marine révolutionnaire lors de sa sortie inaugurale au large de Brest. L'Hercule a servi, ensuite, dans la marine de la Royal Navy jusqu'en 1810. JPG Viennet resta pendant huit mois, prisonnier sur les pontons de Plymouth.

¹ L'Ordre grec du Sauveur, créé en 1833 récompense les personnalités qui ont accompli des actes pour l'indépendance de la Grèce.

² J P G Viennet collabora au Constitutionnel organe de ralliement des Libéraux, des bonapartistes et des anticléricaux et au journal de Paris qui fut le premier quotidien français.

³ Louis Esprit Viennet, oncle de JPG Viennet, mort en 1796, était curé de l'importante paroisse de Saint-Merri à Paris. En 1783, il fonde un hospice. En 1790, il prête serment à la Constitution civile.

⁴ Le corps d'artillerie de la marine avait été créé en 1795 pour réagir à la suppression en 1794 par la Convention, des régiments de la marine, suite aux garnisons peu sûres de Toulon et de Brest. Fin 1795, le corps d'artillerie fut difficile à constituer. En 1796 l'artillerie de marine est réorganisée par le Directoire le 18 Nivôse en IV. Ses meilleurs éléments seront choisis pour prendre part à l'expédition d'Égypte. Ce corps d'artillerie sera employé comme infanterie dans toutes les batailles. De 17 000 artilleurs de la marine qui étaient allés combattre au-delà du Rhin, il ne restera que 650 combattants le 05 mai 1814.

Les pontons étaient d'anciens navires de guerre servant de prison, ancrés au large de Plymouth.

Par la suite, Jean Pons Guillaume Viennet fit la campagne de Saxe, participa aux batailles de Lutzen (où il fut décoré de la main de l'empereur), de Bautzen, participa à la victoire de Dresde et à la défaite de Leipzig⁵ où il fut à nouveau fait prisonnier !

JPG Viennet ne peut rentrer en France qu'à la Restauration⁶ à laquelle il s'attacha avec grand empressement ! En 1814, à l'âge de 37 ans, il est nommé chef d'escadron. En 1815, il refuse de se rallier à Napoléon de retour de l'île d'Elbe (les 100 jours)⁷. Parrainé par le général Gouvion Saint-Cyr, autre personnage haut en couleur, JPG Viennet devient aide de camp du général de Montelégier, lequel était membre du corps d'État-Major du duc de Berry, Charles Ferdinand de Bourbon⁸. Sa carrière politique va s'inscrire parmi les « libéraux » contre les « ultras ». C'est dans ce corps qu'il rencontrera le futur maréchal de France Bernard Pierre Magнан, rencontre importante pour sa carrière maçonnique.

En 1819, JPG Viennet réintègre le service actif des armées. Sa carrière militaire et politique fluctue avec les événements qui font et défont la France. Mais son rêve reste de devenir homme de lettres.

Déjà, en 1813, alors qu'il était prisonnier sur les pontons de Plymouth, sa tragédie « Clovis » est reçue à l'Académie française. Alors que les « jeux floraux »⁹ avaient été rétablis en 1806, JPG Viennet, qui a 33 ans en 1810, y est primé. Neuf ans plus tard, en 1819, Victor Hugo, qui n'a que 17 ans, y est également primé. Nous retrouverons une dualité entre ces deux hommes. JPG Viennet fait représenter « Asparie ou une journée d'Athènes », un opéra qui a reçu une bonne critique. La même année, sa tragédie « Clovis » fut jouée 9 fois, ce qui est la preuve d'un certain succès. Victor Hugo en fit une très mauvaise critique ! Mais JPG Viennet persiste. En 1825, il fait représenter « Sigismond de Bourgogne » et, à nouveau, la critique est peu enthousiaste !

Grâce à ses relations, il siège en 1826 au Suprême Conseil de France de rite écossais, organisme maçonnique chargé de gérer les hauts grades du Rite Écossais. Commence pour JPG Viennet une grande carrière Maçonnique. Mais, en 1827, sa carrière militaire est compromise à la suite de la publication d'un

⁵ La bataille de Leipzig le 16 octobre 1813 ou « Bataille des Nations » est une des plus importantes des guerres napoléoniennes.

⁶ La Restauration 1814-1830 marque le retour des Bourbons : Louis XVIII et Charles X.

⁷ « Les Cent Jours » ou retour de Napoléon de l'île d'Elbe du 20 Mars 1815 à Waterloo le 21 juin 1815.

⁸ Le Duc de Berry Charles Ferdinand de Bourbon 1776-1820, fils de Charles X, assassiné le 14 février 1820. Le Duc de Berry était un libéral, ennemi des ultras ; son ambition est alors de « royaliser la nation et nationaliser les royalistes ».

⁹ Les Jeux Floraux, plus ancienne académie du monde occidental, instituée en 1323 à Toulouse par sept troubadours créant la poésie courtoise, symbole rayonnant de la langue d'Oc.

ouvrage séditionnaire « Épitre aux chiffonniers » portant sur un projet de loi sur la presse. L'ouvrage étant jugé trop libéral, il est rayé des cadres de l'armée, ce qui l'oblige, à 50 ans, à prendre sa retraite avec le simple grade de lieutenant-colonel.

Un homme politique libéral

Alors notre homme commence une carrière politique. Il se fait élire, la même année, député de Béziers¹⁰ et siège sur les bancs de l'opposition libérale. Il défend à la fois la dynastie et la liberté.

Avec les représentants du peuple, le 31 juillet 1830, à l'hôtel de ville de Paris, JPG Viennet et La Fayette font accepter Louis-Philippe comme roi des Français. Auprès du duc d'Orléans, JPG Viennet lut l'adresse par laquelle les 95 députés qui s'étaient trouvés présents à la chambre chargeaient celui-ci de la lieutenance générale du royaume.

Il est resté dans l'histoire le discours de Lamartine, lors de la révolution de février 1848, sauvant le drapeau tricolore, mais celui de Viennet, qui faisait passer la monarchie de droit divin à une monarchie de droit constitutionnel en remplaçant le drapeau blanc par le drapeau tricolore, est tombé dans l'oubli.

Rallié à Louis-Philippe, JPG Viennet devint un familier des Tuileries. Entre février 1833 et avril 1838, JPG Viennet a rencontré 42 fois le roi Louis-Philippe.

Le 18 novembre 1830, JPG Viennet voit se concrétiser une ambition qu'il nourrissait depuis 1810 : il est élu à l'Académie française. Il succède à son ami le comte de Ségur (libéral, officier de la révolution américaine, homme politique). JPG Viennet est élu contre Benjamin Constant !

L'année 1830 est très importante : homme politique, homme de lettre académicien, il devint maire¹¹ du petit village du Val-St-Germain ; il le restera jusqu'à sa mort.

Lors des élections législatives de 1837, qui avaient pour but de conforter le président du conseil, le comte Mathieu Mole¹² en proie à de vives contestations au sein de la majorité parlementaire orléaniste, JPG Viennet perd son mandat de député de Béziers. Toutefois, notre immortel sera le 07 novembre 1839 élevé à la dignité de pair de France par le roi. JPG Viennet avait 62 ans. Après être devenu immortel, le voilà devenu un grand du royaume !

¹⁰ Jacques Joseph Viennet (1734-1824), père de J P G Viennet était également député de l'Hérault, membre de la convention en 1792, contesta à l'assemblée le droit de juger Louis XVI, secrétaire du Conseil des anciens jusqu'au 20 mai 1798 ; Béziers était « girondine » pendant la Révolution et ne prend pas part au mouvement des fédéralistes. La famille Viennet achète en 1828 le château de Roissac à Béziers.

¹¹ Le Val-St-Germain est une commune située à 50 km au sud-ouest de Paris et 6 km de Dourdan dans le département de l'Essonne, en Hurepoix.

¹² Louis Mathieu Molé (1781-1855) fut ministre des Affaires étrangères en 1830 puis président du Conseil 1836-1837. Il était l'époux de Caroline Lalive de la Briche (1751-1845), fille unique d'Adélaïde Prévost, héritière du château du Marais au Val-St-Germain.

Le combat d'un classique contre les modernes

À partir de 1837, JPG Viennet va se consacrer principalement à la littérature. Il écrit de très nombreuses pièces dont bons nombres resteront dans les tiroirs. Il est également fabuliste et, bien que considérant le roman comme un genre mineur, il ne peut s'empêcher de sacrifier au goût du temps. Rappelons qu'il avait publié « la tour de Montlhéry » dès 1833 et le « Château St-Ange » en 1834. JPG Viennet aimait écrire des tragédies à la manière du XVII^{ème}. Il se flattait d'être le « dernier des classiques » en réaction aux écrits des romantiques n'exprimant que leurs états d'âme : le sentiment contre la raison ! JPG Viennet participa à la querelle des Anciens et des Modernes. JPG Viennet allait délibérément à l'encontre des courants nouveaux que suivait la littérature. En pleine période romantique, il prenait position contre le romantisme et tournait en dérision les drames de Victor Hugo.

La bataille d'Hernani en est le point d'orgue. Victor Hugo lui vouait un certain mépris. Si l'œuvre de JPG Viennet est aujourd'hui tombée dans l'oubli, notre académicien, donna pourtant la voix qui manquait à Victor Hugo pour que celui-ci fût élu à l'Académie en 1841 ! Viennet fit partie de la commission du dictionnaire.

JPG Viennet fréquentant la cour et les salons, rencontra de nombreux personnages de son siècle : des empereurs Napoléon 1^{er} et Napoléon III, des rois Louis XVIII, Charles X, des hommes politiques Thiers, Guizot, Mollé, Proudhon, Louis Blanc, des hommes de lettres Benjamin Constant, Victor Hugo, Sainte-Beuve¹³, Lamartine, Prosper Mérimée, Alfred de Vigny, Stendhal, Alexandre Dumas, Chateaubriand, Eugène Scribe, des acteurs Talma, Rachel etc. Il est d'ailleurs amusant de relire les opinions de JPG Viennet sur ses contemporains :

Eugène Scribe (1791-1861) : « *l'auteur le plus fécond et l'un des plus spirituels de notre époque* ».

Proudhon (1809-1865) (précurseur de l'anarchisme) : « *un ouvrier paresseux* ».

Louis Blanc (1811-1882) (précurseur du socialisme et penseur de l'organisation du travail) : « *Danton pygmée* ».

Victor Hugo (1802-1885) : « *Sa politique aussi abominable que sa littérature* », « *Hernani n'est qu'un tissu d'invraisemblances, de niaiseries, d'absurdités, une profusion de vers grotesques, d'expressions triviales* ».

Stendhal (1783-1842) : « *Un aventurier qui s'est fait une espèce de réputation à force d'intrigue et d'imprudence* ».

Il est aussi intéressant de suivre JPG Viennet dans les différents lieux où il habita de 1819 à 1868 dans les nouveaux quartiers bourgeois se situant autour de la Madeleine.

1819-1825 : 4, place de la Madeleine. Cette place avait été réalisée en 1815. Est-ce que les travaux de réaménagement autour de l'église en 1824 sont la cause de son départ pour la rue de l'Université ?

¹³ Sainte-Beuve, comme Chateaubriand, comme Florian et biens d'autres hommes de lettres, fréquentaient les salons du château du Marais.

1825-1831 : 30, rue de l'Université. On trouve de nombreux hôtels particuliers. Notons qu'Alexandre Dumas y vécut de 1829 à 1831 et Lamartine de 1837-1853.

1831-1844 : 16, rue de la ferme des Mathurins. En 1810, madame de Staël y avait un hôtel particulier fréquenté par Benjamin Constant. Balzac considérait cette rue comme très chic.

1845-1866 : 18, rue Godot de Mauroy. Cette rue, percée en 1818, relie le boulevard de la Madeleine à la rue des Mathurins. Stendhal y avait son éditeur.

1866-1868 : retour rue de la ferme des Mathurins mais au 19.

Ce grand bourgeois avait aussi une propriété dans un petit village de l'Hurepoix : le Val-St-Germain à quelques 50 km de la capitale.

JPG Viennet acquit par mariage cette belle propriété¹⁴, située à l'entrée du village en venant de Saint-Cyr -sous-Dourdan. Mais relisons les propos du Duc de la Force qui publia une partie du journal de JPG Viennet :

Viennet, le 11 juin 1822, avait accompli ce qu'il considérait comme l'acte le plus important de sa vie. À l'âge de 44 ans, il avait contracté un mariage où « toutes les convenances s'étaient réunies à son inclination », où « toutes les apparences de bonheur lui étaient offertes ». Dès les premiers jours, il s'était senti plus fort « contre les dégoûts sans cesse renaissants des deux métiers que la nature et la fortune lui avaient imposés ». Cette femme « aimante », faite « pour adoucir tous les chagrins » et qui devait vivre jusqu'en 1866, était une jeune veuve, madame Marcilly, fille de monsieur Augustin Duval, juge suppléant au tribunal civil de Versailles. Moins d'une année après le mariage, ce beau-père discret était parti pour un monde meilleur, et son gendre avait hérité au Val-St-Germain, à une lieue en deçà de Dourdan, d'une maison et de prairies. « Avec quelques écus », il se promettait de la transformer en une résidence agréable et d'y passer la belle saison.

On peut encore aujourd'hui, apercevoir des fleurs de lys sur les fenêtres de toiture, quelques traces d'un parc à l'anglaise, sûrement aménagé par JPG Viennet avec de beaux arbres centenaires, des ponts enjambant la rivière la Rémarde et les restes d'une fabrique de mirant sur une pièce d'eau.

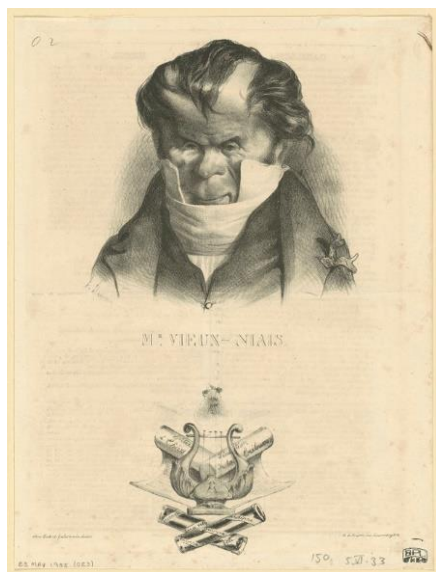
Ainsi, si notre homme de lettres aimait la vie parisienne et les mondanités, il aimait venir régulièrement au Val-St-Germain pour « respirer la campagne » mais l'un de ses principaux agréments était le voisinage de cinq châteaux : le Marais, Courson, Baville, Bandeville et Lormois. Mais reprenons les propos du Duc de la Force : « Ne citons ici que Lormois (près de Montlhéry), où recevait brillamment la duchesse de Maillé. « On ne vous a pas trompée à son égard écrivait Anatole de Montesquiou le 13 juin 1826 à madame de Genlis. Elle est fort spirituelle, aimable et causeuse, intéressante et animée. Elle est petite, parfaitement bien faite, jolie, elle a de grands yeux noirs et un petit nez en l'air. Elle a son théâtre à Lormois et elle y joue à merveille les rôles de jeune

¹⁴ Cette propriété au Val-St-Germain était une maison de « plaisance » appartenant à la femme de J P G Viennet, Victoire Arsène Duval, veuve Marcilly, née en 1782 à Rouen. Son père, Augustin Duval était juge suppléant au tribunal de Versailles.

première. On fait des pièces tout exprès pour elle, et toute la famille royale va les voir représenter et le prince des Deux-Siciles y va aussi quand il est ici, ce qui, du reste, ne lui est arrivé encore qu'une fois. C'est une maison charmante ».

Au Val-St-Germain, JPG Viennet se plaisait fort, venant régulièrement présider le conseil municipal à partir de 1830 jusqu'à sa mort en 1868. C'est ici que, le 27 juillet 1830, par les journaux, il apprend que, face à la décision de publier une ordonnance contre la liberté de la presse, Paris se soulève. C'est le début des « trois Glorieuses ». JPG Viennet part immédiatement à Paris pour être au centre des événements ! Nous le retrouverons le 31 juillet avec La Fayette à l'Hôtel de ville de Paris.

La vie de JPG Viennet est riche de succès, d'événements, de drames. Son journal, publié par le Duc de la Force, témoigne de son caractère droit et ferme, son sens de l'honneur, qualité dont il fit preuve à l'occasion de nombreux événements publics ou privés auxquels il fut mêlé. Voici comment il est décrit dans le dictionnaire des littératures en 1884 à partir d'un portrait rédigé par lui-même en tête de l'édition des « fables complètes » de 1865, soit trois ans avant sa mort ! Sa carrière, traversée par dix révolutions, fût pleine d'incidents et de péripéties qu'il attribuait moins à la fortune qu'à son caractère. D'abord soldat puis poète, homme de lettres, homme politique dévoué à divers pouvoirs, il a eu le privilège de s'élever à toutes les dignités littéraires et politiques, en atteignant, d'après son propre témoignage, aux dernières limites de l'impopularité. Je récoltais, disait-il avec bonne humeur, « *bon an, mal an, cinq cents épigrammes dirigés contre ma personne, ma figure, mes poésies, mes discours, mon épi de cheveux rebelles et ma redingote verte* ». Pour illustrer ces propos, il suffit de voir les caricatures et portraits exécutés par Daumier (ci-dessous). Viennet était un touche-à-tout, faisant des fables comme Florian des tragédies comme Voltaire et des poèmes épiques selon Virgile.



JPG Viennet nous a laissé des mémoires, écrites vers 1857 alors qu'il avait plus de 70 ans et qu'il préférait d'ailleurs appeler « journal ». Ces documents, restés dans les archives de la famille, Raymond Trousson (1936-2013) philologue et historien de la littérature principalement du XVIII^e, a eu le mérite de les avoir exhumés et rendus publics dans leur intégralité ce qui nous vaut un épais volume de plus de 1500 pages dans lequel le texte de JPG Viennet est complété de nombreuses notes. Les mémoires (pages 143-287) vont jusqu'en 1816 année où il fait la connaissance du Maréchal Magnan. Le journal (pages 291-1514) couvre un demi-siècle de vie artistique, mondaine, littéraire et politique et se termine en 1867, année qui précède sa mort. Anecdote amusante (page 469 du journal) concernant le commentaire du critique d'art relatif à la critique du salon de 1822 : « les maîtres n'ont rien fourni ! » Il y avait pourtant de magnifiques tableaux exposés dont la « barque de Dante » d'Eugène Delacroix aujourd'hui au Louvre. Comme pour la littérature, ses goûts pour la peinture allaient plus vers Poussin que vers les « Romantiques » dont Delacroix était un des chefs de file.

Une carrière maçonnique exemplaire

Enfin, nous ne pouvons évoquer la vie de JPG Viennet sans évoquer son parcours maçonnique¹⁵ qui va dévoiler, une nouvelle fois, la très forte personnalité de notre homme.

Ce franc-maçon était un homme de caractère, certains de ses contemporains diront même de « mauvais caractère » car, il ne pouvait supporter le mensonge comme la compromission. Ce comportement lui valut bien des contradictions et contrariétés.

Nous avons vu qu'en rentrant auprès du Duc de Berry, il rencontra le Maréchal de France Bernard Pierre Magnan. On va retrouver tous ces protagonistes, en conflit, lors du parcours maçonnique de JPG Viennet.

Le Grand Orient de France est né en 1772 d'un schisme au sein de la Maçonnerie française qui pratiquait le Rite français. À cette époque, existaient des Loges indépendantes pratiquant le Rite écossais¹⁶. Elles donneront naissance en 1804 au Suprême Conseil de France du Rite Écossais Ancien et Accepté.

Le Grand Orient¹⁷, qui se considérait comme la principale et la seule puissance maçonnique légitime française, tentait par tous les moyens d'absorber le Rite Écossais. La crise du Grand Orient, provoquée par l'antagonisme des prétendants à la Grande Maîtrise, les princes Murat et Jérôme, dont la rivalité était accrue par leurs votes opposés au Sénat sur la question du pouvoir temporel du Pape, donna lieu en 1861 à une lutte entre les partisans des deux camps.

Le 20 janvier 1826, JPG Viennet était appelé à siéger au Suprême Conseil de France du Rite Ecossais. En octobre 1860, JPG Viennet devint le Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil.

¹⁵ La franc-maçonnerie est une association ésotérique visant l'édification d'une société rationnelle.

¹⁶ Le Rite écossais rectifié est un rite maçonnique d'essence chrétienne.

¹⁷ Le Grand Orient de France, né en 1773 est la plus ancienne obédience maçonnique française et la plus importante d'Europe.

La querelle animant les deux princes inquiète le pouvoir. La police songe à fermer les loges. C'est alors que le préfet de police Boitelle interdit la réunion du convent dans « l'intérêt et la tranquillité publique ». Napoléon III, las de ces querelles, nomme le 14 janvier 1862, un grand Maître du Grand Orient de France pour trois ans. Mais l'Empereur, qui ignorait tout de la tradition maçonnique, nomme le Maréchal de France Magnan... un profane !!!! Mais le décret est ambigu puisqu'il concerne, dans son article premier l'Ordre maçonnique et dans son deuxième article le Grand Orient, sans considération des rites pratiqués. Le calme espéré revient enfin au sein du Grand Orient de France mais de courte durée car, à cette époque, le Souverain Grand Commandeur était aussi Grand Maître des 60 loges écossaises, travaillant aux trois premiers degrés¹⁸. Le 1^{er} février 1862, le Maréchal de France Magnan adresse à JPG Viennet une première sommation par laquelle il ordonne aux loges écossaises de se réunir au Grand Orient de France, sous son autorité. Par lettre du 3 février, JPG Viennet, qui siège au Suprême Conseil de France du Rite écossais, oppose une fin de non-recevoir à Magnan en précisant que les deux Ordres sont tout à fait indépendants l'un de l'autre : *« Nos intérêts sont distincts, nos relations s'étendent aux extrémités du monde tandis que les vôtres ne dépassent pas la frontière. La fusion à laquelle vous nous invitez est interdite par nos statuts. Nous sommes donc contraints de travailler à part, à l'abri de la protection qui m'a été promise et c'est donc à l'Empereur lui-même qu'il convient de décider »*. Exaspéré par cette résistance, le Maréchal de France Magnan prend le 24 mai 1862 un décret pour dissoudre le Suprême Conseil et interdire les réunions. Seront également dissous tous les ateliers qui d'ici le 10 juin 1862 n'auraient pas rejoint le Grand Orient de France. Cette fois, le Maréchal, par son décret, tente de s'instituer Grand Maître de l'Ordre Maçonnique de France et, par là même, terrasser définitivement JPG Viennet. Mais, c'est mal connaître JPG Viennet traité de vieillard obstiné de 85 ans. Il riposte le 25 mai 1862 : *« Monsieur le Maréchal, vous me sommez pour la troisième fois de reconnaître votre autorité maçonnique et cette dernière est accompagnée d'un décret qui prétend dissoudre le Suprême Conseil du Rite Écossais Ancien et Accepté. Je vous déclare que je ne me rendrai pas à votre appel et que je regarde votre arrêté comme non avenu »*.

L'Empereur voyant la tension monter entre JPG Viennet et Magnan, conseille à ce dernier la modération. Le 26 mai 1862, la Grande Loge Centrale, composée des ateliers symboliques du Rite Écossais, forte de 1200 délégués, affirme que le décret impérial du 11 janvier 1862 nommant le Maréchal de France Magnan Grand Maître du Grand Orient et que cette nomination pouvait porter atteinte à l'autonomie du Rite Écossais. La grande Loge remercie le Suprême Conseil pour sa fermeté digne et calme, déclare le décret du Maréchal du 24 mai 1862 comme illégal, demeure fidèle à son passé, au Suprême Conseil et à son Très Illustre Grand Maître JPG Viennet.

JPG Viennet vient de sauver l'autonomie du Rite Écossais. Il se rend chez l'Empereur Napoléon III à qui il affirme qu'il tiendrait haut et ferme le drapeau

¹⁸ Trois premiers degrés : apprenti, compagnon, maître.

du Rite Écossais. L'Empereur donna raison à l'académicien qu'il estimait beaucoup. L'Empereur ne prend donc pas de décret subordonnant le Rite Écossais au Grand Orient : le Rite Écossais Ancien et Accepté est sauvé. Le Maréchal Magnan renonça à ses mesures autoritaires sur le Rite Écossais.

Pour sauver l'autonomie d'un Rite pratiqué depuis 1723, JPG Viennet montra beaucoup d'obstination, d'opiniâtreté, du caractère. On comprend à travers cet épisode que JPG Viennet n'a jamais cherché à plaire, fort de son droit ; il a été capable de le défendre jusqu'au sommet de l'état.

JPG Viennet aimait les honneurs.

Lorsque les honneurs venaient récompenser la poésie, l'homme de lettres savourait son bonheur. Il a toujours été fidèle aux concours des jeux floraux et ce depuis 1810. En 1863, il reçoit les « lettres de maîtrises es jeux ». En 1864, à 87 ans, JPG Viennet va à Toulouse pour la fête des fleurs et offre deux fables à l'académie. En 1866, il écrit l'éloge de Clémence Isaure¹⁹, mais, trop âgé, il ne peut se rendre à Toulouse.

Mort d'un homme d'honneur

Le 10 juillet 1868, Jean Pons Guillaume Viennet décéda en sa propriété du Val-St-Germain âgé de 91 ans.

Laissons à son ami, Joseph Poisle Desgranges (1823-1879)²⁰, romancier et poète français le mot de la fin, brochant un portrait sensible et humain :

« Monsieur Viennet avait l'esprit gaulois uni à la franchise. Sous son écorce dure en apparence, se cachait un cœur sensible. Il était de la nature des gens qui ne veulent pas qu'on trouve des larmes à leurs yeux, et qui s'efforcent de rire ou de se mettre en colère tout en pleurant néanmoins comme les autres hommes. Il ne comprenait pas qu'on se fit attendre ou qu'on manquât à sa parole ... Je l'ai connu serviable et prêt à secourir des infortunes littéraires. Son orgueil n'était pas aussi démesuré qu'on a pu le dire. Il confessait naïvement ses torts comme l'eût fait un enfant. Sa franchise brutale, mais sincère aurait dû désarmer tous ses antagonistes. Mais en a-t-il aujourd'hui, je le demande ? Beaucoup de journaux lui ont rendu justice après sa mort, et se sont plu à rappeler que cet homme cruel envers les romantiques a donné à Victor Hugo la voix qui lui manquait pour entrer à l'Académie.



Buste de JPG Viennet
au Plateau des poètes à Béziers,
par Jean-Antoine Injalbert, 1884

¹⁹ Clémence Isaure est un personnage semi-léendaire du Moyen Age à qui on attribue la création des Jeux Floraux.

²⁰ Poisles Desgranges, membre de la société philotechnique et de l'académie des poètes, écrivit en 1868, une « Esquisse biographique » sur Viennet, intitulée : « L'indépendance fut sa loi ».

- Mieux vaut, dit-il, cet homme de lettres qu'un grand personnage !

Il assistait régulièrement aux réunions et banquets des nombreuses sociétés auxquelles il appartenait. Chez lui l'ouïe avait sensiblement faibli vers ces derniers temps ; mais il ne s'en affectait pas. Un jour qu'il était assis près de nous à l'un de nos concerts de la société philotechnique²¹, il me demanda pour quel motif on gardait le silence.

- Pardon, lui répondis-je, un ténor chante en ce moment.

- Je ne l'entends pas ... Je ne l'entends pas ! ... Répéta-t-il. Ce n'est pas étonnant, hier à Saint Germain, un coup de vent m'a emporté les oreilles. Il ne se servait pas de lunettes pour lire en public, et la plupart du temps, il récitait ses fables de mémoire. On aimait le ton dégagé avec lequel il s'exprimait et l'on applaudissait à sa verve juvénile et au maintien de sa belle vieillesse... C'est près de la tombe de Monsieur de Morny²², sur un coteau du Père Lachaise, où l'œil domine Paris, que furent déposées les dépouilles mortelles de monsieur Viennet, dans un caveau où repose, depuis le mois de mars 1866, le corps de Madame Viennet, morte à la suite des blessures que lui causèrent une voiture qui l'avait renversée. Ce coteau du Père Lachaise avait « été choisi par monsieur Viennet qui était venu s'y asseoir fort souvent pour y rêver en liberté, loin du bruit de la capitale... »

PS « Est-il vrai qu'à sa dernière heure monsieur Viennet ait accepté les recours de la religion ? Je demanderai aux gens qui ont découvert l'affirmative s'il était bien nécessaire de frapper un coup maladroit pour défigurer une de nos plus belles médailles ? Qu'ils nous disent ce qu'a pu rapporter au clergé la confession d'un vieillard in extremis ? Un aveu ! Nous le connaissons d'avance. Monsieur Viennet n'a-t-il pas été honnête toute sa vie ? Puis, à quoi bon traiter d'homme faible celui qui tombe usé par l'âge ? Cet homme, au temps de la lutte tenait fermement dans ses mains le drapeau de l'indépendance et de l'honneur. Fasse mieux qui pourra ! C'est en résumé une mauvaise chicane que celle qu'on lui a cherchée. Elle ressemble fort à la logique de ces épicuriens qui n'admettaient pas qu'un de leurs disciples qui avait toujours bu du vin, acceptait un verre d'eau même au moment de mourir ».

On prononça cinq discours sur la tombe de JPG Viennet dont celui de Jules Simon²³.

Mesdames, messieurs, j'espère avoir honoré, par ces quelques lignes, la mémoire de JPG Viennet. Viennet apparaît comme un héros d'un autre âge, plein de contradictions, conservateur en littérature, libéral en politique. Prêtons-lui, pour conclure, ces mots de Cyrano : « on trouve des mots quand on monte à l'assaut ».

²¹ Société savante fondée en 1795, créée pour lutter contre le « vandalisme ». Elle défend les « saines traditions littéraires et artistiques ».

²² Le Duc de Morny (1811-1865), fils naturel de la reine Hortense de Beauharnais et du comte Flahaut, petit fils naturel de Talleyrand, demi-frère de Napoléon III.

²³ Jules Simon (1814-1890) fut ministre d'Adolphe Thiers (1870) et premier ministre de la République Française (1876-1877).

ANNEXE 1 : Principales œuvres de J P G Viennet

- 1803-Essais de poésie et d'éloquence
- 1805-Éloge de Boileau
- 1808-L'Austerlide
- 1813-Épître
- 1815-Lettre d'un Français à l'Empereur sur la constitution. Opinion d'un homme libre sur la constitution. Épître à l'Empereur Alexandre
- 1816-Lettre d'un vrai royaliste à Mr de Chateaubriand
- 1820-Clovis, tragédie
- 1820-Asparie et Périclès, Opéra
- 1823-Sardanapale, Opéra
- 1823- Dialogue des morts
- 1824- Promenade philosophique au Père Lachaise. Épîtres à mes amis sur le 1er jour de l'an
- 1825-Sigismond de Bourgogne, tragédie. Le siège de Damas, poème
- 1826-Sidim ou les nègres, poème. Histoire des guerres de la Révolution.
- 1827- Œuvres 2 volumes
- 1828-La Philipide, poèmes
- 1829-Les serments, comédie
- 1833-La Tour de Monthléry, roman, 2 volumes
- 1834- Le château St-Ange, roman, 2 volumes
- 1842- Fables. Arbogaste, tragédie
- 1845-Épîtres et satires
- 1846-Michel Brémont, drame
- 1847-La course à l'héritage, comédie
- 1849-La Tour de Montlhéry, drame
- 1851-Épître à tout le monde
- 1859-Selma, drame
- 1862-La franc-maçonnerie
- 1863-La Franciade, poème
- 1866-Histoire de la puissance pontificale, 2 volumes.

ANNEXE 2 : Sources

- Duc de la Force, *Journal de Viennet, témoin de trois règnes 1817-1848*. Préface et postface par le Duc de la Force (1955) BnF, Gallica.
- Archives familiales Viennet.
- Joseph Poisle Desgranges, *Esquisse biographique*, E. Dentu éditeur, 1868 et BnF Gallica.
- Raymond Trousseau (1936-2013), *Œuvres textuelles*, BNF Gallica.
- Jean Yves Lufeu (ancien conseiller municipal du Val-St-Germain), *Recherches sur la franc-maçonnerie*.
- Reprise des travaux du T.ILL.F²⁴. Félix Bonafé, 33°²⁵, et du T.ILL.F. Alexandre Danemans, 33°.

²⁴ Très illustre frère.

²⁵ Dans le rite écossais ancien et accepté il y a 33 degrés, 33° étant le plus élevé.

Un inventaire inédit de l'église Notre-Dame de la Ferté-Alais en 1790

Frédéric Gatineau et Françoise Tomasini

Les inventaires de la période révolutionnaire sont toujours précieux pour la connaissance de l'aménagement des églises à la fin du XVIII^e siècle. On les trouve en général en série Q des archives départementales des Yvelines¹. On n'en connaissait pas pour l'église de la Ferté-Alais. Celui dont la transcription complète suit, est conservé aux archives départementales de l'Essonne à la cote 1 Q 146. Cet inventaire très précis précède la vente et la dispersion du mobilier.

Outre l'intérêt strictement patrimonial, cet inventaire nous révèle aussi quelques aspects assez savoureux de la vie locale comme la convocation et le consentement du marguillier Proton et l'incident lié à l'absence de la trésorière Scolastique Angevin qui détient les clefs du coffre de la confrérie de la Sainte Vierge.

Ce document est aussi important car il met en scène le curé de l'époque, J B Bardet, dont une étonnante destinée, trop méconnue, en a fait un témoin majeur d'un événement majeur de la Révolution française à savoir les massacres de septembre 1792². M. Jean-Baptiste Bardet (ou Bardez suivant les documents) était prêtre du diocèse de Besançon, il fut pourvu de la cure de La Ferté-Alais en octobre 1789³. Le curé Bardet prête le serment réglementaire le 6 février 1791, il participe aux premières assemblées municipales. Il rétracte son serment en février 1792⁴. En germinal an IV la municipalité de la Ferté déclare « *le nommé*

¹ On connaît un « *État du presbytère, du jardin et des dimes perçues par Jean Baptiste Bardez curé de la Ferté Aleps pour l'année 1790* ». (AD78, 3 Q 27).

² Son récit a été publié dans sa version complète dans le volume « *Les Martyrs*, Tome XI La Révolution (1791-1794). Recueil de pièces authentiques sur les martyrs depuis les origines du christianisme jusqu'au XX^e siècle. Traduite et publiées par le R. P. Dom H. Leclercq, Moine bénédictin de Saint-Michel de Farnborough. Paris Poitiers, 1911.

³ BMS la Ferté-Alais.

⁴ « *M. le Maire fait rapport que M. Jean-Baptiste Bardet, curé de cette ville, pour satisfaire à la loi du 27 novembre 1790, aurait le 4 février 1791, fait sa soumission, au greffe de la municipalité de ce lieu, de prêter le serment civique, conformément à icelle, et que le dimanche suivant, 6 du dit mois de février, il avait effectivement prêté le dit serment, le tout ainsi qu'il est constaté par les actes de soumission et de prestation*

Jean Baptiste Bardet ex curé de la commune de la Ferté Alais, après avoir prêté serment... s'est totalement rétracté et que depuis il a disparu et qu'il est de commune renommée qu'il est émigré »⁵. Il se réfugie alors à Paris chez M. de Malet et y fut arrêté le 21 août 1792 puis il est emprisonné au couvent des Carmes, où il échappa aux massacres du 2 septembre 1792⁶. Il passa en Angleterre, où il écrivit un récit des massacres puis revint en France⁷.

L'inventaire qui suit comprend finalement assez peu de mobilier. L'église de la Ferté-Alais en 1790 semble relativement pauvre en statues et tableaux ; en revanche elle est, suivant le goût de l'époque, très riche en ornements et tapisseries.

Ci-dessous le texte transcrit, avec l'orthographe de l'époque de l'inventaire.

« L'an 1790 le jeudi vingt six^{eme} jour de août 9h du matin. Nous François Robert Laisné maire de la ville de la Ferté Alais accompagné de Messieurs Adrien Fontaine et Toussaint Mathurin Rousseau officiers municipaux, de sieur Louis Aubert procureur de la commune et de sieur François Poisson secrétaire greffier, sommes transportés en l'église paroissiale de Notre-Dame de la Ferté

susdits, inscrits sur le présent registre des délibérations de la municipalité de ce lieu ; mais que, ce jourd'hui dimanche 26 du dit mois de février, le dit Sieur Bardet est monté en chaire après l'Evangile et y a fait son sermon, lequel étant fini, et les habitants se retirant alors pour reprendre leurs places ordinaires, pour entendre la fin de la messe, le dit Sieur Bardet s'est écrié : « M. F., un petit instant, s'il vous plaît ! J'ai encore quelque chose à vous dire ; - qu'alors et à l'instant le dit Sieur Bardet a dit à haute et intelligible voix qu'il se rétractait du serment qu'il avait fait l'année dernière ; que depuis cette époque jusqu'à ce jour, sa conscience le lui avait reproché et que s'il avait fait quelque mal à aucuns de ses paroissiens, il leur en demandait excuse, et de suite le dit Sieur Bardet serait descendu de la chaire et aurait continué la messe ;

Que ce même jour, à une heure de relevée, le dit Sieur Bardet est entré en l'église de ce lieu et y a fait le catéchisme, lequel étant fini, il a dit les Vêpres ; à la suite desquelles et à la fin d'icelles, il s'est élevé un grand tumulte à l'occasion de ce que dessus.

Pour quoi et apaiser les esprits, M. le Commandant de la Garde Nationale a été requis de se présenter à l'église et de conduire avec la municipalité le dit Sieur Curé chez lui, assisté de M. le Commandant de la gendarmerie nationale ; lesquels faits et rapports entendus et ouïs par l'assemblée, il a été par elle unanimement arrêté qu'expédition du présent serait envoyé et adressé ce même jour et dans le plus bref délai à MM. les Administrateurs du département de S.-et-O. et aussi du Directoire du district d'Étampes, pour être par eux ordonné ce qu'il appartiendra... »

(Registres des délibérations du conseil municipal de la Ferté-Alais, ADE, E Dépôt 69 1 D 1).

⁵ Registres des délibérations du conseil municipal de la Ferté-Alais, ADE, E Dépôt 69 1 D 3.

⁶ Deux autres prêtres « essonniens » n'échapperont pas aux massacres des Carmes : Robert le Bis, curé de Briis-sous-Forges, et Jean-Baptiste Nativelle, vicaire à Longjumeau. Nicolas Gaudreau curé de Vert-le-Petit et Pierre Bonzé curé de Massy seront quant à eux massacrés le même jour au séminaire St Firmin.

⁷ Abbé Pierre de Lapize de Laponie, *Les Massacres du 2 septembre 1792 à la prison des Carmes à Paris*, Desclée-De Brouwer (Paris) 1913).

Alais⁸, là où étant, avons trouvé Monsieur Jean-Baptiste Bardet prêtre curé de cette paroisse auquel nous avons donné à entendre le sujet de notre transport. Monsieur le procureur de la commune a dit que pour l'exécution des lettres patentes du roi des 26 mars et 22 avril dernier portant sanction des décrets de l'Assemblée nationale des 18 mars 14 et 20 desdits mois et conformément à l'article 12 des lettres patentes du 22 avril. Et encore pour l'exécution de la délibération prise par le directoire du district d'Etampes du deux du présent mois contenant délégation à nous de procéder aux opérations cy après lesquels consistent à constater par un inventaire et description sommaire des meubles, effets, linges, ornements, argenterie, vases sacrés et autres objets servant au culte divin, ensemble des titres papiers et renseignements dépendant est appartenant à l'œuvre et fabrique de l'église paroissiale de Notre-Dame de la Ferté-Alais. Pourquoi il requérait qu'iceux fussent mis en évidence et représenté par le sieur François Proton habitants de cette ville marguillier en exercice de ladite œuvre et fabrique et en cette qualité dépositaire des droits des objets susdésignés et au terme des lettres patentes susdatées tenus de nous en faire la représentation, pour d'après ycelle être par nous procédé audit inventaire et description des meubles effets, titres, papiers et renseignements de ladite œuvre et fabrique et a signé Aubert

Surquoi nous maire susdit et soussigné présent et assisté comme dessus et ce consentants mesdits sieurs Fontaine et Rousseau nous avons au procureur de la commune ce requérant, donné acte de ses comparutions, dire et réquisition, en conséquence disons qu'il va être à l'instant par nous procédé à l'inventaire et description de tous et chacun les meubles et effets, linge, ornements, vases sacrés, titres, papiers et renseignements dépendant de ladite œuvre et fabrique, la représentation est mise en évidence desquels sera faite par ledit sieur Proton marguillier, et ce en la présence dudit sieur Bardet curé, lequel à ce présent nous engageons de nous ayder dans les renseignements nécessaires et util à la confection du présent inventaire pour la représentation desquels effet disons que ledit sieur Proton marguillier déjà prévenu et instruit de nos opérations sera de nouveau mandé par devant nous

Et à l'instant serait comparu ledit sieur Proton marguillier lequel aurait déclaré être prêt et consentir la représentation et mise en évidence des effets susdésignés et à ce qu'il soit procédé audit inventaire et description et a signé, ainsi signé en cet endroit de la minute Proton

Ce fait avons procédés audit inventaire et description de la manière et ainsi qu'il suit

Premièrement dans la nef

La grande porte d'entrée de ladite église de bois de chêne, peinte en dehors d'une couche de jaulne,⁹ ferrée d'un verrou et d'une barre à fléau¹⁰ avec serrure et clef, la petite porte d'entrée de ladite église aussi de bois de chêne peinte en

⁸ C'est bien l'orthographe qui figure sur ce texte de 1790, la graphie la Ferté-Aleps était plus courante mais « Alais » sera définitivement choisi au cours du XIX^e siècle.

⁹ Les deux portes sont aujourd'hui peintes en rouge.

¹⁰ La barre elle-même a disparu mais il reste les ferrures pour la recevoir.

jaulne fermée d'une serrure de bois¹¹ et d'une forte clef, le carré ou tambour d'entrée de la dite église de bois de menuiserie ouvrante à deux vantaux, l'un desquels est garni d'une porte batante de toile piquée.¹²



La grande porte



La petite porte



Ferrure de barre à fléau au revers de la grande porte



Serrure en bois de la petite porte

¹¹ Cette étonnante serrure de bois existe toujours pour la petite porte de gauche.

¹² Ce tambour d'entrée n'existe plus. Il est remplacé par une tribune construite en 1858 dont la partie basse fait office de tambour.

Item les fonds baptismaux d'une pierre de liais formant un bassin sur son piéd destal couvert de cuivre jaulne ouvrant à deux vantaux fermant à clef.¹³ La piscine des fonds garni en plomb¹⁴.

Item le banc de l'œuvre de bois de chesne avec son dossier et corniche en placage, le bureau dudit œuvres garni de cinq armoires et de cinq tiroirs au-dessus fermant à clés¹⁵. Un tapis de draps violet servant à couvrir le banc dudit œuvres, une toile de lin servant à couvrir ledit tapis. Une croix de cuivre jaulne sur son pied rond de 3 pieds 4 pouces d'hauteur, avec deux chandeliers de même cuivre,¹⁶ au mur de droite et de gauche deux pièces de tapisserie de Bergame,¹⁷ en face dudit banc d'œuvre, et à costé de la chaire de vérité une pareille pièce de tapisserie, le tout en mauvais état, la chaire de vérité placée à gauche de la dite nef en bois de chêne de menuiserie à cul de lampe, ycelle garnie de son escalier et chapiteau.¹⁸

Items dans laditte nef s'est trouvé la quantité de 71 bancs, savoir 37 du côté droit en entrant dans ladite église formant deux rangs, et 34 du costé gauche aussi formant deux rangs¹⁹, au-dessus de la grande porte d'entrée est attaché un grand Christ de bois scellé dans le mur avec ferrement²⁰, une lanterne de ver²¹ au milieu de la nef.²²



¹³ Ces fonts baptismaux n'existent plus. Ils ont été remplacés par des fonts baptismaux modernes en 1892.

¹⁴ Note marginale postérieure : « le couvercle en cuivre des fonds remis au district. »

¹⁵ Ce banc d'œuvre n'existe plus, il a été remplacé par une composition en bois comportant des éléments du XVII^e siècle provenant de l'abbaye de Villiers.

¹⁶ Note marginale postérieure : « la croix et les chandeliers en cuivre remis au district. »

¹⁷ Ces tapisseries n'existent plus.

¹⁸ La chaire est toujours en place.

¹⁹ Ces bancs ont disparu. Les bancs actuels sont très modernes.

²⁰ Cet emplacement est maintenant occupé par la montre de l'orgue en tribune. Il existe un grand christ au-dessus du banc d'œuvre face à la chaire qui pourrait, éventuellement, dater du XVIII^e siècle.

²¹ Cette lanterne de verre n'existe plus. Il existe deux lustres à la croisée du transept mais ils datent de 1880.

²² Note marginale postérieure : « la grille de fer remise au district. »

*La nef séparée d'avec le chœur d'une grille de fer appuyée sur la balustrade de deux bancs, ouvrante au milieu à deux vantaux fermant à clef et à deux verrous, surmonté d'un imposte avec un Christ*²³

*Item dans le costé à droite du chœur huit bancs, dans le côté gauche six pareils bancs,*²⁴ *à droite à côté de la porte du chœur est la stale dudit sieur curé, à droite et à gauche des chapelles de la Vierge*²⁵ *et de Saint-Michel,*²⁶ *en dedans dudit chœur sont deux bancs de menuiserie en bois de chesne avec leur dossiers de hauteur cy-devant appelé les bancs du seigneur et du prieur.*²⁷ *Au milieu dudit chœur le lutrin, ou pupitre sur son pied de serrurerie surmonté d'un aigle de bois et sa boule de peint en jaulne,*²⁸ *garnie de ses fers pour porter les livres.*²⁹

Item deux livres de chant reliez couverts en vaux garnis de plaque de cuivre jaulne dont l'un est un graduel et l'autre un antifonnier, un petit pupitre sur son pied de fer servant à chanter l'épître couverte d'un cuir noir et d'une écharpe à deux costé couvert de damas rouge et blanc avec frange et galon fauxe en jaulne, un chandelier de bois sur son pied servant lors des offices du soir, un coffre servant de siège au pupitre pour les chantres fermant à clef et couvert d'un espèce de damas jaulne, ouverture faite d'icelui s'est trouvé dix volumes de livres dont cinq sont processionnaires, quatre livre des morts et un épistolier.^{30 31}

*Item dix petite selles servant aux enfants de chœur*³²

*Item dans l'appui du banc à gauche en entrant dans le chœur et attendant la grille formant un coffre fermé de deux crochets*³³ *s'est trouvé deux parment d'autel dont un grand de damas blanc des deux côtés ornés de galons jaulne faux, un autre petit de satin vert orné de pareil galon, deux petits parements appelés de crédance aussi couvert de satin et orné de pareil galon.*

²³ Cette grille n'existe plus. Elle était située en avant du transept. Le sol, refait au cours du XIX^e siècle, n'en garde aucune trace.

²⁴ Ces bancs n'existent plus.

²⁵ La chapelle de la Vierge occupe toujours l'absidiole sud mais son mobilier est récent.

²⁶ Cette chapelle occupait l'absidiole nord. Elle est aujourd'hui dédiée à Saint Joseph. Elle est citée deux fois dans les registres des inhumations de La Ferté-Alais: « Le 14 juillet 1716, a été inhumée Louise-Marguerite Huteau, dans le chœur tout proche de l'autel Saint-Michel 2 mois décédé à Mondeville ou elle était en nourrice fille de louis Huteau marchand boucher en cette ville ». Le 27 avril 1717, Marie-Anne Huteau, 27 mois, inhumée près l'autel Saint-Michel dans le chœur.

²⁷ Ces bancs n'existent plus. Dès la fin du XI^e siècle, l'église Notre Dame est devenue le siège d'un prieuré de l'abbaye de Morigny.

²⁸ Cet aigle lutrin n'existe plus à la Ferté-Alais. On en connaît un très beau à Milly-la-Forêt ou à Cerny.

²⁹ Note marginale postérieure : « le lutrin au pupitre fut remis au district. »

³⁰ Note marginale apposée postérieurement sur le manuscrit : « le petit pupitre en fer remis au district. »

³¹ Tous ces livres liturgiques anciens ont disparu.

³² Ces bancelles n'existent plus.

³³ Il existe bien un coffre ancien, converti en autel, dans la chapelle de l'absidiole sud mais il est peu probable qu'il s'agisse de ce coffre décrit en 1790.

Item une grande boete scellée dans le mur ouvrante à deux vantaux ferment à deux verrous renfermant une bannière représentant la Sainte Vierge, brodée en soye sur damas doublé de taffetas, le tout de couleur blanche orné de galons jaulne faux.³⁴

Item une petite bannière appelé guidon représentant le rozaire, brodé de soye sur un damas blanc doublé de bleu orné de galons jaune faux.

Item dans ledit chœur s'est trouvé une chasse de bois doré en forme de tombeau renfermant les reliques des saints de la paroisse, lesquels paroissent d'après les inscriptions étant sur ladite chasse être les saints martyrs Fidél, Fidan, Hyppolite et Fortuné,³⁵ un brancard servant à porter processionnellement ladite chasse, un autre espèce de brancart sur six piliers servant à la reposer, deux bancelles de bois servant à l'usage des confrères et ouverture faite par Monsieur le curé, de ladite chasse dépositaire des clés d'ycelle il s'est trouvé qu'elle renferme un petit coffret en forme de tombeau couvert de satin rouge ouvrant d'un couvercle fermé de deux crochets et ouverture faite duquel par ledit sieur curé il s'est trouvé renfermé quatre os lesquels sont les reliques des saint susdénommés.

Il a été observé par le dit sieur curé et par nous reconnu que ledit ne renfermait aucun titre ny pièce authentique concernant le dépôt desdites reliques.

Item une grille de fer renfermant le sanctuaire servant d'appui de communion³⁶, ouvrant à deux vantaux ferment à loquet et verroux.³⁷

Item un gradin servant de marchepied pour monter au maître autel,³⁸ le parement d'icelui de damas cramoisi d'un costé orné de galon faux, et de l'autre costé aussi de damas cramoisi garni d'ornement de laine et soye, et sous celui-ci dessus deux autres petits parements dont un couleur rouge et violet, et l'autre blanc et noir, sur ledit autel un tapis de leine verte, et sous ledit tapis une nappe de toile blanche garni de grosse dantelle sous laquelle s'est trouvée deux autres nappes de grosse toile en mauvais état et une pierre sacré enchâssé dans une planche de bois de chesne.

Item six chandeliers de cuivre jaulne garnis de leur souche, un tabernacle de bois sculpté doré sur lequel est une niche pour l'exposition du Saint-Sacrement aussi doré³⁹, un Christ de bois doré, un grand tableau dans son cadre de bois doré représentant de l'Assomption de la Sainte Vierge,⁴⁰ deux rideaux de serge

³⁴ L'armoire à bannière a disparu ainsi que cette bannière ancienne.

³⁵ Cette chasse a disparu, il en existe une autre, différente, qui selon le chanoine Desgrandchamps proviendrait de l'église Saint Léonard de Corbeil. Cette chasse néogothique contient les reliques de Saint Celsa et Saint Amance rapportées des catacombes au XVIII^e siècle.

³⁶ Cette grille, qui fermait l'abside n'existe plus non plus.

³⁷ Note marginale apposée postérieurement sur le manuscrit : « remis au district. »

³⁸ Ce maître autel ancien n'existe plus. L'actuel maître-autel date de 1898.

³⁹ Tout a disparu.

⁴⁰ Ce tableau disparu devait être au-dessus du maître autel en matière de retable. Placé en partie haute il devait masquer en partie la grande baie d'axe de la partie basse. Il existe

bleu en mauvais état, au-dessus dudit autel la représentation de la Sainte Vierge en bois peint garnie de sa robe de damas blanc orné de galons faux, un autre de damas rouge orné de galons faux sous celle susdécrite, une lampe de cuivre jaulne, un petit bénitier de même cuivre et son goupillon ⁴¹ et aux murs de droite et de gauche sont deux pièces de tapisserie de point, en mauvais état.

À la chapelle de la Vierge s'est trouvé, sur l'autel une nappe de toile blanche ornée de mousseline festonné un tapis d'indienne rouge un parement ou devant d'autel couvert de damas blanc orné de galon jaulne, deux autres pareils devant d'autel de damas rouge et cramoisi, et un autre de satin violet, l'un et l'autre orné de faux galons, un Christ en forme de croix sur son pied de bois argenté.

Quatre bouquets dans leurs vases, un grand tableau représentant le rozaire, un rideau d'indienne⁴².

Dans la chapelle appelez de Saint-Nicolas⁴³ le devant dudit autel en tapisserie fond rouge, une nappe de toile blanche garnie de mousseline une

dans l'église de la Ferté-Alais un tableau de l'Assomption dans la nef mais il date du XIX^e siècle

⁴¹ Note marginale apposée postérieurement sur le manuscrit : « les chandeliers la lampe et le bénitier en cuivre jaulne remis au district. »

⁴² Tout a disparu, l'autel actuel date du XIX^e siècle.

⁴³ Cette chapelle St Nicolas était située dans le transept sud. Elle est citée dès 1631, dans un devis « Outre, s'oblige à recouvrir et raccommode les deux petites chapelles tant celle de Saint Nicolas et Sainte Anne que les lucarnes et rétablir au nécessaire les gouttières, en sorte que l'eau coule facilement à terre par dehors et ne tombe ni dégoutte dans la dite église. » (Registre intitulé « notes sur l'église de la Ferté-Alais », arch dioc K 10 61). On la retrouve plusieurs fois mentionnée dans plusieurs actes d'inhumation dans l'église : « le 23 janvier 1715, a été inhumée dans le chœur de l'église et dans la chapelle de Saint-Nicolas le corps de feu dame Marie de Mérieux, âgée de 84 ans, veuve de défunt M^{re} Pierre Chartier, vivant commissaire à l'extraordinaire des guerres à la suite de la cavalerie légère de France, laquelle Dame a été apportée de la paroisse de Cerny où elle est décédée avant-hier, dans le château de Presles, après avoir été munie des Sacrements de l'Eglise. » En septembre 1720 « a été inhumée dans la chapelle St Nicolas Marie Madeleine Marthes de Marillac fille de Messire JB Ange de Marillac escuyer capitaine au régiment de Languedoc et de dame Marie Marthes de Melicques son épouse laquelle enfant étant décédée à l'âge de dix mois chez Pierre Perotin vigneron en cette ville ou elle étoit en nourrice ... le jeudi saint 18 avril 1737 a été inhumée dans l'église dans la chapelle st Nicolas sous la tombe qui y est damoiselle Marie Marguerite Ursule Radegonde de Marillac fille de M Jean Baptiste Ange de Marillac capitaine au régiment de Languedoc et de dame Marie Marthe de Melicque son épouse âgé de 22 ans. L'an de grâce 1744, le 15 avril, a été inhumé dans la chapelle Saint-Nicolas sous la tombe du milieu, par le religieux prêtre desservant soussigné, le corps de Dame Marie-Marthe Demélicque, dame de Baulne, épouse de M. Jean-Baptiste Ange de Marillac, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de Languedoc-infanterie, laquelle était âgée d'environ 59 ans, décédée le 12 du présent mois d'avril, jour de Quasimodo, sur les onze heures du soir, après avoir fait ses Pâques et vécu toute sa vie dans une piété exemplaire envers Dieu et une charité compatissante pour les pauvres, une douceur envers tous, regrettée universellement. »

croix et deux chandeliers de cuivre jaulne,⁴⁴ le tableau dudit autel représentant Saint-Nicolas dans son cadre de bois sculpté, deux bancs et leur prie-Dieu en bois de menuiserie, et un petit banc⁴⁵. Item hors la chapelle, et à côté d'ycelle s'est trouvé un vieux coffre antique ferment à clé, et ouverture faite d'ycelui s'est trouvé quatre chapes de damas cramoisi, garni de leurs étole et horfroy d'étoffe de soye broché de fleurs de différentes couleurs, à fond blanc orné de galons et frange d'argent faux. Une chasuble, une étolle, un manipule, bourse et couvre calice de pareils damas cramoisi, aussi orné de pareil galons et frange d'argent faux et deux dalmatique aussi de pareils damas cramoisi orné de galons jaune faux. Item deux autres chapes de pareils damas cramoisi avec leurs étolle et hofroi de tapisserie de point fond rouge ornez de galons et franges de soye jaulne, une autre pareil chappe différenciez seulement par gâlons et frange en or faux. Item une seule chappe, la chasuble, l'étolle, la manipule, couvre calice et bourse, le tout servant au sieur curé seulement, appelé le bel ornement de satin fond blanc broché en soye et or de différentes couleurs en dessin chinois orné de galons et franges dor faux mais de qualité supérieure à ceux cy devant désignez.⁴⁶ Item une chasuble son étolle, sa manipule son couvre calice sa bourse, deux dalmatiques, leurs étolles et manipule, quatre chappes le tout composant le même ornement de damas fond blanc, lesdites chapes ornez de leurs étolles et horfroi de draps de soye aussi fond blanc, brochés en soye de différentes couleurs agrémentez de galons et frange en or faux. Item deux autres chapes de pareil damas fond blanc plus usez que celle ci-dessus décrites les horfroy, et étolles de pareils étoffe, agrémentez de galons en or faux. Item une autre petite chape aussi de damas fond blanc avec ses étolles et horfroi de satin broché fond vert agrémenté de galons et frange en or faux. Item une chasuble, son étole, sa manipule, le couvre calice et sa bourse de mohoir broché or et argent orné de galons et franges en or faux. Item un autre coffre, bas d'armoire ouvrant à un vantaux fermant à clé dans lequel s'est trouvé une petite boete de bois blanc renfermant quatre aigrettes de plume servant à l'ornement du dais, et ledit dais composé de son ciel de damas blanc et de ses quatre pantes de velours cramoisi passé, ornez de frange et galons de soye de couleur blanche et rouge, garni de ses quatre bâtons à ressort. Item un autre petit dais servant à porter le saint viatique aux malades, en ville. de différents étoffes et couleurs garnis de ses deux bâtons et ressorts. Item un confessionnal de différents bois fermant à clé,⁴⁷ item un coffre à l'antique ferment à clé lequel il nous aurait été dit renfermé les ornements servant à la décoration de la chapelle de la Vierge, et la clé d'ycelui estre es mains de la trésorière de la confrérie de la Vierge, pourquoy nous aurions ordonné être ladite trésorière mandée pour faire

Le 28 décembre 1762, « dans le Chœur en entrant à droite vis-à-vis la chapelle de St Nicolas au pied du confessionnal de M le curé inhumation de Michelle-Octavie Branchet, veuve de Gabriel Herbelot. laboureur 79 ans. »

⁴⁴ Note marginale apposée postérieurement sur le manuscrit : « la croix et les chandeliers remis au district. »

⁴⁵ Tout a disparu.

⁴⁶ Note marginale apposée postérieurement sur le manuscrit : « remis au district. »

⁴⁷ Il n'y a plus de confessionnal dans le transept sud.

l'ouverture dudit coffre, et de suite être par nous procédé à l'inventaire des effets qu'ils renferment, et lui avons fait pour raison de le donner intimation verbale par le procureur de la commune à ce jour deux heures de relevée. Et attendu qu'il est midi sonné, nous avons clos la vacation, et ycelle remise pour la continuation du présent inventaire à ce jourd'hui deux heures de relevée à laquelle heure nous avons donné intimation auxdits sieurs curé et marguilliers et ont iceux signés avec nous, Messieurs Fontaine, Rousseau. le procureur de la commune, et notre greffier, ainsi signé en cet endroit de la minute JB Bardez curé, Proton, Robert, Fontaine, Rousseau, Aubert et Poisson secrétaire greffier avec paraphes Et lundi jour de jeudi 26 août audit an 1790, 2 heures de relevée, en continuant l'arrêté donné, par notre procès-verbal de ce jourd'hui matin, et l'intimation y portée, nous maire, et officiers dénommés audi procès-verbal sommes transportés en l'église paroissiale de ce lieu, là où étant nous y aurions trouvez ledit sieur Proton marguillier lequel pour de sa part satisfaire aux opérations est commencée a offerts de le mettre en évidence tous les effets restant à inventoriés à l'exception de ceux renfermez dans le coffre ci-dessus décrit, duquel coffre ledit sieur Proton a déclaré n'avoir la cléf mais icelle être entre les mains de la trésorière de la confrérie de la Vierge. Et à l'instant seroit comparu la demoiselle Isidore Lenormant laquelle pour ce mandé auroit déclarée être avec la demoiselle Scolastique Angevin conjointement trésorière de la confrérie de la Vierge mais n'avoir pas devers elle la cléf dont il est question comme étant entre les mains de la demoiselle Angevin et consorts, laquelle est absente et ne scavoit où elle a placé cette même cléf, mais au surplus se soumet d'enfaire le rapport dans le jour de demain, et nous avoir requis de supercedder à l'inventaire desdits effets jusqu'au raport des cléfs et l'ouverture dudit coffre, et a signé ainsi signez en cet endroit de la minute Isidore Lenormand. Item à la chapelle Saint-Michel, un devant d'autel de mohoir de différentes couleurs orné de galons et franges de soye jaulne, un tapis de toille, un autre de drap vert, une nappe de toille blanche garnie de grosses dantelle, un Christ et deux chandeliers de bois doré, quatre bouquet dans leur vase également de bois doré, le tableau dudit autel dans son cadre représentant Saint-Michel, un rideau d'indiennes, une tringle de fer⁴⁸. Une échelle servant au nettoyage des vitraux, un confessionnal complet de bois de menuiserie, avec un rideau de serge verte,⁴⁹ une représentation en bois de menuiserie servant avec huit chandeliers de bois au service des morts, deux tréteaux servant à suporter ladite représentation, un chandelier servant au cierge pascal, le drap mortuaire d'etamine noir orné de croix de toille blanche. Item dans la chapelle Sainte-Anne,⁵⁰ un marchepied, une table de bois de chesne servant à couper le pain bény, une tablette ronde servant à la présentation du pain à bénir, deux corbeilles d'ozier servant à la distribution. À ladite chapelle un devant d'autel de mohoir de différentes couleurs d'un côté, et violet de l'autre, une nappe d'autel de toile blanche garnie de grosse dantelle, un tableau des toille peinte

⁴⁸ Tout a disparu de ce mobilier ancien dans l'abside nord.

⁴⁹ Il reste un confessionnal dans le transept nord il est daté du XVIII^e siècle et pourrait bien être le confessionnal décrit en 1790.

⁵⁰ La chapelle Ste Anne était dans le transept sud.

représentant l'image de la Sainte Vierge ycelui troué en différents endroits. Item sous le clocher, dans une boete platte scelléz dans le mur s'est trouvé une bannière, ou guidon de velours rouge doublé de satin de même couleur représentant le Saint-Sacrement, et servant aux processions d'yclui, la broderie en or faux, orné de galons et frages de même or⁵¹.

Item dans le clocher s'est trouvé un chandelier appelé hérisson servant à l'office des ténèbres, une horloge de fer montée de ses rouages, poids et cordage, icelle enfermée dans une boete de planches faite en charopage,⁵² au-dessus de l'horloge un plancher appelé le plancher des cloches, et sur ycelui est monté sur la charpente quatre cloches⁵³ de différentes poids, lesdites cloches garnies de leurs briaïs, battants, moutons, soutaines et cordage, une grosse échelle de bois de charpente pour monter auxdites cloches.⁵⁴ Item descendu du clocher et rentré dans le sanctuaire, une banquette de bois de menuiserie foncé de crin et couverte de serge rouge, avec deux tapis de mauvaise tapisserie servant à Icelle⁵⁵ Item deux petites armoires ouvrante chacune à un vantau ferment à clé nommé crédance et ouverture faite de celle à droite s'est trouvé, treize nappes de toile blanche en mauvais état, et de celle à gauche s'est trouvé trois nappes aussy de toile blanche garnye de vieilles dantelles, deux petites nappes pour lesdites



⁵¹ La boîte et le guidon ont disparu.

⁵² Un mécanisme ancien, descendu du clocher, est conservé et visible dans le transept sud.

⁵³ Il en reste une seule cloche antérieure à la Révolution. Elle a été baptisée Scholastique, Constance en 1775. Elle pèse 1 311 livres (près de 660 Kg) et donne le Mi. « Béné et nommée Scholastique Constance par Dom Arnaud, fidèle Constant Caron Préau de la Ferté Alais et Célérier de l'abbaye papale de Saint-Germain des Prés et Jean Agnan et Louis Foy marguillier, par dame Marie Scholastique Martin épouse de Monseigneur François Le Lièvre Delalouche, seigneur de la Motte. »

⁵⁴ Note marginale apposée postérieurement sur le manuscrit : trois cloches « remis au district ainsy que celle de la cy devant église St Pierre. »

⁵⁵ Tapis et tapisserie ont disparu.

crédances, le tout de peu de valeur et deux petits parmemens de crédances de damas cramoisy orné de galon faux au milieu. Dans la sacristie⁵⁶

Dix surplis dont un seul passable, cinq aube garnies de dantelle en mauvais état, trois garnye de linon, quatre cinqalun, quatre vieille nappes de communion, quatre aubes d'enfants, en lambeaux ainsy que quatre soutanes rouge aussy en lambeaux, sept amicts vieux, trois lavabos, 28 purificatoir vieux, sis corporeaux vieux.

Item une chasuble verte, garnie de son étole, sa manipule voile et bourses un galon jaulne en soye Item une autre chasuble rouge, son étolle sa manipule, bourse et voile de satin rouge, orné de galons faux Item une chasuble violet avec son étolle, sa manipule de même toile de satin violet Item une autre chasuble de damas blanc à fond blanc avec son étolle, manipule et voile aussy de damas Item une autre chasuble fond rouge et blanc avec son étolle, manipule et bourse pareil, le voile fond blanc.

Toutes les cinq chasubles et leurs accessoires en vieilleries.

*Item une étole de satin brodé en or des deux costés, rouges de l'un et blanc de l'autre bordé en or et garnie de ses franges par bas.*⁵⁷

*Item une autre petite étolle rouge et blanche orné, d'argent faux et de frange de soye Items six petites chappes servant aux enfants, scavoir deux blanches, deux rouge et deux violettes, en fort mauvais état. Une robe rouge servant au bedeau, sur laquelle est une plaque d'argent représentant la Ste Vierge, et une baguette de balaine garnie d'argent aux deux bouts et par le milieu Item trois chasubles garnie chacun de leurs étolle manipules et deux tuniques et trois chappes noires orné de franges noir et blanc, le tout très vieux et une étole noir le tout pour les cérémonie funèbre Item un missel neuf et deux autres qui ne sont plus d'usage, un rituel Un buffet ouvrant à deux battants servant de crédance à la sacristie, sur lequel sont six tablettes, un petit buffet de bois de chêsne servant à mettre le calice et les clés du tabernacle, ycelui fermant à clef, deux petits prie-Dieu de bois de chêsne, deux chandeliers de cuivre jaulne, un cierge pascal, et six souches de bois peinte en blanc, un petit coffre servant à renfermer la cire, trois potences servant à attacher les chappes, un scabel, un banc le tout de bois blanc, une échelle aussy de bois blanc, un petit gradin pour monter à l'autel, deux buffets de différents bois fermant à clef l'un desquels sert de chartier, une petite croix de cuivre jaulne, une autre croix de plus grande forme garnie d'une feuille d'argent pour tout ce qui compose le Christ et croix, le soubassement et ornement d'ycelle et cuivre jaulne doré garni de leurs bâtons de bois pients. Plus une chasuble avec son étolle, sa manipule son couvre calice de damars cramoisy, la croix de laditte chasuble étolle, manipule, le couvre calice et la bourse en tapisserie galonnée de soye jaulne.*⁵⁸

Item un tableau servant de nécrologe pour lanquit des fondations et œuvres pieuses dans son cadre de bois peint en noir Argenterie et vases sacré Item le saint ciboir d'argent, garni de vermeil endedans pezant onze onces cinq gros

⁵⁶ L'ancienne sacristie était alors située en arrière du chœur, derrière le retable. Elle occupait en fait tout le fond de l'abside. La sacristie actuelle a été construit en 1884.

⁵⁷ Note marginale apposée postérieurement sur le manuscrit : « remis au district. »

⁵⁸ Il n'existe pas d'ornements antérieur à la Révolution dans l'église de la Ferté-Alais.

Plus la couverture dudit saint ciboire de damart cramoisy brodé en argent Item un calice et sa patène pezant ensemble une livre cinq onces Items un autre calice et sa patène d'argent doublé de vermeille pezant une livre cinq onces Item le soleil ou Saint-Sacrement pezant 4 livres 6 onces Item deux vases pour les saintes huiles pezant ensemble dix onces Item une paire de burette d'argent pezant ensemble dix onces Item un encensoir aussy d'argent avec sa navette pezant ensemble deux livres Item une grande lampe d'argent garnie de ses chesnes et couvercle pesant le tout ensemble deux livres huit onces Item une petite lampe aussy d'argent garnie de ses chesnes et couverture, ensemble de son enfonçure de fer blanc, pezant ensemble une livre quatre onces⁵⁹ Item une bonne Vierge avec son enfant Jésus⁶⁰ et une médaille d'argent, monté sur son piéd destale de bois de chesne à laquelle elle est attaché par une visse, ou écroux pezant le tout ensemble deux livres 10 onces Item quatre chandeliers aussy d'argent garnie de leurs binet, flèche et pâtes ycelle pâtre arrêté un écroux de fer pezant semblant 6 livres Et à l'instant seroit comparu laditte demoiselle Isidore Lenormand dénommée et qualifiée au présent laquelle nous auroit fait la représentation de la cléf du coffre servant à renfermer les effets servant à la décoration de la chapelle de la Sainte Vierge, et ouverture faite d'ycelui il s'est trouvé renfermés trois nappes de grosse toile partie supporté et usé dont deux sont bodé de mauvaise dantelle. Et après avoir vacqué à tous ce que dessus depuis laditte heure de deux de relevée jusqu'à celle présente de six nous avons clos et arrêté la vacation, icelle remise, continué et indiquéz à demain 27 8h du matin, à la quelle heure nous avons donné intimation à toutes les parties présentes et ont icelle signez avec le procureur de la commune nous, et notre greffier, signé enfin JB Bardez curé, Proton, Robert, Rousseau Fontaine, Aubert et Poisson secrétaire avec paraphe. »

⁵⁹ Il n'existe plus aucun élément d'orfèvrerie antérieur à la Révolution dans l'église de la Ferté-Alais.

⁶⁰ Les trois statues de la Vierge qu'on trouve dans l'église de la Ferté-Alais sont récentes.

Le Bouchet, les 200 ans de la poudrerie

Michel DILL

L'année 2021 a marqué le bicentenaire de la poudrerie du Bouchet. Évoquons-en l'histoire en parcourant quelques-unes de ses étapes significatives.

Naissance de la poudrerie

Il existait dans la commune d'Essonnes¹, sur un bras de l'Essonne non loin de l'église Saint-Jean, une poudrerie dont la création était antérieure à 1628, date dont il est fait mention dans un opuscule *Recueil embrasement près de Corbeil*, à propos d'un incendie².

Durant son existence, la poudrerie a connu de nombreux incendies et explosions dont le voisinage a subi les effets. L'explosion du 16 octobre 1820 scelle son sort.

« Le 16 octobre 1820, à 19 h 30, après la sortie des ouvriers, deux explosions violentes se produisent à 15 secondes d'intervalle ayant pour origine les tonnes de trituration. C'est le troisième accident depuis huit ans et le quatorzième depuis celui de 1736. Il n'y qu'un seul blessé, mais les dégâts matériels sont énormes et l'évènement provoque un gros émoi parmi la population qui renouvelle ses protestations quant à la présence de la Poudrerie dans l'agglomération de Corbeil-Essonnes.

S.A.R. Monsieur, frère du Roi, visite Essonnes le 26 octobre et promet son appui aux habitants. Il distribue 1 200 F à l'ensemble des sinistrés et 150 F à l'ouvrier blessé, à titre de secours. Sur son intervention, le transfert de la Poudrerie d'Essonnes est décidé pour l'année 1821. »³

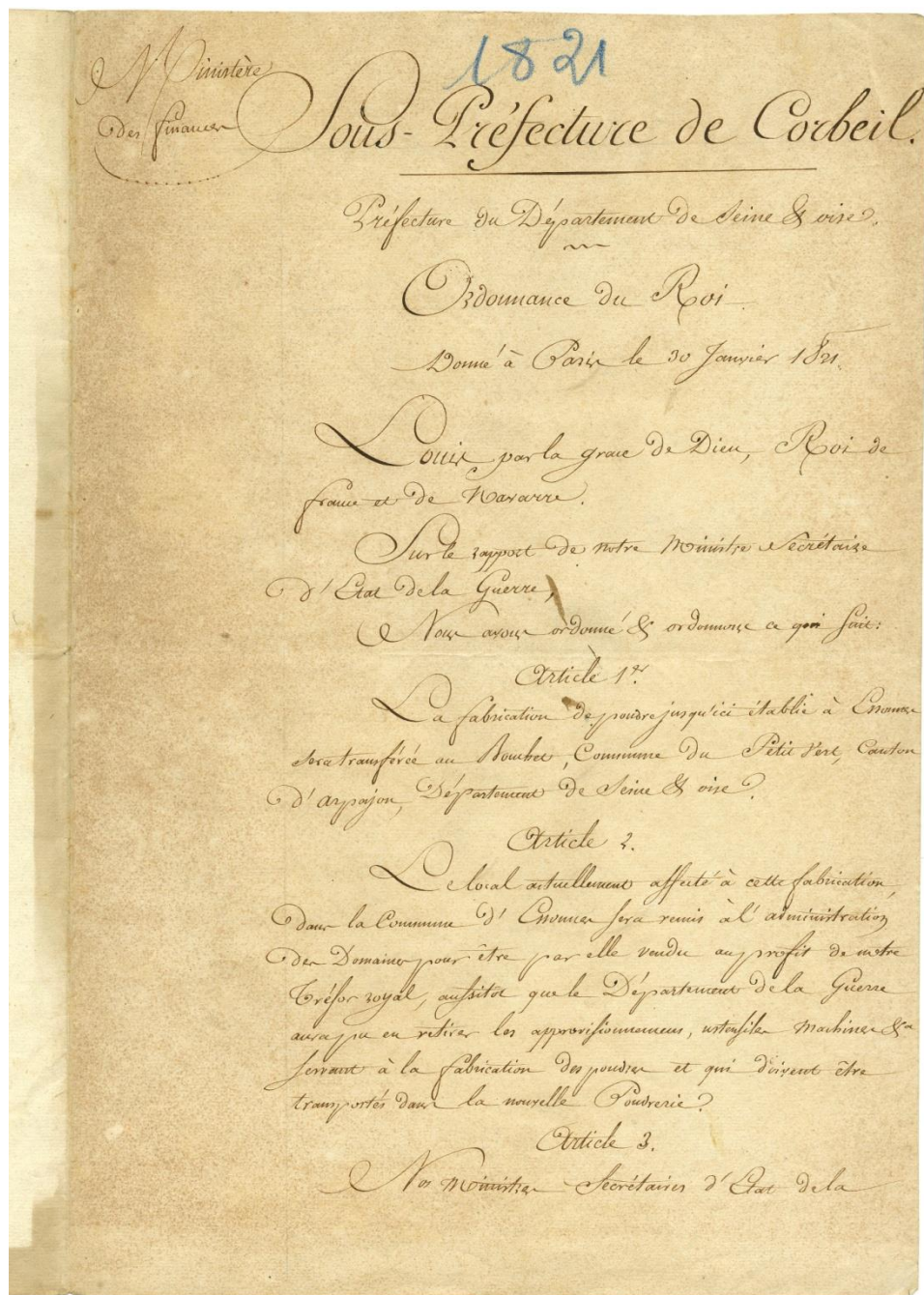
Le 30 janvier 1821 Louis XVIII rend une ordonnance qui mentionne en son article 1^{er} « La fabrication de poudre jusqu'ici établie à Essonnes sera

¹ Les communes de Corbeil et d'Essonnes ont été fusionnées par le décret du 4 août 1951 (JORF du 4 août 1951, p. 8613).

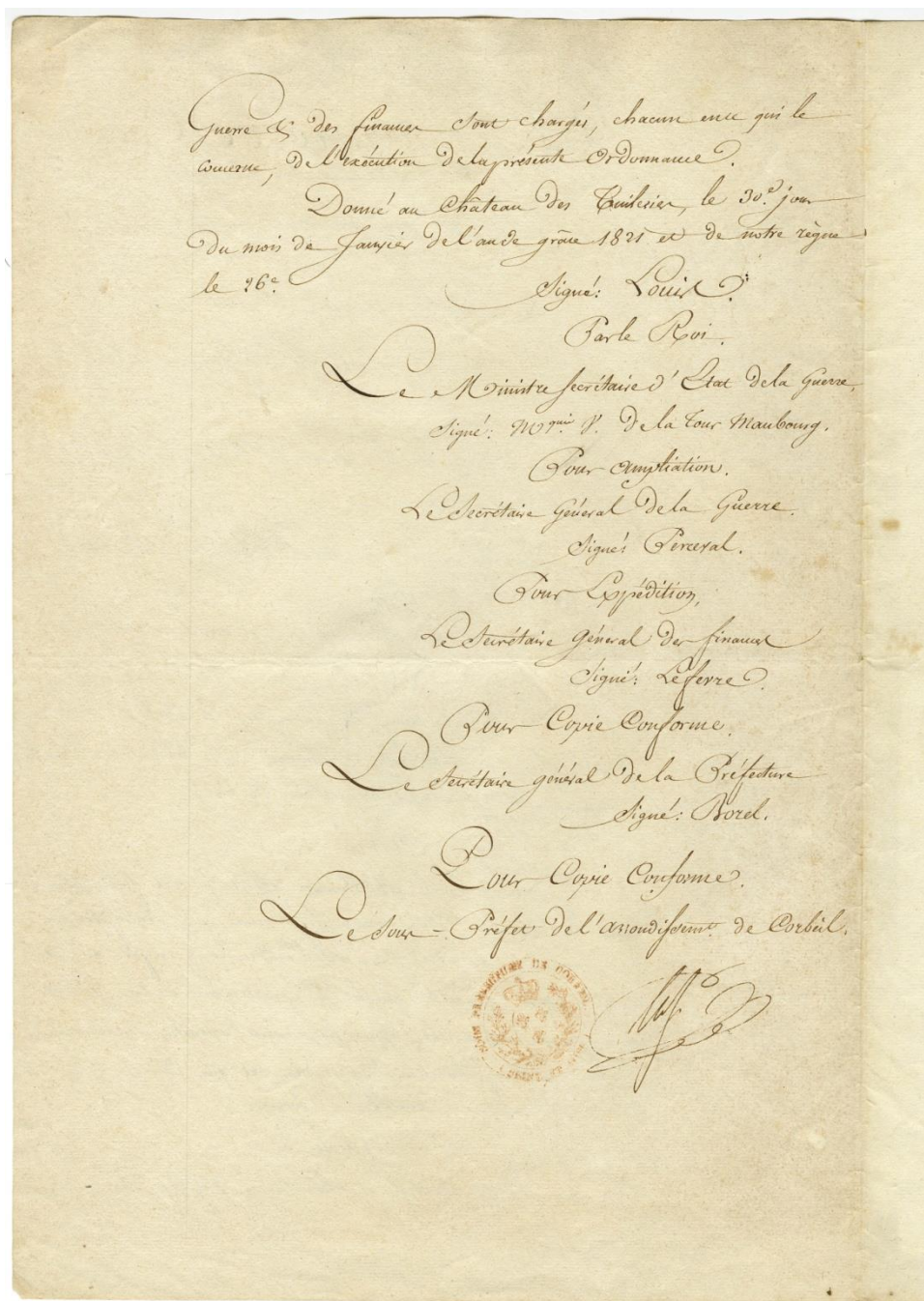
² KOVACHE (ADOLPHE), « Notice sur la poudrerie d'Essonnes », *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, 61^e année, 1956, p. 49.

³ KOVACHE (ADOLPHE), *op. cit.*, p. 65-66.

transférée au Bouchet, Commune du Petit Vert, Canton d'Arpajon, Département de Seine-et-Oise » ; elle constitue l'acte de naissance de la « Poudrerie royale du Bouchet ».



Copie de l'ordonnance du roi du 30 janvier 1821,
établie par la sous-préfecture de Corbeil (ADE, E dépôt 77/2H1) (p.1/2)



Copie de l'ordonnance du roi du 30 janvier 1821,
 établie par la sous-préfecture de Corbeil (ADE, E dépôt 77/2H1) (p.2/2)

Le choix du Bouchet comme nouvelle implantation de la poudrerie repose sur plusieurs considérations convergentes.

Sa relative proximité d'Essonnes facilite les opérations de transfert.

Des terrains sont disponibles et éloignés des habitations ; ils sont boisés⁴ ce qui assure un premier niveau de protection en cas d'explosion.

« L'État, pour implanter la nouvelle poudrerie, va acheter quatre parcelles de terrain :

« - aux Noailles-Mouchy, un peu plus d'un hectare, là où se trouvait l'ancienne manufacture d'armes, ancien petit moulin de Gommiers ;

« - à M^{lle} Godard d'Harpilly, près de 5 hectares, comprenant le grand canal (actuel grand vivier) et les ex-forges du Bouchet, ancien grand moulin de Gommiers, redevenu moulin en 1812 ;

« - à M. Getting, carrossier à Paris, un peu plus de 14 hectares de terrain, sur lequel se trouvait l'ancien château et où se dressaient encore quelques bâtiments d'une des basses-cours du château et l'ancien pavillon d'entrée dans l'avant-cour du château ;

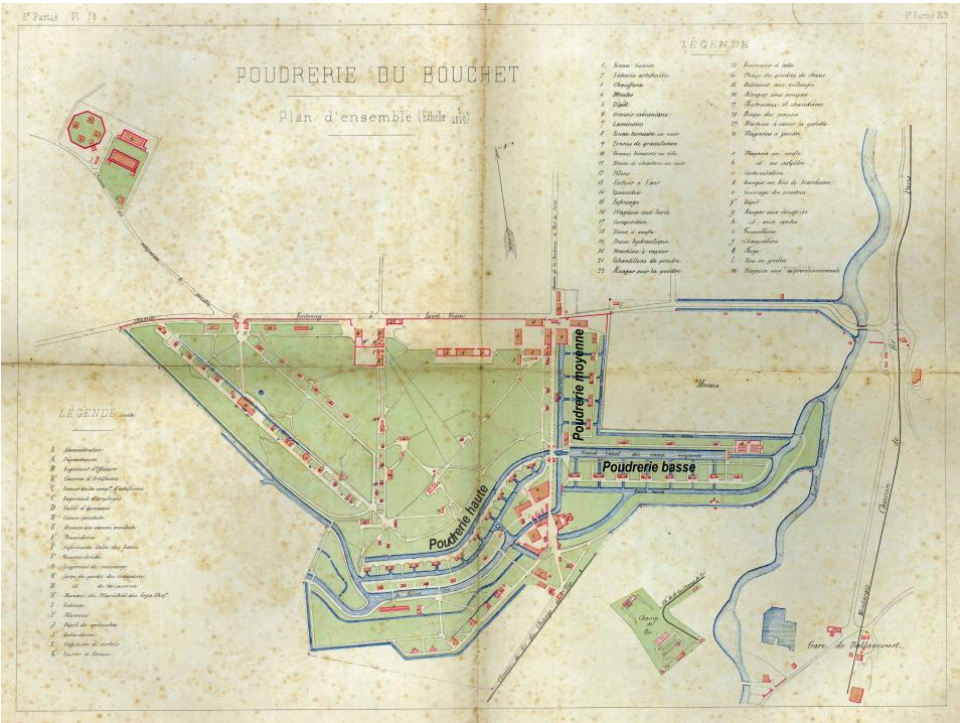
« - à M. Dioudonnat, l'année suivante, auprès de qui l'État se portait acquéreur, au lieu-dit les Grouettes, situé à plusieurs centaines de mètres des terrains précédents, d'une parcelle de 76 ares, pour y établir un magasin de stockage de poudre noire sèche. Le total représentait 21 hectares environ. »⁵

La présence d'un cours d'eau, la Juine, fournit la force motrice nécessaire pour l'entraînement des moulins à poudre.

La canalisation de la Juine, telle que définie par un document manuscrit du 23 juillet 1821, « *Description sommaire des travaux qui vont être exécutés dans le terrain appartenant à la poudrerie royale du Bouchet pour la distribution des eaux de la Juine sur les diverses usines qui seront mises en mouvement dans ledit établissement* », permet en fait d'édifier trois poudreries ; haute, moyenne et basse. Depuis les poudreries ont disparu et certains des canaux comblés.

⁴ « Le Bouchet » est un toponyme d'origine latine ayant le sens de « petit bois », de « fourré ».

⁵ Guy Leclerc, *Trois siècles d'industrie au Bouchet à Vert-le-Petit*, dans Philippe Oulmont et Serge Bianchi, *Aventures industrielles en Essonne*, Comité de recherches historiques sur les révolutions en Essonne, 2008, p. 164.



Localisation des poudreries sur le plan de l'inspection générale de 1887
(archives du CEB, PMB 1077)



Poudrerie basse, gravure sur bois de 1838,
carte postale Collection Paul Allorge, Montlhéry, Série C c 25

La Grande Guerre

La nature des combats de la Grande Guerre a entraîné une évolution de la poudrerie, devenue « poudrerie militaire du Bouchet », dont des aspects ont perduré après la fin du conflit.

La production opérationnelle

Les combats ont été marqués en particulier par un usage conséquent de l'artillerie, de tous les calibres. Les activités de la poudrerie devinrent alors des fabrications de poudres, d'explosifs, de munitions et de fabrications diverses, pour le besoin des forces armées.

L'objectif de production s'est traduit par un accroissement provisoire des effectifs et la réquisition de parcelles.

Les effectifs

« La poudrerie du Bouchet, en temps de paix, était un établissement d'étude destiné à effectuer les recherches et essais d'ordres théorique et industriel que le service de l'Artillerie désirait entreprendre dans les domaines de la fabrication, de la réception et de l'emploi des poudres et des explosifs. En outre elle était chargée de la plus grande partie des études de confection des charges d'artillerie. »

« [...] »

« Avant la guerre, la poudrerie comptait un personnel de 500 personnes environ, dont 250 femmes. Ce personnel atteignit pendant la guerre le chiffre de 5 000 personnes environ, dont près de 2 000 femmes et plus de 1 000 exotiques. »⁶

Au début de novembre 1918 les effectifs sont de 4 468 dont 1 582 ouvrières, 817 « coloniaux OAIA » et 278 « coloniaux chinois ».

Leur hébergement était assuré par la poudrerie dans des cantonnements érigés pour la durée de la guerre.

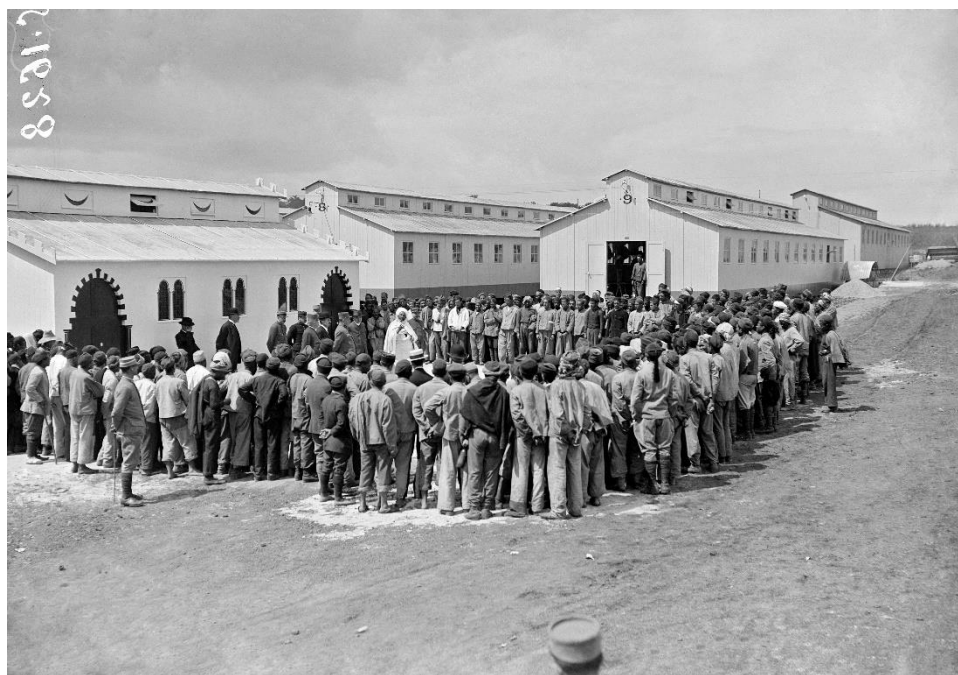
Les personnels féminins sont cantonnés à Palleau (Ballancourt-sur-Essonne) ; les personnels « coloniaux » à Vert-le-Petit, en face de l'actuelle place Duquesne (autrefois place d'armes de la caserne).

Pour l'hébergement des « coloniaux » d'Afrique du Nord, un village est construit et est érigée une mosquée, inaugurée le 12 juillet 1916 par un représentant du ministre de la Guerre, le consul général de Tunisie et le Mufti. La presse de la région, *L'indépendant de Seine-&-Oise*⁷ et *L'Abeille de Seine-et-Oise*⁸, s'en font alors l'écho.

⁶ Anonyme, *Poudrerie militaire du Bouchet, Histoire sommaire du développement de l'établissement pendant la guerre* (Archives du CEB, PMB A001).

⁷ *L'indépendant de Seine-&-Oise* du 23 juillet 1916 - Journal consultable aux archives départementales de l'Essonne (JAL/171).

⁸ *L'Abeille de Seine-et-Oise* du 10 septembre 1916 - Journal consultable aux archives départementales de l'Essonne et en téléchargement.



Inauguration de la mosquée (ECPAD, SPA-27-S-1628)

La superficie

Les besoins de la guerre entraînèrent un accroissement du site : « *La superficie qui était de 60 hectares environ [à l'approche de la guerre] fut portée à plus de 100.* »⁹

Après la guerre, les terrains réquisitionnés pour la durée de la guerre vont être acquis, le cas échéant via une procédure d'expropriation.

Le 8 décembre 1919 le directeur de la poudrerie du Bouchet reçoit du ministre de la Guerre l'autorisation d'acquérir « *les terrains occupés par la poudrerie militaire du Bouchet, sur lesquels des constructions permanentes ont été édifiées* » ainsi que « *ceux, qui par suite des bouleversements ou transformations subies, ne peuvent être remis en état sans occasionner de gros frais, qui peuvent égaler ou même dépasser la valeur vénale actuelle des dits terrains* ». ¹⁰

La procédure se traduira par deux décrets conservant pour les besoins militaires les terrains occupés par les installations, d'une part, d'« *extension et fabrications* » et, d'autre part, « *voie de desserte de la poudrerie du Bouchet à Ballancourt* ». ¹¹

⁹ Anonyme, *op. cit.*

¹⁰ Réf. N° 84.889-2/3, archives du CEB, Dossier APB D001.

¹¹ Décret du 23 juillet 1921 (JORF du 4 août 1921, p. 9127-9128) ; décret du 24 juillet 1921 (JORF du 2 août 1921, p. 9052).

La protection du site

La garde de la poudrerie a été confiée à des compagnies du 232^e Régiment d'Infanterie Territoriale, lui-même constitué le 1^{er} septembre 1915. À partir du 18 janvier 1916, la 5^e compagnie est ainsi affectée au Bouchet ; elle est rejointe le 13 janvier 1917 par la 4^e compagnie. Ces deux compagnies sont remplacées le 25 juin 1917 par les 7^e et 8^e compagnies. Les troupes étaient hébergées dans le « casernement de Palleau », installé par la poudrerie sur des terrains loués pour la durée de la guerre à la société des papeteries de Ballancourt et à des particuliers.¹²



Carte postale « 821. VERT-le-PETIT (S.-et-O.) - Poudrerie du Bouchet, Photo Remy, Corbeil » montrant la garde du pont de chemin de fer sur l'Esnonne - Collection privée

La tourbe

L'exploitation de la tourbe s'était développée à Vert-le-Petit avec l'essor de l'industrie dans les années 1830. Puis, avec le développement du charbon et surtout de l'électricité, cette exploitation s'est progressivement arrêtée.

Durant la Grande Guerre, devant les difficultés d'approvisionnement en charbon, la poudrerie a relancé à partir de 1917 l'extraction de la tourbe comme le prouve le *Bulletin des usines de guerre* du 16 septembre 1918¹³. Elle a joué un rôle particulier dans la démarche nationale comme le met en évidence un des documents parlementaires annexé aux procès-verbaux des séances du Sénat de décembre 1918. Il s'agissait de développer une machine à tourbe : « Comme

¹² *Journal des marches et des opérations du 232^e R.I.T.* (SHD 26 N 301/15) - Document consultable sur le site du ministère de la Défense.

¹³ *Bulletin des usines de guerre* du 16 septembre 1918 - Ouvrage consultable sur la bibliothèque numérique Gallica de la BnF.

l'intérêt général commande, dans les circonstances présentes, de développer rapidement la production de la tourbe en tant que combustible d'appoint, il est indispensable d'accélérer par tous les moyens la fabrication des machines à tourbe, en préparant d'avance les modèles nécessaires, en vue de les recéder ensuite aux intéressés, au fur et à mesure des besoins. Le premier modèle fait l'objet d'essais pratiques à la tourbière de la poudrerie du Bouchet ; lorsque le type est mis au point, une commande en série est passée. »¹⁴

L'apparition d'un nouveau domaine de compétence

La paix revenue, la poudrerie s'est de nouveau consacrée aux études de fabrications, de réception et d'emploi des poudres et explosifs au profit du service de l'Artillerie.

Outre l'usage intensif de l'artillerie, la Grande Guerre s'était caractérisée par l'emploi de gaz de combat délétères et si pendant les combats la poudrerie n'a pas été impliquée dans le domaine, les années 1920 y ont vu l'édification de laboratoires spécialisés.

L'article 23 des Conventions relatives aux lois et coutumes de la guerre terrestre, issues de la conférence de la Haye de 1899, révisées en 1907, avait « *interdit d'employer du poison ou des armes empoisonnées* » et au titre des déclarations associées, « *les puissances contractantes s'interdis[ai]ent l'emploi de projectiles qui ont pour but unique de répandre des gaz asphyxiants ou délétères* »¹⁵.

Si l'arme chimique non létale avait été utilisée par les belligérants dès le début de la guerre, le 22 avril 1915, les forces allemandes effectuent la première attaque chimique massive délétère lors de la deuxième bataille d'Ypres, qui fit environ 10 000 victimes (morts ou hors de combat).

Cette attaque a surpris les forces alliées qui n'avaient pas anticipé une telle menace et, la paix revenue, les autorités nationales en ont conservé la mémoire et en ont tiré les conséquences.

Marquées par les déconvenues de 1914-1918, elles sont demeurées vigilantes et se sont appuyées sur deux commissions qui orientent les activités, chacune dans son domaine de compétence : la « *Commission des études et expériences chimiques (CEEC)* » et la « *Commission de bactériologie* », qui deviendra en 1936, la « *Commission de prophylaxie* ».

Faute d'accords internationaux d'interdiction qui viendront plus tard, et que la France a ratifiés et respecte, le concept reposait alors sur trois axes : connaître la menace, organiser la protection et avoir la capacité de lancer, le cas échéant en cas d'usage par l'ennemi, une contre-offensive.

L'implantation de laboratoires dédiés aux agents de guerre chimique au Bouchet trouve son origine dans les conclusions de la réunion du 18 décembre 1920 de la CEEC.

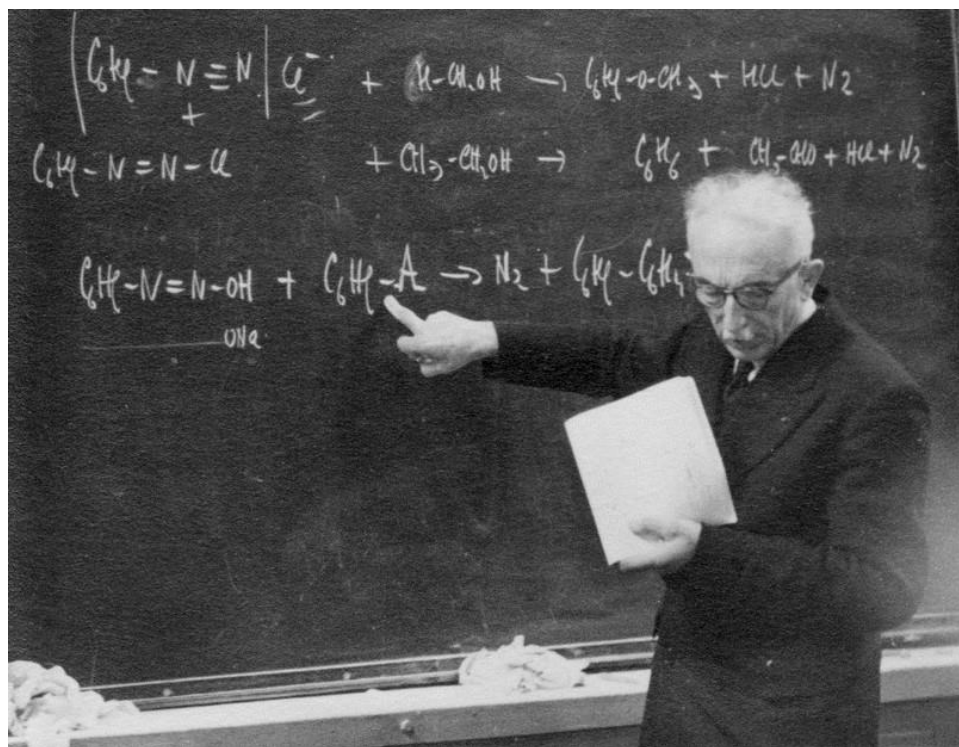
¹⁴ Sénat, *Documents parlementaires annexés aux procès-verbaux des séances, 1918*, Référence DP1918-251-349, p. 307 – Documents consultables sur le site du Sénat.

¹⁵ Acte final de la Conférence internationale de la Paix, La Haye, 29 juillet 1899, texte intégral disponible sur le site web de l'ICRC, 14.04.2012.

Les Laboratoires du Bouchet, implantés au sein de la poudrerie du Bouchet gérée par le service de l'Artillerie, sont placés sous l'autorité du président de la CEEC qui dispose pour ce faire d'une sous-commission « *des Laboratoires du Bouchet* » dont les statuts sont approuvés le 19 septembre 1922¹⁶.

En 1922 et 1923, le professeur Raymond CORNUBERT (1889-1984), conçoit les nouveaux laboratoires de l'atelier de pyrotechnie du Bouchet dont la construction est entreprise dès la fin de 1922 et deviendront opérationnels dans les années suivantes :

- en 1923, le Service de Physiologie ;
- en 1924, le Service de Protection ;
- en 1925, le Service de Synthèse.¹⁷



R. CORNUBERT pendant son cours en mai 1958 à Nancy,
Auteur G. CORNUBERT, licence Creative Commons (CC BY-SA 3.0)

D'autres laboratoires se développeront par la suite.

¹⁶ CREST, Recherche documentaire concernant l'historique du CEB, Rapport final, 1996, Archives du CEB.

¹⁷ Adolphe Kovache, Ingénieur général des Poudres, directeur du Centre d'études du Bouchet de 1935 à 1952, *Histoire du Centre d'études du Bouchet*, Sciences et techniques de l'Armement, n° 55, 1981, p. 697.

La seconde guerre mondiale

La mobilisation

Conséquence de la mobilisation de septembre 1939, les effectifs de la poudrerie sont renforcés par l'arrivée de trois compagnies d'ouvriers de renforcement et l'embauche de personnels civils, masculins et féminins – les effectifs passent de 823 personnes au 1^{er} septembre 1939 à 2 325 au 13 juin 1940 – afin d'assurer la production prévue par le plan de mobilisation.

Les fabrications de poudre BG.5, de charges furent poussées ; elles atteignirent leur maximum en mai-juin 1940. Vinrent s'ajouter les fabrications de poudre noire, de mines anti-chars et de bouteilles incendiaires anti-chars.

Par ailleurs, « *les laboratoires de recherche de l'établissement ont porté leur activité sur un nombre considérable de questions, tant dans le domaine de la chimie de guerre que dans celui des poudres et explosifs* »¹⁸.

Le repli

Le 17 mai 1940, devant la progression des troupes allemandes, ordre est donné de prendre les mesures pour assurer le repli de l'établissement avec les moyens nécessaires pour poursuivre les activités sur les lieux de repli. Le directeur, Adolphe KOVACHE, en fera dans un document particulier un historique succinct¹⁹.

Le 11 juin, le personnel est acheminé vers Montpellier et Toulouse.

Les 11, 12 et 13 juin, le matériel est expédié vers les établissements du Sud.

Le 13 juin, après avoir procédé à la mise hors d'usage de la turbine hydroélectrique et des postes de transformation qui alimentent l'établissement et fait démonter et enterrer les distributeurs des presses à poudres, le directeur quitte l'établissement dans un dernier convoi. Après différentes étapes, il atteint Montpellier le 16 juin.

Après en avoir reçu les instructions le 24 juillet et avoir transmis la responsabilité du service à son adjoint, le directeur regagne Le Bouchet le 3 août.

La station d'essais du Bouchet

Entrées à Paris le 14 juin, les forces allemandes prennent possession du Bouchet le 23 juin et procèdent jusqu'en janvier 1941 au pillage de l'établissement, logements compris.

Après avoir neutralisé certaines installations, le 24 avril 1941 les Allemands restituent l'établissement aux autorités françaises sous la condition qu'aucun travail intéressant les industries de guerre ne soit réalisé ; l'établissement prend alors l'appellation de « Station d'essais du Bouchet » ; il est rattaché au Laboratoire central des services chimiques de l'État.

« *On s'est appliqué à rechercher des occupations capables d'apporter une aide efficace à l'industrie et l'agriculture françaises, ainsi qu'à différents*

¹⁸ Adolphe Kovache, *op. cit.*, p. 701-702.

¹⁹ Archives du CEB, CEB1 E001.

organismes de recherche et se rapprochant autant que possible des travaux effectués avant l'exode, de manière à entretenir un noyau de personnel scientifique en état de reprendre ces travaux dès que possible. »²⁰

Sont ainsi créés progressivement différents services :

- Service d'homologation des savons (avril 1941) ;
- Service d'hygiène industrielle (juin 1941) ;
- Service de physique et de dépoussiérage industriel (juin 1941) ;
- Service du papier (juillet 1941) ;
- Service de chimie organique (août 1941) ;
- Service des fabrications semi-industrielles (octobre 1941) ;
- Service de chimie agricole (janvier 1942) ;
- Service de biologie cellulaire appliquée (septembre 1943) ;
- Service de biochimie (octobre 1943).

Au regard des pénuries, d'autres activités sont en outre lancées.

« De manière plus anecdotique, et à partir de 1941, tous les terrains cultivables de l'établissement furent exploités afin d'alimenter les cantines de la Direction des industries chimiques et du Service industriel des Poudreries nationales à Paris. De même, on procéda à l'exploitation forestière des parties boisées dans le but d'approvisionner le personnel de la station d'essais en bois de chauffage et de préparer le charbon de bois nécessaire aux véhicules à gazogène de l'établissement. De plus, l'exploitation de la tourbière, débutée en juillet 1941, fut poursuivie pendant toute la durée de l'occupation et a permis d'alimenter en combustible les écoles du département de la Seine. »²¹

Durant l'occupation, les Allemands n'ont que peu utilisé Le Bouchet.

La libération

Devant l'avance des forces américaines, les Allemands, dans la nuit du 16 au 17 août 1944, incendient une quinzaine de bâtiments et, le 18 août, font sauter, sur l'Essonne, le pont du Bouchet alors qu'ils laissent intact le pont de Palteau, non indiqué sur leur carte.

Le 22 août au matin, Ballancourt est occupé par une formation allemande. Vers 12 h 35 les Américains de la 7th Armored Division de la 3rd Army sont à la porte du Tournebride (porte située au Nord).

Le mouvement d'ensemble des Alliés était alors de contourner Paris et l'objectif suivant de la colonne était Ballancourt, avant de poursuivre vers Corbeil.

Faute de pouvoir user du pont du Bouchet, les troupes ont traversé du Nord au Sud la poudrerie et ont franchi l'Essonne par le pont de Palteau.

²⁰ Adolphe Kovache, *op. cit.*, p. 704.

²¹ CREST, *op. cit.*, p. 26.

concernant l'armement terrestre à l'exception des poudres et de l'arme chimique qui ressortissent à la Direction des poudres.²⁵

« [...] par arrêté du 27 mars 1946, la sous-direction de l'Arme chimique est supprimée et le centre d'études du Bouchet est rattaché directement à la direction des Poudres. »²⁶

Le retour à la pyrotechnie entraîne la séparation des activités à finalité militaire (ministère de la Guerre) et des activités à finalité civile (ministère de la Production industrielle) qui relèveront de l'IRCHA, créé fin 1954²⁷.

Par ailleurs, faisant suite à la création du CEA²⁸, une usine de traitement de minerais est implantée ; elle occupe 6 ha.

In fine, l'emprise du Bouchet héberge donc :

- le CEB, Centre d'études du Bouchet ;
- l'IRCHA, Institut de recherche de chimie appliquée ;
- L'usine du CEA, Commissariat à l'énergie atomique.

L'usine du CEA fermera en 1971 ; l'IRCHA sera dissout le 31 décembre 1991²⁹.

Répartition des activités, division de l'emprise

L'application des dispositions du traité de Rome (1957) va entraîner, en particulier, la fin du monopole de l'État en matière de production, d'importation, d'exportation et de commerce des poudres et substances explosives.

Préparation de la répartition

Dans un premier temps, le 27 mars 1968, les activités de la poudrerie (CEB) sont réparties en deux établissements distincts de la Défense, d'une part, le Centre de recherches du Bouchet (CRB), rattaché à la direction des Poudres et, d'autre part, la Section d'études de biologie et de chimie (SEBC), rattachée à la direction technique des Armements terrestres.

Concrétisation de la répartition, division de l'emprise

La loi n° 70-575 du 3 juillet 1970 portant réforme du régime des poudres et substances explosives³⁰ modifie le monopole en permettant à l'État « soit [de] déléguer certaines opérations à des entreprises publiques, soit [d'] autoriser des entreprises publiques ou privées à exécuter ces opérations. »

Ainsi le 23 décembre 1970, un décret³¹ permet à l'État de prendre une participation financière « au capital social de la société prévue à l'article 3 de la

²⁵ JORF du 21 février 1946, p. 1529.

²⁶ Adolphe Kovache, *op. cit.*, p. 712 [Arrêté a priori non publié au JORF].

²⁷ Article 4 de la loi n° 54-1307 du 31 décembre 1954 (JORF du 1^{er} janvier 1955, p. 6).

²⁸ Ordonnance n° 45-2563 du 30 octobre 1945 instituant un commissariat à l'énergie atomique (JORF du 31 octobre 1945, p. 7065).

²⁹ Article 1^{er} du décret n° 90-1053 du 21 novembre 1990 (JORF du 28 novembre 1990, p. 14 633).

³⁰ JORF du 5 juillet 1970, p. 6299-6300.

³¹ Décret n° 70-1274 du 23 décembre 1970 (JORF du 30 décembre 1970, p. 12215-12216).

loi susvisée du 3 juillet 1970, qui sera dénommée *Société nationale des poudres et explosifs* », et, en application de l'article 3 de la loi du 3 juillet 1970, la société est « créée le 8 mars 1971, sous la forme d'une société à conseil de surveillance et directoire »³², société qui prendra en 1998 la dénomination SNPE³³.

Le 10 septembre 1971, l'État délègue à la société nationale des poudres et explosifs l'exercice de son monopole de production et de vente des poudres et substances explosives destinées à des fins militaires³⁴.

De ce fait, le périmètre du Bouchet va faire l'objet d'une séparation matérielle entre la Délégation ministérielle pour l'Armement (DMA) et la société nationale.

Le tracé de la clôture séparative fait l'objet durant l'année 1974 de négociations entre le CRB (Centre de recherches du Bouchet, Société nationale des poudres et explosifs) et la SEBC (Section d'études de biologie et de chimie, DMA). L'édification de la clôture est commandée par le CRB en novembre 1974.

Depuis...

150 ans après sa création, la poudrerie du Bouchet a connu une division fonctionnelle et territoriale.

Depuis, la Société nationale des poudres et explosifs, devenue la SNPE, a disparu en 2013. Sur les terrains qu'elle occupait à Vert-le-Petit sont de nos jours implantés le centre de recherches du Bouchet d'Ariane Group, ISOCHÉM du groupe PMC et Structil SASU du groupe Hexcel.

Depuis, la France a ratifié les conventions internationales sur l'interdiction des armes chimiques et sur l'interdiction des armes biologiques, et de nouvelles menaces ont vu le jour. Le CEB a évolué pour respecter les engagements de la Nation et contribuer à sa sécurité.

Bibliographie

KOVACHE (ADOLPHE), Ingénieur général des Poudres, directeur du Centre d'études du Bouchet de 1935 à 1952, « Historique du Centre d'études du Bouchet », *Sciences et techniques de l'Armement*, n° 55, 1981, p. 651-717.

LECLERC (GUY), « Trois siècles d'industrie au Bouchet à Vert-le-Petit », dans OULMONT (PHILIPPE) et BIANCHI (SERGE), *Aventures industrielles en Essonne*, Comité de recherches historiques sur les révolutions en Essonne, 2008, p. 148-189.

BLAIZEAU (THOMAS), *Histoire du Bouchet ; Poudres, explosifs, nucléaire, propulsion : histoires d'un site industriel et de recherches 1914 – 1971*, Mémoire d'histoire Master 2, 2010 – 2012, Université d'Évry Val d'Essonne, Département d'histoire, Laboratoire L.H.E.S.T.

³² Cour des comptes, *Les industries d'armement de l'État*, Rapport au président de la République suivi des réponses des administrations et des organismes intéressés, octobre 2001.

³³ Décret n° 98-894 du 7 octobre 1998 (JORF du 9 octobre 1998, p. 15 303).

³⁴ Décret n° 71-753 du 10 septembre 1971 (JORF du 11 septembre 1971, p. 9243).

AUTEUR NON MENTIONNÉ, *La poudrerie d'Essonnes, Abraham Duquesne, la poudrerie du Bouchet, la libération à Vert-le-Petit*, Imprimerie Marquis, Ballancourt-sur-Essonne, 1952 (ouvrage correspondant à celui de l'Association au Fil du Temps de Fontenay-le-Vicomte – ADE, cote in quarto/1899).

LEJAILLE (ARNAUD), *La contribution des pharmaciens dans la protection individuelle contre les gaz de combat durant la Première Guerre mondiale - Extension à la période 1920 -1940*, 1999, Thèse à l'Université Henry Poincaré - Nancy I, Site La Guerre des gaz, <http://guerredesgaz.fr>

BERTHIER (KARINE), *Étude des archives de l'ancienne poudrerie du Bouchet*, Centre de Recherches du Bouchet, 1999 (ADE, GBR/3511)

ANNEXE : Transcription du manuscrit du 23 juillet 1821

*Poudrerie
Royale
du
Bouchet* *Description sommaire des travaux qui vont être exécutés dans le terrain appartenant à la poudrerie royale du Bouchet pour la distribution des eaux de la Juine sur les diverses usines qui seront mises en mouvement dans le dit établissement.*

*1821
23 juillet* *La différence de niveau qui existe entre la crête du déversoir et la portion de la rivière qui se trouve sur le point le plus bas du terrain de la propriété, sera divisée en deux parties qui formeront deux chutes séparées, pour agir l'une dans la partie supérieure du terrain, c'est-à-dire depuis le bras de la rivière compris entre l'île de Bremail à Monsieur Delaistre et le chemin qui conduit de Valpetit à Laferté et l'autre depuis le même chemin jusqu'à l'extrémité de la pointe de terrain qui dépendait du moulin à farine. Ce projet sera mis à exécution au moyen d'un canal qui sera creusé dans le terrain de la poudrerie, qui s'étendra entre la pointe extrême de la propriété parallèlement à la rivière existante et dont les eaux auront le niveau moyen entre les plus hautes et les plus basses eaux, de manière que la portion de la Juine comprise entre l'île de Bremail et les vannes du moulin versera les eaux dans le canal qui versera la Juine dans la portion de la Juine inférieure aux moulins du Bouchet. Les usines à poudre seront distribuées le long des berges de ce canal et l'eau leur sera donnée par des coupures qui seront faites dans le terrain qui restera entre les deux rivières.*

Le déversoir actuel continuera d'être le repère indiquant la hauteur des eaux appartenant aux usines du Bouchet, une vanne de décharge sera construite en tête du canal moyen projeté sur le bord du bras de la Juine qui longe le bout de l'île de Bremail, une autre vanne de décharge sera placée à l'extrémité inférieure du même canal ; les vannes actuellement existantes seront conservées et formeront avec les deux vannes précédentes des ouvertures par lesquelles la rivière aura son passage quand les vannes ouvrières de l'une ou l'autre partie seront fermées.

La partie de la Juine supérieure sera élargie en quelques endroits aux dépens du terrain de la poudrerie ce qui sera un avantage pour tous les riverains qui trouveront de même un avantage réel dans l'augmentation du débouché qui résulte de la nouvelle disposition des versants de la Juine.

La partie inférieure du canal moyen versera ses eaux du côté du nord ou du côté du sud à volonté, afin de conserver la possibilité d'établir des roues sur l'une et l'autre de ses berges ; le canal qui renverra les eaux de décharge des roues du côté du nord existe. C'est l'ancien vivier et du côté du midi c'est une portion de canal (*creusé dans le terrain) et la Juine elle-même dont le fond sera curé à cet effet.*

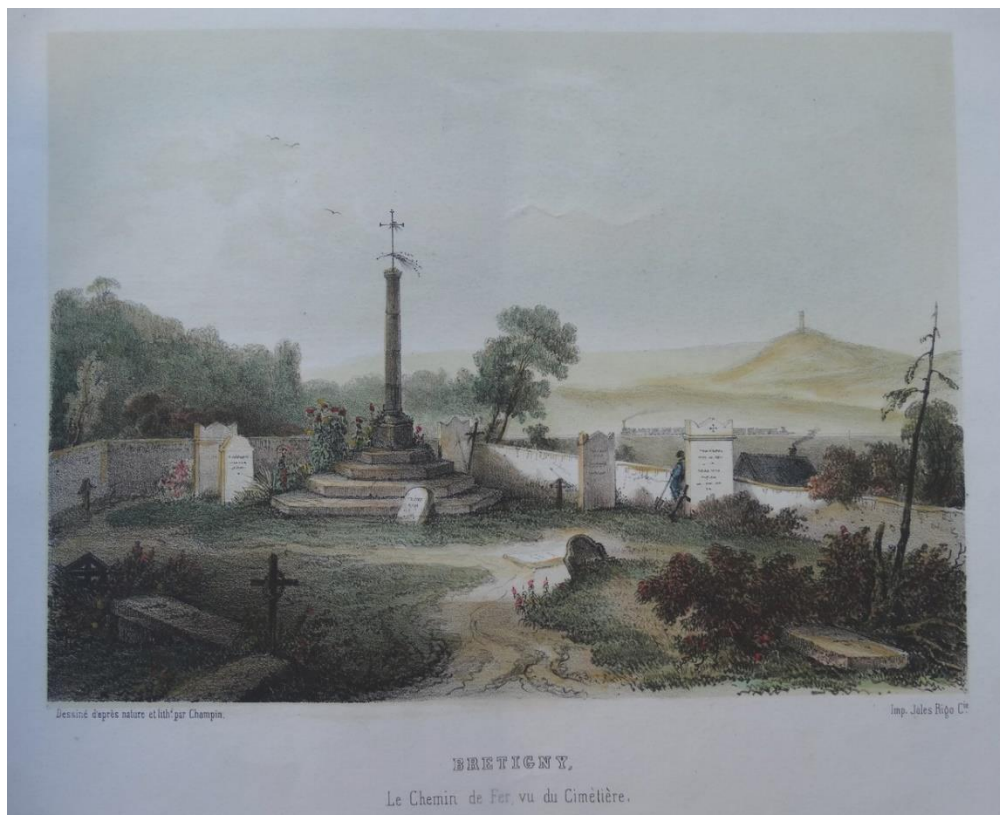
Il résulte évidemment de l'exposé ci-dessus que les travaux projetés ne peuvent porter préjudice ni aux riverains supérieur(s), ni aux riverains inférieurs et qu'aucune difficulté ne s'opposera à la confection du procès-verbal de commodo et incommodo.

*au Bouchet le 23 Juillet 1821
Le chef de bataillon, inspecteur de la poudrerie
N Lefebvre*

Le cimetière de Brétigny vers 1845

Régis BERTRAND

Aix Marseille Univ, CNRS, UMR 7303 TELEMMe, Aix-en-Provence, France



*La modernité du XIX^e siècle vue du cimetière et dans le cimetière :
Jean-Jacques Champin, Brétigny, le chemin de fer vu du cimetière
(vers 1845)*

Jean-Jacques Champin est un peintre, lithographe et graveur sur bois, né à Sceaux le 8 septembre 1796 et mort à Paris le 25 février 1860¹. Installé à Paris en 1815, il édite dès 1816 sa première lithographie, *L'église de Sceaux et l'entrée du parc de Tréville*. Il fréquente le salon de Charles Nodier à l'Arsenal et y rencontre nombre d'écrivains et d'artistes. David d'Angers fera son portrait en médaillon en 1850.

Il est surtout connu pour ses lithographies de la Grande-Chartreuse, par ses deux séries du *Paris historique* (1838-1839), par celles réalisées lors de ses voyages, et aussi ses nombreuses vues des environs de Paris. Il a décrit dans certaines d'entre elles l'implantation du chemin de fer dans ces paysages encore campagnards qui lui étaient familiers, ce qui est le cas de celle qui va nous intéresser, qui fait justement partie de sa série intitulée *Paris-Orléans*². Son œuvre semble souvent marquée par un souci d'exactitude, ce que nous allons vérifier.

Cette chromolithographie, « dessinée d'après nature »³, nous offre une image assez surprenante et point seulement parce que le panorama a bien changé, car Brétigny-sur-Orge a connu depuis une importante urbanisation. Au milieu du XIX^e siècle, l'endroit paraît totalement rural. Brétigny a 830 habitants au recensement de 1846 et 829 en 1851.

Au premier plan le cimetière⁴ ; à l'arrière-plan le donjon de Montlhéry. Une unique maison, près du cimetière, dont on voit le toit et la cheminée qui fume. À gauche, l'amorce d'un bois. En fait, le cimetière est contigu à l'église paroissiale Saint-Pierre, établie sur une butte, un peu à l'écart du village d'alors. Mais l'artiste ne l'indique en rien : il est sans doute adossé à elle lorsqu'il prend les croquis qui vont lui permettre de dessiner sa lithographie.

Au cœur de cet univers bucolique, un important remblai rectiligne suggère le tracé de la voie ferrée de la ligne Paris-Tours de la compagnie du Paris-Orléans, réalisée pour la partie qui traverse la commune entre 1841 et 1843. On l'identifie

1 Micheline Henry, *Jean-Jacques Champin, dessinateur, graveur, peintre (1796-1860)*, in *Bulletin des Amis de Sceaux*, numéro spécial 1988. Résumé dans *Sceaux, bulletin municipal d'information*, n° 145, mars 1985, p. 3-4 et 6.

2 Le musée du domaine départemental de Sceaux possède une belle collection de ses dessins et lithographies, en particulier *Passage du chemin de fer à travers le parc de Ménil-Voisin près de Lardy* ou *Développement du chemin de fer devant Lardy* (1845, les deux) ou encore *Courbe du chemin de fer vers Paris* (vers 1847). Il a publié dans *l'Illustration* du 6 juin 1846 treize vignettes montrant la ligne Paris-Sceaux à l'occasion de son inauguration, M. Henry, *op. cit.*, p. 75.

3 Collection de l'auteur. Dimensions de l'image, largeur : 21,3 cm, hauteur : 15,5 cm. En bas à gauche : « Dessiné d'après nature et lithographié par Champin », à droite : « Imp. Jules Rigo Cie ». Un exemplaire de cette œuvre a été précédemment publié en noir et blanc dans Alexandre Grondard, *Connaître, comprendre Brétigny*, syndicat d'initiative de Brétigny, 1998, p. 21. Celui-ci a été reproduit en couleur dans Régis Bertrand et Guénola Groud dir., *Cimetières et tombeaux. Patrimoine funéraire français*, Paris, Éditions du Patrimoine, col. Patrimoine en perspective, 2016, p. 82 et sur le site Necrolog.hypotheses.org.

4 M. Henry, *op. cit.*, signale également p. 37 et p. 100 une *Vue du cimetière de Royat*, huile sur toile.

à un train qui passe. Le panache de fumée de sa locomotive fait écho à celui de la chaumière. À l'évidence, l'artiste a voulu tirer parti du contraste entre ce cimetière villageois, cette ruine médiévale et ce symbole par excellence de la modernité de son temps qu'est le chemin de fer. On retrouve cette juxtaposition d'éléments antithétiques dans une autre œuvre de l'artiste. Le recueil du *Paris historique* (1838) renferme une *Vue du cimetière de Clamart*⁵. Champin a dessiné la porte fermée et les hauts murs de ce cimetière, qui avait été établi en 1673 à l'emplacement des anciens jardins de l'hôtel de Clamart, dans le faubourg Saint-Marcel. Il avait été réservé aux inhumations des morts de l'hôtel-Dieu et des suppliciés et était alors fermé depuis 1793. On aperçoit dans le lointain le dôme du Panthéon. Cette ancienne église Sainte-Geneviève avait été transformée à la mort de Mirabeau, en avril 1791, en sanctuaire funéraire des grands hommes ; mais le 21 septembre 1794 la Convention en avait fait exhumer son cercueil, qui fut d'abord déposé dans le grand cimetière voisin de Saint-Étienne-du-Mont. Lorsque ce dernier fut supprimé en 1798, la sœur de Mirabeau fit transporter ses restes dans une fosse du cimetière de Clamart⁶.

L'aspect pittoresque du cimetière de Brétigny a séduit l'artiste. Il n'est pas viabilisé comme les grands cimetières urbains, sinon par des sentiers sinueux, les inhumations sont assez désordonnées et il est tenu avec quelque négligence par ce fossoyeur qui semble regarder passer le train. Son principal monument et son seul édifice public est la croix que devait renfermer alors un cimetière catholique, vers laquelle se tournait le prêtre pour réciter les dernières prières. On l'appelait couramment en certaines régions « croix hosannière », de l'*incipit* de l'antienne chantée à la procession du dimanche des Rameaux, *Hosanna Filio David*. En effet la bénédiction des rameaux s'effectuait souvent devant la croix du cimetière, surtout s'il était contigu à l'église ; ouvrant la semaine sainte, elle associait ainsi les fidèles qui se pressaient autour du célébrant, rameaux en main, à leurs morts qui reposaient tout autour « dans l'espoir de la Résurrection ». Champin a noté un détail fort précieux : on accrochait alors des rameaux à la croix. Le célébrant les aspergeait trois fois d'eau bénite avant de bénir ceux des fidèles, puis il les encensait.

En fait, le cimetière lui aussi participe d'une certaine forme de modernité. On y note les effets de l'article 12 du décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804), fondement de la législation contemporaine des cimetières en France, qui a reconnu « le droit qu'a chaque particulier, sans besoin d'autorisation, de faire placer sur la fosse de son parent ou de son ami une pierre sépulcrale ou autre signe indicatif de sépulture »⁷. Plusieurs de ces « signes indicatifs » sont bien visibles. Il s'agit de croix de bois et aussi de dalles au sol et de stèles. Certaines de ces dernières sont chavirées, ce qui n'est peut-être pas un indice d'abandon de

5 Je remercie madame Claire Castex de m'avoir communiqué une photographie de l'exemplaire du musée du domaine départemental de Sceaux.

6 Jacques Hillairet, *Les 200 cimetières du vieux Paris*, Paris, Éd. de Minuit, 1958, p. 246-248 et 126-127.

7 Régis Bertrand et Anne Carol dir., *Aux origines des cimetières contemporains. Les réformes funéraires de l'Europe occidentale (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Aix, Presses universitaires de Provence, 2016, p. 120-121.

la part de ceux qui les ont posées. Ces monuments sont directement plantés dans la terre qui recouvre la fosse et peuvent s'être affaissés lorsqu'elle s'est tassée.

Des croix sont à la fois protégées et renforcées par une toiture en bâtière. Ce modèle se répandra surtout ensuite dans les zones montagnardes. Les stèles à fronton et acrotères ne sont en revanche que faiblement christianisées (une petite croix gravée sur la plus haute), trait que l'on observe sur les monuments contemporains inspirés de l'Antique qui ont été conservés en d'autres cimetières – au Père-Lachaise par exemple. On note des couronnes, accrochées à une croix et à un acrotère. Elles pourraient marquer des tombes d'enfants ou d'adolescents. Selon un usage ancien, prescrit par le Rituel Romain de 1614, ce symbole d'innocence devait être posé sur le corps du jeune mort ou sur son cercueil. À cette date, le dépôt de couronnes lors des obsèques de morts de tout âge ou lors des visites aux tombeaux s'est répandu dans les grands sites urbains mais ne semble pas avoir encore atteint les campagnes⁸.

Quatre de ces stèles sont de plus grandes dimensions et pourraient constituer de premiers tombeaux pérennes sur des concessions perpétuelles, également autorisées par le décret du 23 prairial an XII et surtout l'ordonnance royale du 6 décembre 1843⁹. Les deux plus proches du fossoyeur semblent en particulier porter plusieurs épitaphes. Il arrive alors néanmoins que des notables villageois interprètent en leur faveur l'article 12 du décret de l'an XII pour établir des regroupements familiaux qu'ils devront en général régulariser lorsqu'un régime de concessions sera établi dans la commune.

En ces années médianes du siècle, ce cimetière n'est déjà plus le terrain vague de naguère et le moment viendra où, peut-être à l'occasion d'un agrandissement, il sera strictement réorganisé et ses tombeaux seront alignés en rangées comme on peut le voir aujourd'hui. Car il s'agit de la partie la plus ancienne de l'actuel cimetière de la rue du Guet de Saint-Pierre¹⁰. Seule la croix centrale y est de nos jours reconnaissable, telle qu'elle est figurée sur la lithographie, dernier indice de la fiabilité de cette précieuse représentation d'une étape du paysage de Brétigny.

8 Régis Bertrand, *Des fleurs pour les morts : aux origines des offrandes florales contemporaines*, in R. Bertrand, *Mort et mémoire. Provence, XVIII^e-XX^e siècles, Une approche d'historien*, Marseille, La Thune, 2011, p. 139-155.

9 Sur cette dernière, Régis Bertrand et Anne Carol dir., *Aux origines des cimetières contemporains*, op. cit., p. 137-143.

10 Vue de l'église et du mur d'enceinte du cimetière attendant au début du XX^e siècle (carte postale) dans Dominique Sollin, *Brétigny-sur-Orge, mémoire en images*, Saint-Cyr-sur-Loire, éd. Alan Sutton, 2010, p. 59. Une autre carte postale dans Alexandre Grondard, *Connaître, comprendre Brétigny*, syndicat d'initiative de Brétigny, 1998, p. 17. Le même auteur signale p. 22 la date de 1509 sur le fût de la colonne qui porte la croix.

Inventaire des cartes postales de Brouy

Frédéric GATINEAU et Jean-Louis CHANDELLIER

Brouy, petite commune du sud de la Seine-et-Oise comptait 256 habitants en 1901. L'exode rural a provoqué un lent déclin démographique qui l'a réduite à 104 habitants en 1975. Depuis cette date, elle a entamé une lente remontée pour atteindre 128 habitants en 2019.

Le but de cet article n'est pas de faire une histoire, même simplifiée, de cette commune. La rédaction d'une monographie historique sur Brouy a été entreprise depuis des années. Elle paraît régulièrement depuis 1998 sous forme de « Petites Chroniques Brogassoise » dans le bulletin municipal. Des centaines de pages sont en préparation car les documents conservés pour Brouy sont très riches, très variés et remontent au XII^e siècle.

Il s'agit, dans l'article présent, de partir du « matériau » cartes postales, non pas pour illustrer des tranches d'histoires ou pour présenter l'évolution des sites mais pour en faire une tentative d'inventaire : quels sont leur photographe ? leurs éditeurs ? à quelle date le cliché a-t-il été pris ? Pour répondre à toutes ces questions il faut se livrer, comme pour tout document historique, à un travail de critique interne (à partir du document lui-même) et externe (à partir d'éléments connus par ailleurs). Pour affiner les réponses, ces petites enquêtes, demandent, en particulier de comparer tous les exemplaires de chaque carte qui ont circulé.

On connaît l'intérêt des cartes postales anciennes pour l'histoire locale. Bien des monographies en ont usé, voir abusé. Peu de publications essonniennes ont fait ce travail systématique d'inventaire¹.

Le corpus des cartes brogassoises présente quelques particularités. Brouy offre un certain nombre de clichés exceptionnels qui en font de véritables trésors pour les collectionneurs. Plusieurs de ces cartes ont d'ailleurs été repérées très tôt par les pères de la cartophilie moderne², comme les cartes vedettes du département de l'Essonne.

On ne dénombre pas moins de 38 cartes issues de 10 éditeurs différents³. Seulement trois clichés concernent le hameau de Fenneville dont la population a pourtant toujours été à peu près équivalente à celle du bourg. Sans aucun

¹ Citons l'inventaire des cartes postales d'Itteville publié dans les cahiers de l'EPI, l'inventaire des cartes postales de Valpuiseaux réalisé par l'AVE et bien sur le remarquable travail de Bernard Gineste et de Jean-Michel Rousseau sur les cartes postales d'Étampes, classées par éditeur qui sont publiées sur le site du Corpus Etampois.

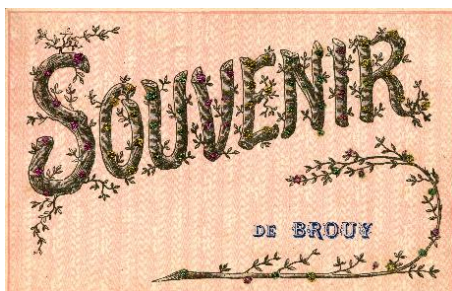
² Cf les catalogue Neudin d'une part et Fildier d'autre part qui paraissent respectivement à partir de 1975 et 1978.

³ Ces cartes sont issues de plusieurs collections privées.

monument public, Fenneville apparaît comme nettement oublié des éditeurs de cartes postales.

Il est très difficile d'être exhaustif dans le domaine de la cartophilie. Cet article provoquera, nous le souhaitons, la connaissance et la mise à jour d'autres cartes de Brouy encore ignorées à ce jour.

Commençons par les cartes dites fantaisistes, qui n'offrent guère d'intérêt puisqu'elles ne font qu'inclure le nom de la commune sur une composition préexistante. Pour Brouy on en compte cinq. Pas d'indication d'éditeur, seul indice, l'une d'elle a été rédigée par une certaine Marie Imbault du hameau de Fenneville le 31 août 1908. Les formules imprimées sont laconiques : « Amitiés de Brouy » « souvenirs de Brouy », (deux fois), « un baiser de Brouy », « un bonjour de Brouy ». Cependant on peut être sûr que ces petites cartes ont bien été imprimées pour Brouy et vendues sur place car Brouy est un toponyme unique. Il n'existe pas d'autre Brouy en France !





cliché signé Mundviller

Le plus ancien cachet que l'on connaisse ayant circulé sur cette carte date de 1905.

Sur le pan de la maison Gatineau sont accrochés deux panneaux publicitaires : « Chocolat Menier »⁴ et « Chocolat Guérin Boutron ».⁵

L'escalier de la ferme situé au bout de la place a disparu.

Face à la tête du cheval de trait on aperçoit la porte piétonnière et charrettière de ce qui a été la ferme seigneuriale du chapitre de Sens, avant la Révolution.

Le calvaire de la place est particulièrement bien visible, avec son emmarchement de pierre.

1905

Deux cartes, éditées par « J Rumeau et ses fils, photographes à Rochefort-en-Yvelines (Seine-et-Oise) »⁶ ont immortalisé un événement particulièrement

⁴ La célèbre marque dont l'usine de Noisiel était la fierté pour toute la Seine-et-Marne a été rachetée en 1971. Les plaques publicitaires « chocolat Menier » ont littéralement envahi « ad nauseam » l'espace public pendant des décennies. La défiguration des paysages par la publicité n'est donc pas une chose récente même si ces plaques nous semblent remplies du charme de l'ancien.

⁵ Cette seconde marque concurrente a cessé son activité en 1942.

⁶ Jean-Pierre Rumeau Bérin est né le 28 août 1856 à Nistos (Hautes-Pyrénées). Avant de devenir photographe, il a exercé divers métiers : brassier quand il passe devant le conseil de révision en 1876 ; domestique à Astaffort (Lot-et-Garonne) quand il se marie le 9 octobre 1878 puis cultivateur toujours à Astaffort et régisseur à Layrac (Lot-et-Garonne) en décembre 1881. En décembre 1885, il est brocheur, domicilié rue Ordener à Paris 18^e. En 1891, il est recensé à Valdampierre (Oise) où il exerce le métier de tabletier. Sa carrière de photographe commence à Beauvais (Oise) où il est domicilié 44, rue de

important pour la vie d'une commune à savoir l'inauguration de sa nouvelle mairie⁷. L'inauguration de cette « mairie d'école » a eu lieu le 4 juin 1905 sous la présidence du docteur Laurent Amodru, alors président du Conseil Général de Seine-et-Oise⁸. Le cachet connu, relevé sur une de ces cartes, le plus proche de l'événement, date de septembre 1905. L'édition et la commercialisation de ces cartes très « événementielles » semblent donc avoir été assez rapides.

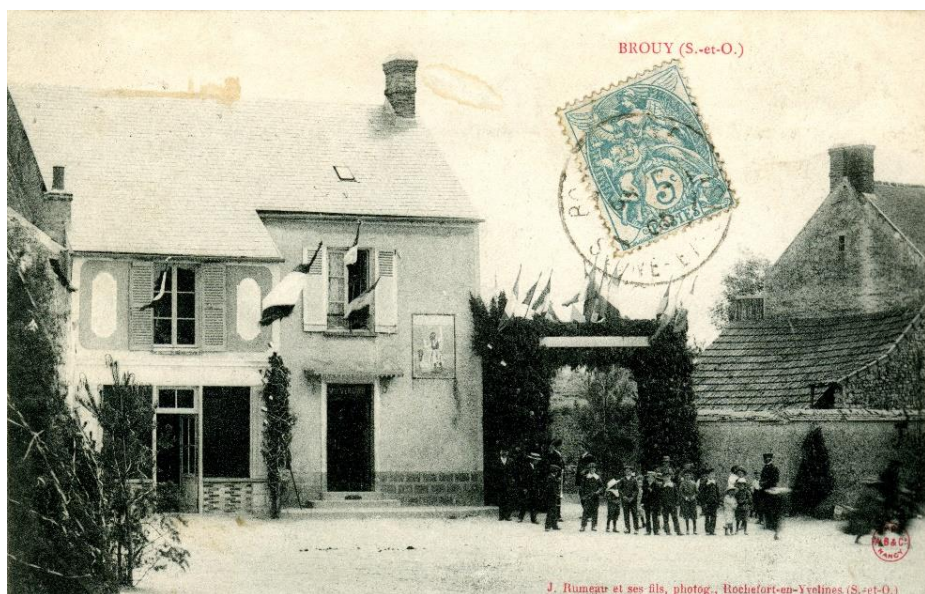
Rouen en 1891. Elle se poursuit à Longvilliers (Yvelines), un bourg de 340 habitants où il est recensé en 1901 et 1906. Là, il est aussi agent d'assurances. On le retrouve enfin à Rochefort-en-Yvelines où la famille Rumeau se serait installée avant 1908. Dans ce bourg de 569 habitants, il est en activité au moins jusqu'en juillet 1915.

(Notice empruntée au site internet www.portraitsepia.fr).

⁷ La construction de cette mairie est l'aboutissement d'un long processus. Dès 1853 est élaboré un projet de reconstruction de la mairie école : « *Considérant que, d'après le rapport joint, la maison d'école de Brouy est tout à fait insuffisante à sa destination non seulement en ce qui concerne la classe des élèves mais aussi le logement de l'instituteur ; considérant que les élèves sont obligés pour se rendre aux latrines de passer par la pièce affectée au logement de l'instituteur et aux archives de la mairie ; la classe actuelle est beaucoup trop petite : 5 mètres sur 5 m (27 mètres carrés). Le logement de l'instituteur se compose d'une seule chambre froide qui sert de passage aux élèves pour aller au cabinet d'aisance. Cette chambre servant en outre aux archives de la mairie... L'instituteur est très mal logé. Le nouveau projet prévoit une cuisine, une salle à manger et deux chambres. La commune étant sans salle de mairie il en a été fait une au premier étage* » (délibérations du conseil municipal).

Les archives communales conservent aussi le cahier des charges en vue de la reconstruction d'une maison d'école et le plan général de « la maison d'école et du terrain y attenant » dressé par Laporte, architecte à Étampes mais cette construction sera différée jusqu'en 1862 laquelle, sera, à son tour, reconnue vétuste 40 ans plus tard. En juillet 1902 le conseil municipal reconnaît : « *La reconstruction de la maison d'école est devenue indispensable par suite de l'insuffisance, de l'insalubrité et de l'état de vétusté de l'édifice actuel* ». Les plans et devis sont dressés par Clément architecte de la ville d'Étampes. (ADE 2 O 209). En mai 1904, pendant qu'on démolit l'ancien bâtiment pour construire le nouveau, l'école provisoire et le logement de l'instituteur sont installés pendant les travaux chez Madame Veuve Bourdeau, la maison est louée par la municipalité.

⁸ Laurent Amodru, médecin, habitait le château de Chamarande, village dont il fut longtemps maire. C'est une figure incontournable de la vie politique locale. Élu conseiller général de Seine-et-Oise en 1886 il est par ailleurs élu député de la circonscription d'Étampes de 1893 à 1910 puis de 1914 à 1928.



Le premier cliché, sobrement intitulé « Brouy », est pris au centre du bourg de Brouy, au carrefour des routes de Blandy, Champmotteux, Mespuits et Mainvilliers. Près de l'épicerie Vergino, au droit de l'actuelle « rue de la Mairie » est dressée une arche pour la circonstance. La foule est endimanchée et tout le décor pavoisé de drapeaux. L'inauguration de cette « Mairie École » est mise en scène comme le triomphe de la République, jusque dans cet extrême sud de la Seine-et-Oise. Le gros du décor est visiblement confectionné avec les moyens locaux : sapins et genévriers coupés dans les taillis de Brouy qui abondent dans les bois du « Parc » et du « Paradis ».



La deuxième carte de la série intitulée « Rue de Mainvilliers » montre l'angle de la rue appelée à l'époque rue des Coins. La rue de Mainvilliers est elle aussi pavée, comme sans doute tout le village, pour l'occasion. 23 personnes posent fièrement devant le café Guérin. C'est probablement dans cet établissement qu'on a reçu les autorités venues spécialement pour l'inauguration. Le personnel de réception recruté pour l'occasion est vêtu au mieux. À noter sur la droite, dans la cour un curieux bâtiment recouvert d'un toit de chaume ou de rouches dont la rusticité contraste avec la modernité célébrée ce jour.



Une troisième carte est signée du même éditeur Rumeau mais elle semble ne rien à voir avec les deux clichés précédents qui sont, eux, très circonstanciés et animés. Elle a pour titre « l'église ». Le cliché est pris au nord-est de l'église. Le mur du cimetière est impeccable. L'église est déjà bien envahie par le lierre. Quant au clocher il n'a plus que 15 ans à vivre... Mais cela, le photographe Rumeau ne peut le savoir.

1907

Trois cartes extraordinaires immortalisent un autre événement marquant pour la vie du bourg de Brouy et de son hameau de Fenneville : le percement des deux puits communaux.⁹ Elles sont signées « Vastel Paris »¹⁰

⁹ L'histoire du forage de ces deux puits est longue et douloureuse. L'approvisionnement en eau potable a toujours été complexe pour ce village de plaine, dépourvu du moindre cours d'eau. La situation est ainsi décrite par une délibération de 1905 « *Actuellement l'eau nécessaire aux besoins domestiques et à l'alimentation du bétail est fournie, à Brouy par un puits communal, un puits particulier avec manège, de très nombreuses citernes et un abreuvoir, à Fenneville par un puits communal, des citernes et un vaste abreuvoir. Le débit des puits est absolument insuffisant et le puisage par pompe à bras met ces puits à sec plusieurs fois par jour pendant la moitié de l'année. Monsieur Janet, ingénieur en chef des mines, a visité les deux puits de Brouy et Fenneville.* » En juin 1905 a lieu la première visite de l'entreprise spécialisée « Bregi et Panier » de Saint André-les-Lille (Nord) (ADE, dépôt 4 1 O1). En novembre l'entreprise, qui a travaillé à Roinvilliers, procède à des essais. Le projet établi par l'ingénieur Bregis est retenu en 1906. (ADE, 2 O 212). En février 1907 le conseil municipal accepte le devis de Pagnier et Bregi pour l'adduction d'eau. En septembre débutent les travaux de forage du puits de Brouy. A 15 m on trouve les sables de Fontainebleau, il faut creuser jusqu'à 68 mètres c'est-à-dire au niveau du calcaire de Brie. Les mêmes travaux sont entrepris au puits de Fenneville dans la foulée. En novembre 1907 il est précisé que la pompe qui doit être installée sur le forage de Brouy se trouve en ce moment à Invilliers près de Givraines et qu'il faut la faire prendre par une voiture (ADE, dépôt 4 1 O1). Le 8 décembre 1907 le forage est terminé, *l'essai a donné satisfaction*. Cependant les difficultés commencent en janvier 1908 l'entreprise se plaint « *nous avons déjà fait un forage à Brouy sur vos instances pour ne pas laisser la commune sans eau mais nous ne pouvons continuer les travaux sans marché régulier* » la récapitulation des forages effectués fait état de sommes considérables. Le sondage d'abord prévu à 8 m est prolongé à 52 m. Le devis prévisionnel de 3000 Fr insuffisant. La dépense s'élève à 9260 francs pour le seul puits de Brouy. On poursuit cependant les travaux du puits de Fenneville. (ADE, dépôt 4 1 O1). En novembre 1908 l'ingénieur Lorieux accuse la société Bregi « *d'avoir exploité la malheureuse commune de Brouy et d'avoir manqué de correction.* » Un nouveau marché de gré à gré est passé pour l'établissement de deux forages avec Louis Bregi. Il est précisé que le forage se fera « *avec du matériel à vapeur ... tous les terrains éboulés seront maintenus à l'aide de tubage en tôle quand les sables de Fontainebleau seront traversés... l'entrepreneur posera à partir du fond du puits un tubage.* » Pour la circonstance la commune sollicite un secours sur les fonds du Pari Mutuel. (ADE, 2 O 212). Finalement en janvier 1909 le conseil municipal, « *constatant que les travaux des puits de Fenneville et Brouy ont été exécutés avec soins et plein succès, adresse à M Pagniez et Bregi ses félicitations et est heureux de constater la bonne harmonie qui a toujours existé pendant les travaux avec ses ingénieurs.* »

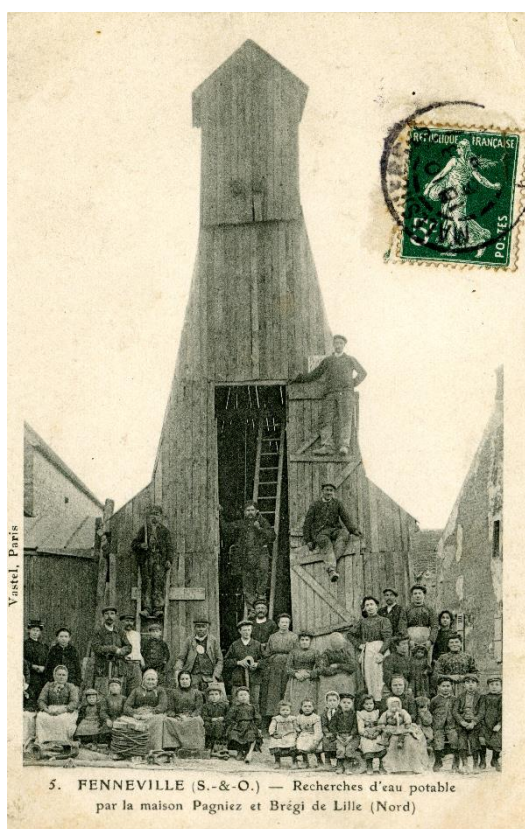
Hélas dans les années qui suivent on sait que ces forages seront loin de donner satisfaction. Les systèmes de pompage sont inefficaces et les puits s'ensablent.

¹⁰ On trouve au début du XX^e siècle un photographe du nom d'Albert Vastel, domicilié à Paris, rue du Faubourg Montmartre qui a réalisé un certain nombre de clichés pour des cartes postales en Île-de-France.



Ce cliché est vraiment exceptionnel. Trente-cinq personnes posent devant l'immense chevalet de bois destiné à abriter le forage. Les habitants du village se mêlent aux puisatiers. Une charrette à âne est postée en travers du départ de la route de Blandy. Un ouvrier arbore fièrement la pancarte « Pagniez Bregi sondages ». Il doit s'agir des débuts du percement (fin août, début septembre 1907) car le temps est visiblement au beau fixe.

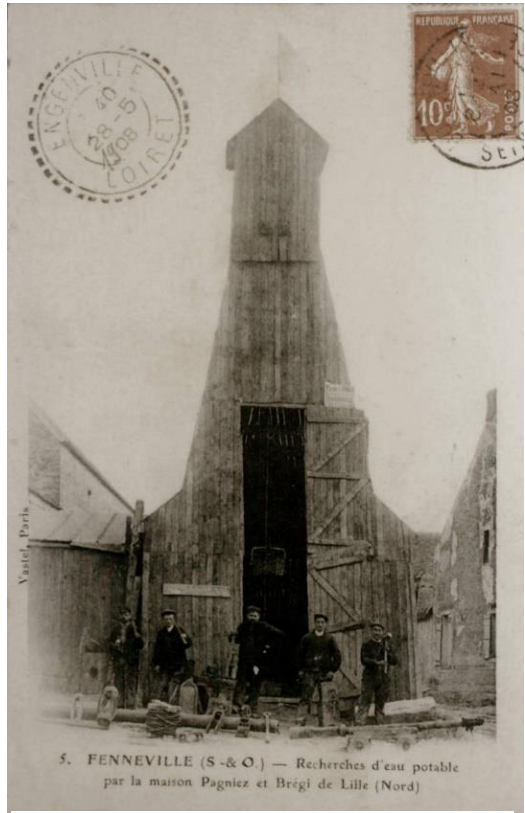
Sur la carte suivante pas moins de quarante et une personnes, de tous âges, posent devant le chevalet du puits du hameau. Là encore les habitants de Fenneville se mêlent aux puisatiers. Les visages sont plus graves qu'à Brouy, et on est habillé plus chaudement. Le forage de Fenneville s'est déroulé durant l'automne et l'hiver 1907.

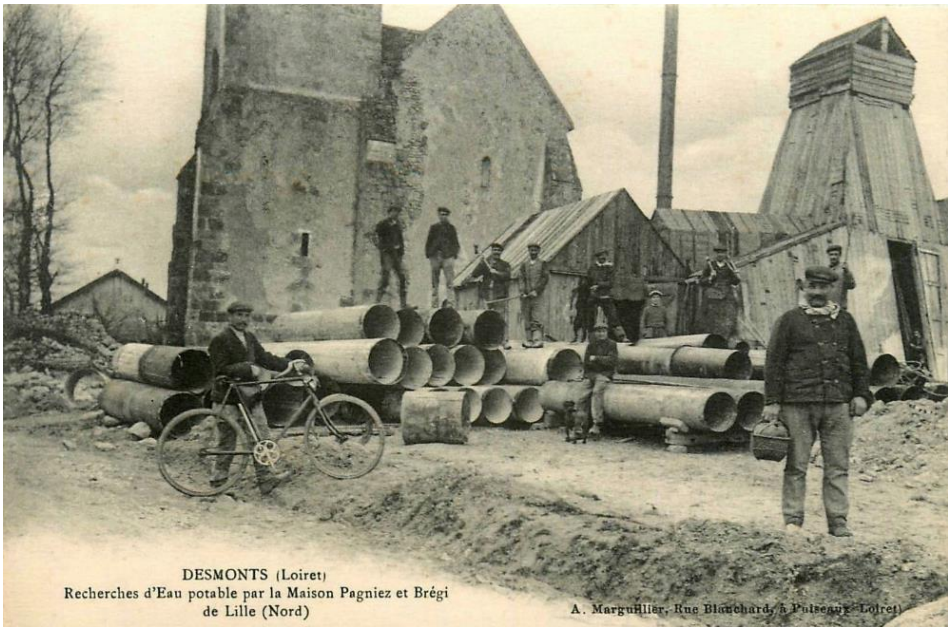
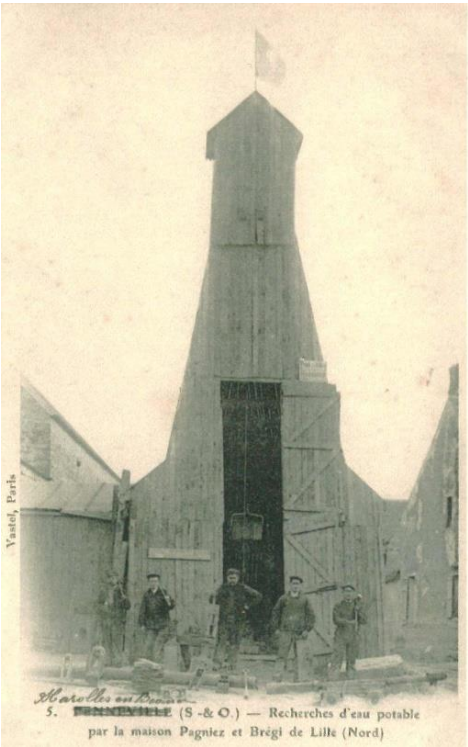
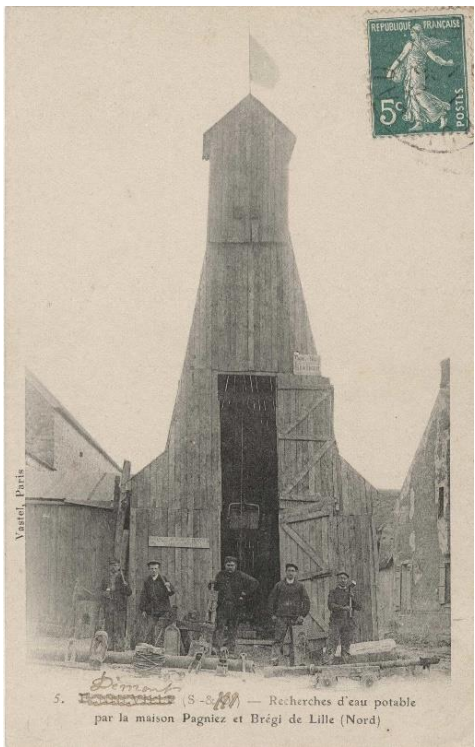


Une deuxième carte, assez semblable, est consacrée au puits de Fenneville. Curieusement elle porte le même numéro « 5 ». Sur ce cliché les puisatiers posent seuls. On est probablement à un autre stade du travail de percement car les matériaux de forage qu'on distingue sur le sol sont différents de ceux qui figurent sur la carte précédente.

Curieusement on connaît deux exemplaires de cette carte qui, ayant circulé, portent deux ratures manuscrites sur le mot imprimé « Fenneville ». La première situe le forage à Marolles-en-Beauce mais, vérification faite, la configuration de l'ancien puits de Marolles ne peut correspondre à ce cliché. L'autre rature situe le cliché à Desmonts dans le Loiret. Là encore la topographie du puits de Desmonts ne saurait

correspondre au cliché. Par ailleurs il existe une carte postale éditée par Blanchard de Puiseaux qui a pour titre « Desmonts (Loiret) recherche d'eau potable par la maison Pagniez et Bregi de Lille (Nord) ». La même entreprise a effectivement travaillé à Brouy, Fenneville et à Demonts mais notre cliché a bien été pris à Fenneville.







Le plus ancien cachet que l'on connaisse sur une carte du type ci-dessus ayant circulée, date de 1908. Elle est adressée par un enfant à un certain « Vincent Charles, militaire » qu'il appelle « mon cher petit papa ».

Quatre personnages féminins et une voiture à cheval animent la photo. L'ensemble donne une idée assez précise de l'atmosphère d'un croisement de routes « avant l'automobile ».

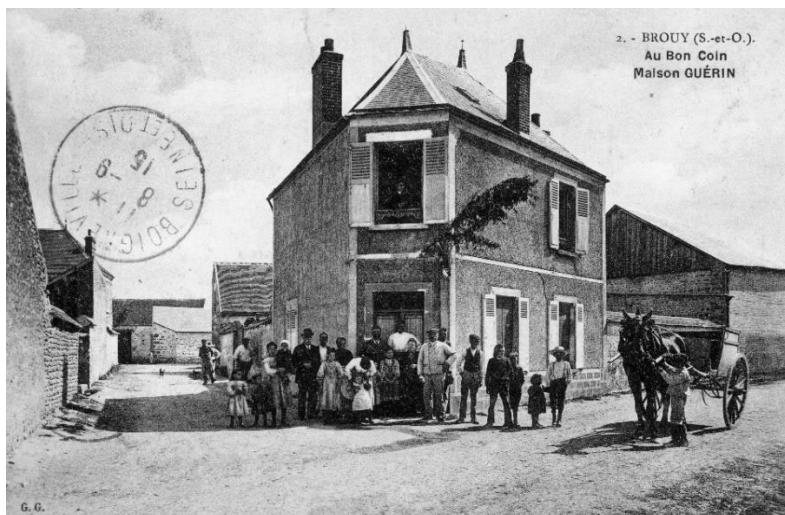
Au milieu de l'îlot central, la devanture flambant neuve porte l'inscription « Épicerie, nouveautés, confection ». La façade est garnie de deux publicités dont une pour l'inévitable « chocolat Menier ».

À l'arrière-plan on distingue le sommet du clocher, couvert de lierre.



Brouy « l'église »

Le plus ancien cachet que l'on connaisse sur une de ces cartes ayant circulé date de 1908. Les faces est et nord du clocher semblent moins envahies de lierre.¹¹ La salle de la cloche est éclairée par quatre baies simples. Sur la face est de la tour, une baie bouchée trahit l'existence d'une ancienne chapelle sous le clocher qui communiquait avec le chœur de l'église. Le sommet de cette jolie tour est orné d'une élégante corniche à modillons. Le mur est du cimetière est très bien entretenu.



La carte, éditée par Garnier¹², est très animée. Vingt-six personnages de tous âges et une poule prennent la pose. Sur la route de Mainvilliers une voiture de cheval. Le plus ancien cachet que l'on connaisse sur une carte de ce type ayant circulée date de 1908 et la correspondance est signée Ronceret. La photo a été prise à l'angle de l'Impasse du levant qui s'appelait alors la rue des coins. Le café Guérin est orné du « bouchon ». Le bouchon est une tradition locale qui consiste à suspendre à la façade des cafés une branche de genévrier décorée de guirlandes et de bouchons et ce, à l'occasion de la fête patronale qu'on célébrait à Brouy le dimanche proche du 29 juin. Au fond, à droite de l'impasse, on

¹¹ Cette caractéristique avait déjà été remarquée par Alexis Martin en 1897 dans « *Promenades et excursion dans les environs de Paris* » Le premier village qui se présente sur notre route est Blandy ; il est comme Estouches placé sur la limite du département ; comme lui, il est peuplé de grandes fermes et ses 200 habitants s'occupent exclusivement de culture. Un peu plus loin, Brouy répète absolument Blandy : mêmes champs de blé sur le territoire de la commune, même mare où boivent des vaches à l'entrée du pays, mêmes fermes aux vastes proportions, mêmes volailles picorant sur le chemin et fuyant à notre approche avec des petits gloussements d'effroi, même cabaret enfumé, orné d'un gigantesque billard, même clocher carré à toit à bâtière, dominant le tout. A Brouy, pourtant, ce dernier offre une particularité charmante : du sol au faite un gigantesque lierre l'enveloppe de son feuillage sombre et ses rameaux noueux envahissent les murs de l'église ; le portail roman de celle-ci donne accès à une seule nef éclairée par de petites fenêtres en plein cintre.

¹² Gustave Garnier était un éditeur de carte postale étampois.

distingue la maison Besnard, seule maison de style « villa bourgeoise » dans toute la commune. Elle faisait l'admiration de tous les Brogassois de l'époque on point de l'appeler parfois « le château ».

1909

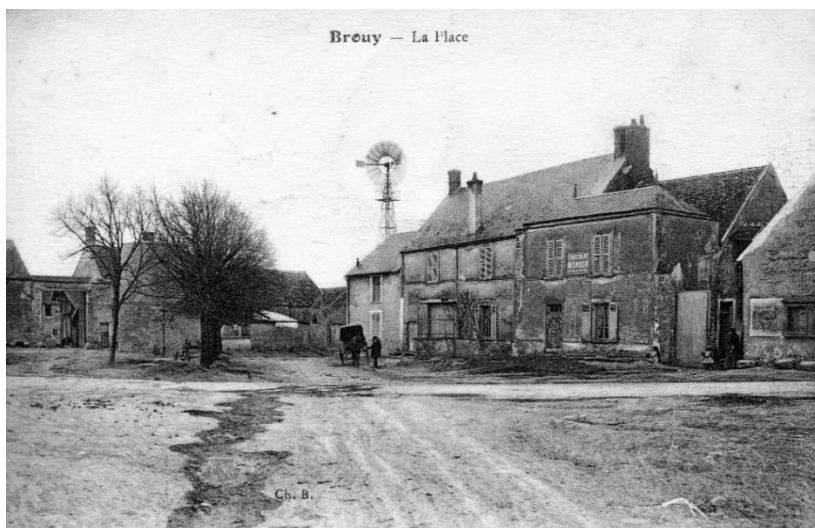


Autre carte joliment animée : 17 personnages dont les regards se croisent, deux chiens et un cheval. Les tilleuls de la place sont encore bien maigres. Le réservoir n'est pas encore construit sur la place. Les travaux sont en préparation.



Le cliché ci-dessus semble avoir été pris le même jour que le précédent : on y retrouve en partie les mêmes personnages qui posent devant le calvaire de la place et les mêmes tuyaux en arrière-plan.

1911



La photo ci-dessus est signée « Ch B Malesherbes ».

Une seule voiture à cheval et son conducteur égayaient ce cliché hivernal plutôt triste. L'éolienne est le système adopté pour faire monter l'eau du puits de Brouy. Il s'agit d'une éolienne de type « *Bollée à désorienteur automatique Lebert* ». Elles vont remplacer d'autres éoliennes d'un premier type installées peu après le forage¹³. Ces nouvelles éoliennes ne fonctionneront pas mieux que les premières. Celle de Brouy sera la cause d'un accident dramatique¹⁴. Elles seront finalement enlevées en 1920¹⁵.

Le calvaire de la place semble déjà détérioré, on trouve une charrue à brabant double, échouée à côté. Sur la maison Gatineau un panneau publicitaire « *Chocolat Menier* » et sur le pan du bâtiment à usage d'écurie est fixé le panneau d'affichage municipal. Il y est resté jusqu'au début des années 2000. Sous ce placard à usage de panneau, des pierres qui, selon la tradition, proviendraient du forage du puits.

¹³ Pour faire monter l'eau on avait installé en 1908 sur chacun des puits une « chaîne de type Coupey » actionnée par un moteur à vent. Ce système n'a jamais donné de résultat. *En été le système ne fonctionne pas faute de vent, ces appareils se sont usés très vite, tournant au moindre vent sans monter d'eau. À l'heure actuelle la commune n'est alimentée que par deux pompes à bras... par suite de la sécheresse actuelle les mares sont sans eaux, il faut aller chercher l'eau à 4 km et payer une forte redevance à la commune qui fournit cette eau* ». Les travaux prévus comprennent l'installation au bourg comme au hameau d'une turbine éolienne, de son pylône, d'une pompe et de son mécanisme de commandement, la construction de réservoirs, la fourniture et la pose de canalisation avec bornes fontaines à contrepoids (ADE, 2 O 212).

¹⁴ La mort d'une petite fille.

¹⁵ Dans la séance du 14 novembre 1920 le conseil municipal de Brouy délibère : *considérant que les éoliennes qui servent à monter l'eau des puits dans les bassins sont usées et n'ont jamais donné de bons résultats les éoliennes seront revendues*. Ces éoliennes avaient été fournies par la maison F Chesne à Saint Quentin.

Le haut de la porte charretière de la ferme au bout de la place a aujourd'hui disparu.

1912



Ce cliché date d'avant la guerre de 1914, il ne comporte aucun personnage.



Cette carte photo montre l'intérieur de la ferme Besnard.

On y reconnaît quelques éléments typiques d'une cour de ferme : boîtes à lait, poules, bicyclettes et deux magnifiques chevaux de traits menés par le charretier.

Sur la gauche de la grande maison un escalier en pierre mène au grenier, tout en abritant la descente de la cave.

À noter au-dessus dudit escalier un curieux bec de gaz ouvragé.

Derrière la maison l'éolienne qui domine le puits voisin récemment creusé.

1913



Cette carte a été postée en 1913. La photo est animée de sept personnages. Cinq hommes à casquettes et deux jeunes enfants. La mairie-école est alors toute neuve (elle a 8 ans) et fait la fierté des Brogassois.

À noter, attenant à la salle de classe, un petit bâtiment qui préexistait à la nouvelle mairie sous lequel existe une curieuse citerne à récupération d'eau qui semble remonter à la mairie précédente construite en 1862. La maison derrière la grille, au second plan des tilleuls de la place de l'église, est l'ancien presbytère vendu en 1790.

1919

De grosses fissures parcourent la tour de l'église et ce, du haut en bas. Le lierre envahit complètement le clocher ainsi que le contrefort. Ce cliché a été pris probablement très peu de temps avant sa chute.

À défaut de coq une petite girouette surmonte le clocher. L'ensemble de la toiture semble en très mauvais état.

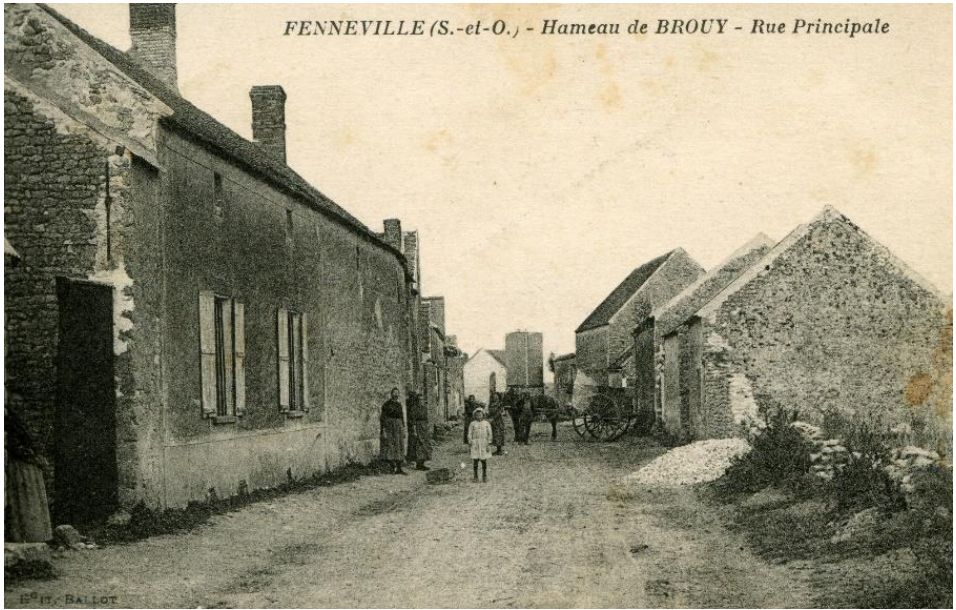
L'entretien du cimetière, sur lequel n'est pourtant pas encore tombé le clocher, est assez négligé. Les tombes sont très enherbées.



1922

Trois cartes de la même série portent deux mentions d'éditeur. Coté photos mention « Ballot ». Ce Ballot était le propriétaire de l'épicerie de la place de Brouy. Au revers « Édition Cosson, 8, rue Pierre Chausson Paris »¹⁶ qui correspond sans doute au photographe.

Elles ont été prises probablement vers 1922.



Tous les bâtiments sont toujours en place.

À gauche un « bouchon » marque l'entrée du café Legivre.

En travers de la grande rue un tombereau attelé participe à l'animation de la scène.

La petite fille en blanc serait Alice Laudemare avec, près d'elle un jouet d'enfant composé d'une petite cariole.

En arrière-plan, au milieu de la route « le réservoir » construit en 1910 suite au percement du puit de Fenneville. Ce réservoir de distribution mesurerait 2,10m de diamètre et 2m de hauteur. Devenu inutile et assez gênant pour le passage des véhicules il a été démoli dans les années 1950¹⁷.

¹⁶ Ce photographe a fourni de nombreux clichés pour des cartes postales dans toute la région parisienne.

¹⁷ ADE, E dépôt 4 1 O1.



Cette carte particulièrement vivante (12 personnages) montre la devanture de l'épicerie Ballot ornée de son traditionnel bouchon près de la plaque publicitaire « Chocolat Menier » ; au second plan les ruines de la maison Fautrel et les tilleuls de la place du pays.



Cette carte montre la place avec ses tilleuls vue depuis l'arrivée de la route de Blandy.

Au premier plan le réservoir appelé localement « la tourelle » construit vers 1909 suite au percement du puits. Le réservoir de Brouy devenu inutile, a été démoli dans les années 1980.

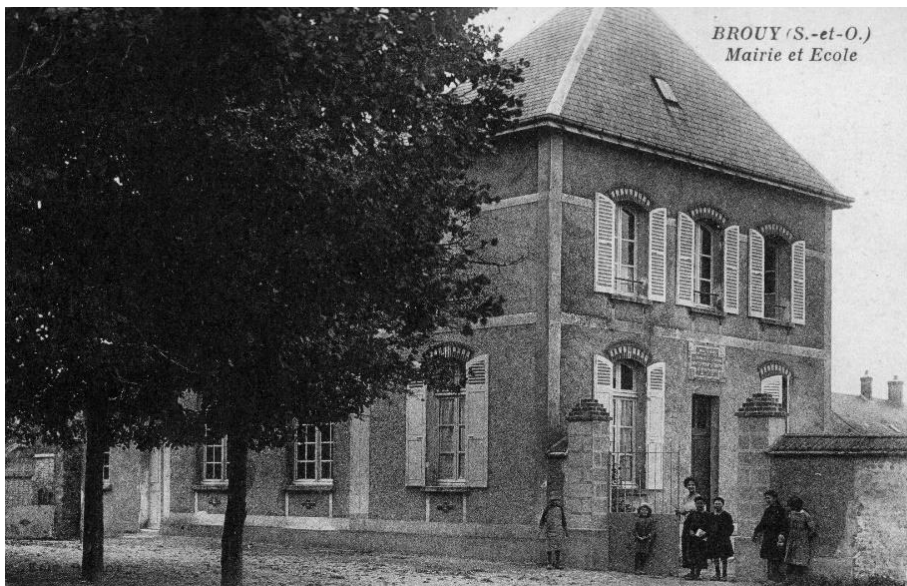
Sur le bord de la route un tas de cailloux, probablement destiné à l'usage du cantonnier.

Quatre personnages, dont un jeune adulte qui pose fièrement avec sa bicyclette.

Au fond on distingue la devanture de l'épicerie Ballot, au centre du pays.

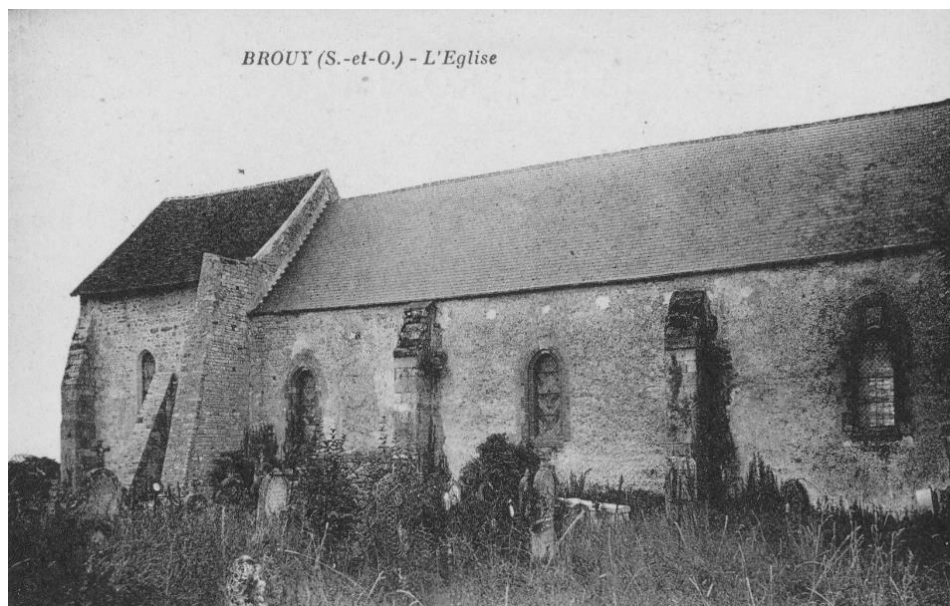
Derrière le tas de cailloux et entre les tilleuls, le calvaire de la place.

Trois cartes portent les mêmes mentions au revers « Édition Cosson, 8 rue Pierre Chausson Paris » mais pas la mention de l'épicerie Ballot.



Une femme et cinq enfants posent devant la grille de la cour de l'école. Au-dessus de la porte d'entrée de la mairie on remarque la plaque « aux instituteurs de Seine-et-Oise, aux enfants de la commune morts pour la Patrie, le département 1914-1918 ». Le Conseil Général de Seine-et-Oise a fait apposer ce type de plaque dans pratiquement toutes les écoles des communes du département au début des années 1920.¹⁸

¹⁸ Dès le 24 février 1919, le Conseil Général de Seine-et-Oise, souhaitant rappeler aux « générations présentes et futures de nos écoliers la suprême leçon de l'exemple » avait décidé d'apposer dans chaque école publique, de garçons ou mixte, une plaque dédiée « Aux instituteurs de Seine-et-Oise et aux enfants de la Commune morts pour la Patrie, 1914-1918 ». Recueil des délibérations du Conseil Général de Seine-et-Oise.



Ce cliché a été pris sur la façade ouest de l'église. Le clocher a déjà disparu. Il est tombé en 1920. On a gardé, en le reconstruisant, une partie du mur droit de l'ancien clocher. Pour parer au dégât provoqué par la chute de la tour on a construit le grand contrefort contre le mur du chœur.

Le cimetière est toujours sur son emplacement séculaire, à savoir la place près de l'église. Toutefois il semble passablement négligé. Il sera transféré en dehors du village, route de Fenneville en 1933. M Jousset architecte à Étampes dressera les plans de ce nouveau cimetière. Les contreforts du mur nord de l'église ont été débarrassés du lierre qui les envahissait¹⁹.



Le même cliché a servi à éditer une autre carte postale sans nom d'éditeur.

¹⁹ « Les familles qui désireraient faire enlever les restes des membres de leurs familles qui reposent dans le vieux cimetière pourront le faire pendant une durée de 5 ans » délibération du Conseil Municipal de Brouy de 1937.

1935

Trois cartes postales sont éditées par le café tabac Villemalard.



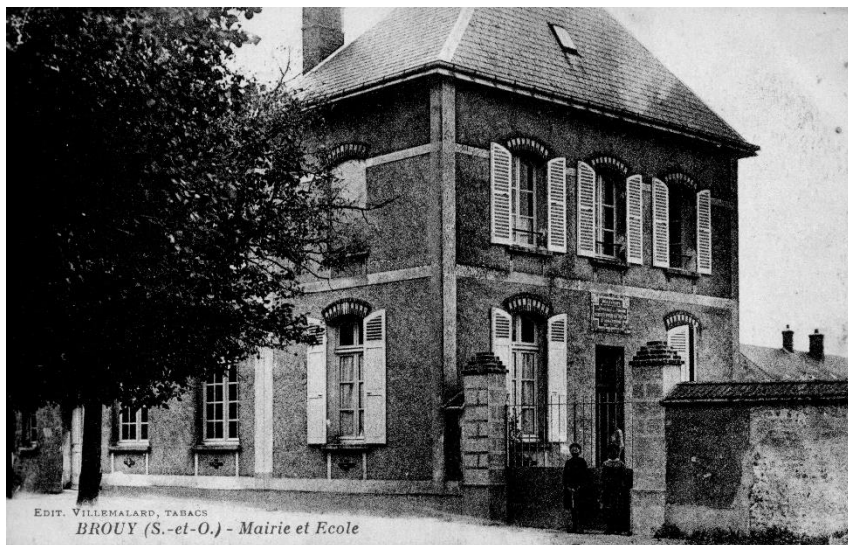
Cette carte est une autopromotion de la maison éditrice. On distingue sur la façade : la pancarte « Poste rurale »²⁰, la plaque publicitaire du journal « Le Petit Parisien », la carotte de bureau de tabac, le traditionnel « bouchon » auquel est resté accrochée une bouteille. Devant la devanture pose toute la famille Villemalard.



L'épicerie du centre bourg présente une triste figure. On distingue à peine quelques silhouettes devant la devanture. La façade de la maison ne comporte

²⁰ Outre les services traditionnels des postes, la maison Villemalard deviendra aussi le point de départ du précieux véhicule postal qui se rendait à Étampes et pouvait y emmener les habitants moyennant une modique contribution. Ce service de la poste automobile rurale sera définitivement abandonné en 1970.

pas encore la plaque « Michelin » Brouy apposée vers 1938 et qui restera en place jusqu'aux années 1970²¹. Devant la ferme Lesage un tombereau de betteraves signale que ce triste cliché a été pris en automne.



Deux enfants devant la grille et une femme dans l'embrasure de la porte d'accès à l'escalier qui monte à la mairie tentent d'animer ce cliché assez terne.

1957

Série de cartes « édition d'art Rameau ».

Le photographe étampois Robert Rameau²² a sillonné l'ensemble du sud de la Seine-et-Oise. De ces clichés noir et blanc, souvent de très bonne qualité, a été tirée une série de cartes postales dont l'inventaire complet reste à faire. À la différence des cartes d'Avant-Guerre les photos publiées, qu'il s'agisse de Brouy ou des autres communes, à de rares exceptions près, sont sans personnage. Ce type de prise de vue valorise les sites pittoresques plutôt monumentaux. Brouy ne présentant aucun monument grandiose cette série de cartes donne du village une vision assez plate.

²¹ Une autre plaque de ce type subsiste à Brouy dans l'impasse du Levant.

²² Certains employés, dont le regretté Bernard Paillason, ont participé à ces prises de vues des années 1950/1960. Robert Rameau est mort en 2001 à l'âge de 93 ans.



La mairie école

Les tilleuls de la place de l'église sont feuillus²³. La fenêtre qui éclaire l'escalier d'accès à la mairie est pavoisée. Le cliché a sans doute été pris aux alentours d'une des fêtes patriotiques de la belle saison (8 mai ou 14 juillet). La plaque dédiée « Aux instituteurs de Seine-et-Oise et aux enfants de la Commune morts pour la Patrie, 1914-1918 » ne figure plus sur la photo. Elle avait été déplacée au début des années 1950 pour être fixée sous le préau dans la cour de l'école. Quatre enfants posent sous les fenêtres de leur salle de classes.

L'école mixte de Brouy a fermé ses portes en juin 1967. Les petits Brogassois ont dû alors rejoindre l'école de Blandy : 2 kilomètres depuis le bourg de Brouy, 3,5 kilomètres depuis le hameau de Fenneville.



La mairie école est prise en plan plus rapproché et les écoliers ont disparu. ²⁴

²³ Les deux tilleuls les plus proches de l'église ont été abattus dans les années 1980 pour dégager le très beau portail inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis le 15 novembre 1926.

²⁴ Ce joli bâtiment de la mairie école construit en 1905 n'existe plus aujourd'hui. En novembre 1984 la réparation de l'ancienne mairie est jugée trop onéreuse, le conseil



La mare 1

La photo est prise à l'entrée du bourg, depuis la route de Blandy. La belle mare de Brouy existe depuis fort longtemps²⁵.



La mare 2

municipal opte pour sa démolition. Est élaborée alors un projet de construction d'une nouvelle mairie avec bureau, secrétariat, salle de réunion à usage de salle polyvalente et local d'archives. La nouvelle mairie a été inaugurée le 7 juin 1986 en présence du commissaire adjoint de la République d'Étampes et de Jean Simonin président du Conseil Général de l'Essonne.

²⁵ La mare de Brouy est formellement citée pour la première fois en 1791 dans la liste des « terres dépendantes de la ferme seigneuriale de Brouy » (AD 78, 1 Q 52).

Deuxième cliché de la mare de Brouy en plan plus rapproché. La photo a été prise une vingtaine d'année après une rectification importante du périmètre de la mare²⁶ et une dizaine d'année après des travaux importants imposés par la commune sur le mur de la ferme qui jouxte la mare pour améliorer l'étanchéité du point d'eau²⁷. En arrière-plan, sur la droite, on remarque le hangar de la ferme Laurent, déjà en très mauvais état.



La place 1

La jolie place du village semble défigurée par l'immense poteau électrique, fort heureusement aujourd'hui disparu. Il est difficile de dater avec précision la construction de cet immense pylône²⁸.

²⁶ « Autorisation de faire boucher une partie de la mare de Brouy lors du rechargement du CV 2 de façon que la route forme une ligne à peu près droite » délibération du Conseil Municipal de Brouy, 1937.

²⁷ Délibération du Conseil Municipal de Brouy, 1947.

²⁸ Le projet de syndicat de communes pour l'électrification de la Forêt-Ste-Croix, Marolles-en-Beauce, Bois-Herpin, Roinvilliers, Champmotteux, Mespuits et Brouy remonte à 1922. En février 1926 un emprunt est de fait lancé pour l'électrification de Brouy. La commune signe une convention de concession entre le syndicat intercommunal et la société Sud Lumière (délibération du Conseil Municipal de Brouy). En 1927 la commune paye effectivement sa première facture à Sud Lumière pour l'éclairage municipal. (AC recueil de factures). En décembre 1943 il est question du projet de poursuivre l'électrification des écarts de la commune de Brouy avec renforcement et remplacement des deux transformateurs communaux au village et à Fenneville. (ADE, 971 W 142). En 1945 a lieu la réception définitive des travaux d'électrification exécutés par la société Self (ADE, 971 W 142). Le renforcement du réseau électrique avec passage du 110 volts au 220 volts n'aura lieu qu'en 1971.

Sur la pointe de la place on distingue le socle du calvaire mais la croix, elle-même, a disparu. En arrière-plan on distingue une vieille femme et, avec leurs bicyclettes, quelques éléments de la jeunesse brogassoise de l'époque.



La place 2

Le cliché est pris depuis la route de Mainvilliers. En arrière-plan on distingue le placard d'affichage municipal sur le pignon de l'écurie de la ferme Gatineau, lequel placard en bois restera en place jusqu'au début des années 2000. Une voiture noire (type Peugeot 403) est garée devant la même maison Gatineau. Au beau milieu du carrefour une femme prend la pose avec apparemment son chien dans ses bras, derrière elle la ferme Laurent.



L'église

Le cliché montre l'édicule construit en 1937 pour remplacer le clocher après la chute de celui-ci en 1920²⁹. Toutes les verrières de l'église sont abimées et la toiture n'est pas en bon état.

²⁹ En janvier 1937 le conseil municipal délibère « Vu la demande effectuée par le monsieur le doyen d'Angerville pour la réfection du clocher, décide d'autoriser à effectuer les travaux à ses risques et périls et sans aucun engagement de la commune. Celle-ci ne participera en aucune façon aux dépenses engagées à ce sujet. M le curé (résidant à Blandy) sera autorisé néanmoins à prendre les pierres qui lui paraîtront nécessaires dans le tas provenant de la démolition de l'ancien clocher ». En avril de la même année autorisation est donnée à Villemalard, maçon « de prendre les pierres provenant de la démolition du clocher qui sont entassées sur la place sous la condition que ce dernier se procurera en échange et transportera sur le chemin VO N° 2 un égal volume de pierres pour le rechargement de ce chemin ». Les travaux sont rondement exécutés et le 16 mai a lieu la fête du « nouveau clocher » présidé par le vicaire général Robert assisté par le chanoine Guillochon, curé doyen d'Angerville, et de messieurs les curés du doyenné d'Angerville et des paroisses voisines du Loiret. On espère alors « qu'un peu plus tard, lorsque les souscriptions seront plus nombreuses, on pourra surélever le clocher au-dessus du toit de l'église » (bulletin cantonal du doyenné d'Angerville-Méréville). Cette fête du clocher fait l'objet d'un article dans le journal « la Croix de Seine-et-Oise », daté 27 Juin 1937 : « Il y a bien des années, le clocher de Brouy avait été renversé par une forte tempête, et la belle cloche, très ancienne, gisait au milieu du cimetière. Il y eut des tentatives répétées pour la remettre en meilleure position, mais sans résultat. Dès l'arrivée de M l'abbé Laporte, nouvel essai. Faute de ressources, il ne s'agissait pas de reconstruire le clocher. Mais de faire un beffroi solide en attendant des années plus prospères. Avec le consentement de M le Maire et de son Conseil Municipal, autorisant l'emploi des pierres d'autrefois, M. Flamand, architecte d'Angerville, nous fit, un plan acceptable : pierres et ciment. M. Ronat, fondeur à Chalette (Loiret), refit l'armature de la cloche qui, dès maintenant, a retrouvé sa voix à Brouy, et c'est son rétablissement que nous fêtons le dimanche 20 juin. L'église, gracieusement décorée de guirlandes et de fleurs préparées par de bonnes personnes de la paroisse, était, à 3 heures, remplie d'une nombreuse assistance, de messieurs, de dames, de jeunes garçons et de fillettes en blanc. Après les petites Vêpres, le doyen excuse M. le Vicaire général Robert, retenu à Versailles, mais qui nous a bien promis de revenir dans notre région ; il remercie les bons confrères de Saclas, de Sermaise, de Mainvilliers, de Morville, venus pour rehausser notre cérémonie, et donner à leur bon voisin de Blandy une marque d'affection bien méritée ; il remercia les donateurs qui ont répondu à l'appel de leur curé, mais fait comprendre, que les sommes reçues ne couvriront pas entièrement les dépenses, et que la souscription reste ouverte. »

Château de Montagu (Marcoussis) : Recherches actuelles (2019-2022)

Sarah BEIGER

Du château de Marcoussis, construit en grande partie par Jean de Montagu au tout début du XV^e siècle, ne subsiste aujourd'hui que des vestiges très arasés. L'édifice a connu plusieurs réaménagements successifs avant un démantèlement opéré au début du XIX^e siècle. Le site castral est implanté en périphérie de la commune de Marcoussis, dans le département de l'Essonne, au sud de l'Île-de-France, soit à une trentaine de kilomètres de Paris, dans le canton de Montlhéry. Cette note propose de résumer brièvement le contexte architectural de l'édifice, avant de présenter les premiers résultats des recherches archéologiques menées au château depuis quelques années. Elle présentera également les différents projets en cours et les principaux objectifs des futures campagnes de fouilles.



Figure 1 : Aquarelle du château en 1779 par Sarrasin

1. Le contexte architectural connu avant les fouilles

Le château, de plan rectangulaire, dispose de quatre tours circulaires aux angles, dont l'une est conservée dans toute son élévation. Ses deux courtines courtes sont flanquées au centre de tours en fer à cheval, inspirées des plans philippiens. Pourtant édifié au tout début du XV^e siècle, le château est encore tributaire de ce type de plan, apparu vers la fin du XII^e siècle. Les ailes sud et nord possèdent chacune deux tours en fer à cheval, formant dans le premier cas le châtelet d'entrée, dominé par une tour de guet, et encadrant dans le second cas la zone dite de la tour carrée.

De dimensions moyennes, voire basses, par rapport à des exemples équivalents en Île-de-France¹, le château mesure environ 51 m sur 30 m et s'organise autour d'un espace intérieur dégagé, qui représente environ 450m². Ce « château-cour », tel qu'on pourrait le désigner d'après l'expression d'André Châtelain², possédait des bâtiments intérieurs adossés aux courtines, dont le plan demeure aujourd'hui lacunaire (fig. 2).

Pour la majorité des vestiges, seuls les soubassements sont conservés. Depuis les douves asséchées et partiellement dégagées, ils sont visibles sur une hauteur de 3 m ou 4 m. Les bases des tours sont toutes talutées.

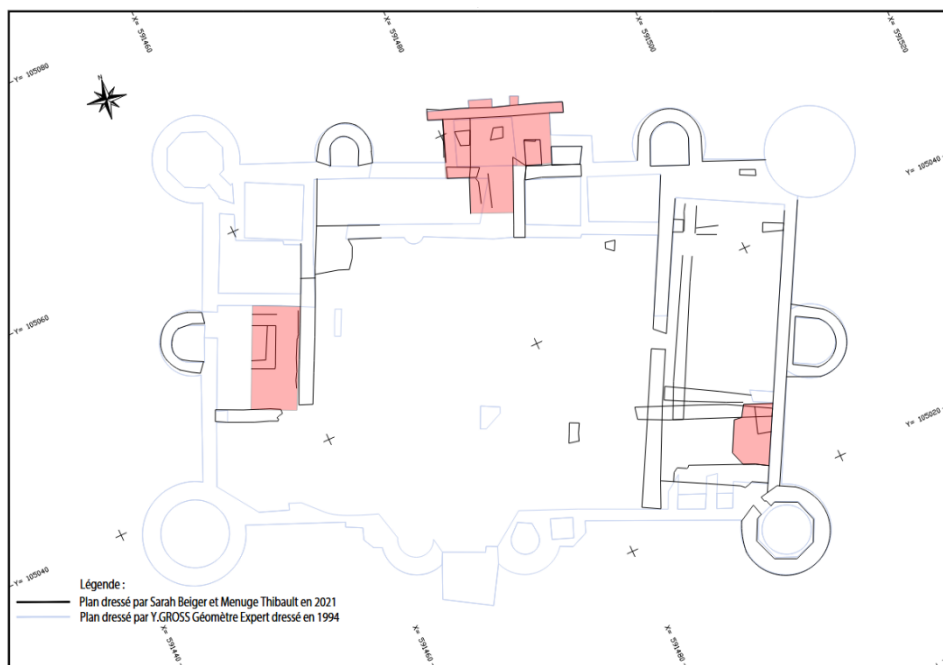


Figure 1 : Plan topographique du château en cours de réalisation
En rouge, les zones conservant des vestiges antérieurs au XV^e siècle.

¹ Jean Mesqui, 1988, pp. 28-29.

² André Châtelain, *Châteaux forts, Images de pierre des guerres médiévales*, 1995, p. 35.

Suite au délai très court de la vaste campagne de construction engagée par Jean de Montagu, les matériaux et leur mise en œuvre sont relativement homogènes, à l'exception des parties antérieures, de quelques réfections modernes et enfin de celles réalisées au ciment dans les années 1970 et 1980. Les parements extérieurs sont généralement en moyen appareil régulier, montés en pierre de taille d'un grès local. La hauteur de ces assises varie quelque peu, mais la moyenne se situe entre 0,25 m et 0,30 m. Le mortier de sable jaune clair utilisé lors du chantier du début du XV^e siècle, est encore visible sur la tour Henri IV, qui a été peu reprise en élévation³ (fig. 3).



*Figure 2 : Vue de l'élévation de la tour Henri IV :
exemple de l'appareil du XV^e siècle © Centre André Chastel*

L'édifice possède également un appareil irrégulier composé de moellons de grès et de meulière. Cette mise en œuvre est principalement utilisée à l'intérieur de certaines ailes afin d'en diviser les espaces.

On observe une composition différente au centre de l'aile nord, dans la zone de l'ancienne tour carrée. La fondation en grand appareil et les contreforts d'angle en grande pierre de taille en grès sont suivis d'une élévation en appareil irrégulier (fig. 4). L'ensemble est lié dans un mortier sableux jaune parfois mêlé à de nombreuses inclusions de tuileau. Ces éléments hétérogènes correspondent à un état antérieur, difficile à restituer et dont la datation reste incertaine.

³ Le chevet de l'église paroissiale a fait l'objet d'une réfection lors de la construction du château et pour le même commanditaire. Il possède une mise en œuvre similaire, avec des pierres de tailles en grès liées au mortier jaune clair.



Figure 3 : Vue des parements au nord de la zone de la tour carrée
© Centre André Chastel

2. Premiers résultats concernant l(es) édifice(s) antérieur(s) à la construction de Jean de Montagu

Grâce aux sources écrites et à une documentation iconographique relativement fournie, de nombreuses propositions de restitutions du château sont possibles. Mais ces éléments ne décrivent généralement le site castral qu'après la grande campagne de transformations entreprise par Jean de Montagu vers 1400. De même, la plupart des vestiges visibles aujourd'hui sur le site témoignent de cette époque et de transformations postérieures. Bien que mentionnés dans les textes dès le XIV^e siècle et attestés par certains éléments bâtis, les premiers édifices seigneuriaux demeurent encore largement méconnus.

Premières mentions d'un habitat seigneurial

Les textes mentionnent régulièrement l'existence d'un bâtiment antérieur, en notant généralement que Jean de Montagu inclut une ancienne tour carrée dans l'aile nord de son nouveau château. Les informations concernant la nature, les dimensions ou encore la date de fondation de cet ancien habitat seigneurial sont lacunaires.

Dans les archives, bien que la seigneurie de Marcoussis apparaisse dès le XI^e siècle, la première mention d'un édifice qui puisse être rattaché avec certitude à l'emplacement actuel du site castral, date de 1312. Dans ce document, Pierre des Préaux lègue à son frère Guillaume un manoir⁴. En 1367, un dénombrement confirme la possession par Guillaume d'un hôtel appelé la Motte de Marcoussis⁵. Un aveu de 1386, édité suite à la mort de Bernard de Montlhéry qui a entre-temps hérité du château de Marcoussis, mentionne un « *château et parc*

⁴ ADE, 13 J 2.

⁵ *Ibid.*

clos de fossés d'eau »⁶. Deux ans plus tard, un échange de biens le définit comme un « *chastel* ou *maison fort.* »⁷

Ces termes de manoir, d'hôtel, de château, de maison forte ainsi que le surnom de « la Motte » posent évidemment question. Les historiens et les archéologues s'emploient à préciser ces dénominations du reste souvent disparates, tant sur le plan géographique qu'historique. Il en ressort un « flou terminologique et conceptuel »⁸, notamment lorsque l'on cherche à associer ces termes issus des sources textuelles aux réalités archéologiques⁹.

Les vestiges bâtis antérieurs au XV^e siècle

Les informations au sujet de ce(s) premier(s) édifice(s) sont donc très lacunaires au travers des textes. Cet ancien château fut pendant longtemps résumé à la tour carrée. Or, cette zone s'est avérée plus complexe dès les premières études bâties. De plus, les vestiges découverts ne cessent d'étendre l'emprise de bâtiments antérieurs à Montagu (fig.2).

Par l'analyse des maçonneries et le relevé topographique des murs par unités bâties, l'homogénéité de la tour carrée est désormais remise en question. L'ensemble nécessite un plan phasé dont on commence à percevoir la complexité. Plusieurs états semblent se succéder ; une chronologie relative sera bientôt possible, mais le manque d'éléments datant empêche de proposer une datation précise.

Le soubassement de la tour circulaire, présent dans l'aile orientale et dont il était question lors du premier sondage en 2019, est lui aussi antérieur au château du XV^e siècle, puisqu'il est en partie détruit et condamné lors de l'édification de la courtine orientale (fig. 5).

⁶ ADE, 13 J 3.

⁷ *Ibid.*

⁸ Michel Brand'Honneur, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes, Habitat à motte et société chevaleresque (XI^e-XII^e siècles)*, 2001, p. 14.

⁹ À ce sujet, voir par exemple l'article de Jean-Marie Pesez, intitulé « *Maison forte, manoir, bastide, tour, motte, enceinte, moated-site, Wasserburg, ou les ensembles en archéologie* », dans Jean-Marie Pesez in *La maison forte au Moyen Âge*, sous la dir. de M. Bur, 1986 ; ou :

Elisabeth Sirot, *Noble et forte maison, L'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales, du milieu du XII^e au début du XVI^e siècle*, 2007



Figure 4 : Vue de l'intérieur du soubassement de la tour, percé par le mur de courtine, © S. Beiger

Lors de la campagne de 2021, de nouveaux éléments bâtis antérieurs ont été découverts. Un premier mur de moellons et mortier jaune (MR48), associé à des éléments maçonnés semblables (US1244), datés par C14 du XIII^e siècle, a été observé au fond de la pièce semi-excavée dans l'aile ouest (fig. 6). Pour le moment, ces informations demeurent plutôt lacunaires puisque les vestiges n'ont été fouillés que partiellement. Le mur, axé nord-est/sud-ouest, forme un coude qui disparaît sous la berme. Un second mur (MR49) fait de moellons liés à la terre (le seul connu pour le moment au château) recoupe la structure précédente au nord tout en demeurant antérieure au château de Montagu (fig. 7).



*Figure 5 : Vue du mur MR48 et du sondage réalisé dans les maçonneries 1244
© E. Lombard*



Figure 6 : Vue du mur MR49 © J. Pacheco

3. Les opérations archéologiques menées ces dernières années

Actuellement au cœur du lycée horticole et paysager Saint-Antoine de la fondation des Apprentis d'Auteuil, les vestiges sont entretenus par l'Association Historique de Marcoussis lors de chantiers bénévoles mensuels et lors de campagnes de restauration réalisées en partenariat avec l'association Rempart.

Depuis quelques années, différentes opérations archéologiques ont été menées au château. Il s'agit de présenter ici les principaux objectifs et les moyens mis en œuvre.

Reprise de la documentation archéologique

Une opération de synthèse archéologique a été entreprise afin de l'archiver et de l'exploiter. En effet, depuis 2009 de nombreux relevés (manuels comme photographiques) des maçonneries ont été réalisés au château. Il a paru nécessaire de proposer un inventaire de ces données qui permettra, à terme, d'accompagner l'analyse fine de l'édifice et surtout le phasage chronologique des vestiges.

Le sondage de 2019 et la fouille de 2021

Suite à un premier sondage réalisé en 2019 autour d'un soubassement de tour circulaire antérieure au château de Montagu, une opération archéologique de plus grande ampleur a été conduite en 2021. Conçue comme un chantier école, elle a permis d'accueillir et de former sept étudiants aux techniques de fouilles et d'enregistrement.

La fouille devait dans un premier temps tester le potentiel stratigraphique de certaines ailes du château. Deux tranchées ont donc été réalisées dans les ailes sud et ouest. Ainsi, certains secteurs tels que les ailes est et sud, ne semblent pas conserver de niveaux d'occupation.



Figure 7 : Vue de la tranchée dans l'aile ouest en cours de fouille © S. Beiger

A contrario, la pièce semi-excavée fouillée dans l'aile ouest a livré de nombreux vestiges, scellés par les niveaux de démolition XIX^e, datant du démantèlement du château. Le seuil d'escalier (US1243, en jaune sur la fig. 9) et le sol dallé (SL1212, en orange sur la fig. 9) semble dater de l'occupation postérieure au XV^e siècle. Mais des maçonneries antérieures au château de Montagu ont pu être partiellement observées, en bordure de sondage (MR48 et MR49, en bleu et en vert sur la fig. 9). Une première datation C14 (qu'il sera nécessaire de compléter) semble dater ces quelques éléments bâtis du début du XIII^e siècle.

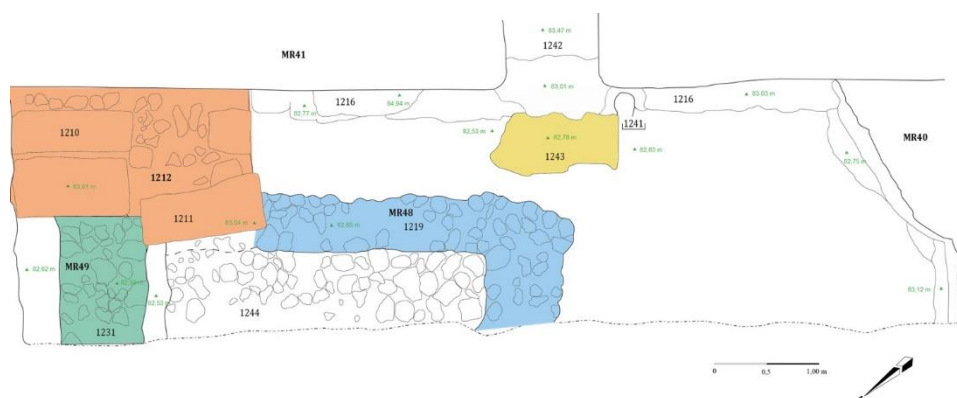


Figure 9 : Relevé des vestiges dans la tranchée 2 © E. Lombard, S. Beiger

Relevé topographique des vestiges

L'opération de 2021 proposait également de mettre à jour le plan des vestiges bâtis du château. En effet, le plan de référence demeurerait celui réalisé en 1994

pour l'étude préalable à la restauration de Dominique Larpin (Architecte en Chef des Monuments Historiques). Le nouveau relevé topographique réalisé par Thibault Menuge (doctorant en archéologie à l'université Paris Panthéon-Sorbonne) s'est donné pour objectif d'accompagner l'analyse archéologique de l'édifice. Il a donc été nécessaire de procéder à un relevé plus fin que les précédents en tenant compte cette fois des modes de construction (fig. 2).

Le projet de fouille de 2022

L'opération archéologique à venir en 2022, toujours organisée sous la forme d'un chantier école, s'articule autour de quatre objectifs principaux.

- Tout d'abord, suite à la construction d'un escalier qui desservira les étages de la tour Henri IV, une zone au pied de celle-ci sera condamnée dès septembre 2022. Il s'agira donc de fouiller et enregistrer les vestiges conservés à cet endroit et de fournir si possible des éléments complémentaires pour la restitution de l'escalier.
- En complément, il est prévu de terminer la fouille commencée l'année dernière, de la pièce semi-excavée présente dans l'aile ouest, afin de dégager entièrement les maçonneries antérieures au château du XV^e siècle.
- Le relevé topographique entrepris par Thibault Menuge sera également poursuivi, en parallèle de nouvelles investigations sur le bâti afin de poursuivre l'inventaire des murs et de proposer un premier plan phasé du site.
- Enfin, un inventaire des collections devra être entrepris cette année, afin de dénombrer, conditionner et d'organiser la collection céramique conservée au château depuis des années.

Conclusion

Ces différents éléments prouvent, si nécessaire, que le site castral antérieur aux édifications du XV^e siècle ne peut plus être résumé à la présence d'une simple tour carrée. Ces éléments bâtis sont plus nombreux, plus étendus et donc plus complexes que ce qui était soupçonné jusqu'alors. Il sera donc nécessaire au cours de la campagne de fouille triennale à venir, de compléter ce plan et de proposer un phasage général du site castral primitif.

IN MEMORIAM

Plusieurs membres notables de notre association nous ont quitté récemment.

ANNE D'ANDURAIN
(1923 – 2019)



Anne d'Andurain est décédée le 16 avril 2019 à l'âge de 96 ans. Elle était sans doute l'un des plus anciens membres de notre société ; elle avait en effet adhéré juste après la guerre et lui était toujours restée fidèle.

Anne Vivaux, originaire de Lardy, était en 1944 une toute jeune fille. Elle poursuivait alors des études à l'École du Louvre et préparait sous la direction d'un maître réputé, Marcel Aubert, une thèse sur l'art roman, tout en manifestant déjà un vif intérêt pour l'histoire et le patrimoine local. C'est ainsi qu'en 1945, en s'appuyant sur une source jusqu'alors inexploitée, elle avait entrepris une recherche sur les religieux d'Étampes aux XVII^e et XVIII^e siècles, réservant l'essentiel de ses conclusions à notre Bulletin dans un article intitulé : « Le couvent des Capucins d'Étampes »¹.

¹ *Bulletin de la société historique et archéologique d'Étampes, Corbeil et Hurepoix*, n°22, 1945, 51^e année, p. 24-39.

Après son mariage avec Bernard d'Andurain, elle passa une quinzaine d'années à l'étranger. De retour en France en 1963, le couple et ses enfants s'installa dans la demeure familiale à Lardy. Très active, elle fut alors de ceux qui contribuèrent à la restauration de la précieuse statue de saint Pierre représenté en Pontife Suprême de l'Église.

Si elle ne renoua pas avec la recherche historique, Anne d'Andurain participa assidument aux diverses activités de la société. Cultivée, d'une grande gentillesse, elle était toujours désireuse d'aider, partageant volontiers son savoir avec les nouveaux membres. En 2017, ses forces déclinant, elle quitta Lardy pour s'installer au Pays Basque où son mari reposait depuis son décès en 1979.

Anne d'Andurain était une belle figure de notre société, une de ces personnes fidèles, grâce auxquelles une association peut s'inscrire dans le temps long. Aujourd'hui, alors que toutes les associations historiques et patrimoniales peinent à conserver leurs adhérents et à en trouver de nouveaux, la fidélité d'Anne d'Andurain et son engagement à nos côtés fait référence et nous entendons lui rendre l'hommage qu'elle mérite.

Jacki Gélis

Guy HERBULOT
(1925 -2021)



Guy Herbulot était originaire des Ardennes. Ordonné prêtre en 1950, il devint évêque auxiliaire de Reims en 1974 avant d'être nommé évêque de Corbeil-Essonnes en 1978. Mgr Herbulot restera passionnément attaché à l'Essonne au-delà de sa retraite pris en 2000. Il y reviendra finir sa vie à la maison de retraite de Quincy-sous-Sénart d'abord, puis à Athis-Mons, là où il est mort à l'âge de 96 ans. Mgr Herbulot s'est toujours intéressé à la vie et aux publications de notre Société. Il a fait adhérer le diocèse qui possède une collection de nos bulletins. Tout au long de son épiscopat il a veillé, ou fait veiller, au suivi de très

nombreux travaux sur bon nombre d'églises anciennes de son diocèse. Citons les restaurations les plus remarquables menées sur les églises d'Arpajon, (1979-1990), Étréchy (1979), Étiolles (1979-1993), Champcueil (1980-1999), Crosnes (1980-1999), Boussy-Saint-Antoine (1980-1982), Ballainvilliers (1981), Breuillet (1982), Bruyères-le-Châtel (1983 – 1985), Briis-sous-Forges (1984-1991), Brières-les-Scellés (1988), Bondoufle (1990-1992), St Rémi-de-Draveil (1993), Chatignonville (1995), Notre-Dame de Courcouronnes (1997) et tant d'autres...

Mais sur le plan patrimonial le nom de Guy Herbulot restera pour toujours lié à la construction de la cathédrale d'Évry. Ce monument audacieux, réalisé par l'architecte Mario Botta, fut inauguré en 1995. Il reste, à ce jour, l'édifice essonnien le plus connu en France et dans le monde. Guy Herbulot avait une grande culture historique. Il a tenu à créer un service des archives anciennes pour le diocèse. Trois grandes salles furent aménagées à cet effet dans le sous-sol de la cathédrale d'Évry. Robert Suire, son ancien vicaire général, en a été le premier responsable, rapatriant et classant avec soin des milliers de documents d'archives, issus du fonds du diocèse de Versailles mais aussi des locaux paroissiaux où ils étaient souvent négligés.

Guy Herbulot est mort un 1^{er} août, date de la fête liturgique de St Spire, patron de sa première cathédrale de Corbeil et ce jour était aussi un dimanche, jour traditionnel où les chrétiens célèbrent la Résurrection, titulature que Mgr Herbulot avait choisi de donner à sa nouvelle cathédrale d'Évry. Cet ultime clin d'œil est comme le symbole de l'œuvre d'une vie : relier la tradition vivante à l'entrée dans la modernité. C'est sous cette cathédrale, dont il fut le bâtisseur, qu'il repose, près de son prédécesseur Albert Malbois, dans la crypte des évêques.

Outre ses ouvrages strictement pastoraux Guy Herbulot nous laisse trois livres d'entretiens qui sont autant de témoignages d'un homme qui fut, pendant plus de 40 ans un acteur important pour la vie du département.

- *L'espérance au risque d'un diocèse* : Entretiens avec Jean-François Courtille et Gérard Omnès, Desclée de Brouwer, 2003.

- *Bâtisseurs d'Église - Une aventure humaine et spirituelle*, Cerf, 2011

- *Le courage de l'avenir, une vie orientée par la fraternité*, Salvator, 2018

Louis DELORME
(1934 -2020)



Le 19 avril 2020 est mort Louis Delorme qui fut à la fois poète, romancier, peintre, enseignant et éditeur. Son travail de critique poétique était aussi reconnu au plan national. Originaire de Haute-Loire il résidait depuis des années au village des Granges-le-Roi. C'est aux Granges, depuis la presse artisanale des « Éditions du Brontosaure » que sont sortis des centaines de remarquables recueils de poésies. M Delorme a jadis adhéré à notre société et il a souvent collaboré, par ses écrits et ses dessins aux publications de la Société Historique de Dourdan ainsi qu'à la restauration de l'église St Léonard des Granges-le-Roi, en particulier dans le cadre du « festival des vieilles pierres ». Parmi ses très nombreuses publications nous citerons ici celles dans lesquelles figurent explicitement des références à l'Essonne :

- *Esquisses du Hurepoix* vers 1974
- *Mes limbes*, Le Brontosaure 1978 (qui contient un poème sur les halles d'Arpajon)
- *Entre plaine et bois*, Le Brontosaure 1992 (largement consacré au village des Granges le Roi)
- *Le chemin*, Le Brontosaure 1994
- *Le livre d'Heures* (tome 4), Le Brontosaure 1999
- *Le champ du Signe*, Le Brontosaure 2008 (qui contient un poème sur l'orage en Beauce)
- *Que sont mes amis devenus ?* Le Brontosaure 2012 (plusieurs poèmes consacrés aux Granges-le-Roi, Arpajon Dourdan)
- *Dessous l'écorce*, Éditions Thierry Sajat 2015
- *Des gouttes de silence*, Éditions Thierry Sajat 2015 (avec un poème intitulé « Réponse », dédié au saint patron de l'église des Granges-le-Roi)
- *La lueur qui filtre*, Éditions Thierry Sajat 2015
- *Pour tout dire*, Éditions Thierry Sajat 2015
- *Contrepoints* Volume I, « souvenirs » France Libris 2018 (avec Jeanne

Champel Grenier)

(L'ouvrage comporte la reproduction d'une jolie peinture représentant l'église des Granges, datée de 1986)

- - *Contrepoints Volume II*, « inspiration peinture » France Libris 2018

- *Chansons que tout cela*, Éditions Thierry Sajat 2019 (un poème sur Arpajon et sur Saint Yon)

- *Alternance*, Éditions, Thierry Sajat 2019 (avec un poème et un dessin sur l'église les Granges le Roi)

- *Correspondances*, Éditions, Thierry Sajat 2019

Pour terminer voici un poème de Louis Delorme intitulé le « château de Dourdan » que l'on pourrait fort opportunément citer à l'occasion des 800 ans de la vieille forteresse :

*Vieux donjon raboté, tout frémissant de lierres,
Qui semble, sous le poids formidable des ans,
Dans la froide pelouse où l'oubli se répand
T'enfoncer lentement, pierre parmi les pierres...*

*Tu conserves l'ennui des âmes prisonnières
Qui n'eurent d'horizon que celui de tes flancs,
De chaleur que les cris hostiles des enfants
Et de ciel que l'étroite fente des archères.*

*Ton heure est oubliée : hennins et fleurs de lis,
Rêves à peine éclos, fiancés de jadis,
Échangeant des anneaux dans un livre d'histoire.*

*Il t'arrive pourtant d'avoir quelque lueur :
Un geste retrouvé, les rires d'une fleur,
Venus du fond des temps témoigner de ta gloire.*

Bibliographie essonnienne

Cette rubrique a pour but de recenser les parutions récentes qui concernent notre territoire essonnien et ce ? dans tous les domaines : monographie locale, archéologie, histoire, géographie mais aussi biographies, beaux-arts, littérature. Tous les ouvrages recensés traitent explicitement de tel ou tel aspect du département.

Assurer cette veille documentaire, dans le foisonnement éditorial contemporain, est une tâche quasi inépuisable. Toutes les contributions à venir sont bienvenues.

Contact : Frédéric Gatineau : fregat65@hotmail.com.

NB : Les publications des associations d'histoire locale font l'objet d'une rubrique particulière dans ce bulletin : « Chronique des associations ».

d'AILLON Jean

La malédiction de la Galigai, Flammarion 2012.

(Roman dont le cadre historique est le XVII^e siècle. Il y est question du donjon de Dourdan).

d'AILLON Jean

Dans les griffes de la Ligue, Flammarion 2013.

(Roman dont le cadre historique est le XVI^e siècle. Il y est question du siège d'Étampes en 1589).

ALLIMANT-VERDILLON Anne

Jardins historiques : de l'archéologie à la restauration, définition des protocoles

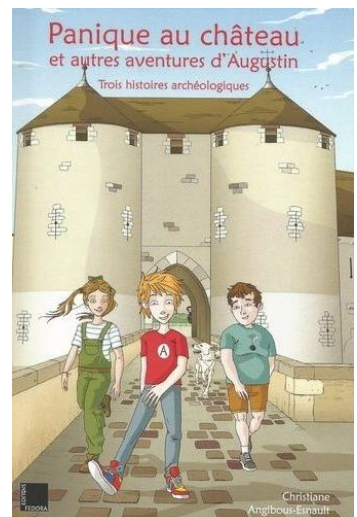
Bulletin de recherches du château de Versailles 2017.

(Le château de Méréville fait l'objet d'une notice)

ANGIBOUS-ESNAULT Christiane

Panique au château et autres aventures d'Augustin. Trois histoires archéologiques.

Éditions Totem 2019, (318 pages illustrées)



(La nouvelle intitulée « Panique au château » se déroule au château de Dourdan)

AVICE Philippe

Commune de Marolles-en-Beauce, Carte communale Rapport de présentation.

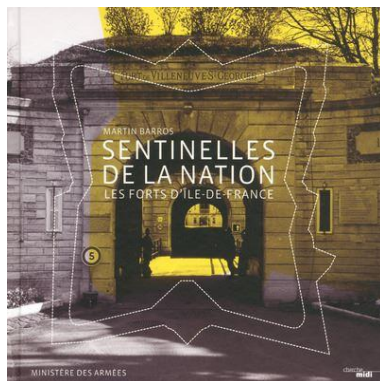
Bureau d'études Cabinet Avice, architecte-urbaniste 2018.

(40 pages illustrées)

BARROS Martin

Sentinelles de la Nation, les forts d'Ile-de-France. Le Cherche Midi et ministère de la Défense 2017, (128 pages illustrées)

(Parmi les 13 forts présentés on trouve le Fort de Villeras à Saclay).



BASSOT Christian

Quand le ciel rencontre la terre Espace Déclic Étampes 2022

(Livret de 28 photos artistiques, prises dans la campagne des environs d'Étampes)



BASSOT Christian

Écorché d'usine Espace Déclic 2010

(Livret de 40 photos artistiques, prises dans l'ancienne papeterie de Corbeil-Essonnes).

BASTIDE Brice et EMERY Aziliz (archivistes)

Fonds divers se rattachant aux archives ecclésiastiques 1157-1788 série I 1-27 : Inventaire-sommaire analytique d'après les inventaires précédemment réalisé.

Archives départementales de Seine-et-Marne. 2020, (22 pages)

Ce nouvel inventaire révèle quelques sources qui concernent le territoire essonnien :

Cote I 14 les possessions du prieuré d'Essonnes :

Plan parcellaire de la seigneurie d'Ourdy, paroisse de Réau en Brie, dépendant du prieuré d'Essonne-lez-Corbeil, appartenant à messire Léonard d'Amazit d'Espagnac, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, à Paris, abbé commandataire de l'abbaye royale Notre-Dame de Coulombs (diocèse de Chartres) ; ledit plan levé et dessiné par Le Conte, arpenteur audit lieu de Coulombs. La seigneurie d'Ourdy est limitée par celles de Moissy-Cramayel, des Saints-Pères de Melun, d'Eprunes et du Plessis-Picard.

Cote I 23 Ermites de la forêt de Sénart et de Gros-Bois.-

Actes de naissance de plusieurs des Ermites de Sénart et de Gros-Bois

BASTIDE Brice et EMERY Aziliz (archivistes)

Clergé séculier (814-1875) : Répertoire méthodique de la série G d'après les inventaires précédemment réalisés

Archives départementales de Seine-et-Marne. 2021, (326 pages)

Ce nouvel inventaire révèle plusieurs sources passionnantes qui concernent le territoire essonnien :

- Cote G 423 Copie d'un pouillé ou catalogue des bénéfices du diocèse de Sens. Dont les doyennés d'Étampes et de Melun

- Cote G 9 Mouvance censuelle. - le collège de Corbeil ;

- Cote G 187 Sentence d'Adrien Du Drac, chevalier, vicomte de Chessy, seigneur de Pécy, Beaulieu, Cornefèvre, Melenfroy, Dannemois, Pavant-lez-Rozoy-en-Brie, Villiers-sur-Seine etc. gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, son conseiller et bailli de Melun, rendue entre les chanoines de Champeaux et la communauté de leur église, au sujet d'une portion de terrain joignant la grange des Champarts.

- Cote G 439 Plan, arpentage, divisions et bornage d'une pièce de bois, dite de Combault, située en la forêt de Sénart, appartenant à MM. du chapitre Notre-Dame de Melun, contenant en superficie, non compris les routes, la quantité de 40 arpents 52 perches, dont le quart, en réserve, est de 10 arpents 13 perches, et les trois autres quarts divisés en quatre coupes, conformément à l'arrêt du Conseil du 18 juin 1776, et à l'ordonnance de Mgr le Grand-Maître des Eaux et Forêts, du 1^{er} septembre suivant. Ledit plan rapporté à la mesure de l'ordonnance du mois d'août 1669, par Pierre-Antoine Rivière, géomètre et premier arpenteur de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Paris. On trouve sur ce plan les routes des champs d'Étioles, de Monperthuis et d'Étioles, avec les carrefours de Marigny et des Bois-Normand.

- Cote G 39 Plan du fief de Linois, situé au territoire de Courtry (canton de Claye), contenant au total 45 arpents, y compris les enclaves, sur lesquels 40 arpents 3 quartiers appartiennent au chapitre de l'église collégiale Saint-Méry de Linas. Ledit plan mesuré à raison de 20 pieds pour perche et 100 perches pour arpent, par Hennequin, arpenteur royal à Montfermeil.

- Cote G 254 Déclarations passées par les chanoines de Saint-Laurent de Sens, qui concerne Philippe Poussain, chantre et chanoine de Sainte-Croix d'Étampes.

BASTIDE Brice et EMERY Aziliz (archivistes)

Clergé séculier (610-1828) : Répertoire méthodique de la série H d'après les inventaires précédemment réalisés, Archives départementales de Seine-et-Marne. 2021 ; (451 pages)

Ce nouvel inventaire révèle fort opportunément plusieurs sources qui concernent le territoire essonnien :

- Cote H 396 Baux à loyer du revenu temporel du domaine de La Madeleine-aux-Choux, près Milly-en-Gâtinais, contenant 5 arpents 1/2, clos de haies vives, fossés et vieux murs dépendant de l'abbaye Sainte-Colombe-lez-Sens

- Cote H 184 et H 185 Mouvance censuelle. - Terrier des seigneuries d'Ozouer-le-Voulgis, de Garigny et de leurs dépendances, appartenant aux Célestins de la Sainte-Trinité de Marcoussis

H 186 Terrier de la seigneurie de Réta, territoire de Liverdy, appartenant aux chapelains et orateurs en Dieu, les Célestins et couvent de la Très-Sainte-Trinité de Marcoussis, seigneurs du bourg de Saclas, en Beauce, des fiefs de Poiloue, de Souplainville, des Crônes, de Malicorne et autres, sis en l'étendue de la paroisse dudit lieu de Saclas, des fiefs de Saint-Hilaire, d'Ardenne, de La Rue Pierre-Fitte, du hameau de Ville-Sauvage, de Bois-Regnault et Saint-Remy, de Lhumery en partie, et des fiefs du Pavillon de Fraville, de Mortemer, du Pont-Ramerin et du Rouage de Saint-Martin d'Étampes, le tout en la paroisse d'Ozouer-le-Voulgis, anciennement dit Ozouer-le-Bougi, en Brie.

- Cote H 668 Bail du prieuré de Saint-Hilaire-les-Étampes (1725) à l'Abbaye de Villechasson-Moret-Champbenoît. Bail emphytéotique du prieuré de Saint-Hilaire-lez-Étampes, appartenant à l'abbaye de Rozoy-le-Jeune et de Villechasson, dont le titre éteint a été réuni à cette dernière, par arrêt du Parlement de Paris, du 8 août 1762 ; ledit bail consenti par noble dame Marie-Claude de Bernard de Champigny, abbesse de Rozoy-le-Jeune ; soeur Angélique Blet, prieure ; sœur Marie-Antoinette de Gondy, et autres, au profit de Pierre Hardy, laboureur, et fermier dudit prieuré, moyennant 400 livres francs-deniers par an, outre les charges.

Par ailleurs deux cotes concernent des biens de l'abbaye d'Yerres et complètent notre connaissance de cet important établissement :

- H 686 Bail des dîmes perçues sur les territoires d'Évry-les-Châteaux, Mardilly et Tremblesseaux. Bail à loyer, à prix d'argent et fourniture de grains en nature, des dîmes qui se perçoivent sur les terroirs d'Évry-les-Châteaux, Mardilly et Tremblesseaux, passé au profit du sieur Antoine Thomas, laboureur, et de demoiselle Geneviève Sintier, sa femme, par madame Thérèse-Angélique de Franlieu, abbesse de l'abbaye royale d'Yères, diocèse de Paris, relevant immédiatement du Saint-Siège, et les nobles dames : Marie-Madeleine-Charlotte-Adrienne de Miremont, prieure ; Élisabeth Godenard de l'Isle, sous-prieur ; Marie-Madeleine Huet ; Marie-Léonarde Laplanche ; Marie-Rosalie Glorieux ; Élisabeth-Pierrette Gaultier ; Catherine-Firmin Cosendey ; Marie-Louise Gaucher ; Jacqueline Gallay, et Catherine-Rose de Barège, toutes religieuses professes de ladite abbaye, composant le bureau d'administration de ses biens et revenus ; ledit bail consenti à la charge de payer aux pauvres d'Évry-les-Châteaux, à titre d'aumône, 4 setiers de blé ; au curé du lieu, pour son gros, 2 muids de blé froment, 1 muid d'avoine et 8 setiers d'orge, le tout à l'ancienne mesure de Corbeil, et, en outre, moyennant le prix et somme de 800 livres en deniers, etc. (1 pièce, papier).- 494 H 1 Nomination, par l'abbesse d'Yerres, à l'office de prévôt du bailliage de la seigneurie du Plessis-les-Nonnains, paroisse de Chevry, de Louis-Hubert Leblond, notaire à Brie-Comte-Robert.

BELAIGUES Bernard

Louis XI contre Jacques d'Armagnac et la révolte des Princes Jourdan 2021.

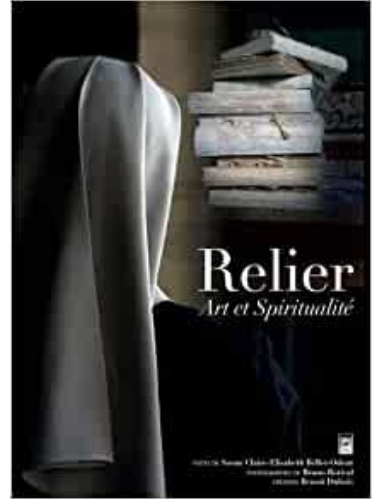
(Après un début militaire prometteur et son union avec Louise d'Anjou, filleule du roi Louis XI, c'est déçu et mécontent que Jacques d'Armagnac rejoint la ligue du Bien public. Cette conjuration de princes soucieux de retrouver leur prééminence se transforme en un violent affrontement. Plusieurs pages sont consacrées à la bataille de Montlhéry).

BELLET-ODENT Claire Elisabeth (sœur)
(textes), ROTIVAL Bruno (photographies),

Relier, art et spiritualité Éditions franciscaines 2020.

(relié, 320 pages, illustrées)

(Très beau livre qui présente le travail de l'atelier de reliure de l'abbaye de Limon à Vauhallan).



BERHAULT Stéphane

Église Saint Martin de Bièvres, Diagnostic architectural et technique Aedificio 2009.

(60 pages illustrées).

BERHAULT Stéphane

Église Saint Martin à Mondeville en Essonne

Permis de construire. Notice. Pièces complémentaires, Aedificio 2018.

BERHAULT Stéphane

Église Saint Martin à Étiolles en Essonne

Diagnostic architectural et technique, Aedificio 2019. (55 pages et 15 plans)

BERHAULT Stéphane

Église Saint Pierre de Boissy-le-Cutté

Diagnostic architectural et technique

Aedificio 2020, (43 pages illustrées)

BERTORELLO Yvon, STOFFEL, SCOTTO
Serge, MARTINET Thierry

Père Jacques Sevin, aux sources du scoutisme catholique, Plein Vent 2022.

(Plusieurs cases de cette BD sont consacrées au rassemblement scout de Chamarande en 1923).



BINANT Frederic

Le châtelain de Grillon Éditions Nombre 7
2021. (304 pages)

(Roman historique qui a pour cadre Dourdan et sa région au XVII^e siècle)

BLAISSE Lionel

Agence d'architecture Anthony Bechu
Architecture for the future 2005-2015...
Ante Prima AAM Éditions 2014

(Parmi les projets présentés figure un ensemble de logements très originaux conçus pour Champlan en 2014)

BLANCHARD Véronique, GARDET Mathias

La parole est accusée. Histoire d'une jeunesse sous surveillance 1950-1960.
Textuel 2020

(De nombreux documents sont issus de la ferme de Champagne (Savigny-sur-Orge), un des premiers établissements gérés par l'éducation surveillée, qui a ouvert ses portes en juillet 1945)

BLANCHARD Véronique, DUFFULER-VIALLE Hélène

Les chemins des « mauvaises filles » In « actes de la journée d'étude, Mauvaises filles. Déviantes et délinquantes XIX^e - XXI^e siècles »
Revue d'Histoire de la Justice, des crimes et des peines 2018.

(Descriptif de l'exposition présentée dans la ferme de Champagne à Savigny-sur-Orge)

BLOCH Jean-Marc

Des deux côtés du miroir. Itinéraire d'un flic pas comme les autres. Le Cherche Midi, 2021.

(Parmi les affaires l'auteur raconte le terrible crime d'une femme gendarme de Fleury-Mérogis, assassinée par son mari, lui-même gardien de la paix au commissariat d'Évry en 2000).

BONNARD Olivier

Collector (roman), Actes Sud, 2016

(Une partie du roman se déroule à Leudeville où le personnage principal a vécu son enfance. Il y est aussi question des environs : Brétigny, Vert-le-Grand...)

BONNEAU Guy

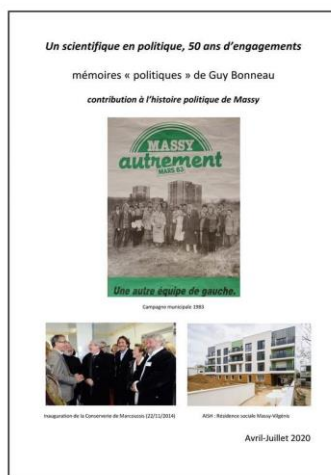
Un scientifique en politique, 50 ans d'engagement. Mémoires politiques de Guy Bonneau, contribution à l'histoire politique de Massy. Éditeur : Books on Demand, 2021.

(214 pages)

BORIE Elisabeth

Il fait bon vivre à Massy, ARVISOR, 2006.

(33 pages illustrées)



BOUDON Jacques Olivier

Dictionnaires des évêques français du XIX^e siècle, Cerf 2021 (892 pages).

(Parmi les passionnantes notices biographiques on trouve celles consacrées aux six évêques de Versailles qui concernent directement les paroisses de l'actuel territoire essonnien : Louis Charrier de la Roche évêque de 1801 à 1827, Jean-François Borderies de 1827 à 1832, Louis Blanquart de Bailleul de 1832 à 1844, Jean Gros de 1844 à 1857, Jean-Pierre Mabile de 1858 à 1877 et Pierre Goux de 1877 à 1904)

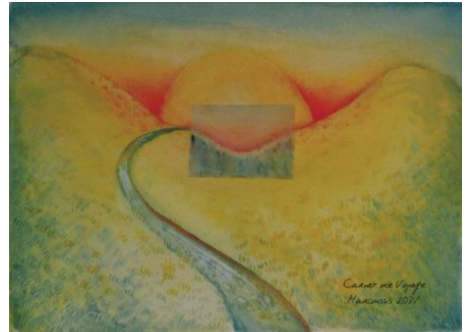
BOURG Maurice

L'œuvre poétique 1956-1991, suivie d'inédits, Présentation de Marc Vaution. Éditions Unicité 2019, (762 pages).

(Dans la présentation de l'auteur de nombreux témoignages font état de nombreux souvenirs montgeronnais)

BRESZYNSKI Pierre

Carnet de voyage, Marcoussis 2038, Ville de Marcoussis 2018.



BUENO Rudy

Cimetières vivants, étude de la biodiversité des cimetières franciliens, Agence régionale de la biodiversité 2021.

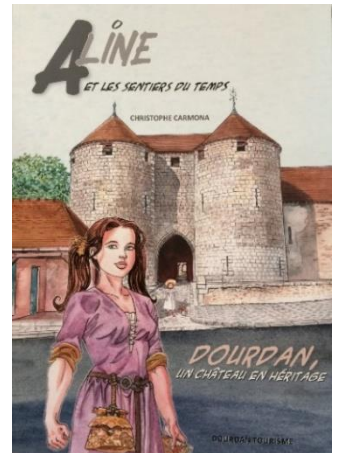
(En 2020, l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France a lancé une étude pour qualifier et mieux connaître la faune et la flore présentes dans 45 cimetières franciliens. Ces espaces sont, par nature des lieux de quiétude, à l'abri des perturbations inhérentes à la ville et donc

potentiellement favorables à l'accueil de la biodiversité. Dix sites essoniens font partie de l'étude. Ce sont les cimetières de Ballancourt, Bondoufle, Boussy-Saint-Antoine, Boutigny-sur-Essonne, Breuillet, Champlan, Fontenay-lès-Briis, Janvry, Lisses et Massy).

CARMONA Christophe

Aline et les sentiers du temps. Dourdan un château en héritage, Dourdan Tourisme, 2022.

(Bande dessinée qui a pour cadre le château royal de Dourdan)



CAUWER Charlotte, DEGORCE Anouck, FAVRET Denis
Diagnostic patrimonial du site de Port Aviation à Viry-Châtillon, Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement, 2021.

CORBIAC Léonard de

Correspondance Frédéric Ozanam et Amélie Soulacroix. Poèmes, prières et notes intimes.

En collaboration avec M. Houssay, Paris, Desclée de Brouwer, 2018, 856 p.

(Il est souvent question dans la correspondance du docteur Récamier dont on sait que la maison de campagne était située à la Roche-Dieu à Bièvres. Il est précisé dans une note que Amélie Soulacroix, après la mort de son mari, est venue régulièrement avec ses enfants chez le docteur Récamier à Bièvres. On sait par ailleurs que le couple Ozanam y était régulièrement invité du vivant même de Frédéric).

DAVRIL Anselme, DUFOUR Annie, LABORY Gillette (texte édité, traduit et annotés par)

Les miracles de Saint Benoît. Miracula sancti Benedicti, CNRS éditions. Collection : Sources D'histoire Médiévale 2019.

(640 pages)

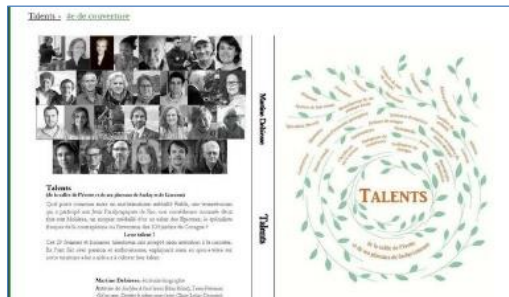
(Rédigés entre le IX^e et le XII^e siècles par cinq auteurs, tous moines de Fleury, les neuf livres des *Miracula sancti Benedicti*, relatent les miracles survenus auprès des reliques de saint Benoît, tant à Fleury qu'en différents lieux dépendants du monastère. Au livre III il est question d'Abbéville-la-Rivière).

DEBIESSE Martine

Talents de la vallée de l'Yvette et de ses plateaux de Saclay-Limours, Autoédition 2021

(306 pages illustrées)

(38 portraits de personnalités très différentes qui habitent, ou ont habité, dans la vallée de l'Yvette).



DEBIESSE Martine (avec Réza Rézaï)

Seul face à l'exil, Autoédition 2020.

(Le parcours d'un migrant afghan. Un chapitre entier est consacré à son passage, très mouvementé, au centre d'accueil de Forges-les-Bains en 2018).

DELALANDE Arnaud, BIDOT Laurent (illustrations)

Arnaud Beltrame. Le don et l'engagement. Plein Vent, 2021.

(Biographique sous forme de bande dessinée du lieutenant-colonel Beltrame, mort en service commandé en mars 2018. Plusieurs cases sont consacrées à son enfance à Chalo-Saint-Mars et Étampes).

DELHUMEAU Gwenaël, LEMONIER Aurélien

Badani, Roux-Dorlut architectes, la conquête du milieu, HYX, 2016.

(176 pages illustrées)

(Passionnante monographie des travaux de l'agence Badani, Roux-Dorlut. Parmi les études présentées figurent plusieurs projets qui concernent le territoire essonnien :

Un prototype national de construction cellulaire pour un CES réalisé à Gif-sur-Yvette en 1967.

Un programme industrialisé réalisé pour le CES de Limours en 1967.

Le grand ensemble d'habitation des Hautes Mardelles à Brunoy (1968-1971)

Un ensemble de logements à Évry).

DENEYER François

Joseph Gillain, une vie de Bohème, Éditions musée Jigé, 2020.

(Joseph Gillain (1914-1980), peintre, graveur, sculpteur fut surtout connu en tant qu'auteur de bandes dessinées. Cette biographie monumentale (445 pages) et très illustrée laisse une bonne place à sa maison de Champrosay où il vécut de nombreuses années).

DENIZET Alain

Le roman vrai du curé de Chatenay (1871-1914), Ella, 2021.

(Enfant de la campagne beauceronne, Joseph Delarue entre au petit séminaire en 1884 à l'âge de 13 ans. Élève brillant, il poursuit ses études au grand séminaire jusqu'à son ordination. À 27 ans, il est nommé curé de Châtenay en Eure-et-Loir. Pour tous, paroissiens et supérieurs, il est un prêtre modèle. Il est entre autres proche de la famille Brinon, patrons catholiques de Pussay. Mais sans aucune explication, sans le moindre indice, il disparaît le 24 juillet 1906 sur la route entre Chalo-Saint-Mars et Étampes. Montée en épingle dans le contexte de la loi de séparation des Églises et de l'État, l'affaire fait les choux gras de la presse. D'autant que face à l'incurie de l'enquête officielle, les titres à sensation dépêchent sur place mage indien, hypnotiseur et dompteur d'hyène afin d'élucider ce qui est devenu « le mystère de Châtenay » : crime, ou fugue ?)

DENYS Stephan

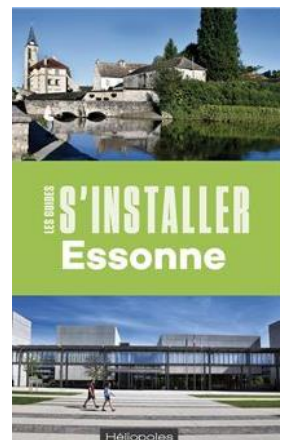
Bleau Blocs, Éditions du Mont Blanc 2020, (224 pages illustrées).

(Très bel ouvrage consacré à l'art de l'escalade dans le massif de Fontainebleau. Les 22 dernières pages concernent le territoire essonnien, rochers sis à Milly-la-Forêt, Maisse, Champcueil, Buno-Bonnevaux et Baulne)

DESAVIE Patrick

S'installer en Essonne, Héliopoles, 2022.

(168 pages illustrées)



DUBROUX Antoine

Art de toi, collège de Guinette, L'Épate en l'Air Compagnie, Blurb 2019.
(386 pages illustrées)
(Le collège de Guinette est situé à Étampes)

DUBROUX Antoine

Art de toi, lycée Geoffroy Saint Hilaire Étampes, L'E pate en l'Air Compagnie, Blurb 2015.
(254 pages illustrées)

DUBROUX Antoine

Flip clown IME La Feuilleraie, L'E pate en l'Air Compagnie, les ateliers de la Roulotte, 2019.
(20 pages illustrées)
(L'IME La Feuilleraie est située à Étampes)

DUBROUX Antoine

Les Mongol'fiers Journal de bord. Des clowns en résidence artistique dans un hôpital psychiatrique. Blurb, 2014.
(50 pages illustrées)
(L'hôpital en question est situé à Étampes)

DUBROUX Antoine, STEKELOROM Véronique

Monstre et compagnie, lycée Geoffroy Saint-Hilaire, Étampes. L'Épate en l'Air Compagnie, Blurb, 2017.
(50 pages illustrées)

DUBROUX Antoine, STEKELOROM Véronique, MEYER Clara, HAUSER Christophe

Une yourte en voyage. Construction progressive d'une hétérotopie, L'Épate en l'Air Compagnie, Blurb, 2018.
(20 pages illustrées)
(La yourte en question a sillonné le Sud de l'Essonne)

DUFOUR Alain

Théodore de Bèze, poète et théologien. Droz, 2009.
(272 pages)
(L'auteur mentionne, à plusieurs reprises, que Théodore de Bèze fut prieur du prieuré Saint-Éloi de Longjumeau)

DUFOUR Jean-Yves, PRIE Arnaud

Athis Mons D118 rue Robert Schuman. Ferme de Mons (rapport de fouilles), INRAP, 2019.
(144 pages illustrées)

DUFOUR Jean-Yves, MECQUENEM Claude de

Quelques granges médiévales en Ile-de-France et régions voisines, Revue Archéologique du Centre de la France, tome 60, 2021.

(L'article cite abondamment la ferme de Mons à Athis-Mons)

ELOI Jean-Baptiste

50 balades à moins de 2 Heures de Paris - Découvrez les plus beaux itinéraires d'Île-de-France. Larousse, 2021.

(128 pages illustrées)

(Plusieurs pages sont consacrées à 7 itinéraires en Essonne : « dans les vallons de Verrières », « la vallée de la Bièvre », « le tour de Forges-les-Bains », « le viaduc des Fauvettes », « les sommets de l'Yvette », « les vallées du Rhodon et de la Méranaise », « À la découverte de la vallée de Chevreuse »).

EMERIT Alexandre, DAYTON Antoine, DANCHIN Olivier

Escapade en Gâtinais, Parc naturel régional du Gâtinais Français, 2021.

(Jeu de société (peu intéressant) qui a pour cadre le Parc naturel régional du Gâtinais Français).

FETERMAN Georges

Mes 500 petits coins de paradis en France. Édition Christine Bonneton 2019.

(778 pages illustrées)

(Pour notre région plusieurs pages sont consacrées au parc du château de Chamarande, aux rives de l'Orge, aux chemins des Sources à Souzy la Briche et à la vallée de la Chalouette)

FETERMAN Georges, GOURMAND Arnaud

Atlas de la France insolite. Lapérouse 2021.

(260 pages illustrées)

(Pour notre région un article concerne la cathédrale d'Évry)

FOURQUET Jérôme, CASSELY Jean-Laurent

La France sous nos yeux. Économie, paysages, nouveaux modes de vies. Seuil, 2021.

(Un des sous chapitres, intitulé « l'essor de la logistique : la France Amazon » étudie le cas de l'immense plateforme logistique établie à Bretigny-sur-Orge)

FOURNIER Luc

La protection des aéronefs au titre des monuments historiques, Revue In Situ n° 35, 2018.

(La collection de l'aérodrome de Cerny est largement citée)

GALLOIS Marcelle (en religion mère Geneviève)

Conversion, récit autobiographique, Limon, 2020.

(Bouleversant récit qui concerne l'abbaye de Limon où arrive mère Geneviève, avec toute la communauté, en 1952)

GERARD Daniel

Aux origines de Saint-Germain-lès-Corbeil, Autoédition SD.
(165 pages illustrées)

GOHIN Ludwig

Bièvres place de l'église future maison des anciens, INRAP, octobre 2013.
(Rapport de fouilles d'un site à deux pas de l'église Saint Martin, 59 pages illustrées)

GOMBEAUD Adrien

Un été sur la Bièvre, Collection « natures contrarier », Warm, 2017.
(138 pages)

GORDON Pierre

Les Vierges Noires. L'origine et le sens des contes de fées. Mélusine, Éditions Signatura, 2009.
(Réédition attendu d'un texte paru vers 1950.
L'auteur, fin mythologue consacre trois pages au sanctuaire de la basilique de Longpont)



GUEBLE Catherine

Nouvelle Faire le mur, In *Prix Jean Jacques Robert de la nouvelle*.
Ville de Mennecy, Recueil 2022.
(La nouvelle est la seule du recueil à évoquer explicitement la ville de Mennecy, en l'occurrence le lycée Marie Laurencin)

GUIHO Ivy-Stevan

L'ordre des Templiers petite encyclopédie. L'Harmattan, 2009.
(290 pages illustrées)
(Petite étude sous forme de dictionnaire. Pour notre région on trouve de petits articles, avec des erreurs, sur Balizy, Chalou, Chaufour, Corbeil, le Saussay...)

HARANG Charles-Edouard

L'aventure des scouts et guides de France, Les Presses de l'Ile-de-France, 2021.
(Le camp école de Chamarande y est, bien sûr, évoqué)

HELAL Nathalie, AUDEGOND Sandrine

Le goût de Paris et de la région Ile-de-France, Hachette Pratique, 2021.
(336 pages)
(Parmi les spécialités évoquées figure le cresson de Méréville)

HEMMINKI Johan

Liste rouge régionale des orthoptères, phasme et mante d'Île-de-France, Agence régionale de la biodiversité, 2022.

HIRAM Jean-Claude

De l'aube au crépuscule, Éditions Jean-Claude Hiram, 2015.

(Autobiographie d'un ballancourtois au parcours étonnant. On y trouve plusieurs références explicites à Ballancourt-sur-Essonne)

HOUARD Xavier & MERLET Florence

Liste rouge régionale des libellules d'Île-de-France, Agence régionale de la biodiversité, 2014.

HUEZ Guy

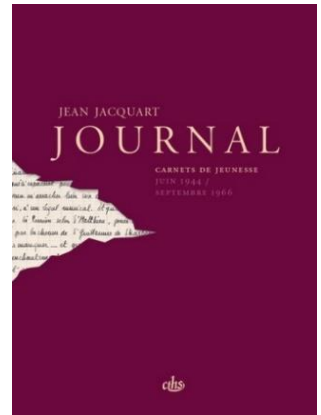
Agenda 1940 ... la « drôle » de guerre, Éditions Chahu, Cahors, 2008.

(10 pages illustrées)

(4 pages (dont une photo) sont consacrées au séjour du soldat Huez à Épinay-sur-Orge durant l'automne 1939)

JACQUART Jean

Journal carnets de jeunesse juin 1944 /septembre 1966, CTHS, 2021.
(649 pages)



JAENADA Philippe

Au printemps des monstres. Mialet Barrault, 2021.
(750 pages)

(Le récit part d'un triste fait divers : l'enlèvement et la mort du petit Luc Taron à Igny en 1964)

JAUZEIN Philippe

Cytotaxonomie de la flore francilienne - Flore d'Île-de-France, tome 3, Agence régionale de la biodiversité 2021.

KAHN Jean-François

Mémoires d'outre-vies, Tome 1, je me retourne, sidéré, L'Observatoire, 2021.

(Parmi les souvenirs du célèbre journaliste figure l'affaire Ben Barka et son triste épilogue à Fontenay-le-Vicomte en 1965)

KIYINDOU Jussy

Je n'oublierai personne. Poétique du stigmat, 2021.

(Roman dont le chapitre 30 se présente comme une halte à la basilique de Longpont)

KOENIGUER Jean-Claude

Les jardins et les parcs de l'Ile-de-France du XVI^e siècle au XVIII^e siècle : données environnementales et mise en œuvre des matériaux (pierres et bois), CTHS 2020.

(Dans l'étude il est abondamment question du parc du château de Méréville, de celui du château de Chamarande mais aussi du grand canal du château d'Orsay créé en 1759)

LACOSTE Nathalie de, BIRARD Julien, ZUCCA Maxime

Les mammifères non volants en région Île-de-France. Rapport 2014. Agence régionale de la biodiversité, 2014.

LAMBERT Emmanuelle

Le garçon de mon père, Stock, 2021.

(Le récit du parcours d'une famille qui vit un temps à Épinay-sur-Orge. Plusieurs très belles pages sur l'Essonne des années 1960 et 1970)

LARCHERON Anaïs

Victoire Collombela mène l'enquête, Tome 1 : kidnapping chez les sportifs, Éditions saint Honoré, 2021.

(Petit roman jeunesse dont l'héroïne, une écolière de CE2, habite au Coudray-Montceaux)

LAS CASES Zoe de

Carnet du Voyageur, France : Carnet d'adresses, de notes et d'activités pour voyager au petit bonheur la chance, Hachette, 2021.

(Ouvrage joliment illustré qui contient un joli dessin d'une auberge sise au village des Molières)



LE BAIL Chloé, CERF Marianne, YANNOU-LE BRIS Gwenola

La relocalisation des systèmes alimentaires dans les territoires : quel cadre d'analyse en ergonomie ? une étude de cas sur le plateau de Saclay, Open éditions, 2021.

LE BELLEC Philippe

Vivre l'alternance en collectivité territoriale, Du sens au cadre, L'Harmattan, 2020.

(80 pages)

(La ville d'Étampes y est plusieurs fois citée)

LECOMTE Aurore

Roms et Voyageurs : quand les enjeux spatiaux s'invitent à l'école, Open Edition, 2020.

(L'étude porte entièrement sur le département de l'Essonne avec l'aire d'accueil de Lisses, les bidonvilles de Ris-Orangis et Wissous, les collèges et lycées de Juvisy et Morsang-sur-Orge)

LEGENDRE-KWATER Philippe

Étampes autrefois, Espace Déclic, 2021.

(24 pages très joliment illustrées)

LEGRAND Sylvain (photos), Phu NEY (textes)

Et si ..., Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, 2009.

(145 pages illustrées)

(Le recueil comprend de très belles photos de bois essonniers : la Fosse aux Carpes, Joncs Marins, Saint Eutrope, Épinay, Ballainvilliers, Marcoussis, Saclay et du plateau du Hurepoix. Le photographe Sylvain Legrand est lui-même marcoussisien)

LECAILLON Jean-François

Les femmes et la guerre de 1870, Histoire d'un engagement tourmenté, Éditions Pierre de Taillac, 2021.

(Un intéressant chapitre est consacré aux « informatrices » parmi lesquelles figurent Juliette Dodu, l'héroïne controversée qui s'est retirée à Bièvres. Sont également citées trois receveuses des postes « essonniennes » : Mmes Ledié de Ris-Orangis, Delombre de Draveil et de Saint Rémy à Arpajon)

LEMOINE Lizette, HELLOT Aubin

Le génie et le voile Geneviève Gallois (1888-1962), La Huit, 2012.

(DVD qui présente l'œuvre et la personnalité de Mère Geneviève, grande figure de l'abbaye de Limon)

LIS Maiv

Le dernier voyage Récits de vie Hmong, BOD, 2019.

(192 pages)

(À travers deux récits, l'auteure raconte la vie de sa famille, son itinéraire du Laos à l'Essonne, avec comme objectif, une intégration à la société Française à n'importe quel prix.)

MALLET Etienne

Oberkampf. Vivre pour entreprendre. Journal de l'inventeur de la toile de Jouy, Éditions Télémaque, 2015.

(Plaisant pseudo journal du grand Oberkampf rédigé par un descendant direct. On y trouve un passage sur l'établissement d'Essonnes)

MARCHAND Thierry

Camps d'internement en France, 1939-1940, La drôle de guerre des « indésirables » français, Charles Corlet, 2021.

(Dans cette étude sont recensés cinq camps franciliens dont la batterie de l'Yvette à Palaiseau transformée en éphémère centre de séjour en mars 1940)

METAIS Pauline (texte) illustrations de Caroline LABBE, photographies d'Aurélien PETIT

Les oiseaux d'à côté de chez moi, Shana photo éditions, 2020.

(Les photographies sont toutes prises dans le Parc du Gatinais Français)

METAIS Pauline (texte) photographies d'Anne-Cécile MONNIER et d'Aurélien PETIT

Les animaux du bord de l'eau, Shana photo éditions, 2021.

(Les photographies sont toutes prises dans le Parc du Gatinais Français)

METAIS Pauline (texte) illustrations de Caroline LABBE, photographies d'Aurélien PETIT

Les animaux des bois d'à côté de chez moi, Shana photo éditions, 2019.

(Les photographies sont toutes prises dans le Parc du Gatinais Français)

METAIS Pauline (texte), HAGENMULLER Marie-Lys, PETIT Aurélien, KHEYAP Quentin, DAGNEAU Yannick, CHESNEAU Marc, BIARD Michael (photographies)

Au royaume des arbres. Une forêt entre ciel et terre, Les Livres d'à côté de chez moi, 2022.

(48 pages illustrées)

(Les photographies sont toutes prises dans le Parc du Gatinais Français)

MEYER Clara, (textes) DUBROUX Antoine (photographies)

Les balades à histoires Chalou-Moulineux, L'Épate en l'Air Compagnie, Blurb, 2020.

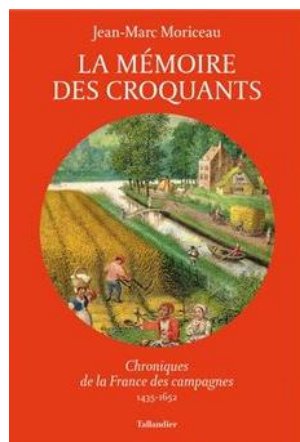
(48 pages illustrées)



MEYER Clara, (textes) DUBROUX Antoine (photographies)

Les balades à histoires Pussay. L'Épate en l'Air Compagnie, Blurb, 2019.

(48 pages illustrées)



MORICEAU Jean-Marc

La Mémoire des Croquants. Chroniques de la France des campagnes, 1435-1652.

Paris, Tallandier, 2018.

(608 p)

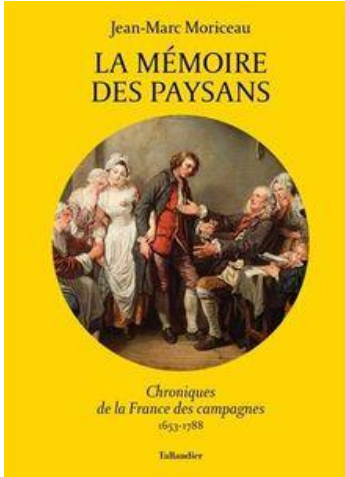
(De nombreuses paroisses de l'actuelle Essonne sont citées)

MORICEAU Jean-Marc

Les Grands fermiers. Les laboureurs de l'Ile-de-France (XV^e-XVIII^e siècle), Paris, Fayard, collection « Pluriel », 2017.

(512 pages)

(De nombreuses paroisses de l'actuelle Essonne sont citées)



MORICEAU Jean-Marc

La Mémoire des Paysans. Chroniques de la France des campagnes, 1653-1788, Paris, Tallandier, 2018, 736 p.

(De nombreuses paroisses de l'actuelle Essonne sont citées)

MOSNIER Morgane

L'église Notre-Dame de l'Assomption de la Ferté-Alais, Une église du premier art gothique dans la vallée de l'Essonne, Mémoire d'étude, École du Louvre, 2020.

(70 pages de textes et 104 pages de planches)

OLLIVIER Christine, CHAUSSE Christine

Un nouveau site magdalénien sur la commune de Corbeil-Essonnes (Essonne), In revue « Les origines de la Préhistoire » n°129 ,2012.

d'ORMESSON François, THOMAS Jean Pierre

Jean-Joseph de Laborde. Banquier de Louis XV, mécène des Lumières et inventeur des jardins de Méréville, Tallandier ; 2021

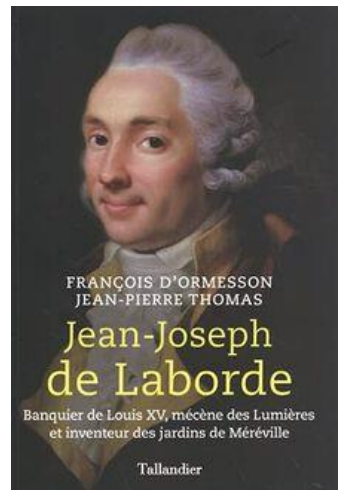
(478 pages)

PALAYRET Anne, VERON-DENISE Danièle

Une artiste chez les bénédictines, Geneviève Gallois (1888-1962), In Revue Patrimoine du Sud n° 14, 2021

42 pages illustrées

(Les œuvres de mère Geneviève produites et conservées à l'abbaye de Limon tiennent une grande place dans cet article passionnant)



PAOLA sœur, ALLEZ Jean-Louis

Traces sylvestres tome I, Autoédition, 2019.

(Recueil de poèmes dans lequel figure un certain nombre de textes qui évoquent explicitement l'abbaye de Limon)

PAOLA sœur, ALLEZ Jean-Louis

Traces sylvestres tome 2, Autoédition , 2019.

(Recueil de poèmes dans lequel figure un certain nombre de textes qui évoquent explicitement l'abbaye de Limon)

PEREC Georges

Lieux (inédits), Essais littéraires, La librairie du XX^e siècle, le Seuil, 2022.

(608 pages illustrées)

(On sait que Georges Perec a passé une partie de sa scolarité au collège Geoffroy-Saint-Hilaire entre 1949 et 1954. Ce recueil de textes inédits comprend cinq références à ses souvenirs étampois.)

Souvenir du 14 juillet 1969 :

« Nous avons bu une bière ou bien au « Capoulade » ou bien au « Mahieu » – ces deux cafés étant, selon Henri, des endroits qu'il fallait connaître, et qui sont devenus ipso facto pour moi des lieux mythiques ; où pourtant je ne me souviens pas être allé une fois devenu étudiant ; quand j'étais à Henri-IV je n'allais nulle part, sinon, peut-être, de temps à autre, au « Petit Cluny », sans doute parce qu'y venaient des anciens d'Étampes. »

Souvenir de février 1971 :

« Bellec, son père le battait, revenait le lundi à Étampes et me montrait les traces laissées par le ceinturon ; avons passé une nuit blanche un jour, dans la chambre d'un pion corse qui s'appelait, je crois, Flak ou Flack (comme la DCA allemande), qui faisait des études de droit (ou bien un autre pion qui s'appelait Gauduchon ou Gaudichon). »

Souvenir de février 1972 :

« But de promenade : avec Michel Rigout, tous les samedis soir, même lorsque j'étais pensionnaire à Étampes, nous allions à pied (parfois plusieurs fois !) de la rue de l'Assomption à l'Étoile en passant par la rue de Boulainvilliers, la rue de Passy, le Trocadéro, l'avenue Kléber. »

Souvenir du 31 mars 1972 :

« ... je me suis assez vite arrêté de collectionner les timbres et ma collection, tenue sous clé par ma tante, a ensuite été donnée à l'une de mes nièces peut-être parce que ma tante avait peur que je ne récidive, plus sûrement parce que je suis alors parti à Étampes, début d'une toute nouvelle organisation de ma vie. »

Souvenir du 20 septembre 1972 :

« Dernier centre, hérité de mes premiers pas dans le quartier au sortir d'Étampes, lieu de rendez-vous pour ceux qui continuaient à prendre le train d'Étampes chaque jour, les cafés du croisement Saint-Michel-Saint-Germain : le « Grand Cluny » et le « Petit Tabac Cluny » affectueusement surnommés « Le Grand Q » et « Le Petit Q ».

PERNAUT Jean Pierre

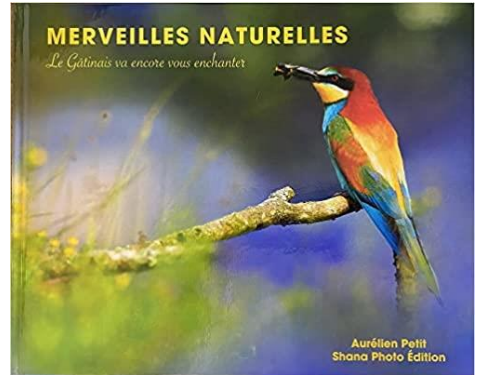
L'almanach des régions 2021, Michel Lafont, 2020.

(Une notice sur le château de Courson)

PETIT Aurélien

Merveilles naturelles. Le Gatinais va encore vous enchanter, Shana Photo édition, 2021.

(320 pages illustrées)



PICQ Claude

Jo Fulgado prend la pose, Éditions Polar, 2021.

(Roman policier dans lequel il est question de Juvisy (page 4, et 50) Corbeil page 53 et pages 131 et sur Fleury-Merogis page 183)

PICQ Claude

Jo Fulgado entre en gare, Éditions Polar, 2021.

(Roman policier dans lequel il est question de Brunoy page 134)

PICQ Claude

Six planches et une poignée de clous, Éditions Palémon, 2022.

(Roman policier dans lequel il est question de la Seine entre Corbeil et le Coudray-Montceaux)

POIVRE d'ARVOR Patrick

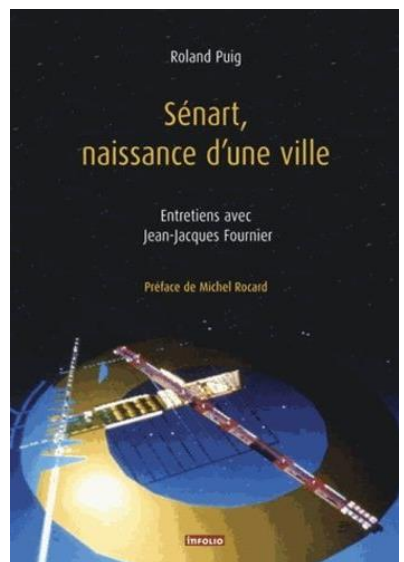
Secrets d'enfance, L'Archipel, 2019.

(Une des notices biographiques est consacrée à l'enfance de Marc Lavoine à Wissous)

PUIG Roland (entretiens avec Jean-Jacques Fournier)

Sénart naissance d'une ville, In folio Éditions, 2013.

(L'histoire complexe de cette ville de Sénart. Le décret du 9 mars 1973 inclut l'agglomération nouvelle de Rougeau-Sénart avec 5 communes essonniennes : Étiolles, Morsang-sur-Seine, Saint-Germain-les-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine et Tigery. En 1983 le Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Melun-Sénart ne comprend plus que 2 communes essonniennes : Saint Pierre du Perray et Tigery. En 1984 est créé le Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Rougeau-Sénart qui comprend Saint-Pierre-du-Perray et Tigery. En 1987 est lancé le concours d'architecture pour le futur centre sur



les 600 hectares du plateau de Tigery et Lieusaint. En 1994 le SAN du Rougeau Sénart devient le SAN de Sénart en Essonne. En 2003 le SAN de Sénart 2003 s'élargit aux communes de Morsang-sur-Seine et Saintry-sur-Seine)

QUENTIN Abel

Le voyant d'Étampes, Les éditions de l'Observatoire, 2021.

(378 pages)

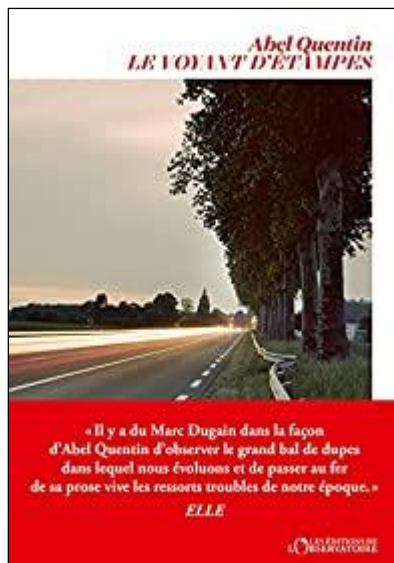
(Une petite partie du roman se déroule de fait à Étampes)

RAISON DU CLEUZIYOU Yann

Serge Bonnet : Défense du catholicisme populaire, Cerf Patrimoines, 2016.

(684 pages)

(Serge Bonnet (1924-2015) fut dominicain et sociologue. L'ouvrage fait souvent référence au couvent du Saulchoir à Étiolles où le père Bonnet résida longtemps)



REVENIN Régis

Une histoire des garçons et des filles - Amour, genre et sexualité dans la France d'après-guerre, Éditions Vendémiaire, 2015.

(348 pages)

(Passionnante étude à partir des fonds d'archives de l'éducation surveillée de Savigny-sur-Orge)

ROSEAU Nathalie

Aérocité, Quand l'avion fait la Ville, Parenthèses, 2012.

(L'ouvrage présente des documents inédits sur la Genèse de l'aéroport d'Orly)

RUFIN Jean-Christophe

Les flammes de pierre. Gallimard, 2021.

(À la page 153 l'auteur du roman évoque une escalade au « viaduc de Gif-sur-Yvette », lequel n'existe pas vraiment puisque le viaduc de Fauvettes est situé sur les communes de Bures-sur-Yvette et de Gometz-le-Châtel mais non à Gif)

SCHMAUCH Joseph (directeur des Archives départementales de Seine-et-Marne)

Administrations provinciales d'Ancien Régime, XV^e siècle-1791.

Répertoire méthodique de la série C d'après les inventaires précédemment réalisés.

Archives départementales de Seine-et-Marne 2021.

Ce nouvel inventaire révèle de nombreuses cotes qui concernent le territoire essonnien :

- 1 C 82 Construction d'un chemin de Corbeil à Melun par Saintry, Villededon (Saint-Pierre du Perray), Saint-Port, Sainte-Assise, Boissise-la-Bertrand et le Mée. - Copies : d'une lettre de l'intendant Berlier à l'abbé Terray, ministre d'État, contrôleur général des finances, par laquelle il lui mande que : *« Mgr le duc d'Orléans, de qui il reçoit tous les jours des lettres pressantes, désire vivement la reprise des travaux sur le chemin de Corbeil à Melun ; »*

- d'un projet d'arrêt, d'un arrêt définitif du Conseil d'État, en date du 11 avril 1777, portant approbation des plans et devis de la construction dudit chemin, dont l'utilité a été reconnue pour le transport des denrées et la facilité du commerce, entre Melun et Corbeil : Le Roi étant en son Conseil a, en outre, voulu *« que les particuliers propriétaires de terrains qui se trouveront sur la ligne dudit chemin, soient indemnisés des héritages qui leur seront pris, d'après l'estimation qui en sera faite par le sieur Guillaumot, architecte de Sa Majesté ; »*

- d'une seconde lettre de l'intendant à M. de Trudaine, directeur général des ponts et chaussées, pour l'informer qu'il a reçu ledit arrêt, et qu'il a nommé un ingénieur pour procéder à l'estimation des terrains à occuper.

- 1 C 83/4 Bail à Edme Raymond pour l'entretien pendant 9 ans de la route de Paris à Orléans par Étampes. 1781.

- 30 C 1 Élection d'Étampes Conversion de la corvée en prestation en argent, états de répartition sur les 45 paroisses de ladite Élection, dont le total de la taille et accessoires monte à 157 418 livres, y compris 16 080 livres pour la capitation de la ville d'Étampes, et la contribution à 10 859 livres.

- 35 C 6 Tableau de la situation des paroisses de l'Élection de Melun. Seigneuries : de Champeaux, au chapitre du lieu, de Courance, à M. de Nicolai, de Chevannes, au duc de Villeroy, de La-Ferté-Aleps, au duc de Chartres, (1785). (Registre, Grand in-folio, papier, 53 feuillets).

- 35 C 29 Renseignements fournis au Conseil d'État sur les officiers des justices royales, les tailles qu'ils payent, la valeur de leurs offices, leur fortune personnelle (comprenant le bailliage de La Ferté-Aleps, plainte portée par Pierre Germé, commis aux Aides, contre Joseph Morel de Boutigny, qui l'a maltraité, injurié et lui a tiré un coup de pistolet.

- 35 C 42 requêtes des collecteurs de Milly-en-Gâtinais pour faire rectifier leur rôles, erronés sans intention.

- 35 C 61 Procès-verbal dressé pour constater la grêle des récoltes à Milly, le 4 juillet 1742.

- 35 C 64 reconnaissance des dommages causés par la grêle du 14 juin 1754 à Videlles, Mondeville, Champcueil et Chevannes, etc. (1750-1754).

- 35 C 88 Pièces relatives à l'office d'assesseur à l'hôtel de ville de Milly.

- 48 C 2 Municipalités. - Arrêt du conseil d'État réunissant plusieurs hameaux aux municipalités voisines à partir du département des impositions de 1790, à savoir : Bonvilliers et La Montagne à Morigny ; Mesnil-Voisins à Bouray ; Janville à Auvers.

60 C 4 Chemin de Melun à Corbeil (Essonne). Devis et procès-verbal d'adjudication des travaux à exécuter au chemin de Melun à Corbeil par Le Mée, Boissise-la-Bertrand, Sainte-Assise et Saint-Port, sur une longueur totale de 2 060 toises, dont 101 toises en pavé de grès et 1 959 toises en empierrement, le devis dressé par le sieur Boitard, sous-ingénieur du département, et le procès-verbal d'adjudication par MM. les députés composant le Bureau intermédiaire de Melun.

- 60 C 5 Chemin de Mennecy à Milly

- 60 C 6 Réparations au presbytère de Champcueil: actes d'assemblée des habitants, requête présentée aux députés de la Commission intermédiaire de l'Ile-de-France, devis estimatif des travaux, plans, dessins et correspondance, oppositions de plusieurs habitants de Champcueil et propriétaires de biens fonds situés sur ce territoire contre la construction projetée d'un nouveau presbytère, ou la restauration de l'ancien, conformément à certaines délibérations auxquelles ils n'ont pas concouru. Parmi ces opposants figure le sieur Jean-Pierre Le Cointre, l'aîné, grand messager de l'université de Paris, officier du point d'honneur, premier propriétaire, après le seigneur, de biens-fonds en la paroisse de Champcueil.

SALAME Léa

Femmes puissantes saisons 2, Coédition Les Arènes/France Inter, 2021.

(309 pages illustrées)

(Parmi les portraits, habilement brossés par la journaliste figure celui de Karine Lejeune, colonelle de gendarmerie qui fut d'août 2018 à juin 2021 à la tête du groupement départemental de la gendarmerie de l'Essonne)

SALLE Grégory

L'utopie carcérale, Petite histoire des « prisons modèles », Éditions Amsterdam, 2016

(La Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, ouverte en 1968, est largement citée dans l'étude)

SEBASTIEN Léa

Résistance aux grands projets et émergences d'un capital politique, le cas des déchets, L'Espace Politique, 2018.

(Le cas étudié par l'auteure est le projet de décharge située sur la commune de Saint-Escobille)

SEGUIER Jean Marc, LOUESNON Émilie

Les ensembles funéraires des II^e et I^{er} siècles avant JC en Ile-de-France : état des lieux et perspectives de recherche, In Revue Archéologique du Centre de la France, tome 59, 2020.

(Font parties de l'étude les sites de St Pierre-du-Perray, Vigneux-sur-Seine et Verrières-le-Buisson)

SENAUD Franck

10 espaces verts qui font paysage,
Préfigurations, 2019.

(24 pages illustrées)

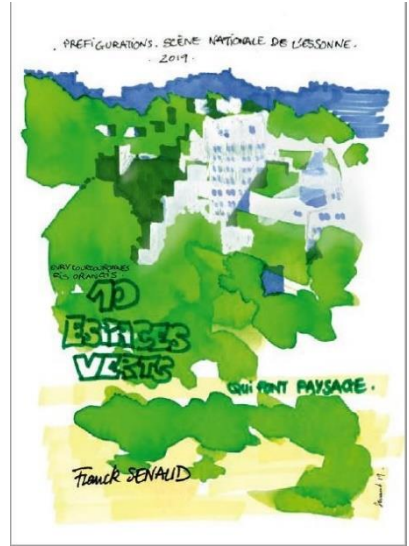
(Les espaces verts en question, illustrés de façon original par l'auteur, concernant Évry et Ris-Orangis)

SENAUD Franck

10 moments qui font l'histoire,
Préfigurations, 2020.

(24 pages illustrées)

(Ces moments d'histoire, illustrés de façon originale par l'auteur, concernant la ville d'Évry)



SLOCOMBE Romain

Hématomes, Belfond, 2017.

(220 pages, roman policier dans lequel est cité le musée de la Photographie à Bièvres)

SUNWAY Olivia (pseudonyme de Nathalie Chapouille)

Wacky Love, Temporelles, 2022.

(Une partie du roman se déroule en Essonne, en particulier à Ste Geneviève-des-Bois)

SURPLY Joëlle

Les élections législatives de 1852 dans la deuxième circonscription de Seine-et-Oise. Louis Napoléon Bonaparte ou la dynamique d'une prise du pouvoir,
Collection Mémoire(s) d'Étampes.

Ville d'Étampes services archives et patrimoine architectural 2019.

THILL Camille

Document accompagnant le CCTP pour la conservation restauration des peintures du chœur de l'église Saint Martin de Mondeville (91).

Exercice universitaire dans le cadre du Master 1 de Conservation-restauration des biens culturelles.

Université Paris 1 Panthéon Sorbonne 2010.

(36 pages de textes et 13 pages de planches)

TILLON Fabien

Charles Tillon le chef des FTP trahi par les siens, Don Quichotte, Seuil, 2021.

(301 pages)

(Pages 156 et suivantes il est question de la maison que Benoit Frachon, Jacques Duclos et Charles Tillon ont occupé clandestinement à partir de 1941 à Palaiseau)

TOUBLANC Monique, POULOT Monique

Les territoires agri-urbains en Ile-de-France : entre paysage ordinaire, paysage agricole et paysage alimentaire ?

Projets de Paysage 2017.

(L'étude porte en partie sur le plateau de Saclay et la parc Naturel du Gatinais français)

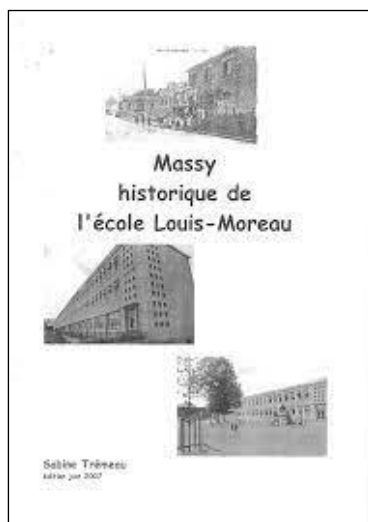
TRAN-DUC Lucile

Une entreprise hagiographique au XI^e siècle dans l'abbaye de Fontenelle : le renouveau du culte de Saint Wulfran, Tabularia, 2008.

(Il est question des origines possibles de St Wulfran à Milly)

TREMEAU Sabine

Massy, historique de l'école Louis-Moreau, 2007.



TURBAT Olivier

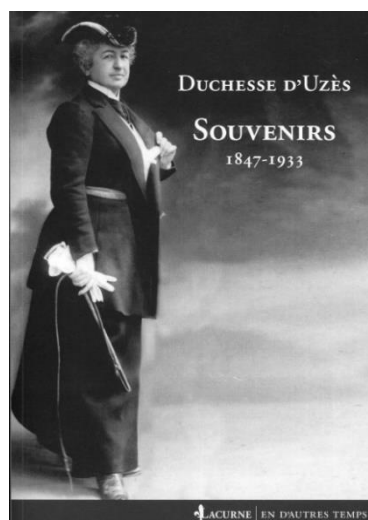
La fragilité et la grâce. Journal spirituel. Ad Solem, 2018.

(Deux pages sont écrites du Cénacle de Tigery en 2015)

UZES duchesse d'

Souvenirs 1847-1933, Lacurne en d'autres temps, 2011.

(Réédition attendue de ce texte paru en 1939 chez Plon. On y trouve de nombreux détails sur la vie au château de Bonnelles)



VILLANI Cédric

Immersion. De la Science au Parlement, Flammarion, 2019.

(L'auteur, médaille Fields en 2010, député de l'Essonne en 2017, raconte son parcours. On y trouve de nombreuses anecdotes concernant l'Essonne (faculté d'Orsay, plateau de Saclay etc...))

YVOREL Élise

Les enfants de l'ombre, La vie quotidienne des jeunes détenus au XX^e siècle en France métropolitaine, Presses universitaires de Rennes, 2007.

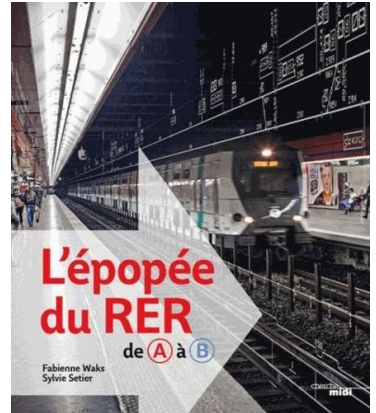
(Le Centre des Jeunes Détenues de Fleury-Mérogis est largement cité)

WAKS Fabienne, SETIER Sylvie

L'épopée du RER de A à B, Cherche Midi, 2017.

(167 pages illustrées)

(L'ouvrage comprend une petite histoire de la ligne de Sceaux et des anecdotes sur les gares de Massy-Palaiseau, Palaiseau-Villebon, Lozère, Orsay, la Hacquinière)



ZAOUATI Nathalie

111 lieux autour de Paris à ne pas manquer, Éditions Emons, 2022.

(240 pages illustrées)

(Seulement deux lieux essonniers sont présentés à savoir le Pont des Templiers à Longjumeau et le cimetière de russe de Sainte-Geneviève-des-Bois)

Ouvrages collectifs ou anonymes

À travers champs et villes, regards sur les natures cultivées d'Île-de-France (2017) Agence régionale de la biodiversité 2017 (parmi les sites cités figure Bièvres).

Atlas des installations de traitement des déchets non dangereux en Île-de-France, Activités 2015 et 2016, capacités 2015-2016-2017 11 juin 2019.

Archéologie en région Ile-de-France.

Archéologie au château de Dourdan.

DRAC Ile-de-France 2022.

(Fascicule de 16 pages)

Archéologie francilienne

Actes des journées archéologiques d'Île-de-France, Créteil 23 et 24 novembre 2018.

DRAC Île-de-France Service Régional de l'archéologie d'Île-de-France 2019.

(Pour l'Essonne on retiendra les deux communications suivantes :

- Le Coudray-Montceaux « les Haies Blanches 2 », des habitats de plateau du Néolithique ancien et de la fin du premier âge du fer par Cédric Lepère, Yannick Prouin, Xavier Bernardeau.



- « Rue de la Chapelle rue du docteur Ogé ». Respiration d'un pan du bourg de Montlhéry du second Moyen Âge à l'époque contemporaine.

La bataille de Champigny, 30 novembre et 2 décembre 1870. Catalogue de l'exposition 2021.

Mairie de Bry-sur-Marne 2021.

(48 pages illustrées)

(Le catalogue (et l'exposition) comprend le tableau d'Edouard Detaille intitulé « panorama de la bataille de Champigny » conservé dans la maison des frères des écoles chrétiennes d'Athis-Mons)



Brunoy, aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine. AVAP diagnostic.

Octobre 2017 (126 pages illustrées)

Parmi les servitudes archéologiques sont signalées :

- Pour la Période préhistorique : trois menhirs de la période préhistorique classés aux Monuments Historiques depuis 1889, groupe de sept menhirs, dont trois sont classés aux Monuments Historiques depuis 1977, un menhir.

- Pour la Période romaine : au lieu-dit La Tour de Ganne : vestiges attribuables à la période romaine, à la hauteur de la pyramide : vestiges de nombreux édifices gallo-romains, attestant de la présence d'un important village.

- Pour la Période mérovingienne : site de l'église Saint Médard : sarcophages mérovingiens (VI^e - VIII^e siècles), attestant de la présence d'édifices anciens sur le site.

- Pour la période du Moyen-âge : site de la Tour de Ganne : vestiges liés au statut de place forte royale (du XII^e au XV^e siècles) : passage souterrain lié à l'abbaye de l'Yerres fondée au XII^e siècle : gué de Gournay au XV^e siècle, restes immergés d'une installation de pêche ancienne (moyen-âge ou antérieure) : aux « Vannes Rouges » et au « Port-Mahon » installations hydrauliques anciennes.

- Pour la période de la Renaissance :

- sépultures et armes des XVI^e et XVII^e siècles trouvés aux « Vannes Rouges » et au « Port-Nahon ».

- moulin de Soulines au XVII^e siècle sur le site de l'ancien gué de Soulines

- Pour la période du XVIII^e siècle : dans le centre ancien, restes du château découverts lors des fouilles de la place Saint Médard en 1989 : caves, souterrains, fondations, puits etc., vestiges du parc du château : bassin aménagé, fausse grotte, hémicycle en fer forgé. Cet ensemble, malgré son abandon, a conservé l'essentiel de sa structure. : prairie contiguë au pont Perronet et à la RD94, vestiges du bassin du parc du château de Brunoy.

Brunoy, aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine. AVAP

Rapport de présentation, Novembre 2017 (63 pages illustrées)

Le Bouchet d'hier à aujourd'hui, un autre regard

Bicentenaire de la poudrerie du Bouchet DGA.

Club de la Défense Le Bouchet, Section « Patrimoine culturel » animée par Michel Dill, 2020.

(90 pages illustrées)

(Très belle monographie de ce site important, situé sur le territoire de Vert-le-Petit)

Déambulation

Conseil départemental Domaine de Chamarande

(28 pages illustrées, livret de présentation du domaine de Chamarande)

Découvrir les grandes fermes ?

Histoire et architecture d'un patrimoine méconnu.

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse 2018.

(20 pages illustrées)

(On trouve dans ce livret une intéressante notice sur « l'acceint » de la ferme de la Brosse à Janvry)

**Découvrir les maisons de villégiature.**

Histoire et architecture d'une manière d'habiter.

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse 2021.

(22 pages illustrées)

(Plusieurs villas situées à Gif-sur-Yvette et Forges-les-Bains sont prises en exemple)

Essonne Tourisme magazine

60 pages illustrées, 2022.

L'Essonne à pied

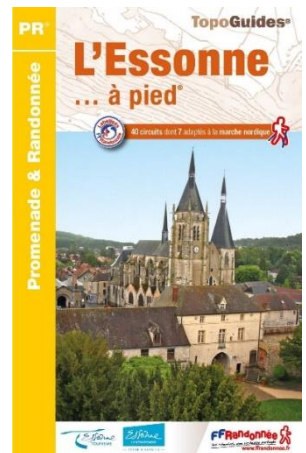
40 promenades randonnées, Topo guide, 2021.

(128 pages illustrées)

(5^e édition, modifiée, de ce grand classique des Topoguides)

Escapades Liaison verte des bords de l'Yerres et du Réveillon.

Liaison Verte SYAGE 2021.

**Évasion Val d'Essonne**

Un patrimoine d'exception au gré de nos envies.

Communauté de communes du Val d'Essonne sud (2020).

(135 pages illustrées)

Fonds. Musée des collections de Massy (place de France)

2019. (170 pages illustrées)

La grotte, la petite histoire d'un café associatif
2011-2016 à Saintry-sur-Seine.

Lascau Édition 2021.

(220 pages illustrées)

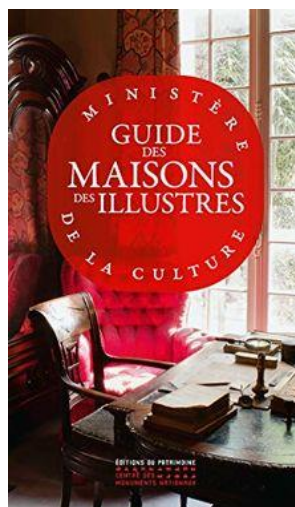


Guide des maisons des illustres en Ile-de-France

Ministère de la culture 2018.

(44 pages illustrées)

(Pour l'Essonne on trouve de bonnes présentations de la maison Jean Cocteau à Milly-la-Forêt, de la maison atelier Foujita à Villiers-le-Bâcle et de la maison Caillebotte à Yerres)



Hôtel des ventes de Corbeil-Essonne

Le samedi 2 juin 2018, Collection Annette Bernas (1920-2017) et René Bernas (1920-1971).

Lamcry Camper, commissaires-priseurs.

(Catalogue de ventes de meubles provenant de leur maison d'architecte d'Orsay construite entre 1959 et 1960, architecte intérieur Laverrière)

Métiers d'art et patrimoine

Groupe de recherche de l'UTL – Essonne.

Patrimoine Mémoire et Tradition 2020.

(224 pages illustrées)

(Plusieurs artisans présentés ont leurs ateliers en Essonne : un gainier de Montgeron, un luthier de Moigny-sur-École, un ornemaniste de toiture de Brières-les-Scellés, une restauratrice de céramiques de Videlles)

La nature à portée de trottoir

Mairie d'Orsay 2021.

(24 pages illustrées)

Métiers d'art et patrimoine



Nos plus jolies belles balades et randos France

Hachette Tourisme Guide du Routard 2021.

(348 pages illustrées)

(Une double page est consacrée au Gatinais français avec un itinéraire autour de la Ferté-Alais)

Notre Histoire avec Marie

Retrouver les racines chrétiennes avec Marie.

Marie de Nazareth, 2021.

(216 pages illustrées)

(Deux pages sont consacrées au sanctuaire de Longpont)

Regards croisés sur la pelouse de Montgeron, avenue de la Grange

Pelouse et Environnement 2021.

(Belle monographie de 168 pages richement illustrées)

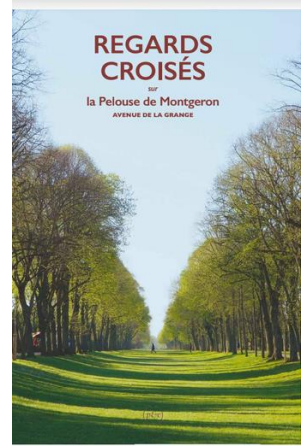
Petit futé

Paris Ile de France, Édition 2019-2020.

Petit futé 2019.

(573 pages)

(50 pages sont consacrées à l'Essonne)



Samedi 13 novembre 2021 à 15h
Médiathèque du Carré d'Art
Montgeron

Randos en bord de Seine

Le Parisien, Patrimoine et balades n°13.

Mars 2022.

(L'étape 6 propose un itinéraire de Plessis Chenet (commune du Coudray-Montceaux) à Ris-Orangis, l'étape 7 un itinéraire de Ris-Orangis à Villeneuve-Saint-Georges)

Sur les chemins du patrimoine essonnien

Au cœur du Hurepoix.

LNC 2015.

(44 pages illustrées)



Trésors de Lumière

Le vitrail en Essonne.

Exposition du 10 au 29 septembre 2019 dossier de presse.

Gif-sur-Yvette Val Fleury 2019.

Périodiques

« **Bâtisseurs** » la revue des chantiers du Cardinal n° 348 parue en mai 2022.

La rénovation de l'église St Paul à Brétigny-sur-Orge (bâtie en 1966) fait l'objet d'une notice d'une page.

Le « **Brin de Bruyères** » n° 32, paru en avril 2019, contient deux pages rédigées par Jean Louis Garin sur l'histoire de la chapelle ND de Lourdes à Ollainville.

Bulletin de la société historique et archéologique de Saint Arnoult en Yvelines et de sa région

2021, n° 79 146 D.

(Le bulletin comprend un article qui concerne le prieuré St Arnoult de Touques (Calvados) dépendances de l'abbaye (sic pour prieuré) de Longpont)

Bulletin de la société historique et archéologique de Saint-Arnoult-en-Yvelines et de sa région

2021, n° 80 147 D.

(Le bulletin comprend un article signé Pierre de Janti sur la forêt de Saint - Arnoult, dont une grande partie de la superficie se situe sur la commune de Dourdan)

Le Bulletin de la société des amis de la bibliothèque et de l'histoire de l'école polytechnique, SABIX n°65, juillet 2020, est entièrement consacré au transfert de l'école polytechnique à Palaiseau.

Le Cahier « **Habiter dans le périurbain** » n° 161 paru en mars 2012 contient de nombreux exemples essonniers.

Gâtinais généalogique le bulletin n° 55 paru en mars 2012 comprend un article sur le fondeur de cloche Chambon de Montargis. Parmi ses réalisations figure les deux cloches fondues en 1892 pour l'église St Martin de Savigny, l'une dénommée « Cécile Lucienne », la grosse cloche, et l'autre « Louise Joséphine », la petite cloche.

Le Monde des Moulins n° 68 paru en avril 2019 contient un article sur le Moulin de Senlis à Montgeron.

Monuments et sites de Seine et Marne n° 53

2021.

(Un article de Jean-Pierre Thoretton intitulé les Panseron, une famille de jardiniers concerne Athis-Mons. Il est précisé que Claude Panseron (1681-1751) a été jardinier au service de madame la maréchale de Villars au château d'Ozonville (aujourd'hui maison des frères à Athis-Mons).

L'Objet d'art N° 563 paru en janvier 2020 contient une note sur la maison de Cocteau à Milly.

Le Papivore n°52, revue publiée par les Archives départementales de l'Essonne est consacré aux 100 ans des scouts de France.

La Revue annuelle des amis du Patrimoine des environs de la Chapelle-la-Reine, année 2021 n°32, contient un additif d'une page à l'article paru en 2020 consacré à une visite d'automne à Oncy-sur-École.

Revue de l'histoire N° 62 spécial patrimoine 2011

(P 59 un article de 6 pages sur le théâtre d'Étampes)

La revue de l'histoire et sociétés rurales n°56 paru en 2021 contient une émouvante recension de 18 pages du journal de Jean Jacquard due à la plume de Jean Marc Moriceau.

Sciences et avenir la recherche, juillet 2021, 100 trésors scientifiques à découvrir en France.

(Saclay y figure)

Vie et publications des associations historiques essonniennes (2021-2022)

La Société Historique et Archéologique de l'Essonne et du Hurepoix a dénombré pas moins de 191 associations d'histoires locales sur le territoire du département. Certaines sont anciennes et bien connues. D'autres sont très jeunes et ne regroupent que quelques passionnés. La plupart travaillent activement à la connaissance et à l'animation du patrimoine local. Ces associations historiques essonniennes constituent un riche tissu. La vocation départementale de la SHAEH se propose de contribuer à les mettre en lien.

Cette chronique a été établie grâce au dépouillement des bulletins des diverses associations ainsi que de leur site internet. Cette veille documentaire a été assurée par Frédéric Gatineau.

Toutes les contributions à venir concernant la vie des associations sont bienvenues. fregat65@hotmail.com.

Par ailleurs, nous invitons les associations à nous faire parvenir leurs publications (quel que soit leur forme ou leur taille) afin de pouvoir en faire une recension précise au siège de la SHAEH :

Société Historique et Archéologique de l'Essonne et du Hurepoix
Archives départementales de l'Essonne, Rue du Commandant Arnoux
91730 Chamarande

NB depuis le mois de mars 2020 le calendrier des associations a été profondément bouleversé par la crise sanitaire. De nombreuses activités (conférences, expositions, visites, publications...) ont été annulées ou reportées.

Gersar

Le bulletin Art Rupestre n° 74 paru en janvier 2020 fait état de découverte (ou de redécouverte) de nouveaux abris ornés :

À Boutigny-sur-Essonne (les Gâtines)

À Bouville (Vallée de Paris)

À Buno-Bonnevaux (la Freté)

À Gironville sur Essonne (la Sablonnière)

À Milly-la-Forêt (la grotte dite du châtaignier)

À Morigny-Champigny (le rocher de la Bonde)

À Roinville-sous-Dourdan (le Bouchet)

À Souzy-la- Briche (le Bois de la Croix Boissée)

À Valpuiseaux (la Butte Noire, la Butte Blanche et la Petite Vallée)

Le bulletin Art Rupestre n° 75 paru en juillet 2020

Y figure un article d'Alain Tourvieille « *l'étrange plaque de grès du marais du Fourcheret à Maisse* ».

Le bulletin Art Rupestre n° 76 paru en janvier 2021 fait état de découverte (ou de redécouverte) de nouveaux abris ornés :

À Ballancourt sur Essonne : le Mont les bois du Four des Vaux

À Boigneville : Masures Brulés

À Boutigny sur Essonne : la Ragoteire, la Roche Culante, Rocher de Chatillon, les Vigne Rouges

À Buno-Bonnevaux : Le Freté, Grande Vallée

À Maisse au-dessus de la vallée de Tremerolles, les Friches au-dessus de Rivière

À Milly la Forêt : Longvaux

À Oncy : Beaumont

À Vayres sur Essonne : Bois rond du Rocher, Quinel, les Lubins, Vente du Petit Rocher

Le bulletin Art Rupestre n° 77 paru en juin 2021 comprend 7 articles parmi lesquels deux concernent le territoire essonnien :

« *Les roches du Père la Musique à Ballancourt-sur-Essonne* » de Patrick Leszlo

« *Les étranges inscriptions en forêt domaniale de Fontainebleau à Milly la Foret* »

Le bulletin Art Rupestre n° 78 paru en janvier 2022, comprend dans sa chronique des abris ornés des notules sur :

Abbeville la Rivière (Ferme de l'Hôpital et Tourneville)

Auvers-Saint-Georges (aux lieux-dits la Grilloire, Rocher des Clefs)

Baulne (bois de Baulne)

Boissy-le-Cutté (le Parc)

Boutigny-sur-Essonne (Bois du Montoir, Chauve-Souris, Girochenard, la Justice, Nord du Montatou),

Bouville (Bois de Beaumont, Butte Saint Martin, Chemin d'Orveau, Rocher Vincent)

Brières-les-Scellés (les Bouleaux)

Buno-Bonnevaux (vallée de la Barbotière)

Cerny (les Roussines, vallée des Châtaigniers, la Voie aux Vaches)

Chalo-Saint-Mars (le dessus de la Maison à Rogue, les Grès,)

Chalou-Moulineux (Butte des Buis,

Champcueil (les Haches)

D'Huisson-Longueville (Bois Charon, Bois de Valence, Rocher de Bour)

Dannemois (les Quatre Chemins)
 Étampes (les Roches Blaveau)
 Janville sur Juine (Bois des Fiefs, les Fonceaux)
 Maisse (le Haut de la Comble)
 Milly-la-Forêt (la Roche qui Tourne, la Vendée)
 Moigny-sur-Ecole (Bellevue, les Renouardes, Vallée de Beauregard, Vallée Richard)
 Morigny-Champigny (Rocher de la Bonde)
 Oncy-sur-Ecole (la Garenne)
 Puiset-le-Marais (le Pavillon Chinois)
 Saclas (sous le cimetière)
 Souzy-la-Briche (Barbacane)
 Valpuiseaux (Rocher Chambos)



Et un article d'Alain Tourville intitulé « *Études liées d'un abri gravé, d'un abri de carrier et d'une vie de carrier au XIX^e à Maisse* ».

Les cahiers du Gersar N° 10 Les abris gravés de Milly-la-Forêt et d'Oncy-sur-École.

« *Les environs de Milly-la-Forêt* », est une 2^e réédition actualisée entièrement revue, corrigée et complétée. 104 pages, 257 illustrations, 2021.

Association Régionale pour la Diffusion des Patrimoines (ARDIPA)

L'association a organisé son salon annuel le 10 décembre 2022 à la ferme de Viry.

Cineam

Le 19 avril 2022, l'association a proposé une projection au Cinetampes « 1939 – 1944, ils ont vécu la guerre en Essonne »

Le 15 mai 2022 Cineam a participé à la fête de la transhumance de Marolles-en-Beauce.

Une petite sélection « spéciale moutons » a été projetée alors que 250 moutons en provenance de la ferme de Beaumont traversèrent le village.

CTHS

Le 146^e congrès du CTHS s'est tenu du 4 au 7 mai 2022 à Aubervilliers sur le thème « Périphéries ».

M. Cyril Lachèze a proposé une communication intitulée « *De Bourgogne, de Melun, & de Corbeil : approvisionner Paris en terres cuites architecturales (XIII^e XIX^e siècles), un jeu d'échelles de périphéries* » dont voici la courte notice présentative :

« *La production de terres cuites architecturales a été située tout au long de l'époque moderne en périphérie des centres urbains qui en constituent le débouché principal. Cette situation est particulièrement bien documentée pour Paris, par les textes de la pratique à partir du XIII^e siècle et jusqu'au XIX^e siècle, mais aussi par les traités à partir du XVIII^e siècle, aux auteurs*

essentiellement parisiens. Ils permettent de mettre en évidence un jeu d'échelles de périphéries dans l'approvisionnement de la capitale : si des ateliers étaient situés aux portes de la ville, les produits de meilleure qualité étaient réputés provenir de plus loin : Corbeil et Melun, mieux encore Montereau-Fault-Yonne, et pour le plus haut de gamme en Bourgogne. Au XIX^e siècle, la proximité des gares de chemin de fer devint un critère d'implantation déterminant, mais ces espaces étaient également recherchés pour la construction de villégiatures, entraînant des conflits pour l'occupation des périphéries. »

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Essonne

À Dourdan, des étudiants en architecture imaginent le futur aménagement de la maison Lejars-Rouillon et ses alentours, le rendu final a eu lieu le 24 janvier 2022 à l'ENSAPM ET LE CAUE 91 poursuivent leur partenariat fructueux à Paris. Les étudiants et la délégation dourdanaise composée du maire, de son adjointe et des représentants des services de la ville, se retrouvent pour parler des projets autour des questions d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Dans la commune de Ballancourt-sur-Essonne, des étudiants en master de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Malaquais ont imaginé 13 projets innovants. Un partenariat mis en place et animé par le CAUE 91.

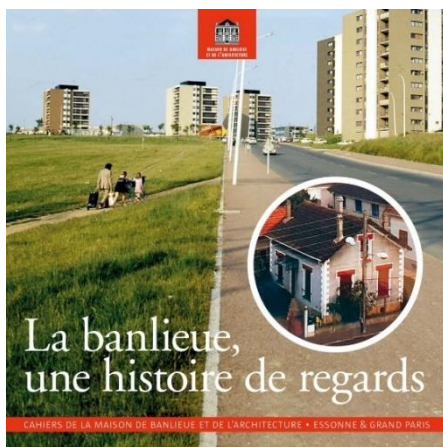
En partenariat avec la commune d'Angervilliers, le CAUE a proposé à l'unité d'enseignement S8 de l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris Val de Seine le territoire communal comme exercice pratique pour aborder les questionnements concrets d'une commune rurale par l'architecture, l'urbanisme et le paysage.

Natur'essonne

Samedi 21 mai 2022, Christine Prat a proposé de porter son regard sur l'entomofaune qui peuple le domaine des Buys à Puiset-le-Marais.

Maison de Banlieue et de l'Architecture Athis-Mons

À partir du 11 mai 2022, la maison de Banlieue présentait une nouvelle exposition intitulée « *La banlieue, une histoire de regards* ». De la modernité optimiste des années 1950 aux crises de l'urbanité, les regards posés sur la banlieue parisienne reflètent les préoccupations de chaque époque. L'exposition explore la fabrication de ces représentations qui façonnent l'imaginaire collectif. Elle met en lumière des regards d'artistes, d'architectes, d'historiens ou d'habitants, qui révèlent aujourd'hui la richesse et la multiplicité



de ces territoires.

Le Cahier n°29 paru en 2022 correspond à ladite exposition « *La banlieue, une histoire de regards* ».

Archives Vivantes de Bièvres

En 2020, « Archives Vivantes de Bièvres » a publié un fascicule de 15 pages « *Centenaire de la mort d'Odilon Redon 1840-1916* ».

En 2020 également, un fascicule de 12 pages consacré à deux foyers artistiques biévrois méconnus à savoir le Théâtre de la Grange (1912-1923) et la Verrerie des Sablons (1912-1924).

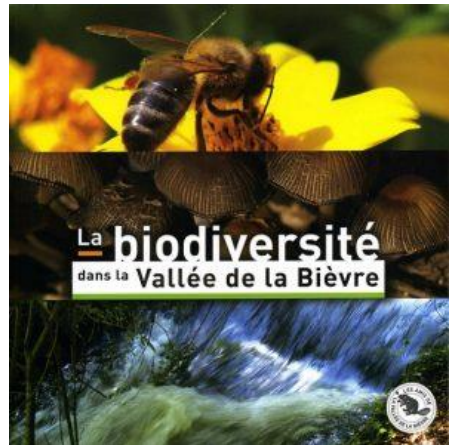
L'association a publié dans le cahier n°30 de l'hiver 2021 du groupe de recherche historique de Jouy en Josas plusieurs articles consacré à Monteclin.

En 2021 elle a publié un fascicule de 19 pages intitulé *Château de la Martinière, Germain Pichault de la Martinière*.

En 2022, Michèle Brossard a publié un fascicule de 48 pages illustrées, consacré à l'église Saint-Martin de Bièvres.

Les amis de la Vallée de la Bièvre

En 2016, l'association a publié une jolie plaquette de 48 pages intitulée « la biodiversité dans la vallée de la Bièvre »



L'association Ballancourt au Fil du Temps

En 2016, l'association a publié « *Les roches, la flore, la faune. Promenades dans nos belles forêts* » : Le Mont et la Butte, histoire des carrières, descriptions de pétroglyphes et d'abris ornés. (36 pages illustrées).

En 2018 « *Notre village de la préhistoire à nos jours* » (46 pages illustrées).

En 2020 « *Le château du Saussay. Son architecture, ses transformations, ses techniques de construction. Ses propriétaires successifs. L'histoire dans l'HISTOIRE : les Colbert, les Bourbons, La famille de Bourbon Busset, l'aîné des Capétiens...* » (78 pages illustrées).

L'Association Historique de Bondoufle

En 2018, l'association a publié un livret intitulé « *La Guerre de 1914-1918 vue par l'Association Historique de Bondoufle* ».

Boutigny Histoire et Patrimoine

En 2021, Pierre Gérard a publié un passionnant recueil de contes intitulé « *Fabuleux Gâtinais. Contes historiés du Gâtinais Français* ».

(242 pages illustrées).

En mai 2022, l'association a proposé une exposition sur la Révolution française à Boutigny.

Bouville et son Histoire, (section de l'association Loisirs Bouvillons).

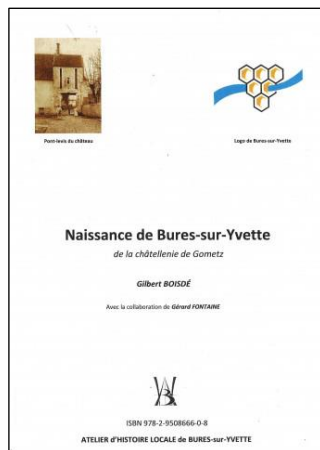
En novembre 2021, l'association a organisé une exposition sur le monument aux morts à l'occasion du centenaire de son inauguration en 1921.



AHLBY Atelier d'Histoire de Bures-sur-Yvette

En 2021, Gilbert Boisdé a publié une plaquette de 20 pages intitulé « *Naissance de Bures-sur-Yvette de la châtellenie de Gometz* ».

Par ailleurs, l'Atelier d'Histoire de Bures-sur-Yvette produit régulièrement des articles dans le bulletin municipal le Buressois. En février 2020, « halte à Bures » en novembre 2020, « vivre à Montjay », en janvier 2021, « les enfants de Bures-sur-Yvette », en mars 2021, « miracle à la Hacquinière ».



Corbeil (Mémoire et Patrimoine Vivant)

En 2019, MPV a produit un DVD consacré à « *L'Église catholique à Corbeil 1940-1970* ».

Le programme de la saison MPV proposé au Cinéma ARCEL de Corbeil-Essonnes d'octobre 2021 à juin 2022 a été le suivant :

Lundi 4 octobre 2021, « Chantemerle d'hier à aujourd'hui (1638-1988) »

Lundi 8 novembre 2021, « Traces de mémoire à St Germain- lès-Corbeil »

Lundi 6 décembre 2021, « Les loisirs à Corbeil-Essonnes : Le Cinéma »

Lundi 7 février 2022, « La Cathédrale d'Évry : Une audace du XX^{ème} siècle »

Lundi 4 avril 2022, « Mémoire de sport à Corbeil-Essonnes, de la Nautique à l'A.S.C.E AVIRON »

Lundi 2 mai 2022, « Il y a 15.000 ans... Nos arrières-grands-voisins d'Étiolles ».

Lundi 13 juin 2022, « *Adieu Patron, L'aventure des salariés d'HELIO-CORBEIL* ». Ce film réalisé par Jacques Capdecemme, suit le parcours des 80 salariés de l'Imprimerie HELIO-CORBEIL, qui, pour préserver leur emploi, créèrent en 2012 une Société Coopérative Ouvrière de Production, sociale et solidaire.

Le film a été précédé par la projection d'un court documentaire : « Imprimerie Hélios Corbeil » réalisé par MPV en septembre 2012.

Crosne et son patrimoine

« *La Grande Guerre, Ils pensaient être revenus pour la moisson* »
Crosne et son patrimoine, 2014.

« *Quelques grands noms de Crosne* »
Crosne et son patrimoine, 2015.

« *Les bords de l'Yerres ... et notre histoire* »
Crosne et son patrimoine 2017.
(92 pages illustrées)

« *Nos glorieux poilus crosnois* »
Crosne et son patrimoine 2018.
(120 pages illustrées)

Les amis du château et du musée de Dourdan

Le bulletin n° 69 paru en mars 2018 est, entre autres, consacré à l'ancienne église St Pierre de Dourdan.

Le bulletin n° 69, paru en décembre 2018, est, entre autres, consacré à la famille de Lescornay à Dourdan.

Le bulletin n° 70, paru en avril 2019, est consacré à la conception du château de Dourdan.

Le bulletin n° 71, paru en novembre 2019, est consacré à l'église St Germain de Dourdan et maître Jean Chanson, créateur du musée du château.

Le bulletin n° 72, paru en juin 2020, est consacré à la grande duchesse de Toscane, bienfaitrice de l'hôtel-Dieu de Dourdan.

Le bulletin n° 73 paru en mars 2021 est consacré à la chapelle St Laurent de la léproserie de Dourdan.

Le bulletin n° 74, paru en décembre 2021, est consacré au peintre brésilien Emanuel Zamor et sa famille à Dourdan. À noter qu'un tableau de l'artiste intitulée « rue Grouteau à Dourdan », peint en 1878, a été récemment offert au musée du château de Dourdan par les amis du musée du château.

La société historique de Dourdan en Hurepoix a publié en 2021 son bulletin n° 75

Au sommaire :

Hommage à Jean-Jacques Immel, par Bruno Durand et Jacques Gélis.

Famille et descendance du mamelouk Roustam Raza, par Bruno Durand.

De la maison mortuaire au cimetière : « cercueil du pauvre », « pierre d'attente » et « porte des morts », par Jacques Gélis et Jean-Jacques Immel.

Rites funéraires et sentiment de la mort : du caveau-pourrissoir à la crypte à cercueils, par Jacques Gélis et Jean-Jacques Immel.

Société d'Histoire Draveil-Vigneux

Histoire des Castors à Vigneux -sur-Seine.

Société d'Histoire de Draveil Vigneux 2012, (46 pages illustrées).

Maison d'Alphonse Daudet

Les 18 et 19 septembre 2021, dans le cadre des Journées du Patrimoine, Matrimoine et Fête des Possibles, la Maison a proposé une rencontre autour du livre « *L'enfance d'une parisienne* » de Julia Daudet avec Mme Duffief.

Étampes Histoire

Le Cahier d'Étampes–Histoire n°18 paru en 2021 contient les articles suivants :

- *Nicolas Guillaume Lanon colon de saint Domingue, bourgeois d'Étampes*, par Claude Robinot.

- *François Buttet, un chirurgien d'Étampes au XVIII^e siècle*, par Anne Marie Firon.

- *Gabriel Lainey, un étampois prisonnier de guerre dans les Sudètes (1940-1945)*, par Jacques Gélis

- *L'affaire de Courances vue par une jeune aristocrate (juin 1791)*, par Jean-Pierre Durand.

- *L'art funéraire, un patrimoine historique à préserver*, par Jacques Gélis.

L'association a proposé son cycle de conférence annuel pour 2022.

En février, « *La paroisse Notre-Dame au XVIII^e siècle* », par Jean Pierre Durand.

En avril « *Travaux et aménagements dans les églises de l'Étampois au cours du XVIII^e siècle* » par Frédéric Gatineau.

En mai, « *Art déco et art sacré : le travail exemplaire de l'atelier Mauméjean à Montgeron (1939-1941)* », par Renaud Arpin.

En juin, « *Juges, délinquants et criminels à Étampes au siècle des Lumières* », par Claude Robinot.

Amis du château royal d'Étampes

Le 26 mars 2022 l'association a organisé une visite commentée du site du château royal d'Étampes.

Amis de l'Église d'Étiolles

En mars 2022, Frédéric Gatineau a donné une conférence sur l'histoire de l'église et de la paroisse St Martin d'Étiolles.

Soisy-Étiolles environnement

Notre confrère Yves Neveux a publié en 2020 « *Nos rues ont une histoire, Étiolles* ».

Association mémoires et avenir de la ville nouvelle d'Évry

Le Document mémoire n°21 paru en octobre 2020 est consacré à « Évry-Courcouronnes, pôle régional de tourisme ».

Le Document mémoire n°22, paru en 2022, est consacré à la « participation des habitants à la construction de la ville nouvelle ».

Mémoire Castelgometzienne

À l'automne 2021, l'association, conjointement avec l'association des amis de l'église Saint Clair a organisé une conférence donnée par Frédéric Gatineau sur l'histoire de l'église et de la paroisse St Clair de Gometz.

L'Orme du Bout (Grigny)

L'association d'histoire de Grigny a publié :

En 2014, *PINSON Raymond Mémoires de guerre 1914- 1918*.

En 2015, *Les grandes propriétés 1 La maison Baurans et « les Aiglons »*.

En 2018, *Au fil de la Seine de Juvisy à Corbeil à bord de la Bali en mai 2017*.

En 2020, *Les tapisseries de l'église Saint Antoine et Saint Sulpice de Grigny*.

API Amicale de tous les collectionneurs et amateurs d'histoire locale (Itteville)

API a publié en 2019 : *Itteville arts et patrimoine* (292 pages illustrées).

L'association a également publié régulièrement ses bulletins « Ittae Villa ».

Le bulletin n°54, paru en 2018, contient 5 pages de chronologie locale, et 8 pages de reproduction de cartes postales rares de la région de la Ferté-Alais.

Le bulletin n°55, paru en 2020, contient 4 pages consacrées à la toponymie de Vert-le-Petit et 17 pages de reproduction de cartes postales rares de la région de la Ferté-Alais.

Le bulletin n°56, paru en 2020, contient deux pages consacrées à Walter Prell artiste peintre d'Itteville, 10 pages consacrées à la « maison du Silence » du



peintre Louis Icart à Itteville et huit pages de reproduction de cartes postales rares de la région de la Ferté-Alais.

Le bulletin n°57, paru en 2020, contient 17 pages de reproduction de cartes postales rares de la région de la Ferté-Alais.

Le bulletin n°58, paru en 2021, contient 10 pages consacrées à l'étude de Maurice Mercier sur la culture des céréales à Itteville et huit pages de reproduction de cartes postales de Cerny.

Le bulletin n°59, paru en 2021, contient six pages consacrées à l'étude de Maurice Mercier sur les carrières à Itteville.

Association pour la préservation de l'église St Germain d'Itteville

Le 9 avril, l'association a organisé une journée porte ouverte et visites guidées de l'église d'Itteville.

Patrimoine et culture en Hurepoix (à Janvry)

Mercredi 13 avril, à Janvry, l'association a organisé une conférence sur l'Aérotrain en présence de Daniel Ernisse qui a piloté le prototype durant les essais. Des maquettes dynamiques ont été présentées.

Limours

L'Association pour la sauvegarde de l'église St Pierre de Limours a été créée le 29 juin 2020. Elle suit activement les travaux de restauration.

Linaz Patrimoine et Traditions

Le bulletin n° 65, paru en mars 2022, est consacré à « *Maurice Druon à l'autodrome pendant la drôle de Guerre* ».

Association « St Germain de Lisses »

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2021, l'association organisait une visite guidée de l'église Saint Germain. Après une fermeture d'un an pour travaux, l'église avait réouvert ses portes en mars 2021.

Le vendredi 27 mai 2022 l'association a organisé dans l'église St Germain de Lisses une conférence donnée par Frédéric Gatineau « *Histoire de l'église et de la paroisse de Lisses* ».

Société Historique de Longpont

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2021, l'association organisait, avec l'association Notre Dame (APNDL) et la participation du club photo de Longpont, une exposition centrée sur la restauration du portail occidental de la basilique Notre-Dame de Longpont, dans la Maison Notre-Dame et son jardin. Les après-midis de samedi et dimanche, les visiteurs ont pu bénéficier de visites commentées de la basilique.

Le Bulletin n°34, publié en 2021, contient les articles d'histoire locale suivants : *la restauration du portail et de la façade occidentale de la basilique de Longpont* (Alain Leseigneur), *les ex-voto de la basilique de Longpont*

(Frédéric Gatteau), *le pont de Balizy* (Jeanne Françoise Coppola), *Angelo Tamietti et Angèle Soyer, deux montlhériens « justes parmi les Nations »* (Jean Lescure), *l'éléphant de Sainte-Geneviève des Bois* (Marie France Avel).

Association Renaissance et Culture (Longjumeau)

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2021, l'association organisait une visite guidée du bois et du pont des templiers.

Par ailleurs, en 2021, l'association a publié une réédition augmentée de l'ouvrage de Gérard Amaury *Longjumeau de nos Aïeux*, Paru en 1992 chez Amatteis intitulé *Longjumeau au fil du temps*.

Éditions 7, (344 pages illustrées.)



Histoire et Patrimoine de Marolles en Hurepoix

Le bulletin n°16, paru en 2021, est consacrée à plusieurs comptes-rendus de visites organisées par l'association parmi lesquels les trois sites essonniens suivants : le Synchrotron « Soleil » à Gif-sur-Yvette et Saint-Aubin, le château de Farcheville et le parc de Méréville.

Association historique de Marcoussis

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2021, l'association organisait des visites commentées du château de Montagu.

Du 15 au 23 septembre 2021, l'Association historique de Marcoussis présentait une exposition retraçant 30 ans d'activité : les expositions passées, les activités (château de Montagu, Écomusée, publications, voyages...)

En novembre 2021, l'association a présenté une exposition sur l'histoire de l'église de Marcoussis in situ.

Sur une proposition de l'AHM, la municipalité a réalisé une dizaine de panneaux qui décrivent le patrimoine de Marcoussis. Sur ces panneaux, un QR code permet de rejoindre le site internet de l'AHM.

Dans le cadre des journées de l'archéologie en juin 2022, l'association a mené une visite commentée du château de Montagu avec une présentation des sondages et le projet pour la tour des Oubliettes.

Les 25 et 26 juin 2022, à l'occasion des journées du patrimoine de pays et des moulins, les portes de l'écomusée ont été ouvertes. À cette occasion, la forge a été opérationnelle.

Massy Storic

La dynamique association a présenté de nombreux articles richement documentés :

Francine Noël 2010, *L'église Sainte Marie-Madeleine de Massy, L'église Sainte Fiacre Saint Esprit de Massy, L'église Saint Paul de Massy, Les Temples de Massy, La synagogue de Massy, Le projet initial de Mosquée de Massy, Chronologie de la Société de Fabrication d'Instruments de Mesures à Massy.*

Francine Noël 2011, *De Comar à Sanofi à Massy.*

Francine Noël 2016, *Campus de Safran / château et parc de Vilgénis.*

JEP 16 septembre 2017, *Le kiosque de Villaine.*

Michel Dubessy, Francine Noël 2018, *La résidence du Bon Puits.*

Francine Noël 2018, *La société civile des immeubles de l'Avenir Familial la famille Karaginski et le lotissement de la Paix.*

Francine Noël 2019, *Les Sonacotras de Massy dans la grève des loyers (1975-1980).*

Xavier Guyon 2019, *Famille de Macy.*

Francine Noël 2020, *La maladrerie de Massy.*

Michel Dubessy, Ariane Egert, Catherine Le Duc, Francine Noël, 2020, *Les treize gares de Massy.*

Hervé Hamon 2020, *Les entrées du parc de Vilgénis.*

Daniel Melou et Francine Noël 2020, *La maladrerie de Massy.*

Michel Dubessy, Ariane Egert, Catherine Le Duc, Francine Noël, 2020, *Usine Loyer. Documents collectés au 23 mars 2020.*

Massy Storic 2020 (18 pages illustrées), *La tuilerie de Massy.*

Francine Noël 2021, *Massy : art en ville, art en rue.*

Massy Storic, Éditeur : Books on Demand, 2022. (96 pages illustrées)

Massy, est passée de 4 840 habitants en 1940 à plus de 50 000 aujourd'hui. Cette croissance urbaine s'est accompagnée de l'installation d'œuvres d'art diverses dans les rues de la ville : sculptures, stèles, peintures murales et autres. Massy est ainsi devenue un étonnant musée à ciel ouvert.

Par ailleurs Massy Storic a mené plusieurs visites guidées de Massy : Samedi 16 octobre 2021 « les gares de Massy-Palaiseau ».



Mardi 28 juin 2022 « De Villaine à Vilgénis, deux hameaux de la paroisse de Massy au destin bien différent ».

Samedi 9 juillet 2022 « Le vieux village de Massy Son église, ses châteaux, ses fermes ».

Mennecy et son histoire

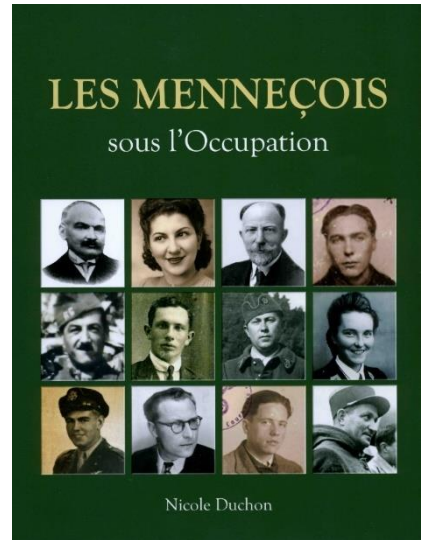
Dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2021, l'association organisait sa traditionnelle visite de l'église St Pierre.

DUCHON Nicole, *Les Menneçois sous l'Occupation*, Maury, 2022.

(148 pages illustrées)

Eaux et Fontaines de Mennecy

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2021, l'association organisait sa traditionnelle visite guidée du réseau hydraulique construit, au XVII^e siècle. Cette visite, en partie souterraine, montre les éléments de collecte, de transport et de stockage des eaux utilisés pour alimenter le château de Villeroy.



Société Historique et Archéologique Sud Essonne Canton de Méréville

La SHASECM a publié dans le bulletin municipal un article intitulé « *Un aperçu du village d'Estouches et son passé* ».

Les Amis de Milly-en-Gâtinais et Environs

LAMG a entrepris en septembre 2019 des recherches sur la vie et l'œuvre de Paul Becker. Ces travaux seront présentés lors d'une exposition « Paul BECKER, sa vie, son œuvre » qui s'est tenue du 18 septembre au 24 octobre 2021 à l'Espace culturel Paul Bédou.

Éric Gachot a publié en 2021 à cette occasion une remarquable monographie de cet artiste essonnien *Paul Becker sa vie, son œuvre* (194 pages illustrées).

Outre ses domiciles et ateliers du moulin Grenat à Courances, de la Maison Blanche à Milly-la-Forêt et Gironville, les œuvres de Becker sont soigneusement répertoriées, parmi lesquelles nombre d'œuvres réalisées pour des lieux publics en Essonne à savoir pour la chapelle St Blaise de Milly, l'église de Boutigny, pour la chapelle de la base aérienne 217 de Brétigny, pour l'église de Dannemois, pour l'espace Bernard Mentienne à Verrières le Buisson pour la verrerie d'art de Soisy-sur-École, pour la mairie de Boutigny, pour le château de Chamarande, les écoles à Milly, le Coudray Monceaux, Évry, pour les collèges de Milly, d'Itteville, de Boussy St Antoine de Corbeil.

Le dimanche 15 mai 2022, l'association a organisé à l'espace culturel Paul Bedu une conférence proposée par Frédéric Gatineau « *St Wulfran, un saint milliacois de l'époque mérovingienne, sa vie et son culte à Milly-la-Forêt* ».

Par ailleurs L'AMGE a publié un livret de 23 pages illustrées consacré à Saint Wulfran.

Les Molières « Mémoire au Village »

Le 22 janvier 2022, l'association a organisé une conférence donnée par Vincent Bretez de la société française de campanologie intitulé « *Ysabel et les autres, les cloches de l'église des Molières* ».

En février, l'association a organisé une projection d'images anciennes du village.

Mondeville passé présent

Dimanche 15 mai 2022, l'association a organisé dans l'église St Martin de Mondeville une conférence donnée par Frédéric Gatineau sur l'histoire de l'église et de la paroisse de Mondeville.

Société d'histoire locale de Montgeron

La SHLM a organisé une brillante fête à l'occasion du quarantième anniversaire de l'association, le dimanche 5 décembre, à la Maison de l'Amitié. Une après-midi de conférences sur le thème « histoire générale et histoire locale » :

- Jacques Gélis (Étampes-Histoire) : « *Tenir les deux bouts de la chaîne. Histoire parcellaire et histoire globalisante : même combat !* »

- Jacques Macé (Souvenir Napoléonien) : « *Tabous de l'histoire locale et histoire nationale* ».

- Serge Bianchi (Cercle littéraire et historique de Draveil) : « *Draveil au cœur de l'occupation prussienne en 1870-1871* ».

- Renaud Arpin (Société d'histoire locale de Montgeron) : « *Ruptures et continuités politiques à Montgeron : 1789, 1830, 1848* ».

- Michel Chancelier (Société d'histoire locale de Montgeron) : « *De l'unanimité à l'alternance politique à Montgeron (1919-1940)* ».

Par ailleurs Marc Vaution a publié en 2020 « *Maurice Bourg : enseignant, poète animateur* », (104 page illustrées).

Le bulletin Gatinot n°5 paru en 2019, contient les articles suivants :

- *Sénart : recensement de nouvelles bornes* par Joël Jacquet.

- *La correspondance Gatinot-Besson* par Michel Chancelier.

- *La Seine, la forêt de Sénart, la route ; présence des lieux dans la Petite Paroisse d'Alphonse Daudet* par Marc Vaution.

- *Dans les rues de Montgeron à la recherche des bornes et des chasses roues* par Joël Jacquet.

- *Orgues de St Jacques* par Michel Chancelier.
- *Des bombes en forêt de Sénart* par Joël Jacquet.

Le Gatinot n°6 paru en 2020 contient les articles suivants :

- *Lycée Rosa Parks : un tesson de poterie découvert dans une ancienne galerie* par Joël Jacquet.
- *Sénart : un nouveau bornage mis en évidence* par Joël Jacquet.
- *la Grande-Guerre d'un montgeronnais* par Mireille Grais.
- *Des murets en forêt de Sénart* par Joël Jacquet.
- *Gerard d'Esclaibes d'Hust, un aristocrate en son temps* par Michel Chancelier.
- *Gerard et Raymond d'Esclaibes d'Hust, un père et son fils réunis dans la mort* par Mireille Grais.
- *Le monument aux morts de Montgeron* par Renaud Arpin.
- *La maison Jean Hardouin* par Michel Chancelier.

Le Gatinot n°7 paru en 2021 contient les articles suivants :

- *La Grande-Guerre d'un montgeronnais* par Mireille Grais.
- *Le monument aux morts de Montgeron* par Renaud Arpin.
- *L'église saint Jacques inscrite au titre des monuments historiques* par Michel Chancelier.
- *La famille Gasparini, de la cordonnerie à la coiffure* par Marc Vaution.
- *L'histoire de l'Office de tourisme de Montgeron* par Elisabeth Bazin.

Mémoire de Lozère (Palaiseau)

En 2021, l'association a publié un livret de 24 pages « Circuit historique de Lozère ».

Association des étangs et rigoles du Plateau de Saclay

En 2019, l'association a publié « Rendons l'eau du plateau de Saclay aux fontaines de Versailles ».

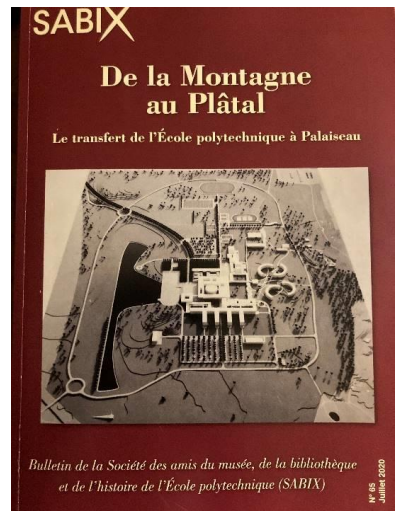
Société des amis du musée de la Bibliothèque et de l'histoire de l'École Polytechnique (Palaiseau)

En juillet 2020, la SABIX a publié le passionnant bulletin numéro 65 intitulé « *De la Montagne au Plâtal* » entièrement consacré au transfert de l'École Polytechnique à Palaiseau. (168 pages illustrées)

St Cyr et patrimoine

Les métiers d'Autrefois, étude socio-économique de Saint-Cyr-sous-Dourdan entre 1836 et 1968.

(livret de 12 pages).



Par ailleurs, l'association a publié sur son blog un inventaire détaillé des délibérations municipales entre 1838 et 1919.

(www.saintcyrsoUSDourdan.wordpress.com).

Les Amis de l'Histoire de Sainte-Geneviève-des-Bois

L'association a été très active durant les journées du patrimoine 2021. Elle a proposé une visite guidée de l'asile de Perray-Vaucluse, une visite du donjon, symbole de la ville, ainsi que celle de la serre municipale, joyau de l'architecture de verre et d'acier et une visite guidée et du cimetière russe. Enfin celle de la Maison Russe, ouverte en 1927 par Vera Mestcherskaïa pour accueillir des pensionnaires russes exilés, elle abrite aujourd'hui une maison de retraite. De belles collections d'art et des archives historiques y sont présentées.

Groupe Historique de Toussus

Les bulletins n°16, paru en 2013, n° 17, paru en 2014 et n° 18 paru, en 2015, contiennent une série d'articles d'Alain Guyot sur la nécropole de Villiers-le-Bâcle et sur la diffusion du christianisme sur le plateau de Saclay.

Association Valpuiseaux histoire AVE

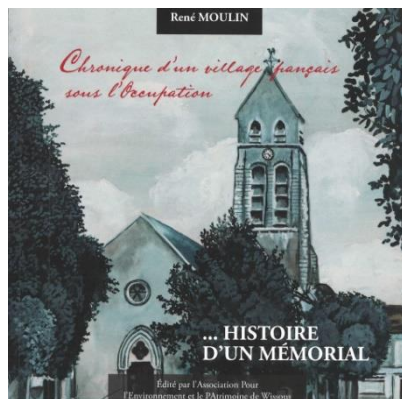
Au sommaire de la Gazette n°9 parue en décembre 2020 : Une photo de la classe de 1889, les bornes de la Liberté, le sentier des morts, le corbillard de Valpuiseaux, une étude sur l'ancien cimetière.

Au sommaire de la Gazette n°10 parue en décembre 2021 : Le château de Mespuits, la Libération de Valpuiseaux en 1944, la statue de Georges Serraz St Joseph et l'Enfant Jésus (conservé dans l'église de Valpuiseaux), une lettre inédite de St Vincent de Paul du 22 octobre 1644 (dans laquelle il parle de Valpuiseaux et Bouville), le Tacot de Milly à Bouville, la ferme méconnue des Lazaristes à Mespuits, droit de dîmes de la seigneurie de Valpuiseaux, la cloche de l'école de Valpuiseaux, une photo du quartier de l'église, Françoise Scarron à Valpuiseaux.

Association pour l'environnement et le patrimoine de Wissous

MOULIN René, *Chronique d'un village français sous l'occupation ...histoire d'un mémorial*, APEPAW 2019.

(168 pages illustrées)



Chronique d'art et d'archéologie essonnienne (2021-2022)

Toutes les contributions pour alimenter cette chronique sont bienvenues.
Contact : Frédéric Gatineau : fregat65@hotmail.com.

NB : Depuis le mois de mars 2020 le calendrier des activités culturelles a été profondément bouleversé par la crise sanitaire. De nombreuses activités (conférences, publications, expositions, visites, chantiers...) ont été annulées ou reportées.

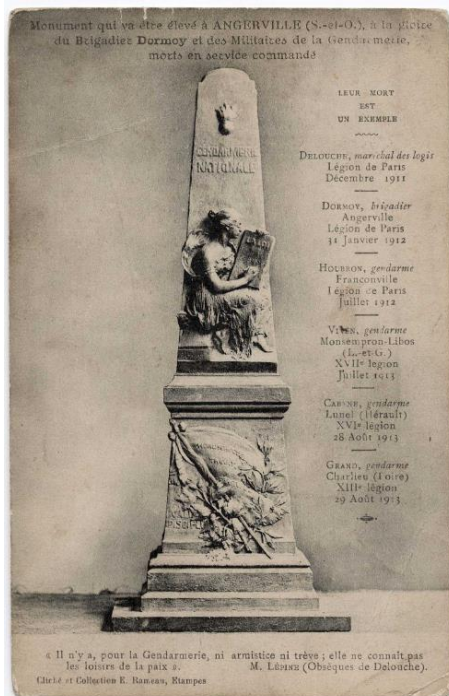
En 2021 la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne (CAESE) a produit un film intitulé « Une aggro, une histoire, un film ! » On y reconnaît furtivement, par ordre d'apparition) : Tour de Guinette – Étampes, Champ de tournesols – Roinvilliers, Parc et Château de Jeurre – Morigny-Champigny, Le Lavoir – Ormoy-la-Rivière, Marché de la place Saint-Gilles – Étampes, Le parc éolien de Boissy-la-Rivière, Brasserie Galilée – Angerville, Boulangerie / Ferme des Hirondelles – Guillerval, L'atelier M. Pâtes – Saint-Cyr-la-Rivière, Les vignes de Saint-Escobille, Les cressonnières de Chalo-Saint-Mars, La ferme Sapousse – Pussay, Boulangerie « Les douceurs de Saclas », Félix & Hélix- Élevage d'escargots BIO – Arrancourt, Fleuriste histoire d'1 Fleur – Saclas, L'Île de loisirs d'Étampes Source Sainte-Apolline – Chalou-Moulineux, Étang de Chalou-Moulineux, Parc de Saclas Piste cyclable, Saint-Hilaire Champs de coquelicots, Racing Kart Organisation – Angerville, Family Quad – Boutervilliers, Château de Farcheville – Bouville, Auberge de Jeunesse de l'Épi d'Or – Boissy-la-Rivière, L'église Sainte-Madeleine (tombeau de Michel de l'Hospital) – Champmotteux, Mairie – Boissy-le-Sec, Mairie-école – Authon-la-Plaine, Église Saint-Etienne – Roinvilliers, Église Saint-Mamert – Chatignonville, L'abbaye de la Sainte-Trinité – Morigny-Champigny, Église Saint-Martin – Puiset-le-Marais, Église Saint-Martin – Valpuiseaux, La Collégiale Notre-Dame-du-Fort – Étampes, Hôtel de ville – Étampes, Office intercommunal de Tourisme / Hôtel Anne de Pisseleu – Étampes, Viaduc de Saclas, Halle de Méréville, Marianne de Brouy (Monument aux Morts), Église Saint-Saturnin – La Forêt-Sainte-Croix, La Tour Trajane – Le Mérévillois Parc et Château de Jeurre – Morigny-Champigny Église Brières-les-Scellés, Domaine

départemental de Méréville, bulle des champs – Champmotteux, Hôtel de France – Angerville, Ecogiten – Chalo-Saint-Mars, Camping le bois de la Justice – Monnerville, Sources de l'Éclimont – Abbéville-La-Rivière, Château de Farcheville – Bouville, Office intercommunal de Tourisme du Mérévillois, Maïté Villar – artiste, peintre et plasticienne – Angerville, Christophe Dumont – Sculpteur – Pussay, Festival m'improvise – Étampes, Cirrus Montgolfière – Ormoy-la-Rivière, La forêt de la Barre – Morigny-Champigny, Aérodrome Étampes-Mondésir – Guillerval – Blandy Commune vue du ciel, – Bois-Herpin Commune vue du ciel, Congerville-Thionville Commune vue du ciel, – Fontaine-la-Rivière, Commune vue du ciel – Marolles-en-Beauce, Commune vue du ciel, – Mérobert, Commune vue du ciel, – Mespuits, Commune vue du ciel, – Roinvilliers, Tour de Guinette – Étampes.

Angerville

Dans la cadre des journées du Patrimoine en septembre 2021 était organisée une balade sur le parcours, inauguré l'an dernier, avec la découverte de trois nouvelles plaques en lave émaillée retraçant l'histoire de la ville au fil de ses richesses patrimoniales. Les bains-douches de la ville. La Mairie, ancien relais de poste et l'actuelle maison de santé ancienne maison des sœurs Saint-Paul.

Le monument aux gendarmes a été remplacé par une réplique inaugurée le 10 mai 2021. Le monument originel réalisé en marbre de Carrare était devenu trop fragile ; inauguré le 26 juillet 1914, ce monument rendait hommage au courage et au dévouement de la gendarmerie et à ceux qui sont morts en service de 1911 à 1913. Le monument honore en particulier le brigadier Élie Jules Dormoy, tué le 31 janvier 1912 par un anarchiste de la bande des Cinq Points, nom désignant le tatouage gravé sur l'avant-bras des membres du groupe. Il représente une femme assise qui tient le code sur lequel est inscrite la Loi. Les monuments aux morts dédiés à la gendarmerie sont rares en France.



Athis-Mons

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2021, la Maison de Banlieue et de l'Architecture a proposé un jeu de piste dans le quartier de Mons et le centre-ville d'Athis-Mons.

Toujours dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2021 la Maison de l'Environnement et du Développement durable de Paris-Orly organisait une conférence « Orly, aéroport des sixties », animée par Paul Damm, Conservateur en chef du patrimoine à la Région Île-de-France et auteur de l'ouvrage éponyme et une visite guidée des terminaux de l'aéroport Paris-Orly.



Auvers-Saint-Georges

Dimanche 29 mai 2022, le conseil départemental a organisé une journée sur la réserve géologique du site de la Carrière des Sablons qui conserve des fossiles datant de 30 millions d'années.



Ballainvilliers

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2021, la ville organisait une visite guidée de la ville de Ballainvilliers en partant de son château.

Bouray-sur-Juine

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2021, était organisée une visite guidée du château de Mesnil-Voysin. Au programme : visite du four à pain, du pigeonnier (escalier à monter), de la chapelle, de l'appartement des compagnons, du hall d'honneur et du grand salon vert.

Par ailleurs, en 2022, la commune fête le centenaire de sa dénomination officielle « Bouray-sur-Juine » simplement dénommée Bouray, jusqu'en 1922. Dans le cadre de ce centenaire la commune propose une série d'animations dont le 14 mai un « rallye questions du centenaire ».

Boutervilliers

En décembre 2021 ont débuté les travaux de réfection de la toiture de l'église Saint Jean Baptiste.

Brétigny-sur-Orge

En mars 2022, l'église Saint-Paul a été réouverte au public après des travaux de réhabilitation assez considérables. Construite en 1965/1966 d'après les plans de Dunin et Lacroix, ce lieu de culte bâti non loin de la gare a été béni le 30 octobre 1966 par Mgr Malbois. L'édifice présente plusieurs originalités : la grande



paroi vitrée du chœur qui s'ouvre sur un jardin d'agrément, une charpente en lamellé collé qui amplifie les effets de courbes et de contre courbe et évoquent la charpente d'un navire et une lumière toute entière tamisée par les dalles de verres.

Briis-sous-Forges

L'église Saint-Denis a été inscrite en totalité, comme monument historique, par arrêté du 18 avril 2019.

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2021 était organisée une visite du Théâtre de Bligny, salle de spectacle du Centre Hospitalier de Bligny depuis 1934.



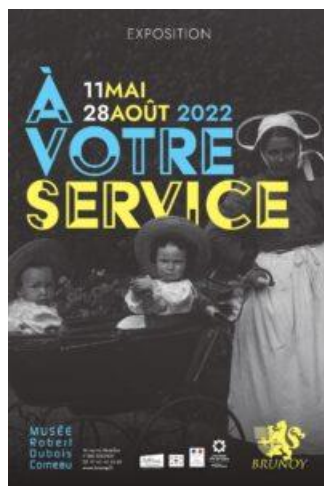
Par ailleurs Patrick Bard, écrivain et photographe en résidence sur la colline de Bligny avec le soutien de la Région Île-de-France, a exploré le parc centenaire du Centre Hospitalier

de Bligny et les archives historiques des anciens sanatoriums de Bligny. Il a comparé les images anciennes et celles qu'il réalisait, les confrontait, composant ainsi des assemblages inédits qu'il a présentés au public en différents endroits ombragés autour du Théâtre de Bligny, tout l'été 2021, jusqu'aux Journées Européennes du patrimoine des 18 et 19 septembre 2021.

Brunoy

Au printemps 2022 le musée Robert Dubois-Corneau organisait une originale randonnée patrimoniale – À la découverte des ponts et des moulins de l'Yerres. En partant du pont Perronet, la balade partait de Brunoy jusqu'à Varennes-Jarcy.

À partir du mercredi 11 mai et jusqu'au dimanche 28 août 2022, le musée Robert Dubois-Corneau a proposé une immersion dans le Brunoy d'antan à travers l'exposition « À votre service ». Des grands seigneurs du XVIII^e siècle, aux familles bourgeoises de la Belle Époque, Brunoy a connu les belles heures de l'oisiveté, du luxe et des plaisirs.



Bruyères-le-Châtel

Le mardi 19 avril, 2022 la municipalité, accompagnée par la communauté paroissiale Bruyères-le-Châtel/Ollainville et des différents acteurs du chantier, a inauguré les derniers travaux de grande envergure effectués sur l'église Saint-Didier. Les Bruyérois ont inauguré le nouveau visage de l'église Saint-Didier. Elle possède dorénavant un tout nouveau porche, une toiture et une charpente rénoverée ainsi qu'une sacristie bien isolée.

Bures-sur-Yvette

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2021, a été proposé une originale « randonnée des chemins de l'histoire »

Chatignonville

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2021, était organisée une exceptionnelle visite guidée de l'église.



Chilly-Mazarin'

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2021, Chilly-Mazarin a rendu hommage à son château disparu. Construit à partir de 1627 et détruit autour de 1820, l'ancien château de Chilly-Mazarin, demeure du premier marquis de Chilly, Antoine Ruzé d'Effiat, se découvrait par ses vestiges subsistants (douve, pont, pavillon...), à travers des visites guidées organisées par le service Archives et Patrimoine.



Le château, vue par Mérian, XVII^e siècle

Une maquette inédite de restitution de cette fastueuse demeure, qui vit passer tous les rois de France depuis Louis XIII, ainsi que des documents d'époque, tirés des Archives communales, ont été présentés à cette occasion.

Corbeil-Essonnes

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2021, l'ancien prieuré ND des Champs a été mis à l'honneur. Il ne reste plus de traces visibles de cet édifice religieux prestigieux qui se trouvait sur le coteau en contrebas de l'actuel quartier de Montconseil, près de la Nationale 7. Pour cette occasion, une plaque a été inaugurée sur le monument commémoratif de cet ancien prieuré, situé au début du boulevard de Fontainebleau. L'inauguration a été suivie d'une conférence à deux voix, proposée par Philippe Salvon (association Mémoire et Patrimoine Vivant) et Frédéric Gatineau (Société Historique et Archéologique de l'Essonne et du Hurepoix).

Du 21 avril au 22 mai 2022 dans le cadre de l'exposition de photographies « l'œil urbain » deux artistes se sont particulièrement investis dans la vie de la

ville de Corbeil-Essonnes. Le britannique Rip Hopkins est entré en immersion 15 jours durant à Corbeil-Essonnes, pour un nouveau format d'une résidence au cœur de la ville et auprès de ses acteurs : associations, services municipaux, commerces et lieux de vie. Il a créé une série photographique inédite, drôle et sensible comme une odyssée, dans la lignée de sa série *Canada Canada* : dans cette série documentaire il construit les photographies comme des extraits de films nord-américains dans le style de ceux de Martin Scorsese, des frères Cohen ou de Brian de Palma. Chaque image a son propre scénario et chacun joue son propre rôle dans sa propre réalité, et il plonge dans la réalité de ses modèles. Ce travail a été exposé dans 80 abris-bus de la ville pendant tout le festival. Sandra Mehl a, quant à elle, exploré les relations amoureuses chez les jeunes de Corbeil-Essonnes.

Courson-Monteloup

Au sein de la même famille depuis plus de deux cents ans, le château de Courson et son parc de 45 hectares, situé sur la commune de Courson-Monteloup (600 habitants), devrait bientôt changer de main. Le domaine, situé en Essonne, est en vente pour un prix qui serait de 12,5 millions d'euros. Les propriétaires, les familles Fustier et de Nervaux-Loÿs ont récemment annoncé leur intention de céder le domaine. Le château, don de Louis XIV à Guillaume de Lamoignon, premier président du Parlement de Paris, a été classé monument historique en 1944. Le parc de 45 hectares a, lui, été labellisé « jardin remarquable » par le ministère de la Culture en 2004. Dessinés par un élève de Le Nôtre au XVIII^e, les espaces verts ont été transformés au XIX^e siècle en parc à l'anglaise par les paysagistes Louis-Martin Berthault et les frères Bühler. Ils possèdent notamment une pièce d'eau de plus d'un hectare, bordée de motifs décoratifs.



Dourdan

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2021 était organisées des visites commentées du château de Dourdan et de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois pour découvrir la richesse de sa décoration intérieure et les projets de restauration en cours et à venir.

Parallèlement était présentée une exposition intitulée « *Sous l'œil des photographes, métamorphoses d'un territoire* ». Pour cette exposition, en collaboration avec le Musée du Château, Dourdan Tourisme avait sélectionné des clichés représentant les onze villes et villages de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix. L'association « Les capteurs d'images » de Roinville a réalisé les mêmes photographies avec plus d'un siècle d'écart. Ils se sont pris au jeu du « avant/après » en combinant photo ancienne et photo actuelle. Elles étaient complétées avec des notices écrites grâce aux monographies communales.

La ville organisait aussi une « dernière » visite de l'hôtel-Dieu, lieu d'accueil, de soin pendant près de 800 ans, l'hôtel-Dieu ouvre une nouvelle page de son histoire avec un projet de réhabilitation à venir. Dernière visite de la chapelle et observation des bâtiments avant le lancement des travaux.



Les samedi 18 et dimanche 19 juin 2022, le château participait aux Journées Européennes de l'Archéologie avec une visite commentée sur le thème « La construction du château fort par Philippe Auguste. »

Draveil

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2021 la ville organisait une visite guidée du parc classé de 9 hectares et du Château de Villiers. Ce parc méconnu est composé de 750 arbres de 35 essences différentes et d'arbres remarquables.



Épinay-sous-Sénart

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2021, la ville proposait une balade guidée sur le thème « *l'urbanisation d'Épinay-sous-Sénart vue des bords de l'Yerres* ». Des terres agricoles à la construction de la ville, l'histoire d'Épinay-sous-Sénart s'est forgée dans la plaine bordée par la rivière. Du Pré aux Agneaux au Clos Guillaume, le parcours a abordé la naissance et le développement des différents quartiers ainsi que le patrimoine naturel d'Épinay.



Épinay-sur-Orge



Sillery vers 1950

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2021, la ville proposait une visite exceptionnelle du domaine de Sillery.

Étampes

En 2019, le Musée intercommunal d'Étampes célébrait le bicentenaire de la naissance du peintre orientaliste Narcisse Berchère, artiste fondamental de ses collections, par une exposition « *Narcisse Berchère, de l'Orient au Pays d'Étampes* ». Dans le cadre de cette manifestation, le musée avait sollicité le prêt d'une huile sur panneau issue d'une collection particulière parisienne

appartenant à Madame Corinne Van Loey et tout simplement intitulée « Rue orientale ». Mais quelques jours après le vernissage de l'exposition, l'équipe du musée avait appris le décès de Madame Van Loey qui avait malgré tout pris les dispositions nécessaires dans son testament afin que son tableau puisse rester dans les collections du Musée intercommunal. Cette peinture de Berchère peut sembler complètement anecdotique. Il s'agit d'une scène de rue orientale comme il en a réalisé tant. Mais si l'on regarde de plus près, on se rend compte qu'elle nous intéresse bien davantage. Pour cela, il faut se plonger dans l'album de dessins et aquarelles « Étampes et ses environs » donné par Narcisse Berchère au musée de sa ville natale en 1889. Dans le premier volume figure une aquarelle intitulée « *Cour de la boucherie de M. Bouland* ». Et c'est là que la magie opère. En comparant les deux peintures réalisées par le peintre, on s'aperçoit finalement qu'il s'agit du même et unique point de vue. L'élément principal, la petite tour escalier est présente dans les deux œuvres. En fait, dans le tableau donné par Madame Van Loey, Narcisse Berchère a tout bonnement orientalisé une vue d'Étampes. La cour de la boucherie de M. Bouland est en réalité la petite cour située rue Sainte-Croix, devant l'église Saint-Basile, entre la Bibliothèque Diane-de-Poitiers et l'agence bancaire du Crédit Agricole. Ainsi, au Pays d'Étampes, Berchère percevait un certain souvenir de l'Orient (Musée intercommunal d'Étampes).

Du 9 juillet au 12 septembre 2021, à la Maison du Tourisme Cœur de Beauce d'Orgères-en-Beauce, s'est tenue une exposition consacrée à l'histoire de l'aviation étampoise : aérodromes de Mondésir et de Villesauvage, Marcel Bouilloux-Lafont, maire de la ville de 1912 à 1929 président- créateur de l'Aéropostale...

Début 2022, la Tête de Christ dite « la sculpture de l'Ecce Homo » l'une des pièces maitresses du Musée et Pays de l'Étampois dont la restauration aura nécessité quelques 20 h de travail, est rentrée au bercail. Grâce aux mains expertes de deux restauratrices aguerries, la sculpture polychrome qui représente le Christ au moment où il est présenté à la foule, avec sa couronne d'épines, avant sa crucifixion, a fait peau neuve.

Provenant du fonds ancien du musée, cette œuvre fait partie de la Grande Histoire. En effet, on raconte que Ravallac allant à Paris pour assassiner Henri IV fut pris de doutes. Il repartit alors chez lui et faisant escale à Étampes, il voulut briser la lame de son couteau sur une sculpture représentant une tête



*Ecce Homo
avant restauration*

de Christ, celle-là même exposée, mais n'y parvenant pas il prit ce signe comme une volonté divine de retourner à Paris pour accomplir son régicide. Selon la légende locale, cette tête sculptée serait la Tête de Christ dite de l'Ecce Homo qui était autrefois placée sur une colonne au milieu du carrefour de l'Ecce Homo

à Étampes actuellement le carrefour au croisement de la rue du Haut Pavé et de la rue de Saclas.

En février 2022 à l'Espace Déclic, s'est tenue une exposition en avant-première des dessins de 25 architectures remarquables essonniennes du XIX^e siècle et 15 dessins étampois qui constitueront une partie de l'ouvrage « Dessein d'Essonne » dans le cadre de la résidence d'écrivain, au Studio Déclic, de Franck Senaud. *« Il existe de vrais chefs-d'œuvre en bas de chez vous. Des merveilles de gares que vous traversez sans regarder, des architectures de métal, des halles de marchés, des aérodomes, des cinémas, une création d'Hector Guimard à Villemoisson, l'Observatoire de Juvisy ou le parc Boussard à Lardy... Du Néo-classique à l'art nouveau en passant par l'art déco, une histoire de l'art du département, une histoire jamais montrée. »*

Étiolles

Le 18 juin 2022, la Faisanderie de Sénart a organisé une visite nocturne et aux flambeaux du musée de Sculptures en plein air.

Évry-Courcouronnes

En février 2022 dans l'église Saint-Pierre et Saint-Paul a été officiellement « reposé », après restauration, le tableau « L'adoration des bergers » attribué Simon Vouet.



Fleury-Mérogis

Le bulletin municipal, dans sa nouvelle formule, comprend désormais une page historique rédigée par notre confrère René Davoine.

En mars 2021, le centre Jean Moulin.

En avril 2021, le toponyme Fleury-Mérogis.

En juin 2021, le château de Fleury.

En juillet aout, Alfred Grandidier explorateur floriacumois.

Fontenay-le-Vicomte

Le samedi 11 juin 2022 fut inaugurée l'ouverture du parc du château de Fontenay. D'une superficie de 40 ha, ce site correspond à l'ancien parc du Château acquis par le Département en 2006. Aujourd'hui majoritairement boisé, ce parc dévoile une richesse écologique insoupçonnée



grâce à de vastes prairies, des ruisseaux ou encore de nombreuses mares. Après plusieurs années de travaux, ce nouvel Espace naturel sensible ouvre ses portes...

Gif-sur-Yvette

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2021, était organisée une visite guidée du château de l'Hermitage. Construit en 1830 par le baron de Méneval, premier secrétaire de Napoléon I^{er}, cette belle demeure bourgeoise est devenue propriété de la commune en 1938. À travers le mobilier et les œuvres qui ornent aujourd'hui les salles du rez-de-chaussée, c'est l'histoire de Gif qui s'offre au regard du visiteur...

En 2022, le Val-Fleury a présenté deux très belles expositions :

Du 8 mars au 24 avril 2022, « histoires d'architecture, le bâti dans tous ses états ». Des maisons rurales anciennes, caractéristiques du territoire, aux bâtiments contemporains du nouveau quartier de Moulon, des demeures bourgeoises en meulière, typiques du patrimoine essonnien, aux pavillons de Chevry, les premiers lotissements de l'entre-deux guerres, sans oublier l'empreinte laissée par l'installation des établissements scientifiques au sortir de la guerre, les programmes de logements collectifs des années 1960... Autant de styles architecturaux représentatifs de leur époque, témoins matériels d'une histoire, qui ont façonné l'identité de la commune.



Du 10 mai au 3 juillet 2022, « Geneviève Gallois, une caricaturiste sous le voile (1888-1962) ».

Prodigieuse aventure dans l'art religieux du XX^e siècle que celle de cette moniale de l'abbaye de Limon au talent exceptionnel ! Artiste inclassable, intransigeante et sincère, elle s'exprime aussi bien dans la peinture que le dessin, la gravure, les ornements, la reliure, l'écriture ou le vitrail.

Les deux statuettes « Disette et Abondance » qui ornent la façade d'entrée de l'ancienne ferme de l'abbaye Notre-Dame du Val de Gif, font l'objet d'un projet de restauration. Dans ce cadre, la ville de Gif a participé au concours « Le Plus Grand Musée de France » organisé par Allianz France et la



Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français.

Grigny

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2021, était organisée une visite commentée du chantier de restauration de l'église Saint-Antoine. Le monument a été totalement restauré, de la charpente à la couverture en passant par les murs intérieurs et extérieurs, le sol sans oublier la cloche et les sept tapisseries classées au titre des monuments historiques.

Par ailleurs, toujours à l'occasion des Journées du Patrimoine, six panneaux supplémentaires sur l'histoire industrielle de Grigny ont été inaugurés pour compléter le circuit patrimonial du village. Les grands travaux de transformation de Paris conduits par le préfet Hausmann provoquent d'énormes besoins en matériaux de construction. Pour répondre à ce marché, la famille Piketty exploite sur le plateau des carrières de meulière et des sablières sur la plaine basse et par la mécanisation fera rentrer cette exploitation dans la révolution industrielle. Sur le plateau, à l'emplacement des carrières exploitées sera réalisé le grand ensemble de la Grande Borne et sur la plaine, les anciennes sablières laisseront place aux lacs de Grigny.

Guillerval

Les samedi 27 et dimanche 28 novembre 2021, l'association « Patrimoine et Traditions du Pays de Beauce » et les associations de Guillerval présentaient à la Mairie de Guillerval, une exposition sur le thème « Guillerval au fil du temps ».

Lardy

Le centre technique Renault a fêté en 2021 ses 60 ans. Implanté depuis 1951, dans une portion du parc de Mesnil-Voysin ce centre de haute technologie teste, sur ses 137 ha, tous les moteurs et boîtes de vitesse de la marque au losange, les batteries électriques, les résistances aux vibrations ou encore l'étanchéité.

Limours

L'église Saint-Pierre est fermée depuis le 1er juin 2021.

La 1^{ère} tranche de travaux de restauration de la charpente et de la toiture à la croisée du transept a commencé en juin 2021 par l'installation de l'échafaudage. Les sociétés Schneider & Cie pour la couverture, et Cruard pour la charpente, ont réalisé la restauration de la flèche depuis le 1^{er} février 2022. La 2^{ème} tranche sera la restauration de la charpente à la croisée du transept.



Le 13 mai 2022, Stéphane Berhault, architecte du patrimoine, donnait une conférence « *Les étapes et l'histoire de la construction de l'église Saint-Pierre de Limours du XV^e au XVI^e* ».

Méréville

Le 5 décembre 2021, Nicole Gouiric a donné une passionnante conférence intitulée « La Folie des plantations des Laborde » au Centre culturel de Méréville.

Le samedi 16 avril 2022 s'est tenue une nouvelle visite de chantier au Domaine de Méréville.

Du 26 mars au 15 mai 2022 s'est tenue au Centre Culturel de Méréville une exposition sur le thème « le Musée d'Étampes sort de sa réserve ».

Milly-la-Forêt



Le Centre national des arts plastiques a lancé en mars 2021 le chantier de restauration du *Cyclop*. Le site a fermé ses portes en octobre 2020 pour laisser place à un vaste chantier de restauration qui a duré un peu plus d'une année. La situation topographique du *Cyclop* et les conditions climatiques auxquelles il est confronté au fil des saisons rend sa conservation particulièrement complexe. L'objectif est de rendre au *Cyclop* son intégrité, avec l'appui des artistes ou de leurs ayants droit. Le projet délicat de restauration du *Cyclop* implique trois entreprises de maîtrise d'œuvre : le

cabinet d'architecte GFTK, l'entreprise d'ingénierie Phung Consulting et le cabinet Ecovi, en charge de l'économie de la construction.

Montgeron

Le 10 décembre 2018, des parties importantes du Moulin de Senlis, à savoir les façades et toitures du bâtiment A abritant l'ancien moulin (y compris sa roue), le portail d'entrée à l'arc brisé (y compris son mur crénelé), la tourelle (y compris toutes les parties constituan-tes du bâtiment D) avec son décor



créé dans les années 1960 par Fiodor Rojankovsky (1891-1970, l'église Saint-Séraphin-de-Sarov avec la fresque de la Sainte-Trinité dans l'abside et l'iconostase réalisées en 1960-1962 par l'iconographe père Grégoire Krug (1906/1907 - 1969) ont été inscrits parmi les monuments historiques.

Par arrêté du 28 janvier 2021 l'église Saint-Jacques de Montgeron a été inscrite au titre des Monuments Historiques dans sa totalité, y compris l'embranchement de la façade principale et les immeubles par destination, tels que les meubles conservés dans la sacristie.



Église Saint-Jacques de Mongeron



Église Saint-Joseph de Montgeron

Le 6 mai 2022, l'église Saint-Joseph Artisan (1959) a obtenu auprès de la Conservation Régionale des monuments historiques d'Île de France le label ARC « Architecture Contemporaine Remarquable ».

Trois motifs ont été déterminants pour cette labellisation : la représentativité parmi les églises érigées dans les années 1950, la qualité des vitraux en dalle de verre du

maître verrier Jean Barillet (1912-1996) et la gradation de la mise en scène depuis l'entrée vers le chœur qui singularise le sanctuaire.

Ollainville/ Arpajon

Les archéologues de l'Inrap ont réalisé à l'automne 2021 une fouille sur une surface de 5600 m² située sur les deux communes d'Ollainville et d'Arpajon. La fouille a permis de mettre au jour, dans un secteur très peu exploré, les vestiges d'une occupation gallo-romaine rurale implantée en rebord de plateau, sur le versant nord de l'Orge, en marge de l'agglomération antique d'Arpajon, en

territoire parisii. Le site antique se caractérise par une occupation continue dont les premiers vestiges datent du I^{er} siècle après J-C et se poursuivent au-delà du IV^e siècle. Il est implanté sur une pente qui se caractérise par des phénomènes de colluvionnement et de ravinement sur un emplacement géologique marqué par un affleurement de bancs de meulière. Les vestiges très arasés ont été découverts à seulement 30 cm de profondeur. Les structures excavées (fosses, fossés, poteaux) ou construites (un mur, un puits) témoignent d'une occupation rurale dont ne subsistent que peu de vestiges. Une grande structure excavée a fourni un mobilier particulièrement riche et diversifié qui suppose la présence d'un habitat limitrophe ou non conservé. Par ailleurs, un réseau de fossés drainants connecté à un important puisard confirme la fonction agro-pastorale du site.

(Site de L'INRAP)

Pecqueuse

Du 23 mai au 4 juin 2022 la municipalité de Pecqueuse a proposé dans ses locaux une exposition sur les Soldats du Pays de Limours, de la Révolution au I^{er} Empire. Cette réalisation a été pensée, montée et mise en œuvre par Armand Douin et Jean François Sornein, deux conseillers municipaux de Pecqueuse.

Ris-Orangis

La municipalité a entrepris la réfection de l'Hôtel de Ville, ancien pavillon de chasse du XVII^e siècle devenu mairie en 1927. Les travaux ont consisté au ravalement complet des façades et au remplacement de l'ensemble des 138 fenêtres et menuiseries.



Saclas

Dans le cadre des Journées du Patrimoine de septembre 2021, était organisée une visite originale à travers la découverte d'un parcours dans le village comprenant une exposition « Saclas dans son passé », la borne milliaire, le site archéologique : l'église, le portail de la résidence de la famille Poilloüe et les croix du village.

Saintry-sur-Seine

Le Dimanche 19 septembre 2021, Frédéric Gatineau proposait une visite guidée de l'église Notre-Dame de Saintry « *Nouveau regard sur l'église de Saintry à partir de récentes découvertes en archive* ».

En juin 2022 ont été projetées à la salle Corot plusieurs vidéos produites par « Mémoire et Patrimoine Vivant » sur la Guerre de 1939-1945 à Corbeil (occupation et libération).

Saint-Germain-lès-Corbeil

Par arrêté du 6 avril 2021, l'église Saint-Vincent-Saint-Germain a été classée monument historique.

Saint-Sulpice-de-Favières

Saint-Sulpice-de-Favières représentait l'Île-de-France parmi les 14 villages en compétition pour le « Village préféré des français » en 2022 mais il n'a pas, hélas, remporté la finale.



Église de Saint-Germain-lès-Corbeil

Souzy-la-Briche

Dimanche 12 juin 2022, Fabrice Ollier, architecte, proposait une visite guidée « Voyage à Souzy-la-Briche ».

Le Val Saint Germain

Le château du Marais a été vendu par la famille de Pourtalès au financier Daniel Kretinsky pour 42 millions d'euros en 2022.

Le château et le parc ont été classés Monuments Historiques en mars 1965.



